



HAL
open science

Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineurs

Gilles Chantraine, Caroline Touraut, Delphine Fontaine

► **To cite this version:**

Gilles Chantraine, Caroline Touraut, Delphine Fontaine. Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineurs. [Rapport de recherche] Non spécifié. 2008. hal-02459014

HAL Id: hal-02459014

<https://hal.univ-lille.fr/hal-02459014v1>

Submitted on 29 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TRAJECTOIRES D'ENFERMEMENT

RÉCITS DE VIE AU QUARTIER MINEUR

Sous la direction de
Gilles CHANTRAINE

Équipe de recherche :
Gilles CHANTRAINE
Séverine FONTAINE
Caroline TOURAUT

2008 – n° 106

CESDIP

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales

Unité Mixte de Recherche – CNRS-UMR 8183



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban - F-78280 GUYANCOURT
☎ : 33.(0)1.34.52.17.00 - 📠 : 33.(0)1.34.52.17.17
🌐 : <http://www.cesdip.fr>



UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES



CNRS
CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

S O M M A I R E

*_*_*

REMERCIEMENTS.....	7
RÉSUMÉ.....	9
MOTS-CLÉS.....	10
INTRODUCTION.....	11
I - LA « POLÉMIQUE EPM ».....	11
II - L'ENVERS DE LA POLÉMIQUE COMME ENJEU DE SAVOIR.....	12
1°) <i>Premier constat : les places EPM ne remplaceront pas l'ensemble des quartiers mineurs</i>	12
2°) <i>Deuxième constat : le point de vue propre des jeunes ne fait pas partie du débat</i>	13
3°) <i>Troisième constat : l'enfermement carcéral des mineurs est un domaine sous-étudié de la sociologie de la prison</i>	14
4°) <i>Quatrième constat : si la sociologie de la prison a pris, ces deux dernières décennies, un nouvel essor, on ne sait pratiquement rien, d'un point de vue qualitatif, des modalités concrètes de sortie de prison des personnes libérées</i>	15
CHAPITRE I : PRINCIPE ET MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE.....	19
I - LES RÉCITS DE VIE : THÉORIE ET PRATIQUE.....	20
1°) <i>Subjectivité de l'objectivité, objectivité de la subjectivité</i>	20
2°) <i>Lignes biographiques et guide d'entretien</i>	22
3°) <i>Méthodologie concrète : les filtres de l'échantillon</i>	26

II - LES TERRAINS.....	31
1°) <i>Structure générale</i>	31
2°) <i>Les professionnels</i>	37
3°) <i>L'organisation de la vie quotidienne</i>	44
CHAPITRE II : TRANSFORMATIONS PÉNALES, JUSTICE DES MINEURS, PRISON	55
I - UNE JUSTICE DES MINEURS ÉVOLUTIVE : DES TRANSFORMATIONS POLITIQUES ...	58
1°) <i>Les principes de l'ordonnance de 1945</i>	58
2°) <i>Changement ou hybridation de modèles politiques et judiciaires ?</i>	60
II - DES RÉPONSES INSTITUTIONNELLES AMBIGUËS.....	70
1°) <i>La prison</i>	71
2°) <i>La prison et les autres structures fermées</i>	76
RÉCIT N° 1 : THIERRY, 17 ANS	81
I - PLACEMENT, STIGMATES, ET MULTIPLICATIONS DES AFFAIRES	82
I - LA DÉTENTION : ISOLEMENT INDIVIDUEL, IMPASSE PROFESSIONNELLE.....	83
III - PERSPECTIVES : DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, DÉPRESSION ET PRONOSTIC PROFESSIONNEL.....	85
RÉCIT N° 2 : ALAIN, 17 ANS	91
I - DU CHÔMAGE À L'INCARCÉRATION.....	92
II - LA DÉTENTION : ISOLEMENT, TÉLÉ ET SUIVI PSYCHOLOGIQUE.....	95
III - SORTIE DE PRISON : RETOUR EN TERRITOIRE INSÉCURE	98
RÉCIT N° 3 : ABDÉ, 15 ANS	101
I - DEMANDER ET REDEMANDER SA LIBERTÉ.....	103
II - UNE DÉTENTION « EXEMPLAIRE ».....	106
III - DE LA PRISON À L'INTERNAT ET AU FOYER.....	107
RÉCIT N° 4 : LISE, 17 ANS	109
I - DÉSASTRE FAMILIAL ET PLACEMENTS À RÉPÉTITION	111
II - UNE MINEURE CHEZ LES MAJEURES : TRAITEMENT D'EXCEPTION.....	113
III - RETOUR À L'AIR LIBRE : FAMILLE D'ACCEUIL ET STAGE	118

RÉCIT N° 5 : ALESSANDRO, 17 ANS	121
I - RUPTURES FAMILIALES ET DÉVIANCE.....	122
II - L'ENFERMEMENT	126
III - SORTIE DE PRISON : LE RÉCIT DES PROBLÈMES RENCONTRÉS	128
RÉCIT N° 6 : ADRIEN, 16 ANS	131
I - RUPTURES FAMILIALES ET SCOLAIRES ; VIOLENCE, DÉLINQUANCE ET PRISE EN CHARGE	132
II - LA PRISON : UN QUOTIDIEN INSIPIDE	137
III - LA SORTIE : LA CONTINUITÉ ENTRE UN AVANT ET UN APRÈS PRISON, LA POURSUITE DE SON DESTIN.....	139
RÉCIT N° 7 : HAFIZ, 17 ANS	141
I - PARCOURS PRÉ-CARCÉRAL	142
II - RAPPORT AU MONDE CARCÉRAL	146
III - APRÈS LA PRISON : LA PRISON	148
RÉCIT N° 8 : MOURAD, 16 ANS	151
I - UN « PARCOURS PAISIBLE ».....	152
II - L'ENFERMEMENT	155
III - DEUX MOIS APRÈS LA SORTIE DE PRISON . . .	157
RÉCIT N° 9 : GUILLAUME, 17 ANS	161
I - PARCOURS PRÉ-CARCÉRAL : RUPTURE FAMILIALE ET GRANDE INSTABILITÉ.....	162
II - LE VÉCU DE LA DÉTENTION	167
III - DEUX MOIS APRÈS LA SORTIE DE PRISON . . . EN PRISON	168
RÉCIT N° 10 : TED, 16 ANS	171
I - DÉSTRUCTURATION FAMILIALE ET « CONNERIES DE JEUNESSE ».....	173
II - LA DÉTENTION : « PROMENADE » ET « <i>TRIVIAL PURSUIT</i> » ET MODALITÉS DE SORTIE	174
III - CEF ET PROJET DE STAGE : LA FORCE DES SUPPORTS SOCIAUX	177

RÉCIT N° 11 : JÉRÔME, 17 ANS	181
I - PARCOURS PRÉ-CARCÉRAL	182
II - L'ENFERMEMENT	185
III - QUELQUES MOIS APRÈS LA SORTIE DE PRISON... ..	189
RÉCIT N° 12 : RICARDO, 17 ANS	193
I - PARCOURS PRÉ-CARCÉRAL : VIOLENCE, PAUVRETÉ, DÉRACINEMENT	194
II - L'ENFERMEMENT	197
III - DEUX MOIS APRÈS LA SORTIE DE PRISON.	200
RÉCIT N° 13 : ANTOINE, 17 ANS	205
I - UN PARCOURS DÉVIANT AU SEIN D'UN RÉSEAU DENSE DE SOCIABILITÉ	206
II - L'ENFERMEMENT : LE POIDS DU QUOTIDIEN SOURCE DE RÉFLEXION	209
III - UNE VIE APRÈS LA PRISON EN RUPTURE AVEC CELLE PRÉCÉDEMMENT MENÉE.....	213
RÉCIT N° 14 : DAVID, 17 ANS	217
I - TOMBER DANS LA CAME, TOMBER EN PRISON	218
II - LA DÉTENTION : « GROSSIR » ET S'ENNUYER.....	221
III - DE LA SORTIE DE PRISON ET CONTRÔLE	225
RÉCIT N° 15 : NORDINE, 16,5 ANS	229
I - STIGMATES, RELÉGATION SCOLAIRE, DÉLINQUANCE	230
II - LA DÉTENTION : APPRIVOISER L'ÉCRIT, REGARDER LA TÉLÉ.....	232
III - L'EPM : ENTRE HYPER-ACTIVITÉ ET SUR-DISCIPLINARISATION	235
RÉCIT N° 16 : JONATHAN, 17 ANS	241
I - IMPASSE BIOGRAPHIQUE : OPPRESSION FAMILIALE ET REJET DU FOYER	242
II - LA DÉTENTION, ENTRE DÉSESPOIR ET VICTIMATION	245
III - EN FOYER : RETOUR SUR LA PRISON, DISTINCTION	248
ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	248

RÉCIT N° 17 : JEAN, 17 ANS	253
I - « L'ARGENT FACILE ».....	254
II - ASSUMER, FAIRE SON TEMPS	257
III - DU QUARTIER MINEUR À L'EPM PUIS AU QUARTIER MAJEUR.....	260
RÉCIT N° 18 : JORDAN, 16 ANS	265
I - DÉLINQUANCE ET INCARCÉRATIONS PRÉCOCES.....	266
II - LA DÉTENTION	268
III - CER ET PERSPECTIVES DE SORTIE DE TRAJECTOIRE PÉNALE.....	271
RÉCIT N° 19 : JOSSELIN, 16 ANS	275
I - UNE INCARCÉRATION « SURPRISE ».....	276
II - UNE DÉTENTION LONGUE QUI MET EN DANGER LA FORMATION	278
III - CONTRÔLE JUDICIAIRE ET FORMATION EN ÉLECTRICITÉ.....	283
RÉCIT N° 20 : MEHDI, 17 ANS	287
I - UNE LIGNE TRANSGRESSIVE INTENSIVE.....	288
II - LA DÉTENTION : DORMIR POUR « GAGNER DU TEMPS ».....	290
III - LE CEF : RÉCIT D'INSERTION ET DE RÉCIDIVE.....	293
CONCLUSION : DES TRAJECTOIRES D'ENFERMEMENT	297
I - ENFERMEMENT, TRAJECTOIRES, RÉCITS : TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ENTRETIENS.....	298
II - RAPPORTS BIOGRAPHIQUES À L'ENFERMEMENT	304
1°) <i>Rupture(s)</i>	304
2°) <i>Inéluctabilité(s)</i>	306
III - TRAJECTOIRES D'ENFERMEMENT ET PRODUCTION D'INCERTITUDE BIOGRAPHIQUE : L'EFFET DE LA DÉTENTION.....	311
BIBLIOGRAPHIE	317

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pas été rendue possible sans la participation des jeunes mineurs incarcérés dans les prisons de A., B., et C. Qu'ils soient tous remerciés ici pour la confiance qu'ils m'ont accordée, alors qu'ils étaient souvent en situation d'incertitude pénale. Nos discussions, fragiles et éphémères, réalisées en prison puis ailleurs, étaient mues par la volonté de leur « donner la parole » : restituer, hors des assignations biographiques dont ils sont si souvent l'objet, leurs propres points de vue sur leurs parcours de vie et sur la prison. J'espère ne pas avoir trahi ces points de vue. Merci également à leurs parents qui, sans nécessairement nous connaître, ont autorisé nos rencontres et la réalisation des entretiens.

Je suis reconnaissant envers les éducateurs et les surveillants des « quartiers mineurs » concernés, ainsi qu'envers leurs hiérarchies respectives pour avoir facilité, en détention comme à l'extérieur, le bon déroulement de la recherche : en assurant souvent le premier contact avec les parents ; en prenant le temps de nous expliquer les subtilités de leur activité et de leur monde ; en supportant notre présence et notre intrusion sur leur lieu de travail. Merci tout spécialement à Jean, Stéphane et Michaël pour leur accueil, leur gentillesse, leur disponibilité, leur goût pour la discussion. J'espère que la lecture de ce rapport nous permettra de prolonger nos échanges.

*Merci également à **Luc-Henry Choquet** et l'ensemble du comité de pilotage de cette étude, qui ont accepté de nous accorder du temps au fil de l'élaboration de ce rapport (préparation, terrain, rédaction). Leur intérêt et leur enthousiasme critique nous a revigoré plus d'une fois, notamment lorsque le terrain s'avérait plus difficile et plus long que prévu.*

*Merci, enfin, à l'ensemble des membres du CESDIP pour leur écoute régulière, en séminaire ou au restaurant universitaire, de l'avancée parfois tortueuse de la recherche. Merci tout spécialement à **Bessie Leconte** et à **Isabelle Pénin** pour leur aide inestimable apportée à la mise en forme éditoriale de ce rapport.*

RÉSUMÉ

Cette étude restitue et analyse 20 trajectoires sociales de mineurs incarcérés dans des quartiers mineurs en France, au sein de deux maisons d'arrêt et un centre pénitentiaire en 2007-2008. La détention n'est donc pas tant analysée du point de vue d'une sociologie des organisations ou des institutions, mais comme un lieu de passage, un *point vers lequel convergent des destins individuels*. L'enquête repose sur une méthodologie originale, qui a consisté à réaliser une série d'entretiens biographiques en détention, puis à retrouver les jeunes interviewés quelques mois après leur sortie de prison. Ce dispositif a permis, au moins partiellement, de combler le manque crucial du point de vue des savoirs sur la prison. Ce manque peut être résumé par deux questions : concrètement, comment se déroulent les sorties de prison ? Comment le *rapport à l'enfermement* évolue-t-il au fil du temps, pendant et après la détention ?

Mue par ces interrogations, la collecte des données a permis de déplacer le regard, depuis une interrogation criminologique sur le « passage à l'acte » et une interrogation pénologique sur le « sens de la peine » vers l'analyse des rapports biographiques à la prison. Loin de tout réductionnisme criminologique ou pénologique, il s'agissait donc de saisir, à travers de récits de vies que nous avons voulu restituer dans leur singularité et leur foisonnement propres, que les contraintes et les marges de manœuvre des acteurs, de part et d'autre des murs de la prison, sont à la fois *déconnectées* et *connectées* entre elles. Déconnectées, parce que la prison est une structure spécifique dont l'impact social et psychique reste irrémédiablement ouvert. Connectées, parce que les formes d'adaptation à la prison dépendent aussi des capacités d'action, des supports sociaux, des lignes scolaires et familiales, des inscriptions territoriales et de rapports à la délinquance antérieurs à la détention.

Par-delà la poussière des faits concrets, la profusion biographique des récits, et les *savoirs indisciplinés* récoltés au fil de l'enquête, un constat général émerge : pour nombre de détenus, le passage par la prison ne prend sens qu'au sein d'une *trajectoire d'enfermement*. Par trajectoire d'enfermement, nous voulons signifier non pas seulement la trajectoire du détenu en détention (choc de l'arrivée, adaptation, préparation à la sortie...), ni seulement les enfermements institutionnels (CER, CEF) qui, éventuellement, précèdent ou

succèdent à la détention. Nous voulons plus largement et plus fondamentalement insister sur la manière dont ces trajectoires sont narrées par les principaux intéressés comme des *destins* auxquels il était impossible d'échapper. Enfermement territorial, enfermement biographique (pauvreté, déscolarisation), les récits se structurent autour de l'incapacité à changer de vie. Souvent, seule la « professionnalisation délinquante », soit le passage d'une délinquance de rue à une délinquance plus rentable et mieux organisée, prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence.

Dans ce cadre, la détention « encapacite » (*empower*)-t-elle les jeunes ? Entre d'autres termes, augmente-t-elle les capacités d'action des mineurs incarcérés ? Leur ouvre-t-elle des perspectives biographiques ? Crée-t-elle, au contraire, de l'incertitude et de l'impasse ? Des rêves de normalité ? De la rébellion ? Du stigmatisme ? Du « respect » ? S'inscrit-elle dans un « ordre des choses » ou vient-elle rompre le cours d'une existence ?

MOTS-CLÉS

Quartier mineur – Prison – Délinquance juvénile – Biographies – Trajectoires – Sortie de prison – Récidive.

INTRODUCTION

Les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), destinés à accueillir uniquement des détenus de 13 à 18 ans, constituent une nouveauté dans le dispositif carcéral français. Ces structures ont été conçues dans la perspective d'une nouvelle étape des prises en charge spécialisées pour les mineurs, et transforment significativement le champ d'action des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Notre recherche ne porte pas sur les EPM, mais sur les quartiers spécifiquement réservés aux mineurs détenus dans des établissements pénitentiaires plus traditionnels : maison d'arrêt et centre pénitentiaire. Elle ne porte d'ailleurs pas tant sur les quartiers mineurs proprement dit que sur ceux qui les traversent en tant que détenus : leurs trajectoires, la réalité concrète de l'enfermement qu'ils subissent, celle, ensuite, de la sortie de prison, et leur point de vue critique sur tout ceci.

I - LA « POLÉMIQUE EPM »

Pourtant, l'ombre de ces nouvelles structures, et plus encore des polémiques qu'elles suscitent, pèse, silencieusement mais de tout leur poids, sur notre étude : plus qu'à l'accoutumée, leur ouverture rend visible le caractère problématique de l'enfermement carcéral des mineurs. Sans chercher à dresser une véritable typologie sociologique, on pourrait distinguer, au cœur de ces débats, différentes postures. Posture « enthousiaste » de ceux qui dressent, d'ores et déjà et sans doute, des bilans « positifs » des nouveaux établissements ; posture « réformatrice » de ceux qui voient dans les EPM une occasion de rompre avec les pratiques d'enfermement précédentes, et œuvrent à faire des EPM le lieu de concrétisation d'une pénologie renouvelée en matière de délinquance juvénile ; posture « réaliste » de ceux qui considèrent les EPM comme un mal nécessaire ; posture « sceptique » de ceux qui dénoncent, entre autres choses, la suractivité disciplinaire qui

semble caractériser le fonctionnement actuel des EPM (le suicide d'un jeune à l'EPM de Meysieu, en février 2008, est alors érigé en symbole de cette suractivité disciplinaire) ; enfin, posture « opposante », ou « sceptique-radical », de ceux qui ne conçoivent pas que l'enfermement carcéral puisse être bénéfique à qui que ce soit (ni au jeune, ni à la société), et qui dénoncent à la fois l'effet de légitimation de l'incarcération des mineurs que l'existence même de ces établissements tend à renforcer, et le fait que ces établissements coûtent très chers, grevant le budget de la PJJ, là où il y aurait tant à faire en milieu ouvert.

II - L'ENVERS DE LA POLÉMIQUE COMME ENJEU DE SAVOIR

Il faudrait mener une généalogie, une cartographie et une sociologie politique de ces polémiques, mais tel n'est pas, non plus, notre objet. Contentons-nous de pointer quatre constats qui ne sont pas, ou très peu, abordés par la polémique en question ; constats distincts mais qui conjointement balisent, nous semble-t-il, l'intérêt de ce présent rapport.

1°) Premier constat : les places EPM ne remplaceront pas l'ensemble des quartiers mineurs

Certes l'ouverture d'un EPM entraîne souvent la fermeture d'un quartier mineur à proximité ; mais nombre d'entre eux ne fermeront pas les portes, ne serait-ce que pour des raisons démographiques (le nombre de places prévues est inférieur au nombre de mineurs détenus, et celui-ci pourrait grossir dans les années à venir). Or, le risque est grand, étant donnée l'ampleur de la « polémique EPM », et du statut de vitrine pénitentiaire qu'ils endossent déjà, que le fonctionnement ordinaire et quotidien de ces quartiers classiques ne fasse plus, ou très peu, l'objet d'observation et de débats. Pourtant, que l'on soit « pro », ou « anti » EPM, un constat s'impose d'emblée : l'organisation de ces deux dispositifs diffère significativement, donnant le sentiment à l'observateur (les récits qui constituent le cœur de ce rapport en témoigneront) que le *trop-plein* organisationnel des EPM (dont le cœur du fonctionnement repose sur une activité intense et quotidienne, réglée avec une véritable minutie temporelle) est une réponse au *vide* qui caractérise les quartiers mineurs classiques. Il y a là un *enjeu de savoir* : continuer à observer les quartiers mineurs, en deçà du brouhaha politico-médiatique suscité par les EPM, relève du devoir de l'observateur du monde pénitentiaire.

2°) Deuxième constat : le point de vue propre des jeunes ne fait pas partie du débat

Il y a là quelque chose de tristement banal, qui vaut d'ailleurs pour l'ensemble de la population carcérale, et qui trouve aujourd'hui une actualisation étonnante. Alors même que pour la première fois, une consultation, dans le cadre des États généraux de la condition pénitentiaire, près de 15 000 détenus (soit près d'un quart des personnes incarcérées !) ont fait part de leur point de vue et de leurs doléances pour améliorer leur condition de vie, ces points de vue et ces doléances sont complètement ignorés lorsqu'il s'agit d'élaborer une loi pénitentiaire, qui devrait voir le jour avant la fin de l'année. Notre démarche, en ce sens, consiste à *donner à entendre* le point de vue propre des détenus (en l'occurrence, ici, les mineurs détenus) et cherche par là à enrayer le mutisme, habituel mais intolérable, auquel l'histoire traditionnelle des institutions et la stigmatisation pénale condamnent dans le passé comme dans le présent les justiciables. Modestement, il s'agira de suggérer que notre objet sociologique (en l'occurrence les expériences et trajectoires individuelles des jeunes incarcérés), devraient faire partie du débat ; qu'il est nécessaire de confronter aux *savoirs sérieux* – expression par le biais de laquelle Dreyfus et Rabinov attireraient notre attention sur le statut d'autorité et de crédibilité de l'ensemble des savoirs politiques, médiatiques et savants portant sur la question criminelle¹ – les savoirs *expérientiels* et *indisciplinés* des détenus. Ce socle éthique s'adosse à une conviction théorique, déjà bien pointée par Alvaro Pires : la volonté « d'aller écouter » le point de vue des plus désavantagés – ici les mineurs détenus –, de (re)considérer, (re)construire et comprendre leur point de vue, bref d'adopter volontairement un regard « d'en bas », peut constituer un point d'observation privilégié qui permette la construction de conceptualisations intéressantes et puisse améliorer la compréhension du fonctionnement du système pénal contemporain².

¹ DREYFUS, RABINOW, 1982, 76.

² PIRES, 1997.

3°) Troisième constat : l'enfermement carcéral des mineurs est un domaine sous-étudié de la sociologie de la prison

Lorsque des chercheurs en sociologie prétendent étudier la prison pour pallier l'absence de savoir sur les prisons, il s'agit aujourd'hui d'une affirmation largement déconnectée de la réalité : les savoirs sur la prison, aujourd'hui, ne manquent pas. Rapports parlementaires et européens volumineux, documentaires originaux, récits autobiographiques expressifs, témoignages de professionnels avisés, articles de journaux diversifiés, militantisme d'information, etc. Ces documents témoignent souvent d'un véritable travail d'investigation et offrent un ensemble de descriptions et d'interprétations considérables. Dès lors, s'il subsiste de véritables zones d'opacité sur la vie (et la mort) en détention, les affirmations habituelles, presque monotones, selon lesquelles la recherche sociologique se justifie par la nécessité d'enrayer le processus de « méconnaissance » de l'institution, et que cette « méconnaissance » constituerait le facteur principal de son « inertie historique », sont aujourd'hui insuffisantes. « Depuis une vingtaine d'années, les études sociologiques se multiplient en France, et un nouveau faisceau de lumière, formé de *regards sociologiques* divers et variés, éclaire peu à peu cette "part d'ombre de la démocratie"³. L'existence même de ces études, et leur multiplication, constituent un symptôme des transformations contemporaines de l'institution, caractérisées par une certaine ouverture »⁴. Il ne s'agit donc plus pour le sociologue de combler un manque, mais de s'interroger sur la spécificité et la plus-value spécifique de son savoir⁵.

Cependant, la donne n'est pas la même pour l'enfermement des mineurs⁶, précisément parce que celui-ci incarne, de fait, l'échec au moins partiel du dispositif de gestion des illégalismes des mineurs, basée sur un effort de protection et de réduction de la proximité de cette catégorie de population avec le système pénal. É. Yvrel pointe ainsi un « enjeu de mémoire » : la prison, par son inertie lourde et son échec historique

³ COMBESSIE, 2001.

⁴ CHANTRAINE, 2004a.

⁵ CHANTRAINE, 2004b.

⁶ Les travaux de Léonore Le Caisne constituent l'une des rares exceptions récentes en sociologie. LE CAISNE, 2008.

congénital, ne pourrait incarner les valeurs positives que les agents du traitement social et pénal de la délinquance juvénile voudraient voir portées à l'Histoire :

« Une explication peut être avancée pour justifier ce manque d'intérêt pour la prison classique appliquée aux jeunes. En effet, l'histoire du traitement pénal de la délinquance juvénile est en grande partie le fait des professionnels de l'enfance. Hors, ces travaux sont essentiellement motivés par l'enjeu de mémoire qu'ils représentent. La prison n'a pas évolué, contrairement aux colonies pénitentiaires et correctionnelles qui se sont assouplies avant de laisser place à des systèmes ouverts, axés sur la rééducation avant tout, tels les IPES, le régime de liberté surveillée et le milieu ouvert. La prison, elle, demeure, dans ses grandes lignes, ce qu'elle était au XIX^e siècle. Peu d'amélioration des conditions de détention, une séparation mineurs-adultes qui n'est toujours pas effective partout, un abus de l'utilisation de la détention provisoire, bref, une culture carcérale que tout mineur acquiert inmanquablement après un séjour derrière les barreaux. L'aspect mémoire ne peut donc fonctionner dans le cas d'une structure aussi rigide, aussi peu évolutive. Les professionnels de l'enfance ne peuvent chercher à s'en servir comme faire valoir des progrès accomplis dans le domaine : des progrès, il n'y en a pas, ou si peu »⁷.

On pourrait donc voir dans « l'enjeu de mémoire » pointé par É. Yvrel l'une des raisons explicatives du faible nombre d'enquêtes sociologiques sur la prison. L'hypothèse de l'enjeu de mémoire renvoie directement à l'identité professionnelle de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui s'est construite, au fil des années, une idéologie fermement hostile à l'incarcération des mineurs : « on n'enferme pas des enfants ». En ce sens, l'arrivée des éducateurs en détention, depuis 2003, et plus encore la création des EPM, mettent à l'épreuve cette idéologie traditionnelle, source de la polémique évoquée précédemment.

4°) Quatrième constat : si la sociologie de la prison a pris, ces deux dernières décennies, un nouvel essor, on ne sait pratiquement rien, d'un point de vue qualitatif, des modalités concrètes de sortie de prison des personnes libérées

Si les enquêtes sur la vie en prison des mineurs sont relativement peu nombreuses, celles sur les modalités concrètes de leur sortie de prison sont totalement absentes ; là comme ailleurs, la catégorie des détenus mineurs ne fait qu'exacerber un état plus général de la sociologie de la prison. Tant de questions sont pourtant essentielles : comme vit-on une « mise en liberté provisoire » ? Comment vit-on le passage d'une prison à un centre éducatif fermé ? Est-il préférable, du point de vue du jeune justiciable, de « faire sa peine » en prison, ou d'accepter un aménagement de peine qui certes permet de sortir de prison, mais risque de prolonger l'emprise pénale dont il est l'objet ? Comment s'incarnent les

⁷ YVREL, 2005.

stigmatisés ? Gagne-t-on du « galon » à être passé par la prison ? Le caractère pathogène de l'enfermement laisse-t-il des traces sur les jeunes libérés ? Le passage à la majorité change-t-il la donne ? Comment les jeunes envisagent, derrière les discours parfois convenus qu'il faut tenir devant son éducateur, leurs perspectives de sortie ? Le regard rétrospectif sur son passage en prison est-il déterminé par les conditions de détention, ou par les modalités de sortie ? En bref, s'il y a différentes manières de « faire sa prison », quelles sont les différentes manières de « faire sa sortie » ?

*

Pour ébaucher une réponse à ces questions, cette étude restitue et analyse 20 trajectoires sociales de mineurs incarcérés dans des quartiers mineurs en France, au sein de deux maisons d'arrêt et un centre pénitentiaire en 2007-2008. La détention n'est pas tant analysée du point de vue d'une sociologie des organisations ou des institutions, mais comme un lieu de passage, un *point vers lequel convergent des destins individuels*. L'enquête repose sur une méthodologie originale, qui a consisté à réaliser une série d'entretiens biographiques en détention, puis à retrouver les jeunes interviewés quelques mois après leur sortie de prison. Mue par ces interrogations, la collecte des données a permis de déplacer le regard, depuis une interrogation criminologique sur le « passage à l'acte » et une interrogation pénologique sur le « sens de la peine » vers l'analyse des rapports biographiques à la prison. Loin de tout réductionnisme criminologique ou pénologique, il s'agissait donc de saisir, à travers des récits de vies dont nous avons voulu à la fois restituer la singularité propre et l'histoire collective dont ils témoignent, que les contraintes et les marges de manœuvre des acteurs, de part et d'autre des murs de la prison, sont à la fois *déconnectées* et *connectées* entre elles. Déconnectées, parce que la prison est une structure spécifique dont l'impact social et psychique reste irrémédiablement ouvert. Connectées, parce que les formes d'adaptation à la prison dépendent aussi des capacités d'action, des supports sociaux, des lignes scolaires et familiales, des inscriptions territoriales et de rapports à la délinquance antérieurs à la détention.

Dans un premier temps, nous présenterons notre dispositif d'enquête, et d'abord les soubassements théoriques de l'approche biographique. Il faudra alors plus minutieusement baliser l'espace de fécondité de la recherche biographique en sociologie,

dont la fragilité épistémologique est contrebalancée par sa richesse empirique. Nous présenterons ensuite notre guide d'entretien, ainsi que les modalités concrètes de rencontres des jeunes interviewés. Là, il faudra expliciter les difficultés propres de la démarche et les différents obstacles rencontrés, afin de, autant que faire se peut, les transformer en force pour l'analyse. Enfin, sans chercher à mener une véritable sociologie comparée des trois prisons au sein desquelles nous avons initialement rencontré, nous poserons quelques spécificités, similarités et divergences organisationnelles entre les trois structures.

Dans un second temps, nous proposerons une synthèse de différents travaux sur les transformations contemporaines de la justice des mineurs. Depuis des points de vue politiques, pénologiques et institutionnels, il s'agira non seulement de saisir en quoi ces transformations sont elles-mêmes étroitement imbriquées à des mutations pénales plus globales, et comment à certains égards, elles en constituent un « effet loupe ». Ce chapitre permettra au lecteur d'appréhender, lorsqu'il se plongera ensuite au cœur des récits biographiques, le schisme irréductible qui distingue les débats pénologiques contemporains et la réalité concrète de l'enfermement carcéral des mineurs.

Nous présenterons successivement les 20 récits biographiques. Là, nous avons tenté de respecter le foisonnement et le rythme propre de chacun d'entre eux, sans nécessairement chercher à objectiver, ni même parfois interpréter leur discours, pour en garder, au moins partiellement, la teneur « brute ». Nous avons néanmoins adopté une structure de présentation relativement standardisée : les récits sont d'une taille similaire, et chacun d'entre eux est structuré en trois parties. La première trace la trajectoire pré-carcérale de l'interviewé, la seconde traite de la vie en détention, la troisième restitue l'entretien réalisé une fois le jeune sorti de prison. Cette standardisation relative doit faciliter, chez le lecteur, les comparaisons intuitives d'un récit à l'autre.

En synthèse et en conclusion, cette comparaison sera ensuite systématisée : un tableau récapitulatif des entretiens en ramassera les données essentielles : parcours pré-carcéral, rapport biographique à la prison durant la détention, type d'adaptation et occupations principales en prison, situation post-carcérale et rapport biographique à l'enfermement (regard rétrospectif) lors du dernier entretien.

Par-delà la poussière des faits concrets, la profusion biographique des récits, et les *savoirs indisciplinés* récoltés au fil de l'enquête, un constat général émergera : pour nombre

de détenus, le passage par la prison ne prend sens qu'au sein d'une *trajectoire d'enfermement* (d'où le titre de ce rapport). Par trajectoire d'enfermement, nous voulons signifier non pas seulement la trajectoire du détenu en détention (choc de l'arrivée, adaptation, préparation à la sortie...), ni seulement les enfermements institutionnels (CER, CEF) qui précèdent ou succèdent à la détention. Nous voulons plus largement et plus fondamentalement insister sur la manière dont ces trajectoires sont narrées par les principaux intéressés comme des *destins* auxquels il était impossible d'échapper. Enfermement territorial, enfermement biographique (pauvreté, déscolarisation), les récits se structurent autour de l'incapacité à changer de vie. Souvent, seule la « professionnalisation délinquante », soit le passage d'une délinquance de rue à une délinquance plus rentable et mieux organisée, prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence. Nous dresserons une typologie des rapports biographiques à l'incarcération, qui cherche à répondre aux questions suivantes : la détention « encapacite » (*empower*)-t-elle les jeunes ? Entre d'autres termes, augmente-t-elle leurs capacités d'action ? Leur ouvre-t-elle des perspectives biographiques ? Crée-t-elle, au contraire, de l'incertitude et de l'impasse ? Des rêves de normalité ? De la rébellion ? Du stigmatisme ? Du « respect » ? S'inscrit-elle dans un « ordre des choses » ou vient-elle rompre le cours d'une existence ?

CHAPITRE I

PRINCIPE ET MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE

L'objectif initial de l'enquête était de saisir l'*effet* d'une détention sur une trajectoire sociale. Or, parler d'effet de la détention, et non pas des *fondements* de la peine ou de ses *objectifs*, témoigne d'une orientation préalable spécifique de l'étude. En effet, le « fondement » de la peine réside dans sa justification ou dans sa raison d'être. Ces fondements peuvent résider dans le dommage causé, l'infraction commise, la responsabilité morale ou encore dans la dangerosité supposée du justiciable. Les « objectifs », quant à eux, ont une portée essentiellement normative : ils se réfèrent au rôle idéal que la peine doit poursuivre, autrement dit à la finalité qui lui est officiellement assignée. Les « effets » de la peine et de la détention, en revanche, se concrétisent dans un ensemble de conséquences effectivement engendrées, ce qui implique notamment qu'elles peuvent avoir un caractère non intentionnel ou accessoire, voire parfois manifestement indésirable ou contre-productif⁸.

Si le chapitre suivant esquisse les transformations de la justice des mineurs d'un point de vue pénologique et institutionnels, l'analyse de l'effet de la détention ne doit pas se confondre avec ces débats pénologiques, et requiert une méthodologie qualitative qui restitue l'expérience concrète des acteurs concernés, à travers le temps. Ce préalable ainsi posé, il faut également affirmer d'emblée l'orientation de la démarche : chercher à comprendre l'« effet » d'une détention sur une trajectoire sociale, c'est sans doute moins diagnostiquer l'intériorité psychique du jeune reclus que reconstruire la trame institutionnelle qui configure et *constitue* cette trajectoire déviante, et co-observer, avec

⁸ VAN DE KERCHOVE, 2005, 22-31.

l'acteur interviewé, dans une pratique réflexive, le rapport pratique et critique de l'acteur enfermé vis-à-vis de cette trame. Il s'agit également de prendre l'entretien pour ce qu'il est : un récit, une narration, une présentation spécifique, à la fois socialement contrainte et ouverte, d'un rapport biographique à soi.

La première section de ce chapitre vise à présenter l'orientation théorique qui sous-tend la méthodologie biographique mise en œuvre, à décrire les modalités de rencontre avec les jeunes, et les embûches et contraintes principales qui ont façonné le travail de terrain. La réalisation des entretiens a été couplée à une observation ethnographique du fonctionnement quotidien de trois quartiers-mineurs, dans deux maisons d'arrêt et un centre pénitentiaire (région parisienne, dans une grande ville de province, petite ville de région). La seconde section présentera succinctement la structure, les intervenants et le principe général d'organisation des trois quartiers mineurs dans lesquelles nous avons rencontré les jeunes.

I - LES RÉCITS DE VIE : THÉORIE ET PRATIQUE

1°) Subjectivité de l'objectivité, objectivité de la subjectivité

Le récit de vie est une méthodologie dont la relative fragilité épistémologique est compensée par sa plus-value intrinsèque et la richesse analytique qui en découle : il est à la fois une réalité historico-empirique – parcours biographique –, une réalité psychique et sémantique – ce que le sujet pense rétrospectivement de son parcours biographique – et une réalité discursive⁹. Parce qu'il permet de reconstituer pour une part un parcours biographique, la situation d'enfermement pourra être analysée au regard de la trajectoire qui l'englobe ; réalité psychique, les *rapports à l'enfermement* ont été analysés à travers la production d'un *temps biographique* au cours d'entretiens approfondis, en détention puis dehors. Ce dispositif permet enfin de prolonger quelques études en sociologie de la prison. *Récit de pratiques*, il permet également de comprendre les stratégies mises en œuvre en détention. En tentant d'expliquer les marges de manœuvre, les différents types d'adaptation, de négociation et de stratégies de l'acteur, on se donne les moyens d'analyser en retour les contraintes de l'institution carcérale.

⁹ BERTAUX, 1997, 68.

D. Bertaux, spécialiste de l'approche biographique, exprime clairement comment le recours aux *récits de vie* peut s'avérer utile ici : il apparaît comme un mode privilégié d'analyse d'une *situation particulière*. « *Le phénomène de situation particulière n'implique pas nécessairement la formation d'un monde social : les mères élevant seules leurs enfants n'ont pas d'activité commune, pas plus que les chômeurs de longue durée ou les malades chroniques. C'est la situation elle-même qui leur est commune. Cette situation est sociale, dans la mesure où elle engendre des contraintes et des logiques d'action qui présentent bien des points communs. (...) Le recours aux récits de vie s'avère ici particulièrement efficace, puisque cette forme de recueil de données empiriques colle à la formation des trajectoires ; cela permet de saisir par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée, et comment ils s'efforcent de gérer cette situation* »¹⁰. Cette idée montre bien comment l'approche biographique permet d'approcher la nature des *contraintes* et des *logiques d'actions* entraînées par l'incarcération, ainsi que la manière de *gérer* cette incarcération, comme *situation spécifique*.

Une biographie et son récit ne sont pas à confondre. En ce sens, les critiques fortes de l'approche biographique¹¹ ont participé à une (re)définition de son champ de pertinence. P. Bourdieu dénonce en effet dans *L'illusion biographique* comment l'idée de « la vie comme cheminement », avec ses « bifurcations » et ses « embûches », constitue une idée de sens commun avec laquelle il faut rompre. Les présupposés inhérents à l'approche biographique seraient premièrement que « *la vie constitue un tout, un ensemble cohérent et orienté, qui peut et doit être appréhendé comme expression unitaire d'une "intention" subjective et objective d'un projet* »¹². Nous ne réduisons pas pour autant l'intérêt d'une approche biographique à l'étude d'une trajectoire comme « *inscription des itinéraires individuels dans la topographie et les calendriers institutionnels* »¹³, où la trajectoire serait prédéterminée par la force initiale qui la crée. L'optique constructiviste dans laquelle nous nous inscrivons développe plutôt l'idée que le devenir biographique est « *le produit d'un double mouvement, celui de l'action sociale des individus et celui du déterminisme social des structures* »¹⁴, considérant la biographie « *à la fois comme un effet des structurations longitudinales qui se résument en amont dans "l'institution*

¹⁰ BERTAUX, 1997, 128.

¹¹ BOURDIEU, 1986, 69-72.

¹² *Ibid.*, 69.

¹³ PASSERON, 1989, 3-32.

¹⁴ *Ibid.*, 17.

biographique" et comme le produit agrégé que l'action sociale des individus inscrit, en aval, dans le maintien ou la transformation de ces structures longitudinales »¹⁵. Par là, nous nous inscrivons donc pleinement dans l'idée que l'approche biographique, et l'utilisation de concepts tels que la carrière ou la trajectoire « montrent que le schéma sartrien de "l'objectivation de la subjectivité et de la subjectivation de l'objectivité" définit un cheminement de la description praticable en sociologie »¹⁶.

C'est dans ce cadre que prend sens notre recherche, vouée à l'analyse et la compréhension de l'expérience et de l'effet de la détention sur les trajectoires de jeunes incarcérés. Cette recherche se situe ainsi au croisement d'une sociologie de la prison et d'une approche biographique. Le dispositif méthodologique mis en place a donc permis de faire émerger des données sur le vécu *ordinaire, banal* et *quotidien* des détenus, à la fois d'un point de vue biographique et d'un point de vue institutionnel. Dans ce cadre, le quartier mineurs a donc été saisi comme un lieu de passage, un point vers lequel convergent des destins individuels. Ce lieu de passage n'est pas vide de sens pour l'acteur ; épisode spécifique d'une existence, la détention oblige l'acteur enfermé à un « travail biographique », au cours duquel passé, présent et futur se redessinent, et où les conceptions de soi sont à redéfinir¹⁷. Ainsi, le regard n'est plus centré sur la matérialité des murs, mais plutôt sur le contenu de ce travail biographique, ainsi que sur les différentes logiques d'action des acteurs.

La méthodologie mise en œuvre présente également la particularité de se donner les moyens de co-produire des récits de vies en détention, mais aussi environ deux mois après la libération. Il s'agit donc de restituer le « travail biographique » de l'acteur à deux moments particuliers de sa trajectoire : pendant, puis après la détention, et d'éclairer ainsi l'évolution du rapport subjectif à la détention.

2°) Lignes biographiques et guide d'entretien

Les entretiens biographiques menés avec les jeunes détenus ont été conçus à partir de la notion de ligne biographique¹⁸. Cinq lignes principales ont retenu notre attention : la

¹⁵ *Ibid.*, 3-32.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ STRAUSS, 1992.

¹⁸ Cette notion a été forgée par OGIEN (1995).

ligne de sociabilité primaire, la ligne scolaire (et éventuellement professionnelle), la ligne transgressive, la ligne de sociabilité secondaire, et la ligne socio-pénale. L'identification des domaines qui composent chacune des lignes a servi de socle à la constitution du premier volet du guide d'entretien. Soulignons que les distinctions entre ces différentes lignes sont des distinctions analytiques ; autrement dit, dans la réalité et dans chaque récit, chaque ligne s'entremêle toujours à d'autres. Leur conceptualisation vise avant tout à se donner les moyens d'observer comment, au cours de la trajectoire de la personne intéressée, certaines dimensions et domaines de l'existence prennent le pas et « colonisent » d'autres dimensions. C'est bien l'analyse des influences réciproques entre les différentes lignes qui nous intéressent.

GUIDE « LIGNES BIOGRAPHIQUES »

Ligne de sociabilité primaire

- Structure familiale,
- fratrie,
- évolution des relations familiales : ruptures, *turning point*,
- rapport au père, rapport à la mère,
- trajectoire familiale : migration, assimilation de la langue, intégration...,
- professions des parents,
- trajectoire socio-pénale et professionnelle des parents et la fratrie,
- lieu(x) de vie.

Ligne scolaire (et professionnelle)

- Parcours scolaire : cursus normal et/ou spécialisé,
- réussite/échec,
- décrochage scolaire,
- rapport à l'école,
- rapport aux profs,
- scolarité actuelle,
- rapport aux élèves, sociabilité scolaire.

Ligne transgressive

- Premières infractions,
- initiation délinquante,
- ancrage délinquant,
- quelles infractions, avec quelle intensité,

- structure et évolution de la carrière transgressive et délinquante,
- sociabilité délinquante,
- acquisition et transmission des techniques délinquantes,
- parcours et consommation toxicomaniaque : alcool, cannabis, ecstasy, héro, etc.,
- territoires des transgressions.

Ligne de sociabilité secondaire

- Relations électives,
- réseaux de sociabilité (transgressifs et/ou non transgressifs),
- opposition de réseaux de sociabilité,
- appartenances multiples et conflits d'appartenance,
- pratiques et occupations avec les réseaux de sociabilité,
- journée-type, loisirs, vie associative, etc.,
- quelles activités avec quels copains ?

Ligne socio-pénale

- Trajectoire pénale,
- rapport transgression/répression,
- fréquence des rencontres avec le juge des enfants, nature et contenu des échanges,
- prise en charge socio-éducative,
- relations aux autorités sociales et judiciaires : éducateurs, police, justice,
- représentation de la fonction de la justice,
- vision de l'effet et du sens de la peine,
- critiques du système pénal et pénitentiaire,
- compréhension du système.

Nous avons ensuite complété ce guide de « lignes biographiques » par un guide thématique visant à explorer les pratiques de chaque jeune en détention.

GUIDE THÉMATIQUE D'ENTRETIEN SUR LA VIE EN DÉTENTION

Le parcours carcéral

- L'arrivée,
- la condamnation,
- le parcours de détention,
- projet de détention.

Vie quotidienne en détention

- Rapport au temps,
- activités quotidiennes,
- école,
- relations avec les surveillants,
- relations avec les éducateurs PJJ et autres éducateurs,
- relations avec le personnel soignant,
- relations avec les détenus : relations par délits, par quartiers ?
- conflits en détention : par délits ? Ostracisme,
- régulation des conflits,
- activités socio-culturelles, éducatives, etc.,
- sanctions,
- gestion de la détention,
- ambiance en détention,
- valeurs de la détention,
- évolution du rapport au délit.

La vie en cellule

- Activités en cellule,
- relations entre cellules,
- yoyo, trou dans les murs,
- vie sociale informelle, économie informelle,
- consommation de drogue.

Rapport à l'extérieur

- Parloirs : nature, fréquence. Rapport au parloir,
- courrier,
- mandat,
- activités extérieures,
- modification des lignes de vie de sociabilité,
- contacts divers et leurs surprises.

Perspectives

- La sortie de prison,
- la « prise en charge » envisagée : rapports futurs avec les autorités socio-pénales,
- projet de vie,
- craintes, ambivalences, incertitudes,
- l'accès à la majorité : conception, basculement ? Changement du rapport à la ligne socio-pénale.

Le guide d'entretien *extramuros* était quant à lui été constitué sur la base du contenu des entretiens réalisés en détention. Le guide était donc individualisé. Il visait à explorer l'évolution des différentes lignes biographiques du jeunes, à saisir les modalités concrètes de la vie du jeune depuis sa sortie de prison, et, plus globalement, à comprendre son regard rétrospectif sur l'enfermement.

3°) Méthodologie concrète : les filtres de l'échantillon

Les entretiens ont été réalisés dans trois prisons différentes dont nous présenterons quelques caractéristiques dans la section suivante. Ils se sont déroulés entre mars 2007 et juin 2008. Cette période, relativement longue, était nécessaire pour deux raisons. D'abord, nous avons choisi de ne pas effectuer les trois terrains simultanément, mais d'abord un premier, afin d'en tirer des enseignements pour les deux autres. Ensuite, la durée de l'enquête, notamment pour ce qui concerne le troisième terrain, a été prolongée pour pallier différentes embûches et difficultés qui rendaient difficiles la constitution de l'échantillon complet.

Ces difficultés étaient d'ordres divers :

- Obtenir une autorisation parentale avant de réaliser un entretien :

Bien que les éducateurs en détention se soient montrés souvent très coopératifs pour obtenir ces autorisations (par exemple, en contactant leurs collègues de milieu ouvert et en leur faxant la demande d'autorisation parentale, après leur avoir expliqué, avec leurs propres mots, l'enjeu de la recherche), leur obtention était parfois difficile, voire impossible : méfiance des parents, non réponse, contact impossible, éloignement géographique... Parfois, ce sont les éducateurs eux-mêmes qui nous annonçaient d'emblée qu'ils n'arriveraient pas à obtenir d'autorisation pour tel ou tel jeune. Là s'opérait un premier tri, difficile à évaluer : comment caractériser le biais de la présélection opérée par les éducateurs ? Les refus éventuels des parents indiquaient-ils une absence de soutien familial du jeune incarcéré, ou relevaient-ils de logiques assez diversifiées pour pouvoir considérer que l'« effet de tri » n'était pas significatif ?

- Rencontrer des jeunes dont la durée de détention serait assez « courte » pour envisager de se revoir à l'extérieur :

Quelques jeunes ont immédiatement été écartés de notre échantillon (par exemple, un jeune de 17 ans, condamné à 4 ans de prison pour viol). C'est une limite inhérente au dispositif, et une étude spécifique consacrée aux « longues peines » mineurs pourrait combler ce manque. Par ailleurs, cette seconde contrainte était partiellement aléatoire. Certes, la durée des condamnations ou des mandats de dépôt, ainsi que la nature (correctionnelle ou criminelle) de la procédure pénale en cours nous donnaient des indications, mais la durée effective des détentions restait néanmoins imprévisible. Certains jeunes pensaient sortir rapidement, mais d'autres affaires « tombaient » au cours de la détention, prolongeant ainsi l'enfermement ; de même, un aménagement de peine, mis en place par un éducateur, pouvait être refusé par un juge, prolongeant là aussi une détention alors que notre période de terrain s'achevait ; à l'inverse, un transfert d'un jeune d'une prison à une autre pouvait empêcher la réalisation d'un entretien, alors que nous venions d'obtenir une autorisation parentale...

- Développer un cadre de confiance propice à la réalisation d'entretiens de qualité :

Réaliser des entretiens, enregistrés au dictaphone, avec des jeunes souvent en situation de grande incertitude pénale, requiert une « présentation de soi » spécifique qui nécessite de la prudence, du doigté et du savoir-faire sociologique. Qu'est-ce qu'un « sociologue », ou plutôt : comment l'expliquer à un mineur détenu ? Souvent par la *négative* : « *je ne suis ni policier, ni juge, ni éducateur, ni surveillant, ni avocat, ni enquêteur, ni psychologue* ». Puis par la *positive* : « *je cherche à comprendre comme ça fonctionne, le quartier mineur. Je cherche à comprendre comment ça marche, ici ; surtout, ce qui m'intéresse, c'est comment ça se passe pour toi, personnellement, dans ta vie* ». Simultanément, par des *précautions*, et un *cadre* : « *ce qui m'intéresse, c'est ton point de vue personnel, mais ensuite j'anonymise tout ; je rencontre d'autres jeunes, j'en rencontre dans trois prisons différentes et on ne saura pas quel jeune était où ; nos entretiens n'auront aucun impact, ni positif ni négatif, sur tes affaires et tes ennuis avec la justice* ». Plus fondamentalement, en constituant l'entretien en *échange libre* : « *je te propose l'entretien, mais si tu ne veux pas le faire, tu peux tout à fait refuser. C'est même important pour moi que tu comprennes bien que tu n'es pas obligé de le faire, comme ça si tu acceptes on pourra discuter tranquillement. Moi, ça*

m'aide, ça me permet de faire mon travail, et puis ça intéressera peut-être les gens de savoir comment ça se passe ici... Et toi, peut-être que tu peux avoir envie de voir d'autres têtes en prison... ».

Mais même lorsque le jeune pouvait avoir compris que les entretiens n'auraient pas d'impact pénalement négatif sur sa trajectoire, il pouvait rejeter en bloc l'idée d'une relation supplémentaire avec un « institutionnel ». « *J'ai pas à te raconter ma vie* », « *je me tape déjà les psychologues* » ; « *t'as qu'à faire de la prison si tu veux savoir comment c'est* », « *on n'est pas au zoo, je suis pas un singe* », constituent, parmi d'autres, des réactions et des formes de refus auxquels nous aurons appris à faire face. Il y a certainement là un autre biais : nous n'aurons pas eu accès aux détenus les plus rebelles.

- Réaliser des entretiens assez riches pour être analysés :

Les récits de vie de mineurs incarcérés sont surplombés par **1.** la dépossession, **2.** l'injonction biographique, **3.** l'activation d'un récit collectif et, **4.** la volatilité du discours. Détaillons.

1. Ces jeunes, tout d'abord, sont très globalement *dépossédés de leur parole biographique*. Les conditions matérielles de leur existence et de leur réclusion les vouent à un présentisme peu propice à l'introspection biographique. Sur un tableau qui mettrait en relation l'appartenance à une catégorie sociale et les compétences narratives des acteurs, ils se situeraient à l'extrême opposé de l'artiste, ou de l'homme politique, qui, au terme d'une vie trépidante, décide d'écrire une autobiographie.

2. Ensuite, et c'est là l'envers complémentaire de cette dépossession, ces jeunes sont constamment sous *injonction biographique* : ils sont routinisés à l'exercice qui consiste à produire de la biographie à l'usage du système pénal et de ses acteurs : juge, éducateur, psychologue. En retour, ces professionnels ne cessent de produire la biographie des jeunes. Les expertises psychologiques, les recueils de renseignement socio-éducatifs, les casiers judiciaires, les rapports éducatifs, les rapports sociaux, les historiques établis par le SEAT, etc., constituent autant de *productions biographiques* à usage du système pénal. C'est là une spécificité de notre objet : nous mobilisons une approche biographique dans un champ saturé de productions biographiques.

3. Le récit individuel reproduit souvent un récit collectif : récit de « la prison qui n'est pas si dure », « récit de la récidive », « récit de la sous-culture délinquante »... Ces récits collectifs peuvent recouper les assignations et les tactiques biographiques (« récit de

l'insertion, ou « récit de la misère du toxicomane » que l'on tient devant le juge), comme ils peuvent les contredire radicalement : au juge, on sert « le récit de l'insertion », au sociologue « le récit de la sous-culture délinquante ».

4. Enfin, ces entretiens sont caractérisés par la *volatilité* du discours. Cette volatilité résulte à la fois d'un effet d'âge et d'un effet structurel. Effet d'âge : chaque événement biographique n'est pas encore stabilisé par le recul de sa propre trajectoire, et peut très bien être narré d'une manière très différente d'un entretien à l'autre, au gré des humeurs et de l'avancée de la trajectoire judiciaire de l'intéressé. Effet structurel : ce qui est dit en prison est dit parce que l'on est en prison. La parole (« *la prison, c'est pas dur* », « *je sors, j'arrête mes conneries* ») peut constituer une source de protection contre la violence structurelle de la détention. Discours « de bonne foi », il disparaît néanmoins lorsque l'emprise carcérale s'estompe. Soulignons ici que chaque fois que cela a été possible, nous avons croisé les récits de vies avec d'autres données : entretiens avec des surveillants, des éducateurs « fils rouge » qui suivent les jeunes depuis longtemps, étude des dossiers pénaux...

Il faut avoir conscience de tout cela pour transformer les difficultés du terrain en richesse potentielle pour l'analyse. Mais cela n'est pas toujours suffisant. Certains jeunes ayant accepté de réaliser un entretien se sont ensuite murés dans un quasi-silence. À ces silences, plusieurs explications sont possibles, selon les situations individuelles : le jeune accepte l'entretien, mais la relation de confiance n'est pas complète ; le jeune, au contraire, a saisi qu'il pourrait sortir des discours convenus qu'il faut tenir devant juges et éducateurs, mais il n'arrive pas à opérer ce déplacement narratif et relationnel ; le jeune est trop assommé par les médicaments psychotropes, ou tout simplement trop déprimé pour parler. Nous désirions là aussi retourner la difficulté en force : travailler sur les silences, sur l'incapacité à parler, sur les discours convenus, sur les récits collectifs, etc. Mais il a finalement fallu s'y résoudre : certains entretiens étaient trop vides pour pouvoir être analysés et restitués. Cette nécessité a comporté elle aussi un biais : certains jeunes, et particulièrement ceux dans les situations psychiques les plus problématiques, voire désastreuses, ont été écartés de l'enquête. C'est là une autre limite de l'approche biographique.

- Réussir à retrouver les jeunes une fois qu'ils étaient sortis de prison :

Bien que s'étant engagés à nous revoir dehors, certains jeunes ont refusé ensuite de le faire ; pour d'autres, les numéros de téléphone échangés n'étaient plus valides ; d'autres étaient partis à l'autre bout de la France ; des éducateurs en milieu ouvert avaient parfois eux-mêmes complètement perdu la trace des jeunes ; d'autres étaient officiellement en fuite, sous le coup d'un mandat d'arrêt. C'est là un autre biais non négligeable : nous avons surtout retrouvé les jeunes sur lesquels étaient encore exercée une emprise socio-pénale assez forte.

*

Pour toutes ces raisons, nous avons dû rencontrer une soixantaine de jeunes pour pouvoir présenter, au terme de l'étude, 20 récits de vie « complets ». Tirant les enseignements du premier terrain réalisé, qui nous a mis face à la grande difficulté de retrouver les jeunes à l'extérieur de la prison, le nombre d'entretiens « complets » réalisés dans chaque établissement n'est pas équivalent : 3 dans la première prison, 5 dans la seconde, 12 dans la troisième.

Ces difficultés n'entament pas la pertinence de la méthodologie mise en œuvre, pour autant qu'elles soient clairement explicitées. Elles balisent néanmoins l'espace de représentativité des récits de vie recueillis. En d'autres termes, si notre objectif était de restituer la plus grande pluralité d'expériences, différentes contraintes ont nécessairement réduit le spectre de l'analyse. Des détentions pas trop longues, des jeunes pas trop déstructurés et pas trop « cachetonnés », si possible sous emprise socio-judiciaire après la détention, et relativement conciliants envers nous, pendant et au delà de la détention. Telles étaient souvent les conditions de réaliser d'un récit de vie complet, *intra* puis *extramuros*. Tentons ici une hypothèse, qui restera ouverte sans pouvoir être pleinement validée : les jeunes qui ont été écartés de l'enquête sont également ceux qui, globalement, sont le moins pris en charge par la PJJ. Le détenu « longue peine » va devenir majeur en prison et ne relèvera plus de la PJJ, le jeune ayant trop de troubles psychiques finira par être pris en charge par d'autres institutions, enfin, le « rebelle », ou le « fugueur » qui ne respecte pas son contrôle judiciaire et ses rendez-vous avec ses éducateurs est certes formellement pris en charge, mais concrètement en situation de déprise éducative.

II - LES TERRAINS

L'enquête de terrain, avant de se disséminer à l'air libre, a été effectuée dans trois quartiers mineurs. La première a été effectuée dans le centre pénitentiaire d'une petite ville en région (établissement A.), la seconde dans une maison d'arrêt en région parisienne (établissement B.), la dernière dans une maison d'arrêt d'une grande ville de région (établissement C.). Les quartiers des prisons A. et C. sont contemporains de l'ouverture des prisons qui les abritent, ouvertes en 2003. Le quartier mineurs de la maison d'arrêt de B., lui, a ouvert ses portes il y a 4 ans, 12 ans après la mise en service de cet établissement. Il a été installé dans une aile de l'établissement peu utilisée et son ouverture a nécessité quelques aménagements dont la création d'une aile annexe où se déroulent les activités dites « socioculturelles ». Nous présenterons successivement la structure générale, les intervenants en détention et le mode général de régulation de la vie quotidienne qui caractérise chacun des trois quartiers. Nous ne prétendons pas ici mener une véritable sociologie comparée des trois quartiers. Nous nous cantonnerons à présenter quelques convergences et divergences qui nous ont semblées marquantes.

1°) Structure générale

A) Quartier B. : une porosité mineurs-majeurs

La capacité d'accueil de ce quartier mineur au sein de la prison B. est de 18 places mais il est assez rare que toutes les cellules soient occupées. Les couloirs, les salles d'activités et les cellules ont été entièrement rénovés, car les lieux avaient été très rapidement dégradés les trois premières années de l'ouverture du quartier. Depuis cette rénovation, le personnel est très attentif aux éventuelles dégradations et on ne trouve aucun graffiti, ni tag sur les murs ; les cellules sont globalement très propres.

Le quartier mineur se situe au 1^{er} étage du bâtiment C, bâtiment qualifié « bâtiment des travailleurs », à la différence du bâtiment A où sont incarcérés les détenus ayant commis les délits les plus graves et du bâtiment B, réputé comme le plus difficile dans la mesure où il accueille de nombreux jeunes issus des quartiers proches de la maison d'arrêt. Le quartier mineurs, situé dans l'aile gauche de ce bâtiment, se compose de deux ailes réparties sur deux étages. L'entrée au quartier mineurs se situe au niveau de l'aile

supérieure et l'accès à l'aile inférieure nécessite obligatoirement le passage par celle-ci. Les cellules se trouvent dans l'aile supérieure qui était à l'origine utilisée pour des majeurs. Elles sont toutes de la même taille à l'exception d'une plus grande, désignée de « studio » et dans laquelle est placé le mineurs le plus ancien et/ou celui condamné à la plus longue peine. Cette partie du quartier mineur se compose ainsi des cellules, du bureau des surveillants qui n'est séparé que d'une porte, d'une salle d'activités où sont installés baby-foot, télé, console. Cette aile comporte également 4 douches (autrement dit, les cellules ne sont pas dotées de douche individuelle), un bureau médical et une bibliothèque.

L'accès à l'étage inférieur s'effectue par un escalier extérieur situé au bout de l'aile supérieure. Cette partie n'existait pas lors de la création de la maison d'arrêt et a été construite pour les activités socioculturelles du quartier mineurs ; elle se compose d'une salle avec des appareils de musculation, d'un bureau pour les surveillants, d'un autre pour les éducateurs et de deux salles de cours. La cour de promenade se situe devant ce bâtiment, elle est un simple carré goudronné où trône une table de ping-pong. La cour est délimitée par des grillages de quelques mètres surplombés par des barbelés menaçants.

L'encellulement individuel est respecté, le doublement des cellules étant très rare. Les mineurs disposent uniquement de toilettes et lavabos dans leur cellule, les douches elles, sont collectives. Comme pour l'ensemble de l'établissement, un grillage s'ajoute aux barreaux de chaque fenêtre pour éviter la projection de détritiques et pour empêcher les « yoyos » (technique permettant de faire passer par la fenêtre, des produits d'une cellule à une autre en l'attachant au bout d'une ficelle). Néanmoins ce dispositif installé dans un nombre croissant d'établissements, n'interdit pas tout échange entre les détenus, les mineurs parvenant toujours à se servir de yoyos ou utilisant des « souris » (technique qui consiste à effectuer des échanges par-dessous la porte des cellules à l'aide d'une règle et d'une ficelle). Cependant, ces grillages aux fenêtres entravent la vue des détenus qui ne peuvent observer de leur cellule qu'un paysage haché par l'ensemble de ces protections métalliques.

Le quartier mineurs n'étant pas prévu à l'origine de l'établissement, toutes les conditions architecturales ne sont pas réunies pour respecter l'obligation de non-communication entre les mineurs et les majeurs. En effet, l'architecture de l'établissement induit des espaces d'échange entre majeurs et mineurs puisque la moitié des cellules, la salle de baby-foot et la bibliothèque donnent directement sur une partie des cours de

promenades des majeurs. Ainsi, les contacts avec les majeurs sont très aisés, et ce malgré l'effort des personnels de surveillance pour rappeler aux mineurs leur interdiction de communiquer. De plus, lorsque l'on se place à l'un des angles de la cour de promenade des mineurs, on parvient à voir et à parler avec les majeurs qui se situent sur le terrain de sport.

Pour éviter que les mineurs ne se déplacent dans des zones où circulent des majeurs, les psychologues, le médical et les enseignants se rendent eux-mêmes au quartier mineur, et non l'inverse. Cependant, les mouvements de mineurs restent fréquents, ces derniers traversant régulièrement les coursives où se trouvent des majeurs pour se rendre au greffe, aux parloirs ou lorsque certains examens médicaux sont nécessaires. Ces déplacements s'effectuent sous la responsabilité et la protection d'un surveillant chargé d'empêcher toute communication. Les surveillants expliquent qu'ils sont contraints de fonctionner de cette façon dans la mesure où il est impossible de bloquer les mouvements lors d'un déplacement de mineurs, ce qui est notifié dans les textes, sous peine d'engendrer un dysfonctionnement de la gestion de l'établissement dans son ensemble.

Un dernier « pont » entre les mineurs et les majeurs réside dans l'auxiliaire qui travaille au quartier mineurs. Ce dernier a l'interdiction de communiquer ou d'échanger parole, tabac ou objets avec les mineurs sous peine de déclassement. Nous avons pu constater que le recrutement de l'auxiliaire est très complexe, les auxiliaires s'étant succédés à trois reprises lors de notre période de travail. Alors que le premier a été libéré, un second n'est resté que quelques semaines après avoir été à l'origine de trafics avec les mineurs : en période de grande pénurie de tabac chez les mineurs, les détenus lui faisaient parvenir des paquets de cigarettes, laissant penser qu'elles étaient échangées contre du shit.

Le quartier mineurs constitue ainsi une petite prison dans la prison, un espace à part, qui n'est pourtant pas dépourvu de porosité. Par ailleurs, la prison comprend également un « quartier jeunes majeurs », soit un « sas » pour les détenus du quartier mineurs qui deviennent majeurs au cours de leur incarcération. Ce dispositif, créé sous l'impulsion de la direction et des intervenants du quartier mineurs, consiste à aménager quelques cellules non loin du quartier mineurs (mais en dehors de ce dernier) pour accueillir les jeunes majeurs. Le passage du régime de détention au quartier mineurs à un régime de détenus en majeurs est présenté par les intervenants du quartier comme étant éprouvant et brutal

pour les jeunes mineurs. Deux images très contrastées se construisent alors dans le discours du personnel du quartier : celle du quartier mineurs où les jeunes détenus sont protégés et occupés à laquelle s'oppose celle d'une détention plus dure, où les détenus sont livrés à eux-mêmes dans un monde où l'agressivité est très présente. Ainsi, ce sas a été créé pour atténuer le choc entre ces deux univers en préservant pour un temps supplémentaire les jeunes majeurs de la violence de la détention majeure et de ces conditions de vie bien moins confortables qu'au sein du quartier mineurs. L'objectif formel poursuivi est d'instaurer un suivi psychologique et scolaire pour les détenus, et de construire une continuité dans le suivi éducatif les éducateurs PJJ transmettant le dossier des détenus aux CIP et passant régulièrement voir ces détenus.

B) Quartiers A. et C. : une architecture sécuritaire renforcée

La « modernité » des deux établissements qui abritent les quartiers A. et C. se traduit par un accent explicitement mis sur la dimension sécuritaire de l'établissement, renforcée par l'encellulement individuel.

Le quartier A. dispose d'une vingtaine de places, réparties en 18 cellules. Seules deux cellules sont dédiées à l'accueil de deux détenus simultanément, les autres ont été pensées pour un enfermement individuel. Établissement récent, l'architecture de l'établissement a été pensée de sorte que personne ne soit en vis-à-vis. Chaque cellule dispose d'une fenêtre, mais celles-ci étant en quinconce, les détenus ont un champ de vision très limité. Ne pouvant s'apercevoir mutuellement, il n'est pas rare que ceux-là brisent des morceaux de miroir afin de palier ce manque. En outre, aucune des cellules de la détention ne permet de voir les mouvements d'entrée ou de sortie du quartier « mineurs ».

Le quartier « mineurs » étant situé sur un espace pénitentiaire comprenant d'autres établissements, les cellules des mineurs ont été envisagées afin que les échanges avec les détenus majeurs soient rendus totalement impossibles. Ainsi, le quartier « mineurs » jouxte un centre de détention, mais seul le couloir des salles d'activités est proche du CD. Les fenêtres de ce couloir sont en hauteur et la plupart du temps fermées, ce qui ne permet que d'entrevoir l'établissement. Toute communication se révèle impossible, car les mineurs sont rarement seuls dans le couloir. S'ils tentent de communiquer durant le court laps de temps dans lequel ils peuvent être seuls, l'intervention des surveillants ou des

autres intervenants est rapide. Les fenêtres des cellules du CD sont également en quinconce, les détenus majeurs n'ont donc qu'une vue très partielle du quartier mineurs. Un espace vert, « étanche », sépare le quartier « mineurs » du centre de détention. Le contact avec les détenus majeurs est quasiment impossible (le préposé à la « gamelle » et le « coiffeur » faisant figure d'exception).

L'architecture moderne de l'établissement est telle que lorsqu'on se déplace dans les espaces communs conduisant aux différents établissements du centre pénitentiaire, nous ne sommes jamais vu de l'ensemble des détenus. En outre, on rencontre un « silence religieux » dans ces espaces inter établissements. Cette architecture carcérale moderne est perçue comme « froide » par certains « anciens », sorte d'univers aseptisé où règnerait le dictat de la psychose sécuritaire (chaque intervenant extérieur portant sur lui une alarme personnelle lui permettant d'être localisé rapidement dans l'enceinte de l'établissement en cas d'incident). Le personnel pénitentiaire exprime parfois certains regrets concernant leur ancien lieu de travail pourtant plus vétuste, mais considéré paradoxalement comme plus humain (alors que sans doute plus contraire à la dignité humaine !). La surveillance vidéo est omniprésente, tout comme les microphones.

Cette conception architecturale permet une réelle étanchéité entre les établissements du centre pénitentiaire. De fait, il y a donc un cloisonnement du quartier mineurs par rapport au reste de l'établissement.

Les détenus disposent d'une douche dans chacune des cellules. Les cellules ne sont pas climatisées, mais disposent d'un système de rafraîchissement qui limite la montée vers des températures extrêmes, car l'été est particulièrement chaud dans le Sud. Ces équipements permettent ainsi aux jeunes détenus de se rafraîchir à n'importe quel moment de la journée, y compris après les activités sportives, sans avoir à négocier avec les surveillants présents. L'obtention d'une douche, dans les établissements qui ne sont pourvus que d'équipements collectifs, est toujours source de tensions.

Cependant, bien que récentes, les cellules sont parfois dans un état pitoyable (graffitis, mobilier arraché, murs dégradés, plafonniers descellés, armoires descellées...). Les cellules font l'objet d'un bon de réparation qui est facturé par la société qui a en charge la gestion du site, bien que les réparations ne sont pas toujours réalisées. Parfois, celles-ci sont même facturées plusieurs fois sans la vigilance des surveillants ou des détenus.

On retrouve au quartier C. la plupart des caractéristiques du quartier A. Cependant, comme au quartier B., un quartier « jeunes majeurs » introduit une porosité plus grande entre majeurs et mineurs que dans le quartier A. En effet, à l'origine, le quartier était prévu pour accueillir 40 mineurs, 20 au rez-de-chaussée, 20 à l'étage. Rapidement, l'étage a été transformé en quartier jeunes majeurs. L'existence de ce quartier jeunes majeurs structure pour partie les petits illégalismes de la vie quotidienne en détention. Ainsi, par exemple, les mineurs (rez-de-chaussée) n'ont pas le droit de fumer, ce qui constitue une source de souffrance très présente dans les entretiens. Les jeunes majeurs (premier étage), eux, ont le droit de fumer. Inéluctablement s'instaurent des petits échanges et trafics de tabac entre les deux étages, via les yoyos, ou durant les séances de foot, communes aux mineurs et aux jeunes majeurs. Ces trafics causent parfois des soucis aux surveillants, mais leur donnent aussi des marges de manœuvre : qui réprimer et quand ? Quelles tolérances pour le tabac (en cour de promenade et en cellule ?).

La réalisation au quartier C. d'un entretien avec un membre du personnel SPIP, entretien centré autour de l'organisation du quartier jeunes majeurs, a permis de mettre au jour, d'une part, les modes de sélection des jeunes qui y sont envoyés (lorsqu'un mineur devient majeur, il faut choisir : soit il intègre le quartier jeunes majeurs, soit il part en détention classique ; souvent, ce sont les primaires ou les détenus considérés comme « fragiles » qui sont envoyés au quartier jeunes majeurs), d'autre part la rupture dans le suivi du jeune qu'entraîne le passage à la majorité.

« J'ai eu un cas précis, un jeune qui est passé majeur, qui s'est retrouvé à passer en CAP (commission d'application des peines) très rapidement pour des réductions de peine supplémentaires. J'avais vu ça avec un collègue de la PJJ, et sa hiérarchie lui a dit « non il est majeur c'est pas à toi de faire le rapport », alors que ça concernait une période de détention mineure. Donc bon officieusement il m'a donné les informations pour que moi je fasse le rapport, mais c'est vrai que c'était un peu idiot cette coupure et je pense que ça illustre bien le passage à la majorité quoi. Comme le fait que le jour de leurs 18 ans, ils montent d'un étage (quartier jeunes majeurs), voire ils sont basculés en détention ordinaire s'ils sont considérés comme ayant pas le profil quartier jeune majeur. Alors nous on a c'est vrai une fiche de liaison mais qui est assez sobre, il y a pas grand-chose en gros, il y a les contacts avec le milieu ouvert et c'est tout. Ça c'est quelque chose que j'ai constaté. Mais c'est vrai que de fait, le suivi déjà change parce qu'on pas une présence quotidienne déjà au sein du quartier. Et puis ceux qui basculent chez les majeurs, qui passent juste majeurs, qui transitent pas par le quartier jeunes majeurs, eux ils sont un peu... je vais pas dire abandonnés mais c'est vrai que si ils écrivent pas, on va pas forcément les voir, et... ils sont pas sollicités comme le dialogue peut se créer au quartier mineurs où les éducateurs sont présents au quotidien. Donc le jeune qui n'écrit pas peut très bien faire sa peine chez les majeurs sans être connu. Voilà, parce que le profil type qui a été choisi, c'est le détenu qui a entre 18 et 20 ans, qui est primaire, et supposé fragile. D'une certaine fragilité ou qu'il faut vraiment protéger... » (Christine, SPIP).

2°) *Les professionnels*

A) *Les surveillants*

Dans chacun des trois quartiers mineurs, le personnel de surveillance a fait volontairement le choix de travailler au quartier mineurs. Ce choix se justifie souvent par la « plus grande autonomie » dont ils bénéficient et par la place du « dialogue » qui caractériserait le travail en quartier mineurs pour ces surveillants. À travers ce poste, les surveillants ont le sentiment de s'éloigner de l'image de « porte-clés » en ayant la volonté et les moyens d'accomplir un peu différemment leur mission de surveillance. Ainsi, alors qu'il est fréquent de souligner dans les travaux sociologiques le fait que le métier de surveillant n'est pas une profession choisie par vocation, les propos des personnels de surveillance du quartier mineurs indiquent que le choix de travailler avec des mineurs permet de retrouver une vocation à l'intérieur d'un métier peu valorisé.

Prison B. Tous les surveillants me disent que travailler au quartier mineurs a été un véritable choix et l'un d'entre eux me précisera :

« C'est quand même très spécifique chez les mineurs, il y a déjà plus de travail ce qui peut être surprenant car il n'y a que 10 détenus alors qu'en détention « normale » ils sont en charge d'un étage adulte avec plus de 70 détenus. Il y a plus d'activités à gérer, plus de dialogue à faire. Ce qui change aussi c'est qu'on est tout le temps avec eux et quand il y a un conflit il faut se dire que le lendemain on se retrouve de nouveau en face de lui alors il faut tout gérer tout de suite et de manière différente qu'en majeurs ».

Au quartier C., à l'occasion de discussions avec des surveillants qui travaillent au quartier majeurs (par exemple en attendant qu'une grille s'ouvre, le midi autour d'un repas, au quartier disciplinaire), nous aurons eu l'occasion de constater l'autre face de cette revalorisation symbolique des surveillants qui travaillent au quartier mineurs. En effet, les surveillants des majeurs ont tendance à considérer que leurs collègues « ne sont pas de vrais surveillants », ne serait-ce que parce qu'ils portent le jogging et non l'uniforme. Ils considèrent que le quartier mineurs « n'est pas une prison », mais « un foyer », et qu'il est impossible de travailler avec ces « branleurs » qui « foutent le bordel ». L'idée que le rôle éducatif des surveillants des mineurs serait davantage prononcé que chez les majeurs constitue donc à la fois le socle de la revalorisation de leur métier par les surveillants des mineurs et le socle de leur dévalorisation par leur collègues : ce ne sont plus de « vrais » surveillants.

Lorsque nous abordons la question de leur mission en prison, les surveillants ont des réponses assez contrastées. Au quartier B., les surveillants insistent sur la nécessité d'assurer la sécurité psychique et matérielle des détenus, condition *sine qua non* de leur insertion future. Dans les quartiers A. et C., en revanche, c'est la sécurité de la société et l'ordre en détention qui sont mis en avant. La réinsertion n'est pas considérée comme pouvant relever de leur mission : la prison est nécessaire « pour les victimes », et ce que les détenus deviennent après la détention n'est « pas de leur ressort ».

B) Les éducateurs

Dans chacun des trois quartiers, une équipe de trois éducateurs PJJ travaille en détention. Ces derniers ont souvent fait le choix de conserver quelques mesures de suivi en milieu ouvert. Généralement, les éducateurs PJJ ont refusé de posséder les clés d'accès au quartier et les clés des cellules, estimant à la fois que cela représentait une trop grande responsabilité et qu'ils se devaient de respecter l'intimité des mineurs en les voyant en dehors de leur cellule. Chaque mineur est suivi par un éducateur spécifique. Au quartier B., lorsqu'un mineur est incarcéré à plusieurs reprises, celui-ci, généralement, ne sera pas suivi par le même éducateur. Au quartier C., il semble que ce soit plutôt l'inverse : une continuité est assurée d'une incarcération à l'autre, à condition que la relation antérieure ait été jugée suffisamment bonne.

Les discussions et entretiens informels avec les éducateurs ont montré que les raisons qui ont poussé ces éducateurs en prison étaient davantage pratiques et matérielles qu'idéologiques (la proximité du lieu de travail et du lieu de travail est souvent mise en avant). Chaque éducateur a son point de vue sur la prison. Globalement, le cœur de leur mission consiste selon eux à mettre en place des aménagements de peine, et à faire sortir les jeunes de détention. C'est au quartier C. que les éducateurs ont insisté sur ce point avec le plus de force. Là, la souffrance liée à l'enfermement peut être conçue comme un support pour motiver le jeune à accepter l'aménagement de peine. Certains développent l'idée selon laquelle l'échec des mesures et sanctions pénales dont ont été précédemment objet les jeunes sont le produit d'un « manque de motivation ». Dans ce cadre, un passage par la case prison peut amener le jeune à « réfléchir », à « gamberger », voire à « déprimer », et à produire ensuite de la motivation. La punition devient donc le

mécanisme par lequel s'effectue le travail sur la motivation. D'autres, au contraire, rejettent tout rôle constructif de la prison, sans néanmoins l'admettre devant un jeune, ce qui, expliquent-ils, ruinerait encore un peu plus « le sens de la sanction ». Tous pointent d'innombrables effets pervers de la détention (« l'école du crime », « la prison pathogène », etc.), et insistent souvent sur le fait que *pour certains, elles arrive trop tard, pour d'autres trop tôt*. En bref, ils remettent en cause le fonctionnement actuel du système. Malgré ces convergences, les points de vue idéologiques sur la prison restent hétérogènes, entre une culture anti-carcérale forte et l'idée que la peine de prison est trop peu mobilisée.

C) *Les enseignants*

Au quartier mineurs de la prison B., les professeurs de l'Éducation nationale ont fait le choix de travailler à cheval entre le quartier mineurs et le quartier majeurs. L'équipe d'enseignants est composée de professeurs travaillant à temps plein en détention et de vacataires recrutés pour assurer quelques heures de cours. Ces vacances sont régulièrement source de difficultés car elles engendrent un *turn-over* assez important ce qui porte atteinte à la stabilité de l'équipe. Les mineurs arrivants sont vus par un enseignant qui est chargé de faire le bilan de leur scolarisation et de leur niveau général. Cette évaluation orientera le choix de placer le mineur au sein d'un des quatre groupes de niveaux, les groupes de vie étant des groupes de niveaux scolaires comme nous le développerons *infra*. Chacun de ses groupes a un professeur référent.

Au quartier C., en revanche, les deux enseignants présents ne travaillent qu'au quartier mineurs. Certains mineurs suivent par ailleurs des cours avec les majeurs, les cours dispensés au quartier mineurs étant d'un niveau extrêmement basique, peu adapté à celui qui sait lire. Les enseignants ont fait le choix de ne prendre que quelques élèves par heure de cours. Ainsi, bien qu'ils soient présents trois après-midi par semaine, chaque jeune n'a l'occasion, au mieux, que d'aller une ou deux heures en cours par semaine... Nous y reviendrons plus loin.

D) Personnel soignant

L'équipe psychologique, elle, varie selon les établissements. Détaillons, pour exemple, l'équipe de la prison B. Cinq psychologues sont chargés d'intervenir au quartier mineurs, mais deux d'entre eux assurent le suivi de la majorité des mineurs. Comme les enseignants, les psychologues travaillent donc à la fois en détention majeurs et en détention mineurs. Chaque mineur est vu obligatoirement deux fois lors de son arrivée par une psychologue qui restera son référent tout au long de son incarcération et qui poursuivra le suivi à la demande du mineur. Ainsi, il n'y a pas de psychologue présent de manière permanente au quartier, ces derniers passant pour rencontrer les mineurs arrivants ou pour les rendez-vous avec des mineurs. L'absence de pédopsychiatre a été dénoncée comme un manque lors de plusieurs réunions. Les intervenants estiment en effet que la présence d'un pédopsychiatre serait nécessaire pour parvenir à une meilleure appréhension des difficultés rencontrées par certains mineurs et pour enrichir la prise en charge de ces derniers.

Dans chacun des trois quartiers, des conflits opposaient les membres du SMPR d'un côté, les éducateurs et les surveillants de l'autre. La question complexe du secret médical (et de l'éventualité de la mise en place d'un « secret partagé ») est au cœur de ce conflit. Les intervenants reprochent aux psychologues d'avoir une définition trop restrictive du secret professionnel et ainsi de ne pas assez partager d'informations sur l'état psychique des mineurs. Ainsi, les membres du SMPR ont choisi, pour préserver le secret médical, de ne pas participer aux réunions hebdomadaires au cours desquelles les différents professionnels discutent de chaque « cas ». Or, un éducateur du quartier C. dénonce : « *si un mec est cachetonné, j'aimerais bien le savoir. Pas forcément entrer dans les raisons du pourquoi, mais savoir qu'il a un traitement. Sinon, quand on voit des loques arriver, on peut très bien s'imaginer qu'ils se sont procuré de la drogue* » (au quartier B., pour tenter de répondre à ces critiques, les psychologues auraient décidé d'instaurer une réunion uniquement avec les éducateurs PJJ précédant la réunion de synthèse, mais nous n'avons pas eu l'occasion de vérifier leur instauration effective). À l'inverse, une psychologue du quartier C. tient mordicus à un secret professionnel strict. Elle nous donne l'exemple d'un jeune avec qui elle avait commencé à travailler sa problématique alcoolique. Pas assez prudente dans ses interactions avec les autres intervenants, le JAP a vent de cette problématique alcoolique,

et ordonne une injonction thérapeutique pour une durée de 24 mois, dans le cadre d'un aménagement de peine. Du coup, la psychologue perd la trace du jeune, et son suivi, qu'elle jugeait efficace, est rompu. Elle regrette amèrement que le JAP ne se soit pas focalisé uniquement sur les questions d'hébergement et de formation, et que le patient ait continué librement, c'est-à-dire hors cadre judiciaire, en détention puis dehors, la lutte contre son addiction.

Cette position ne fait pas consensus. D'autres psychologues pensent au contraire qu'il est important de rompre partiellement le secret professionnel, afin de donner des outils aux autres intervenants (éducateurs mais également surveillants) pour interpréter et donner sens à des comportements problématiques en détention. Une psychologue explique :

*« Au nom du SMPR, on est forcément lié par le secret et donc on doit rien dire des entretiens ok ? Bon ce qui est normal. Mais en mon nom propre, j'estime qu'on peut pas considérer le patient, enfin la personne qu'on voit, en disant : "je suis le soin, je m'occupe du soin et le reste je m'en fous", ça c'est pas possible. Parce qu'une personne c'est différentes facettes d'accord ? Donc moi je le dis quand je m'occupe de quelqu'un, je m'occupe aussi de savoir qu'est-ce qu'y va faire après, c'est quoi son projet, voilà. Sinon, j'ai l'impression sinon de couper la personne en deux enfin... Et puis de toute façon aussi **ça permet de situer la personne où c'est qu'elle en est, également, dans sa tête et enfin voilà. Et donc pour ça, c'est important pour moi en tout cas que je travaille avec la PJJ, simplement déjà pour savoir eux ce qu'ils projettent, qu'est-ce qu'ils ont comme projet, et pour voir si ça tient la route. Parce que si je trouve que je sais pas c'est peut-être un peu décalé, je trouve ça important de pouvoir échanger et de savoir. Bon ceci étant, je vous l'ai dit tout à l'heure, je partage même en mon nom propre, le fait de rien dire de ce qui se dit en entretien. Mais par contre, par rapport à la pathologie ou par rapport au fait que ben non tiens on a ça comme idée de projet et de sortie pour le gamin, si ça me semble pas adapté, ben moi j'aurais tendance à dire ben non c'est peut-être pas... Donc je les rencontre régulièrement ouais. Mais mes collègues non... Parce que mes collègues, ce qui revient toujours, c'est "on nous demande toujours cela, et nous donc on doit rien dire, donc on va rien dire". Je pense qu'il y a une très grande frilosité, moi je suis pas d'accord avec ça. C'est déjà arrivé, qu'il y a des patients qui sont une maladie, enfin une pathologie assez lourde, parce que c'est déjà arrivé, ben moi je trouve ça dramatique de pas en référer parce que le gamin avec sa pathologie peut être dans le passage à l'acte, mais c'est sa pathologie, vous voyez ? **Je trouve ça dommageable pour le patient de ne rien dire parce que c'est lui qui va prendre au final, c'est lui qui va se retrouver au quartier disciplinaire** » (Michèle, psychologue).***

D'autres dénoncent un trop grand cloisonnement, dû au secret médical, qui entraînerait des situations absurdes, comme le montage simultané d'un projet de soin côté SMPR, et le montage d'un placement en FAE de l'autre. D'autres défendent le principe du secret médical au nom du fait que le SMPR n'a pas à prendre en charge la gestion de la détention. Ainsi, une psychologue nous explique que si les surveillants viennent demander si untel ou untel peut rester seul en cellule, ou s'il doit être doublé par mesure d'anticipation d'un risque suicidaire, cette démarche résulte presque toujours d'un souci

de protection professionnelle qui viserait à se décharger de la responsabilité du risque que représente un jeune en danger, prêt à commettre un acte suicidaire. Accepter, sous la pression d'un surveillant, de doubler un jeune reviendrait donc à avaliser une structure sécuritaire qui crée de la détresse. Il s'agit donc certes de doubler les jeunes lorsqu'ils sont en danger, mais selon son point de vue propre de professionnel du soin, et non selon le point de vue sécuritaire des surveillants.

E) Des réunions diverses

D'une manière générale, trois réunions donnent l'occasion aux différents intervenants de débattre de la situation des mineurs et de construire un travail d'équipe.

La ***réunion de synthèse*** est hebdomadaire. Selon les quartiers, la présence à ces réunions est plus ou moins massive. Au quartier B., éducateurs, surveillants (souvent représentés par le premier surveillant), enseignants, psychologues, directeurs (directrice du quartier mineur et chef du bâtiment), et aumônier sont présents. Au quartier C., par contre, parfois seuls un ou deux surveillants et un ou deux éducateurs sont là. Ces réunions consistent d'une part à évoquer la « vie en détention » c'est-à-dire les éventuels incidents qui se sont produits au cours de la semaine, les tensions entre les mineurs, et d'autre part à exposer la situation des mineurs arrivants et de ceux qui semblent poser des difficultés. Les discussions portent alors aussi bien sur l'histoire et la situation familiale, déviante et judiciaire du mineur, que sur ses perspectives d'avenir. Ces éléments sont bien souvent présentés par l'éducateur et chaque professionnel, depuis son point de vue (les surveillants se cantonnant logiquement à décrire le comportement du jeune en détention) y ajoute ses observations.

En pratique (nous avons pu observer différentes réunions de ce type dans chacun des trois quartiers), la fonction centrale de ce type de réunion, est d'opérer une sorte de profilage psychologique des jeunes ; il s'agit, plus précisément, d'évaluer collectivement la capacité du jeune à supporter l'enfermement. Au quartier C., par exemple, il nous a semblé que cette dimension était essentielle car elle permettait d'appréhender la *nature de l'ordre en détention*. L'ordre en détention consiste à anticiper et gérer les désordres induits par la détresse et la souffrance inhérentes à la détention. En d'autres termes, la gestion de la détention est un art de gérer les pressions psychologiques individuelles dans un univers

pathogène et anxiogène. Les professionnels cherchent alors à catégoriser le profil psychologique du jeune. « *Celui-là, c'est quelqu'un qui tient la route, mais si il craque, il craque !* », un autre « *a des hauts et des bas, et ça sera toujours comme ça* » ; pour tel jeune, il faut « *repérer sa date du procès, parce que ça va être chaud* », et celui-ci, « *s'en sort très bien au QD (quartier disciplinaire)* » ; tel autre a « *besoin d'un soutien qui ne soit pas uniquement des entretiens PJJ, il a besoin d'aller au SMPR* »...

Les réflexions sur les « cas » intègrent l'ensemble de la trajectoire carcérale du jeune : « *celui-là, maintenant, il connaît tout le monde, ça lui fait plus rien de venir* », ou au contraire « *il supporte de moins en moins l'enfermement, à chaque fois, c'est pire* ». Elle s'intègrent à une réflexion sur l'ordre global du quartier, notamment lorsque le doublement est jugé nécessaire (par les surveillants ou par le SMPR. Au quartier C., nous avons alors observé une série de dilemmes relatifs au choix du codétenu : il ne faut pas qu'ils se battent, il ne faut pas qu'ils soient en procédure criminelle, il ne faut pas que l'un domine l'autre, il faut gérer le racisme entre les jeunes (« *je veux pas être avec un Arabe* »)... Dans cette réunion, la notion de réinsertion ou de préparation à la sortie est totalement inexistante, il s'agit de trouver le moyen de « faire tenir le coup » au jeune.

La ***réunion de suivi*** a lieu une fois par mois (un lundi ou un mardi selon les quartiers) et réunit théoriquement les intervenants du quartier mineur, les éducateurs extérieurs des mineurs, éventuellement le directeur du CAE auquel sont attachés les éducateurs intervenants au quartier, et éventuellement un juge des enfants. En pratique, la participation à ces réunions est très variable, et il arrive que l'assemblée soit à peine plus grosse que lors des réunions hebdomadaires. Les réunions s'efforcent de construire une continuité dans la prise en charge entre dedans et dehors et d'optimiser celle-ci, le juge des enfants fournissant des données sur les mesures juridiques adaptées à la situation des mineurs. Au quartier B., Le juge des enfants chargé des dossiers de certains mineurs incarcérés dans ce quartier, obtint au cours de ces réunions, des informations sur le comportement du mineur en détention, sur ses éventuelles évolutions, données qu'il mobilisera lors du prononcé de la peine (pour les mineurs prévenus). Lors des discussions informelles qui suivaient ces réunions, les surveillants nous ont fait plus d'une fois part de l'inutilité de leur présence à ce type de réunion : on y « rabâche » le parcours du jeune, mais ce parcours concernerait globalement peu le surveillant. Surtout, disent-ils, les activités du jeune à l'extérieur ne déterminent pas son comportement à l'intérieur : un

jeune peut être considéré comme dangereux et incontrôlable à l'extérieur, alors qu'au sein de la détention il sera considéré par tous comme un détenu modèle.

Les intervenants du quartier mineur se réunissent deux fois par an avec le directeur de la maison d'arrêt, les juges des enfants, un procureur, des avocats, les éducateurs du SEAT, la direction départementale de la PJJ, le SPIP... pour la ***commission d'incarcération***. Cette dernière permet de discuter des activités au sein du quartier mineur, du fonctionnement de celui-ci et de ses lacunes ; plus largement, les échanges portent sur la justice des mineurs et les modalités d'une prise en charge des mineurs efficace à travers la recherche d'une articulation optimum entre éducation et sanction.

Au quartier B., une quatrième réunion, la ***réunion avec les parents***, réunit les mêmes acteurs que la réunion de synthèse. À notre connaissance, les quartiers A. et C. n'ont pas ce type de réunion. Cette réunion se tient une fois par mois à l'accueil des familles se situant devant l'établissement. Chaque mois, les parents reçoivent une invitation et en moyenne trois ou quatre familles sont présentes même s'il arrive qu'aucun parent ne se déplace pas. Chaque professionnel du quartier intervient à tour de rôle pour présenter le fonctionnement général du quartier mineur et son rôle spécifique. Deux objectifs sont affichés : rassurer les parents en leur précisant que leur enfant est en sécurité au sein du quartier et établir un contact avec les parents permettant à la fois d'acquérir une meilleure connaissance des mineurs et de construire des liens entre le dedans et le dehors.

3°) L'organisation de la vie quotidienne

A) Quartier B.

La scolarisation obligatoire des mineurs, qu'ils aient plus ou moins de 16 ans est un élément qui incarne la « politique éducative » telle qu'elle est affichée par les professionnels du quartier. Le fait que les groupes de vie soient constitués à partir du niveau scolaire des mineurs illustre l'importance accordée à la scolarisation, décrite comme une priorité. En effet, chaque mineur est rattaché à un groupe comptant de 2 à 5 mineurs, ces derniers se rendant ensemble en cours, en promenade, en activité et au baby-foot. Ainsi, au sein de ce quartier, les groupes sont des « groupes de niveau » : les

mineurs sont évalués à leur arrivée par les enseignants qui sont ensuite chargés de les répartir dans un des 4 groupes. Cependant, les impératifs de « gestion de la détention » interfèrent dans la constitution des groupes, les choix des enseignants étant ajustés en fonction du comportement du mineur et des conflits observés entre détenus. De même, lorsque l'effectif de mineurs incarcérés est élevé, les arrivants sont intégrés « là où il reste de la place ».

D. est le plus ancien surveillant du quartier mineur. Je l'interroge sur le fonctionnement des groupes en lui demandant s'ils ont toujours reposé sur le scolaire :

« Ben non, non c'est avant tout au début des groupes d'entente, c'était surtout des groupes d'entente plus que des groupes en fonction du scolaire car ils ont tous à peu près le même niveau scolaire. Et puis c'est aussi pour faciliter la gestion de la détention, c'est plus simple de travailler quand ils sont en petits groupes. C'est vrai que cela dépend aussi de la directrice, selon si le directeur est plus discipliné ou plus... plus proche du scolaire, là c'est vrai qu'il y a de la discipline mais c'est aussi près du scolaire, c'est plus proche du scolaire mais ça dépend de la directrice et puis nous on compose après les groupes en fonction de l'entente entre les uns et les autres parce qu'il y a ça aussi à prendre en compte ».

Les mineurs bénéficient de 4 à 6 heures de cours par semaine selon les groupes. Cependant, il est fréquent que les mineurs n'assistent pas à l'ensemble de ces heures : d'abord parce que les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires, ensuite parce que les horaires de cours se chevauchent parfois avec ceux des parloirs, enfin parce que les professeurs ne sont pas toujours présents. On peut s'interroger sur la réelle portée éducative de cette scolarisation dont l'emploi du temps est plus qu'allégé et qui est souvent insuffisante pour permettre une re-scolarisation du mineur. En effet, lorsque les détenus sont scolarisés, les enseignants contactent leur établissement pour tenter de conserver leur place ce qui est souvent difficile, en particulier lorsque le mineur avait un comportement difficile dans son école ou lorsque l'incarcération est longue. Cependant, lorsque les mineurs sont déscolarisés, les enseignants en détention n'œuvrent pas pour leur re-scolarisation car ils estiment ne pas en avoir les moyens. L'absence de perspective de scolarisation pour ces mineurs constitue pour les enseignants un véritable problème, et ils ont pu insister au cours d'une commission d'incarcération sur le manque de dispositifs et l'absence de relais auprès d'institutions extérieures qui leur permettraient d'avoir des outils d'agir face à cette lacune.

Chaque jour, les mineurs sont obligatoirement levés à 7 h 00, ils se rendent ensuite à la douche quatre par quatre. Puis, suivant un planning bien établi, les groupes alterneront entre cours, deux promenades quotidiennes de 45 minutes et 45 minutes de baby-foot.

Les mineurs réintègrent leur cellule à 11 h 00 pour le déjeuner, les barquettes étant distribuées aux alentours de 11 h 00-11 h 30. Les activités reprennent à partir de 14 h 00. Cependant, les psychologues, les éducateurs ou autres intervenants (comme la sociologue...) peuvent rencontrer les mineurs en entretien lors de cette plage horaire. Les promenades des punis, appelés aussi isolés, se déroulent entre 12 et 13 h 00 ou entre 13 et 14 h 00. Le soir, les activités cessent à 17 h 00, les repas sont alors distribués. Tous les intervenants doivent quitter le quartier à 17 h 30, 18 h 00 maximum. Après le passage pour la poubelle qui s'effectue rapidement après la distribution des repas, vers 17 h 30, les cellules sont fermées jusqu'à matin 7 h 00. La télé fonctionne de 7 à 23 h 00.

À ce planning journalier se greffent les parloirs le lundi, mercredi et samedi et un certain nombre d'activités. En effet, une matinée par semaine, un professeur de Thaï chi donne cours durant 2 heures, le jeudi matin se déroule l'activité « 1 000 mots » où une institutrice à la retraite partage un temps de lecture avec un jeune afin de l'aider dans cet exercice. Il est prévu à partir de janvier 2007, le retour d'une heure de poterie par semaine, cours qui avait fonctionné pendant des années et qui avait été supprimé faute de budget, au grand regret de l'ensemble de l'équipe. Deux éléments doivent ici être pointés. D'abord, dans la mesure où la vie au quartier est organisée en 4 groupes, seul un groupe peut bénéficier du cours de Thai-chi ou du cours de poterie. En effet, c'est une heure par semaine qui est assurée et non une heure par semaine et par groupe. Or, les groupes ne sont pas réunis pour autant, du fait de problèmes organisationnels relevant de la gestion de la détention mais aussi du fait de l'impossibilité de réunir certains mineurs en conflits. Ensuite, nous pouvons remarquer que les mineurs ne bénéficient pas de sport au sein de ce quartier mineur ou de manière très épisodique. L'absence de sport a été dénoncée au cours de nombreuses réunions comme une lacune importante, comme le point noir du quartier. Lors des vacances de la Toussaint, au moment où débutait notre terrain, un moniteur de sport était prévu tout au long de la semaine, il n'est jamais venu. Néanmoins, lors des vacances de Noël, des heures de sport ont été assurées. Après avoir pointé la nécessité pour les mineurs d'effectuer du sport lors de la commission d'incarcération, le directeur de l'établissement a décidé de réserver un créneau d'un moniteur de sport d'une heure, une heure trente par semaine pour les mineurs. Là encore, seul un groupe pourra bénéficier de cette heure de sport... Cette absence de sport a été l'objet de discussions vives aboutissant pour la direction du quartier à reconnaître que les mineurs ne faisaient

pas partie des priorités de l'établissement qui répartissent les deux ou trois moniteurs de sport uniquement sur les 800 détenus majeurs, défavorisant ainsi les 18 mineurs¹⁹.

Les surveillants mettent largement en avant l'autonomie d'action dont ils bénéficient dans leur travail. Cette autonomie s'exprime dans l'idée que le quartier mineurs est une prison dans la prison, un lieu clos où le personnel de surveillants a le pouvoir de définir une grande partie des règles. L'autonomie des agents se retrouve dans la liberté qu'ils ont de gérer les conflits puisque la politique du quartier mineurs est de gérer le plus de conflits en interne. En effet, les personnels de surveillance décident des sanctions appropriées et c'est la plupart du temps le surveillant qui a infligé une sanction à un mineur qui est chargé de la lever. Ainsi, il est assez rare que les mineurs passent en commission de discipline. En deux mois, seul un mineur y sera confronté après avoir escaladé le grillage de la promenade et être passé de l'autre côté de celui-ci. Les mineurs passent en commission de discipline en cas d'agression contre un des membres de l'équipe, lors d'échanges illégaux aux parloirs. L'ensemble du personnel partage ainsi l'idée que la réponse à un acte transgressif doit être immédiate si on veut lui donner sens²⁰. Le personnel dispose d'une échelle de sanctions. Ils estiment alors posséder plus de moyens de pression sur les mineurs que leurs collègues travaillant chez les majeurs qui sont réduits à faire des rapports d'incidents. Les sanctions les plus couramment prises sont le retrait de la télé, la privation d'activité pour plusieurs jours et l'isolement du reste du groupe. Les bagarres entre les mineurs sont également gérées en interne par une confrontation des détenus concernés à la bibliothèque. Un surveillant encadre la rencontre et leur demande de s'expliquer réciproquement et de s'excuser.

La discipline s'appuie sur le principe du « mérite » : les surveillants sont d'autant plus disponibles et conciliants avec un mineur qui le « mérite ». Un détenu méritant est un mineur qui adopte un comportement respectueux vis-à-vis de l'ensemble du personnel, qui est honnête, qui montre une volonté de changement, qui est « inscrit dans une dynamique positive » pour reprendre les termes mobilisés par les éducateurs. Un détenu

¹⁹ Ces éléments évoquent également la situation des femmes incarcérées qui pâtissent bien souvent de leur « faiblesse numérique ». En effet, il est fréquent que les femmes détenues ne puissent bénéficier des activités proposées au sein d'un établissement, la priorité étant accordée aux hommes.

²⁰ Une analogie peut être mise en avant avec l'article de Marc Bessin traitant du temps de la justice (article téléchargeable sur le site Internet : <http://sejed.revues.org/document111.html>).

non méritant est à l'inverse un détenu « perturbateur », qui est « insolent vis-à-vis du personnel, qui ne respecte pas les « règles de la détention », qui « campe sur une attitude d'opposition ».

Un surveillant dit à son collègue qui modifie le programme de la semaine « *bon là tu leur enlèves l'activité baby-foot, ils ne la méritent pas, ils ne se sont pas bien tenus* ». Dans cette même journée, lors de la distribution du repas, un mineur a hurlé de sa cellule « *surveillant, je peux avoir des boulettes de viande en plus* » et le surveillant ouvre en disant qu'il ne voulait plus entendre crier, que pour demander quelque chose il fallait mettre un drapeau et lui dit « *bon on te donne les boulettes mais on ne devrait pas car tu ne les mérites pas avec ce que tu as fait aujourd'hui* ».

Le « dialogue » est un *leitmotiv* récurrent au sein de ce quartier. Il est essentiel pour les surveillants car il représente selon eux certainement la plus grande distinction avec le travail de surveillant chez les majeurs. Nous avons pu constater de nombreux moments d'échanges entre les surveillants et les mineurs sur le pas de la porte de leur cellule, même si certains surveillants semblent plus ouverts au dialogue que d'autres.

T. encore une fois a discuté hier avec un jeune pendant plus d'une demi-heure. De retour dans le bureau l'éducatrice lui dit en riant : « *c'est bon, tu peux passer concours éducatif, tu es prêt !* ».

Petite discussion avec le surveillant V. qui m'explique sa perception du travail chez les mineurs. Il me dit alors :

« Ici on faisait un travail sur l'humain, bon certes on sanctionne parce qu'il le faut mais j'explique toujours au mineur pourquoi il est sanctionné et à chaque fois les mineurs sont d'accord avec la sanction que j'ai prononcée. Par exemple un mineur qui casse sa cellule, il ne le fait jamais par hasard que cela veut toujours dire quelque chose, il y a toujours quelque chose derrière et notre travail c'est certes de le sanctionner mais aussi d'aller lui demander pourquoi il a agi comme ça, de lui dire que s'il le sanctionne c'est pour ça et pour ça mais il faut expliquer les choses au mineur et comprendre. Notre travail est beaucoup un travail d'observation, voir et comprendre le comportement des mineurs et observer si le comportement change et comprendre pourquoi il a changé. Je ne suis pas dans le tout sanction car notre travail c'est aussi faire l'éducation de base des mineurs : dire bonjour/ au revoir, être respectueux et poli... ».

Il ajoutera que lui n'a jamais de conflit avec les mineurs et que leur rôle est un peu de prendre la place des parents ou de faire ce que les parents n'ont pas fait.

B) *Quartier A.*

Durant notre présence au quartier mineur A., l'établissement fonctionnait plutôt en sous-régime, avec des effectifs oscillant entre 6 et 15 détenus. En outre, peu de jeunes étaient originaires de la ville ou de ses alentours. Les jeunes détenus provenaient de la région au sens large du terme, soit avec un éloignement géographique compris entre une et deux heures de route (en voiture). En outre, le quartier « mineurs » était régulièrement alimenté par un autre établissement de la région en situation de surpopulation quasiment permanente. Le fonctionnement de l'établissement était décrit comme en rupture totale avec cet autre établissement, dont la cour de promenade était décrite, à la fois par les surveillants et par les jeunes, comme une véritable « cour des miracles ». Les surveillants s'insurgeaient contre le fonctionnement de l'établissement X. Par ailleurs, des transferts réguliers entre les deux établissements attisaient des rivalités « de territoire » entre mineurs d'ici et d'ailleurs. Ce sont ces rivalités qui ont imposé l'idée de la nécessité de réduire la possibilité de « regroupements » régionaux au sein de la détention. Cette idée impliquait donc une division de l'effectif en « groupes de vie » afin de briser les « clans » et de réduire les risques de violence (bagarres, rackets...). En d'autres termes, la dénonciation du fonctionnement de l'établissement X. servait de socle à la légitimation d'une organisation en détention où l'impératif sécuritaire déterminerait la constitution des groupes de vies.

Les groupes de vie ont pour fonction, nous a-t-on expliqué, de protéger les mineurs contre toutes formes de violence. Il a été mis en place durant une période de surpopulation. Toutefois, cette organisation n'est pas sans poser question. Les locaux n'ayant pas été envisagés pour fonctionner de cette manière, cela induit de fait l'idée que pendant qu'un petit nombre de détenus est occupé (promenade, école ou activités), les autres soient dans l'obligation de rester en cellule. Ainsi, le quartier mineurs fonctionne en quatre groupes de vie (éventuellement jusqu'à six en cas de surpopulation). Rappelons que les places sont limitées théoriquement à 20. Ainsi, quatre groupes de vie impliquent que ces unités ne soient pas constituées de plus de 5 détenus. L'organisation en quatre groupes de vie implique que toutes les activités soient divisées par quatre, et se traduit concrètement par un doublement du temps en cellule. Il faut peut-être voir dans cette organisation une des origines à la multiplication des demandes de « doublement » de cellule, afin de parer au sentiment d'isolement et de solitude.

Il en est de même pour toutes les dimensions de la vie en détention. Dans cette perspective, la scolarité est sans doute l'un des éléments les plus touchés par cette organisation. Les groupes de vie ne sont pas des groupes de niveaux. Ce qui implique pour les enseignants des difficultés supplémentaires pour s'adapter à chacun tout en insufflant une dynamique de travail collective. De fait, nous avons souvent constaté que des élèves, même lorsqu'ils semblaient réellement motivés, ne pouvaient aller à l'école quotidiennement compte tenu de cette organisation (deux à trois séances par semaine maximum, sachant que ces séances n'excèdent pas une heure et demie).

Cette organisation a poussé les enseignants à la fronde contre l'équipe pénitentiaire, mais celle-ci s'est soldée par un échec cuisant qui a largement entaché les relations au sein de la détention. L'équipe éducative, soucieuse de travailler en bonne collaboration, s'est elle soumise aux exigences sécuritaires ainsi qu'à l'organisation qu'elle implique. Cette question divise aujourd'hui encore les éducateurs PJJ entre eux. Certains reconnaissent que cette suprématie du sécuritaire « fonctionne », puisque aucun incident n'est jamais à déplorer ; d'autres affirment qu'une autre gestion n'entraînerait pas nécessairement plus de désordres. Les surveillants sont eux résolument opposés à la révision de l'organisation en unités de vie.

C) Prison C. : le régime « vert-orange-rouge »

L'organisation du quartier C. est elle aussi surdéterminée par des principes sécuritaires, mais d'une manière différente. Les jeunes de chaque côté de l'aile du quartier mineur sortent en promenade en même temps. Un choix stratégique est donc opéré par les surveillants quant à la constitution des ailes. Un jeune aura davantage de possibilités d'échange et de contact visuel avec ceux qui partagent la même aile que lui. Mais en deça du partage par aile, la détention n'est pas structurée par des groupes de vie : les régimes de sécurité sont dit « progressifs », et individualisés. Trois couleurs les caractérisent, les régimes « vert », « orange » et « rouge ». Chaque arrivant est mis d'office en régime orange. Si son comportement est jugé correct, il passe, au bout d'un laps de temps variable (de une semaine à un mois), en régime vert. En cas de problème (bagarre, tabac, indiscipline, etc.), il est quasiment automatiquement mise en régime rouge. Il devra alors faire ses

preuves durant un laps de temps non défini (arbitraire), avant de repasser en régime orange, puis éventuellement en régime vert.

Diverses activités ont lieu au quartier C. Une activité « 1 000 mots » (bénévolat d'aide et de soutien à l'alphabétisme), un atelier guitare (assuré par un enseignant), une activité « *Trivial Pursuit* » assurée par une étudiante membre du Génépi... Plus ponctuellement, notamment lors des vacances scolaires, les éducateurs tentent de pallier l'absence de cours par des activités ponctuelles, telles une formation au code de la route. Mais, à l'instar du quartier mineur B. et plus encore du quartier mineur A., l'organisation est telle que chaque activité est suivie par un nombre très restreint de détenus. Un observateur de passage pourrait, lorsqu'il regarde la liste des activités prévues, croire que les journées sont bien remplies au quartier C. Mais il faut relativement peu de temps pour s'apercevoir que l'offre théorique est très déconnectée de l'activité réelle. Les détenus restent massivement en cellule, attendant leur tour pour suivre une activité (ou ayant cessé d'attendre).

Le règlement intérieur stipule que « selon le comportement du détenu au cours de son incarcération, il sera affecté dans l'un des 3 régimes qui existent au quartier mineur », et détaille :

Régime rouge :

- Parloir,
- promenade,
- école,
- culte,
- bibliothèque 1 fois par semaine,
- TV le matin et le soir suivant des horaires définis (en pratique, les jeunes la récupèrent à 18 h 00, et elle leur est enlevée dans la matinée).

Régime orange :

- Parloir,
- promenade,
- école,
- culte,
- accès aux activités surveillées,
- accès aux activités culturelles et sportives,
- bibliothèque,
- TV le matin, le midi et le soir suivant des horaires définis.

Régime vert :

- Parloir,
- promenade,
- école,
- culte,
- accès aux salles d'activités,
- accès aux activités culturelles et sportives,
- TV toute la journée,
- accès salle de jeux vidéo,
- repas commun le midi,
- bibliothèque.

Ce fonctionnement par régime, lorsqu'il s'applique dans un quartier caractérisé par la faiblesse des activités et le peu d'offre en enseignements, s'apparente en pratique à un régime « portes fermées ». Il n'était en effet pas rare que sur 18 jeunes incarcérés, plus de la moitié soit en régime rouge, l'autre moitié se partageant en régime orange et vert. Soulignons par ailleurs que le régime orange, dans ce contexte de pénurie d'activités, n'offre pas plus de vie en détention, mais permet simplement de regarder la télé toute la journée en cellule. Or, bien souvent, la moitié de ceux qui étaient en régime vert étaient des jeunes qui, parce qu'ils subissaient l'oppression d'autres détenus (en promenade notamment) décidaient de se cloîtrer en cellule, et ne bénéficiaient pas des activités qui leur étaient accessibles. En bref, la plupart des jeunes passent la plus grande partie de leur temps seuls en cellule.

Par ailleurs, ces régimes constituent un système de sanction qui fonctionne en dehors du droit disciplinaire, et peut conduire à des situations de « triple peine ». Prenons un exemple dont nous avons été témoins. Un mauvais échange de mots dégénère en cours de promenade, un jeune donne une claque à un autre. Le jeune est aussitôt mis en régime rouge, c'est sa première punition. Bien souvent, le régime rouge signifie qu'à part deux heures de promenade hebdomadaires, et en dehors des jours de parloirs, le jeune passe 22 heures par jour seul en cellule, privé de sa télé jusqu'à 18 h 00. Il reste en régime rouge jusqu'à ce qu'il passe en commission disciplinaire. Là, il est puni une seconde fois : 6 jours de quartier disciplinaire pour l'incident en cour de promenade. Au retour du quartier disciplinaire, il retrouvera son régime rouge. Un mois plus tard a lieu la CAP (commission d'application des peines). Le juge des enfants constate les multiples efforts

du jeune en question (dialogue avec les éducateurs, comportement correct en détention). Il lui accorde donc la totalité de ses remises de peine, soit 21 jours. Mais il lui retire ensuite 6 jours de crédit de réduction de peine (« *la même durée que le temps qu'il a passé au quartier disciplinaire, comme ça c'est clair dans sa tête* » expliquera le juge). Pour un même incident, le jeune aura été puni trois fois : régime rouge, mitard, durée de détention plus longue.

Ce système, devenu illégal avec le changement récent du droit disciplinaire des mineurs (qui stipule qu'aucune sanction ne peut être prise en dehors d'une commission disciplinaire) a néanmoins perduré après cette transformation légale au quartier C. Lors de nos discussions avec les enseignants, les éducateurs, la bibliothécaire et les psychologues, toutes et tous ont exprimé un point de vue extrêmement critique sur ce système. Pour les éducateurs, bien que ce système ait le mérite de la clarté (un acte indésirable est immédiatement puni), il incarne l'inactivité régnante au quartier. Pour les psychologues, il incarne une gestion sécuritaire de la détresse : un acte problématique est réprimé, sans que l'on cherche à en saisir le sens.

*« Les différences de régime ? Oui je suis pas pour. Effectivement, parce que c'est pas... si le jeune a fait, ce qui estime un bêtise ou je sais pas, ils ont qu'à... **il y a un règlement donc ils ont qu'à faire respecter le règlement de manière légale.** Il y a pas besoin de rajouter autre chose quoi c'est un peu trop... C'est fait de manière arbitraire. Peut-être qu'il y a des surveillants qui s'entendent moins bien, qui s'accrochent moins bien avec certains jeunes et c'est possible que ce soit arbitraire quoi... (...) Et j'estime qu'il y a des CI (compte rendu d'incident) qui tombent un petit peu trop rapidement. Faut pas oublier que c'est des adolescents. On ne cherche pas à comprendre pourquoi ils font ce qu'ils font. C'est une question que je me pose... **je me demande si il y aurait pas plutôt autre chose que les régimes, ben voilà pourquoi pas faire plus tôt ouais la commission, et pourquoi pas des TIG ou pourquoi pas quelque chose d'éducatif** » (Michèle, psychologue).*

Pour les surveillants, ce système est décrit comme un système « au mérite ». Le système vert-orange-rouge est d'abord un système de récompenses. Il est présenté comme un progrès par rapport à d'autres situations (référence à d'autres prisons), où aucune récompense n'était possible, puisqu'elles n'existaient pas (fléchettes, *PlayStation*).

*

Les trois quartiers mineurs présentent des différences significatives. Tous sont surdéterminés par un impératif sécuritaire, mais cet impératif colonise avec plus ou moins de force l'ensemble des logiques d'action en détention. Au quartier B., l'effort pour

protéger un peu la dimension éducative semble consensuel. Au quartier A., persistent des « groupes de vies », mais ceux-ci sont surplombés par une logique sécuritaire. Le quartier C., quant à lui, est strictement organisé en fonction de considérations sécuritaires.

CHAPITRE II

TRANSFORMATIONS PÉNALES, JUSTICE DES MINEURS, PRISON

« *La sanction est le premier outil de la prévention* » : ainsi résumait Nicolas Sarkozy sa philosophie de son projet de loi sur la délinquance, examiné en automne 2006 par l'Assemblée. Cette petite phrase, lourde de sens, pose à elle seule un ensemble de problèmes hétérogènes sur lesquels nous serons amenés à revenir longuement. Tout d'abord, elle constitue une illustration synthétique d'une remise en cause d'une justice des mineurs pour laquelle, depuis 1960, on a considéré qu'elle devait protéger des « adultes en devenir » et non sanctionner des « individus responsables ». Il illustre ainsi ce qui constituerait un basculement pénal – dont il reste à déterminer la nature et les résistances dont il fait l'objet et en relativisent, à plusieurs niveaux, sa portée – qui est aujourd'hui dénoncé, critiqué, ou au contraire réclamé avec hâte, décrit comme une « solution » indispensable aux « formes spécifiquement contemporaines de la délinquance des jeunes », qui auraient fondamentalement changé depuis l'ordonnance de 1945 et appelleraient donc des réponses fondamentalement différentes.

Cette petite phrase fait très directement écho, à l'intérieur du champ criminologique, à l'hypothèse d'une mutation pénologique globale et à l'avènement d'une « nouvelle pénologie » ; l'analyse des implications sociologiques de ce basculement interne à la justice des mineurs serait amputée d'une large part de sa richesse si l'on n'essayait pas de le resituer, plus généralement, au sein de cette hypothèse globale. Celle-ci peut s'énoncer très simplement : à une ancienne pénologie propre à l'État social, basée sur la recherche des causes sociales du crime et le traitement correctif des infracteurs, se substituerait une nouvelle pénologie basée sur la gestion efficace des groupes à risque. Sans nécessairement

s'y réduire, le gouvernement social du crime était porteur d'une idéologie correctionnaliste et d'un idéal réhabilitatif. La loi pénale était mobilisée en vue de contraindre les individus à réintégrer le social. La responsabilité était donc autant individuelle que collective mais la première est toujours pondérée par l'examen des déterminations sociales jouant sur l'infracteur. Le gouvernement social du crime reposait sur une pénologie clinique, individualisée et orientée vers la réhabilitation²¹.

La crise de l'État-providence a trouvé un écho significatif dans le domaine pénal à travers une critique et une remise en cause générale de l'idéal réhabilitatif au sein de nombreux systèmes pénaux occidentaux. C'est dans ce cadre que la nouvelle pénologie prend forme et marque le passage d'un modèle réhabilitatif individualisé à une gestion stratégique et administrative de populations à risque. Les discours et pratiques outillés par le calcul du risque traduirait l'avènement progressif d'une rationalité pénale non plus orientée vers les individus et leur transformation, mais vers la gestion efficace de populations collectives. Cette nouvelle pénologie serait moins concernée par la responsabilité, la faute morale, le diagnostic, l'intervention et le traitement du délinquant que par son identification, sa classification, sa catégorisation et sa gestion en tant qu'il est désigné comme appartenant à un groupe dangereux à risque.

Mais, conjointement, et là réside tout le paradoxe, la petite phrase de Nicolas Sarkozy illustre une seconde dimension, qui complexifie très largement l'idée d'un basculement : la sanction ne peut se justifier pour elle-même, elle ne peut constituer un acte de vengeance pure, et doit toujours avoir pour finalité, d'une manière ou d'une autre, une finalité « préventive » quelconque. Ainsi, derrière cette révolution pénale, au moins potentielle, contenue dans cette phrase, il y a aussi une réactivation – le phénomène, par ailleurs, est récurrent – de théories de la peine qui imbriquent, dans un même geste, les champs de la répression et ceux de la prévention. Faut-il rappeler qu'une fonction de la prison, souvent avancée par les théoriciens, serait de dissuader les « honnêtes gens » de commettre des infractions, et que cette « dissuasion » a une autre nom : la prévention générale ? Faut-il rappeler qu'une autre fonction de la prison – par ailleurs très formelle et largement déconnectée de la réalité – est la « lutte contre la récidive », et que cette mission a un autre nom : la « prévention spéciale » ?

²¹ CAUCHIE, CHANTRAINE, 2005.

En deux mots, si les théories de la nouvelle pénologie, et, plus localement, les analystes du projet de loi sur la prévention de la délinquance peuvent avancer des arguments forts, pour montrer qu'aujourd'hui la distinction entre « prévention » et « répression » s'émousse significativement d'abord parce que ce projet de loi sur la prévention consiste avant tout à modifier tout un ensemble d'articles du code pénal, ensuite parce que les frontières du système pénal tendent à devenir plus floues, colonisant d'autres domaines de l'action sociale (santé et psychiatrie publique, par exemple), les délestent de leur finalité propre et redéfinissent leurs missions à l'aune de la prévention du crime, il faut néanmoins garder à l'esprit que cet émoussement n'est possible que sur fond historique d'une imbrication plus ancienne entre ce qu'il est convenu d'appeler « prévention » et « répression »²².

Mais là n'est peut-être pas l'essentiel pour notre propos. Il faut sans doute insister sur l'erreur qui consisterait à envisager les conséquences pénales de la « nouvelle pénologie » comme un bloc monolithique qui s'imposerait dans chaque système national de manière uniforme. En effet, si le présumé « tournant actuariel » est venu s'hybrider aux États-Unis à de puissantes forces politiques méthodiquement vouées à la destruction de l'idéal réhabilitatif du système pénal, l'on verra que son effectuation relative dans d'autres systèmes ne marque pas tant le passage d'un modèle correctionnaliste à un modèle « incapacitant » qu'une transformation du modèle correctionnaliste lui-même, désormais reformulé en des termes qui avalisent une conception néo-libérale du sujet délinquant. Là où certains chercheurs décrivent le passage d'une logique protectionniste à une logique sécuritaire de gestion des risques, nous développerons que l'effritement de la logique protectionniste et la punitivité grandissante du système s'opèrent conjointement à un déplacement – et non une disparition – à l'intérieur même du correctionnalisme, qui s'appuie désormais sur des « sujets responsabilités », est d'autant plus saillante en France.

Dans un second temps, nous tenterons d'évaluer la manière dont cette rationalité politique qui en émerge se traduit au niveau institutionnel, en dressant une cartographie des évolutions institutionnelles des structures de prises en charge des mineurs délinquants et, en particulier, à la prison. Enfin, dans un troisième temps d'analyse, nous nous

²² Ne serait-ce que parce qu'hormis le systèmes totalitaires de type Orwelien, la répression est rarement son propre but. « *The object of persecution is persecution. The object of torture is torture. The object of power is power. Now, do you begin to understand me ?* », in ORWEL, 1984.

attacherons à comprendre les expériences individuelles des mineurs incarcérés. Les discours des acteurs nous permettront de souligner les paradoxes institutionnels des structures de détention des mineurs et l'écart entre les discours politiques et le fonctionnement institutionnel. En l'état actuel des recherches, nous serons amenés à constater que la logique responsabilisante qui guide désormais le correctionnalisme contemporain ne refonde pas significativement les apories constitutives de la prison : la prison n'est pas tant l'expérience de la normalisation individuelle, que celle de l'enfermement et du temps mort auxquels les acteurs cherchent à donner un sens à travers la co-production d'une identité collective, mêlant culture de la rue, culture du prisonnier et culture de la délinquance. C'est dans le but de tester, affiner ou remettre en cause ces constats que notre projet empirique prend forme.

I - UNE JUSTICE DES MINEURS ÉVOLUTIVE : DES TRANSFORMATIONS POLITIQUES

1°) Les principes de l'ordonnance de 1945

La nécessité de construire une justice des mineurs spécifique s'est imposée au début du XX^e siècle, à mesure que les sciences humaines et sociales développent de nouveaux savoirs sur l'enfant. Simultanément, l'enquête sociale s'impose comme préalable à toute décision judiciaire. En 1912, les tribunaux pour enfants sont créés tandis que les premières mesures de liberté surveillée apparaissent. L'élaboration progressive de la justice des mineurs s'est finalisée par l'adoption de l'ordonnance du 2 février 1945 qui entérine et précise l'orientation éducative du traitement judiciaire des mineurs.

Quel regard sur l'enfant guide l'ensemble du texte de 1945 ? Le mineur est présenté comme un être fragile à protéger, il est décrit comme malléable et par conséquent éduicable. Cette représentation s'explique par les nouveaux savoirs dont il fait l'objet, mais également par un contexte économique et social particulier : les nations sont à reconstruire après la guerre et nous entrons dans une phase de prospérité économique. Les enfants sont alors présentés comme l'avenir de la nation. Corrélativement, l'État est désigné comme responsable de la jeunesse et il a, à ce titre, un devoir d'éducation et d'intégration à son égard.

La question de la responsabilité du mineur délinquant découle de cette conception de l'enfant. En effet, on considère que la responsabilité des faits délictueux commis par un mineur ne lui est pas entièrement imputable. Le mineur délinquant est présenté comme une victime des dysfonctionnements sociaux ou des conflits ayant cours dans son contexte familial. L'État, garant de l'éducation des enfants, est perçu comme en partie responsable des délits accomplis par les mineurs, dans la mesure où il aurait failli à sa mission d'intégration de sa jeunesse. La responsabilité de l'acte est partagée : elle est collective et ne se réduit pas à la responsabilité individuelle du jeune.

Par ailleurs, les actes de délinquance ne sont pas considérés en eux-mêmes mais ils sont vus comme le symptôme d'une situation problématique et pathologique dans laquelle le jeune est enfermé : les délits ne sont alors que l'expression d'une souffrance à apprécier et à soigner. De ce fait, le délit est moins considéré que la personnalité du jeune, son histoire de vie, ses conditions d'existence. Ainsi, l'instruction doit porter autant sur l'acte commis que sur ces éléments précités. Cette instruction comportera de nombreux rapports d'experts (enquête sociale, mesures d'investigations...), effectués par des travailleurs sociaux et/ou médecins qui gravitent autour de l'enfant. Ces rapports seront une aide à la prise de décision du magistrat. À noter que les différents travailleurs sociaux occuperont une place essentielle dans l'exécution de la mesure prononcée par le juge des enfants.

Le traitement judiciaire qui se veut avant tout éducatif s'impose comme devant être individualisé. L'individualisation de la prise en charge est rendue possible par des principes procéduraux adaptés. Ainsi, le juge des enfants a la possibilité de prononcer des mesures sans définir leur durée et il peut revenir sur ses décisions à tout moment. La particularité des principes procéduraux concernant la prise en charge des mineurs ne s'arrête pas là. En effet, une procédure judiciaire spécifique est instaurée afin de rendre effective les objectifs éducatifs de la justice des mineurs.

D'une part, la justice des mineurs se caractérise par l'instauration de seuils d'âge auxquels correspondent des réponses judiciaires adaptées. D'autre part, l'ordonnance de 1945 crée une juridiction particulière. La justice des mineurs sera une justice de cabinet présidée par un magistrat spécialisé : le juge des enfants. Ce dernier, qui doit agir dans l'intérêt de l'enfant, se caractérise par la continuité de son action, le juge des enfants étant chargé à la fois de l'instruction, du prononcé de la peine et du suivi de son exécution. De

plus, les mineurs bénéficient d'un privilège de juridiction dans la mesure où le formalisme judiciaire est nettement assoupli par rapport à celui en vigueur pour les adultes. A. Garapon et D. Salas estiment alors que la justice des mineurs est une justice informelle : « *La justice informelle, c'est l'assouplissement des règles de procédure par les acteurs de justice ou par la loi elle-même qui se caractérise par la confusion des lieux, des moments, des acteurs et des faits. C'est la justice de cabinet par excellence qui superpose le jugement et le traitement social du problème dans une même enceinte* »²³.

Enfin, la valeur temps est fondatrice de la prise en charge éducative du mineur. Par conséquent, les procédures rapides sont rejetées. Un temps de maturation est estimé nécessaire, temps au cours duquel une relation de confiance s'instaure entre le jeune et l'ensemble des personnels chargés de sa prise en charge. Ainsi, le traitement judiciaire et éducatif demande du temps, temps de transmission où l'on offre aux jeunes l'opportunité d'évoluer.

La justice des mineurs s'inscrit alors dans une approche solidariste et une démarche paternaliste, elle est définie comme protectionniste. Dans ce modèle où la priorité est donnée aux mesures éducatives, la prison est perçue comme une exception qui viendrait en bout de chaîne d'une prise en charge éducative. À ce titre, la prison symbolise l'ultime solution face à un jeune pour lequel toutes les « cartes éducatives » auraient été jouées. Mais la prison symbolise aussi la mise en échec du traitement éducatif : « *Face aux mesures éducatives, la prison est ressentie comme signe de l'échec du jeune délinquant... mais aussi de son juge et de son éducateur* »²⁴. En outre, les règles de la vie en détention sont décrites comme contradictoires avec les principes éducatifs de l'ordonnance de 1945. De ce fait, la prison est à éviter et elle doit être une décision qui reste exceptionnelle.

2°) Changement ou hybridation de modèles politiques et judiciaires ?

La justice des mineurs a évolué suite à un changement de contexte économique, social et politique dans lequel un nouveau regard va être posé sur l'enfant et plus

²³ GARAPON, SALAS, 1995, 140.

²⁴ Citation d'Alain ALLAIX, 50 ans de justice éducative, Les petites affaires, 3 mai 1995, in CASSAGNABERE, 1996, 159.

particulièrement sur le mineur délinquant. L'ordonnance de 1945 est alors dénoncée comme désuète pour répondre à la problématique de la délinquance juvénile.

A) Superpositions de représentations divergentes sur l'enfant

a) Le mineur n'est plus l'avenir de la nation

Alors que le mineur était vu comme une source d'avenir pour le pays, il est aujourd'hui perçu comme une source de danger²⁵. L'évolution du contexte économique et social du pays explique en partie ce glissement. En effet, le lien social est dit en crise et les nombreux dysfonctionnements sur le plan économique amènent à une fragilisation des acquis sociaux. Or, la combinaison de ces facteurs a fait naître un sentiment fort d'insécurité. Mais cette évolution s'explique également par l'émergence de discours sur l'évolution de la délinquance juvénile : elle aurait changé de nature tout en devenant plus fréquente. Ainsi, l'évolution de la délinquance est souvent soulignée comme un facteur explicatif des critiques à l'encontre de l'ordonnance de 1945 comme le précisent A. Garapon et D. Salas : « *Cette délinquance change. Elle change dans son origine, ses manifestations, ses déplacements. Elle est à la fois d'une extrême visibilité et totalement invisible comme le montrent les cas de toxicomanie lourde, les phénomènes d'économie parallèle, les conduites autodestructrices...* »²⁶. Ces auteurs ajoutent : « *Nous assistons à l'émergence d'une délinquance d'exclusion qui caractérise les jeunes de la seconde génération de chômage. Ils n'ont aucun projet d'intégration sinon à leurs valeurs, à leurs codes, à leurs territoires, et non à un mode de références communes aux adultes et aux jeunes* »²⁷. F. Bailleau reprend la thèse du passage d'une délinquance d'appropriation à une délinquance d'exclusion et de survie qu'il estime plus collective et qui prendrait plus fréquemment la forme d'« atteintes à la personne ». À cette délinquance d'exclusion doit s'ajouter l'apparition d'une délinquance d'expression²⁸. Le discours sur l'évolution de la délinquance pose alors la question de la capacité de la justice des mineurs à répondre à cette nouvelle problématique de la délinquance.

²⁵ BAILLEAU, 2002, 418.

²⁶ GARAPON, SALAS, 1995, 55.

²⁷ *Ibid.*, 56.

²⁸ BAILLEAU, 2002, 412-413.

b) Il n'est plus une victime

Un autre élément semble fondamental dans la modification du regard sur l'enfant, à savoir l'émergence de la figure de victime. En effet, l'équilibre auteur/victime/justiciable s'est modifié, laissant une place croissante au statut de victime. Nous observons alors une « bataille des victimes » où la victime n'est plus le jeune mais celui qui a subi un dommage. De ce fait, la tolérance à l'égard des actes des mineurs déviants s'affaiblit au nom du respect et de la reconnaissance des « vraies victimes ». Il semble bien que nous soyons passés, du point de vue des sensibilités morales collectives, d'une conception méritocratique (il est juste d'être rétribué pour ce que l'on fait) à une conception « victimale » (il est juste d'être compensé pour ce que l'on subit)²⁹.

c) Entre objet et sujet de droit

Précédemment perçu uniquement comme objet de droit, le mineur est aussi devenu sujet de droit : « *Tel est le message désenchanté que la justice des mineurs adresse à l'enfant : loin d'être à l'abri dans son droit individuel, il découvre que la loi l'oblige vis-à-vis des autres, comme elle oblige les autres à son égard. (...) L'enfant entre dans le monde de l'entendement mutuel – pour reprendre un mot cher à Paul Ricœur – où il va être comptable de ses actes vis-à-vis d'autrui autant que les autres à son égard* »³⁰. Cette évolution s'explique en grande partie par l'impact des textes internationaux sur les droits de l'enfant. Ces derniers aboutissent à un renforcement des garanties juridiques de la justice des mineurs et à un durcissement des principes procéduraux jusqu'à présent allégés et assouplis. La procédure judiciaire s'adressant aux mineurs tend alors à se rapprocher de celle des adultes.

Certains chercheurs affirment que la croissance des droits dessert les mineurs, ces derniers étant moins protégés qu'auparavant. La publicité des audiences est notamment discutée par A. Pires qui craint un risque de stigmatisation accru pour les mineurs qui font face à une prise en charge judiciaire. B. Cassagnabere souligne pour sa part que « *Dans la relation triangulaire enfant/famille/État, l'enfant risque d'être la victime de l'avancée de ses droits. Le mineur délinquant est alors considéré comme ayant de plus en plus de droits mais aussi de responsabilités*

²⁹ CHAUMONT, 2000, 167-183.

³⁰ GARAPON, SALAS, 1995, 42-43.

face à la société et au juge. Ainsi, les mineurs délinquants sont les premiers à être mis en face de la contradiction protection/responsabilité contenue dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant »³¹.

Bien que nous reconnaissons qu'une nouvelle image de l'enfant émerge, nous réfutons la thèse du passage d'une image de l'enfant à une autre pour prôner l'idée d'une superposition des représentations de l'enfant. Nous développons l'idée qu'il coexiste actuellement une double perception de l'enfant qui appelle des réponses judiciaires peu compatibles. Nous pouvons alors reprendre les propos de A. Garapon et de D. Salas : « Dès lors, nous vivons un paradoxe où s'affirment tour à tour l'indispensable protection due à l'enfant, être vulnérable par excellence, et l'inéluctable autonomie de l'être en devenir qu'il est aussi »³². Ces auteurs affirment de plus : « Tout cela nous conduit au seuil d'une contradiction majeure qui traverse aujourd'hui nos représentations de l'enfance. Il ne peut être pensé dans la catégorie des droits de l'homme comme un sujet de droit exclusivement formel. Il ne peut davantage être l'objet du traitement social d'une délinquance liée aux situations d'exclusion »³³.

B) Un nouveau partage des responsabilités

a) Responsabilisation du mineur qui est coupable de ces actes

Une redistribution des responsabilités va découler de cette représentation de l'enfant qui vient se superposer au modèle précédent : « Loin des catégories juridiques, apparaît une nouvelle configuration des responsabilités où l'enfant participe à la fois du statut de la minorité et de celui du sujet de droit qui le constituent alternativement comme sujet »³⁴. Alors que le mineur délinquant n'était que partiellement reconnu coupable de ces actes, il est aujourd'hui défini comme un acteur responsable de ces agissements et de sa trajectoire. Il n'est plus un être en devenir mais un être rationnel et de ce fait, le mineur n'est plus à soigner ou à éduquer mais il est à responsabiliser et à sanctionner pour ses actes. Précisons que cette tendance à la responsabilisation des acteurs n'est pas spécifique aux mineurs mais elle reprend une

³¹ CASSAGNABERE, 1996, 178.

³² GARAPON, SALAS, 1995, 42.

³³ *Ibid.*, 61.

³⁴ *Ibid.*, 43.

orientation plus globale dans la société qui tend de plus en plus à imputer aux individus les causes de leur échec ou de leur réussite.

b) « Déresponsabilisation » de l'État face aux situations individuelles et formulation de nouveaux objectifs : fluidifier les flux et territorialiser le contrôle

Parallèlement à ce mouvement de responsabilisation du jeune, on constate une déresponsabilisation de l'État. Il ne se décrit plus et il n'est plus désigné comme responsable de sa jeunesse et des actes commis par celle-ci : « *La responsabilité individuelle face aux aléas de vie est opposée à la solidarité collective, l'État se désengage ou partage ses responsabilités* »³⁵. L'État ne se perçoit plus comme responsable des trajectoires des acteurs mais il exige de chacun d'agir en être rationnel. Ainsi, on n'attribue plus à la déviance des fondements collectifs mais on l'explique uniquement par des causalités individuelles. Dans cette perspective, L'État ne se veut plus le garant de la lutte contre les inégalités sociales, il cherche désormais à être gestionnaire des risques : « *Aujourd'hui, une majorité de gouvernements considère que chacun est responsable de sa propre trajectoire et qu'il est contre-productif de vouloir lutter contre les inégalités sociales. (...) Elle (la société) doit chercher à réduire les risques sociaux et les nuisances qui sont associées aux déviances sans se pencher et encore moins prendre en charge les causes collectives de ces déviances individuelles* »³⁶. Ainsi, l'orientation de la justice des mineurs est à remplacer dans un changement de modèle politique plus global où on assisterait au passage d'un modèle protectionniste à un modèle politique néolibéral : « *En phase avec la transformation des politiques publiques dans le champ éducatif, sanitaire et social, la justice des mineurs est entrée de plein pied dans un nouveau paradigme d'appréhension, de signalement et de traitement des problèmes d'ordre public : d'une gestion préventive à une gestion sécuritaire des problèmes sociaux et des illégalismes au nom des risques sociaux ou économiques que certains comportements, certaines conduites individuelles ou certaines populations induisent pour les autres. Concrètement, mettre fin à ces comportements n'est plus l'objectif premier, désormais, il s'agit essentiellement de gérer au mieux les risques collectifs induits par ces conduites* »³⁷. La justice des mineurs est alors prise dans le prisme politique ce qui laisse place au développement d'une nouvelle managérialisation du

³⁵ Lettre du GERN, 2006, 12, 2.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ BAILLEAU, 2002, 149.

traitement des mineurs. L'accent est mis sur la productivité du système pendant qu'entre en vigueur un nouveau langage. Le justiciable n'est plus un usager mais un client : « *L'accent est mis sur la productivité, et l'efficacité du système de justice ou le bon fonctionnement du système afin d'améliorer le rapport coût-qualité des interventions* »³⁸.

Ajoutons que le désengagement de l'État se traduit dans le mouvement de territorialisation de la justice des mineurs. Ainsi, l'accent est de plus en plus mis sur une gestion locale des problèmes de déviance. Une multitude d'acteurs locaux est désormais chargée d'intervenir sur la question de la délinquance juvénile : « *La peine devient l'affaire de tout le monde et plus uniquement des institutions pénales mais également des élus, du secteur associatif par exemple, voire des entreprises* »³⁹. Précisons que cette territorialisation de la justice des mineurs est créatrice de tensions entre les différents acteurs sociaux : « *Les contradictions induites par la justice décentralisée ne sont pas minces. On peut penser que les départements n'accepteront pas longtemps l'augmentation régulière de leurs dépenses sans en avoir une quelconque maîtrise* »⁴⁰. De plus, le risque d'inégalités dans le traitement des mineurs est majeur : « *L'enjeu est de défendre une conception de la protection de l'enfance au plan national qui préserve sinon un principe d'égalité, du moins un seuil minimum de protection pour tous les enfants à quelques collectivités locales qu'ils appartiennent* »⁴¹.

c) Standardisation grandissante des réponses des praticiens de la justice des mineurs : une « déresponsabilisation » vis-à-vis des situations individuelles ?

Un processus de déresponsabilisation s'observe également au niveau des professionnels de la justice. Ce phénomène s'explique d'abord par une plus grande standardisation des réponses. Les juges des enfants doivent de plus en plus prononcer des mesures fixées au préalable en fonction de l'âge du mineur, de la gravité de ses faits, de son parcours judiciaire... De plus, des réponses collectives s'imposent au détriment d'un traitement judiciaire individualisé. Ainsi, des mesures sont mises en place à l'encontre de jeunes ciblés faisant l'objet d'une sur-médiatisation. Enfin, la liberté d'action des juges des

³⁸ *Lettre du GERN*, 2006, 12, 4.

³⁹ GARAPON, SALAS, 1995, 151.

⁴⁰ *Ibid.*, 85.

⁴¹ *Ibid.*

enfants est réduite par l'accroissement des principes procéduraux encadrant leurs actions et par la mise en réseaux de l'intervention. En effet, le traitement du mineur s'opère de plus en plus en réseaux ce qui tend à faire perdre aux juges des enfants leur pouvoir exclusif en matière de traitement des mineurs délinquants et à diluer la responsabilité des décisions entre les différents acteurs qui interviennent autour du mineur. Ainsi, on assiste à une hausse du partenariat entre le champ judiciaire et le champ parajudiciaire comme le pointent A. Garapon et D. Salas : « *la conception centralisée et codifiée du droit comme organisateur du social par le haut s'est peu à peu effacée. On assiste à l'émergence de multiples régulations juridiques polycentriques et disséminées où chacun est tour à tour destinataire et origine de la norme. Certes le législateur reste une référence pour les comportements sociaux mais de plus en plus on constate un redéploiement en réseaux des acteurs de la justice* »⁴². Ainsi, les juges des enfants doivent agir en lien avec les autorités politiques locales chargées de lutter contre l'exclusion et l'insécurité mais également en lien avec le parquet. En effet, face à cette multiplication des possibilités de réponses (développement notamment de la troisième voie), le parquet occupe une place croissante dans la gestion de la délinquance ce qui affaiblit particulièrement la légitimité des juges des enfants.

C) Les nouvelles orientations politiques se traduisent dans les réponses judiciaires

a) Des mesures participatives et restauratrices responsabilisantes

Les nouvelles réponses qui sont apportées à la délinquance juvénile, qui concordent avec l'évolution de la perception des jeunes, répondent à une logique réhabilitative et participative. En effet, on assiste à une croissance des lignes restauratrices où les jeunes, considérés comme les seuls responsables de leurs actes, sont invités à un processus de réparation des dommages qu'ils ont causé. Dans ce cadre, le jeune doit être directement confronté à son délit et il est impératif qu'il s'implique et participe à sa sanction : « *Il (Le mineur) est invité à reprendre l'initiative, à surmonter l'épreuve, à mieux négocier son entrée dans le monde de la loi. Il est déjà dans la décision du juge, un sujet responsable* »⁴³. Le sens de l'intervention

⁴² *Ibid.*, 6.

⁴³ *Ibid.*, 54.

ne se situe plus dans une perspective d'avenir mais réside dans une approche rétrospective. Ces sanctions, qui requièrent la participation du jeune, ont pour objectif de le responsabiliser. Ainsi nous passons d'une responsabilité passive où le mineur est soumis aux conséquences de ces propres actes à une responsabilité active où il doit contribuer activement à la recherche d'une solution : « *on assiste à un souci plus grand de responsabilisation du délinquant à qui doit être donnée la possibilité de parler à la première personne, de prendre des engagements et de les tenir, comme de réparer le préjudice causé à la victime* »⁴⁴. On peut noter qu'il est assez paradoxal de considérer le jeune comme responsable de ses actes et dans le même temps opter pour des mesures visant à le responsabiliser. C'est quand on considère que les jeunes sont responsables de leurs actes déviants que l'on développe des mesures pour les responsabiliser... La mesure de réparation illustre l'évolution des réponses judiciaires : « *C'est ce passage du "faire avec" ou de "l'aide à faire" et au "faire lui-même" qui balise le processus de réparation* »⁴⁵. Cependant, cette mesure n'est pas vidée de son sens éducatif puisqu'elle doit permettre au jeune de réparer tout en prenant conscience de la gravité de son acte. Cette mesure revêt une double sens : elle se veut à la fois éducative et réhabilitative. En outre, il faut noter que les mesures restauratrices s'ajoutent mais ne se substituent pas aux réponses éducatives existantes.

b) Une double temporalité

Le prisme politique dans lequel se situe aujourd'hui la justice des mineurs transforme la temporalité de la prise en charge des mineurs : la temporalité politique prend le pas sur le temps éducatif. Alors que nous avons souligné l'importance de la valeur « temps » dans le modèle protectionnel, les nouvelles réponses à la délinquance reposent sur un temps plus dense : « *Avec l'instauration des procédures spécifiques aux mineurs : le traitement en temps réel, le temps judiciaire s'est accéléré et est devenu de moins en moins conciliable avec le temps éducatif. On a demandé aux éducateurs de l'immédiateté et du visible alors qu'ils travaillent dans la discrétion, la confiance, la reconstitution du lien et la durée* »⁴⁶. Une double temporalité coexiste alors : le temps long des mesures éducatives et des praticiens de la prise en charge ; la

⁴⁴ *Ibid.*, 148.

⁴⁵ *Ibid.*, 57.

⁴⁶ OIP, 2002, 31.

temporalité, plus politique, des nouvelles mesures judiciaires ou parajudiciaires qui est celle de l'urgence, de l'immédiateté afin de produire des résultats.

c) Réprimer davantage

La hausse du sentiment d'insécurité, le changement de nature de la délinquance ainsi que la nouvelle perception des mineurs délinquants et de leur responsabilité provoquent une hausse de la logique répressive de la justice des mineurs. Cette dernière tend alors vers une pénalisation croissante. La problématique sécuritaire et la logique répressive, s'illustrant dans la doctrine de la tolérance zéro, prennent une importance nouvelle.

Dans cette perspective, la prison, érigée en symbole de la peine punitive, est moins considérée comme une décision exceptionnelle. La prison est alors présentée comme une nécessité face aux jeunes les plus récalcitrants et comme un impératif pour les récidivistes. Si la prison cherche toujours à être évitée, ce n'est plus pour les mêmes motifs : « *Si on veut lui éviter la prison, ce n'est pas – ou pas seulement – par volonté de le protéger d'un milieu carcéral criminogène mais parce qu'on veut lui permettre d'utiliser par lui-même l'outil éducatif. Il ne s'agit plus de protéger et d'éduquer seulement mais de flécher son parcours, de lui apprendre à s'emparer des outils, de donner la carte et la légende par un itinéraire que le jeune doit accomplir lui-même* »⁴⁷.

Cependant, même si le recours à la détention revêt moins le caractère d'exception, la prison est loin d'être présentée comme la première des réponses à apporter aux problèmes de délinquance des mineurs : la garde des Sceaux, lors d'un entretien récent donné dans la presse, indiquait « *la future prison telle que je la souhaite devra être une chance pour les mineurs qui auront épuisé toutes les solutions éducatives. Si la prison pouvait, dans certains cas, être une chance, elle devra rester une chance ultime. Si éducative qu'elle puisse devenir, elle reste l'échec de l'éducation, d'un dialogue, d'une relation. Les personnels pénitentiaires doivent être habitués de cette idée afin de ne pas oublier le caractère extraordinaire de leur action* »⁴⁸. L'analyse des taux d'incarcération des mineurs permet également de relativiser l'idée d'un recours massif à la détention. En effet, le nombre de mineurs incarcérés est resté relativement stable quand d'autres mesures ont nettement augmenté : « *On peut donc avancer que les mesures de milieu ouvert, les deux secteurs confondus, ont absorbé une bonne part de la hausse des flux de cas traités et*

⁴⁷ GARAPON, SALAS, 1995, 54.

⁴⁸ GRILLE, 2005, 66.

qu'elles ont même augmenté plus rapidement que l'ensemble. De tout ceci, il résulte qu'entre les alternatives aux poursuites et les mesures éducatives, une part croissante de la délinquance des mineurs signalée a trouvé une prise en charge dans le cadre de l'ordonnance de 1945 »⁴⁹. Même si un plus grand nombre de mineurs est concerné par une prise judiciaire, l'auteur du rapport sur la détention provisoire estime que la justice des mineurs conserve son caractère éducatif : « En face des 3 800 mesures prises dans un cadre éducatif (2 100 placements dans le secteur public et 1 700 dans le secteur privé), on décompte pour l'année 2002 à peu près autant d'incarcérations de mineurs. (...) Ce rapprochement, qui n'est pas à prendre autrement que comme une évaluation d'ordre de grandeurs, montre qu'entre 1994 et 2002, la situation a évolué au profit des prises en charge éducatives : pour environ 2 700 incarcérations en 1994, il n'y avait environ que 800 placements »⁵⁰. Il faut également se demander si certaines incarcérations ne sont pas prononcées par défaut de trouver d'autres possibilités de placement. Cette hypothèse, énoncée par J.C. Rongé⁵¹ et par l'auteur du rapport sur la détention provisoire, postule alors qu'un recours croissant à la détention ne révèle pas une progression de l'aspect répressif de la réponse judiciaire mais un manque de places disponibles en centre d'hébergement. Enfin, soulignons que le sens de la détention est en évolution ce qui tend à soutenir notre thèse. En effet, la prison ne doit plus se réduire à un rôle punitif mais elle se doit de corriger les jeunes. Ainsi, à l'objectif de punition vient s'ajouter l'impératif d'éducation. Nous le présenterons les évolutions institutionnelles dans la partie qui suit.

L'ensemble de l'analyse présentée permet à de nombreux auteurs de soutenir la thèse du passage d'une justice protectionnelle vers un modèle de justice restauratrice, rééducatrice et sécuritaire. Ces auteurs notent alors l'influence croissante du modèle de la justice adulte sur la justice des mineurs. Ainsi, selon A. Pires, le système judiciaire des mineurs est colonisé par la justice des adultes et l'OIP reprend cette hypothèse : « Les pères fondateurs de l'ordonnance de 1945 avaient nourri l'espoir qu'un jour, la philosophie de la justice des mineurs pourrait être étendue à celle des majeurs. Force est de constater que nous sommes dans une logique inverse, et que c'est la justice des majeurs qui contamine celle des mineurs »⁵².

⁴⁹ COMMISSION DE SUIVI DE LA DÉTENTION PROVISOIRE, 2004, 80.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ RONGÉ, 2005, 28.

⁵² OIP, 2002, 32.

Cependant, l'analyse des pratiques des acteurs permet de montrer que l'hypothèse du passage d'un modèle à un autre n'est que partiellement fondée. En effet, sur le terrain, une majorité de juges des enfants et de travailleurs sociaux, conservent des pratiques et des principes d'actions relevant de l'approche protectionnelle et éducative, et tentent de résister aux transformations des finalités de leur mission. C'est dans ce cadre qu'il faut appréhender la forte résistance d'un pan des éducateurs de la PJJ à venir travailler en prison, et, plus globalement, c'est dans ce cadre que prennent sens l'ensemble des débats virulents qui secouent l'institution. Ainsi, même en milieu fermé, les travailleurs sociaux peuvent agir à partir d'une multitude de références professionnelles comme le souligne la citation suivante décrivant une institution en Belgique : « *le régime des institutions publiques et le travail qui y est menée ne peuvent heureusement pas être réduits aux seuls aspects disciplinaire, sécuritaire et carcéral. La boîte noire des interactions entre les jeunes et les éducateurs, entre les jeunes eux-mêmes ainsi que les déterminants des pratiques sont en effet beaucoup plus complexes. Ces logiques nécessitant encore une récolte de données scientifiques, on peut poser comme hypothèse que, malgré une idéologie institutionnelle de base fortement comportementaliste, les références des pratiques actuelles possèdent en réalité des fondements idéologiques multiples : la psychanalyse, la systémique, les droits des jeunes, l'émancipation...* »⁵³. Ainsi, les acteurs sont amenés à ruser avec le système, ils doivent se bricoler une position face à une série d'injonctions contradictoires⁵⁴.

II - DES RÉPONSES INSTITUTIONNELLES AMBIGUËS

Si de nombreuses structures fermées de prise en charge des mineurs délinquants se sont succédées, toutes cherchent à concilier répression et éducation. Dans un contexte où le recours à la détention perd en partie son caractère d'exception, la prison, peine répressive par définition, tente à son tour de répondre à un impératif d'éducation. Les évolutions institutionnelles de la détention pour mineurs révèlent que le paradoxe enfermement/insertion caractérisant la détention adulte se pose de manière accrue concernant les mineurs.

⁵³ DE FRAENE, BROLET, 2005, 64.

⁵⁴ Nous reprenons ici des analyses présentées au cours du colloque « *Évolutions ou Ruptures. La justice des mineurs en question* », 16^e conférence de l'Association Internationale de Recherche sur la Criminologie Juvenile, 8-11 mars 2006.

1°) La prison

A) État des lieux en détention pour mineurs

L'analyse de la vie en quartier pour mineurs a peu fait l'objet d'études. Néanmoins, quelques recherches nous permettent de dresser un état des lieux de la situation actuelle, le tableau est alors souvent très critique. Bien que le rapport de la commission sur la détention préventive souligne que les mineurs « *sont soumis à un régime de vie carcérale qui non seulement ne comporte pas les graves inconvénients du droit commun, mais présente en outre les caractéristiques d'encadrement, notamment éducatif, qui rompt très heureusement avec les conditions offertes aux majeurs* »⁵⁵, certaines limites peuvent être mises en avant.

D'abord, de nombreux textes dénoncent l'inadaptation d'une grande partie des établissements pénitentiaires accueillant des mineurs. Les locaux souvent vétustes et dégradés, n'ont pas toujours suffisamment de places pour éviter des situations de surpopulation. À cela s'ajoute une insuffisante séparation entre les détenus majeurs et les mineurs. Ce problème se pose particulièrement pour les filles qui, placées dans les quartiers pour femmes adultes, subissent le même régime de détention que celles-ci. De plus, elles seraient systématiquement exclues de toute activité étant trop peu nombreuses. En outre, aucune séparation n'est assurée entre les mineurs ayant des profils divergents (prévenu/condamné ou primaire/récidiviste...).

Ensuite, l'absence d'activité dans les quartiers pour mineurs est une critique récurrente. Le manque de moyen est incriminé et l'oisiveté règne dans ces lieux : « *La réalité tient en effet en peu de mots : la plupart des adolescents détenus s'abrutissent à longueur de journée, et parfois de nuit, devant la télévision et les jeux vidéos, le tout avec l'esprit endormi et embrumé par les vapeurs du cannabis* »⁵⁶. Les auteurs dénoncent l'absence de formation et l'insuffisance de la scolarisation pour ces mineurs qui ont parfois moins de 16 ans. Malgré une obligation de scolarité, ces derniers bénéficient uniquement de quelques heures de cours par semaine : « *La surpopulation générale entraîne de fait un travail difficile pour tous les intervenants. Ainsi, les instituteurs sont en nombre insuffisant et ne peuvent accueillir tous les détenus qui le souhaiteraient.*

⁵⁵ COMMISSION DE SUIVI DE LA DÉTENTION PROVISoire, 2004, 65.

⁵⁶ MUCCHIELLI, 2003, 3.

Aussi, les mineurs qui ne souhaitent pas "aller à l'école" rendent finalement service !»⁵⁷. Dans ce contexte d'inactivité, la violence semble omniprésente.

Puis, la formation et l'implication du personnel de surveillance sont jugées insatisfaisantes. De l'indifférence à la provocation, les attitudes des surveillants sont décrites comme inadaptées au public mineur dont ils ont la charge, à l'exception de quelques surveillants engagés auprès des mineurs. Corrélativement à la détention adulte, l'arbitraire semble dominer l'univers carcéral pour mineur : « *D'emblée, c'est en effet l'arbitraire qui s'impose et le sentiment vite partagé par la plupart des adolescents détenus que la prison est une "zone de non droit"* »⁵⁸. Le turn-over du personnel participe de la critique portée à leur rencontre. Seul le rapport de la commission sur la détention préventive établit un constat différent : « *Dans certains établissements, des équipes particulières de surveillants avaient été organisées pour les quartiers des mineurs, avec des agents volontaires et sur la base d'effectifs suffisants pour assurer une présence toute la semaine. Ce sont plus souvent des agents expérimentés et(ou) motivés* »⁵⁹. E. Zambeaux estime qu'au delà des surveillants, les personnels d'encadrement sont majoritairement déficients, ces derniers restant trop peu impliqués en détention pour mineur.

Plus globalement, les auteurs pointent l'écart entre les objectifs affichés et la réalité des pratiques. Prenons pour exemple la difficulté de maintenir des liens familiaux forts, alors que les mineurs sont souvent incarcérés à distance de leur lieu de résidence : « *Vouloir garder la possibilité de contact entre le mineur incarcéré et sa famille alors que l'on éloigne le lieu de détention ressemble à un pari dont on connaît par avance le perdant ; vouloir avancer des objectifs d'insertion en éloignant le mineur des centres de décision locaux et de ses éducateurs complique la tâche pour tous* »⁶⁰. Ainsi, les auteurs soulignent la faiblesse voire l'absence de la doctrine de réinsertion en quartier mineurs. On demande aux mineurs de se construire un projet alors que peu de moyens et de formations leur sont proposés : « *Alors dans ces conditions, on n'ose pas évoquer la question du travail psychologique qui devrait aussi se faire en prison, auprès de ces jeunes souvent à la dérive et en grande souffrance. Quid du travail sur soi avec un psychologue ? Quid du travail sur les relations avec les familles ? Quid de l'idée de faire en sorte que les détenus ne ressortent pas dans un*

⁵⁷ CASSAGNABERE, 1996, 174.

⁵⁸ MUCCHIELLI, 2003, 1.

⁵⁹ COMMISSION DE SUIVI DE LA DÉTENTION PROVISoire, 2004, 85.

⁶⁰ CASSAGNABERE, 1996, 175.

état moral et psychologique pire que lorsqu'ils sont entrés en prison ? (...) Non, décidément, la prison pour mineurs est bien loin de la doctrine officielle qui parle de "réinsertion" »⁶¹. L'analyse du vécu des jeunes dans la partie suivante, appuiera cette idée d'un fossé entre une volonté politique et institutionnelle d'insertion et la réalité de la vie carcérale.

B) Vers une prison éducative ?

Pour faire face à l'ensemble de ces critiques, les législateurs ont affiché la volonté d'intégrer une logique éducative dans les prisons pour mineurs. Le symbole de l'avancée éducative au sein des prisons pour mineurs est l'arrivée, en 2002, des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) en détention : *« L'introduction d'éducateurs de la PJJ pour intervenir au sein des quartiers-mineurs auprès des jeunes détenus marque le premier pas vers une vision plus globale de la gestion de la détention des mineurs, vision qui intègre un travail autour du suivi individuel, du lien familial, un travail pour limiter les effets de ruptures avec l'environnement habituel de vie du mineur induits par la détention et un travail pour garantir l'existence de modalités concrètes du droit à l'éducation pendant la durée de la détention »⁶². Mais l'aboutissement de l'avancée de la logique éducative réside dans la création de sept Établissements Pour Mineurs (EPM) qui se veulent des prisons éducatives. Ainsi, l'EPM est présenté comme la structure qui offre une articulation optimum entre un aspect punitif et un aspect éducatif : *« Une prison où tout est construit autour d'un projet éducatif, où les murs demeurent presque plus pour le symbole que pour la contention et la sécurité. (...) L'objectif est de combler les lacunes du système existant, en conciliant enfin sanction et action éducative, considérant non seulement qu'elles ne sont pas antinomiques mais qu'elles sont liées, qu'elles interagissent »⁶³.**

Au sein des EPM l'omniprésence du caractère éducatif prend le pas sur la logique carcérale. Les conditions de détention sont nettement améliorées et seuls certains symboles du carcéral sont conversés : *« En pratique comment incarner un tel projet ? Par une matérialisation qui ne gomme pas les signes manifestes et symboliques de la prison. Une dimension carcérale présente, de façon non ostentatoire, dans l'architecture : un mur haut de 6 mètres, un barreaudage aux fenêtres des hébergements, une sectorisation intérieure par unité, la souveraineté de*

⁶¹ MUCCHIELLI, 2003, 4-5.

⁶² PALACIO, 2005, 42.

⁶³ GRILLE, 2005, 64.

l'État. Mais, de l'extérieur, un établissement intégré dans le secteur géographique sans mirador, ni chemin de ronde. Le symbole carcéral se trouve ainsi contrebalancé par des locaux agréables et bénéficiant de confort et de perspectives propices au travail. Tout est pensé pour que l'architecture reste humanisée et tout en rappelant la force du droit, permettre l'apprentissage d'une vie scolaire, sociale et familiale la plus normale possible pour un adolescent. Ainsi le régime de détention habituel est abandonné au profit d'une vie très collective mais fortement encadrée »⁶⁴.

Il est essentiel de noter que les EPM sont construits sur la base d'un partenariat entre l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse. Ainsi, le co-travail entre les surveillants et les éducateurs PJJ est un des piliers des EPM. Le rôle des éducateurs au sein de ces institutions est autant d'éviter une interruption dans la prise en charge éducative des jeunes que de mener à bien des activités diverses animant la vie quotidienne : « *Outre les entretiens réguliers avec les détenus, l'intervention éducative du personnel PJJ se situe, dans les activités dirigées socio-éducatives, culturelles et sportives ou dans des actions pédagogiques »⁶⁵.*

Bien que les EPM soient en cours de construction, les critiques à leur encontre sont diverses. D'abord, de nombreuses questions sont posées quant à l'articulation entre ces structures et les anciens quartiers mineurs : « *la mise en place de ces établissements spécialisés se heurte à l'absence de cohérence de l'ensemble du dispositif dans la mesure où ils viennent en juxtaposition de l'existant »⁶⁶. Le risque est l'instauration d'une logique comportementaliste où le mineur, selon son comportement, sera envoyé d'une structure carcérale plus éducative (EPM) à un établissement plus punitif (les anciens quartiers mineurs). Ainsi, N. Grille craint l'apparition d'une « détention à deux vitesses »⁶⁷. Nous verrons que l'articulation entre les EPM et les centres éducatifs fermés est également problématique.*

Puis, la question du personnel de ces structures peut être abordée. Quels seront les modes de recrutement des surveillants et des éducateurs ? Auront-ils une formation spécialisée ? Comment le travail des surveillants et des éducateurs PJJ s'articulera-t-il alors que ces personnels possèdent une culture professionnelle divergente ?

⁶⁴ *Ibid.*, 65.

⁶⁵ RONGÉ, 2005, 34.

⁶⁶ GRILLE, 2005, 65.

⁶⁷ *Ibid.*

Plus globalement, la possibilité de concilier éducatif et punitif dans un cadre carcéral est interrogée. Alors que les expériences de structures cherchant une articulation optimum entre un aspect éducatif et un logique punitive se sont soldées par un échec, on peut être perplexe sur la réussite de ces établissements. À titre d'exemple, on peut citer deux éléments rendant complexe la conciliation réinsertion/punition en EPM. D'abord, il semble que le maillage territorial des EPM entrave leur objectif de maintien des liens familiaux « *alors que ceux-ci sont reconnus comme étant, dans la plupart des cas, essentiels à la réinsertion du mineur à la fin de la détention* »⁶⁸. Puis, il peut paraître paradoxal d'instaurer un programme uniforme s'adressant à l'ensemble des jeunes détenus, alors que l'éducatif passe par une individualisation de la prise en charge.

Ainsi, J.L. Rongé questionne la pertinence de ces structures : « *On peut louer les efforts entrepris pour "humaniser" la prison, pour créer les nouvelles structures "contenantes" où les barrières remplaceront les murs gris et sales de la maison d'arrêt. On peut louer l'Éducation nationale de l'administration pénitentiaire pour les formations qu'elle organise à destination des surveillants. On peut se réjouir de l'arrivée dans les prisons de nouvelles générations de matons pour lesquels le détenu n'est pas un repoussoir absolu. On devrait être content que des éducateurs soient plus investis dans l'entourage de ces jeunes détenus que leurs référents de terrains puissent venir régulièrement s'entretenir avec eux. On ne cessera pourtant de poser la question de l'investissement de tant de moyens financiers et humains pour une entreprise qui a pour but de briser le moral de celui qui se trouve dans l'impasse de la délinquance et lui indiquer les voies de la rédemption. En s'en tenant au critère de l'intérêt de l'enfant, il demeure constant que le choix carcéral engrange des résultats mitigés, dont on sait qu'ils détruisent encore un peu plus la part d'humanité qu'il y a tant chez les gardés que chez leurs gardiens* »⁶⁹. À l'instar du Comte d'Argout qui précisait en 1892 qu'« *une prison ne sera jamais un lieu d'éducation (...) l'éducation dans la prison, quelques soins qu'on y donne, aura toujours l'inconvénient de laisser les enfants sans communication avec le dehors...* », des auteurs affirment que la prison ne sera jamais un lieu éducatif. Le dossier de décembre 2005 de la *Revue d'Histoire de l'Enfance Inadaptée* (RHEI) intitulé « L'impossible prison éducative » défend cette thèse. Manuel Palacio estime à son tour « *que l'enfermement peut être une condition de l'éducation* »⁷⁰. Il précise que : « *la valeur éducative ne signifie pas l'action éducative. L'éducation est un long processus complexe, pour une part incertain qui vise à intervenir sur*

⁶⁸ RONGÉ, 2005, 35.

⁶⁹ *Ibid.*, 37.

⁷⁰ PALACIO, 2005, 42.

l'environnement et les comportements d'un enfant ou d'un adolescent pour le guider vers l'âge adulte. Ceci n'est pas l'objectif de la prison, qui est, il faut le redire de gérer une peine privative de liberté dans le respect de la personne humaine c'est-à-dire sans la détruire peu ou prou. (...) Cette clarification autour des objectifs de la détention et de la mission de l'institution carcérale conduit au corollaire qui suit. L'éducation implique la liberté »⁷¹. Ainsi, cet auteur conclut en soulignant l'incompatibilité entre le travail éducatif et l'enferment : « L'éducation est un apprentissage du réel là où l'enfermement, quelles que soient par ailleurs ses justifications et sa légitimité, est une mise à l'écart du réel »⁷².

Dans un contexte d'augmentation du répressif dans la justice des mineurs, on constate un surcroît de correctionnalisme : la prison ne peut plus être réduite à un rôle punitif ou de mise à l'écart des mineurs, elle se doit de les corriger, de les éduquer. Ainsi, si le recours à la prison peut être plus fréquent, elle doit posséder une dimension plus éducative. Cette préoccupation de concilier éducatif/punitif dans un cadre carcéral permet d'affirmer qu'il est inexact de réduire la tendance actuelle au passage de l'éducatif au sécuritaire, les structures étant de plus en plus hybrides, comme la partie qui suit va également le démontrer. Cependant, on peut poser la question suivante : le surcroît de correctionnalisme en détention est-il le signe de la persistance de la tendance protectionnaliste ou est-il une condition pour imposer une logique répressive et sécuritaire ?

2°) La prison et les autres structures fermées

A) Une multiplication des institutions fermées

À côté des établissements pénitentiaires, la justice des mineurs dispose de centres fermés à caractère éducatif. Ici encore, de nombreuses expériences de structures se sont succédées au cours de l'histoire de la prise en charge des mineurs délinquants sur lesquelles nous ne reviendrons pas⁷³. Indiquons simplement quelques institutions

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ Pour traiter cette question, consulter le dossier de la RHEI de décembre 2005 et l'ensemble des travaux de J.J. YVOREL.

construites dans la période récente : en 1996 les Unités à Encadrement Éducatif Renforcé (UEER) ont été créées, elles deviendront quelques années plus tard les Centres Éducatif Renforcés (CER). Trois ans après la création des UEER, les Centres de Placement Immédiat (CIP) voient le jour : « *Le scénario est quasi identique à celui de 1996. Offensive politique sur le front de la responsabilité des mineurs dans la montée de l'insécurité, offensive relayée par le ministère de l'intérieur, arbitrage médian par rapport à la confrontation de deux conceptions – éducative et répressive – (...) réponse en terme de structure unique qui constitue un hybride de deux conceptions et permet de ne pas trancher clairement entre elles* »⁷⁴. Le phénomène décrit par M. Palacio se répète en 2002 et donne naissance aux Centres Éducatifs Fermés (CEF) dans lesquels l'encadrement des mineurs se veut très fort. La nouveauté du dispositif est le suivant : le mineur ne respectant pas les prérogatives de cette structure est envoyé en détention. « *Le défi du CEF est en quelque sorte double. D'une part faire en sorte que le cadre d'enfermement fixé à l'institution ne déborde pas sur l'objectif éducatif de placement et d'autre part, pousser au maximum la dimension contenant sans tomber dans les modalités carcérales* »⁷⁵.

La création de ces nouvelles structures, s'ajoutant au projet des EPM, permet de dresser le constat d'une progression significative des places pour une prise en charge judiciaire des mineurs en institutions fermées. L'objectif est de disposer de 886 places aux normes en quartiers mineurs (en 2007), auxquelles il faut ajouter les 420 places dans les EPM. Au niveau des CEF, 400 places existent aujourd'hui et il était prévu de disposer de 600 places à la fin 2007. Ainsi, on constate une évolution de « *l'offre de quelques 850 places pour atteindre un chiffre entre 1 800 et 2 000 places selon que les accueils hors normes seront mis hors de service ou non* »⁷⁶. Or, est-il nécessaire de disposer d'un parc de places et de structures si conséquent ? L'accroissement du nombre de places est révélateur du caractère nébuleux de la justice des mineurs qui ne parvient pas à se positionner entre des logiques antagonistes : « *Le principe de cette croissance (du nombre de place) mérite d'être questionné (...). Si la substitution partielle devrait être logiquement opérée entre prison et centres, au profit de ces derniers, on peut se demander, alors que les quartiers de mineurs ne sont pas aujourd'hui en surpopulation, si l'excès de places ou bien resterait inutile, ou bien n'encouragerait pas les magistrats à recourir, plus volontiers qu'ils ne le font aujourd'hui, à la détention provisoire des mineurs. Ou pour faire*

⁷⁴ PALACIO, 2005, 41.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ RONGE, 2005, 31.

*simple, ne peut-on pas s'interroger sur la cohérence entre la construction de 600 places de centres éducatifs fermés et les 480 places d'établissements pénitentiaires pour mineurs ? Les deux étaient-ils nécessaires en même temps ? »⁷⁷. Cet accroissement semble également critiquable pour l'OIP qui répond de la façon suivante lorsqu'on lui demande de juger la pertinence de la création des centres fermés : « *Que veut-on exactement ? Remplacer les quartiers mineurs par des centres fermés ou construire de nouvelles structures entre les CPI et la prison ? Les deux sont porteurs d'inquiétudes. Dans le premier cas, cela signifie que l'on va essayer, à travers des centres fermés de penser une "prison modèle" pour les mineurs. Le risque est de multiplier ces lieux et d'assister de ce fait à une montée indirecte des incarcérations, avec des succès, qui, de surcroît, resteront limités. Car l'éducatif dans un milieu carcéral est très délicat à mener. Dans le second cas, en plus des prisons que l'on maintiendra, nous aurons des centres fermés, qui, je le crains, mordront plus sur l'hébergement classique que sur la prison. En outre, ces structures de contention risquent d'être des cocottes-minute en concentrant des profils les plus difficiles et en étant vécues comme des lieux d'exclusion. Mieux vaudrait améliorer les modes d'hébergement existants »⁷⁸.**

B) Articulation et sens de ces différentes structures ?

Le constat de l'augmentation du parc de places en structures fermées nous conduit à nous interroger sur l'articulation entre ces différentes institutions de contention du mineur délinquant. Or celle-ci ne va pas sans poser question.

D'abord, on se peut demander à quels mineurs s'adressent chacune de ces institutions. Pour certains auteurs, la distinction entre les structures se justifierait au regard de la diversité des profils des jeunes détenus. L'auteur du rapport sur la détention préventive estime alors que les centres éducatifs devraient être réservés aux mineurs multirécidivistes inculpés pour des faits mineurs alors que la prison se justifierait pour les auteurs d'infractions plus lourdes. Or, il est probable que s'instaure une graduation des sanctions d'un établissement à un autre, dont le sommet serait l'incarcération et plus particulièrement la détention en quartiers pour mineurs. Ainsi, ne va-t-on pas assister à l'émergence d'une logique comportementaliste où l'attitude du mineur serait évaluée, contrôlée pour déterminer le lieu le plus adapté face à son comportement ? Ne faut-il pas

⁷⁷ COMMISSION DE SUIVI DE LA DÉTENTION PROVISoire, 2004, 98.

⁷⁸ OIP, 2002, 32.

craindre alors que ce ne soit pas le régime de détention de ces établissements qui décide du lieu où le mineur doit se trouver mais son comportement ?

Derrière ces questions, ce sont le sens et la légitimité de ces différentes structures qui sont à interroger. La création de ces nouvelles structures (les CER, les CIP, les CEF) traduit un renforcement de l'aspect contraignant et punitif des centres éducatifs. Ainsi, une double tendance s'observe : alors que les prisons pour mineur tentent d'affaiblir leur aspect contraignant pour favoriser la dimension éducative, les centres fermés sont de plus en plus sécurisés pour répondre aux critiques récurrentes faites à la justice des mineurs. Au delà de la diversité de ces institutions, on ne peut que souligner le rapprochement des principes qui les réglementent : « *De même que l'éducatif doit accepter de repousser ses frontières vers davantage de contrôle et d'intensité dans la prise en charge, à l'instar des UEER, de même, la carcérale doit repousser les siennes vers davantage d'éducatif et de travail de socialisation... À mesure que s'affirmera ce double mouvement, la notion de "centre fermé" dont la mise en œuvre resterait d'ailleurs problématique, verra disparaître sa justification* »⁷⁹. Ainsi, l'existence des EPM remet en question la légitimité des centres éducatifs fermés ou inversement les EPM perdent de leur signification face au développement des CEF.

Ces éléments révèlent selon nous la difficulté de la justice des mineurs à donner une réponse claire à la délinquance juvénile. Ainsi, la multiplication des offres de structures de prise en charge des mineurs délinquants qui, malgré leur diversité sont toutes concernées par la recherche d'une articulation entre éducatif et répression, appuient l'hypothèse d'une coexistence des différents modèles politiques. L'analyse des structures belges aboutissent à une conclusion semblable : « *Ces institutions, surtout les sections fermées, ont en même temps une fonction d'intimidation et de sécurité publique. Elles se situent donc, en vérité, à cheval sur la limite entre l'aide et la punition et selon le point de vue, l'un ou l'autre prime* »⁸⁰. Il ressort également de cette analyse la complexité de la conciliation entre enfermement et éducatif, difficulté voire impossibilité qui invaliderait le projet d'une prison éducative. L'hypothèse de l'inexorable opposition entre éducatif/répressif est confirmée par l'analyse des discours des acteurs confrontés aux institutions.

⁷⁹ COMMISSION DE SUIVI DE LA DÉTENTION PROVISoire, 2004.

⁸⁰ DE FRAENE, BROLET, 2005, 64.

De la même manière, il nous faudra dissocier ces perspectives pénologiques et institutionnelles des expériences réelles. Il nous faudra rappeler là une évidence sociologique et en prendre toute la mesure sociologique pour la suite : l'expérience individuelle d'une sanction pénale excède toujours en signification celui que voudrait lui donner celui qui la prononce ou est en charge de la gérer.

RÉCIT N° 1 : THIERRY, 17 ANS

« Quand j'ai des envies suicidaires et que je bois, c'est comme si j'étais pas bourré : je sens rien.

Thierry, il est connu par le juge des enfants depuis... Peut-être pas depuis sa naissance mais quasiment » (éducatrice).

« Il y en a un qui vient d'arriver, ça serait vraiment un bon cas pour toi... mais tu auras du mal à le retrouver quand il sera sorti de prison... et puis ça pourrait être dangereux pour toi » m'annonce Michel, l'un des éducateurs travaillant en détention, avec qui j'échange de manière privilégiée. L'arrivée de Thierry à la prison C. résonne comme une mauvaise blague à répétition pour les éducateurs et les surveillants. Thierry est connu à la fois par les surveillants (c'est la troisième fois qu'il est incarcéré), et depuis bien plus longtemps par les éducateurs PJJ. Son frère J., incarcéré depuis un an dans une autre prison, est également un habitué des maisons d'arrêt de la région. On les décrit comme dangereux, bêtes, imprévisibles, violents ; ils sont souvent comparés : *« tu vois Thierry, et bien il faut imaginer son frère : c'est le même en plus bête, et en pire »*. Son éducatrice me prévient : *« C'est une famille qui est en grande difficulté. Bon, Thierry, il y a de forts soupçons sans pour autant qu'on ait pu le vérifier, mais c'est un gamin qui est né après un alcoolisme fœtal. Donc il y a des déficiences chez lui »*.

Les documents contenus dans son dossier socio-éducatif sont relativement redondants : seule la taxinomie varie selon la qualité professionnelle des auteurs des notes et expertises, mais toutes dressent un tableau inquiet et stigmatisant : ici, il « fabule, il ment », là il est « ingérable », là il a un « surmoi gravement carencé », là encore il est « violent avec les petits ». Les différents rapports, et notamment celui d'un institut médico-pédagogique, suggèrent, constatant « l'inadaptation » de leur propre dispositif, d'envoyer Thierry dans une institution plus « contenante ». D'institution en institution, le profil social de Thierry s'affine pour devenir un client idéal pour la prison.

Je relis mes notes brutes de terrain à l'issue de ma première rencontre avec lui, lorsque j'accompagnais son éducateur alors que Thierry venait d'arriver à C., transféré d'un quartier mineur d'une autre prison en voie de fermeture : « *La misère sociale à l'état pur. Sa tête est déformée. Il a les bras rongés par les griffes ; il ne cesse de se gratter* ». Pour échapper à ce misérabilisme instinctif, il faut tenter de saisir d'abord l'empathie de ce jeune : Thierry s'attache aux personnes, s'intéresse aux autres, à leur devenir – il est en joie, par exemple, lorsqu'il apprend que le sociologue attend un enfant. Cette réalité traversera l'ensemble des entretiens réalisés avec lui. Souvent, aux questions du sociologue, Thierry répond par d'autres questions, voulant en savoir plus sur sa vie (« a-t-il des enfants ? Une femme ? A-t-il fini son livre ? »). Thierry parle facilement de lui-même et de son expérience, malgré sa conscience d'être parfois difficile à comprendre : « *je ne parle pas vraiment français, je parle argot* », faisant référence à un chtimi extrêmement prononcé. Il faut saisir encore son humour, perceptible au cœur même des descriptions les plus dramatiques de sa vie quotidienne, ou lorsqu'il parle de pêche ou de musique. Des thèmes structurent les récits : l'alcool (« *Quand je commence, je commence, ça y est j'arrête plus ; je commence à l'eau de vie à 90 °C après c'est tout, Martini, Ricard, Pastis... j'enchaîne !* »), la violence omniprésente au sein de son foyer, les dépressions de sa mère, la crainte de son grand frère (ou plutôt la crainte des « bêtises » qu'il est capable de faire en sa compagnie), le décès de son père (récent et violent), ses relations violentes avec les forces de police, la peur de devenir majeur, la peur d'une nouvelle incarcération, enfin ses « démons » : angoisses et envies suicidaires que seules peuvent provisoirement calmer l'alcoolisation massive. Le passage en prison, pour Thierry, apparaît comme un démultiplicateur d'incertitude et de souffrance, après un temps d'enfermement durant lequel l'ensemble des stigmates sociaux qui constituent son identité sociale lui sont renvoyés en pleine face ; comme à l'extérieur.

I - PLACEMENT, STIGMATES, ET MULTIPLICATIONS DES AFFAIRES

Une note établie par la Direction Territoriale de Prévention et de l'Action sociale justifie les raisons du placement en invoquant un milieu violent, agressif, « sous-tendu par l'alcoolisation régulière des parents ». Les parents « se refusant au dialogue », une mesure de placement a été « décidée pour permettre aux enfants d'évoluer dans un contexte autre, dans un climat quelque peu plus sécurisant et structurant qu'il ne pouvait l'être

auparavant ». Son éducatrice, lors d'un entretien réalisé alors que Thierry est sorti de prison, résume : « *Dans sa vie de tous les jours, et qui plus est, dans son entourage proche, familial, ça peut être l'horreur. L'horreur : la violence à l'extrême, les coups de folie... Comment dire ? Sans compter les délits. Bon, et puis tous les démons qui l'habitent, parce que c'est un gamin qui est extrêmement perturbé par son histoire familiale* ». Depuis 1999 (Thierry a alors 10 ans), une série de placements, notamment en institut médico-pédagogique, le font finalement aboutir dans un CEF, où il était censé apprendre la cuisine, avant un conflit sur son droit de sortie le week-end :

« J'étais dans un CEF et puis... j'avais droit à des retours week-end là... mais ils m'ont pas fait retourner en week-end donc j'en ai eu marre quoi. Là je me suis taillé et puis c'est tout, ils m'ont renvoyé ».

Cette période est également celle durant laquelle il se fait de plus en plus souvent « gauler » : « je faisais des petits cambriolages, des petits sacs à l'arrache, des trucs comme ça. Je me faisais jamais prendre et puis là... à 15-16 ans là je me suis fais prendre quoi ». L'historique par affaire du SEAT indique, depuis 2005, une destruction de bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes ; une dégradation ou détérioration grave d'un bien appartenant à autrui ; un vol aggravé par deux circonstances ; une destruction du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes ; une menace de mort réitérée.

Dans son récit, seules deux options s'ouvrent à lui du point de vue de sa sociabilité : soit traîner avec des jeunes qui l'entraîneront dans la délinquance, soit passer du temps avec des « SDF », les seuls qui le « respectent » :

*« Ça sert à rien les copains : ça t'influence à aller piquer, ça t'influence à aller faire des cambriolages, à piquer des bagnoles, tout des trucs comme ça quoi. Je préfère avoir des copains SDF. Au beau milieu de la journée ils vont se torcher. Ils se sont dit "je pourrai pas faire ma vie, rien quoi", donc ils sont devenus SDF. J'ai un copain comme ça, et puis ben quand j'ai une pièce dans la poche ben je lui donne. Ouais, ils sont contents quand je leur donne un asticot pour la pêche... ils pêchent encore. **Il y a que eux qui me respectent.** Ils me respectent, je les respecte, logique. Ils me respectent pas, je les respecte pas. Ils sont tranquilles, ils sont... ils parlent, ils s'expriment bien quoi ».*

I - LA DÉTENTION : ISOLEMENT INDIVIDUEL, IMPASSE PROFESSIONNELLE

Thierry raconte ce qui cette fois-ci l'a amené en prison :

« Ça faisait un moment que le mec d'en face {voisin d'en face}, il s'embrrouillait avec mes parents. Je marche sur le trottoir d'en face, celui où il y a sa maison, et il me dit de dégager. Je lui dit que le trottoir est à tout le monde. Il me dit de ne pas bouger, je ne bouge pas, il revient avec une 22 long rifle, il me la met sur la tête. Je lui dit "vas-y tire", il ne tire pas. Je lui dis que le soir son champ il brûle. Et le soir j'ai brûlé son champ ».

Deux facteurs mêlés concourent à faire de la détention de Thierry une période d'isolement et d'inactivité. D'abord, depuis qu'il a été transféré, Thierry est en « régime rouge » (« *J'ai péte un câble et je me suis battu avec un surveillant* » explique t-il). Autrement dit, il sort très peu de cellule, et passe ses journées à regarder la télé... sauf lorsqu'il en est également privé :

*« Je squatte, **je compte les mouches**. Quand j'ai quelque chose à faire je le fais. Là rien du tout ».*

D'une manière générale, il dénonce le caractère très coercitif de la prison :

*« J'attends. Je suis même pas sorti en promenade là, ça sert à rien. Sortir en promenade pour quoi faire ? Poireauter et faire 44 fois le tour de la cour, ça sert à rien. Tandis qu'à V. (prison précédente) c'est encore plus grand que la cour là. Et puis tu as des ballons, tu peux jouer au foot, tu peux faire un match, tu peux discuter avec des majeurs, tu vois des trucs comme ça. Et il y a de la vie quand même. Ici, je sais pas, c'est comme si nous on était des mulots, tu sais avec l'aigle qui va arriver qui va nous attaquer. Comme si ils nous mettaient dans une petite cage. Pour une prison c'est trop... c'est trop renforcé. Il y a pas de vie ici. Tandis qu'à V. il y a des lois à respecter à V., mais c'est quand même plus vivable. **C'est trop enfermé. Ça m'enferme** ».*

Mais si Thierry ne sort pas en promenade, ce n'est pas uniquement parce qu'il n'y voit aucun gain de liberté par rapport à sa cellule, mais également parce qu'il est, selon le jargon du quartier mineur, une « victime » en détention (d'où l'allusion à « l'aigle prédateur » dans la citation précédente) : dès qu'il sort, il se fait insulter, chamailler, envoyer des coups. Certains insultent son père (mort deux mois auparavant), sachant comment lui « faire péter les plombs ». Alors qu'il pensait que le transfert d'une prison à l'autre allait lui permettre d'en finir avec les conflits précédents, il découvre que ses « ennemis » de là-bas sont transférés en même temps que lui, important dans leur nouveau lieu de contention les « histoires » de la prison précédente. Thierry considère qu'il n'est pas en sécurité en cour de promenade, et met en cause les surveillants : « *Des moments, on a beau crever devant eux, ils signalent rien* ». Les surveillants avouent rire parfois de sa crédulité : « Thierry, tu lui dis qu'il y a une piscine dans la prison, il le croit ». Lui dénonce une inégalité de traitement par rapport aux autres jeunes incarcérés. Thierry s'invente alors des marges de manœuvre comme il peut...

*« Je suis en (régime) rouge, mais je m'en fous hein, **c'est pas moi le perdant**... En retour je vais les avoir, ils vont me demander quelque chose, et ben "va voir ailleurs, va trouver un autre pigeon". Je les embête à dire "ouais t'as pas un truc à nettoyer ? t'as pas un truc à nettoyer ?", et puis une fois qu'il m'aura trouvé un truc à nettoyer je lui dirais "ben vas-y, va voir un autre" ».*

L'isolement de Thierry en prison est encore renforcé par l'absence de soutien de sa mère, source d'amertume et de rancœur :

*« Le dernier coup je suis tombé en détention et j'ai écrit quoi, bien 25 lettres d'affilée, je sais pas j'arrivais pas à m'arrêter. J'écrivais, j'écrivais, j'écrivais quoi. Je les ai toutes envoyées. Aucune réponse. Je me suis dit de la merde. Je lui ai fait une lettre d'adieu et je lui ai envoyée. C'est seulement là après qu'elle m'a répondu, elle m'a dit : "onais pourquoi tu m'as envoyé ça ?". Non ou sinon là, si je veux, une fois que j'ai fini la détention, je prends le paquetage, je me casse c'est bon. C'est comme si, comme si j'avais 18 ans. Et que si elle cherche après moi, **elle se sera pas occupée de moi en prison mais dehors elle veut s'occuper de moi... faut pas charrier** ».*

Les réunions hebdomadaires du mardi matin permettent de reconstituer le point de vue professionnel sur la détention de Thierry. D'abord, un constat fait consensus : sa situation s'empire, il devient plus agressif avec les adultes, et il est de plus en plus déprimé. Son passage au quartier disciplinaire pour agression de surveillant n'a fait qu'empirer les choses. Depuis quelques jours, il parle de suicide (« *ça va pas : j'ai des attentats suicide* » dit-il en entretien), et réclame d'aller au SMPR (« *parce que ce sera peut-être mieux là-bas, je pourrai parler avec des infirmières tout* » m'expliquera-t-il). Les différents éducateurs en présence (qui suivent Thierry soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la prison) évoquent les possibilités pour organiser sa sortie de prison. Son propre souhait de partir en CER ou en CEF paraît irréaliste. En discutant plus tard avec un éducateur, celui-ci m'expliquera, désabusé, que Thierry fait partie de la catégorie « des déchets dont personne ne veut » : « *en CER, les places sont chères, c'est pas gagné avec Thierry* ». Son éducatrice « fil rouge » pense que la meilleure solution pour lui serait de trouver un centre de soins pour travailler autour de sa « problématique alcoolique », ce qui « permettrait aussi de travailler d'autres problèmes, comme la violence ». J'apprends durant cette réunion que Thierry est en réalité issu d'une fratrie de 16 enfants (et non d'un unique frère comme il me l'a d'abord dit), ce qui sera plus tard évoqué spontanément par Thierry dans un entretien (« *on est 16, mais ils sont pas avec nous* »). Une autre idée de l'éducatrice serait de négocier un statut COTOREP pour Thierry, « car sans ça, à 18 ans, il se retrouve sans rien ».

III - PERSPECTIVES : DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, DÉPRESSION ET PRONOSTIC PROFESSIONNEL

Cette crainte professionnelle trouve un écho dans le récit de Thierry, entretien réalisé trois mois après sa sortie de prison (sur le lieu de travail de son éducatrice « fil-

rouge ») : il voit arriver sa majorité à grands pas : si les différentes actions entreprises par les professionnels à son égard n'ont pas été couronnées de succès en terme d'insertion, elles constituaient néanmoins un support et un lien social dont le terme accentuerait encore son isolement et ses difficultés à entreprendre des démarches :

*« Maintenant, je vais être majeur. Et j'aurais plus de suivi comme quand on était mineurs. Ça veut dire, quand j'étais mineur, j'avais des aides, des assistantes sociales, des éducateurs, des... des psychiatres, tous les trucs comme ça, pour t'aider. Là, en étant majeur, tu les auras pas, ça. Et ce sera deux fois plus dur. **Ça sera à toi de te démerder tout seul, quoi, parce que t'es majeur.** Les papiers, ce sera à moi d'y aller tout seul. Les rendez-vous, à moi tout seul. Si je dois avoir des procès... Si je vais être arrêté, tu vois, les trucs comme ça, quoi, ce sera pour moi. Y'aura plus ma mère dans le lot, y'aura plus... les éducatrices ou les trucs comme ça ».*

Nous abordons sa relation avec son éducatrice, avec laquelle il a effectué différentes démarches, et qui constitue pour lui un support essentiel pour ses démarches administratives :

« Elle serre la vis, comme on dit. Sur tout ce qui est papiers, sur la citoyenneté, quoi, l'environnement. Comment je me comporte, comment je me dirige et tout, quoi. Elle m'aide bien quand même, parce qu'il y a des moments, je suis bloqué sur des papiers... Elle m'aide et puis ça va tout seul... Là, j'ai fait tous mes papiers, tous mes papiers sont là, quoi. Sécurité Sociale, la mission locale, l'ANPE, l'Assedic... demandeur d'emploi... Tout, quoi. Pointage tous les mois comme quoi que je suis toujours au chômage, que je cherche un emploi. Et puis ça, là, j'attends ».

Son éducatrice, elle salue ces initiatives comme une victoire :

« J'avais déjà suivi une fois Thierry en sortant de maison d'arrêt. J'ai dû le sortir un 9 janvier l'année dernière. Deux jours plus tard, il était reparti, pour... Il avait refait une connerie le soir même, le 9 au soir. Donc avec lui, c'est une victoire chaque jour : j'ai réussi à ce qu'il vienne à mes convocations, j'ai réussi à l'emmener à la mission locale, et à ne serait-ce que régulariser des papiers administratifs ».

De sa propre initiative, Thierry s'est porté volontaire à « L'armée de la deuxième chance » (EPIDE, Établissement Public d'Insertion de la Défense), ce qui a surpris son éducatrice qui y voit là une tentative intéressante. Thierry explique :

« C'est pour nous aider dans la vie, quoi. Nous apprendre un métier... À devenir des gens civils, je sais pas, des... Des gens corrects, quoi... La plupart des gens, quand ils sortent de détention, ils vont là-bas. Ils demandent pour aller là-bas, quoi, et puis ils s'en sortent. Et par mois, j'ai 140 euros. Et à partir du troisième mois, j'ai 160. Logé, nourri, logé, blanchi, et puis un salaire, quoi. Donc je suis payé, quoi. Par mois... Déjà ça, ça fera de l'argent de côté, hein ».

Thierry dit avoir arrêté les délits, et retrouvé une sociabilité qui le tient relativement éloigné de la délinquance (« Les SDF, c'est des gens fréquentables, pas des gens que tu fréquentes et puis après, tu te retrouves en prison. Je préfère boire que faire des braquages, des agressions, des

violences... »). Il évoque la transformation de ses relations avec la police depuis qu'il s'est « calmé », et développe simultanément une théorie de la délinquance et de sa répression :

« Tu veux dire que ça t'es arrivé de te faire taper par des flics ?
Ouais. Avec la matraque et tout, hein. Bombe lacrymo et tout.

Dans quelles circonstances ? Après un cambriolage, par exemple ?

Oh, à chaque fois, on avait le droit à la ceinture. Ça veut dire qu'ils nous arrêtent "Toi, mets-toi les menottes, hop, à la fouille". Hop, on arrive en garde à vue, pou ! pou ! pou ! pou ! Tabassés.

Ça, ça t'es arrivé plusieurs fois ?

Oh ouais, à chaque fois. Dès qu'on se faisait arrêter, bing. Pour le plaisir, parce qu'ils aiment bien frapper... Mais moi j'étais plus malin qu'eux, moi, parce que **je leur ai baisé leur gueule, parce que là, maintenant, ils s'ennuient : j'fais plus rien**. C'est vrai, avant, à des moments, ils me disaient : "Espèce de branleur, arrête de faire tes conneries. Vous commencez à nous faire chier qu'on doit vous courir après". Ben moi je leur ai dit : "Ben ferme ta gueule, c'est grâce à nous que t'as des sous, c'est grâce à nous que t'as du travail". Je dis : "Ben alors ? Cours après nous, Forest". C'est vrai, hein ? C'est grâce à nous, hein ! Regarde, comme les prisons, c'est grâce à nous qu'ils sont payés, hein. Y'aurait pas de taulards, j'aurait pas de délinquance, ils seraient pas payés. Ils auraient peut-être un autre métier mais bon, qu'est-ce que tu veux que je dise, moi ? ».

Son éducatrice, elle, évoque de nouveaux délits :

« Il n'y a pas eu de plainte. Et la police est pas venue chez lui. Bon. Moi, je veux dire, c'est pas mon boulot d'aller non plus le dénoncer. À la limite, j'ai déjà dit à la maman, "s'il ramène un objet frauduleux chez vous, moi je conseille lourdement d'aller ramener ça à la police". Et il arrivera ce qu'il arrivera. Elle est pas capable de le faire, par contre, dernièrement, y'avait un truc comme ça, et elle a exhorté Thierry à le rendre, c'était une débroussaillouse, parce qu'ils volent tout ce qui passe, hein, quand ça lui prend, bon. Je suis au courant de certaines choses, mais dont je ne peux rien faire. Je peux rien faire. Quand il me les raconte, je vais bien sûr pas lui dire "t'as raison", mais quand il dit "pas vu pas pris", je lui réponds "Tu sais ce qui te pend au nez". Il a peur de retourner en prison, il a peur de pas s'en sortir, il a peur de ses 18 ans, il sait quand même que la justice est différente au delà des 18 ans. Bon. Donc il en a peur de tout ça, mais il maîtrise pas pour autant ».

Un événement majeur est source d'incertitude pour Thierry : la libération proche de son frère J., incarcéré dans une prison de la région. D'un entretien à l'autre (l'entretien avec l'éducatrice a été réalisé immédiatement après celui de Thierry), un consensus entre l'éducatrice et Thierry s'établit.

« Mon frère, il va sortir bientôt, je ne sais pas, ça fait peur... Ben déjà ma sœur C., parce qu'elle est là... J'ai ma sœur C. vient de revenir chez moi, quoi. Et de là, elle fait des crises tout le temps. Il y en a une qui commence, ben l'autre, ma mère, elle termine. Donc de là, ça fout des problèmes dans la famille, quoi. Donc de là, ma mère elle me donne rien, et puis moi, j'attends d'avoir dix-huit ans, et puis... Je m'en vais. Et déjà moi et mon frère, c'est comme si on avait une équipe de foot. À deux, on vaut une équipe de foot. En fait, on est chiens et chats, après on est frères, frères, on est comme ça, quoi. On se chamaille, on rigole, on se chamaille... Donc de là, avec ma sœur C. en plus... ».

Son éducatrice confirme le danger que représente le retour du frère au foyer :

« La maman est de toute façon terrorisée à l'idée du retour de J., non pas parce que c'est J., mais parce que le duo J. et Thierry lui en ont fait voir des... Ben, des horreurs, disons ce qui est (...) J. est reconnu malade psychiatrique. Donc il a normalement un traitement à prendre au domicile et il doit se rendre

au centre de jour psychiatrique. Pour vous dire, quand j'ai pris la mesure, c'était derrière un collègue, un grand baraqué, bon, et qui ne rentrait plus chez Thierry, à cette époque-là, tellement c'était dangereux. Parce qu'il y avait Thierry et J. Bon, là, J. étant incarcéré, moi ayant repris les choses, un jour, Thierry m'a dit : "Mais moi, j'en ai marre, vous rentrez jamais chez moi", moi je lui ai dit : "Tu sais très bien pourquoi je rentre pas chez toi". Comment dire ? "Moi, je veux dire, j'ai une vie après mon boulot, je peux pas me mettre en danger comme ça. Qu'est-ce qui me garantit"... Bon, finalement, c'est vrai qu'actuellement, je retourne chez lui, mais je ne sais pas, après le retour de J., si je vais y retourner».

Ainsi, malgré « l'exploit » des démarches administratives et l'inscription volontaire de Thierry à l'armée de la seconde chance, son éducatrice est profondément pessimiste et fataliste sur l'avenir de Thierry, et évoque le pire :

« Je sais pas ce que son avenir lui prévoit. Mais il est clair que de toute façon, avec Thierry, je suis pas sûre qu'un jour, on pourra dire : "Il est tiré d'affaire, et il ne retournera pas en taule". Avec lui, chaque jour est une victoire, parce que c'est un jour où il est pas encore retombé. C'est un gamin qui est extrêmement abimé et à mon avis, il y retournera, quoi. Il y retournera. Il a une AEMO via l'ASE (aide sociale à l'enfance), qui court au moins jusque sa majorité, mais ça fait belle lurette qu'ils ont baissé les bras. J'ai jamais eu de contact avec eux. Pour eux, ils en sont arrivés à la conclusion : "C'est peine perdue, de toute façon, Thierry, c'est un gamin qui est foutu". Ils pensent que de toute façon, comment dire ? Que ça ne s'arrêtera pas jusqu'à ce qu'un jour, la mère, elle tombe. Voilà. Y'a un danger, comment dire ? Cette dame est un danger. Sans compter peut-être l'entourage proche et tout.

Je ne comprends pas... Que la mère tombe... en prison ?

Non...

Qu'elle meurt... tuée ??

Oui, parce que de toute façon, c'est ingérable, quoi, la maison, et qui plus est, les deux frères. Comment dire ? Elle ne portera jamais plainte contre ses enfants, parce qu'elle les aime, même s'ils la terrorisent, même s'ils la martyrisent. Elle ne fera jamais de choix, à savoir... Comment dire ? "Je vais en virer un pour garder l'autre", bon alors elle les accepte tous, elle est souvent en train de dire : "Je vais le foutre dehors à 18 ans", mais elle ne le fera jamais. Sachant que par ailleurs, elle a ses autres enfants qui sont placés et qui ne peuvent pas rentrer à la maison parce qu'il y a Thierry à la maison. Et qu'il y aura J. aussi. Parce que c'est dangereux pour les autres enfants. Donc elle est sur un dilemme continu. C'est les uns ou les autres, et elle refuse de faire un choix, et puis après tout, c'est tous ses enfants, et elle ne le fera jamais, cette dame-là. Même si Thierry, de toute façon, parce que ça s'est déjà fait, la menace, voire la frappe. Il y a des choses graves. Jamais il n'y aura de plainte de la part de la maman. Donc c'est aussi comme ça que l'ASE en est arrivée, et moi, je ne suis pas forcément loin d'y penser non plus, parce que dans une situation comme celle-là, on peut rien faire, quelque part. Si la maman se mobilise pas à un moment pour faire des choix réels qui sont, c'est sûr, très très cruels, si elle décide pas de porter plainte, bon... Alors elle m'appelle régulièrement. Au secours, etc. Et moi, j'arrive à avoir un discours pour raisonner Thierry, mais c'est pas ma place. Moi, je suis pas sa mère, à Thierry. Je lui rappelle que de toute façon, s'il va trop loin, ben s'il y a des plaintes, s'il est pris, de toute façon, j'irai le revoir en prison, quoi, mais bon. Mais c'est pas à moi de prendre ces décisions-là. Mais c'est vraiment une situation qui est très très très lourde, Thierry».

Le pessimisme de Thierry prend le dessus. D'abord en évoquant les stigmates liés à l'incarcération, et plus généralement liés à son passé : « *Ma jeunesse, je l'ai foutue en l'air. Parce que j'ai fait de la prison, j'ai fait des délits, j'ai fait... C'est même pas une jeunesse, quoi, c'est une jeunesse en l'air, quoi, foutue. Je m'en sortirai pas dans ma vie, je le sais. Ça fait deux fois que je tombe*

en prison ça y est ». Ce profond pessimisme structure la seconde moitié de notre dernière rencontre :

« Depuis le temps que j'ai fait de la taule, ça m'a foutu ma vie en l'air. (...) Tu vas te présenter dans une entreprise "Oh, regarde...". Ben allez hop... Surtout en plus pour vol ou un truc comme ça, hein. Tu vas aller dans une entreprise "Ben regarde, le gars, il a été en prison pour vol. Ben... allez, dégage". Ah ouais. C'est bien de faire le con, hein. Mais ben, après, t'assumes. T'assumes la sale réputation dans ton quartier, dans... dans ta vie, quoi... ».

Il évoque ensuite ses « démons », au premier rang desquels la mort de son père dont il ne parvient pas à faire le deuil ; la date anniversaire de la mort de son père est notamment une source d'angoisse profonde :

« On va arriver en février, là. Et mon père, il est décédé du 13 au 14. Donc là, c'est ça, du 13 au 14, je vais être, je vais être à l'envers, quoi. Je suis certain, je vais même me retrouver à l'hôpital avec un coma éthylique. À des moments, je me suis déjà envoyé là-bas. Psychiatrie et tout ».

Que retenir du récit de Thierry ? Sur la détention durant laquelle je l'ai rencontré, qu'elle est dramatiquement marquée par l'isolement spatial et social, mais que cet isolement ne semble pas pire qu'à l'extérieur de la prison ; que sa trajectoire est surdéterminée par une histoire familiale ; qu'il serait illusoire, vain et purement idéologique de prétendre ou de croire – compte tenu notamment de l'absence d'école pour Thierry et de la gestion « portes fermées » qui domine la quartier (*via* l'utilisation massive du « régime rouge ») – que son incarcération puisse avoir un effet autre qu'une simple neutralisation temporaire, et une stigmatisation renforcée. Tout au mieux qu'elle puisse remplir son office par effet d'épuisement : *« En prison, on engrande de la souffrance »*, répètera-t-il. Son récit éclaire également la manière dont le « régime rouge », soit une mesure institutionnelle, s'emboîte étonnement bien avec la gestion du territoire telle que l'imposent les détenus dominante : le régime rouge exclut de tout sauf de la promenade... et la promenade est interdite aux « victimes », achevant de forcer Thierry à se recroqueviller en cellule, et à « compter les mouches ».

Mais il faut retenir également que le désespoir de Thierry n'a pas eu raison de tous ses rêves, et que ses compétences bien réelles (la pêche) pourraient, un jour, lui ouvrir les portes du bonheur.

*« C'est vraiment ta passion de pêcher...
Moi ce que j'ai envie de faire c'est tenir un magasin ! Mais je sais pas comment m'y prendre. Je sais pas si avec vous il aurait possibilité, que vous m'aidiez dans ça ? »*

Je sais pas trop comment je peux t'aider... je ne suis pas éducateur...

Oh avec un éducateur PJJ non ! Non j'en veux pas. C'est pas la peine, je préférerais avoir un gars comme vous. Vous faites pas partie de la justice. Le problème pour ouvrir un magasin c'est qu'il faut de l'argent, il faut un capital quoi. Ça... moi je suis pas riche du tout quoi ! Déjà je... Ah je compterais pas sur vous pour l'argent non ! Non vous inquiétez pas pour ça, ou alors si vous me dépannez je vous le rendrai ça c'est logique.

C'est un magasin de pêche que tu aimerais bien avoir ?

Un petit... ou même ou alors vous savez quoi, faire un petit truc quoi. J'économise, tu sais je me garde un petit paquet d'argent, et puis je sais pas je m'achète des plombs, des lignes, des hameçons, des 10, des 20, des 18, des hameçons de brochet, des trucs comme ça. Des petits sillons, des sillons électriques. Tu sais, de faire ça dans, je sais pas j'aurais un petit studio, hop je pose ça dans mon studio. Je me mets une affiche : « promotion », tout des trucs comme ça. Hop ils viennent chez moi. À chaque fois, dès que j'ai encore un gros paquet, ben je rachète ! Je rachète les mêmes trucs ou alors j'en rachète d'autres. C'est comme si je vendais du cidre quoi puis que j'en vendais, j'en rachetais. Et je serais heureux ».

RÉCIT N° 2 : ALAIN, 17 ANS

« Je vais pas me suicider. Je vais pas le faire, parce que je me rappelle le jour de l'accident, y a le pompier qui m'a soutenu, il m'a fait, "vis pour lui". Parce que j'ai perdu mon cousin, juste devant mes yeux, ils ont mis le drap blanc carrément dessus, juste devant mes yeux, donc, il m'a dit, c'est cette phrase-là qui m'est restée gravée, dans mon cerveau, c'est "vis pour lui". Voilà.

En cellule, t'es là, t'es dans ton monde, sur ta chaise ; c'est la télé, sans plus. T'es comme dans un cube.

J'ai pas pu faire le deuil de mon cousin ».

J'apprends qu'un arrivant a été incarcéré suite à un accident de voiture mortel. On m'annonce immédiatement la couleur : il aurait tué son cousin en voiture, et un autre passager serait gravement blessé. Joseph, l'éducateur PJJ qui suivra son parcours en détention, me donne un premier aperçu du parcours d'Alain, et du contexte que son incarcération. Le cousin tué était comme « un frère pour Alain », Alain serait en état de choc, incapable de réaliser qu'il est incarcéré, incapable également de « s'intégrer » à la détention et aux autres. Joseph a discuté avec la juge d'instruction en charge de l'affaire, qui aurait décidé de l'incarcérer en réaction au « trouble à l'ordre public » causé, et à la volonté de « protéger » Alain de représailles éventuelles à l'extérieur. J'allais comprendre plus tard que la volonté de répondre par l'incarcération à ce trouble à l'ordre public allait surplomber l'ensemble de la détention d'Alain. Aucune autre finalité que celle d'extirper du corps social la cause du désordre ne serait visée par la détention. Le rapport d'Alain à la prison se constituerait autour d'un deuil impossible, et rendu impossible par la détention. Les premiers contacts informels le permettant, j'allais rapidement développer une relation privilégiée avec ce grand gaillard de 2 mètres ; nous réaliserons trois entretiens en prison et un autre à l'extérieur.

I - DU CHÔMAGE À L'INCARCÉRATION

Je décrypte rapidement si l'accident routier paraît *a priori* éloigner Alain des autres détenus, et que la réalisation d'entretien avec lui me donnerait accès un type de parcours où la détention aurait un statut, précisément, plus « accidentel », Alain partage néanmoins avec ses codétenus un ensemble de caractéristiques sociologiques similaires : pauvreté, suivis psychologique et éducatif précoce, lieu de vie stigmatisé, sortie rapide des circuits scolaires classiques. Avant son incarcération, Alain était en recherche d'emploi ; auparavant, il effectuait un Contrat d'Adaptation à l'Emploi en espaces verts.

« Je me suis arrêté à la CM2, en primaire. Après, j'ai été placé en foyer, dans l'internat où j'étais, y avait une petite école on va dire, à l'intérieur de l'internat. Et, j'ai suivi des cours là-bas quoi, y avait plusieurs profs, y avait même des profs de menuiserie, entretien... Mon niveau d'étude, je saurais pas dire, moi je dis CM2 parce que c'est la dernière classe où j'ai été. Après j'ai fait une petite formation, enfin je peux pas dire formation, c'est une école mais... C'est une école en Belgique. Y avait quatre matières, horticulture, soudure, maçonnerie et menuiserie. Je m'étais rabattu sur la maçonnerie parce que le prof, il était pas con, pas comme les autres. Mais bon, j'ai fait un stage en maçonnerie, c'est pas du tout le même, parce que nous, à l'école, où on maçonnait, c'était un style de hangar, c'était une grande salle, donc il faisait chaud, c'était pas le même, c'est pas du tout le même qu'en entreprise, t'es dehors, tu te les gèles... J'avais, j'ai laissé tomber quoi. De là, j'ai trouvé, je peux pas dire que c'est une vocation mais j'ai trouvé mon métier quoi, c'est ouvrier espaces verts. J'ai fait un CAE quand j'avais 16 ans, ils m'ont proposé un CAE, c'est un contrat d'adaptation à l'emploi, c'est les nouveaux contrats pour les jeunes. C'était parti pendant un an. Tout s'est bien déroulé, j'ai rien à dire. Le patron, il était content de moi. Après j'ai pas trouvé de boulot, ça fait quoi, ça fait peut-être trois mois, trois mois que je suis au chômage ».

C'est auprès de sa grand-mère, sa tutrice légale, que j'aurais à négocier l'autorisation d'interviewer Alain. Malgré l'éloignement relatif (elle habite à 70 km de la maison d'arrêt et n'a pas de moyen de transport propre), j'obtiens assez facilement de sa part l'autorisation d'interviewer grâce à l'aide des éducateurs PJJ. Je réussis à la joindre par téléphone.

« Depuis que je suis tout petit, c'est ma grand-mère ma tutrice légale. C'est ma mère : ma grand-mère, c'est ma mère. De toute façon, je l'appelle maman alors tu sais... C'est tout simple. Et ma mère, c'est... une étrangère, on va dire ; parce qu'elle a pas beaucoup été là pour moi donc... Voilà quoi. Le père, lui : inconnu au bataillon (son père ne l'a pas reconnu à la naissance). Ma mère a voulu me récupérer à l'âge de 10 ans, et, c'était pas que pour me récupérer, elle voulait pas dire "oui je suis sa mère, c'est normal que je le récupère", c'est pour autre chose, les profits, l'argent, tout ça, c'est... C'est assez complexe, mais moi j'ai tout fait pour pas retourner avec. Je suis mieux avec ma grand-mère quoi, au moins ça c'est sûr. Elle m'a toujours aidé, elle sait comment je fonctionne. Et puis, c'est pas du tout le même mode de vie quoi ».

Deux jours après l'accident, le service éducatif suggère au juge d'instruction de placer Alain sous contrôle judiciaire : *« il apparaît pertinent de placer ce jeune sous contrôle judiciaire étant donné la proximité de la majorité. Ce cadre en plus de son caractère contraignant, doit permettre d'apporter un espace de parole et de soutien pour ce jeune afin de l'accompagner jusqu'à son*

jugement ». Il en sera décidé autrement : lorsque je le rencontre pour la première fois, il est en mandat de dépôt de 4 mois renouvelable deux fois, dans le cadre d'une procédure correctionnelle pour homicide involontaire. Alain ne parvient pas à donner un sens à cette détention :

« Je ne saurais pas dire, parce que, un, ils disent que c'est pour me protéger, et puis protéger ceux qui sont dehors, enfin les proches, enfin comme ils disent. Après, il y a d'autres versions, je sais plus... ça m'a embrouillé carrément le cerveau. En fait, je sais pas pourquoi à la base. Je sais que ça a un rapport à l'accident, mais le jugement il a pas encore été donné, ils sont en train de faire l'enquête, moi je trouve que je suis capable de rester tranquille jusqu'au jugement, à respecter le contrôle judiciaire ».

Dans un premier temps, il demande une permission de sortie exceptionnelle pour aller se recueillir sur la tombe de son cousin. Sa lettre est courte et explicite :

*« Madame,
Je vous demande la possibilité de me rendre sur la tombe de mon cousin T.S. Cela est très important pour moi.
Alain T. ».*

Deux mois plus tard, il reçoit la réponse du Juge d'instruction :

*« J'ai bien reçu votre courrier daté du xxx. dans lequel vous me demandez de vous autoriser à assister aux funérailles de votre cousin Monsieur T.G. Je vous informe que je m'oppose à cette demande. Il ne m'apparaît pas opportun compte tenu des circonstances que vous y apparaissiez même si votre grand-mère et votre oncle ne s'y opposent pas.
Veuillez recevoir l'assurance de ma plus grande considération.
Le Juge d'instruction.
G.A. ».*

Suivant les conseils de son éducateur en détention, Alain va ensuite faire une demande de liberté provisoire. Un rapport éducatif vient appuyer la demande, qui souligne que l'ensemble de la famille attend le retour d'Alain « pour commencer à se reconstruire ». Notre première rencontre a lieu la veille de l'audience ; ses espoirs et sa détresse nourrissent alors l'essentiel de la discussion :

« Quelques fois je rêve de mon cousin, et si tu veux dans ma famille, on a une façon d'interpréter les rêves. On est un peu superstitieux, on croit à beaucoup de choses et le rêve que j'ai fait, moi, ça a une signification, ça veut dire mon cousin, il veut me voir sur sa tombe. Il veut que j'aille me recueillir. Donc, le jour où j'aurais été me recueillir, il viendra plus dans mes rêves quoi. C'est comme mon grand-père, ou il y a ma tante qui est décédée... Mon petit frère aussi qui est décédé, enfin, je l'ai pas connu mais bon... Il y a des signes quoi.

D'accord. Donc, tu vas lui dire ça demain à la juge, que tu veux aller...

Non, je vais pas lui sortir la superstition, tout ça... J'ai déjà fait deux demandes pour aller me recueillir, j'ai demandé pour aller aux funérailles de mon cousin, elle a pas voulu, j'ai demandé pour aller me recueillir sur sa tombe, elle a pas voulu, donc là, demain je vais essayer, on verra bien... Je vais lui expliquer que c'est important pour moi. Déjà, j'ai pas pu faire le deuil de mon cousin. Et puis t'es ici, t'es enfermé, t'as rien quoi, c'est... Vu que moi j'aime pas trop aller en promenade, voilà quoi... Ça fait peur, on dirait que

tes boyaux ils sont compressés, je sais pas, c'est... J'en ai même chialé. J'ai pas honte de le dire. J'en ai même chialé. C'est puissant comme truc ».

Sa demande sera rejetée. Deux semaines plus tard, nous réalisons un second entretien : (« *J'suis un peu dégoûté, normalement on devait se voir à l'extérieur...* ») durant lequel Alain pourra m'expliquer en détail le déroulement de l'audience, éreintant et humiliant : la « misère ».

« Normalement, le rendez-vous avait lieu à 10 h 00, je me suis pointé là-bas j'y suis passé vers 4 h 00-4 h 30, je suis resté pendant je sais pas combien de temps dans un petit boxe, c'est... Pour 20 minutes seulement, même pas... Tu restes enfermé dans un truc genre, qui ressemble à une garde-à-vue en fait. Y avait même pas à manger, pas le droit de fumer, rien. La misère. Pour finir, ils ont dit toujours les mêmes raisons, soi-disant c'était pour me protéger de moi, qu'ils voulaient que je reste à disposition de la justice..., y a pas besoin, parce que je suis pas un danger public, c'est sûr, je suis pas un délinquant, d'accord j'ai fait une grosse connerie, j'assume mais bon, je ne suis pas un délinquant. Je vais refaire une demande. J'espère que ça va aller. Espérons, espérons ! (...) Ils ont fait le coup, ils ont relu les faits, pourquoi j'étais ici et ils m'ont demandé... Ils m'ont demandé quoi déjà ? Oui, je sais plus... Tout ce que je sais c'est que je suis encore ici, et... Et puis voilà quoi. Tout ce que je sais, c'est que c'est le procureur qui m'a entassé, le procureur et je sais plus qui... Ha ! Ils m'ont bien entassé... Et après, en plus, ce qui m'a dégoûté, c'est qu'ils ont délibéré, enfin, ils ont dit ce qu'ils avaient à dire dans mon dos, parce qu'ils ont fait comme ça, oui, ils font leur... style jugement... Ils diront si je suis libre ou pas et, enfin que j'allais recevoir un fax ici quoi. Et ça, ça m'a pas plu. Bon j'ai rien dit... J'suis revenu ici, et j'ai encore poiroté plus d'une demi-heure dans les geôles à l'entrée, en attendant un surveillant qui vienne me chercher, après on est remonté, il m'a expliqué, tu reçois un fax, si on vient directement à ta cellule te chercher c'est que t'es libre, si y a personne c'est que c'est pas la peine (rire jaune) ».

La majorité de Thierry s'approchant, son éducateur lui propose d'envoyer une lettre au Juge des enfants pour demander une protection jeune majeur, ce qui permettrait de donner davantage de gage au Juge d'instruction, quant aux différents types de contrôle dont Alain serait l'objet s'il acceptait de le sortir de prison. Malgré cette initiative, la demande ultérieure de remise en liberté sera elle aussi refusée.

II - LA DÉTENTION : ISOLEMENT, TÉLÉ ET SUIVI PSYCHOLOGIQUE

En prison, Alain ne va pas au sport (problème de genoux suite à un accident avec une tronçonneuse), ne va pas en promenade. Il cherche explicitement à se tenir à l'écart des autres détenus.

« Si je m'incruste avec eux, je vais tomber dans leur délire ou... On va faire des conneries, tout ça, j'avais peur. J'ai envie que ça se passe tranquille, c'est ma prem... C'est la première fois que je suis là, donc je me méfie quoi. Je vais pratiquement pas en promenade. J'ai pas envie d'atterrir dans un délire : on est en train de parler, on rigole, je sors une vanne, l'autre il apprécie pas, ça peut très bien se barrer en live. L'autre il me met un pain, et puis allez, c'est parti, baston générale. Donc, je préfère pas. Si, le week-end maintenant je sors, c'est le week-end que je sors. Y a moins de monde qui sort... Le week-end, ils dorment, ils sont tranquilles... Puis c'est le matin que je sors moi. Donc y a presque personne ».

D'une manière générale, il passe le plus clair de son temps seul en cellule. L'école l'occupe au mieux une ou deux heures par semaine :

« Quand je vais à l'école, je suis content. Parce que je suis en dehors de ma cellule, faut que je marche un peu, je fais quelque chose quoi, je pense plus à rien... Faut dire que je suis content. C'est quand il y a de la place, parce qu'il y a que deux enseignants, enseignant de français, enseignant de maths, et vu qu'on est quand même assez nombreux ici... Donc ils ont pas trop le temps. Ils doivent répartir... J'y vais quand on me le dit. Tu veux aller en cours ? Pas de problème, j'y vais, direct. Je me rappelle dans les débuts que je suis arrivé, bon, j'y étais assez souvent, normal, pour les tests, je sais pas quoi. Bon là, maintenant, ils savent comment je peux... C'est un peu de temps en temps ».

Il va également de temps en temps à l'atelier guitare animé par le professeur de français, mais globalement, il reste dans sa cellule, et regarde pendant de longues heures la télévision : *« Il y a rien d'autre à faire, à part quand on m'envoie une lettre, je réponds, j'écris, mais sinon j'ai que ça à faire ».* Sa description de l'importance de la télévision tout au long de la journée permet également de saisir le jeu qui s'instaure entre les jeunes, qui veulent profiter de la télé la nuit, et les surveillants : une faille dans le système d'arrêt automatique de la télévision à 23 h 00 est trouvé (cet arrêt automatique concerne uniquement le quartier mineur), les surveillants trouvent donc une riposte... qui comporte elle aussi sa faille.

« À une certaine heure, on prend la télécommande, et t'sais, en haut, à droite de l'écran, par exemple, t'appuies sur 1, ça marque "1" avec un trait, parce que tu peux mettre deux chiffres, et quand le trait il se barre, tu rappuies sur 1 et toujours ainsi de suite, comme ça, si tu veux la 1 ou bien la 2, la 3, t'appuies sur le numéro de la chaîne. Et ça finit par se mettre en route, enfin par rester en fait... À un moment, si on fait le code, ça se coupe, et ça se remet aussitôt mais on a qu'une seule chaîne... Mais moi, je connais le deuxième code, donc je suis tranquille. Même si le système se coupe, quand on arrive pas à avoir la chaîne qu'on veut, on attend un petit peu, on fait un certain code, très vite, hop ! Et puis on fait le code normal, comme si c'était... Avant la coupure du système... De là, si je veux une autre chaîne, je suis obligé d'éteindre, attendre un moment, rallumer et refaire tout du même et ainsi de suite... Et donc le soir, ça... les surveillants coupent le courant... Ils prennent leur fourchette, ils mettent dans la prise. Coupure ! Le fusible, il saute... Donc, nous, on est obligé de mettre la table en plein milieu de la cellule, débrancher la prise, obligé de mettre la télé

sur la table et mettre... Brancher dans la douche, parce que tu sais, on a un petit néon, avec une prise, au cas aussi où on a un rasoir électrique ou quoi... C'est le fusible des lumières... Donc, on est tranquille de ce côté-là, s'il y a pas de lumière, là, les surveillants ils sont obligés de venir... Oui, parce qu'eux, à l'extérieur, ils ont un bouton, tu sais, pour voir, au cas où si nous on éteint la lumière, ils appuient sur un bouton, y a un peu de lumière qui se met, et puis ils peuvent nous voir comme il faut. Et... Ils sont obligés de venir... Parce que sinon, si c'est que les prises, on est obligé d'attendre la prochaine ronde pour avoir du courant... ».

Comme pour d'autres, la télé devient donc l'occupation principale d'Alain. Pendant plusieurs jours, celle-ci se bloque, et il ne peut bénéficier que d'une chaîne. D'autres fois, il n'arrive pas à effectuer la manipulation qui pourra lui permettre de regarder la télévision le soir. Chacun de ces petits incidents est source d'ennui (à la « 3 », ils passent que des feuilletons pourris des années 1980 », ou d'angoisse.

*« Tu rentres dans un nouveau monde. T'es enfermé de tout, c'est vrai que c'est bizarre au début. Bon, après tu t'y fais, c'est... Mais bon, il y a encore des moments où je suis dégoûté, et tout le long que je serai ici, je serai dégoûté. **S'il y a pas la télé, je pète un câble.** Déjà là, j'ai demandé pour aller taper dans le sac, me défouler un petit peu. Pour passer un peu la tension... Evacuer... Si je tape pas dans quelque chose, ça va pas. Ça va se barrer en live ».*

L'autre activité d'Alain en cellule consiste à écouter les conversations d'une cellule à l'autre, sans pour autant y prendre part. Lors du troisième entretien, je me rend compte que l'état de santé psychique d'Alain se dégrade, qu'il a l'air de plus en plus fatigué. Son ton devient halluciné :

« J'écoute ce qu'il y a à la porte, je mets mon oreille contre la porte, j'écoute ce qu'il y a à la fenêtre, parce qu'on peut pas entendre ce qu'il y a de l'autre côté quoi. Moi je suis de ce côté-là. En fait, si tu veux, eux, ils gueulent à travers les portes, pour parler, tu vois ?

Vous pouvez vous parler d'une courative... D'un côté à l'autre ?

Oui. En criant fort quoi... Mais... Et moi, j'écoute... Après, quand j'entends parler à la fenêtre, je vais à la fenêtre, j'écoute... Puis, ainsi de suite quoi. Quand il y a rien d'autre, je dors. Enfin, j'essaye de dormir. C'est pas évident. J'vais dire, franchement, depuis le temps où je suis arrivé ici, c'est... Ça fait 2 mois, facile. Sur les 2 mois, j'ai peut-être dormi quoi ? 20 jours... en tout quoi... Y a des moments je suis insomniaque !

Tu sautes ta nuit... Et tu dormais un peu la journée pour récupérer ? »

Même pas, même pas... Y avait rien... J'arrivais pas... Surtout, dans les débuts quand je suis arrivé ici. C'est la première fois que je suis ici, j'ai pas l'habitude... Et puis, selon l'accident que j'ai... Y a les souvenirs qui trottent, tout ça. Pas moyen de dormir. J'ai demandé des cachetons, ils me donnent des somnifères, ça me fait aucun effet. J'ai attendu 3 jours, 3 cachets, je les ai pris d'un coup. Y a rien eu (rires timides des 2 interlocuteurs)... Je t'assure ! Je sais pas, moi, il me faut un traitement de cheval (rires sonores). Tu sais, pour bien me mettre K.O., même pas, ça m'a rien fait les 3 cachets... ».

Alain, selon son éducateur en détention, aura besoin de voir un psychologue, pour gérer le choc de l'accident, et la détention qui vient l'amplifier. Rassuré et rassurant, l'éducateur m'affirme : *« il a l'habitude des éducateurs et des psy, il en a eu de 10 à 16 ans, il*

comprend l'utilité d'un psy ». Alain, lui, voit les choses autrement. C'est précisément parce qu'il a l'habitude des suivis psychologiques qu'il s'en méfie :

« Tu vois une psychologue ici ?

On en a trois de psychologues. Je vois les trois. On me dit tu vas aller voir la psy, j'y vais quoi.

C'est pas toi qui demandes ?

Non. C'est... En fait, c'est comme des rendez-vous, c'est comme hier, ou... Non, avant-hier, j'ai été voir la psy, elle m'a fait comme ça, la semaine prochaine, on se revoit pas. Je préfère y aller : si j'y vais pas, ça va leur arriver de faire des rapports, donc, ils vont marquer "refus", enfin ce qu'ils ont l'habitude de marquer dans ces cas-là, et j'ai peur que ça soit mauvais pour mon cas, donc je préfère y aller. Je fais aussi attention à ce que je dis quoi. Vu qu'ils font un rapport. Je préfère faire attention. On sait que ça va pas quitter la pièce, c'est secret médical, je sais pas quoi, et... Je sais qu'il y aura pas de fuite. Donc... Je peux me confier, mais en faisant attention, en faisant attention à ce que je dis. De toute façon, j'ai un peu l'habitude d'aller voir les psy parce que du temps où j'étais en foyer, on avait un psychologue et une fois par semaine, on devait aller le voir. Donc, un coup j'ai compris comme quoi chaque fois il faisait des rapports, un coup que j'ai compris ça, je me suis dit, "tu vas faire attention maintenant". Et maintenant je fais attention. J'ai l'habitude... Des fois les psy, c'est des salopards, je veux pas dire tous, tous, mais c'est des salopards, moi je le dis... Parce que le premier psy que j'ai vu, enfin, au niveau du foyer où j'étais, j'ai appris peu de temps après comme quoi, il y avait certaines phrases que j'avais dit au moment de l'entretien, qu'il y avait certaines phrases que les autres éducateurs ou bien le chef de service répétaient. Oui, soi-disant, il y aurait ça, il y aurait ça. Donc, je me suis méfié... Ils disent le secret professionnel, je sais pas quoi, et il y a aussi les collègues, les supérieurs, tout ça, c'est... J'ai appris tout ça du temps où j'étais dans mon foyer quoi. Bon, c'est sûr, quand je suis arrivé là-bas, pendant un an, j'ai pas parlé au psy... Faut pas dire, y a des moments quand je lui parlais, ça me libérait, je me sentais mieux... La deuxième année où j'étais en foyer, ils m'ont fait comme ça, quel est le psy que tu veux voir ? J'ai dit, celui-là, parce que je savais qu'il y aurait rien qui aurait échappé et ça a toujours été celui-là. La première année, j'avais pas le choix mais la deuxième année, j'ai choisi et puis, pendant cinq ans, j'ai toujours pris le même. De toute façon, c'était toujours le même, il a fait un suivi, il avait l'habitude, comment je me comportais, tout ça... Il a trouvé le truc pour ouvrir la boîte, pour ouvrir ce que j'avais à dire quoi ».

Lors de notre troisième entretien, la tension et le désespoir d'Alain sont à leur comble. Il apprend que des jeunes de son voisinage ont profité de son incarcération pour le cambrioler, et lui voler les seuls biens de valeur qu'il avait en sa possession.

« Je vais tout faire pour sortir d'ici, et le plus vite, sérieux, parce que j'ai encore appris quelque chose qui m'a pas plu, ce qui s'est passé chez moi, donc c'est même pas la peine, faut que je sorte d'ici... On est venu me cambrioler. On est venu me piquer toutes mes bécanes qu'il y avait dans ma véranda. Dans la maison, on n'est pas rentré mais dans la véranda, oui. Deux mobylettes quasi neuves, deux, deux grosses bécanes, tu fais à peu près le décompte, ça te revient à... À peu près un bon 12 000 à 14 000 euros. Et, j'étais en train de remonter pièce par pièce tout ça. Donc, c'était mon passe-temps... Les deux mobylettes, elles étaient assurées. Les bécanes non. "Je sais c'est qui, je crois savoir c'est qui, mais j'ai pas de preuve, donc je l'ai dans le cul..." (...) Tout le monde sait dans la cité comme quoi je suis ici... L'accident, il a eu lieu peut-être à 200 mètres de la Cité, donc, ça s'est... Le bouche à oreilles, ha oui, y a eu ça, y a eu ça... Alain, il est en prison... Donc du coup, ils se sont dit "on va en profiter"... Puis, ils sont venus ».

Cet événement extérieur est lourd d'impact sur la détention d'Alain : elle vient renforcer encore son sentiment d'impuissance. Elle lui donne également un avant-goût des conditions de vie qu'il retrouvera en sortant de prison : retour dans sa « cité merdique ». Mais avant cela, Alain vient d'avoir 18 ans en détention, et va devoir être

transféré dans un quartier destiné aux majeurs. Il en profite pour demander un transfert dans une autre prison, afin de se rapprocher de sa grand-mère qui pourra alors lui rendre visite.

III - SORTIE DE PRISON : RETOUR EN TERRITOIRE INSÉCURE

Je rencontre Alain chez sa grand-mère, à M., dans une petite ville dévastée par le chômage, connue pour sa délinquance endémique et les scores élevés du Front National à chaque élection. Sa grand-mère m'accueille, un peu méfiante, et m'offre un verre d'eau. Nous attendons Alain qui n'est pas encore là. Elle en profite pour me montrer des photos d'Alain et de son cousin, « deux frères », et revient, à fleur de peau, sur le drame de l'accident et l'incarcération d'Alain. Les volets de sa petite maison restent fermés, « pour éviter les ennuis » expliquera-t-elle. Nous entendons au loin une mobylette, « *c'est Alain qui arrive* ». Alain me salue, s'excuse pour son retard. Notre rapport est d'emblée plus distant qu'à l'intérieur de la prison, mais Alain se souvient de la qualité de nos échanges et de notre relation, et tient à respecter ses engagements. « *On va faire cet entretien, et après ça sera fini* » prévient-il. À ce stade, je n'en demande pas plus. L'entretien sera réalisé en présence de la grand-mère, qui participera à la discussion. Alain revient tout d'abord sur les raisons qui ont conduit le Juge à décider de l'incarcérer, plutôt que de lui imposer un contrôle judiciaire. Le stigmate associé à sa « cité » a selon lui été déterminant : « *à mon avis elle s'est dit, oui, c'est un jeune délinquant, il vient d'une cité... Eux, ils pensent ça directement... Il vient d'une cité, faut le mettre tout de suite en détention* ». Selon lui, il doit sa libération à sa tenacité : toutes les semaines, il redemandait une mise en liberté : « *ils ont fini par en avoir marre* ». Le contenu de la discussion s'articule ensuite autour de trois thèmes principaux : une comparaison entre le quartier mineur où j'avais rencontré Alain, et la maison d'arrêt dans laquelle il a été transféré ; l'insécurité qui règne dans la « cité » ; enfin, les démarches et obligations diverses auxquelles Alain doit se plier, et les perspectives d'avenir qu'il envisage.

Le quartier mineur de C. et la maison d'arrêt dans laquelle Alain a effectué le reste de sa détention fait l'objet d'une comparaison systématique. Alain décrit d'abord le passage d'une prison nouvelle à une vieille prison. Il décrit ensuite la culture et la sensibilité des surveillants, très différentes d'un quartier à l'autre.

« Avec les surveillants à C., c'est quand même des gens qui sont spécialement... On dirait plus des éducateurs quoi. Déjà, ils sont pas habillés comme les surveillants quoi. Tu sais, ils sont en jogging... On

dirait... Ils ont un peu plus de facilités à parler avec nous. Donc ils ont une formation quand même spéciale. Mais tandis qu'à V., c'est vraiment surveillant, surveillant... Il y en a qui se prennent pour... des grands, plus grands que les autres... Jusqu'à temps que ça a pété quoi. Enfin pas moi mais... Il y en a d'autres qui ont pété un câble... Il y en a un qui a pété un câble... Il y a un détenu qui a pété un câble, il a... Il a défoncé la gueule au surveillant quoi. Et il a bien précisé, le prochain coup que tu joues encore ton malin, ça sera re-belote. Ils se disent parce que nous on est détenu, on est renfermé, ils ont droit de tout. Il a été au mitard et ils ont fait le transfert. Ils l'ont transféré dans une autre maison d'arrêt ».

Bien qu'à C., Alain ne participait quasiment à aucune activité, il décrit une inactivité plus grande encore à M. : « *À C., il y avait quand même français, guitare, maths, un petit peu* ». Un aspect central de la comparaison tient également dans l'évolution du réseau de sociabilité. Alain a visiblement eu des problèmes durant sa détention à M. (ce que m'avais déjà suggéré sa grand-mère avant qu'il n'arrive), mais il restera très allusif sur le sujet, visiblement soucieux de tourner la page. S'il dit « ne pas avoir eu de problème à M. », sa grand-mère, elle, évoque des bagarres. Alain résume : « *contrairement à C., j'avais des connaissances à M. C'est à la fois un avantage et un inconvénient* ». Il décrit un aspect positif de son transfert : en accédant au statut de majeur, Alain a récupéré le droit de fumer dans sa cellule. L'interdiction de fumer est vécue, par tous les jeunes du quartier de C., comme une interdiction extrêmement difficile à vivre, en même temps qu'elle donne de la marge de manœuvre aux surveillants dans la régulation des trafics inhérents à cette interdiction.

Le second thème structurant de l'entretien est sa relation avec son voisinage. Le tableau dressé par Alain et sa grand-mère est celui d'une « cité merdique », avec beaucoup de « délinquance », beaucoup de « bagarres ». Alain dit avoir « zéro ami » : « ce sont tous des crapules ». La haine de la cité n'a d'égale que l'incapacité à en sortir. Sa grand-mère le dira plusieurs fois : « *ça fait 44 ans que je suis ici, et j'aime pas* », mais l'idée de déménager lui semble tout simplement hors sujet : « pour aller où ? ». Alain, lui, nourrit des rêves de mobilité : « un jour, je vais m'en aller, ça c'est sûr », ce qui laisse sa grand-mère sceptique. Sa vie quotidienne depuis sa libération est marquée par l'ennui, la nécessité de se protéger de la « cité », et les obligations judiciaires.

« Par rapport à la justice, t'as des obligations particulières ?

Répondre aux convocations de la juge, pointer à chaque rendez-vous... Il y a aussi le psychologue de la protection jeunes majeurs... C'est la PJJ. J'ai rendez-vous avec le psy de là-bas et... Puis, voilà, quoi. Ils m'ont donné un mois pour trouver un travail, une formation, ou bien reprise d'activités scolaires. Là, j'ai été m'inscrire à l'AFPA. La formation débute le 27... octobre ou novembre. Mais entre deux, je vais travailler ailleurs. Faut que j'aille à l'ANPE pour aller voir un conseiller, passer devant un psychologue. Et de là, la formation elle débute quoi ».

Après 10 mois de détention, qu'est-ce qui a changé dans la vie d'Alain ? On est tenté, en l'écoutant, de voir, après une période de souffrance en prison, un simple retour à la galère dans sa cité. Pourtant, l'accident et la détention ont laissés des traces profondes : ce ne sont plus seulement les stigmates de la cité qu'Alain doit supporter dans sa vie quotidienne.

« Qu'est ce que ça a changé la prison ?

Ben, déjà, on me regarde pas comme avant. Au niveau du regard, au niveau du parler... Le comportement, tout ça, c'est plus du tout le même dans la famille. Ça fait quelque chose quoi. Par exemple, l'année dernière... j'allais dans les Ardennes, en vacances avec mon oncle, cette année-ci, j'y ai pas été. Pourtant je suis sorti au moment des vacances. Je suis sorti le 12 juillet. Il m'a pas proposé d'aller avec lui quoi. Il restait à peu près deux semaines, je suis parti voir le contrôleur judiciaire. Bon, il restait deux semaines de vacances, à peu près. Dans les débuts, je pouvais pas sortir du territoire, je devais aller pointer toutes les semaines chez les flics. Et là, c'était pas précisé, donc j'étais tranquille à ce niveau-là. Je lui ai dit, mais il m'a pas proposé. Il avait d'autres trucs. Par exemple, mon deuxième oncle, qui habite sur A., il sous-entend que j'ai fait exprès quoi, l'accident ».

Il est impossible de refaire l'histoire, et de déterminer si ce stigmatisme familial aurait été moins prégnant si Alain avait pu participer aux funérailles de son cousin ; si le système pénal ne lui avait pas retiré symboliquement son statut de cousin, ne le considérant plus que comme un meurtrier ; si la lettre de l'éducateur, qui posait le retour d'Alain dans sa famille comme une condition de sa « reconstruction » progressive avait été entendue ; si l'institution, en bref, avait cherché à donner les moyens à Alain et à sa famille d'assumer ensemble la drame qu'ils devraient supporter, tant bien que mal.

RÉCIT N° 3 :

ABDÉ, 15 ANS

« Ça fait plaisir de se dire que même si tu fais une connerie, tes parents, ils sont là pour te soutenir.

Le plus dur, c'est le contact avec l'extérieur. T'as envie de revoir ta famille, tes proches, tes amis... Tu veux retrouver une activité normale, ta scolarité.

Ça fait environ deux mois que je n'ai pas vu un oiseau ».

Je rappelle souvent aux éducateurs du quartier mineurs l'objectif de ma démarche : non pas simplement entrer en contact avec les jeunes détenus les plus « typiques », mais tenter aussi de restituer la plus grande diversité des parcours et des expériences carcérales. C'est dans ce cadre l'on me présente Abdé. Né d'un père ouvrier aujourd'hui à la retraite et d'une mère au foyer, Abdé est identifié, d'un point de vue scolaire, comme « le balèze » de la détention : à 14 ans et demi, Abdé, titulaire du brevet des collèges, est en seconde générale dans une classe européenne d'un bon lycée. Une telle absence de retard scolaire et l'inscription dans une filière générale font figure d'exception au quartier mineurs, ce qui redouble aux yeux des éducateurs l'intérêt que je pourrais trouver à réaliser un entretien avec lui : « *il parle bien, il pourra t'expliquer les choses clairement* ». Les trois frères et les deux sœurs d'Abdé travaillent ou sont scolarisés : les documents socio-éducatifs et pénaux témoignent d'une « intégration réussie », les parents attachant une grande importance à la réussite scolaire des enfants. Avant l'affaire pour laquelle il est incarcéré, soit un incendie de bus, Abdé était inconnu des services sociaux et judiciaires.

Abdé résumé le processus qui l'a conduit en prison :

« On était à 4, on est entré dans le bus xxx., dans mon quartier xxx. On attendait le bus, on n'a pas eu le temps de réfléchir ou quoi, le bus, il est passé directement, deux minutes après. On est monté dedans, à visage découvert, mais voilà, moi, je me disais jamais qu'on allait faire ça, je me disais : "ouais, ils disent ça pour rigoler, ils ne vont pas le faire". Ça fait, voilà, ils parlent, ils parlent, moi j'ai pris la bouteille d'essence, j'ai versé, versé, je savais pas qu'ils allaient allumer, je savais pas qu'ils avaient de briquet, aucun d'entre eux ceux-là fument, rien du tout... qu'ils avaient de briquet ou d'allumettes, je savais pas. Je descends du bus en

premier, je marche, et je vois mes copains, ils courent comme ça devant moi, je me suis retourné, je vois les flammes dans le bus, j'ai couru, j'ai couru. Après j'ai pas vu ce qui s'est passé, mais on m'a dit que le bus avait, que le chauffeur avait éteint le feu avec son extincteur. Il n'y a pas eu beaucoup de dégâts, il y avait un ou deux sièges qui ont brûlé, c'est pas... voilà. Je me suis fait entraîner. C'était dimanche. Le lundi, je reçois un coup de fil de mes parents sur le portable, c'est ma sœur qui m'appelle, elle me dit : "allo, ouais, rentre à la maison, vite, c'est urgent". Je me dis : "ok, j'arrive". Deux minutes après j'étais avec M., il reçoit lui aussi un coup de fil : "ouais, allo, tatati, police nationale", "police nationale, tatata, veuillez rentrer vous, n'essayez pas de vous enfuir", bref. Là, je me suis dit : "ça y est, nous deux, on s'est fait attraper". J'y vais, bref, je rentre chez moi, ça y est, je vois la police direct, pas le temps de prendre un blouson, c'était pendant les vacances, il ne faisait pas trop trop froid, ça fait que j'étais en pull, "allez on t'embarque", pas le temps... même pas le temps de dire ce qu'il se passe à mes parents... Je suis rentré dans le conloir de chez moi, et directement... Il y a un truc qui m'a fait plaisir, c'est que les policiers m'ont pas mis les menottes devant mes parents. (...) Je suis rentré ici après avoir fait plus de 48 h de garde à vue, être resté 5, 6 heures au parquet de Lille et tout, voilà, sans avoir mangé, avoir le matin deux gâteaux et une briquette, parce que le midi et le soir, ils te donnent soit des lentilles, soit du riz sec, des pâtes, enfin moi j'aime pas, bref, je mangeais pas ».

Un élément central de l'entretien, qui diverge de la plupart des récits des jeunes interviewés, est que « l'affaire » constitue, comme l'incarcération, un événement biographique qui fait rupture dans un parcours sans souci :

*« **Jamais, jamais, jamais mes parents se seraient dit que j'allais faire ça.** Mes parents, moi, au parloir, les premières fois, quand ils m'ont vu, ils m'ont dit : "moi, je me serais inquiété sur les deux plus grands, mais toi, le petit frère, jamais je me serais dit que t'allais faire ça". **Après, ils se sont dit, "de toute façon, on ne peut pas revenir en arrière, t'as fait une connerie, il faut la rattraper le plus vite possible et puis c'est tout".** Mes copains aussi, ils sont surpris et, quand ils m'écrivent, c'est gentil, ça me fait plaisir, ils m'écrivent voilà, "tu nous manques", dans ma classe par exemple, ceux qui sont dans ma classe, ils m'écrivent, "ça se voit qu'il manque quelqu'un et tout", ils me disent des trucs, voilà, ça fait plaisir. Eux aussi, ils sont étonnés de ce que j'ai pu faire, mais ils savent très bien que voilà, moi, je leur ai expliqué, je l'ai expliqué à tout le monde, nous, on n'a pas réfléchi, on a fait ça comme ça et puis voilà. D'ailleurs la preuve, même moi aujourd'hui, je ne saurais pas vous dire pourquoi on a fait ça, parce que nous, le transport, c'est pas une vengeance ou quoi par rapport à un transport, ni par rapport à... C'était juste pour s'amuser, un genre d'amusement, alors que c'est une connerie grave, voilà. On l'a pris comme un amusement, mais... ».*

De fait, surveillants comme éducateurs me diront régulièrement que « Abdé n'a pas sa place en détention », et les éducateurs concentreront leur activité sur une demande de mise en liberté provisoire. Il s'agira donc moins de monter un « projet éducatif » défini par ses finalités propres, que de trouver la proposition qui convaincra le Juge des libertés que Abdé peut sortir de prison. Du point de vue d'une sociologie des professions – ce qui n'est pas l'objet de cette recherche, mais qui pourrait faire ultérieurement l'objet d'une étude plus systématique –, l'histoire d'Abdé est significative des contraintes pénales qui pèsent sur le travail des éducateurs en détention. Ces contraintes les conduisent parfois à proposer des dispositifs de sortie qu'ils considèrent comme inadaptés au jeune concerné, mais qui constituent la condition *sine qua non* de l'obtention d'un aménagement de peine (le nombre d'aménagement de peine obtenus sur une année constituant l'un des critères

les plus visibles de leur activité). À la veille de notre premier entretien, l'un des surveillants, parmi les plus respectés du quartier pour sa capacité à engager le dialogue avec les jeunes et sa préférence pour les résolutions de conflits en face à face plutôt que par le biais de rapports d'incident, me prévient : « *tu sais, Abdé, psychologiquement, c'est spécial pour lui de faire un entretien maintenant, il passe en appel aujourd'hui, il attend une demande de mise en liberté* ». De fait, le rapport que Abdé allait entretenir à la prison serait celui d'une attente toujours renouvelée de remise en liberté.

I - DEMANDER ET REDEMANDER SA LIBERTÉ

Pour les éducateurs, l'essentiel serait de réussir à faire sortir Abdé de prison afin qu'il retrouve rapidement sa famille. Sa première avocate, commise d'office fait une première demande, qui sera refusée.

*« Au bout de 15 jours, j'ai fait une demande, j'ai parlé avec mon avocate, elle a parlé avec mes parents, elle a dit : "ok, on va faire une demande". Le 22 novembre, on est passé dans le cabinet d'instruction, chez Mme xxx. c'est ma juge d'instruction. Elle était d'accord pour que je sorte chez mon oncle, mais le parquet a fait appel de la décision de la juge d'instruction. Donc 10 jours après, je dois repasser à la Cour d'Appel. Je vais à la Cour d'Appel et tout, je me dis, vu que la juge d'instruction, elle est d'accord, c'est bon, normalement ça se passe bien, je me disais peut-être que je vais sortir et tout, mais à la Cour d'Appel, je parlais et on dirait, je parlais et il ne calculait même pas ce que je disais le juge. Il dit quoi ? Un type à côté du juge qui relisait le résumé, il dit : "ouais, t'es le seul, dans ceux qui sont ici, t'es le seul à avoir eu le brevet des collèges". **Le juge il dit quoi ? Il dit : "le brevet, c'est pas si dur que ça » et tout, je me dis dans ma tête « J'ai 14 ans, je vais pas avoir une licence de droit, comment tu veux que... »**. Bref. Ça m'a été refusé, la demande. Ils m'ont dit : "ouais, retourne en détention, etc.", j'ai eu la réponse en détention, ils m'ont dit "de rester là, ça fait que je suis resté, et après...". J'étais dégoûté, à ce moment-là... mais je savais très bien que, même si je pète un câble, je fais le fou ou quoi, ça va rien changer, je vais rester ici, c'est pas grâce à ça que je vais sortir. C'est ce que je me dis aujourd'hui aussi. J'essaie de me dire, j'espère que ça va marcher, etc. J'essaie de mettre toutes les chances de mon côté, et si ça refuse, voilà, je reviendrai et je réferai comme la fois dernière, comme les dernières fois ».*

Cette audience a été vécue comme humiliante par Abdé : il se sent déconsidéré lorsque son brevet des collèges est dévalorisé. Il s'agit là d'un processus typique (le récit d'Alain, par exemple avait mis au jour une amertume similaire). Plus encore que la dévalorisation du brevet des collèges, il ne parvient pas à « avaler » la dévalorisation de ses parents :

*« Lors de ma première demande, quand la juge d'instruction était d'accord, le procureur a dit : "Est-ce que l'oncle va faire ce que le père n'a pas fait ?". Moi j'ai dit : "ouais, mon père a tout fait ce qu'il fallait faire, à part cette connerie, regardez où j'en suis dans ma vie, à l'école, vous me parlez alors que vous ne me connaissez même pas". Enfin, je lui ai pas dit comme ça, mais j'ai essayé de lui faire comprendre. **Comme si mon père ne m'avait pas bien éduqué... C'est des remarques bidon qu'il pourrait garder pour lui, des trucs qu'il n'a pas besoin de dire.** Il pourrait le dire, mais sous une autre forme, pas comme ça. Lui, il veut dire son truc, d'accord il veut pas être méchant, il veut expliquer à la juge*

comment ça se passe, mais toi, quand t'es détenu, quand t'es menotté, avec un policier là, un policier là, qu'il y a ton père à côté, et qu'on te sort des trucs comme ça, tu te dis : "ouais, qu'est-ce qu'il raconte lui ?" ».

Il refait ensuite une seconde demande, cette fois-ci par le biais de l'avocate engagée par ses parents, qui sera refusée elle aussi. Très vite, la stratégie de l'avocate comme celle des éducateurs consiste à mettre en place un dispositif qui conviendrait au juge, afin qu'il accepte la demande de remise en liberté. Si pour les éducateurs, l'idéal serait qu'Abdé retourne chez lui (les différentes notes de situation et rapports sociaux émanant de la PJJ insistent toutes sur la stabilité et le noyau familial), cette solution est rapidement écartée car considérée comme vouée à l'échec. Deux options s'ouvrent : soit Abdé va à l'internat de son lycée et serait accueilli par un oncle le week-end, soit il passe toute la semaine chez cet oncle.

« L'avocate me disait qu'on allait refaire une demande, ça c'est sûr, et qu'on allait refaire une demande, celle qui se termine aujourd'hui déjà, et elle me disait : "qu'est-ce qu'on demande ? L'internat ? On demande soit l'internat, ou le foyer, ou bien les deux ?". Elle me disait : "il y a le risque, si on demande les deux, il y a 9 chances sur 10 qu'ils choisissent le foyer, parce que pour toi, c'est plus dur", et moi mes parents, ils préfèrent l'internat, mais eux, ils vont choisir le foyer pour bien être encadré, et ce sera plus dur que l'internat. Et il y a aussi Sylvain (éducateur en prison), lui il me disait le contraire, Après mon avocate a dit : "ouais, mais si on ne demande que l'internat, il y a le risque que ce soit refusé, et qu'on doive encore attendre 15, 20 jours pour refaire la demande du foyer" ».

Abdé ne pourra pas assister à l'audience relative à la seconde demande. Ainsi, sur les conseils de son éducateur en détention, Abdé rédige une lettre au Juge : « Comme ça, même si ils ne te voient pas, ils verront avec ta lettre que tu n'es pas un délinquant » lui expliquera l'éducateur. Après un premier jet, et des suggestions de modifications par l'éducateur, Abdé soigne son écriture et envoie sa lettre :

« Madame, Monsieur,

Je vous fais part de ce courrier pour l'affaire dans laquelle je suis mis en examen car je ne peux assister aux prochaines audiences (ordonnance de non-comparution de M. le Président de la Chambre de l'instruction).

Tout d'abord, je voudrais encore une fois m'excuser auprès du chauffeur du bus. Je me rends compte aujourd'hui et même depuis plus d'un mois et demi de la gravité de mon acte mais ce jour-là je ne pensais pas que c'était aussi grave que cela. Si aujourd'hui je vous demande à nouveau une mise en liberté c'est pour récupérer le retard dans ma scolarité, pour redonner le sourire à mes parents et pour rattraper cette grave erreur que je regrette beaucoup !

C'est pour cela que je voudrais sortir de prison où je prends quelques cours mais qui ne suffisent pas pour espérer faire une 1^{ère} scientifique dans de bonnes conditions. Je reçois aussi quelques cours par l'intermédiaire de mes parents et du lycée.

Sur le quartier des mineurs, je participe à des activités (sport, danse, bibliothèque...), mais je sais que ce que je fais ici ne me sert qu'à passer le temps mais à force cela devient pesant et l'enfermement est difficile.

Je pense aujourd'hui que ma place n'est pas ici.

Je suis prêt à aller en Internat au lycée xxxx. Et à accepter toutes les règles et obligations de l'établissement.

Je souhaite le plus rapidement possible retrouver une habitude de travail régulier.

*En espérant que vous accepterez ma demande, je m'excuse à nouveau pour cet acte insensé.
Abdé».*

La seconde demande de mise en liberté sera elle aussi refusée. Abdé n'arrive plus à comprendre les raisons du maintien en détention, et, alors que d'habitude les éducateurs tentent, par souci de cohérence éducative, d'expliquer les « bonnes raisons » qui ont motivé le refus du Juge, pour ensuite s'en servir comme support d'évolution du projet éducatif, là, ils ne cherchent plus à masquer leur désaccord.

« J'ai fait ma connerie, il faut que je l'assume, etc., mais là, maintenant, dès que la deuxième demande a été refusée, je commence à me demander quoi, je me dis : "là, là, c'est plus qu'il y en a, ils font, et là, je prends plus que ma connerie... c'est impossible que... voilà". Là maintenant, ça fait bientôt 3 mois que je suis ici, et je l'ai dit à tous les éducateurs et ils m'ont dit : "je ne comprends pas pourquoi t'es encore ici". Sylvain, il m'a dit : "c'est vraiment que ça se passe pas bien, et je sais pas comment ça se fait, ils ne veulent pas", etc. Franchement, je ne sais pas ce qu'ils veulent. Moi, s'ils veulent une réponse, il n'y a pas de problème, je leur dis, s'ils me sortent d'ici, s'ils veulent que je leur donne des réponses, moi je leur donne toutes les réponses qu'ils veulent ».

Durant les discussions informelles que j'aurais avec les différents éducateurs de la détention, ceux-ci m'expliqueront que selon eux, l'affaire d'Abdé est surdéterminée par un contexte médiatique : quelques semaines auparavant, des jeunes à Marseille ont mis le feu à un bus, brûlant gravement une passagère, ce qui a provoqué, via un torrent médiatique, un vif émoi national. C'est selon eux une variable déterminante pour comprendre le refus de remise en liberté d'Abdé : la prolongation de la détention n'aurait finalement aucun but éducatif, mais répondrait à une volonté dissuasive d'un fléau par ailleurs largement fantasmé : empêcher que ce type de vandalisme ne se généralise, à l'instar des émeutes de novembres 2005. Abdé explique ainsi sa crainte de « payer » pour les autres :

« S'il ne s'était pas passé les événements qui se sont passés à Marseille, je ne serais pas ici, ça c'est sûr. Je ne serais pas ici, mon avocate me l'a dit, les éducateurs me l'ont dit, tout le monde me l'a dit : "si tu n'avais pas fait ça une semaine après ce qu'il s'est passé à Marseille, tu ne serais pas ici", et moi, je ne savais pas ce qui s'était passé à Marseille avant ça". Quand j'ai vu ça, je me suis dit : "ça y est, on va prendre pour eux", je me suis dit : "pour ceux qui ont fait à Marseille, nous on va prendre une peine exemplaire", en plus ça a été médiatisé, dans les journaux, j'étais au parquet de xxx, le policier qui me surveillait, il avait le 20 minutes, il me donne le 20 minutes, et je vois, il y avait un article sur nous ».

II - UNE DÉTENTION « EXEMPLAIRE »

En détention, Abdé est considéré par tous comme « un détenu exemplaire » : respectueux de chacun, il obtiendra rapidement un « régime vert » qu'il gardera toute sa détention.

« Avec les jeunes, avec les détenus, ça se passe bien. Je suis venu... Tout au début, je me suis accroché avec un détenu, qui a insulté mes parents quand on était au foot, mais c'est tout, j'en parle, c'est oublié. Avec les éducateurs aussi, ça se passe bien, avec les surveillants aussi. Ils sont là pour nous dire, nous expliquer comment ça se passe au début, après bon, faut prendre l'habitude ».

Malgré son régime vert qui lui permet de sortir plus régulièrement de cellule que ses codétenus et de participer à un nombre non négligeable d'activités, le récit d'une journée quotidienne typique par Abdé montre bien l'enjeu de la vie en prison : tuer le temps.

« À 7 h 30, dès que les surveillants, ils rentrent, ils arrivent, ils ouvrent la porte, ils disent bonjour, au cas où... ils regardent si t'es encore vivant. Ils te disent bonjour, tu dois leur répondre, ou faire un geste, quelque chose comme ça. La plupart du temps, je n'arrive plus à dormir de 7 h 30 à après, de temps en temps, j'arrive à redormir, ça se passe bien. Après normalement, à 7 h 30, ils regardent ta cellule et s'ils voient qu'elle est propre, ça se passe bien (...) j'essaie de passer le temps le plus vite possible jusqu'à midi. À midi, c'est la gamelle, on te ramène la gamelle... là tout à l'heure, ils m'ont ramené la gamelle, il y a un genre de cantine, ça fait la gamelle, voilà, j'ai pas mangé, j'aime pas ce qu'ils donnent ici, la plupart du temps... Après, on essaie de faire passer le temps jusqu'à 14 h 00, donc pareil, soit on lit des livres, soit on regarde la télé, soit on écoute la radio, etc., après voilà, la plupart du temps, à 14 h 00, il y a la promenade qui arrive. La plupart du temps, entre 14 et 15 h 00 c'est nous et entre 15 et 16 h 00, c'est les jeunes majeurs. Mais là aujourd'hui, ils ont changé. C'est pas grave. Ouais, bah à 14h00, on va en promenade. À 15 h 00, quand on sort, moi, ceux qui sont en vert, il y en a pas beaucoup qui sont en vert, il y en a 3 ou 4. Voilà, le plus souvent, c'est jusqu'à 16 h 30 comme ça. Après vers 16 h 00, le courrier, il arrive, si t'as du courrier, vers 16 h 30, normalement, tu rentres dans ta cellule, tu rentres, il n'y a pas de problème, tu lis ton courrier, tu y réponds, tu réponds jusqu'à 17 h 30, après tu regardes un peu la télé jusqu'à 18 h 00, à 18 h 00, l'heure de la gamelle arrive, la gamelle, bref, tu manges, tu manges ce que... dans ta cellule, après il est 18h30, après voilà, c'est à toi de passer le temps, de passer ta soirée comme tu veux. Ça fait... je regarde la télé de 20 h 50, quand les films commencent, et tout, je regarde jusqu'à 23 h 00, à 23 h 00, elle coupe, j'écoute un peu la radio. On va dire, vers 00 h 00, comme ça, je m'endors ».

Il voit ses parents deux fois par semaine au parloir, ce dont, conscient de l'effort matériel que cela représente, il leur est très redevable. Le soutien familial constitue un élément essentiel de son entretien. Abdé, se comparant aux autres détenus, qui sont loin de tous bénéficier des parloirs, a conscience de sa chance :

« Ça fait plaisir de se dire que même si tu fais une connerie, tes parents, ils sont là pour te soutenir, ils vont pas se dire : "allez, laisse-le où il est, etc.". Ils te soutiennent, ils ont toujours tout fait, ils paient l'avocat, ils paient tout, etc. l'internat aussi, il est prêt à payer plus de 3 000 euros pour l'internat, rien que d'ici à la fin de l'année. Voilà, il a tout fait, il a été voir le lycée, des déplacements, ici, il vient deux fois par semaine, il fait je ne sais pas combien de kilomètres pour venir me voir, pour une demi-heure. Parce que le parloir, c'est une demi-heure et demi-heure, ça passe trop vite quand tu vois tes parents que deux fois dans la semaine. (...) C'était mon anniversaire ici, mon père m'a ramené des habits et tout, comme cadeau, un gâteau, pour me dire "même si t'es là, on t'oublie pas, on sait que c'est ton anniversaire et voilà, une carte de mes frères etc. voilà, ils ont toujours été là".

J'imagine que c'est très important...

Ouais, tu vois, ici, il y a des détenus, leurs parents ne les calculent pas depuis qu'ils ont fait la connerie, voilà... "T'as pas besoin de moi, j'ai pas besoin de toi, et puis t'as fait ça, ça y est". Moi mes parents, ils m'ont envoyé des habits, un carton d'habits, depuis que je suis là, je me change quand je veux, je me lave quand je veux. Après ils m'ont envoyé de l'argent pour acheter, parce qu'ils savent très bien qu'ici, la bouffe est pas comme dehors. Tu ne manges pas de kebab, d'hamburger etc., ils le savent très bien, ça fait qu'ils m'ont envoyé de l'argent pour que j'achète ce que je veux manger et puis voilà ».

III - DE LA PRISON À L'INTERNAT ET AU FOYER

Le second entretien est réalisé 7 mois après la libération de Abdé, alors qu'il réside dans un foyer (Foyer d'action éducative), à 15 minutes de son lycée. Lorsque Abdé revient sur sa période de détention, il rappelle ses bonnes relations avec les professionnels, à la fois avec les surveillants et les éducateurs. Mais alors qu'il bénéficiait de l'ensemble des activités de la maison d'arrêt (il était, rappelons-le, en régime vert), son jugement est sans appel :

« Il faut plus de sorties, plus d'activités, plus de... Ne pas interdire ! Moi, parce que j'avais moins de 16 ans, j'ai moins de 16 ans, et... Ils m'interdisaient de jouer au foot avec les jeunes majeurs quoi... Le foot en salle. Quand il y avait les jeunes majeurs, je pouvais pas aller moi, en fait.

T'avais pas de sport du tout ?

Au lieu d'avoir le sport deux fois par semaine, je l'avais une fois par semaine et encore ! Une fois de temps en temps, deux semaines... (durant la période de terrain, il n'était pas rare que le sport soit annulé, en guise de punition collective, ce qui par ailleurs n'est pas légal). Il faudrait vraiment plus d'activités, là on perd notre temps ».

Après plus de 4 mois de détention, sa demande de mise en liberté a donc finalement été acceptée. Le contrôle judiciaire dont il est l'objet lui interdit de quitter le territoire et de rencontrer les trois autres jeunes impliqués dans son affaire. L'option finalement retenue par le juge a été d'envoyer Abdé à l'internat de son lycée, et, chez son oncle, le week-end. Cette situation dure un temps puis, devant la charge que cela représente pour l'oncle en question, ses parents décident d'activer la première option envisagée :

« Ça commençait à être lourd pour mon oncle aussi, 5 mois chez lui, déjà ça commençait à être lourd. Au début, ça se passait très bien et tout mais après, il y a eu des... Ça se voyait que ça qu'il commençait à fatiguer... Il y a eu des petits, des petits malentendus et donc j'ai préféré demander à mon éducatrice qu'elle me trouve un foyer. On les a remerciés déjà de m'avoir accueilli quand je suis... à ma sortie de prison. Peut-être qu'il s'attendait pas à ce que ce soit si long... Quand ils ont accepté, ils ne pouvaient pas dire non sur le coup... Ils doivent se dire, voilà, je vais pas laisser mon neveu en prison ! Ils ont accepté, ils se sont dit, qu pire des cas ça va durer quoi ? Un mois, deux mois, trois mois au pire et là ça faisait 4 mois et demi, 5 mois. Ça commençait à faire lourd quoi. Donc j'ai préféré... Moi et mes parents, on a préféré demander d'aller en foyer. On a demandé à ce que je revienne chez moi, mais la juge elle a dit non, directement, elle a dit non, c'est pas possible, elle a dit moi "je veux pas qu'il retourne sur le quartier". Donc je suis venu ici au FAE. Depuis ce temps-là, ça va, ici il y a une bonne ambiance. Les éducateurs, les jeunes, ils sont bien. Les éducateurs sont tous bien, ils parlent bien avec toi, ils essaient de te faire passer le temps le meilleur possible

quoi. De temps en temps, il y a quelques accrochages, entre jeunes et éducateurs. Moi, moi, je suis pas dans ce mouv'là. Pour moi, les éducateurs ils sont tous bien ».

L'entretien réalisé à l'extérieur est structuré par une ambivalence : d'un côté, il veut reprendre une vie normale : *« j'ai essayé de me réintégrer dans la classe le plus rapidement possible et... Après le regard des autres, moi ça me... Peu m'importe, c'est pas grave ça, moi j'essayais de travailler, de retrouver... De rattraper le temps perdu et c'est tout »* ; il décrit longuement la non-stigmatisation de son entourage : les enseignants du lycée le considèrent « comme avant », de même que ses amis ; ses frères et sœurs, comme ses parents, le « contrôlent de plus près », afin d'éviter toute nouvelle bêtise ; ils lui font régulièrement la « morale », mais lui considère qu'il « a déjà compris » depuis longtemps. D'un autre côté, la longueur des mesures et des contrôles dont il est l'objet (rappelons que l'entretien a été réalisé 7 mois après sa sortie de prison !), le maintiennent dans une situation qui paraît en complet décalage avec sa situation, et ce point de vue est largement partagé par les éducateurs du FAE où il est hébergé. Lors d'une discussion informelle, l'un deux résumera *« il lui font cher payer. Très cher. Abdé, n'est pas à sa place ici »*. Lorsqu'il revient sur sa détention, et sur son effet sur son propre parcours, là aussi il est ambivalent. D'un côté, la prison, désormais, le fera réfléchir « deux fois avant de faire une connerie ». De l'autre, la longueur de la détention (plus de quatre mois) aura perturbé l'ensemble de son année scolaire, et, sans doute, de sa trajectoire scolaire dans son ensemble : *« Les profs préféraient que je fasse première S, ils m'ont dit : "faut que tu redoubles pour faire S". Moi, j'ai mis en premier choix, j'ai mis STG. J'ai pas envie de redoubler, je préfère passer en STG »*. Plus globalement, la longueur du processus pénal vient, plus encore que les quatre mois de détention, placer les efforts de retour à la normale d'Abdé sous le signe de l'incertitude :

« J'essaye de pas y penser parce que si j'y pense tout le temps... Voilà quoi, je vais pas m'en sortir mais bon, c'est sûr que quand j'aurai la date du procès et tout, là... Ça va commencer à tourner dans ma tête quoi... Bon après, on verra ».

RÉCIT N° 4 :

LISE, 17 ANS

« Ça fait bientôt huit ans que j'en supporte des éducateurs ! J'ai l'habitude... »

« Quand t'es mineure t'es obligée de plein de trucs, c'est trop énervant, je pète les plombs. Tu peux rien faire quoi. Tu peux pas fumer, tu peux rien faire. Comme je suis mineure, je vais voir un psy, un éducateur, je suis obligée de tout faire ici... Et quand t'es obligée, tu peux rien faire. »

« Quand tu sais à quelle heure tu vas partir, tu sais ce que tu vas faire, fumer une cigarette, aller manger un sandwich, voir ta nouvelle famille d'accueil, et qu'après on te dit que tu restes encore un mois, tu es dégoûtée ».

« Il y a une mineure qui est arrivée, elle est au quartier femmes, si tu veux, tu peux m'accompagner pour la rencontrer, je dois faire son entretien d'arrivant, ça ne posera pas de problème d'avoir une autorisation » m'annonce Michel. Je saute sur l'occasion : alors que, pour des commodités d'accès au terrain, et prenant acte du fait que les filles mineures en prison sont très peu nombreuses dans les prisons françaises, j'avais, à regret, convenu avec les commanditaires de cantonner la recherche au quartier mineurs proprement dit, et donc exclusivement aux garçons. La proposition de Michel m'offrait là une l'opportunité de pallier partiellement les défauts de ce choix initial. Précisément parce qu'aucun lieu spécifique ne leur est réservé (du moins, c'était vrai avant l'ouverture progressive des EPM, censés être mixtes), l'enfermement des mineures dans les quartiers réservés aux femmes majeures implique une condition de vie et une inégalité de traitement spécifiques. Cette spécificité devait absolument être abordée, au moins partiellement, par la recherche, à moins d'abandonner l'effort de restitution de la pleine diversité des expériences individuelles et des dispositifs de détention.

Durant l'entretien « arrivant », Michel cherche à récolter les premières informations concernant les liens de Lise avec d'autres éducateurs : son éducateur de référence, les

foyers par lesquels elle est passée (je comprends d'emblée que la liste est longue), ses rapports avec ses parents... Lise est extrêmement stressée, se gratte constamment les bras, rouges et griffés. L'état de sa peau, qui trahit à lui seul la violence du lieu et du processus qui, ces derniers jours, a conduit Lise en prison, me rappelle Thierry (récit n° 1). La somatisation corporelle reste décidément un ingrédient typique de la condition carcérale...

Lise est arrivée la veille. Michel cherche à savoir si elle a compris ce pour quoi elle avait été jugée (« *ben quatre affaires* »), et si elle savait pour combien de temps elle allait rester en prison (avec explication succincte des subtilités des grâces et remises de peine). Condamnée à trois mois de prison pour agressions, sa sortie est prévue le 31 mars en comptant les grâces. Avant son incarcération, elle était en CAP vente. Elle ne désirait pas cette orientation : « *c'est l'éducateur qui m'a mis là* ». Elle aurait préféré être esthéticienne. Elle est également intéressée par la maçonnerie. Michel rétorque « *tu sais que c'est un secteur très masculin, ça veut dire qu'il y a pas beaucoup de filles* », « *ouais, je sais, mais ça m'intéresse* », « *tu n'as pas de problème particulier avec les garçons ?* », « *non, je m'entends mieux avec les garçons* ». Faisant référence à l'agression qui l'a conduite en prison, Michel demande : « *est-ce que tu peux expliquer cette violence ?* », « *je suis comme ça, depuis toute petite* ». Elle dit ne pas aimer les psychologues, qui l'obligent à parler de choses dont elle ne veut pas parler. « *C'est des choses de quand j'étais toute petite, et quand je dois en parler, après j'y pense, et après ça va pas, je suis pas bien* ».

Ce sont là les éléments principaux qui nourriront nos discussions. Je réaliserai trois entretiens en prison avec elle (dont un au quartier disciplinaire), et un à l'extérieur, deux mois après sa libération, alors qu'elle est en famille d'accueil. J'assisterai également aux réunions hebdomadaires et mensuelles durant lesquelles la situation de Lise sera abordée par différents professionnels (éducateurs en détention, éducateur référent, chef de détention du quartier femmes), ainsi qu'à la commission d'application des peines (CAP) qui permettra à Lise d'obtenir des grâces... avant d'apprendre qu'elle devrait rester plus longtemps en prison – nous y reviendrons. Je réaliserai également un entretien avec son éducateur PJJ référent à l'extérieur de la prison, qui a eu l'occasion de suivre plusieurs mesures dont elle était l'objet, dont une mesure de réparation et un sursis avec mise à l'épreuve.

I - DÉSASTRE FAMILIAL ET PLACEMENTS À RÉPÉTITION

« Quand j'étais en CM2, c'est là qu'ils ont vu que j'étais battue quoi, parce qu'une fois j'avais un cocard juste à l'œil là... Ça fait que le directeur il s'est demandé quoi en fait. J'ai fait "bah là je suis tombée du lit". Je pouvais pas dire : "ouais ma mère elle m'a frappée et tout"... il m'a fait, "vas voir un psy, tu dis pas la vérité, je veux savoir". Même les gens qui m'aimaient pas, les personnes de mon âge et tout, ils venaient me voir : "ouais qu'est-ce qui c'est passé, qu'est-ce qui c'est passé?". Et tout d'un coup là tout le monde m'aimait bien en fait. Après le directeur, je sais pas qu'est-ce qu'il a fait. Le soir même, je sors de l'école, je vois ma mère et mon père, mon frère et ma sœur. Et là, il y avait une assistante sociale en fait. Et il m'a dit "tu seras placée" en fait. Et le soir même j'étais placée. Ma mère elle avait préparé mes sacs, elle avait tout préparé. Moi pendant ce temps-là, j'étais à l'école. Parce qu'il m'a dit : "c'est pas normal... tomber du lit et avoir un bleu comme ça c'est pas possible". Mais quand t'as dix ans, euh... t'as pas envie de dire à tout le monde que tu t'es fait frapper ».

Placée, Lise commencera un long parcours, de foyer en foyer, de « lieu de vie » en « lieu de vie », avec notamment un séjour de trois dans un service de placement familial à xxx. Son frère et sa sœur, eux, resteront au sein du foyer familial, ce qui attisera encore un peu plus la rancœur de Lise. Son éducateur reviendra longuement sur « l'horreur » des premiers placements de Lise : *« la mère de Lise, elle a confié Lise à une assistante maternelle qu'elle connaissait plus ou moins, mais y'avait rien d'officiel, donc il y n'avait pas d'assistante sociale, d'éducateur, de juge des enfants pour vérifier si ça se passait bien. À l'époque, c'était courant ce genre de pratiques. Même les anciens placements ASE, y'a trente ans, on a découvert des choses horribles, y'avait pas de suivi... Donc là, elle a vécu aussi des choses horribles. Elle a été martyrisée, violée, par le mari de la famille d'accueil, quoi. Y'avait un jeune qui était avec eux, qui était avec elle en placement qui s'est même pendu, tellement c'était violent... Ils lui mettaient la tête dans un tonneau d'eau, tu vois quoi, pour la punir... Tu vois le genre de trucs... Donc elle a jamais voulu... Elle a jamais voulu... Elle en a parlé une fois à la référente ASE quoi, elle n'a jamais voulu faire de thérapie par rapport à ça, elle a jamais voulu voir de psychologue, jamais voulu en reparler ».*

Ces traumatismes, Lise ne voudra effectivement pas les aborder en entretien ; je ne cherche d'ailleurs aucunement à lui faire me raconter les choses qu'elle veut garder pour elle. Elle se contente d'évoquer « des choses graves » (« je ne vous dit pas tout hein »), et revient longuement, et souvent sur la haine de sa mère, à l'origine d'un parcours de huit années de placement chaotiques :

« Je pourrais pas pardonner à ma mère. Avant ouais, mais maintenant elle m'a fait trop souffrir, elle m'a dit des trucs qu'il fallait pas. Une fois on était au juge, je me suis disputée avec ma mère, elle m'a dit : "ouais pour moi t'es pas ma fille, tu vas crever". Après elle me traitait de tous les noms : "ouais t'es une salope, t'es une pute...". Quand t'entends ça tu dis désolée, c'est fini... Bon après quand je m'étais disputée avec elle, tu vois "pour moi t'es pas ma mère quoi". "Pour moi t'es une inconnue". (...) Ma mère et moi on peut pas se voir. Ça fait longtemps, hein, qu'est-ce que ça. C'est à cause de ma mère que je suis placée, je suis partie de chez moi, j'avais 10 ans. Au mois de juin ça va faire 8 ans que je suis placée hein ! Là ma

mère elle sait que je suis en prison elle doit être contente, hein ! parce que ma mère elle me traitait : "ouais t'es une délinquante, tu fous rien, na na na". Ben là elle va dire : "ouais ben j'avais raison, c'est une délinquante". Elle doit être contente là. Je fais que de déconner depuis que je suis placée. Parce que quand tu es au foyer, ben t'as des plus violents que toi, t'apprends à fumer, t'apprends à boire, t'apprends tout quoi... t'es jeune, t'apprends à voler... ça marche comme ça. T'es placée, t'as que dix ans, t'es encore petite, tu sais pas qu'est-ce qui se passe, tu suis les grands, et voilà... quand tu grandis t'es plus pareille quoi ».

La relation avec sa mère viendra polluer l'ensemble des relations qu'elle entretiendra avec ses familles d'accueil successives :

« Et quand j'étais placée en famille d'accueil, moi dans ma tête, je voyais toujours ma mère, et comme avec ma mère on s'entend pas, bah c'est comme si je voyais ma mère et... c'est pour ça j'm'entends pas quoi. C'est comme si j'voyais mes parents et c'était ma mère... et voilà... C'est l'éducateur qui m'disait ça quand j'étais placée qui m'disait, ouais "c'est comme si tu voyais ta mère". Parce que je me disputais que avec la mère... et l'homme je me dispute jamais avec. Et avec mon père je me dispute jamais ».

Durant cette période, les professionnels sont partagés entre deux stratégies : soit tenter de restaurer des liens sains entre Lise et sa mère, soit, au contraire, couper définitivement les ponts : « que Lise parvienne à faire le deuil de sa relation avec sa mère ». Cette hésitation est abordée par l'éducateur référent lors de sa participation aux réunions mensuelles en détention ainsi que lors de l'entretien individuel que je réaliserai avec lui.

À chaque rencontre, Lise se définit avec insistance comme quelqu'un de « violent », violence qu'elle explique par la dureté de son parcours :

« C'est un centre où y'a plusieurs familles d'accueil, c'est au moins une dizaine quoi. A peu près. Ça fait j'les ai faits tous à peu près. P'tet pas tous mais la plupart. Presque... Sûrement les nouvelles je les ai pas faits parce que... parce que des fois on faisait des réunions tout ça quand ils savaient à mon sujet ils voulaient pas de moi quoi. Ils savaient que j'fuguais, que j'traitais, que j'frappais, que... J'étais battue par mon père et ma mère, ça fait bah maintenant... je vois que la violence, j'ai connu que la violence chez moi, euh... du coup, je connais que les gros mots, je connais que ça moi dans la vie... ça fait maintenant, il y a quelqu'un qui va me faire chier, ben je vais même pas entendre parler, je vais frapper direct en fait. C'est comme si j'étais comme un garçon quoi ».

Lorsqu'elle revient sur toutes ces années, une seule expérience est décrite comme positive : lorsque dans le cadre d'un placement en CER elle participe à un voyage en Afrique qui lui fait découvrir les joies de la maçonnerie :

« Moi j'aurais voulu faire soit esthéticienne, ou soit maçonnerie... (rires) c'est pas pareil !! Maçonnerie, quand j'étais en Afrique en fait... c'est quand je suis partie en CER : centre d'éducation renforcée. Je suis aussi allée en Corse, dans le Vercors... En Afrique, on a puisé l'eau, pour se laver, l'eau elle était gelée comme je sais pas quoi... On a refait l'école... et puis on fait la maçonnerie quoi. Et après on donne des idées, on a fait plein de trucs quoi. Le lundi c'était l'association des femmes, tu devais balayer la cour... tu devais ramasser des trucs c'était plein de boulot quoi. Tellement c'est un pays pauvre, t'as plein de papiers, t'as des vieux trucs qui traînent qui rouillent et tout... même des piles tu peux utiliser encore euh... D'un côté j'ai bien aimé, ça m'a plu. Et là bah si je trouve une formation en maçonnerie, une formation ici, ce serait bien ».

Plus tard, en CAP vente (« *je fumais, je buvais, je séchais les cours* »), Lise agresse violemment l'une de ses camarades. Cet accès de violence sera le geste de trop pour la Juge qui jusqu'ici cherchait, selon les dires de Lise comme celui de l'éducateur, à lui « éviter la prison » :

« Dès que je suis arrivée au tribunal, je me sentais énervée, euh... ça je vais partir en prison, je le sentais quoi. Je suis quand même partie. Ah, je le sentais quand même. Je veux dire... Elle m'a laissé quand même pas mal de chances, elle m'a laissé au moins 5-6 fois de chances j'ai failli aller en prison... Et je me suis dit, maintenant c'est la bonne quoi ».

II - UNE MINEURE CHEZ LES MAJEURES : TRAITEMENT D'EXCEPTION

Mineure incarcérée chez les majeures, Lise n'est cependant pas censée côtoyer ses codétenues. Ce paradoxe initial constitue la source fondamentale d'inégalité de traitement entre les filles et les garçons incarcérés : Lise doit sortir en promenade seule, à des heures différentes de celles des majeures, ce qui renforce très largement son isolement en détention. La seconde source d'inégalité, par rapport aux garçons, réside dans son rapport au personnel pénitentiaire : les surveillantes du quartier femmes n'ont pas bénéficié de formation spécifique pour travailler avec les mineures, et voient l'arrivée de Lise comme un élément qui vient perturber l'équilibre quotidien de la détention. « *Moi, je m'en méfie de la mineure, je suis sûre qu'elle va poser des problèmes* » entends-je régulièrement. D'une manière générale, les surveillants de la maison d'arrêt ont une mauvaise image du quartier mineurs et des mineurs détenus, ce que j'aurai régulièrement l'occasion de vérifier lors des discussions informelles, notamment le midi lorsque j'ai l'occasion, au restaurant administratif, de multiplier les échanges avec des surveillants qui ne travaillent pas au quartier mineur ; ou lorsque je me rends au quartier disciplinaire. Le jugement général est sans appel : « c'est tous des branleurs », qui bénéficient d'un « traitement privilégié » illégitime en détention.

Les seuls moments de contacts avec les autres détenues sont les cours (français, maths, anglais, histoire) qui l'occupent une dizaine d'heures par semaine, ou lors de mouvements spécifiques :

« Je traîne pas beaucoup avec les majeures... comme je suis mineure... Je suis la seule mineure, je peux pas rester avec les majeures en promenade. Donc ça fait que je les fais pas, moi je suis toute seule, ça sert à rien. Alors je sors pas. Mais sinon, je vois les femmes quand je suis en cours. J'parle avec eux, mais comme hier j'ai fait des radios, comme en salle d'attente et tout, je parle avec eux. Mais ça fait du bien d'parler parce que tout'seule, ça le fait pas quoi. Être enfermée entre 4 murs, c'est un peu chiant quoi. Comme moi j'ai l'habitude de sortir tous les jours, voir des amis... C'est pas marrant quoi ».

En détention, Lise ronge son frein. Souvent l'envie lui prend de résister et se rebeller, mais le désir de sortir le plus rapidement possible de prison la contraint à « se tenir tranquille ». Pour gérer son stress, des Atarax lui sont prescrits⁸¹.

« Comme mon éducateur m'a dit parce qu'il sait très bien comme je suis, que je vais ouvrir ma gueule. Il m'a dit, il faut pas, "il faut pas, parce que sinon, je vais rester plus longtemps". Et donc j'ai pas envie de rester plus longtemps. Je suis déjà pressée de sortir, donc si je reste plus longtemps... Ouais, je préfère fermer ma gueule, même si j'ai pas l'habitude... Mais de toutes façons, je prends des cachets maintenant, parce qu'avant je prenais des cachets, Atarax, là pour me calmer. Ouais parce qu'il faut que je me calme parce que sinon. Il y a des surveillantes qui sont strictes quoi... et quand t'es énervée... ».

La situation de Lise est abordée lors d'une réunion hebdomadaire, qui réunit éducateurs et surveillants, les membres du personnel SMPR ayant reçu comme consigne de ne pas participer à ces réunions pour préserver le secret médical. Le chef de détention du quartier femme explique que contrairement aux rumeurs initiales qui pronostiquaient que Lise allait poser des problèmes en détention, elle est « sage » : « tout va bien », ce qui signifie surtout qu'elle ne pose pas de problème à l'ordre interne de la détention. La réunion est courte. Le passage en commission d'application des peines est planifié pour la mi-février. Michel rappelle les envies de Lise : faire une formation « esthéticienne » ou une formation « maçonnerie » (l'idée d'une formation maçonnerie provoque des sourires). Il indique qu'elle a trouvé une famille d'accueil (celle qui avait accepté de la prendre avant son incarcération a également accepté de patienter le temps de sa détention). On évoque la mise en place d'une « protection jeune majeur », qui permettrait à Lise de rester un peu plus longtemps que prévu dans sa famille d'accueil.

Le jour de la CAP, le Juge des enfants, qui fait office de Juge d'application des peines, commence son interrogatoire :

« JAP : Est-ce que le fait de voir les éducateurs et les psy, ça vous fait réfléchir ?

Lise : *Non, mais je suis obligée.*

⁸¹ Cette consommation de médicaments est très critiquée par les éducateurs travaillant en détention. Ils lui suggèrent d'arrêter le traitement, « pour ne pas devenir accro ». D'autres entretiens réalisés avec des jeunes en détention (notamment ceux que je n'ai pas réussi à retrouver à la sortie) ont mis au jour un phénomène similaire : alors que du point de vue du SMPR, les médicaments prescrits sont une nécessité au regard de la détresse et la dépression de certains jeunes, cette prescription fait l'objet d'une critique systématique de la part des éducateurs, dans le cadre même des entretiens individuels avec les jeunes. Les surveillants sont eux beaucoup plus ambivalents et contradictoires : ils critiquent fortement les prescriptions (« regarde-moi Nicolas, c'est une loque ») mais en cas de problème en détention, le SMPR peut devenir une ressource essentielle. Sur un carnet de liaison des surveillants, je peux lire, un jour : « si Nicolas pose problème : piqûre ».

JAP, gêné : Ça a au moins le mérite de la franchise ».

Sylvain, son éducateur en détention, explique : *« elle a toujours adhéré aux différents projets de placements, ça c'est quelque chose qu'on peut pas lui reprocher »*. *« Lorsqu'elle est en collectif, elle est inquiète, mais quand elle est seule, elle parle assez facilement »*. Sylvain propose que Lise effectue un stage « violence et parole » à l'issue de la détention. Lise ne rechigne pas à l'idée (elle n'est pas en position de rechigner quoi que ce soit, la durée de sa détention est en jeu), mais rappelle que le plus important est qu'elle trouve un appartement pour ne pas se retrouver dans la rue lors de sa majorité. La discussion se poursuit ensuite sans Lise. C'est l'occasion pour le chef de détention du quartier femme de rappeler que contrairement aux inquiétudes des surveillantes, Lise est « très respectueuse de l'autorité ». Finalement, ses 8 jours de remise de peine lui sont accordés, et Lise, de retour dans la salle, se fera expliquer par le juge : *« c'est une forme d'encouragement pour le futur, il faut que vous compreniez que vous pouvez compter sur les éducateurs, parce que si je comprends bien, vous n'avez personne sur qui compter dehors »*.

Le second entretien avec Lise est essentiellement consacré à sa future sortie de prison. Lise est partagée. D'un côté, elle a hâte de sortir de prison, et la perspective de vivre en ville la réjouit :

« On m'a dit que c'était hyper grand (la ville en question compte 36 000 habitants), en plus il y a beaucoup de magasins... je vais passer tout mon temps à faire les magasins... j'adore ça ! Fallait pas me dire ça ! (rires) ».

De l'autre, le fait d'être passée en prison lui fait redouter que le stigmate carcéral ne vienne dégrader ses relations avec sa nouvelle famille d'accueil :

« J'ai peur comment elle va réagir parce qu'elle sait que j'ai fait de la prison en fait. Et surtout quand c'est des nouvelles familles d'accueil... Je suis un peu stressée, c'est normal. Si elle sait que je viens de la prison, je crois qu'elle aura encore 10 fois plus peur... Je crois qu'elle va croire que je suis vraiment une délinquante et tout, c'est ça que j'aime pas ».

La sortie est donc proche ; je prévois de revoir Lise à l'extérieur. Pourtant, lundi, le jour officiel de sa sortie, je comprends vite, en entrant dans le bureau administratif des éducateurs, que quelque chose ne va pas : Sylvain, qui suivait la détention de Lise, ne cache pas sa colère et son désarroi. Il m'explique que la veille du week-end, « on » a découvert que Lise avait été en réalité condamnée à quatre mois de prison et non pas trois. Il s'avèrera difficile de savoir d'où vient l'erreur, du greffe ou en amont. *« Si on voulait*

l'enfoncer, on ne s'y prendrait pas autrement » s'insurge Sylvain. Il parle de démission, de mutation à La Réunion, de retour au milieu ouvert : la prison devient, plus que jamais, suffocante. Au delà de l'erreur commise, je réalise à quel point les efforts de préparation à la sortie sont contraints par le cadre sécuritaire de la détention.

Mais il y a pire, m'explique Sylvain : *« en apprenant ça, Lise était énervée, elle a poussé une surveillante en voulant rentrer dans sa cellule ; ils l'ont puni de 10 jours de mitard »*. Lise devait donc être libre, elle est au quartier disciplinaire. Je demande à Sylvain si dans ce contexte il est possible de réaliser un nouvel entretien avec elle. Il lui semble que oui, mais me prévient : *« ils ne t'ouvriront pas la grille de sa cellule au QD, tu devrais faire l'entretien à travers les barreaux ; même pour moi, ils ont pas voulu ouvrir »*. J'en frémis d'avance. Je commence à théoriser avec lui ce que j'appelle la *gestion sécuritaire de la détresse*, qui fait que régulièrement, le désarroi d'un jeune est puni en commission de discipline. Sylvain approuve, mais j'arrête rapidement car je sens qu'il est de plus en plus déprimé.

Je me rends donc au quartier femmes (contrairement aux hommes, le quartier disciplinaire pour les femmes se situe à l'intérieur même du quartier femmes), et demande à voir Lise. Je demande à la surveillante qui m'accompagne au QD comment elle va, et suis éberlué par sa réponse : *« Lise, comme d'habitude, elle fait sa mauvaise tête, elle est agressive, de mauvaise humeur »*. *« Tu m'étonnes »*, ai-je envie de lui répondre. Nous réaliserons donc l'entretien à travers les barreaux ; je m'excuse bêtement auprès de Lise de la situation, mais elle m'indique qu'elle est contente de pouvoir discuter. Elle raconte :

« Il me restait 3 jours... et je l'ai su vendredi, j'ai pris un mois pour une affaire qui date de trois ans quoi. En 2004, ça fait, j'avais juste 14 ans. Quand j'ai été jugée le 15 janvier, quand j'ai été en prison, j'ai pas entendu l'affaire. Soi-disant ils en ont parlé, mais... même mon éducateur, il a pas entendu (l'éducateur référent en question me confirmera qu'il n'était pas au courant, lui non plus de ce mois supplémentaire). Ils auraient dû en parler, ils ont dû dire : "bah on règle cette affaire, tant qu'à faire". Quand je suis arrivée, j'étais surtout stressée pour voir si j'allais en prison ou pas quoi. Ils m'ont dit que trois mois en prison, j'ai compris trois mois au total... (...) J'étais dégoûtée. J'étais en promenade, mais j'entendais pas les mecs (les mineurs), donc moi, j'avais envie de parler, je voulais plus rester en promenade, alors je reste 5-10 minutes, j'en ai marre. Alors ça fait, je tape à la porte juste pour rentrer. Alors je tape pendant un bon moment, et elle me fait : "ouais mais tu sais, la promenade c'est une heure, c'est une heure". Je fais : "j'en ai rien à faire, j'ai envie de rentrer dans ma cellule". Alors ils ont commencé à péter un câble quoi, et moi j'ai... je me suis énervée quoi. Et ils étaient au moins 5-6 devant moi, juste pour faire peur. D'habitude y'en a un ou deux, là ils sont 5-6, comme par hasard. Donc moi, ils étaient 5-6, j leur ai dit que je voulais rentrer dans ma cellule, donc j'ai fait ça, juste pour rentrer quoi, ça fait, j'ai poussé n'importe qui ».

10 jours de quartier disciplinaire correspondent à une peine lourde pour un mineur. Alors que la durée de QD maximum pour les majeurs est de 45 jours, elle l'est, au moment de l'incident, de 15 pour les mineurs (aujourd'hui de 7). Je ne peux m'empêcher

de penser que là aussi, le fait d'être détenue dans un quartier pour majeurs a joué sur la longueur de la peine infligée à Lise.

Les privations spécifiques du quartier disciplinaire sont l'occasion de mettre une fois de plus au jour l'importance fondamentale de la télé comme passe-temps central en détention. Elle détaille également les humiliations spécifiques du quartier disciplinaire au premier rang desquels le passage de la « gamelle » s'effectue à travers les barreaux de la grille de sa cellule, évoquant indubitablement un chenil :

« Dans une cellule normale, t'as la télé. Ici, t'as rien, t'as pas de télé, tu t'ennuies... Je serais dans ma cellule, je pourrais regarder la télé quoi. Parce que là, y'a les séries, et moi, pendant une semaine je vais louper mes séries... quand je vais reprendre lundi, je vais rien comprendre ! Parce qu'ils expliquent des trucs mais ils expliquent pas tout quoi... ils passent des passages précédents. C'est important les séries hein ! En plus là y'a une nouvelle série et tout... Et puis là, t'as une barrière....

(Nous sommes gênés de la grille qui nous sépare. Silence) Ouais pour discuter c'est...
C'est pas vraiment bien...

Tu sors quand même en promenade ?

Non, j'y vais pas. Ça sert à rien, je suis toute seule... Surtout quand je vois le soleil, y'a des moments je serais peut-être sortie, ça donne envie de sortir quoi. Je serais peut-être dehors, comme hier, y'avait du soleil, et tout, je fais : "oh là là, ça donne envie". Je serais peut-être dehors en train de m'amuser, en train de travailler... Ici, tu peux seulement sortir pour aller en promenade c'est tout. Ou pour prendre ta douche. Parce que eux ils viennent, mais ils ouvrent pas la grille ici... quand ils donnent à manger, ils passent tout dans le trou.

Ils passent la... ?

Même les habits et tout hein...

Dans ce petit trou là ? (je montre une petite ouverture, à droite des barreaux)

Ouais. Bah ils mettent les trucs en biais... même les livres ils me les passent par le trou...

Donc ils le tordent et ils le passent ?

Ouais voilà.

Et comment ils font pour le... ils peuvent pas passer une assiette là-dedans ?

Nan, c'est des... c'est pas des assiettes qu'on a, c'est euh... des trucs euh...

Ah oui, des sortes de petits bacs euh...

Ouais voilà.

Et ça passe ?

Bah ouais, ils passent en biais... Ça fait ils ouvrent jamais la grille. Sauf pour la douche ou la promenade ».

L'entretien tourne court. Au bout de 20 minutes, et après lui avoir souhaité tout le courage possible, nous convenons de nous revoir dehors.

III - RETOUR À L'AIR LIBRE : FAMILLE D'ACCEUIL ET STAGE

Malgré ce mois supplémentaire, Lise intègre la famille d'accueil initialement prévue. Je la rencontre deux mois après sa détention. Lise est transformée : sa peau est à nouveau saine, elle prend visiblement soin d'elle (« *j'ai eu le temps de couper mes cheveux, j'ai fait une coloration, mes mèches et tout, je suis contente quoi. Ça change* »). Maquillée, elle semble radieuse. Elle me répètera plusieurs fois qu'elle est bien habillée, que ça lui fait du bien.

L'entretien est structuré par trois éléments principaux. Premier élément, les mauvais souvenirs de la prison, et l'*incertitude* fondamentale dans laquelle ses déboires en détention l'ont plongée : « *ça va faire deux mois que je suis sortie, mais j'y pense encore. Les sales moments. Pas pouvoir fumer. Et puis je ne savais pas où j'allais habiter, je ne savais rien du tout sur l'accueil* ». Lise reviendra plusieurs fois sur la dureté d'un régime qui interdit aux mineurs de fumer ; elle évoque notamment la création des « nouvelles prisons pour mineurs (les EPM) » et « *plaint ceux qui seront là-bas, parce que ça sera impossible de gratter des clopes chez les majeurs* ». Elle aborde également l'*incertitude* pénale qui caractérise encore sa situation présente : elle doit encore passer devant la juge « pour une vieille affaire », mais se déclare néanmoins relativement confiante : « *la juge, elle va voir que je travaille, que j'ai changé, elle va pas me remettre en prison, ça serait débile* ».

Second élément, la qualité de sa relation avec sa nouvelle famille d'accueil, le stage qu'elle effectue dans la vente, et ses différentes démarches d'insertion :

« J'ai demandé à la juge de rester encore plus longtemps et je suis passée au tribunal, elle m'a dit que je pouvais rester 6 mois en plus. Je cherche du travail et tout, j'ai trouvé un stage, je termine le 30, je commence aujourd'hui quoi, et après je vais essayer de trouver... de chercher pour juillet-août et là, j'ai déjà trouvé l'école pour le mois de septembre. Je suis allée m'inscrire hier. Et là, il faut que je cherche un appartement quoi ».

Enfin, dernier élément, son aventure amoureuse avec « un garçon bien » :

« c'est mon voisin, j'ai juste à traverser la rue... mais c'était du hasard parce qu'on était ami et après je ne sais pas ce qui arrivé... (rites) ça va faire... deux semaines, c'est tout frais quoi. Il va à l'école, il fait... bâtiment en fait. Il a un entretien, il fait un CAP en fait. Lui, c'est le boulot avant quoi. Comme moi, j'ai dit, moi c'est le boulot avant et loisirs après quoi. C'est la première fois que je vois un mec aussi sérieux quoi, c'est vrai parce que la plupart des mecs que j'ai connus, c'était pas trop sérieux quoi. Lui, je sais pas, il est vraiment sérieux, il va travailler et tout, franchement, c'est la première fois quoi. C'est rare hein. C'est vrai, c'est rare, tu vois, un mec aussi sérieux que ça quoi. Généralement, tu vois les mecs... ils font des petites conneries quoi ».

Elle évoque encore pêle-mêle la cadeau de sa grand-mère, qui lui a transmis 275 euros via un compte bloqué dont elle pourrait disposer le jour de ses 18 ans (« *pour*

moi, c'est beaucoup d'argent ») ; ses efforts pour « remplir son CV » ; la sortie en boîte qu'elle a prévue de faire avec sa famille d'accueil (« *comme ça, s'ils viennent avec moi, on pourra revenir tard* ») ; le fait que depuis qu'elle est sortie de prison, elle ne regarde plus la télé (« *ça me fait penser à la prison* ») ; son désir d'aller dire bonjour aux éducateurs qui se sont occupés d'elle au service de placement familial ; l'arrêt du cannabis (« *ça ne me dit plus rien quoi. Au début, je transpirais et tout, mais maintenant ça ne me dit plus rien* ») ; l'achat d'un téléphone qui lui permet de rester connecté à son petit ami. Lorsque j'évoque l'une des formulations premières des objectifs de la recherche, travailler sur « l'effet » de la détention, elle refuse de donner à la prison un rôle positif, et préfère mettre en avant un cumul de facteurs (passage à la majorité, qualité de la famille d'accueil, etc.). Mais peu importe, Lise semble aller mieux, et, débarrassée progressivement de ses souffrances intimes, trouver progressivement sa voie.

« Ça fait vraiment plaisir de te voir...
Changée. Ça se voit hein...

Oui. Tu es mieux dans ta peau... ».

*

Épilogue : deux mois après cet entretien, j'ai l'occasion de croiser Sylvain sur son lieu de travail à l'extérieur de la prison. Il m'annonce : « *Tu te souviens de Lise ?* ». « *Bien sûr je réponds. Tu as des nouvelles ?* » « *Elle a eu un accident de scooter avec un type dans un rond-point, elle est dans le coma* ».

RÉCIT N° 5 :

ALESSANDRO, 17 ANS

« J'ai peur que la prison ça marche mais pendant qu'un laps de temps ! Et j'espère pas parce que je n'ai pas envie... Je n'ai pas envie de revenir ici... Je ne pars pas dans l'idée de recommencer ».

Alessandro, âgé de 17 ans, est incarcéré pour la seconde fois lorsque nous le rencontrons. Nous effectuons les entretiens alors qu'Alessandro est en fin de peine, il escompte sortir d'ici trois semaines après avoir bénéficié du maximum de RPS, soit 42 jours. En détention, il est présenté comme un détenu modèle. Il ne pose « aucun problème », suit normalement sa scolarité, parle calmement et poliment, évite les ennuis et les conflits. Alessandro est un détenu très actif et volontaire en détention puisqu'il propose sa participation à toutes les activités du quartier mineurs. Il est alors présenté comme un jeune intelligent, vif, en permanence dans le « registre de la séduction ». Le pédopsychiatre de l'équipe précisant : « *On a que des gamins intelligents qui ont des problèmes familiaux* ». L'histoire familiale d'Alessandro est en effet marquée par l'abandon de sa mère dont il n'a plus de nouvelles depuis quelques années. Ses relations avec son père et avec sa belle-mère sont très conflictuelles. Alessandro fera un lien direct entre ses problèmes familiaux et son échec scolaire. Il arrête l'école à 14 ans et multipliera ensuite les expériences professionnelles.

Alessandro consomme jeune du cannabis et boit très régulièrement : ses premières garde à vue, dès 13 ans sont liées à des ivresses sur la voie publique. Dans un contexte familial déplorable et une sociabilité de quartier envahissante, Alessandro commet également ses premiers délits vers 13 ans. L'approche de sa majorité et cette incarcération le conduisent à afficher une volonté ferme de mettre un terme à sa déviance. Quelques mois après sa sortie de prison, il ne déroge pas de cette ambition et se tient « à carreau ». Cependant, cette sortie de prison est complexifiée par une nouvelle dispute avec sa belle-

mère et son beau-père qui mettent en péril l'ensemble du projet construit en détention, et maintiennent Alessandro dans une situation de grande précarité.

I - RUPTURES FAMILIALES ET DÉVIANCE

L'ambiance familiale de l'enfance d'Alessandro paraît avoir été chaleureuse jusqu'à la dissolution du couple. Cette séparation s'est traduite par une rupture totale des liens entre la mère d'Alessandro et ses enfants. La rupture induite par la cassure familiale est très présente dans les entretiens et marque un point de tournant dans sa vie entre des temps apaisés et un temps de ruptures et de tensions successives. En outre, cette séparation familiale s'accompagne d'un changement dans la vie d'Alessandro ce qui semble le déstabiliser : d'une vie dans un village (et une maison) du Sud de la France, il passe à une vie urbaine (dans un appartement) dans un département du Nord.

« On avait notre maison dans la campagne et puis après...hé bien... ma mère, elle est partie... elle a voulu vendre la maison... et puis voilà... après je suis parti et ce n'était plus pareil... ».

Après la séparation, il effectue pendant quelques années des allers-retours entre le domicile de sa mère et celui de son père pour finalement ne plus avoir de relation avec sa mère.

« J'ai fait... beaucoup d'allers-retours... quand ça n'allait pas d'un côté, j'allais de l'autre... et quand ça n'allait pas de l'autre côté, j'allais de l'autre. À partir de 12 ans, j'étais toujours à la maison... après je suis parti, je suis allé avec ma mère... Paris... après je suis revenu ici... je suis retourné à Paris... Je suis revenu ici... Je suis revenu à Paris... après je suis arrivé ici, je suis allé dans un foyer... J'ai travaillé... Je suis parti en prison... Je suis allé en CER... J'ai retravaillé... Je suis retourné en prison... ».

Les relations entre Alessandro et sa mère ont été rompues depuis plus de 4 ans.

« Les relations avec ma mère, elles sont finies ! Oui, depuis quatre ans. C'était une période de vacances scolaires... Donc, nous, on devait aller chez mon père... et à partir de là... on n'a plus eu de nouvelles... (...) elle nous a abandonnés tous. Donc on est tous resté chez mon père ».

Le père d'Alessandro a toujours travaillé, dans différents domaines d'activités. Dernièrement, il possédait un restaurant qu'il vient de vendre pour ouvrir une entreprise dans le bâtiment. Alessandro et son père ont longtemps entretenu des relations très

conflictuelles. Il reproche à son père sa maladresse, son impatience, son impulsivité, sa violence, et se dit victime d'humiliations.

« Avec mon père, ça a toujours été litigieux... ça l'est toujours... Il m'en a tellement fait baver quand j'étais jeune qu'aujourd'hui... Je suis rancunier... même des petits trucs, ça ne passe pas... il était... comment dire ? Il était jamais présent. Il s'énervait tout de suite et je m'en prenais plein la gueule... qu'est-ce qu'il y avait ? Il se foutait de ma gueule. Tu sais, il n'était pas... en voulant rigoler si tu veux, mais... ce n'était vraiment pas marrant. C'était plus des humiliations que de la rigolade. Il pétait un plomb pour rien. Ça a toujours été un excité mon père ! C'est sa nature... Il est maniaque, il est énervé... et voilà, ça m'a pourri la vie. Ah putain ! Bab ouais... stressé, stressé, stressé... ».

Les liens unissant Alessandro à ses frères et sœurs sont marqués par une grande rivalité.

« Bon bah il y a toujours eu des crépages de chignons entre moi et ma grande sœur, c'était assez violent quand même... il y avait une grosse concurrence... ».

Alessandro estime ne jamais « avoir eu de vie familiale », d'autant plus que, rapidement, son mode de vie « à la marge » le conduit à ne passer plus qu'occasionnellement chez son père.

« La vie familiale, je n'en avais pas là-bas... je n'étais jamais chez moi... j'arrivais, je demandais des sous pour m'acheter des cigarettes... Je mangeais vite fait et je me cassais direct ! Non, mais moi, je n'étais pas souvent chez moi... J'étais plus souvent chez ma cousine, chez mon cousin... en boîte ou à l'hôtel... Non, on faisait des soirées ! Enfin, voilà... moi, je n'étais jamais chez moi, jamais chez moi... On allait à l'hôtel... on jouait toute la nuit, on buvait... voilà ».

Le parcours familial d'Alessandro est à l'origine selon lui de ces difficultés scolaires, de ses provocations. Mais sa ligne familiale est aussi entrecroisée avec sa ligne transgressive. On observe ainsi une association causale entre ces trois lignes biographiques.

« À la suite du divorce de mes parents, j'ai fait 8 collèges en 2 ans. Je me suis fait virer... ou on déménageait... J'avais un esprit rebelle... je préférais suivre les mauvaises relations... Je suis désolé, mais faire des conneries, c'est amusant... C'est un enchaînement... Ça va vite... ».

Alessandro commet ses premiers vols et cambriolages vers 12 ans.

« D'abord cambriolage ! C'est parti d'un coup... On va dire que... D'un certain point de vue, je suis entré dans le monde du travail ».

Il commettra ensuite de nombreux délits (vols à répétition, trafics de stupéfiants...) tout en consommant une grande quantité d'alcool et de cannabis. Dès 13 ans, Alessandro fume du cannabis et boit de l'alcool régulièrement. Il est très souvent ivre. Soucieux de se

présenter comme un être moral, il précise que les cambriolages sont pour lui une occasion de se faire de l'argent sans porter atteinte aux personnes.

« Moi, je n'étais pas assez méchant pour faire du racket ou des trucs comme ça... Je vois, il y en a qui sont sans pitié... ils s'en battent les couilles... ils l'attrapent, ils le dégomment, ils le rackettent... ou alors, faire des sacs... non, moi, franchement, je n'ai pas assez de couilles pour faire ça... Moi, c'était plus... cambriolages. C'est mal... mais... tu sais, ce n'est pas... un contact direct avec... la personne, tu vois... (...) Je ne fais pas ça... en faisant mal aux gens... Moi, je faisais ça. Je faisais un peu d'argent... pas pour faire le con... ou faire la misère... ».

On retrouve le principe de hiérarchisation des délits observée par E. Le Caisne selon lequel les détenus « se réinscrivent comme sujets moraux, neutralisent leur identité d'exclus et se différencient de leurs codétenus »⁸². Alessandro cherche ainsi à se distinguer des jeunes « sans pitié », « méchants », lui à l'inverse a une morale : il respecte les personnes et commet des délits pour des raisons louables « pas pour faire le con... ou faire la misère ».

Pour Alessandro, l'environnement dans lequel il a grandi est responsable de sa délinquance. C'est autant le contexte familial qui est dénoncé que le cadre de vie qui serait à l'origine de sa délinquance. Son discours vient confirmer un pan de la sociologie américaine de la déviance qui a mis en avant le rôle de milieu et notamment de la « désorganisation sociale » du milieu de vie pour expliciter les comportements déviants.

« Bah, j'étais à l'école des durs, là-bas, aussi ! Bah parce que je suis tombé sur des... là-bas... les premiers copains que je me suis fait, c'était avec un quartier... et puis, ben vu que je faisais ce que je voulais, je suis parti... Après, on est allé à Dieppe... c'est encore plus haut... et à Dieppe, on était carrément dans un quartier... alors là, ça ne s'est pas arrangé... ça ne s'est pas arrangé... ».

En outre, sa ligne transgressive est couplée avec sa ligne de socialisation secondaire. La transgression revêt une dimension ludique, elle comble le temps vide des journées en s'amusant et en gagnant de l'argent.

« Bah, tu choisis les copains avec qui tu vas pouvoir partager le même délire... Tu préfères être avec ceux avec qui tu t'amuses... c'est quelque chose d'amusant à faire... ».

⁸² LE CAISNE, 2000, 96.

À l'approche de cette majorité, Alessandro affiche la volonté de modifier sa vie, souhaitant répondre aux exigences d'une vie plus normative qui s'appelle travail, famille, maison⁸³.

« Non... non, c'est le départ dans la vie... moi, j'étais assez insouciant... jusqu'à aujourd'hui... je travaillais pour mon petit plaisir... maintenant je vais travailler... penser à construire... construire des trucs solides que je ne perdrais pas... au fil du temps... et puis après, quand j'arriverais sur la trentaine... après on va penser à faire un petit mariage aussi... Et puis même, j'ai une voiture à acheter... je veux construire une maison... parce que moi, je veux prendre les devants... je ne veux pas faire comme mon père... je ne vais pas me mettre un crédit à 40 ans pour faire une maison... maintenant... ».

On observe en outre une collusion entre trajectoire déviante et sa situation d'échec scolaire, l'une venant renforcer l'autre selon une causalité circulaire.

« En général, quand tu es une caille, bah je ne sais pas, mais tu n'es pas bon à l'école ! Donc, oui, il y a une incidence... Être bon à l'école et faire des conneries, ça ne va pas ensemble... Donc quand tu fais des conneries, bah en général... à l'école... ça ne va pas ! ».

Les entretiens laissent apparaître que sa situation scolaire se dégrade en même temps que la vie familiale d'Alessandro se déstructure. À partir de la 6^e, la situation entre ses parents est difficile et Alessandro connaît des difficultés scolaires et redouble. L'année suivante, ses parents se séparent et il est exclu de nombreux établissements avant d'arrêter définitivement l'école en fin de 5^e. Durant son cycle secondaire, il fréquente 11 collèges différents où il intègre divers dispositifs de classes relais adoptant toujours un comportement provocateur.

« C'est en 6^e quand je suis parti à Rouen... ça commençait... à partir en couilles... et voilà... et... moi, je me rappelle... Moi, j'ai commencé en 5^e l'école... Je me suis arrêté en 5^e... mais je peux t'assurer qu'il y a du monde qui se rappelle de moi... Ah ouais... je crois que j'ai battu tous les records... parce qu'un gamin qui a peur que ses parents aillent l'engueuler... il fait des conneries... dans les limites du raisonnable... moi, j'avais zéro limite ! Donc... Oh putain ! Même quand ils me viraient... ils appelaient les flics pour me virer... et quand ils me viraient, j'y allais quand même ! Le lendemain matin, 8 h 00, j'étais là-bas. Je retournais en cours. À la fin, ils m'ignoraient... même si c'était difficile pour eux... mais franchement, je me suis amusé... Bon après, je vais peut-être le regretter dans quelques années, c'est sûr ! Parce que... parce que... parce que je n'aurai pas de diplôme... mais j'aurai des souvenirs ! ».

Depuis sa déscolarisation, il a accumulé les expériences professionnelles : il commence à travailler à 14 ans dans la vente, puis dans la restauration. Ensuite, il travaille dans le restaurant de son père. Rapidement, des désaccords avec son père naissent

⁸³ Le rêve de normalité a été perçu dans des entretiens réalisés par G. Chantraine : « Arrive un moment au cours de la trajectoire d'engrenage où l'accès au statut d'"être normal", normalité définie au cours des entretiens d'abord par le triptyque logement/travail/relation conjugale, puis complétée par les enfants et la voiture, forme dans l'esprit de nombreux détenus, un rêve enviable », in CHANTRAINE, 2004a, 63.

notamment lorsque sa sœur vient travailler à son tour au restaurant. Alors qu'elle n'effectue qu'un petit nombre d'heures, elle touche un salaire de 800 euros, alors Alessandro qui travaille plus longtemps ne perçoit aucun salaire. Cette inégalité est mal vécue et exacerbe la rivalité avec sa sœur. La situation se dégrade encore lorsque son père s'aperçoit que son fils trafique dans son restaurant de la cocaïne, conduisant son père à revendre son restaurant.

Ces expériences l'amènent à désenchanter le monde du travail, les activités délinquantes paraissant bien plus rentables pour de bien moindres efforts.

« J'ai bossé un an et demi... je ne me suis jamais arrêté de travailler ! Des restaurants, j'ai dû en faire moins d'une dizaine... j'ai travaillé dans des petites surfaces commerciales... j'ai travaillé dans les chaussures... dans les vêtements... et le bâtiment... et mine de rien, j'ai travaillé... et franchement j'ai eu largement l'occasion d'être dégoûté du travail... parce que j'ai été rarement payé, j'ai été rarement payé et dans la restauration, c'était des horaires de malade... ».

Il connaît ses premières gardes à vue à partir de 13 ans, pour des ivresses sur la voie publique. Depuis, il estime avoir effectué une trentaine le nombre de gardes à vue, même s'il n'est jamais arrêté pour ces cambriolages⁸⁴. Il est ensuite incarcéré à Lyon pendant deux mois, puis il intègre un CER, qui loin d'avoir mis un coup d'arrêt à son parcours déviant, a été l'occasion de commettre des actes délictueux avec des jeunes de cette structure.

« Mais franchement, j'ai gardé de super bons souvenirs du CER... On s'échappait le soir et tout... On a cambriolé une maison juste à côté. Ouais, une maison secondaire... mais tu sais, on n'avait pas la télé le soir. On n'avait rien. On a cambriolé la maison ».

La semaine suivant son départ du CER est marquée par la commission de très nombreux vols : il effectue une centaine de cambriolages, étant poursuivi pour seulement 24 affaires. Arrêté suite à la commission de ces nouveaux délits, il est incarcéré pour la seconde fois. En outre, Alessandro est condamné à payer 26 000 euros aux parties civiles.

II - L'ENFERMEMENT

Les personnels du quartier mineurs entretiennent de bonnes relations avec Alessandro. Mais la vie en détention est perçue comme violente, surtout dans

⁸⁴ Cela n'est guère étonnant au regard du taux d'élucidation des cambriolages par les services de police et de gendarmerie, qui avoisine les 8 à 9 % par an.

l'établissement où il a été précédemment incarcéré. En comparaison, les conditions de sa détention actuelle sont en contraste présentées comme protectrices et privilégiées, l'ambiance entre mineurs incarcérés semble plus apaisée, presque conviviale.

« Bah la pression, c'est... c'est savoir dire non... et quand tu es arrivant, tu te fais harceler direct ! Ça va que j'étais avec mon cousin ! On s'aidait... parce que tout seul, franchement, tu craques... tu craques... ce n'est pas comme ici où tu sors à deux, trois ou quatre... tu as du mal, mais tu peux te défendre... là-bas, ils sont une dizaine... ici, les surveillants, ils regardent un peu plus... là-bas, on s'est battu pendant trois quarts d'heure et personne n'est venu... ».

Ce qui fait dire à Alessandro que ce quartier mineurs est un « Club Med » : *« C'est bien ici. Je n'ai pas osé l'écrire sur les lettres parce que je sais que ça passe au juge... mais j'avais presque envie de mettre que c'était un Club Med ! Ah ouais... xxx (prison précédente), ça n'a rien à voir... »*. Ce type d'affirmation ne doit évidemment pas être prise au pied de la lettre. Si le quartier A. est vraisemblablement moins insécurisé que la prison qu'il a connue précédemment, l'affirmation est surdéterminée par le poids carcéral, et elle a d'abord pour fonction de se protéger psychiquement contre les violences de la détention. L'entretien réalisé *extra-muros* (cf. ci-dessous) confirmera la violence de la prison, dont les effets se font ressentir au delà de la détention.

Alessandro suit les cours en détention afin de bénéficier des RPS. Cependant, le fonctionnement du quartier en groupes de vie induit un faible nombre d'heures de cours.

« Moi, je le fais pour... pour les RPS... (...) Bah ouais ! Sinon, je n'irais pas ! Bah encore, ce serait intéressant... je m'y intéresserais... Mais là non... là, c'était trop long à l'époque de l'école... que là, c'est trop court ! Tu n'as pas le temps de... et puis, c'est mal foutu ! C'est mal foutu, ici ! Parce que pendant que tu es à l'école, autant tu fais la moitié de ton heure de cours... et tu vas en promenade... À Lyon, c'était calculé... Tu faisais une heure de ça, une heure de ça... tu faisais ça, tu faisais ça... Ici, depuis que je suis arrivé... je n'ai pas eu école... ».

Depuis son arrivée en détention, Alessandro a reçu deux mandats de trente euros. Il n'a eu par contre aucun parloir, son père refusant de faire une demande de permis. Au cours de ces entretiens, Alessandro nous indique que la prison lui a permis de réfléchir, elle constitue un frein à sa dérive. Néanmoins, sa précédente incarcération ne l'a pas conduit à arrêter son parcours délinquant.

« La prison c'est de la punition... mais c'est surtout pour réfléchir. Je sais que j'en ai les capacités... ce qui n'est pas le cas de tout le monde... et ce n'est pas... enfin, c'est celui qui en a envie... et c'est une punition aussi... (...) Le temps, il passe... il y en a qui peuvent mal aller... être enfermé... ne pas voir sa famille... ne pas voir ses proches... ne pas voir ses amis... ça manque mais bon... voilà, quoi... je ne vais pas faire une dépression parce que je suis en prison... même si j'aimerais bien être dehors... Mais d'un côté... ce n'est pas plus mal que... parce que... peut-être que... Ça stoppe net ! Tu te remets en question. Tu te remets en cause... c'est... il y en a qui n'ont pas besoin de ça... Moi, peut-être que... peut-être que j'en avais besoin ? Moi, perso, je peux dire que ça m'a servi à me remettre un peu de plomb dans la tête... ».

parce que j'ai décidé de le prendre comme ça ! Maintenant, ça ne va pas être le cas de tout le monde... Maintenant, je pourrais en décider autrement... ».

Libérable le 14 juillet avec les RSP, il semble intéressé par une proposition de CER. À la fin de ce CER, il doit intégrer l'entreprise de son père pour devenir carreleur. Mais cette sortie l'angoisse, craignant de ne pas abandonner les habitudes l'ayant conduit en prison.

« J'ai peur que ça marche mais pendant qu'un laps de temps ! Et j'espère pas parce que je n'ai pas envie... je n'ai pas envie de revenir ici... Je ne pars pas dans l'idée de recommencer. Tu sais, moi, je suis ici pour même pas le quart des choses que j'ai faites... je croise les doigts pour que ça reste comme ça... Mais j'espère que ça va... enfin, je reste positif... ça va se passer bien ! ».

III - SORTIE DE PRISON : LE RÉCIT DES PROBLÈMES RENCONTRÉS

À la sortie, Alessandro avait prévu un petit « break » avec un cousin et des amis sur un yacht de la Côte d'Azur qu'il a réalisé. Au retour des vacances, il devait commencer à travailler dans l'entreprise de son père. Or, les relations avec son père se sont de nouveau fortement détériorées, notamment du fait d'un conflit avec sa belle-mère

« Avec mon père, c'est toujours aussi tendu... avec des hauts et des bas... c'est comme ça depuis longtemps... ».

Alessandro s'installe alors chez son oncle pendant que son père décide de remettre en cause son embauche. Pour simplifier la situation et apaiser les relations entre ce père et son fils, l'oncle décide d'embaucher son neveu. Or, il ne lui fait donc pas signer de contrat (alors qu'Alessandro a besoin de justifier d'une activité salariée) et ne le rémunère pas.

« Je vais bien, mais il y a ce problème de boulot. Je ne peux pas continuer à travailler sans être payé. La base de tout dans la vie, c'est le boulot ».

Alessandro est alors très angoissé pour son avenir et craint un retour en détention.

« Je suis tellement catalogué dans ma ville que je peux retourner très facilement en prison. Si tu veux, j'ai trois ans de sursis... donc je ne suis pas à l'abri... même si je me tiens tranquille... Moi, le moindre petit truc, je repars... Je n'ai pas le droit à l'erreur... ! ».

En outre, l'entretien sera l'occasion pour Alessandro de revenir sur son expérience carcérale.

« Ça s'est passé ! Il y a des bons et des mauvais points... Je ne serais pas allé en prison, j'aurais fait plus de conneries... Donc quelque part, c'était bien que j'aie en prison... ça m'a stoppé... ça m'a stoppé net ! Comme j'étais parti, j'aurais fait de plus en plus de conneries... ça c'est sûr et certain ! Ça m'a remis d'aplomb ! Et puis maintenant, je sais que la liberté, ça n'a pas de prix... ça n'a pas de prix ! Même si tu as de l'argent... la liberté, c'est mieux que l'argent ! Je préfère être là à boire une vodka que l'eau croupie

qu'il y avait là-bas ! C'est pas vrai ? C'est quand même plus agréable de te parler ici... que là-bas, dans ce bureau tout petit. Par contre, les mauvais points c'est le stress... Tu stresses en prison... c'est le besoin de se dépenser... le manque de liberté... je ne le regrette pas, mais je ne le referais pas... Je me suis remis d'aplomb maintenant ! ».

Il reconnaît également le bien-fondé de son suivi socio-judiciaire, en nous signalant avoir vu son éducatrice une fois depuis la fin de l'incarcération :

« J'ai vu mon éducateur une fois depuis ma sortie... Je n'ai pas un contact très régulier... mais je l'aime bien... Quand tu fais le con, bah c'est normal, il te redresse... ».

Tout au long de notre conversation, il affichera le changement de sa vie, en évoquant les décisions qu'il a prises et qu'il applique dorénavant afin de ne plus revenir en prison.

« Je préfère changer de comportement, d'habitudes, pour ne pas avoir de problème en fait. J'ai fait la sélection... Il faut être déterminé... si tu n'es pas déterminé dans la vie, tu n'y arrives pas. C'est ça ou la prison, et vu que je n'ai pas envie d'y retourner, je sais ce qu'il me reste à faire... ».

Le changement de son cercle de sociabilité symbolise l'évolution de son attitude, le rejet de sa vie passée pour se reconstruire une vie à partir d'une autre part de son identité :

« Non, ce n'est pas dur de ne pas les revoir (les copains)... parce que je sais pourquoi je ne les vois plus... Ce sont des bons copains, des bons souvenirs... mais pas des bonnes fréquentations... Si je les revois, je sais que je vais aller en prison... Donc je préfère ne plus les voir plutôt que de retourner en prison. Donc, ce n'est pas dur... ce n'est pas dur quand tu sais pourquoi tu le fais... En plus, j'étais un vrai caméléon... C'est comme si j'avais deux vies... deux côtés... deux faces... et l'un ne connaissait pas l'autre... Donc, je n'ai gardé qu'un côté le meilleur... et le mauvais, bah, je ne l'ai pas gardé... c'est tout... mais ce n'est pas dur... ce n'est pas dur... c'est un choix... qui est vite fait en plus... ».

Il semble assez impossible de dresser un bilan, à si court terme, de « l'effet de l'incarcération » sur la trajectoire d'Alessandro. D'un côté, Alessandro tient un discours assez convenu (la prison aurait été bénéfique car elle lui a imposé une réflexion salvatrice sur lui-même), proche de ce que les partisans de l'usage de l'incarcération comme « coup d'arrêt » à la délinquance pourrait dire. Mais il est difficile, et peut-être vain, de mesurer le poids réel de ce discours, ne serait-ce que parce qu'il s'inscrit dans un contexte de retour à la précarité et l'incertitude qui précisément, ont constitué, dans le récit d'Alessandro, les « causes profondes de sa délinquance ». Par ailleurs, la violence de l'incarcération et les souffrances qui lui sont associées perdurent elles au delà de la détention : « Souvent, je fais des cauchemars... Je me vois en prison... ou je vois mon petit frère en prison... des trucs comme ça... J'ai peur d'y retourner... Je n'ai pas envie d'y retourner ». La « réflexion salvatrice » prend davantage ici la forme d'une peur : peur de souffrir, à nouveau, entre quatre murs.

RÉCIT N° 6 :

ADRIEN, 16 ANS

« Je me dis, je fais des conneries, c'est comme ça. Je n'ai pas envie de refaire des conneries. Mais voilà, je dis ça maintenant, mais demain je vais aller voler aussi... » (Adrien).

Adrien a un peu plus de 16 ans et demi lorsque nous le rencontrons. Il est *primo* arrivant, et a été condamné à une peine de 6 mois dont 3 fermes et 3 mois avec sursis en avril 2006. Nous effectuons les entretiens deux jours avant sa sortie alors qu'il a effectué deux mois de prison, et bénéficie des remises de peine. Adrien se prête volontiers au jeu de l'entretien, mais il sera néanmoins délicat d'aborder certains sujets : les incarcérations nombreuses dans sa famille, les sentiments et les relations qu'il entretient avec son père, les placements qu'il a connus ou les situations de violence qu'il a subies.

Nous reviendrons néanmoins sur son parcours familial, marqué par de nombreuses ruptures et des tentatives de recomposition. Il a toujours vécu avec sa mère (décrite par l'éducatrice comme une « mère-courage », « volontaire » malgré les nombreuses difficultés auxquelles elle a fait face). La dimension territoriale est fondamentale pour saisir la dynamique délinquante d'Adrien : c'est au sein d'un groupe de pairs du même quartier qu'il commettra de nombreux délits (vols, vente de stupéfiants), alors que dans le même temps son parcours scolaire prend fin précocement, après aboutissement d'une scolarité chaotique dès le primaire. Ses délits le conduiront à effectuer de nombreuses gardes à vue, à être placé en CER... Son récit est d'abord un récit de l'inéluctabilité : la délinquance et l'incarcération sont subjectivées comme « inéluctables », comme la conséquence d'un destin ; un destin doublement collectif en l'occurrence : de sa famille et de son quartier. Rapidement familiarisé à la vie en détention, (la prison étant une expérience ordinaire autant dans son environnement social que familial), il dénonce cependant l'insipidité des journées.

Sa sortie de prison est un retour à la vie d'errance avec des journées « vides » marquées par une incertitude existentielle forte. Si Adrien n'a pas vraiment repris les délits qui l'avaient mené en prison, et ce bien qu'il reconnaisse qu'il ne vit pas « complètement dans la légalité », il n'a pas coupé avec ce qui faisait sa vie d'avant. La chose est pour lui déjà écrite : il commettra de nouveau des délits. Enfin, ce qui reste des entretiens est l'omniprésence de violence, qu'Adrien en soit victime ou auteur, violence qui semble lui paraître ordinaire, banale.

I - RUPTURES FAMILIALES ET SCOLAIRES ; VIOLENCE, DÉLINQUANCE ET PRISE EN CHARGE

Adrien est né à xxx en 1989. Sans contact avec son père jusqu'à ses 13 ans, il est élevé par sa mère avec son frère aîné. Il rencontre son père à 13 ans. Il rencontre ses grands-parents paternels et sa belle-mère. Les relations avec celle-ci sont rapidement très tendues.

« Laisse tomber ! Je ne parle même pas avec elle... Hé ouais, je ne parle même pas avec elle... Elle parlait dans le vide... Un jour, je voulais la tarter... ».

Ces discordes expliquent pourquoi il entretient aujourd'hui peu de contacts avec son père :

« Ça fait un an et demi que je ne l'ai pas vu... non, deux ans... mon père, je ne le vois qu'au tribunal ! (rires). C'est tout ».

La faiblesse des liens avec son père s'explique aussi par les reproches qu'il émet à l'encontre de sa mère, affirmant que celle-ci ne l'a pas éduqué correctement, ce qu'Adrien n'accepte pas.

« Il fait des reproches à ma mère : "Si tu pouvais tenir ton fils...". Qu'il se permette de faire des reproches à ma mère, alors que ma mère... depuis que je suis né jusqu'à maintenant, c'est elle qui m'a élevé... comme elle a pu, certes, mais elle m'a élevé. Je n'ai jamais manqué de rien. Après, c'est moi qui suis parti dans le délire des habits qui valent chers. Je n'ai jamais manqué à manger... le frigo toujours plein ».

Malgré des situations conflictuelles avec sa mère, Adrien lui semble très attaché. Il est par conséquent très soucieux du regard qu'on peut poser sur elle, tout particulièrement

lorsqu'il s'agit de la justice. Il récuse toute responsabilité de sa mère dans sa délinquance, tentant d'atténuer l'effet de contagion du stigmatisme inhérent au processus pénal :

« Ma mère, elle m'a bien élevé. C'est moi qui suis tombé dans le mauvais chemin... ce n'est même pas le problème de ma mère. Ma mère, elle m'élève bien, mais d'un autre côté, j'habite dans un quartier... Ma mère, elle a du mérite... L'autre fois, la juge, j'avais envie de la taper, elle commençait à dire à ma mère : "si vous ne savez pas tenir votre fils", j'avais envie de l'insulter ».

Cet effort est récurrent : devant la justice, Adrien est toujours soucieux de l'image de sa famille. Alors qu'Adrien est très proche de son frère, il s'est battu avec lui devant la juge car il critiquait son père alors même qu'Adrien entretient de mauvaises relations avec celui-ci :

« Qu'est-ce qu'il disait ? Ah oui... sur mon père et tout... Voilà, mon père... Je n'ai pas de bonnes relations avec lui, mais voilà, c'est mon père... et lui, je voyais qu'il parlait mal... "Oh, c'est ton père... Comment tu parles ?". Et après, c'est parti en bagarre... ».

Adrien a également des frères jumeaux qu'il ne rencontre qu'à l'âge de 15 ans. Ils ont été enlevés à leur mère alors qu'ils étaient encore très jeunes. Leur père avait organisé un faux enterrement pour éviter que ses fils souhaitent retrouver leur mère un jour. Les problèmes judiciaires de l'un d'eux ont conduit la mère d'Adrien à retrouver ses fils.

« Son père les a enlevés à ma mère ! Ma mère, elle a engagé un détective pour les récupérer... À chaque fois qu'on récupérait une adresse et hop, ils déménageaient... Son père, cet enculé, il a même fait passer que ma mère, elle était morte... Donc, mes deux grands frères sont même allés à l'enterrement de ma mère... Avant les 18 ans, on a reçu une convocation au tribunal, M. avait fait une connerie... et c'est là qu'ils (les jumeaux) ont trouvé une ancienne adresse... Ils ont vu qu'il y a dix ans, on habitait là... Comme ma mère, elle n'a pas voulu déménager exprès... ».

Depuis, les relations avec ses frères sont bonnes, même si les relations ne sont pas sans heurts.

« Après les deux, ils sont arrivés. Celui qui est le plus vieux, il a voulu faire sa loi... mais moi, direct, je l'ai remis en place... Direct... "Écoutes-moi bien... tu n'étais pas là pour t'occuper de moi quand j'avais des problèmes ou quoi... donc laisse-moi tranquille" ».

La situation familiale d'Adrien est marquée par une grande pauvreté. Sa mère occupe un emploi aidé et ne gagne pas plus de 500 euros par mois. De ce fait, l'histoire familiale d'Adrien est marquée par une dépendance à l'égard de l'assistance publique. Le récit d'Adrien sur la manière dont sa mère a tenté de contacter son père évoque cette dépendance. L'assistance apparaît alors comme une condition à laquelle son père ne peut échapper. L'automatisme des aides dans les représentations d'Adrien fait apparaître la propre dépendance de sa famille à l'égard de l'assistance publique.

Dès la maternelle, l'école informe les services de sauvegarde de l'enfance au regard de l'attitude très perturbatrice d'Adrien. La suite du parcours scolaire d'Adrien est très chaotique. Il se définit comme « allergique à l'école ».

« La balla, du début jusqu'à la fin ! L'école pour moi, c'est laisse tomber... quand je suis sorti du ventre de ma mère, j'ai dit : "non à l'école". Je ne faisais plus rien... je ne faisais plus rien... Je m'en battais les couilles... Les devoirs, je ne les faisais pas... ».

Il connaît ses premières difficultés scolaires dès le CM1. Il est placé dans une filière de relégation de type SEGPA avant d'intégrer une école spécialisée pour le comportement. Son parcours scolaire est ponctué de changements d'écoles suite à des renvois successifs.

« CM1, ça y est, j'ai tout lâché ! Pas en maternelle, mais... dès que je suis arrivé en CM1... 6^e, je suis resté une semaine... j'ai eu des bagarres, je me suis fait renvoyer direct ! Après, je suis resté sans école pendant quelques mois... après, je suis parti dans une école spécialisée et là-bas, avec des formations professionnelles, ça veut dire que tu as le niveau 3^e... je n'avais pas le niveau et ils en avaient marre de moi... et après ils m'ont viré... au bout d'une semaine ».

La violence au fil de sa scolarité mérite d'être soulignée : Adrien tyrannise ses professeurs et les élèves. À 14 ans et demi, il est renvoyé définitivement et ne sera plus scolarisé.

« Ah, oui. Moi, j'ai quitté l'école à 14 ans et demi... je me suis fait renvoyer définitif... et comme j'étais déjà dans une école pour le comportement, après il n'y avait plus d'écoles qui voulaient me prendre. Moi, j'étais content. Du coup, je n'ai pas été à l'école... De toute façon, quand j'allais à l'école, je ne foutais rien. Maintenant, je regrette un peu, voilà, l'orthographe et tout... ».

Adrien, rarement à l'école, vit une vie de quartier sous la coupe de son groupe de pairs où la violence est omniprésente. Il estime alors difficile d'échapper à son destin.

« Tu habites dans un quartier, tu ne peux pas t'en sortir, tu peux t'en sortir ou il faut vraiment avoir le courage, ne parler à personne dans le quartier, il ne faut pas avoir d'amis dans le quartier... Si tu as des amis... Ce n'est pas que je me sois fait influencer, non... mais voilà, je suis avec eux et tout... On va charbonner... "Allez les gars, on y va. Il n'y a pas de problème" ».

C'est avec son groupe de pairs qu'il commet la plupart de ses délits. Selon Adrien, l'isolement par rapport aux autres dans son quartier aurait été la seule alternative pour échapper à une sociabilité délinquance. Les relations d'honneur et la nécessité de se faire respecter comprennent nécessairement leur part de violence.

« J'ai du courage mais... il ne faut pas avoir d'amis... et il faut toujours rester dans son coin... et même... même déjà quand tu habites dans un quartier, il faut se faire respecter, hein... surtout dans un quartier comme moi j'habitais... si tu ne te fais pas respecter, tu es dans la merde ! ».

Par ailleurs, le récit d'Adrien rend compte des nombreuses situations conflictuelles dans lesquelles il a été impliqué, subissant diverses agressions de la part d'autres jeunes. Il occupe une position infériorisée dans l'espace social du quartier, victime de violences et des rackets.

« Quand je suis arrivé vers 11 ans, je vois des mecs du quartier qui essaient de me piquer ma montre Casio... Ça commençait à frapper... Ils me tombaient dessus à plusieurs... Moi, je me suis bagarré comme j'ai pu... En fait, c'est ça. À la ZUP, ce sont des putes, ils arrivent à plusieurs... tu en tombes un et tous, ils partent en courant... Moi, j'en ai pris un et je ne l'ai plus lâché... En même temps, je ne voulais pas le faire... je l'ai fait parce qu'il fallait que je me fasse comprendre... pour qu'on ne me casse plus les couilles... Après voilà, le lendemain, ils étaient... dès le lendemain, ils étaient en face de chez moi... Ils étaient 9 ou un truc comme cela... Mon frère, il me dit : "viens, vas-y, on y va !" J'ai remis le walkman que j'avais pris la veille dans la poche d'un des gars... et après, tout le monde s'est serré la main et c'était terminé ! Mais si tu te laisses faire... mais ça y est, tu es la victime là ! Tu sors, tu vas acheter le pain, ils te rackettent. Tu paies. C'est pour ça que ce n'est pas bon. Après, c'est obligé, tu tournes dans le mauvais chemin... Tu vas voler. Tu vas te bagarrer... C'est un cercle vicieux !

D'ailleurs moi, tous mes collègues, ils m'appellent la victime... Tout le temps, la misère ! Parce qu'en fait, je suis le plus petit... ».

La mère d'Adrien a elle aussi été victime d'attaques physiques et de menaces qui l'ont contrainte à déménager à deux reprises. Adrien reste peu bavard dans les entretiens sur la violence qu'il a subie alors que son éducateur nous raconte que la situation d'Adrien dans son quartier était si menaçante et violente qu'une mesure de placement avait été préconisée pour le protéger.

C'est également dans son quartier, avec son groupe de pairs, qu'il débute sa carrière déviante dans les premières années de l'adolescence. Celle-ci est avant tout marquée par des vols (scooter, voiture, cambriolage), des trafics de cannabis, des conduites de véhicule sans permis et de nombreuses bagarres. Ses premiers délits sont des vols de vélos et des postes :

« On volait avant... C'est juste qu'on ne se faisait pas attraper, voilà ! On était dans notre délire. Au début, c'étaient les postes ! Après, c'était le vélo... après, j'ai commencé les cambriolages... ».

Ensuite, viennent les vols de scooters, de voitures ; puis, les cambriolages. Lors de son premier jugement, il est jugé pour 11 affaires divisées en trois dossiers : les vols (postes, vélos), les violences (bagarres) et vols de voitures, scooters et enfin, les cambriolages.

« Il y avait de tout... bagarres... vols... il y avait de tout... Ils ont fait trois dossiers... Les dossiers pour les vols de vélos et tout... les postes et tout... ça veut dire les petits trucs pas graves ! Après, ils ont fait les bagarres... vols de voitures et tout... les vols de scooters et tout... et le troisième, les cambriolages ! J'ai vu que je commençais à faire les cabinets d'avocat et tout... là, ils ont pété les plombs. C'est là qu'ils m'ont mis tous les sursis... ».

Adrien s'essaye aussi à l'arrachage mais cela n'est pas en adéquation avec la morale qu'il s'est fixée⁸⁵. Il classe les infractions comme on s'attendrait à ce que toute personne respectueuse de l'ordre le fasse. Il désapprouve la gratuité de certains actes, l'immoralité ou l'injustice d'une agression, compatit dans les discours avec une victime alors que la violence de ces actes apparaît de manière récurrente dans les entretiens.

« Une fois, j'ai arraché un sac ! Pas à une femme ! C'était pas un sac, mais une sacoche. J'ai arraché ça à un mec, c'était un gars ! Jamais je n'aurais arraché le sac d'une femme... Sinon, si j'arrache une femme, c'est à une fille de 20 ans, je ne veux pas arracher les vieilles... Moi, je n'aimerais pas que dans la rue, on arrache ma mère ou ma grand-mère ! Moi, on arrache ma mère, si je sais qui c'est... Ouais, arracher ce n'est pas bien... ».

Le parcours d'Adrien tend vers la professionnalisation. En outre, si les vols de scooters sont effectués dans une vision purement lucrative voire hédoniste, il n'en est pas de même pour les vols de voitures qui servent pour les cambriolages. Les véhicules, lorsque les circonstances l'exigent, sont brûlés afin de ne pas laisser de traces ADN traduisant un apprentissage incontestable des « techniques » permettant d'échapper à la police.

« On a tout niqué... j'ai même oublié ma casquette... j'y suis retourné pour la récupérer... après on l'a cramée... parce qu'il y avait mes empreintes partout... ».

Alors qu'il refuse d'imputer son comportement à l'éducation qu'il a reçue de sa mère et qu'il présente la délinquance comme inéluctable au regard du quartier dans lequel il a grandi, il évoque un lien de causalité direct entre délinquance et pauvreté. Le besoin d'argent attaché à un style de vie particulier à la jeunesse serait la cause principale de sa délinquance.

« L'autre fois, je suis partie au CFAS et ils m'ont dit : "tu as perdu une année ! Il faut que tu attendes l'année prochaine". C'est normal que je fasse des conneries après. C'est pour ça que... excuse-moi mais moi, si je sais que je n'ai rien quand je sors... hé bien voilà, je sais que ça va durer... allez, trois semaines... quatre semaines... allez un mois... après, je vais péter un plomb et je vais retourner voler... Je me connais trop comme ça... Je sais que je vais m'en foutre de tout... malgré la prison, je reviens... Nous les jeunes, il nous faut des sous un peu... Normal ».

La délinquance apparaît alors comme un choix calculé et rationnel, lui rapportant bien plus que tout autre travail auquel il peut prétendre.

« Je ne veux pas de stage, je veux un travail payé avec des sous tous les mois. Moi, je ne veux pas d'un stage, je me lève, je me dis : "putain, je travaille pour le beurre". Je reste trois jours et ça y est, je n'y vais

⁸⁵ SYKES, MATZA, 1957.

plus... alors que si le matin, tu te lèves... bah à la fin du mois, il y a quelque chose... et là, tu as le bon cœur d'y aller... Mais ça, ils ne nous comprennent pas... ».

Adrien a, depuis le plus jeune âge, connu un suivi éducatif et socio-judiciaire étant pris en charge dès la maternelle par une éducatrice de la sauvegarde de l'enfance. Au regard de son comportement très perturbateur, Adrien, tout comme son frère, font l'objet de nombreuses mesures de placement, total ou partiel qui se succèdent pendant une dizaine d'années. Dans ces structures, il semblait être autant victime de violence qu'à l'origine de telles pratiques.

« Après, je me suis fait renvoyer du foyer parce que je voulais planter un gars... il avait 19-20 ans... et après, il y a un autre gars de 19-20 qui est arrivé et qui m'a enchaîné... Il m'a mis des patates... Dans la chambre, j'avais un couteau et je lui ai mis un coup de couteau... j'ai voulu le planter... heureusement, l'éducateur, il est venu... et il m'a sauté dessus... Après ils m'ont renvoyé définitivement... Après, ils ont fait un putain de rapport bâtard à... à la juge... ».

En 2005, il est placé sous contrôle judiciaire assorti d'une obligation de se rendre en CER. Or, il refuse ce placement et n'ira pas en CER.

« Ils me l'ont mis l'année dernière, un contrôle judiciaire. Il fallait que j'aille pointer à la PJJ... une fois par semaine... À chaque fois que je n'y allais pas, ils envoyaient un rapport à la juge... Ce n'est pas que si je n'y allais pas, ils venaient me chercher... ou me mettre en prison... Ils m'ont mis une obligation pour aller dans un CER... mais je n'y suis pas allé... ».

Le 30 janvier 2006, il est jugé pour 11 affaires, dont les plus anciennes remontaient à ses 13 ans. Cependant, il écope de sursis et il ne sera pas condamné à de la prison ferme. De nouveau, il refuse un placement en CER, la prison lui paraissant plus enviable :

« Quand je suis passé le 30 janvier, moi, je leur ai dit que je n'y allais pas. S'ils me disaient : "CER". Je leur disais : "mettez-moi en prison". C'est quoi le CER ? C'est mieux la prison ! ».

Il est de nouveau arrêté et incarcéré. Il est jugé deux semaines après son arrivée en prison dans le cadre d'une procédure à délai rapproché et il est alors condamné à une peine de 6 mois dont 3 fermes et 3 mois avec sursis en avril 2006. En outre, il est condamné à payer des amendes. Or, il ne comprend pas que plusieurs condamnations puissent se cumuler.

II - LA PRISON : UN QUOTIDIEN INSIPIDE

L'expérience de l'incarcération est au cœur de son histoire familiale et amicale puisque ses amis autant que des membres de sa famille l'ont connue. La prison est

présentée comme une fatalité, elle est inéluctable. C'est la conséquence d'un destin subi qui s'inscrit dans une « reproduction » sociale et familiale propre à son quartier et à sa situation de pauvreté.

« Parce que moi, je vis dans un quartier à Nîmes. Donc, voilà ! Ça fait que... ceux qui sont de la ZUP... bah tous, ils vont à là... il y en a quelques-uns qui sont partis dans une autre prison ».

En même temps, Adrien a conscience que peu de mineurs entrent en prison : si la prison est banale dans son histoire familiale, elle est une marque de distinction et de reconnaissance dans son groupe de pairs. C'est un signe de crédibilité qui permet de se faire un nom, d'acquérir de nouvelles compétences...

« Je me suis fait péter sur le troisième cambriolage ! Moi, on m'a toujours dit, il faut persévérer... et après, j'ai continué... Après voilà, je ne me faisais plus chopper... On réfléchissait mieux... ».

La fonction de repoussoir que certains imputent à la prison est illusoire au regard du parcours d'Adrien qui est autant une trajectoire individuelle que la conséquence d'une trajectoire collective qui le détermine. En prison, sa vie quotidienne est présentée comme préférable à celle du CER.

« Ici, si tu veux, tu dors. Si tu ne veux pas aller à l'école, tu ne vas pas à l'école. Tu as la télé. Tu es bien. Là-bas, 7 h 30, tu es debout. Tu ne veux pas te lever, ils prennent ton lit et ils te le retournent... à la douche... tu n'es pas à l'heure au déjeuner, tu ne déjeunes pas... tu cours... tu fais des activités... toutes bâtares, là... des randonnées... Hé, laissez-moi tranquille avec ce CER ! Le CER, c'est encore pire ! Tu travailles et tout... moi, je n'ai pas besoin de travailler... je ne suis pas motivé pour ça... non, tu fumes. Tu vas à l'école. Si tu ne veux pas, tu repars... ».

Il déplore le manque d'activité, l'ennui et le vide des journées alors même qu'il refuse le CER du fait de son trop plein d'activités. La vie quotidienne d'Adrien est d'autant plus vide qu'il ne reçoit pas de visite. Le récit de son quotidien montre à quel point on le « laisse tranquille » :

« Regarder la télé ! Cigarette. Regarder la télé. Gabelle. Cigarette. Regarder la télé. Donc voilà, je ne fais rien du tout. Sinon, je fais quoi ? Le soir... dès que j'ai pas la télé... dès que je n'arrive pas à faire la technique... Je me mets à la fenêtre et je discute. Je discute. On brûle des papiers. On fait n'importe quoi. Tous les soirs à 23h, quand on n'a pas la télé, c'est la gardave... la garde-à-vue... Tu fais rien. Il n'y a rien à faire. C'est la misère ! ».

Adrien se rend à l'école en prison dans le seul but de bénéficier de remises de peine et de participer à des activités desquelles il serait exclu s'il n'allait pas en cours.

« Parce que je veux mes RPS ! Hé oui... hé oui... Sur ça, j'ai fait le malin... RPS... Bah même pour aller en sport et tout... parce que tu ne vas pas à l'école et ils ne viennent pas te chercher pour le sport ! Pour le ballon, pour la muscu... ils ne viennent pas te chercher si tu ne vas pas à l'école ».

III - LA SORTIE : LA CONTINUITÉ ENTRE UN AVANT ET UN APRÈS PRISON, LA POURSUITE DE SON DESTIN

À l'ennui de la vie carcérale succède l'ennui d'une vie dehors.

« Je suis parti vite fait à des rendez-vous pour trouver du travail... Rien de plus ! Voilà, on attend. Le train-train d'habitude... c'est comme avant... et comme avant, ce n'est pas bon... J'espère parce que là... Là, j'ai un TIG, mais après pendant un mois, je vais rester sans rien faire... Août, je ne vais rien faire... Il faut que je me trouve des occupations sinon... ».

Notre rencontre ayant lieu en juillet, il doit attendre nécessairement plusieurs semaines avant d'entreprendre une formation. Seule la reprise de ces activités déviantes comble le vide de son quotidien. Le besoin d'argent apparaît de nouveau comme déterminant.

« Je vends un peu de shit ! Histoire de mettre un peu de sous dans les poches... ».

Alors qu'il dit ne pas avoir repris les cambriolages ni commis de vols, il anticipe sa reprise de ses activités délinquantes. Celles-ci semblent programmées, inéluctables.

« Même si je n'ai pas envie de faire de conneries... mais, moi, je me connais. Je vais me dire : "non, non, non". Je suis plein de bonne volonté. Je commence à travailler et tout... et un truc va se passer et "nique sa mère", je vais tout lâcher... ah je m'en bats les couilles... ».

Si Adrien n'a pas vraiment repris les délits qui l'avaient mené en prison, il avoue de pas vivre complètement dans la légalité et n'a pas rompu avec ce qui faisait sa vie d'avant. Il s'est à l'inverse réinscrit pleinement dans une vie similaire. La prison apparaît alors comme un lieu de consolidation de sa trajectoire délinquante où la violence reste omniprésente. Il reconnaît lui-même que la prison n'a pas mis un terme à sa délinquance quand bien même la prison lui aurait imposé un temps de réflexion.

« Je ne peux pas dire que ça m'a fait arrêter les conneries. On va dire que... pour l'instant, j'ai arrêté, mais voilà... je sais que... un coup de tête et je fais des conneries... C'est pour ça, je ne sais pas ce que ça m'a fait... Ça m'a fait réfléchir pour ma mère et tout. C'est normal ».

La prison a peu marqué Adrien qui semble suivre ce qu'il présente comme un destin laissant paraître un fort sentiment de fatalité : le poids du passé, la dimension territoriale et la sociabilité de quartier semblent surplomber la trajectoire d'Adrien, et aucune perspective d'intégration légale n'est envisagée.

« Non, j'ai arrêté les conneries, voilà, j'ai arrêté les conneries parce que... Là, j'ai arrêté, mais je ne peux pas dire que j'ai arrêté... parce que s'il se passe quelque chose et que je retourne au charbon... En fait, la prison, ce n'est pas ça qui m'a fait arrêter... On va dire que ça ne m'a pas traumatisé... Il y en a, ça y est, je ne fais plus de conneries ! Non, moi, ça ne m'a pas traumatisé, je ne suis pas content d'être là-bas, je

n'étais pas content d'être là-bas, j'étais dégoûté... je me dis, je fais des conneries, c'est comme ça... Je n'ai pas envie de refaire des conneries, hein... mais voilà, je dis ça maintenant, mais demain je vais aller voler aussi... c'est pour ça, on ne sait pas, on ne peut pas savoir... c'est ce qui va se passer dans la rue ».

RÉCIT N° 7 : HAFIZ, 17 ANS

« Des fois, je crois que je suis foutu. Franchement 17 ans... sans emploi, sans école.

Moi, je vole parce que voilà... moi, je n'ai pas de sous, je n'ai pas de travail, rien ! Donc franchement, je n'ai que ça... Je vole parce que je n'ai pas de sous. C'est tout ! Et je sais que si je sors en septembre, je recommencerai !

Là-bas (au Maroc), on me dit que je suis Français... et ici, je suis le sale Arabe ! ».

Nous rencontrons Hafiz, âgé de 17 ans, incarcéré pour la troisième fois. Hafiz est décrit par le personnel comme un enfant sensible, un jeune intelligent, « complexé » par son déficit d'instruction, conséquence de ses ruptures scolaires précoces. Il ressent un profond malaise, doute constamment de lui-même, et craint pour son avenir, sans horizon selon lui. Il éprouve par ailleurs un mal-être lié à son statut d'immigré, se sentant toujours rejeté, jamais reconnu comme membre à part entière, ni en France ni au Maroc. À plusieurs reprises au cours de nos rencontres, il évoque ses penchants suicidaires lorsqu'il est en prison.

Comme d'autres jeunes, il est très inscrit dans un réseau relationnel de quartier soudé, entre autres choses, par l'activité délictuelle ; le vol est sa spécialité. Néanmoins, il ne peut que déplorer l'abandon de ses « amis » lorsqu'il est en détention, faisant le constat amer de son isolement. Son besoin d'argent et l'absence de suivi socio-éducatif sont avancés comme les principales raisons de sa trajectoire déviante. Il vit ses incarcérations comme des injustices. En prison, il est « tranquille », contrairement aux détentions précédentes. Son éducatrice le définit comme un « jeune capable d'adopter une attitude très provocatrice autant qu'un comportement conforme et agréable », et tient à préciser qu'il est très différent dans le bureau du juge (révolté) et dans le quotidien de la détention

(tranquille). L'ensemble de l'équipe pénitentiaire parle d'Hafiz comme d'un jeune plutôt agréable, même s'il est parfois « réfractaire ».

Quelques semaines après sa sortie de prison... c'est encore en prison que nous retrouverons Hafiz. Son éducatrice se dit « consternée » et « désemparée » par cette nouvelle incarcération, que lui-même ne « parvient pas à comprendre ». L'absence de projet motivant et le besoin de ressources financières sont néanmoins avancés à titre d'explication. Cette nouvelle incarcération a une fois de plus tendu ses relations avec sa famille, déjà très difficiles.

I - PARCOURS PRÉ-CARCÉRAL

Les parents d'Hafiz sont originaires du Maroc. Son père travaille dans les travaux publics. Hafiz est le second enfant d'une fratrie de cinq enfants. Les premières années de la vie familiale sont présentées comme des temps heureux. Hafiz passe son enfance dans un petit village du Sud de la France. Puis la famille déménage, ce qui représente un tournant dans sa vie où les relations familiales se dégradent et où apparaissent les difficultés sur le plan scolaire. Les relations conjugales vont se détériorer au fil des problèmes scolaires et judiciaires rencontrés par leur fils. La mère décide de couvrir les premières incartades de son fils, incartades qui une fois publiques discréditeraient l'autorité paternelle. Le couple est alors sujet à de nombreuses tensions. En outre, le parcours problématique d'Hafiz a dégradé les liens qui l'unissaient à ses parents.

« Mon père il défend plutôt ma sœur ! Elle ne fait pas de conneries et tout ça... mais moi au début, dans ma famille, c'était moi le chouchou de ma famille... l'argent, tout le temps, il me passait... Quand il allait au bar et tout ça, tout le temps il m'emmenait avec lui... tout le temps, tout le temps... on allait à la plage, il me ramenait avec lui... quand il allait voir des collègues, il m'emmenait avec lui... J'étais le chouchou à mon père... C'est moi-même le chouchou de la famille... carrément... de ma mère et de mon père... et même de toute ma famille ! Mais depuis que je suis parti en couille, ça y est... je ne suis le chouchou que de ma mère... mon père, il m'a oublié ! Franchement, ouais ! Putain il m'a oublié ! C'est "Bonjour. Au revoir" ».

En réaction à l'échec scolaire et la délinquance naissante d'Hafiz, ses parents décident de l'envoyer au Maroc dans leur village natal. Il effectuera deux séjours de quelques mois qu'il interprète comme un abandon. Ce séjour est vécu comme une rupture. Son séjour se prolongera pendant six mois, période durant laquelle il n'a pas

d'activité scolaire. Les relations avec les membres de sa famille qui l'accueillent se tendent rapidement à leur tour.

« Au Maroc, je faisais le bordel, bordel ! Avec les motos, à 2 h 00, 3 h 00 du matin... je rentrais chez moi à l'heure que je voulais... je mangeais à l'heure que je voulais... J'allais demander des sous à mes oncles et tout... Mon grand-père, il marronnait... Mon grand-père, il voyait que je ne faisais rien... Lui, il travaillait pour se payer je ne sais pas quoi... Putain, il faisait ses affaires... Mon grand père, putain, il me défonçait... Putain... ».

Le parcours scolaire d'Hafiz est marqué par des échecs précoces. Le déménagement apparaît de nouveau comme un tournant, il est un « point de rupture » entre un avant et un après, tant sur la vie familiale que scolaire d'Hafiz.

« En CP, CE1... parce qu'au début, j'habitais dans un village quand j'étais tout petit, ça se passait bien... quand j'ai déménagé à Salons... je suis parti en milieu d'année... je suis arrivé à Salons... et... ils m'ont fait redoubler. Parce qu'en fait... dans mon village, ils ne m'ont pas appris... tu sais en fait, ils ne m'apprenaient pas en fait... ils ne m'apprenaient pas les mots... Quand je suis arrivé à Salons, je ne savais pas écrire... On me disait d'écrire des mots comme bonbons, poissons, mais je ne savais pas les écrire... parce qu'on ne me l'avait jamais appris... ».

Hafiz désinvestit l'école, ne parvenant pas à récupérer un niveau scolaire satisfaisant et les problèmes de comportements apparaissent rapidement. Hafiz redouble son CE1 et intègre des classes adaptées. Les problèmes s'accumulent, Hafiz est renvoyé pour quelques jours avant de se faire exclure de divers établissements, ces renvois multiples ne favorisant pas sa scolarité.

« Je me suis fait virer en primaire. Devine pourquoi ? J'ai appelé les pompiers ! Je me suis fait virer trois jours parce que j'avais appelé les pompiers. C'est plein de trucs comme ça qui mettent la haine... Après je suis allé à X, mais ils m'ont viré. Je suis allé à Y... mais je n'y suis plus allé... et quand j'ai déménagé à Z., je me suis fait virer. Je suis allé à Z et j'ai fait une journée et demie, même pas une demi-journée et je me suis fait virer. Ensuite, je ne suis plus allé à l'école... ».

La rupture avec l'école survient vers 13 ans, les sorties avec ces amis tard le soir engendrant un absentéisme qui n'a cessé de croître.

« Mon CP, je l'ai fait normal... CE1, je l'ai redoublé... Je l'ai refait. Je suis allé en CLIS... C'est la SEGPA, tu as vu... la SEGPA, c'est le collège... mais là, c'est la primaire... C'est des trucs, je ne sais pas quoi, de rattrapage tout ça... Hé bah, les deux premières années se sont bien passées... et les trois dernières années... je dormais en cours... Après je commençais à sortir... 13 ans, à minuit, 1 h du matin, j'étais dehors... 9-10 ans, j'étais déjà dehors... Parce que mon père travaillait la nuit... il travaillait dans une usine ! Je sais que ma mère venait me chercher, mais voilà... Moi, des fois quand je n'avais pas envie, je rentrais à 2 h... 1 h ou 2 h... À 13 ans, j'étais à la rue... non, qu'est-ce que je raconte... dès 10 ans, j'étais déjà à la rue... Non, j'étais encore dehors... j'étais dans la rue... je faisais comme si j'allais à l'école... ».

Il passe alors beaucoup de temps dans la rue avec des amis. C'est avec son groupe de pairs, qu'Hafiz effectue ses infractions. Il consomme régulièrement de l'alcool et de la marijuana. Le partage des délits et des étapes judiciaires constitue le ciment du groupe.

« On est toujours entre nous. On a grandi entre nous : on est toujours ensemble, du matin au soir, on est ensemble. On a été à l'école ensemble, on a été au commissariat ensemble, on s'est fait juger des fois ensemble. On a tout fait ensemble ! En fait, on a grandi ensemble ».

Hafiz tisse des liens amicaux qui lui apparaissent inébranlables. Mais la déception ne tarde pas. À l'image d'amitiés éternelles, se succèdent, en prison, les trahisons et les intérêts personnels, laissant place à la rancune et la solitude :

« Ce sont tous des bâtards ! Tu rentres en prison, c'est comme si j'étais mort ! On m'a oublié. Hé ouais, putain ! Sans mentir. Quand j'étais en prison, ça faisait quoi. L'année dernière, je suis rentré en prison, mais on ne m'a pas écrit une seule fois. Personne n'a pensé à moi ».

Hafiz devient un « professionnel »⁸⁶ du vol commettant des vols variés : vols de vélos, de scooters, vols à l'étalage, cambriolages.

« On a pris des paires de baskets. J'ai pris deux paires de baskets, trois survêt. Je les avais sur moi, et j'ai remis mes habits. Les baskets, je les avais mises dans mon sac d'école, parce que je disais à maman que j'allais à l'école, mais je n'y allais pas à l'école ».

De retour en France, Hafiz retrouve le même contexte. Dans un effort de préservation de son identité morale, Hafiz⁸⁷, tente d'expliquer sa dérive délinquante en incriminant tantôt la cité et son environnement social, tantôt le cannabis.

« Des fois, elle me bloquait, mais je m'enfuyais par la fenêtre... Moi, je dis que c'est ces putains de quartiers qui font... qu'il y a autant de violence, autant de vols, autant de tout... C'est ces putains de quartiers ! Pourquoi le gars qui est dans le 15^e à Paris, il ne vole pas ? ».

Son besoin d'argent et la faiblesse de suivi éducatif et judiciaire sont également désignés comme responsables de sa situation. Dès qu'il quitte le petit village pour s'installer dans une cité HLM, sa mère avait demandé à une assistante sociale que son fils soit suivi du fait de ces problèmes scolaires et comportementaux. Ce nouveau déménagement met un terme à la relation qui le liait à son éducateur. La mère reprend contact avec les services sociaux pour que son fils continue d'être suivi mais sans succès.

« Non, je n'en avais pas. J'en avais une, mais je n'allais plus la voir, elle ne s'occupait pas de moi. Elle s'occupait, elle venait chez moi pour manger des gâteaux, boire le thé, c'est tout ! Ma parole, j'avais une éducatrice, c'était ça ! Même ma mère lui a dit : "casse-toi !" ».

⁸⁶ SUTHERLAND, 1963.

⁸⁷ SYKES, MATZA, 1957.

Ainsi, bien qu'ayant toujours eu une éducatrice de référence, le suivi d'Hafiz semble ne pas avoir été intense. C'est selon lui, une des raisons qui explicite ces actes délictueux :

« Hé ouais, je suis sorti, je me souviens le 26 novembre... je ne peux pas aller aux ASSEDIC, je suis encore mineur... Je ne peux rien faire... ouais, je n'ai pas de sous... Hé ben, ouais, je me souviens bien, le lendemain... le lundi, j'étais en train de voler ! Pourquoi ? Pour que le jour de Noël, pour que je puisse acheter la PSP à mon petit frère et pour avoir des sous pour passer un bon jour de l'An... J'ai volé pour m'habiller. C'est tout ! Ça fait que je recommençais mes conneries ! Parce qu'il n'y avait personne derrière moi... et qui venait me dire : "bon, on va essayer de trouver du travail...". Moi, on ne m'a pas remis... ouais, on m'a remis dans la rue, c'est tout ! Ce que je veux, c'est qu'on me renvoie chez moi mais qu'on m'aide, qu'on vienne me proposer... qu'on me dit d'aller voir là ou là... pour trouver du travail ! Ou pour trouver, je ne sais pas, un apprentissage... ou un patron... un CFA ou quoi... Non, je suis sorti... une semaine après, mon éducatrice, elle m'a dit : "viens me voir". Moi, je ne suis pas allé la voir... parce que c'était pour aller dans une famille d'accueil... ».

C'est à l'issue de sa première incarcération en 2005 que Hafiz sera suivi par une éducatrice spécialisée de secteur judiciaire. Hafiz et l'éducatrice entretiennent une relation conflictuelle : il estime que les mesures proposées ne sont jamais adaptées à sa situation. Il est incarcéré pour la deuxième fois en 2006. Entre 2005 et 2006, il sera incarcéré trois fois. Son éducatrice tente de mettre en place un ensemble de mesures, mais Hafiz n'en perçoit pas l'intérêt. À l'issue de sa deuxième incarcération, il apprend qu'il ne peut pas rentrer chez lui, mais qu'il doit intégrer une famille d'accueil. Ce que le jeune refuse est le placement en famille d'accueil. Il ne reste que 24 heures et entame une série de fugues.

« Ce que j'ai toujours demandé avoir un apprentissage, commencer quelque chose... Ouais, elle m'héberge pendant un an, deux ans... ça ferait que j'aurais eu 16 ans quand je serais sorti... 16 ans, 17 ans, 18 ans... mais dis-toi que j'aurais passé deux ans dans une famille d'accueil, mais... en retour qu'est-ce que j'ai eu ? Ouais, pendant deux ans, j'ai bien mangé. J'ai bien bu. J'ai bien dormi. Ah, en fait à 18 ans, je sors de chez elle, j'ai pas un diplôme, je n'ai rien du tout... Moi, je veux sortir d'ici... dormir chez moi. Manger chez moi. Faire tout chez moi... mais voilà, au lieu de passer mes journées à traîner... en train de faire je ne sais pas quoi... travailler... faire un apprentissage... et aller à l'école... voilà, c'est ça que je recherche... c'est ça que je demande... et que la juge, elle ne veut pas comprendre... ».

En présence du juge, il adopte une attitude de rébellion : il multiplie les provocations, refuse les injonctions. À la suite de sa deuxième incarcération, la juge souhaite envoyer l'adolescent dans un CEF qu'il refuse. Elle le place dans plusieurs foyers avant de vouloir l'envoyer en CER mais l'opposition d'Hafiz est virulente.

« Trois, quatre foyers... mais je sais qu'ils m'en ont proposé plusieurs, mais je n'y allais... Ils m'inscrivaient dans ce foyer-là... ils m'avaient inscrit dans un CER maritime... ».

La juge le menace de le réincarcérer. Le jour de l'extraction vers le CER, Hafiz refuse de sortir. Les surveillants sont obligés de faire venir les gendarmes pour l'extraire. C'est la première fois que le quartier « mineurs » doit faire appel à la gendarmerie pour

libérer un détenu ! Les gendarmes le conduisent au CER, mais Hafiz s'enfuit rapidement. On peut s'interroger sur la pertinence d'une telle décision judiciaire qui se fonde sur la volonté du mineur. Puis Hafiz se fait arrêté à la suite d'un vol. Il est alors condamné à quatre mois de prison pour sa fugue du CER auquel la juge ajoute trois mois de sursis d'une précédente condamnation. Ainsi, Hafiz est condamné à sept mois supplémentaires alors même qu'il souhaitait rester en détention finir sa troisième incarcération. Dans le récit d'Hafiz, cette nouvelle détention est une injustice.

La combinaison des difficultés rencontrées sur les différents secteurs de sa vie entretiennent chez Hafiz un profond mal-être. Il culpabilise au regard de la détérioration de la vie familiale dont il se sent pleinement responsable. A ce malaise s'ajoute une souffrance liée à sa trajectoire d'immigré. Il vit mal le rejet bilatéral de l'une ou l'autre des sociétés à laquelle il est confronté.

« Là-bas, on me dit que je suis Français... et ici, je suis le sale arabe ! Ici, je suis comme un immigré ! Et quand je suis là-bas, je suis un Français ! Quand je suis là-bas, ils m'appellent : "oh, le Français ! Le Français !" . Et ici, ils te disent : "sale Arabe !" . Bâtards ! C'est vrai ! Non, mais 5 000 euros, c'est de la bombe... (...) c'est pour ça que je m'en bats les couilles. Je m'en fous. Mais vraiment je m'en fous de la justice... même de la vie ! Parce que je sais que demain, je me fais condamner à 7 ans, je me mets la corde et puis je me suicide... parce que je sais que je n'ai pas ma place dans cette vie ! Il y a quelqu'un qui me représente, ici, en France ? Hé, je suis bien Français ? Je né, ici, en France ! Je suis allé à l'école comme tout le monde. Ma mère, elle parle français. Elle est venue quand ma sœur avait 5 ans ! Moi, mes frères et mes sœurs, on est né ici... mon père a toujours travaillé ici... ».

Son échec scolaire et son errance depuis sa déscolarisation accentueront plus encore le sentiment d'avoir échoué dans sa vie, ses pensées conduisant Hafiz à évoquer le suicide.

« Des fois, je crois que franchement, je suis foutu, franchement, ouais ! 17 ans... sans emploi, sans école, ça fait trois ans que je ne suis pas à l'école... En trois ans, j'ai travaillé un mois... ».

II - RAPPORT AU MONDE CARCÉRAL

En détention, il adopte une attitude conforme même s'il éprouve une forte injustice. En effet, il comprend mal les décisions judiciaires et la comparaison avec des affaires judiciaires très médiatiques alimente son argumentation.

« Et tu rentres, tu as fait des conneries, tu assumes... la prison ! Mais ça dépend de quelle prison ? Ici, tu es enfermé du matin au soir... et la prison, franchement, je la ressens mal. Franchement, il y a des gens que je connais qui étaient entrés pour ça, ça, ça. La justice, elle me dégoûte ! Comme l'affaire de Clearstream et tout ça ! C'est une grosse affaire quand même ? Hé ben, pourquoi les gens ne sont pas en prison ? On insulte un condé et on va en prison pour ça... pour trois mois, quatre mois ! Franchement, voilà, c'est ça qui me dégoûte ».

Lors de ces premières peines, Hafiz avait tendance à être rebelle et provocateur. Conscient que son attitude ne lui améliorerait pas sa vie quotidienne, et lassé du QD et des problèmes relationnels avec le personnel, il coopère davantage. En outre, la pose de grillage devant les fenêtres de chaque cellule contraint les mineurs à être plus dépendants des surveillants que par le passé : le volume d'échanges via le yoyo diminue drastiquement, et ce sont les surveillants qui désormais doivent assurer les échanges de cellule à cellule.

« Avant c'était dix fois mieux, on n'avait pas besoin des surveillants ».

Le quotidien est marqué par l'ennui : Haziz déplore le manque d'activité. Pour tuer le temps, il passe la plupart de ses nuits à discuter aux fenêtres avec ces codétenus et dort le plus possible la journée. Haziz regrette le temps où il était incarcéré dans un autre quartier mineurs où la promenade durait toute l'après-midi. Il ne bénéficie pas de parler alors même que le choix de l'incarcérer dans cet établissement était motivé par le rapprochement familial. Les nombreuses tensions avec ses parents et ses incarcérations successives ont conduit ces derniers à couper les ponts lors d'une nouvelle incarcération.

Hafiz supporte difficilement la détention : il est suivi par un pédopsychiatre qui lui prescrit un traitement médicamenteux important. Il est doublé pour ne pas rester seul et menace régulièrement de se suicider. Il affirme cependant ne pas prendre ses cachets, il laisse entendre aux personnels du quartier mineurs qu'il les prend afin de bénéficier de faveurs et plus particulièrement de remise de peine, il pense ainsi que le juge interprète la prise de son traitement comme un signe de réhabilitation. Ainsi, on observe l'adoption d'une attitude de « tacticien » si on reprend la terminologie de G. Chantraine⁸⁸, Hafiz jouant le rôle du « bon détenu » avec distance pour en tirer profit.

« Tu regardes la poubelle, tu vois un sachet de médicaments... pour qu'ils croient que je prends leur traitement, mais en fait les médicaments, si tu regardes bien, ils sont tous au fond les médicaments... même Z ! Non, mais en fait, je ne les ai jamais pris en fait ! Tu n'as pas vu comment tu deviens comme une loque ! Je ne les prends pas... Voilà, avant, je prenais les médicaments, c'était pour avoir les RPS... qu'ils voient que je prends un traitement... ce matin, il m'expliquait qu'il allait me donner un traitement pour dehors ! Mais dehors, tu crois que je vais le prendre le traitement ? Le traitement, ce sera un gros pétard ! ».

⁸⁸ CHANTRAINE, 2004a.

III - APRÈS LA PRISON : LA PRISON

La sortie de prison d'Hafiz est difficile. Les incarcérations successives ont fragilisé toujours plus les liens familiaux déjà problématiques, ont porté atteinte à ses liens amicaux, Hafiz est de plus en plus isolé au fil de son parcours socio-pénal. Cet isolement laisse apparaître une certaine rancune et rancœur. L'expérience d'une profonde solitude s'accompagne d'une méfiance, voire d'une certaine hostilité à l'égard de tous : juges, surveillants, éducateurs, détenus. À mesure que les décisions judiciaires s'accumulent, le sentiment d'injustice grandit, et Hafiz ne parvient pas à leur donner un quelconque sens positif. Lorsque nous cherchons à reprendre contact avec Hafiz deux mois après sa sortie de prison, c'est en détention que nous le retrouvons... Il est revenu au quartier mineurs, un mois jour pour jour après sa précédente sortie, pour une affaire de cambriolage lui valant une condamnation à un an de prison ferme.

Il est maintenant persuadé que le manque de ressources financières, couplé à l'absence de projet professionnel, le voue inéluctablement à la délinquance.

« Moi, je vole parce que voilà... moi, je n'ai pas de sous... je n'ai pas de travail... rien ! Donc franchement, je n'ai que ça... Je vole parce que je n'ai pas de sous. C'est tout ! Et je sais que si je sors en septembre, je recommencerai ! Et je le dis ! Je sais que si je sors en septembre, je sais que je ne vais pas faire un apprentissage... et je sais que si je sors, j'irais voler... le deuxième jour ! je passe une journée... bon... parce que je n'ai pas besoin... mes collègues, tout ce que je vais fumer... ou manger tout ça, ils vont... c'est tous mes collègues qui vont me l'acheter... ce que j'aurais pour sortir ! Mais après, le lendemain... je n'aurai pas un sous ! Mais je sais que le lendemain, j'irai voler... et j'irai voler... mais c'est toujours ce que j'ai fait... je suis sorti déjà plusieurs fois et le lendemain, c'est ce que je faisais... ».

Le besoin financier et la lutte contre la misère deviennent les facteurs essentiels qui « contraignent » Hafiz à commettre de nouveaux actes délictueux. Ses relations familiales se tendent un peu plus...

« Elle marronnait parce que... elle voulait que je continue... et moi, je ne voulais pas continuer... et ma mère, elle m'a dit « si tu rentres encore en prison, je ne viendrais jamais te voir ! ». Et maintenant que je suis rentré, voilà... ».

Resté longtemps sans nouvelles de ses parents, il refusera tout contact lorsque sa mère tentera de le voir au parloir exprimant une rancune envers ses parents. Lors de cet entretien, Hafiz est inscrit dans une opposition systématique à tout projet et ses perspectives d'avenir semblent réduites alors qu'il devient majeur en février. La situation

de Haziz est alors perçue comme une « impasse »⁸⁹ où la prison n'a pas mis un terme à sa trajectoire délinquante, ne lui permettant pas d'acquérir des assises lui garantissant une vie moins précaire. Confirmation, les analyses de Hirschi⁹⁰, la prison n'a pas permis à Hafiz de construire des liens sociaux qui favoriseraient participation et engagement, ou qui l'aurait convaincu de se détourner de la délinquance.

⁸⁹ « *La notion d'impasse est simple : une situation jugée insupportable, un rêve de changement est nourri, mais une description précise énumère un à un tous les aspects qui rendent ce changement impossible. Ainsi, les détenus affirment leur exclusion du monde du travail légal, l'obligation de récidiver...* », in CHANTRAINE, 2004a, 71.

⁹⁰ HIRSCHI, 2001.

RÉCIT N° 8 :

MOURAD, 16 ANS

« Il n'y a pas grand-chose qui a changé depuis la prison, pas grand-chose non, toujours les mêmes amis, sauf que je suis interdit de ma ville, c'est tout ce qui change. Dans ma tête non plus, rien n'a changé. La prison, cela ne sert à rien.

Je n'aime pas les juges, ils nous niquent la vie. Ils nous pourrissent la vie, ils ne font pas avancer, si je reste 4 mois et qu'ils me font redoubler, je recule dans la vie, je plonge ».

Mourad a grandi au sein de sa famille dans un quartier stigmatisé de banlieue. Il se dit très attaché à sa famille (avec laquelle les relations sont très satisfaisantes) autant qu'à son quartier et à son ami de quartier. Après une succession de conflits au sein de l'institution scolaire, il se fait exclure de son collège pour intégrer un nouvel établissement dans une ville voisine. Ce changement est présenté comme salvateur : éloigné de son groupe d'amis, Mourad travaille et est assez bon élève. Il intègre un lycée pour effectuer un BEP interrompu temporairement par son incarcération.

Mourad est un mineur peu connu de la police et de la justice ; la juge en charge de son affaire, avec qui nous pourrions nous entretenir, précisera néanmoins qu'elle « connaît très bien les jeunes qu'il fréquente dans sa cité ». Il n'envisageait alors pas de connaître la prison, « pas dans l'immédiat au moins » nous précise-t-il. Cette incarcération est totalement injustifiée selon Mourad, qui ne cessera d'affirmer son innocence : les sentiments d'arbitraire et d'injustice forment le socle de son rapport à la prison. Il est impliqué dans une affaire de viol collectif sur une jeune fille atteinte de déficience mentale. Bien que la juge nous précise que la responsabilité de Mourad est « moins engagée » que d'autres personnes ayant abusé de cette jeune fille (Mourad ne cessera de répéter que celle-ci aurait dit être consentante le concernant), ce dernier a assisté aux viols qui se sont déroulés dans une cave pendant plusieurs jours. Mourad affirme ne rien avoir à se reprocher. Le récit de son expérience carcérale est ambivalent et contradictoire : d'un

côté, il affirme que la prison « c'est tranquille », notamment grâce à un réseau de sociabilité poreux aux murs de la prison (connaissances de quartiers incarcérées en même temps que lui). D'un autre côté, la souffrance et le malaise de Mourad est telle que le personnel décide de « doubler » Mourad en cellule, symptôme d'une crainte institutionnelle sur l'état suicidant de Mourad. Il envisage sa sortie comme un retour à sa vie antérieure cherchant avant tout à oublier cette parenthèse de vie.

Lorsqu'il sort, on le détaillera, Mourad a effectivement repris sa scolarité, tout en affichant une faible motivation et un grand scepticisme quant à la capacité du système scolaire pour pouvoir l'aider à s'insérer. Il ne vit plus, depuis sa sortie de prison, chez ses parents mais a été placé chez une cousine ; ses parents lui rendent visite régulièrement. Il fréquente les mêmes amis, sauf ceux qui sont incarcérés au moment de sa sortie. Il continuera à clamer son innocence à l'égard du viol collectif, et, tout en laissant sous-entendre que certaines de ses activités se situent à la frontière de la légalité, il affirme « n'avoir rien à se reprocher ». Lors des entretiens, Mourad est relativement peu loquace, se prêtant simplement à un jeu de questions/réponses plutôt brèves, sur un mode similaire aux entretiens que Mourad réalise avec son éducatrice.

I - UN « PARCOURS PAISIBLE »

Les parents de Mourad, d'origine marocaine, vivent en France depuis 1984. Son père occupe un poste d'entreprise, sa mère ne travaille pas. Mourad a deux sœurs et un frère qui résident tous au domicile parental. Mourad décrit sa vie familiale comme paisible et agréable, sans violence ; il n'a « que de bons souvenirs d'enfance », a reçu « une très bonne éducation » et n'a « jamais souffert de manque ». Il ne souhaite en aucune mesure quitter le domicile familial et craint tout projet de placement :

« Mais je ne vois pas pourquoi je ne peux pas rester chez mes parents. (...) Moi personnellement je ne fuirai jamais de chez moi, ta maison c'est là où il y a le bonheur ».

L'expulsion d'un établissement scolaire est présentée comme ce qui a sauvé sa scolarité en dérive. Depuis le début du collège et jusqu'à son exclusion en cours de 3^e, Mourad a eu de nombreux rapports, des fiches de suivi, des convocations chez le principal... Il justifie son attitude par l'influence de son groupe de pairs : l'imitation au sein de celui-ci et les logiques internes de mise en jeu de son identité empêchent un

comportement individuel de se mettre en place au profit d'une attitude collective qui transgresse les règles de la vie scolaire.

« 6^e j'avais de bons résultats mais cela commençait à se dégrader, 5^e cela se dégradait, 4^e aussi, 3^e je me suis fait virer de l'école et j'ai trouvé une autre école et cela s'est bien passé parce que c'étaient les fréquentations. Avant, je connaissais tout le monde dans l'école, tout le monde faisait le bordel, ce n'était pas le bordel, en cours tout le monde rigolait et j'ai été viré ».

Mourad intègre donc un collège dans un établissement d'une ville voisine, collège où il devient très « discipliné » :

« En 4^e, je faisais presque pas mes devoirs et en 3^e, j'ai été changé au mois de décembre, et après cela se passait bien, j'avais de bons résultats, comportement, j'avais pas un mot, j'ai encore mon carnet pas un mot, pas d'absence presque. (...) Je sais que si j'étais resté à X et ben je n'aurai pas trouvé de lycée, c'est sûr, cela se dégradait ».

Ce changement d'école représente un véritable *turning point* de sa trajectoire scolaire et ce pour deux raisons : une réaction parentale sous la forme d'un contrôle renforcé, et une rupture de sociabilité.

« Ce sont les fréquentations. Oui parce que sinon dans l'autre collège je ne vois pas pourquoi je me suis calmé directement. C'est quand on connaît beaucoup de monde, qu'on vous met des coups de pieds dans les couloirs, on rigolait, on se connaissait depuis tout petit. Avec ceux du nouveau collège, moi je n'ai rien à voir, je ne les connais même pas, je ne leur parle pas. (...) Si j'ai changé c'est que je me suis fait virer. Mes parents ils m'ont engueulé. "tu ne sors plus" je ne pouvais plus sortir et tout et c'est là que j'ai compris, c'est là que j'ai réfléchi et tout, j'ai compris. (...) Ma mère elle n'arrêtait pas de me casser la tête, elle me disait : "tu as vu, tu as vu ce que tu fais, tu fais des conneries et tu as vu où cela t'amène" et c'est là où j'ai beaucoup réfléchi et après c'est bon, ils m'ont trouvé une école et cela se passait bien ».

Depuis le début de l'année scolaire 2006-2007, Mourad est scolarisé en BEP où le début de son année s'est déroulé sans incident. L'établissement scolaire conserve sa place malgré son incarcération mais au delà de 4 mois d'incarcération, il sera contraint de redoubler. Cet élément pèsera dans la décision du juge qui respectera ce délai. Ainsi, on repère une collusion entre la ligne scolaire et la ligne socio-pénale. S'il est amené à redoubler, Mourad affirme qu'il arrêtera l'école ayant conscience des risques que représente l'arrêt de sa scolarité.

« Si je n'intègre pas de BEP, j'arrête tout, je serai sans diplôme, si je trouve du travail je travaillerai peut-être et si je ne trouve pas, je resterai à la rue comme tout le monde. Ma seule chance c'est l'école. C'est ma seule chance pour continuer dans la vie, pour m'en sortir ».

Le réseau relationnel de Mourad repose uniquement sur une sociabilité de quartier : les jeunes de son lycée ne sont pas considérés par Mourad comme des amis. Mourad fréquente une « bande » d'une quinzaine ou d'une vingtaine de jeunes avec laquelle il

passé son temps (hors temps scolaire) à « traîner » sans activité spécifique, sans commettre de délits.

« Je rentre vers minuit quand j'ai école sinon je rentre vers 3 ou 4 h 00 du matin. J'étais chez un copain, à une soirée, on était entre potes et on jouait aux cartes, on parle et ça passe vite ».

En effet, Mourad n'a pas commis beaucoup de délits, se maintenant à la frontière de la légalité. Il a effectué peu de gardes à vues qui se sont toujours bien déroulées.

« À chaque fois j'étais là-bas par erreur, j'étais complice, vol en réunion j'étais là, mais ce n'est pas moi qui avait volé le téléphone sauf que j'étais avec eux et je n'aurais pas dû y être ».

Actuellement Mourad est incarcéré suite à un « viol collectif » mais il affirme que, le concernant, la jeune fille était consentante. Contrairement à d'autres mineurs incarcérés pour lesquels la prison est perçue comme inéluctable, Mourad n'avait pas envisagé d'être incarcéré dans un avenir proche, même si elle était perçue comme un avenir possible.

« Je ne pensais pas que j'irais en prison, pas tout de suite en tout cas, parce que là je suis bien ».

La « normalité » de sa vie quotidienne (école, famille, copains) et son innocence revendiquée lui procure le sentiment de ne pas être à sa place en prison. Ainsi, Mourad semble être un jeune à la frontière de la délinquance, résistant en permanence pour ne pas glisser vers celle-ci alors même qu'elle est très présente dans son environnement social et relationnel. La prison lui apparaît comme une réponse inadaptée au regard du faible contenu de sa ligne transgressive : elle n'a rien à arrêter (pas de trajectoire déviante), rien à punir (il est innocent) :

« Cela m'a peu servi la prison... Pour les conneries non parce que je n'en ai jamais vraiment fait. Je n'ai jamais vraiment volé tout seul, je n'ai jamais fait, regardez mon dossier, il n'y a rien de tout ça. J'étais complice, complicité et là viol ».

Lors de la première audience chez les juges, le juge a prononcé une mesure éducative à son égard. Mourad devrait être suivi par un éducateur depuis 2005. Or, il ne l'a vu qu'à deux reprises avant que le dossier soit repris par une éducatrice du même service depuis septembre 2006. Mourad respecte les conditions du suivi sans pour autant lui octroyer de sens éducatif.

« Cela me faisait perdre mon temps d'avoir un éducateur c'est tout. (...) Elle ne sert à rien l'éducatrice. J'avance déjà assez, sans elle. (...) J'y vais, elle me pose des questions, je réponds, c'est tout. Je m'en sors très bien dans ma vie, je n'ai besoin de personne ».

La seconde audience chez le juge s'est soldée par une incarcération. Mourad est actuellement, en détention préventive suite à son inculpation pour viol en réunion mais Mourad ne reconnaît pas les faits affirmant son innocence tout au long de notre rencontre.

« Moi elle me disait qu'elle m'aimait. (...) Il y a des personnes qui l'ont violée, certes, peut-être qu'elle ne voulait pas avec eux mais avec moi elle me l'a proposé, il y a des témoins, il y a sa copine, il y a tout le monde. Oui il y a des gens qui ont abusé, il y en a un qui l'a tapée, il l'a insultée et tout, ça c'est un viol ça. Mais c'est elle qui m'a proposé de coucher avec moi ».

La peur du stigmatisme ne réside pas tant dans l'incarcération elle-même que dans les faits qui lui sont reprochés, largement perçus et décrits comme dégradants.

« J'ai pas honte d'être en prison, non... euh si j'ai honte d'être pour viol en prison mais pour n'importe quoi d'autre non... Là je vais aller au Maroc et je n'ai pas envie qu'ils sachent que je suis là pour viol (...). Chez nous lez Arabes, c'est la honte ».

De ce rapport au délit découle une certaine perception de la justice. Bien que Mourad respecte toujours les juges lors des audiences, il les accuse d'être des « briseurs de vie ». La justice est pour lui injuste et discriminatoire et ces propos sont ponctués d'exemples.

« Ce que je ne comprends pas aussi c'est qu'il y avait un autre garçon aussi, il était avec nous et il a été placé en CER, c'est pareil que moi, elle voulait sortir avec lui et avec moi. Je dirai plus c'est un truc de racisme, c'était un Français, un blond au yeux bleus qui s'appelle Laurent... ».

II - L'ENFERMEMENT

On l'a annoncé en introduction, le récit de l'expérience carcérale est double et contradictoire. D'un côté, il s'agit, pour en atténuer la violence, de banaliser son expérience. Mourad met alors en valeur la familiarité qu'il entretient avec la prison : il connaît du monde qui y a déjà été, il « sait comment ça se passe » : « Pour moi, la prison ce n'est pas tellement dur ». D'un autre côté, la violence de l'enfermement ne peut être entièrement banalisée :

« Être enfermé toute la journée, qui aimerait être enfermé toute la journée ?! Je vais commencer à en avoir marre d'être là, tout le temps enfermé. Je n'ai jamais été enfermé comme ça. La bouffe même par rapport à celle de ma mère, il y a une grande différence. Tout, c'est trop petit, on ne peut même pas sortir dehors. Je suis pressé de sortir ».

Pour gérer cet enfermement, Mourad tente d'oublier l'extérieur. On retrouve là un processus typique de l'adaptation à l'institution totale : mieux vaut en faire son monde le

temps de la détention. Ce type d'adaptation montre à quel point les dispositifs de « préparation à la sortie » se heurtent aux effets structurels de la détention sur le psychisme.

« Je ne pense pas à la sortie, non. Il ne faut pas penser à ça, si je pense à dehors, cela ne sert à rien, cela va passer trop lentement après ».

Sa détention est néanmoins facilitée par de bonnes relations avec les codétenus issus de son quartier : les petites solidarités de la vie quotidienne permettent d'améliorer le quotidien. À l'inverse, il souhaite garder ces distances avec les autres détenus :

« Des fois je les croise mais je discute pas avec les autres. Ce ne sont pas des gens fréquentables, ils sont tous là pour une affaire bizarre, je n'ai pas besoin de les connaître »⁹¹.

Malgré les faits, Mourad n'est pas perçu comme un « pointeur ». Les mineurs incarcérés adhèrent au récit des faits proposés par Mourad selon lequel la fille était consentante⁹².

Il adopte en détention un comportement dit « correct » par l'ensemble du personnel. Le personnel du quartier mineurs n'est en aucun cas critiqué par Mourad, ils sont tous « gentils » selon ses termes. Il participe à la plupart des activités proposées mais il déplore l'absence de professeur de sport. Par ailleurs, Mourad bénéficie d'un fort soutien de sa famille mais aussi d'amis de quartier, ses contacts avec l'extérieur sont alors nombreux laissant apparaître une forte porosité des murs de l'institution⁹³. Mourad voit sa famille trois fois par semaine au parloir. Il a reçu en un mois d'incarcération une vingtaine de lettres dont la moitié provient d'amis, auxquelles s'ajoutent des mandats réguliers : il disposait alors de 230 euros.

À l'évocation de la sortie de prison, deux scénarios se dessinent. Il propose un projet concret inscrit sur le long terme.

« Je sais ce que je veux, je veux m'en sortir, je ne veux pas finir dans une prison, je suis bien dans ma tête, j'ai envie de travailler à l'école, m'en sortir avec un diplôme, là je veux passer mon BEP, en juin j'ai un mois de stage dans une entreprise, dans la comptabilité. (...) BEP, après continuer bac pro si possible, m'en

⁹¹ Nous confirmons ici le constat établi par L. Le Caisne : « Les détenus construisent avant tout leurs affiliations autour de l'appartenance territoriale » (LE CAISNE, 2005, 58).

⁹² Nous rejoignons ici l'analyse de L. Le Caisne selon laquelle, lors de viol collectif, la contrainte à l'encontre de la personne est toujours mise en doute, pour les détenus mineurs « seuls les viols commis sans complicité sont moralement inconcevables » (LE CAISNE, 2005, 105).

⁹³ CHANTRAINE, 2004a.

sortir avec un diplôme, travailler et si possible monter mon entreprise, ben oui. J'ai envie de m'en sortir dans la vie, je ne suis pas le mec qui continue les conneries, qui rentre, qui sort et qui rentre. Les gens comme ça je ne le comprends pas, ouais. Ils aiment trop l'argent, l'argent ce n'est pas le bonheur».

Sa sortie est envisagée comme le prolongement de sa vie précédant l'incarcération. Sa volonté d'occulter cette parenthèse de vie est fortement affirmée.

« Reprendre mon BEP, reprendre ma vie normale, oublier la prison. Si la juge me fait sortir là dans un mois, deux mois j'oublie la prison, je me dis que je n'ai pas été en prison, je continue ma vie normale, à l'école, à la maison, ma vie normale. Je vais oublier, je vais me dire que je ne suis jamais passé par là et je vais continuer ma vie normalement. Je vais sortir, je vais tout oublier, je ne vais même pas leur parler de comment cela se passait ici, j'ai été en prison point ».

Mourad rejette tout projet de placement.

« Soit je retourne chez mes parents, soit je reste en prison. Si la juge me dit que je vais en foyer ou quoi, je lui dis que je préfère rester en prison et quand je sors je vais chez mes parents directement, je n'ai pas besoin de foyer, de psychologue, je n'aime pas tout ça là. (...) Je préfère rester en prison que d'aller en foyer. Ouais, parce que là-bas il n'y a que des cas sociaux, tous les cas sociaux en même temps, les jeunes normaux ils descendent ».

Cependant, et c'est là le second scénario, ses perspectives de sorties seraient annihilées par la prolongation de sa détention. Au delà de 4 mois son redoublement scolaire est prévu ce qui déclanchera selon lui une spirale d'engrenage, scénario de sortie empreint d'échec. Un redoublement serait synonyme de décrochage scolaire qui provoquera son inscription dans un parcours délinquant. Ainsi, les seuls effets de la prison anticipés par Mourad sont destructeurs : soit la prison sera sans effet et il reprendra sa vie « normalement », soit elle le précipitera dans une carrière de déviance en le déscolarisant et en le désocialisant.

« Je n'aime pas les juges, ils nous niquent la vie. Ils nous pourrissent la vie, ils ne font pas avancer, si je reste 4 mois et qu'ils me font redoubler, je recule dans la vie, je plonge, je l'ai dit à l'éducatrice et je vais le dire à la juge aussi. Cela ne me donnera pas le courage de continuer ».

III - DEUX MOIS APRÈS LA SORTIE DE PRISON...

Nous revoyons Mourad en avril 2007, 3 mois après sa sortie de détention dans un entretien où il s'avère rapidement impatient et peu disposé à nous répondre. Mourad a été libéré après 3 mois d'incarcération sous contrôle judiciaire, n'a pas le droit de se rendre dans le département où l'affaire s'est produite. Il est contraint de suivre une scolarité ou une formation et de répondre à toutes les convocations de son éducatrice bien que ce suivi soit inutile selon lui. Par ailleurs, son l'éducatrice est décrite comme incompétente

dans la mesure où elle n'a pas contribué à sa sortie de détention, l'évaluation de la compétence de son éducatrice reposant sur sa capacité à le faire sortir de prison...

« Elle me disait : "je vais poser les provisoires pour que tu sortes" et elle n'a rien fait et à la fin c'est mon avocat qui m'a fait sortir. Je l'ai vu trois fois depuis la prison mais elle ne sert toujours à rien, elle est là pour me faire la morale c'est tout. Elle me dit qu'il faut que je réfléchisse et j'ai d'autre chose à faire que de réfléchir à ça... Elle m'aurait servi à quelque chose pour sortir j'aurai écouté un peu plus mais elle m'a pas aidé, je suis sorti sans son aide ».

Il est également obligé de pointer au commissariat toutes les semaines. Enfin, il est interdit de sortie du territoire ce qu'il réproouve fortement, notamment parce qu'il désire effectuer un séjour au Maroc.

L'entretien est l'occasion de décrire sa situation actuelle et nous faisons le constat d'un retour quasi-identique à sa vie pré-carcérale. Ses relations familiales sont toujours très satisfaisantes et il regrette ne pas vivre avec ses parents ayant été placé chez une cousine. Néanmoins, les liens avec ceux-ci sont plus tendus, ces derniers ayant accru leur contrôle :

« Ma mère me dit tout le temps : "tu vas y retourner bêtement si tu refais des conneries"... Je lui dis c'est bon, je sais ce que je fais ».

Comme il le souhaitait, il a réintégré son BEP mais sa motivation semble s'effriter. Son avenir scolaire est décrit dans les mêmes termes qu'au cours des entretiens effectués.

« Si je passe, si j'ai mon BEP je continue, si je n'ai pas mon BEP j'arrête, je suis à la rue. Je fais l'an prochain, ça c'est sûr que je le fais et après si je ne l'ai pas j'arrête l'école et si je l'ai et ben je continue en bac Pro ».

Il fréquente le même cercle d'amis et note que depuis son incarcération, ils sont nombreux à avoir à leur tour connu la prison.

« Après depuis que moi je suis rentré, cela a commencé à être la mode, la mode de rentrer en prison, tout mes copains ils sont rentrés en prison... nous on était les premiers de notre âge, on est au moins 20 dans la bande et il y en a au moins 10, la moitié qui sont en prison ».

Lui-même reste assez évasif concernant ses pratiques actuelles puisqu'il laisse entendre qu'il commet des actes hors la loi mais pour lesquels il ne risque pas la prison...

« Je ne vais pas y retourner en prison bêtement pour un vol. Je ne vais pas aller voler, je peux me faire de l'argent autrement. Je peux me faire de l'argent autrement... ».

Lors de cet entretien, il revient sur son expérience de l'incarcération. Mourad adopte un ton nostalgique où il affirme ne jamais avoir souffert de l'enfermement.

« La prison c'est tranquille, ce n'est pas... Comme moi, la prison je ne l'imaginais pas comme ça. Je ne pensais pas que... que ce soit si facile... ».

Il adopte notamment un large sourire empreint d'un air de regret lorsqu'il évoque ses anciens « codétenus » avec lesquels il a conservé des liens. L'expérience de la détention est également une expérience collective socialisante.

« Ben oui j'ai passé des bons moments... je ne sais pas comment vous expliquer mais ouais avec tout les gens qui étaient là-bas ».

Cependant, nous apprendrons au cours d'un entretien avec un autre mineur que la fin de détention de Mourad s'est mal déroulée, celui-ci ayant notamment tenté de mettre fin à ses jours, et a dû être doublé en cellule. Le récit nostalgique proposé par Mourad vient rappeler la fragilité des données biographiques. Il vient rappeler que le discours ne renvoie pas tant à une réalité biographique qu'à un enjeu interactionnel au cours duquel il s'agit de garder la face, notamment en proposant au sociologue un rapport à la prison similaire à celui que l'on élabore collectivement avec ses groupes de pairs, afin d'atténuer et de masquer sa souffrance individuelle.

Le retour sur son expérience carcérale est également le support d'une critique du système judiciaire. Un détail lui reste en travers de la gorge. L'annonce de la sortie de prison de Mourad a été pour lui impromptue : un matin il apprend par les surveillants qu'il quitte la prison dans la journée sans même être informé des conditions de sa sortie, le caractère inattendu de la sortie renforçant aux yeux du mineur l'arbitraire de son incarcération. Mourad dissocie son incarcération et sa libération des faits qui lui sont reprochés et de sa responsabilité dans ceux-ci. En effet, son ami incarcéré le même jour dans la même affaire est toujours incarcéré, ce que Mourad explique comme une inégalité qui vient prouver l'iniquité du système et sa propension à frapper davantage les plus fragiles (alors que la juge, elle justifie cette différence par la moindre implication de Mourad dans l'affaire) :

« J'ai été choqué (par l'annonce de sa sortie), je n'y croyais pas parce que c'est une affaire criminelle et puis mon copain lui il est encore resté, il est encore là-bas. Lui il n'est pas sorti parce qu'il n'a pas d'avocat, il n'a pas d'école ».

Enfin, les propos de Mourad laissent transparaître que ce dernier s'attribue une part d'action dans les prises de décisions judiciaires le concernant. Sans pouvoir évidemment dicter les règles du jeu (pénal), il tente, en acteur tacticien, d'adapter son discours en

fonction de son interlocuteur, de louvoyer entre différentes options contraignantes pour éviter le pire. Ici comme ailleurs, la prison n'apparaît pas comme la pire option envisagée.

« Ouais pour moi là-bas (en prison) c'était un centre. Je vous le dis à vous mais il ne faut pas le dire à l'éducatrice... ben parce que je lui ai dit que c'était dur la prison, tout ça. Parce que je ne sais pas, elle va faire un rapport pour la juge... (...) On m'aurait dit "foyer", j'aurais refusé. Là je suis chez ma cousine, c'est ma famille mais il m'aurait dit : "tu vas en foyer" j'aurais dit non, j'aurais dit que je préfère rester en prison "laissez-moi en prison". Un CER moi cela ne m'intéresse pas ».

Ici, le foyer et le CER auraient précisément constitué des dispositifs de contrôle et d'insertion qui auraient écarté Mourad de son projet initial (le BEP). À ces options en décalage total avec sa vie, il préfère assumer la *néant* de l'enfermement : faire son temps, perdre son temps certes, mais ne pas s'écarter de sa voie, et tenter d'éviter les stigmates corrélatifs au système pénal et à la prison. Le récit de Mourad fait ainsi apparaître un rapport particulier à la prison : ce que l'on peut espérer d'elle, c'est qu'elle ne soit qu'une *parenthèse biographique*.

« Il n'y a pas grand-chose qui a changé depuis la prison, pas grand-chose non, toujours les mêmes amis. Je suis interdit de X, c'est tout ce qui change. Dans ma tête non plus, rien n'a changé. La prison, je trouve que cela ne sert à rien ».

RÉCIT N° 9 : GUILLAUME, 17 ANS

« Des fois il y a des jeunes qui ont besoin de parler et pour le faire savoir ils vont foutre la merde, ils vont tous casser et tout.

Moi je trouve beaucoup de solutions mais c'est chaud de les réaliser.

Quand je suis sorti, j'avais l'impression d'être une star, tous les gens ils me disaient : "ah, tu as été en prison" et moi j'étais fier. J'étais trop libre dans ma tête ».

Guillaume a 17 ans et demi, sa majorité approche. Nous le rencontrons alors qu'il a effectué deux mois et demi de détention durant laquelle il développera des relations cordiales avec l'ensemble des professionnels intervenant en détention : surveillants, éducateurs, enseignants. Il participe à toutes les activités possibles tout en éprouvant des difficultés d'intégration au sein des groupes de vie ; il reste très isolé et assez soumis vis-à-vis des autres jeunes. Guillaume est incarcéré pour la seconde fois et a déjà fait l'objet de diverses mesures éducatives et judiciaires : il est et a été inculpé dans de très nombreux vols (une cleptomanie est soupçonnée par les psychologues) mais aussi pour de nombreux faits de violence : agression lors de ses vols, agression sexuelle sur une jeune fille mineure, violence à l'encontre de personnels des foyers où il a été placé... Il est actuellement en détention suite au jugement de... 36 affaires. À ce titre, la juge des enfants (avec qui nous réaliserons un entretien) et son éducatrice se disent très « inquiètes » quant à son devenir, craignant de nouvelles incarcérations et des « passages à l'acte violents » dans les années à venir.

Alors qu'il grandit en Afrique avec sa mère, son comportement marginal conduit son père à le récupérer et à l'amener en France, il est alors âgé de 10 ans. Or, il entretient des relations très conflictuelles avec son père et sa belle-mère ; ces derniers ont été accusés de mauvais traitements sur leurs enfants, dont Guillaume. À son arrivée en

France, il est scolarisé mais son parcours scolaire tourne court : ses difficultés à maîtriser le français expliquent les premières difficultés, puis son comportement se dégrade. Les divers placements dont il fera l'objet ne faciliteront pas le suivi d'une scolarité. Guillaume quitte rapidement l'école alors qu'il sait à peine lire et écrire (ce que souligneront plusieurs fois les enseignants en détention).

L'appât du gain et les incertitudes de sa sortie à l'approche de sa majorité (il n'a aucune envie, aucune idée de ce qu'il peut faire) le conduisent à anticiper une reprise de son parcours déviant à la sortie de prison. Et c'est en effet en détention que nous le retrouvons au bout de deux mois, en quartier majeur cette fois. Il décrit l'engrenage l'ayant « contraint » d'effectuer de nouveaux vols ayant des dettes à l'égard de jeunes de sa cité. Il éprouve une grande gêne à nous revoir dans ces circonstances alors que par ailleurs la prison avait été décrite comme une grande source de fierté. Lors de cet entretien, il n'a toujours pas de projets pour son avenir et son éducatrice, que nous rencontrerons à nouveau, renouvelle son inquiétude à son égard.

I - PARCOURS PRÉ-CARCÉRAL : RUPTURE FAMILIALE ET GRANDE INSTABILITÉ

Guillaume est né en France 1989. En 1991 il part vivre en Côte d'Ivoire avec sa mère et ce jusqu'en 1999 ne voyant plus son père, resté en France. En Afrique, le comportement de Guillaume est très marginal : il ne va pas à l'école et erre dans les rues, de villages en villages. À 10 ans, son père vient le chercher car son attitude posait des difficultés sociales lourdes. Il n'aura plus de nouvelle de sa mère dont il ne sait pas aujourd'hui si elle est vivante ou décédée. Il ne connaît pas ses demi-sœurs et son frère restés en Afrique. Depuis son arrivée en France il vit chez son père et sa belle-mère. Celle-ci a également une fille, qui a elle-même une fille, âgée de 9 ans. L'éducatrice me révélera qu'il y a eu des soupçons de mauvais traitements sur Guillaume et de relations incestueuses : la fille de la fille de la belle-mère de Guillaume serait probablement la fille de son père. Guillaume évoque à demi-mots les mauvais traitements subis :

« Les relations avec mon père, c'était le plus grave, c'était dangereux, pendant un moment, j'allais me taper avec mon père. Je suis rentré, j'étais défoncé et mon père il commence à me casser les couilles, il me parlait, il me parlait, moi j'avais qu'une envie c'était de le taper. Je ne l'ai jamais fait. Je n'ai jamais tapé mes parents et je suis fier de moi, même s'ils me mettaient des coups, ils me tapaient et tout mais c'est un peu normal, c'est moi qui le cherchait, c'était pour me faire comprendre. Des baffes pour faire comprendre... ».

Signe des mauvaises relations familiales, Guillaume n'a reçu ni courrier, ni visite, ni mandat de son père, ni de sa belle-mère depuis le début de son incarcération. Le regard posé par Guillaume sur son histoire familiale et sa trajectoire de migrant est ambivalent. Il s'oppose vivement à l'idée que son passé soit à l'origine de sa délinquance :

« Moi au début j'étais petit, je pensais que ma mère allait me rejoindre. Personne ne m'avait dit, on m'avait dit : "tu vas aller avec ton père en France", c'est tout. Après aujourd'hui, je vois les avocats, les juges, ils disent : "ah c'est à cause de ça, c'est à cause de son passé" que je fasse des bêtises et tout ça mais ils se trompent. Moi quand j'entends ça, ça me rend fou ».

Dans le même temps, il pense ne pas avoir été assez accompagné à son arrivée :

« Moi si j'avais une chance dès le début, en fait c'est ce qu'ils devraient faire tous les étrangers qui viennent en France, ils mettent un psychologue qui s'occupe d'eux jusqu'à leur majorité, dès le début, que le jeune il parle avec lui tout le temps, il parle de ses problèmes, tout ce qu'il a en lui. Après moi je trouve que s'ils avaient fait ça au fur et à mesure et ben il y aurait plus de changements parce que le jeune... parce que des fois il y a des jeunes qui ont besoin de parler et pour le faire savoir ils vont foutre la merde, ils vont tout casser et tout ».

La scolarisation de Guillaume a été chaotique et brève. En Afrique, il ne se rendait à l'école que très irrégulièrement. En France, sa scolarité a été mise à l'épreuve par le fait qu'il ne parlait pas français, par son comportement perturbateur et par les divers placements dont il est l'objet. À son arrivée en France, il est rapidement scolarisé dans une classe d'intégration. De 2002 à 2004, il intègre un institut médico-éducatif où son comportement est considéré comme perturbateur. À partir de là, il connaît plusieurs placements et ne reprendra plus sa scolarité si ce n'est à travers le biais de formations. De septembre 2004 à janvier 2005 il intègre un CER où il suivra des cours de niveau CM2 mais il a des difficultés à suivre. De février 2005 à juin 2006, placé dans une unité d'action éducative, il débutera des stages de remise à niveau desquels il se fera exclure. Ainsi, Guillaume a un niveau scolaire très faible, il est le seul des 10 mineurs ayant passé le CFG en détention à avoir échoué. Il a d'importantes difficultés de lecture et d'écriture comme le confirme l'extrait d'une lettre qu'il a envoyée à son éducatrice :

« Bon ces juste pour vous dir que je sait a peprès ce que je veut pour massorti je voudrai être placée en foijer ou en CER et finalement j'ai beaucoup réfléchi pou ma majorité et s'il vous plai madame et dai moi a mensortire. Esque vous'et au courrante que je passe au tribnal... ».

Son discours sur l'école est très ambivalent : entre rejet de l'école...

« Quand j'étais à l'école j'avais des copains qui ne fountaient rien, soit ça se battait, ça fountait la merde, ça fumait, je n'allais pas en cours, je n'étais pas concentré. J'ai toujours détesté l'école. Mon délire c'est être à la cité avec les grands, faire du scooter, avoir de l'argent et manger ».

... et regret de ne pas avoir saisi ce qu'il appelle alors une chance :

« Moi j'aurai kiffé d'aller à l'école normalement comme les autres. Mais tout ça je regrette grave, ce n'est pas des paroles en l'air. J'avoue j'ai eu trop de chances de m'en sortir et ces chances-là je ne les ai pas saisi, des écoles. Moi j'ai eu trop de chance et j'ai fait le con ».

Bien que Guillaume semble être connu par de nombreuses personnes dans sa cité, il ne paraît pas entouré d'amis proches.

« Je connais tout le monde dans ma cité. Je m'incruste partout. Je n'aime pas traîner avec des petits, des jeunes de mon âge... la plupart ils sont tous à l'école, ils sont tous dans le droit chemin... il y en a trop qui jamais n'ont fait des bêtises, ils veulent s'en sortir mais ce n'est pas mon délire ça. Moi, je veux des choses bien mais un peu des trucs hard aussi ».

La ligne de sociabilité secondaire est entrelacée avec sa ligne transgressive : l'amitié repose sur l'échange de quelques services... et c'est avec des pairs qu'il commet des délits :

« Dans ma cité je suis trop gâté. Je suis le génie de la cité. J'aide les grands, quand ils sont dans la merde je suis toujours là, je leur rend service et à force, ils me connaissent tous. C'est moi qui vend le mieux, qui garde les trucs volés, les scooters, les trucs et tout ça ».

Rapidement après son arrivée en France, Guillaume s'inscrit dans un parcours déviant : vente de cannabis, multiples vols à l'arrachée de potables et tous types d'appareils de nouvelles technologies, extorsion par violence et avec menace, violences à l'encontre de policiers mais aussi envers des éducateurs travaillant dans les différents lieux de placements... Il a également commis une agression sexuelle justifiant son inscription au fichier des délinquants sexuels. Il explique son premier délit par une recherche d'argent.

« La liberté, c'est un truc de fou... Surtout quand tu es un mineur de 14, 15, 16 ans il y a trop de tentations, on veut toujours avoir le plus de choses. Moi c'est l'argent, c'est l'argent. L'argent cela me rend fou. Moi je ne peux pas rester dehors une journée sans avoir minimum 200 euros. Ah je ne sais pas quand j'ai commis mon premier délit, mais en fait c'est parce que je voulais l'argent, je voulais de l'argent et avant je n'avais pas d'argent je n'avais rien, je voyais mes potes ils me montraient des 50 euros et après ça m'a fait comme un petit déclic dans ma tête, il faut que je fasse pareil, je veux de l'argent. La première chose, c'était voler des affaires dans les magasins, les magasins, les trucs les plus chers. Je ne me faisais jamais prendre. Après je rentrais dans les cités et je vendais aux grands. J'étais... j'étais souvent tout seul quand je volais, souvent tout seul. Personne ne m'a appris. C'est à force de traîner avec des gens que je regardais faire. Moi au départ je n'étais pas trop tenté, j'ai peur, peur de me faire arrêter, après ça essaye et après ça réussit et après cela ne s'arrête plus. Après cela devient des pro ».

On perçoit ici de manière très explicite en quoi la ligne transgressive est entrelacée à sa ligne de socialisation secondaire à travers notamment le processus d'initiation/imitation

évoquant l'inscription dans une carrière déviante⁹⁴. L'inscription dans une carrière de déviance débute par l'interaction avec d'autres déviants et l'apprentissage des techniques par son groupe de pairs qui vont permettre de s'affranchir du contrôle social interdisant ces actes.

« Debors c'est la liberté, c'est la joie, il y a trop de tentations, un peu de manipulateurs "allez vas-y fais-le, il ne va rien t'arriver", des gens ils t'influencent et toi tu rentres dedans comme un con. Les autres m'ont pas beaucoup influé mais cela m'est arrivé, cela m'est arrivé, j'avoue. Mais après il m'est rien arrivé. Parce qu'en fait quand j'avais attrapé un mec il ne voulait pas lâcher son téléphone et je ne voulais pas le taper, je me disais que ce n'était pas bien et après mon pote il est arrivé, il m'a dit : "mais tape-le, qu'est-ce que tu prends ton temps avec lui", il me chauffait, il me chauffait et le mec en face il me disait : "mais arrête mec, pourquoi tu veux faire ça", il me parlait et moi d'un côté je me disais que ce n'était pas bien et lui qui me disait de taper et le jeune homme je l'ai tué, je l'ai mis en sang, il avait du sang sur lui, je l'ai vidé ».

On note par ailleurs qu'il replace sa délinquance dans un parcours collectif, comme si cette dernière était un élément constitutif de la condition des « jeunes » : « Eux-mêmes se situent dans le collectif et se réfèrent implicitement à une culture d'âge »⁹⁵.

« C'est la manière de vivre quand on est jeune, 14, 15 ans, pour nous les jeunes c'est le seul moyen de vivre ».

À partir de son placement en unité d'action éducative, la fréquence de ces délits est exponentielle. Un sentiment d'impunité lié à sa minorité explique en partie sa délinquance :

« Quand tu es mineur à chaque fois tu dis que tu vas arrêter, tu vas arrêter mais tu as du mal, tant que tu n'as pas 17 ans tu fais que des bêtises et cela a du mal à s'arrêter. (...) Parce que toi dans ta tête tu es encore mineur, tu vas aller en prison, tu vas faire deux, trois mois, 6 mois et tu vas ressortir, ce n'est rien, cela va passer vite, ce n'est pas comme les majeurs ».

Pour finir, notons que Guillaume consomme du cannabis en grande quantité (de 12 à 18 joints par jour) ce qui le met plus à l'aise nous précise-t-il et lui permet de se sentir bien.

« Des fois je sortais de chez moi pour aller travailler (faire des trafics et vendre du cannabis) et à partir de 13 h 30 jusqu'à minuit et pendant toute cette période je pouvais fumer, fumer, boire ».

La ligne socio-pénale est au départ en interaction avec la ligne familiale de Guillaume. La prise en charge judiciaire de Guillaume débute peu de temps après son arrivée en France puisqu'en mai 2000 un signalement est fait l'ASE par la fille de la belle-

⁹⁴ BECKER, 1985 (1963).

⁹⁵ LE CAISNE, 2005, 49.

mère du père de Guillaume qui accuse sa mère et son beau-père de mauvais traitements. Une mesure d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) fera suite à ce signalement de décembre 2000 à novembre 2001. Au cours de cette période Guillaume est placé dans un service d'accueil d'urgence. Puis un nouveau signalement, suite à des soupçons de mauvais traitements, donnera lieu à un second suivi éducatif de février 2003 à février 2005. En février 2003 il est placé dans une famille d'accueil avec laquelle les relations se détériorent très rapidement. Il est de retour chez son père avant d'être de nouveau placé dans un foyer où il séjournera 6 mois. À partir de 2004, la ligne socio-pénale est réactivée du fait de sa ligne transgressive. Il a effectué de très nombreuses gardes à vue qui sont souvent agitées, Guillaume n'ayant jamais apprécié les policiers. En septembre 2004, il est placé sous contrôle judiciaire pour viol sur une jeune fille de 15 ans. Il sera également contraint d'effectuer 3 mois en CER de fin septembre 2004 à janvier 2005. À la sortie du CER, il est placé dans une Unité d'Action Éducative à près de 200 km du domicile familial. Il reste dans cette structure de février 2005 à juin 2006 où il posera de nombreux problèmes : il est décrit comme très violent à l'égard des autres jeunes et du personnel, il commet de nombreux délits à l'intérieur de la structure comme à l'extérieur et il est exclu de toutes les formations. En outre, on repère un comportement suspect par rapport à la sexualité. En juin 2006, il rentre dans sa cité sous contrôle judiciaire avec interdiction de sortir de son département ce qu'il fera. Il sera arrêté en juillet 2006 et incarcéré jusqu'au 26 août 2006. Il est libéré sous contrôle judiciaire et condamné à 18 mois de sursis pour 17 délits. Très vite, il commet de nouveaux délits, passe en comparution immédiate où il est condamné à 10 mois ferme à partir du 21 septembre 2006. Au cours de l'incarcération, il est inculpé dans de nouveaux délits, son dossier pénal comprend alors 27 affaires. À l'exception d'une affaire criminelle, toutes sont classées en correctionnelle. Comme le note G. Chantraine et L. Le Caisne « l'incarcération viendra marquer davantage un trop plein de récidive qu'une aggravation qualitative des délits »⁹⁶. Pour lui, ses incarcérations sont moins liées aux actes commis qu'à sa situation (scolarisation, lieux de vie...) et/ou à l'humeur du juge :

« D'un côté ils ont raison de mettre 10 mois, ce n'est pas grand-chose mais en même temps ils abusent. Parce qu'en fait je n'ai rien trouvé pour ma sortie, je n'ai pas de patron qui veut me prendre et pas de placement et c'est pour ça ils en ont profité ».

⁹⁶ CHANTRAINE, 2004a, 38.

La prise en charge éducative de Guillaume qui s'est traduite par de nombreux placements n'est pas perçue aujourd'hui par Guillaume comme ayant été bénéfique :

« Les allers et retours, eux ils pensent que cela allait arranger l'affaire mais ce n'est pas vrai, au contraire, moi je trouve que cela aggrave la situation. Parce qu'au bout d'un moment cela énerve, tu... ils te prennent pour un objet, "va là, va là, va là", c'est quoi ce délire ! ».

II - LE VÉCU DE LA DÉTENTION

Le récit de sa première incarcération traduit la banalisation de cette institution. Il dit ne pas éprouver d'appréhension à son arrivée ayant une connaissance du fonctionnement de la prison par certains de ces amis, la prison étant inscrite dans la vie de quartier⁹⁷.

« Ça ne me faisait pas peur la prison. Non parce que mon pote qui était avec moi il était déjà parti et il m'a tout expliqué, il m'a tout raconté. Il m'a raconté que c'était tranquille ».

La vie en détention est « tranquille » selon lui. Son comportement est aussi « tranquille ». Il participe de toutes les activités qui sont accomplies dans le seul but de sortir de cellule, jouant ainsi le rôle de détenu avec cynisme⁹⁸ c'est-à-dire avec des intentions très différentes de celles qui sont attendues et légitimes. Guillaume n'a pas de lien avec des personnes extérieures : il n'a ni de parloir, ni courrier, ni mandat. Les relations avec les codétenus sont contrastées :

« J'ai fait tous les groupes. Il y a des groupes par contre où je ne m'entendais pas bien du tout, c'était trop hard. Des mecs qui foutent la merde partout. Moi je veux un groupe où c'est tranquille, où il n'y a pas d'histoire. Je ne veux pas d'histoire ».

Les projets de Guillaume se caractérisent par leur imprécision et par leur dimension imaginaire. Lors d'un entretien il désire être serrurier, quelques jours après, il envisage de travailler dans la mécanique auto avant de souhaiter être menuisier...

« Finalement je suis en train de changer, être dans la mécanique auto. Les serrures il y a trop de gens qui croient que je vais devenir un cambrioleur. Ouais la mécanique ça va. Mais je suis un peu fainéant, je n'aime pas travailler dans le froid... non mais j'imagine des trucs mais je ne me vois pas les faire. C'est bien d'imaginer mais ce qui est bien c'est la réalité, c'est l'imagination et la réalisation et ce serait bien que ce que je pense cela arrive vraiment parce que des fois je pense à des trucs et une fois arrivé en face, soit je suis timide, ou soit je me sens pas capable ou soit je fuis la réalité, je refuse d'admettre que c'est vrai ».

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ GOFFMAN, 1973 (1959).

Ces incarcérations ont été pour Guillaume une source de reconnaissance incontestable au regard de son groupe de pairs en renforçant l'estime, le statut et l'image de Guillaume. L'incarcération est l'un des piliers constitutifs de son identité.

« Je suis sorti, il y a un grand de mon quartier qui m'avait insulté et je voulais me battre et les autres ils lui disaient : "attention, il sort de prison" et après dès que j'ai entendu ça ils m'ont pris pour un dangereux. Après ma première sortie, je pensais être le plus fort, ben bien sûr. Même des gens que j'avais peur de m'embrouiller avec eux, c'est moi qui allais chercher la merde. Quand je suis sorti, j'avais l'impression d'être une star, tout les gens ils me disaient : "ah, tu as été en prison" et moi j'étais fier. J'étais trop libre dans ma tête. Ça m'a rendu fier, à mort. Les grands de mon quartier ils me donnaient des 100 euros, des 200 euros comme ça, ils étaient fiers de moi juste parce que j'étais allé en prison, c'était un truc de fou ».

À la sortie de cette seconde incarcération il envisage de ne plus commettre de délits du fait de l'approche de sa majorité.

« Elle (l'éducatrice) veut un foyer de jeunes majeurs travailleurs, dans ce truc là tu es obligé de trouver un travail et moi c'est ça, c'est une bonne chose. Cela m'éloigne de mon quartier et cela évite de retomber dans le hors la loi et d'essayer de construire un autre avenir par rapport à tout ce que j'ai vécu, il serait temps d'avancer un peu. Moi ce qui me gêne le plus c'est qu'il n'y a plus de minorité et après on passe dans la cour des grands et ça prend des 2 ans, des 20 ans, c'est chaud, ce n'est pas mon délire ça ».

Cependant, le discours de Guillaume se caractérise de nouveau par une grande ambivalence et une incohérence. Ses propos alternent entre une volonté affichée de mettre un terme définitif à son parcours de délinquant et la conscience des difficultés pour concrétiser cette volonté.

« Je vais faire des petits coups tranquilles, discrets quoi. Je vais me faire le plus discret possible. Mais, il y a des choses je ne sais pas, je ne peux pas arrêter. C'est difficile. L'argent je ne sais pas. D'un côté je me dis c'est pas bien d'avoir l'argent hors la loi mais d'un côté je me dis que quand tu n'as pas de moyens pour avoir l'argent bien droit, la seule solution c'est ça et c'est un peu dur à choisir entre les deux ».

Il évalue ainsi les effets de la détention de manière très ambivalente :

« Ça réfléchit beaucoup la prison. Des fois j'avoue, je pense aussi à des mauvais côtés aussi comme sortir dehors et tout casser, foutre la merde encore plus. Le bon côté c'est sur ton avenir, ce que tu vas faire exactement quand tu vas sortir, sur toi-même ».

III - DEUX MOIS APRÈS LA SORTIE DE PRISON... EN PRISON

Guillaume est sorti de détention le 9 mars 2007 et nous le retrouvons 3 mois après alors qu'il est de nouveau incarcéré. Il est gêné de nous revoir dans de telles circonstances :

« Ma sortie, et honnêtement j'ai honte, sérieux, grave... (...) Je vous ai vu cela remonte à je ne sais pas combien de temps et là je vous revois là comme ça... ».

Guillaume est majeur depuis 2 mois, il est incarcéré depuis le 27 avril pour une peine de 10 mois après avoir commis trois nouveaux délits et avoir été jugé en comparution immédiate.

En sortant de prison, il a été placé dans un foyer où il participait à une formation. Ce foyer se situait à plus de 400 km de sa cité. Guillaume supporte mal cet éloignement d'autant plus qu'il n'adhère pas à ce projet qu'il a accepté car il constituait la seule alternative à la détention. Il fugue à deux reprises pour rentrer dans sa cité. Or, pas libéré de ses dettes à l'égard de « grands », il se dit contraint d'effectuer de nouveaux délits.

« C'est un coin perdu, je ne voulais pas mais bon je n'avais pas trop le choix. C'était soit je restais en prison encore deux mois de plus ou trois mois, soit je venais ici mais je n'étais pas trop motivé. J'étais bien en sortant mais j'avais des comptes à rembourser à des grands de X, je devais de l'argent et ils m'ont dit de rembourser, 1 300 euros. Après j'ai essayé de rembourser quand j'étais en foyer, j'ai essayé de faire avec les moyens que je peux illégalement tu vois et c'est pour ça que je me suis retrouvé là, c'était pour rembourser mes vieilles dettes comme ça je peux aller chez moi tranquillement. C'est à cause des grands de mon quartier. Si le mec de Y avec qui j'ai fait les histoires il ne se serait pas fait arrêter, je ne serais pas là, les flics ils ne me connaissaient pas, ils ne savaient pas à qui ils avaient à faire ».

La responsabilité de son incarcération est alors doublement déplacée sur autrui : ce sont d'abord les grands qui en sont responsables, puis le garçon qui l'a dénoncé. Guillaume n'établit pas de lien direct entre les délits et son incarcération mais construit un argumentaire qui lie le « risque prison » au fait d'être connu ou non par les policiers :

« Je ne savais pas que je risquais la prison majeur, je me disais c'est rien, je ne vais pas me faire arrêter, je ne suis pas connu dans la ville et je me suis fait enfoncer par un autre jeune de là-bas et lui il était connu grave ».

Il explicite aussi ces faits dans les mêmes termes que lors des entretiens *intra-muros* :

« Je n'ai pas résisté à la tentation de la richesse qu'il y a là-bas, il y a trop de richesse, l'argent, les nouveaux trucs, les beaux trucs que tu vois en face de toi et tu ne peux pas résister ».

Enfin, l'absence d'impact de ces précédentes peines est également pointée :

« La prison elle ne m'a servi à rien, rien du tout parce que je me retrouve là. C'est vraiment inutile, et c'est comme si j'étais en foyer. À mes copains, j'ai dit que la prison, c'était trop de la bombe, les mineurs c'est comme si c'était un foyer. En fait aux mineurs, c'est comme si tu étais dans un foyer. Moi je trouve les CER c'est plus dur qu'une prison de mineur ».

Au cours de sa troisième incarcération, Guillaume est de nouveau très isolé : il n'a reçu jusqu'à présent ni mandat, ni courrier, ni visite. Il participe à toutes les activités qui

« donnent des RPS ». Il n'entretient pas avec les autres détenus de très bonnes relations et regrette les conditions de détention au sein du quartier mineurs :

« C'est très, très différent. Le mode de vie pas pareil, tu as les toilettes à côté de toi, tu es 3 ou 4 en cellule, c'est la merde à la télé, moi je veux cette chaîne, moi je veux l'autre, ça s'embrouille... ».

Le contraste avec la détention majeure est important et la difficulté de cette incarcération serait à l'origine d'une « réelle » motivation pour mettre un terme à son parcours de déviant.

« Là je pourrai dire que j'ai été en prison. Je ne vais pas me vanter mais je pourrai dire que j'ai goûté la prison des majeurs et que je ne recommencerai plus, honnêtement je ne recommencerai plus des petits trucs de délits, des petits vols ».

Cependant, au delà de cette volonté affichée, on perçoit que ce qui le gêne c'est d'être incarcéré en prison majeure pour de si « petits » délits. La faible gravité de ces délits chez les majeurs représente une mise en danger de son identité pour autrui au regard des autres détenus.

On peut d'ailleurs retrouver cette idée de prison comme source de reconnaissance dans la citation suivante où l'on perçoit explicitement que son identité sociale et personnelle reposent et s'appuient sur son parcours déviant et son statut de délinquance ce qui laisse penser que ce dernier ne mettra pas un terme à sa carrière délinquante...

« ... En un mois j'ai fait 3 histoires et j'ai vu mon histoire dans le journal là ici. J'ai péché un plomb : ils ont mis quoi ? Un jeune de 18 ans à peine, 36 délits, 3 condamnations, c'est la merde ça... j'étais content d'être dans le journal... ben oui, la première fois que j'étais écrit dans le journal. Et je n'étais pas fier de mes délits mais au moins on parle de moi, ce qui fait qu'on pense à moi dehors... ».

RÉCIT N° 10 :

TED, 16 ANS

« J'ai préféré tout dire, comme ça après t'es tranquille. Moi je ressors, moi je prends un nouveau stage, et puis je reste avec ma copine.

L'éducatrice je pense qu'elle voulait me faire galérer. Je sais pas qu'elle a envie je sorte de prison mais pas que je sois dehors. Elle veut me mettre directement dans le CEF».

C'est sur les conseils d'un éducateur que je rentre en contact avec Ted, avec qui j'allais rapidement développer une relation très cordiale et détendue. Nous réaliserons deux entretiens en prison, et un autre deux mois après sa sortie de prison, alors qu'il est en CEF. L'avis éducatif adressé au juge, relatif aux deux affaires pour lesquelles il sera incarcéré (deux vols de voiture en réunion espacés de 15 jours) met en avant quelques éléments : son décrochage scolaire, ses difficultés familiales liées au suicide de sa mère, sa consommation d'alcool, ses « difficultés comportementales ». Très normatif, l'avis met également l'accent sur le père de Ted, qui faillirait dans son rôle : *« même si Mr. L. a pris conscience de la nécessité d'être plus présent et cadrant, celui-ci admet qu'il n'arrive pas à dire "non" à son fils car il culpabilise, et, de plus, il ne l'a jamais fait » ; « au décès de sa femme, Mr. s'est plus préoccupé de régler ses dettes en travaillant plus plutôt que de son fils, abandonnant l'autorité et l'accompagnement et préférant acheter la paix par des choses matérielles » ; « Mr. culpabilise encore maintenant du suicide de sa femme. Il est tourné vers le passé. Actuellement, la maison est encore très féminine, comme figée dans le temps. Il règne une atmosphère lourde et pesante au domicile ce qui pourrait expliquer que Ted préfère être à l'extérieur du domicile » ; « a avancé dans l'acceptation du deuil de sa mère mais Mr., par son attitude très dépressive, freine toute évolution » ; « Mr. L. est incapable de se positionner et n'admet toujours pas la mort de sa femme et son travail de deuil ne s'en trouve que plus pénible »... L'avis éducatif conclut son exposé de la situation : *« nous sommes dans l'impasse ».**

Cette note témoigne également d'un phénomène intéressant. D'un côté, il est dit que Ted préfère l'incarcération au placement en foyer, qu'il affirme que « la prison devrait me faire comprendre », qu'en bref, il préfère faire une « pause » plutôt que d'aller en foyer. D'un autre côté, l'avis insiste sur la nécessité de « responsabiliser » : *« depuis 2005, les mesures éducatives se succèdent ; les rappels à la loi, à travers diverses mises en examen depuis septembre 2006, s'avèrent sans effet et n'ont pas permis d'enclencher un processus de responsabilisation et une quelconque modification du comportement chez ce jeune. Ted pensait que, sous prétexte qu'il tenait son contrat d'apprentissage, il mettait à distance la sanction pénale »* ; enfin, il souligne que *« une mesure plus contraignante comme le SME avec obligation de soins n'a toujours pas trouvé de sens auprès de lui »*. Un lecteur naïf s'attend logiquement à voir proposée une incarcération. Pourtant, c'est un placement qui est suggéré : *« un éloignement assorti d'une obligation de résidence sur le lieu de placement et une obligation de soins ne pourraient être que profitables à ce mineur pour se poser sur sa situation professionnelle »*. L'avis se conclut ainsi : *« le FAE de X. peut accueillir ce mineur dans le cadre de l'alternative à l'incarcération »*.

Si l'objet de cette recherche consistait en une sociologie de l'activité des éducateurs, il faudrait alors tenter de décrypter l'étrangeté de la proposition : l'éducateur qui a rédigé l'avis pense-t-il vraiment qu'il vaut mieux faire éviter la prison à Ted ? On peut imaginer une autre solution : tout en proposant une mesure compatible avec son statut professionnel, l'éducateur laisse sous-entendre que la prison serait plus adaptée, donnant un « feu vert » éducatif à une éventuelle incarcération. Cette hypothèse est d'autant plus plausible qu'elle sera évoquée, pour d'autres cas, par les éducateurs en détention lors de nos décisions informelles. Ainsi, Joseph m'expliquera : *« le rôle de la PJJ, c'est de trouver des alternatives à l'incarcération. Mais après il y a des manières de rédiger qui laissent suggérer que la prison, ça ne ferait pas de mal... »*.

Nous ne trancherons pas cette question ici ; le juge, lui, l'aura réglée en envoyant Ted en prison. Concentrons-nous plutôt sur le récit de Ted, qui laisse apparaître un processus perceptible dans quelques autres récits : le récit de l'efficacité dissuasive de la prison (*« j'ai compris qu'il ne fallait plus y retourner »*, *« la prison, il faut que ça soit dur pour comprendre »*) est surtout activé par des jeunes qui sont solidement pris en charge (notamment familial) à l'issue de l'incarcération ; autrement dit par ceux qui disposent des supports qui constitueront un frein social puissant à la réincarcération.

I - DÉSTRUCTURATION FAMILIALE ET « CONNERIES DE JEUNESSE »

« Ça a commencé à 12 ans. Ma mère est décédée en fait. Ma mère, elle travaillait pas donc je restais chez moi. Mais comme elle était plus là, j'ai commencé à sortir un peu, et j'ai vu deux trois copains qu'il fallait pas voir, entre guillemets, les racailles quoi. Ceux qui faisaient déjà des conneries et qu'il fallait pas que j'aïlle avec quoi. J'ai commencé à boire à... 15 ans. Après bah c'est parti, on a commencé à faire des petites conneries, ça a commencé à faire des grosses ; ça commence petit et puis ça finit grand. Mon père, comme il travaillait, moi je parlais ; quand il me disait de rentrer je rentrais pas, j'en faisais qu'à ma tête quoi ».

Ainsi commence le récit de Ted, avec lequel je discuterai, la première fois, plus de deux heures. Il me détaille très précisément l'enchaînement de « conneries de gamins », essentiellement des vandalismes, des « emprunts de voiture », et quelques bagarres, détaille sa relation d'amitié avec deux frères, F. et M. avec qui il fait les 400 coups. Leur évocation est intéressante en ce sens qu'elle permet à Ted de s'en distinguer : lui dispose de supports sociaux qui lui permettront de s'en sortir. Cet aspect est essentiel pour la suite (sortie de prison), et, par ailleurs, vient contredire l'avis éducatif selon lequel le père de Ted serait incapable de s'investir dans l'éducation de son fils :

« Tu as des copains qui ont déjà fait de la prison ?
Nan. C'est moi ! C'est moi le premier.

Tu dis « le premier » parce que tu crois qu'il y en aura...
Ouais je pense ! Ouais. Si ouais, c'est obligé !

... Pourquoi « obligé » ?

Ben... parce qu'ils s'en sortiront pas... mes potes. C'est dommage parce que c'est... C'est des bons gamins quoi, comme mon père il dit hein, ils venaient chez moi, on s'amusait, on faisait de la moto-cross et tout... je faisais des tours en moto. On s'amusait bien et tout. Bah mais... F. et M. ils font ça avec leur mère bon... leur mère elle laisse un peu faire quoi. Et ça va partir en couille quoi. Ça, faut vraiment qu'ils arrivent à se calmer quoi.

Ok. Tu crois que t'as plus d'atouts que tes potes F. et M. ?

C'est clair... parce que moi j'ai mon père quand même qui est là derrière quoi. Lui il travaille à la carrosserie, il a trouvé mon boulot... et puis bon, j'ai des frères derrière et tout. Eux ils rentrent chez eux, ils font ce qu'ils veulent quoi ».

Un autre point structurant du récit est l'entrelacement de sa ligne transgressive avec sa ligne scolaire, et plus particulièrement sa sortie d'une filière générale : l'exclusion de l'école vient intensifier sa ligne transgressive. Simultanément, le conflit à l'origine de cette exclusion est décrit comme un acte de justice :

« J'ai été jusque ma 4^e. 4^e j'ai été viré, j'étais avec la copine que je suis maintenant. Y'avait un prof, c'était on peut dire un pervers, il regardait les filles, il disait : "ouais, j'aimerais bien te voir en dehors des cours". Du coup, elle, elle voulait plus venir en cours en fait. On m'a dit ça quoi tac. Et du coup euh, direct, moi je suis nerveux en fait moi. Faut pas qu'on touche à ma copine ou à ma famille, c'est... direct. Du coup

je vais la voir, je lui fait : "qu'est-ce qui se passe ?". Elle me dit : "rien !". Je lui dis : "t'es sûre, t'as pas un problème avec le prof et tout ?", elle me dit : "nan !". Alors je lui dis : "bah tu vas en cours alors". Elle va en cours, hop. Pareil, tac, le prof il l'a regarde et tout. Bah, je dis, je vais y aller. Au début, je tape dans la porte, il répond pas. Je tape, je mets un bon coup de pied dedans, la porte elle pète, je viens, je vois il court avec une chaîne, moi je rentre dans ma caisse, je ferme ma porte et je me dis : "ouais, le prof il est cinglé, il cours avec une chaîne et tout...". Il me dit : "rentre, vas-y viens". Alors j'hallucine c'est le prof il me dit ça j'étais en 4^e ! Du coup le prof il est rentré, il m'a dit : "ouais, tu vas te calmer", il commence à me mettre une claque. Je lui dis : "et toi tu regardes plus ma copine, na na na", et j'ai expliqué, après on s'est battu ensemble, après je lui ai mis une droite mais sans faire exprès, je voulais pas le taper vraiment au visage, je voulais lui mettre des coups dans la poitrine, pour qu'il se pousse, c'est tout. J'en ai mis une ça a bah... ouvert la lèvre, et une dent cassée. Après je lui ai mis des coups de pompe et tout, il est parti. Après moi avec ma copine ça a été nickel, après moi avec elle ça a cassé, et puis j'ai commencé à casser la voiture, du prof, et c'est là que ça a commencé les conneries ».

Les mesures et sanctions éducatives se succèdent, jusqu'au sursis avec mise à l'épreuve. En CAP couverture, les mises à pied pour retard et absentéisme se succèdent. Il finit par ne plus y aller du tout, jusqu'à son incarcération, liée à un « emprunt » festif de voiture qui a mal tourné. Son récit illustre l'habitude des garde-à-vues.

« C'était pas pour lui piquer, c'était juste pour faire un tour. Parce que nous on voulait faire un petit tour comme ça, vite fait dans la ville quoi. En fait, on a vu qu'il y avait une autre boîte à côté, c'était je sais plus quoi. Nous on a voulu voir l'autre boîte, mais on n'a pas trouvé la route. Donc on a avancé on a avancé on a avancé, et puis boum. Avant d'arriver dans le virage j'étais à 160. Après je sais plus, je me rappelle plus. J'ai vu la voiture elle a tourné, j'ai vu de la poussière partout. Même dans la voiture y'avait plein de poussière, on a dû rouler dans les graviers je sais pas. Après j'ai remis un coup de volant, elle s'est remis droite. Et puis moi comme un con, en fait je voulais freiner, et j'ai accéléré, j'étais en fond de 4^e je crois. (...) Le lundi matin les gendarmes ils m'ont rappelé, bah, ils sont venus chez moi, j'ai pas répondu. Et puis bon, ça va j'ai une bonne entente quand même, je suis bien avec eux. Michel il m'appelle, c'est un gendarme, il me dit : "ouais, on sait que c'est toi pour l'accident", il me dit : "viens à la brigade". Ouais, je lui dis : "ouais, je vais passer tout à l'heure". J'ai été voir ma copine à midi. Je lui dis : "je passe tout à l'heure, à une heure, le temps que je prenne des clopes et tout". Il me dit : "nan, t'inquiète", ben je lui dis : "si, je vais quand même rester en garde à vue je lui dis". Il me dit : "nan prends pas de clopes, tu vas pas rester en garde à vue". Et là il me rappelle, il me dit : "viens tout de suite, à midi je te lâche". Ben j'y suis allé et j'en suis pas sorti. Mais bon, il m'a payé mes clopes tout ».

II - LA DÉTENTION : « PROMENADE » ET « TRIVIAL PURSUIT » ET MODALITÉS DE SORTIE

En prison, Ted est considéré par l'ensemble des surveillants comme un garçon aimable et sans problème. En retour, il affirme que les surveillants sont « cool et sympas », ils « expliquent bien comment ça se passe ici », en bref, ils ne sont « pas casse-couilles » ; il apprécie également le fait qu'ils soient en survêtement plutôt qu'en uniforme. Le quotidien de Ted est marqué par une grande oisiveté :

« Je crois qu'il y a pas sport parce que... j'ai entendu parler y'en a ici, je crois il a fait mal au dos d'un surveillant... en sport... je crois que c'est un truc comme ça... Je sais pas. Donc il y a pas sport.

Alors qu'est-ce que tu fais de tes journées ?

Alors le matin... là normalement, on sort un deuxième tour... on sort de 10 h 00 jusqu'à 11 h 00... après on rentre, midi on mange... si l'après-midi, on sort au premier tour, c'est de 2 à 3 h 00. De 3 à 4 h 00, on a été avec euh... une femme en fait, on fait des jeux de société, Trivial Pursuit... et tout ça.

Le Génépi ?

Ouais. C'est cool... Là, aujourd'hui je sais pas si on a encore... c'est seulement le mercredi je crois.

Ouais ok. Donc à part promenade...

Ouais promenade c'est tout, et Trivial Pursuit avec le Génépi une fois par semaine. C'est promenade ici... Une le matin, une l'après-midi, c'est tout...

Tu ne vas pas à l'école ?

Euh... j'ai été ben une fois... mais bon j'y vais plus. Pendant deux semaines j'étais ici, c'était les vacances. Donc pas de cours. Après, l'autre semaine le temps qu'il se remette avec les autres élèves, et puis la dernière semaine le temps qu'il vienne nous chercher, que je fasse les tests après... voilà quoi. J'y ai été une fois ».

Comme dans chacune des prisons dans lesquelles des jeunes ont été rencontrés, des grilles ont été rajoutées aux fenêtres durant la période de terrain. On retrouve dans le récit de Ted la plupart des ingrédients descriptifs de cette transformation : les grilles ont été posées pour limiter les échanges illégitimes, mais ont également pour conséquence d'empêcher les petites solidarités de la vie quotidienne. Elles renforcent, par ailleurs, la charge de travail des surveillants : ce sont désormais eux qui devront assurer la quasi-totalité des échanges entre cellules. Cette charge supplémentaire a pour contrepartie d'accroître leur marge de manœuvre : un détenu turbulent se verra moins facilement accorder ces petits services.

« T'es arrivé, elles étaient déjà là les grilles ?

Ouais, ouais, ouais. C'est chiant ça. On peut plus rien faire passer... Avant, on m'a expliqué, on pouvait passer des choses. Un paquet de biscuits, on pouvait le passer. Eux ils veulent pas, parce que ceux d'au-dessus ils fument et puis ceux d'en dessous ils fument pas. Et puis ils disent qu'il y a trop de bordel par les fenêtres euh... Quand je suis arrivé, j'avais rien, ben celui d'au-dessus il me dit : "tu veux que je te passe des biscuits tout ça ?". Bah je dis « ouais ». Il me dit : "bah je l'envoie à la gamelle". Et pour la gamelle... tac nous on emmerde les autres, avec la gamelle, parce que c'est la mission quoi avec les cantines. Y'en a un qui passe à l'autre, ça fait que ça... Et là ils deviennent fous, ils savent plus quoi. Avant, On peut envoyer que du sucre en fait !!! ».

Comme pour d'autres, la relative brièveté de sa détention empêche de mettre en place le dispositif de parloir :

« Bah déjà pour la famille c'est trois semaines, euh... le parloir, les demandes... et euh, ici on m'a dit pour les copines, comme c'est pas la famille, c'est au moins un mois et demi, deux mois. Donc elle m'a écrit c'est tout ».

Son père est décrit par Ted comme investi dans la préparation de sortie de prison. Son réseau relationnel apparaît comme une opportunité sociale forte pour remettre Ted sur le droit chemin :

« Mon père il m'a dit qu'il fallait que je fasse un choix. Et puis il fallait que je me calme, qu'il me laissait encore une chance... On va chercher ensemble. Il est carrossier. Il bosse pour quelqu'un, avant il était à son compte, mais maintenant il bosse pour quelqu'un. Tu vois mon père, par ici, il est fortement connu en... très bon carrossier quoi. Y'a plusieurs garages qui voulaient le prendre et il connaît tous les patrons, par ici... »

Donc il a aucun problème d'emploi pour lui... mais il peut aussi t'en trouver un...
Ouais, ouais... bah à condition que... je fasse pas le con quoi, pour pas que... il se fasse salir après... Parce que c'est quand même lui qui me trouve le stage tout ça... après c'est à moi d'assumer».

Lors du second entretien que je réalise avec Ted, son mandat de dépôt a été rallongé. Son récit met au jour un processus intéressant : alors que la juge veut le faire rester en prison pour le punir davantage, son éducatrice elle, demande le placement de Ted en CEF. S'instaure un jeu de faux-semblant : certes, le CEF est censé être moins coercitif que la prison, et l'éducatrice doit logiquement défendre cette proposition. Mais parce qu'elle implique une durée de la contrainte beaucoup plus longue, Ted préfère lui rester en prison, et il pense que l'éducatrice a conscience de ce décalage, et que c'est aussi pour le punir davantage qu'elle demande un placement en CEF. L'audience est ainsi le théâtre d'un véritable jeu de faux-semblant, dans lequel les peines les plus dures ne sont pas forcément celles que l'on croit. Son récit permet au passage de saisir également l'incertitude structurelle qui résulte de multiples décalages judiciaires : des affaires anciennes sont jugées après de plus récentes.

« Ben je suis passé lundi, elle a rallongé mon mandat de dépôt, d'un mois, et elle m'a fait tomber mon mois ferme que j'avais, donc que ça fait que mon mois ferme, je le fais en même temps que mon mandat de dépôt. Donc le 19 je suis libérable. C'est mieux. Après je suis tranquille. Je préfère qu'elle renouvelle le mandat de dépôt et qu'elle efface mes un mois ferme, comme ça je suis tranquille j'ai plus de sursis, et pas aller dans un CEF. Le 19 je suis libérable si le 2 avril je prends pas du ferme. Parce que encore au correctionnel pour encore une autre affaire. J'avais cassé une porte en fait. (...) Bah ouais. La juge elle a pas voulu accepter le CEF. Mon éducatrice, elle, elle a proposé le CEF. Donc la juge elle m'a dit : "bon on est là pour ton mandat de dépôt". Elle m'a dit : "alors c'est soit je le renouvelle, ou soit je te libère". Donc elle m'a dit : "tu veux quoi ?". Alors j'ai dit : "moi, comme tout le monde quoi hein, libérable hein !" (rires). Elle m'a dit : "ouais, mais tu sais que c'est pas la solution que je peux te proposer. Un mois c'est trop court je pense. Je pense pas que tu aies encore compris". Je lui ai dit : "si, j'ai compris, tout ça". Bon après elle a donné la parole à l'éducatrice, elle dit : "moi écoutez, j'ai une place dans un CEF" ta ta ta. Hop, après elle a donné la parole à la procureur. (...) Donc après la juge des libertés elle a dit : "ben, écoutez, on va délibérer quoi, sorte". Et après quand je rentré, elle m'a dit : "ben écoute Thibaut, je vais te mettre en mandat de dépôt". »

Il y a un truc marrant dans ton histoire, enfin marrant, façon de parler... c'est que pour elle, elle a décidé ça parce qu'elle pense que c'est une plus grosse punition...

Ouais voilà, je pense ouais. Elle s'est dit un CEF ce serait trop cool. Donc elle a du se dire...

Et ton éducatrice ?

L'éducatrice je pense qu'elle voulait plus... enfin entre moi et vous... elle voulait plus me faire galérer. Je sais pas qu'elle a envie je sorte de prison mais pas que je sois dehors. Elle veut me mettre directement dans le CEF ».

C'est alors l'occasion pour Ted d'expliquer son sentiment : « *l'éducatrice, on dirait qu'elle essaie de m'enfoncer à chaque fois* » :

« Ben ouais, dans certaines affaires elle dit : "ouais, il vient pas aux convocations"... Elle me protège pas... Normalement l'éducatrice c'est quand même fait pour euh un petit peu sauver quoi l'affaire je pense. Pas la sauver à fond, mais mettre un plus, pas s'arrêter uniquement sur... Comme avant, une fois, on était passé en jugement et moi j'allais pas aux convocations de l'éducatrice parce que... elle me convoquait à des moments à 3 h 30, 4 h 30... mais moi je travaillais moi ! C'était toutes les semaines, toutes les semaines, le patron il devenait fou... parce que quand j'étais en couverture on n'était qu'à deux, y'avait que lui, que moi et le patron, à travailler. Parce que moi le patron je le connais depuis le temps que je suis petit. Ça allait nickel, on travaillait qu'à deux. Donc moi si je partais à 3 h 30, le patron il était tout seul à 3 h 30 jusque 5 h 00 sur un chantier. Donc après je lui ai dit ça, donc la juge elle s'est retournée vers l'éducatrice, l'éducatrice, blam : "ouais mais il téléphonait pas, elle dit, moi si tu me préviens pas...". Je dis : "ouais mais écoutez euh... je prends pas tout le temps mon portable sur moi". "Bah, ton patron il a un portable". Elle croyait que j'allais prendre tout le crédit à mon patron pour l'appeler quoi ! ».

Ted passe donc un second mois en détention, durant lequel ses activités seront similaires au premier : promenade, cellule. Il est en régime orange depuis son arrivée, aimerait passer en régime vert pour pouvoir bénéficier de la Play-Station. Sauf exception, il passe 22 heures sur 24 en cellule.

III - CEF ET PROJET DE STAGE : LA FORCE DES SUPPORTS SOCIAUX

Contrairement aux espoirs de Ted, il part en CEF à sa sortie de prison. C'est là que je le rencontrerai une troisième fois, deux mois après sa sortie de prison. L'entretien est structuré par deux éléments principaux. D'abord, la bonne entente et le bon déroulement de son séjour au CEF (« *les deux mois, ça va faire deux mois la semaine prochaine, j'ai rien vu passer. Les deux mois sont passés... pffffff... vite quoi. Ça passe plus vite qu'en prison* »). Ensuite ses projets futurs, rendus possibles grâce à l'implication de son père, qui aura réussi, conformément à ce que Ted me disait en détention, à lui trouver un contrat d'apprentissage. À la suite de ce contrat d'apprentissage, il souhaite faire un CAP, puis un BEP.

« Je me suis trouvé un boulot. Normalement je vais signer mon contrat là, dans deux semaines... Un contrat d'apprentissage en carrosserie, avec mon père à côté quoi. Un garagiste qui est à côté de lui.

Ça se passe bien pour toi ici ?

Ouais, c'est impeccable. Là j'ai eu deux week-ends de retour. J'y suis retourné le week-end dernier et j'y suis retourné il y a trois semaines. Là je retourne le week-end prochain. Donc ça va quoi, c'est impeccable.

Je ne connais pas le CEF ici, comment ça fonctionne...

Bah, là-bas il y a la salle de cours, y a la cuisine, il y a la salle de sport par là, là-bas dans le fond, c'est les chambres... Après il y a... Bah ici, il y a l'administration, là c'est le bureau des éducateurs que tu vois là. Sinon le matin on est levé à 8 h 00, on va déjeuner, on termine la cigarette, après il y a les activités. Donc c'est soit on est en cuisine, soit on est en sport, soit on est en école, soit... Activité, jeux de société, ça dépend, on peut faire du foot et tout quoi. Le week-end on fait une sortie plage, la semaine on va à la piscine, on mange un kebab, des trucs comme ça quoi. (...) Les éducateurs, ils sont impeccables, il n'y a rien à dire.

Plusieurs éléments jouent en sa faveur, et Ted parvient à « regagner » la confiance des professionnels. D'abord ses sorties le week-end se sont déroulées sans accro : il passe son temps chez sa copine, ne boit pas d'alcool, ne cherche pas à revoir ses deux amis avec qui il faisait les 400 coups. Ensuite, il s'entend bien avec les éducateurs, en insistant sur le fait que ce sont de « vrais éducateurs, pas la PJJ. C'est associatif en fait. Ils sont là pour faire des activités, c'est tout. Ils sont plus à l'aise, ils sont pas là pour le pénal ». Condamné à 6 000 euros de dommages et intérêts, son père emprunte pour pouvoir payer la somme. « *Quand j'aurais un boulot, je le rembourse* » affirme Ted.

Ted revient sur le rôle de la prison dans son parcours : la prison l'aurait « calmé », lui aurait permis de réfléchir, et « de ne pas avoir envie de revenir ». Il lui semble que la prison doit être « dure », « pour ne pas avoir envie d'y retourner ».

« La prison qui m'a calmé, parce que j'ai pas envie d'y retourner. Une fois, pas deux. (...) Faut que ça soit dur, faut pas que ce soit un club Med. Si c'est pas dur, on y retournera de toute façon... Vaut mieux que ce soit une prison comme ça plutôt qu'un truc cool. Parce que si c'est cool, on ne comprendra pas. Là au moins, c'est bien sévère, on comprend.

T'aurais pas pu t'arrêter sans ça quoi ?

Ben... de voir ma copine qui demandait après moi quoi, qui a besoin de moi aussi, donc c'est ça qui m'a calmé. Puis mon père, mes frères...

Ça compte quand même beaucoup tous ces soutiens ?

Oui oui ! Oui oui !

Parce que je rencontre aussi des jeunes qui sont calmés par la prison, mais s'il n'y a aucun soutien derrière...

Ab bah là, c'est sûr, tu ressors, ça y est tu recommences. C'est sûr.

L'extrait est limpide : ce rôle « positif » de la détention, au sens où elle serait le lieu d'une prise de conscience, un moment où l'on décide de se remettre dans le droit chemin, est directement corrélé (ou plutôt : Ted bascule d'une explication à une autre) aux différents soutiens familiaux et affectifs qui rendent possible ce changement de cap : la

copine qui « l'aime », les frères qui surveillent (« *ils m'ont dit qu'il y avait intérêt à ce que je me calme* »), le père qu'il ne faut pas décevoir et qui trouve des opportunités professionnelles. Comme annoncé en introduction à la mise en forme de ce récit, le discours sur l'efficacité dissuasive de la prison est surtout activé par des jeunes qui disposent des supports qui constitueront un frein social puissant à la réincarcération. Sans préjuger de la suite de la trajectoire sociale de Ted, son récit éclaire aussi les autres : quelle que soit la dureté de la prison, la peur d'y revenir et le rejet d'un mode de vie en proximité constante avec le système pénal, seule l'existence de freins sociaux à l'incarcération peut empêcher le retour en prison.

RÉCIT N° 11 : JÉRÔME, 17 ANS

« Moi c'est, l'argent.

Je ne sais pas encore, je vais voir comment cela va se dérouler, je vais essayer de gagner de l'argent légalement, je vais essayer ».

Jérôme, 17 ans, est incarcéré pour la seconde fois, suite à des vols à l'étalage et des vols à l'arraché. Les vols sont sa spécialité : il a débuté sa carrière déviante en volant dans le supermarché de son quartier où il a développé des techniques pour maximiser ses délits tout en minimisant ses risques. Puis il a commis de nombreux cambriolages et des vols à l'arraché, affinant régulièrement ses techniques. Il explique ces délits par une recherche perpétuelle d'argent dont il a un besoin exorbitant, estimant ne pas envisager de vivre en dessous de 4 000 € par mois. La plupart du temps, ces vols sont commis avec un ami, actuellement en détention. Il est peu inscrit dans un réseau de quartier, ce qui s'explique notamment par les nombreux placements qu'il a connus. En effet, dès le plus jeune âge il est placé chez ces grands-parents, ses parents étant tous deux atteints de maladies psychiatriques. Mais les relations avec ses grands-parents se tendent alors même que ses difficultés scolaires (liées à un comportement très perturbateur) s'accroissent. Il est placé dans différentes familles d'accueil, internats, foyers d'où il se fera toujours exclure. Dans le même temps, il connaît de nombreux établissements scolaires où son comportement est toujours présenté comme problématique. Néanmoins, son parcours scolaire ne sera jamais définitivement interrompu : il est inscrit en seconde lorsqu'il est incarcéré. Sa détention se déroule sans incident particulier. Jérôme se rend aux différentes activités proposées et passe son temps à définir sa stratégie de sortie, à affiner le discours qu'il entend proposer à la juge. Il affirme que cette incarcération a mis un terme à sa

délinquance, « jamais », nous dit-il, il ne recommencera à commettre des délits. Néanmoins, lorsque l'on aborde son besoin d'argent, sa décision semble difficile à réaliser.

Jérôme est décrit par le personnel éducatif comme un mineur très exigeant, « toujours dans la demande », qui ne parvient pas à « entendre ce qui lui est dit », qui reste « enfermé dans ses certitudes et ne se remet jamais en question ». Les enseignants partagent l'idée d'un mineur qui « tourne en boucle » sur ses projets sans parvenir à écouter les conseils qui lui sont donnés. Lors des entretiens, où il se montre très bavard, Jérôme n'a de cesse de définir une stratégie de sortie, d'élaborer des plans d'avenir, sans cependant jamais énoncer la possibilité que cela ne se déroule pas comme il le prévoit. Le personnel de surveillance quant à lui estime que Jérôme est un détenu « agréable » qui ne présente pas de difficulté particulière, même s'il semble maladroit avec des codétenus qui ne sont pas dans son groupe de vie.

Deux mois après sa sortie de prison, les projets élaborés en détention par Jérôme ne sont pas réalisés mais, comme en prison, il ne cesse de re-définir son avenir, ses projets, avec une certitude : celle de ne pas commettre de nouveaux délits. Il se dit très inquiet d'un point de vue financier, exprime des besoins toujours croissants, inversement proportionnels à une réserve financière, mise de côté avant la détention, qui ne cesse de se réduire. Lors de cet entretien, sa situation semble très instable : il effectue un stage de quelques jours mais il a refusé un placement dans un appartement en semi-autonomie, il séjourne alors chez son oncle qui le presse de partir. Aucun établissement scolaire ne l'a accepté jusqu'à présent pour la rentrée de septembre, mais il reste convaincu qu'il parviendra à intégrer une première alors même qu'il n'a effectué que quelques mois de seconde (interrompue par son incarcération). Il entame alors de nombreuses démarches et déplore de ne pas être soutenu (son éducateur a quitté sa structure et la directrice refuse de lui venir en aide, notamment parce qu'il a refusé l'appartement en semi-autonomie, trouvé après de très nombreuses démarches).

I - PARCOURS PRÉ-CARCÉRAL

Les parents de Jérôme se sont rencontrés en hôpital psychiatrique : sa mère est maniaco-dépressive, son père schizophrène. Ses parents suivent, encore aujourd'hui, de lourds traitements. Il a peu de relations avec son père qui a des « difficultés de

communication ». Jérôme est placé très jeune chez ses grands-parents qui ont toujours l'autorité parentale. Sa grand-mère est également malade, elle est alcoolique. À son entrée au collège, les relations avec ses grands-parents se détériorent et Jérôme est placé en internat. Depuis, il habite successivement chez sa mère, son oncle ou chez ses grands-parents entre divers placements en foyers ou familles d'accueil. Jérôme répète qu'il n'a pas été troublé ou déstructuré par son histoire qui n'est en rien responsable, de sa délinquance.

« Tout ce que je vous disais depuis tout à l'heure, même mon père qui tapait ma mère, depuis que je suis petit on m'a envoyé voir un psy mais moi je n'ai jamais eu l'impression d'en avoir besoin car à chaque fois cela ne me faisait aucune séquelle, je n'ai aucune séquelle de ça ».

La scolarité de Jérôme est très instable et morcelée du fait des nombreux placements dont il a été l'objet et des exclusions successives liées à son comportement. Pour autant, il ne sera jamais en situation de décrochage scolaire. À partir de la 6^e, son comportement scolaire devient très problématique : il sera scolarisé dans 3 collèges pour cette seule année scolaire.

« J'étais très insolent, les profs ils disaient que je parlais trop, je voulais faire rire mes copains ».

En 5^e, il est placé en internat. Les années de 4^e et de 3^e sont très chaotiques. Il débute sa 3^e dans un nouveau collège mais il n'y reste pas longtemps avant de rentrer dans une autre école qui l'exclut au bout de 2 mois. Il trouve un troisième collège près de son oncle chez lequel il s'est installé. En fin de 3^e, il refuse l'orientation en BEP préférant redoubler sa 3^e. Le collège ne l'accepte pas pour une seconde troisième et son oncle refuse dorénavant qu'il vive chez lui. Ainsi, il intègre un autre collège et il est placé dans une famille d'accueil. Il se rendra de nouveau peu au collège, accentuant son inscription dans un parcours déviant. Les relations avec la famille d'accueil se dégradent rapidement. Malgré son année très perturbée, il intègre une seconde. Or, son absentéisme scolaire est très régulier étant de plus en plus inscrit dans la délinquance. Il sera contraint de recommencer une seconde, qui sera interrompue par son incarcération.

Au quotidien, Jérôme passe l'essentiel de son temps avec un ami avec lequel il commet divers délits pour se faire de l'argent. Cet ami serait à l'origine de sa délinquance selon un principe d'imitation.

« Je crois que c'est quand même lui qui m'a mis dedans et tout ça c'est un peu lui quand même et je le respectais et tout. Moi je voulais être un peu comme lui au niveau de l'argent ».

En effet, la ligne transgressive de Jérôme est très dense : il réalise des vols dès qu'il a du temps libre. Jérôme estime que ces premiers délits remontent à sa 5^e, lorsqu'il est placé pour la première fois en internat. Il commence à vendre un peu de marijuana ainsi qu'à acheter et à revendre des affaires volées. Mais sa ligne transgressive s'accroît considérablement lors de son entrée en 3^e : il vend beaucoup et débute les vols et les cambriolages. En seconde, ces délits deviennent quotidiens et les « modes opératoires » évoluent.

« Là je commençais à faire des vols à l'arraché, en scooter, j'ai arraché plein, plein, plein de fois, énormément. Puis dans ma ville, il y a un supermarché et ils vendent des jeux et moi je prenais les jeux et je les vendais et cela faisait 30 euros chaque jeu. Au début on en prenait 3 ce qui faisait 90 euros et puis après 5... et après on commençait à prendre des sacs à dos, on en prenait 10 chacun ce qui faisait 300 euros et ça on le faisait pratiquement un jour sur deux. Après il y a pire que ça parce qu'après on y allait encore plus sérieusement... on y allait le matin quand ce n'était pas ouvert encore, on prenait de grandes valises, vous pouvez mettre 25 ou 30 jeux... on rentrait pendant que les gens nettoyaient... Cela rapportait beaucoup ».

L'apprentissage des techniques accroît la rentabilité des vols et traduit un processus de professionnalisation délinquante⁹⁹.

« Pour les vols à la base on courait, après on a fait passer par-dessus, maintenant c'est le scooter. Et puis là, je comptais faire un truc encore plus grave cette semaine. On s'était déjà prévu de faire un vol avec arme sur des personnes, c'était prévu depuis déjà longtemps ».

Refusant des explications de ses actes impliquant son histoire de vie, Jérôme nous dit être animé et motivé par un besoin incessant d'argent. S'il reconnaît ses délits, il atténue leur gravité dénonçant à l'inverse les viols¹⁰⁰.

« Rien que le vol à l'étage on me fait croire que je peux faire perdre un emploi à quelqu'un pour ça, on me dit que ce sont les gens qui payent car il y a une taxe pour les voleurs mais cela ne représente rien, je ne vole pas quelqu'un pour moi. Bon ce n'est pas très cohérent ce que je dis parce que je vole aussi à des gens mais ce n'est pas pareil, elles ne sont pas victimes d'un truc très grave, les cambriolages pour moi ce n'est pas très grave. A partir du moment où c'est à l'arraché c'est avec violence. Moi c'est surtout le viol qui me répugne ».

Au regard de son histoire familiale et des délits effectués, Jérôme fait l'objet de nombreuses mesures éducatives et judiciaires. Il est suivi par un éducateur depuis son plus

⁹⁹ CHANTRAINE, 2004a.

¹⁰⁰ Ainsi, on retrouve une réaction caractéristique des personnes stigmatisées, identifiée par GOFFMAN (1975 (1963)) : le stigmatisé met à distance ses compagnons d'infortune, en hiérarchisant les « siens », afin d'amoindrir le poids du discrédit et de le déplacer sur les autres membres constituant le groupe auquel il a été associé. Par ce procédé de hiérarchisation les détenus « se réinscrivent comme sujets moraux, neutralisent leur identité d'exclus et se différencient de leurs codétenus », in LE CAISNE, 2000, 96.

jeune âge, suivi présenté comme inutile. Puis, sur le plan pénal, des mesures de placements, des contrôles judiciaires et une Liberté Surveillée Préjudicielle (LSP) ont été prononcées à son encontre. Ces obligations n'étaient pas suivies et ces mesures n'ont jamais fait sens pour lui.

« Avant la prison, j'ai eu deux contrôles judiciaires et la prison. Mais cela ne représente rien, ce n'est rien, cela ne veut rien dire. Contrôle judiciaire déjà après la prison je n'y croyais pas, je ne croyais pas que si on me retrouvait ailleurs que chez ma mère quand j'avais obligation d'être chez ma mère on m'emmènerait en prison, pour moi c'est évident qu'ils ne le feraient pas ».

Après 3 déferrements dans un délai d'un mois, il est incarcéré de fin mai à fin juin 2006. Il est ensuite placé sous contrôle judiciaire et en CER où il ne reste que trois jours. Deux semaines après, il est de nouveau placé en CER où il se bat avec un éducateur.

II - L'ENFERMEMENT

La « temporalité carcérale »¹⁰¹, distingue cette incarcération des précédentes :

« Ça passait plus lentement mais c'était beaucoup plus facile vu que je savais quand j'allais sortir, je pouvais compter les jours quoi. Là je ne peux rien faire, je ne peux que attendre. Je ne voudrais pas faire 4 mois sans savoir tout ce qui m'attend. Si on me disait tu fais deux semaines de plus et on te dit quand tu sors je les ferai ».

Cette incertitude du temps, la « déprise »¹⁰² sur son temps révèle l'emprise de l'institution sur les personnes qu'elle enferme¹⁰³. Ainsi, Jérôme, très angoissé sur le temps de son incarcération, ne cesse de spéculer sur sa date de sortie pour tenter de reprendre prise sur son temps :

« Mais bon la première peine de prison pour moi ce n'était rien parce que je savais quand j'allais sortir, donc je pouvais compter les jours. Là c'est maximum un an, minimum pour être réaliste un mois, même pas, il faut être réaliste, je vais faire 4 mois, 4 ou 6 mois ».

Ces calculs prévisionnels sont aussi nombreux concernant la sortie des autres mineurs. Or, ses appréciations se révéleront toujours erronées, ce qui traduit la mauvaise appréhension du fonctionnement de la justice. Ce décalage, qui s'explique parfois par une

¹⁰¹ CUNHA, 1997, 61.

¹⁰² Cf. les travaux d'A.M. Guillemard sur la vieillesse.

¹⁰³ « Temps qui ne sont pas respectés = gens qui ne sont pas respectables. Qui ne peut dominer son temps est un être dominé », in MARCHETTI, 2001, 36.

réelle inadéquation entre le délit et la longueur la peine ou parfois par les mensonges de mineurs qui dissimulent les faits accomplis, tend à accentuer le caractère arbitraire des peines aux yeux des mineurs.

Jérôme entretient divers liens avec l'extérieur alors qu'il n'avait pas bénéficié de tels soutiens précédemment. Ainsi, il juge cette détention plus confortable, il reçoit des mandats et le temps passe, notamment grâce aux parloirs qui lui fournissent des repères et scandent le temps¹⁰⁴.

« C'est très important pour moi les parloirs, pour moi c'est très important. Ce serait beaucoup plus difficile pour moi si je n'avais pas de visite, pas de mandat ».

Les parloirs sont un moment où il prend des nouvelles de ses proches et où il agit en chef d'orchestre impliquant ses proches dans son plan stratégique devant lui permettre de sortir au plus vite. Ainsi, il ordonne à sa mère d'appeler l'avocat, son éducateur ou son proviseur...

« Mais je pense que cela change beaucoup de choses que je vois ma mère plus souvent, j'ai un contrôle sur tout comme ça... ».

Sa détention se caractérise par les très bonnes relations avec les mineurs de son groupe de vie, notamment avec Antoine. Néanmoins, il entretient des relations conflictuelles avec d'autres mineurs affirmant que les surveillants attisent la mésentente entre co-détenus :

« Il y a des embrouilles, ah oui, quand même. Si, plein, mais ce n'est pas grave ça. Bon on ne s'est jamais croisé, on va se battre si on se croise, ben oui. On s'est insulté. Mais je n'ai pas envie que cela fasse des marques devant le juge. Le surveillant là, le gros il disait aux autres détenus de m'allumer, c'est rien, ce n'est pas grave... ».

Jérôme souhaite une détention sans histoire ou plus exactement sans histoire qui face trace afin de rendre crédible sa volonté de mettre un terme à ses pratiques délinquantes. Les surveillants ne sont pas critiqués au cours des entretiens.

« Il y en a qui sont plus proches de nous quand même, il y en a qui sont plus froids, ils font le minimum alors qu'il y en a qui cherchent vraiment à être potes avec nous un peu, les deux là ils sont marrants, ils donnent le sourire ».

¹⁰⁴ En détention « le passage de temps dans la journée n'est plus marqué par l'heure abstraite qu'indique la montre, mais par la succession des activités quotidiennes », in CUNHA, 1997, 63.

Par contre, il est critique envers les éducateurs et plus particulièrement avec l'un d'entre eux.

« Quand je demande un truc c'est toujours long pour l'avoir, j'ai demandé à voir la directrice, je ne la vois pas, on doit se battre. L'éducateur, je lui demande des choses il ne fait rien ».

Pour donner un rythme au temps carcéral, Jérôme sort de sa cellule dès qu'une activité le lui permet. Il déplore le manque d'activité et le peu d'occasions de rencontrer les autres mineurs.

Après un mois d'incarcération, il a reçu des cours du CNED mais ne parvient pas à travailler malgré une volonté très affirmée de réussir ainsi à valider sa seconde. Il consacre également du temps à rédiger un calendrier, découper le temps permet de le supporter¹⁰⁵. Jérôme est ainsi très préoccupé par sa sortie, sujet omniprésent des entretiens. Il élabore de manière quasi-obsessionnelle la stratégie à adopter envers la juge afin que celle-ci accepte une libération de sortie conditionnelle. Il relate les propos qu'il envisage de tenir devant la juge cherchant avant tout à répondre à ses attentes qu'il anticipe avec l'angoisse permanente de faire un faux pas. L'inscription au CNED représente alors un danger pour sa stratégie...

« Normalement on va m'inscrire au CNED, si la juge le sait ce n'est pas bien, si la juge c'est ça elle va me dire que je veux sortir pour aller à l'école alors que je peux travailler en prison ».

La duplicité de son comportement est très présente, il ne cesse de préparer son jeu d'acteur pointant la distance qui sépare ses propos de ce qu'il éprouve réellement¹⁰⁶ :

« Mon grand-père, il a un studio et je vais lui demander si c'est possible d'être là-bas. Quand je vais aller devant la juge je ne vais pas parler du studio, je ne vais pas dire ça, je vais dire que je vais chez mes grands-parents pour qu'ils m'aident à travailler, sinon elle ne voudra pas ».

¹⁰⁵ Le rapport au temps carcéral de Jérôme est proche de celui identifié par CUNHA (1997, 64) : « Les années ne représentent plus des unités de périodisation saillantes. La totalité de la peine n'est pas décomposée en de telles périodes, mais en quarts, en moitiés, en deux tiers ».

¹⁰⁶ Davantage que « cynique » (GOFFMAN, 1973 (1959)), son comportement traduit un « conformisme tactique » selon lequel le détenu, conscient des contraintes qui pèsent sur lui, joue le jeu et remplit son rôle, mais avec une distance significative. CHANTRAINE, VACHERET, 2005, 2.

Il veut démontrer à la juge qu'il a changé d'attitude en lui spécifiant qu'il a, contrairement aux précédentes arrestations avoué son délit. Or, les raisons de cet aveu sont bien différentes.

« Ça je vais en reparler à la juge en disant que j'ai dit la vérité. Je vais lui dire que si cette fois j'avais dit la vérité c'est que là vraiment j'ai compris. Ben le truc principal évidemment c'est que c'était sous commission rogatoire pour l'affaire et la vérité c'est que s'il n'y avait pas eu de commission rogatoire et ben j'aurais aussi clairement menti pour ces affaires... ».

Ainsi, il planifie largement sa sortie ne percevant aucun obstacle quant à sa réalisation, programmant même les injonctions judiciaires qui devraient selon lui le faire sortir.

« Si je lui demande un gros sursis et un gros contrôle judiciaire je pense que la juge ne pourra pas me refuser... Là c'était une juge d'instruction cette fois mais c'est dommage qu'elle ne puisse pas me croire, c'est dommage qu'elle ne fasse pas simplement ce que je lui demande ».

Sa sortie de prison est également présentée comme un nouveau départ, répétant qu'il ne commettra plus de délit même si cela paraît peu crédible au regard de ses besoins financiers¹⁰⁷.

« Moi c'est vraiment ça que je veux et si je n'ai pas ça, j'ai peur que... je vais être obligé de... de refaire de la délinquance quoi. Mais j'aurai besoin de beaucoup d'argent, j'arriverai à vivre avec 4 000 euros par mois mais je ne pourrai pas vivre en dessous, je ne pourrai pas ».

Précisons que son désir de mettre un terme à sa ligne transgressive n'est pas expliquée par Jérôme par son incarcération mais par la présence de sa petite amie. À l'inverse, il souligne l'inutilité de la prison.

« La dernière fois la prison cela ne m'a servi à rien, à rien, c'est pas constructif, c'est complètement inutile. Et là pareil, là, si je n'avais pas ma copine et ben je m'en foutrais de la prison, je m'en foutrais, je n'aurais pas envie d'arrêter, je n'aurais pas trop envie d'arrêter ».

Sa précédente incarcération a été pour lui l'occasion de réfléchir à des méthodes lui permettant de diminuer ses risques d'arrestation.

« La première fois ça m'a fait comprendre qu'il faut faire attention, attention à ne pas se faire prendre. Et même c'est le meilleur moyen pour recommencer parce qu'on rentre ici on ne sait rien, on n'a pas connaissance de... on rentre avec un petit niveau en vol et je suis ressorti avec des trucs sur l'escroquerie, j'ai appris plein de choses, je vais avoir des relations, je vais apprendre plein de trucs. Pour tout le monde c'est comme ça, la prison c'est la pire des choses, on ne peut pas arrêter en venant ici ».

¹⁰⁷ En effet, il se dit simultanément probablement « contraint » de commettre de nouveaux délits pour répondre à ses besoins financiers. La figure du conformisme déviant définie par MERTON (1965) nous semble alors adapté pour illustrer le risque de réinscription dans la délinquance.

III - QUELQUES MOIS APRÈS LA SORTIE DE PRISON...

Jérôme a été libéré début mars 2007 après 4 mois et demi d'incarcération, nous le rencontrons 3 mois et demi après sa sortie. En contactant son éducateur nous apprenons qu'il a été placé CER à l'issue duquel il devait intégrer un appartement en semi-autonomie ce qu'il n'a pas fait, n'honorant pas son obligation de placement. Lors de notre entretien, il vit chez son oncle et il effectue un stage de 15 jours dans une entreprise d'informatique, hébergé dans des locaux appartenant à son grand-père. Il est sous contrôle judiciaire avec trois obligations principales : obligation de scolarisation ou de formation, obligation de respecter le lieu de résidence dans lequel il a été placé, interdiction de se rendre dans le département où résident sa mère et ses grands-parents. Il entretient néanmoins des relations quotidiennes avec ces derniers avec lesquels les liens semblent plus apaisés. Maintenant, des propos tenus lors des entretiens intra-muros, il n'accorde aucune crédibilité au contrôle judiciaire :

« Le sursis avec mise à l'épreuve et obligation de travailler pour moi cela n'existe pas, quelqu'un qui retourne en prison parce qu'il ne travaille pas, pour moi c'est impossible que je retourne en prison parce que je n'ai pas d'école, même si j'allais dans ma ville, ce n'est pas possible, ils ne vont pas me mettre en prison, pour moi cela n'existe pas, ce n'est pas vrai ».

Ainsi ces condamnations ont peu de sens pour Jérôme, elles n'ont aucun pouvoir coercitif sur celui-ci. Il reviendra peu sur la prison qui lui semble très lointaine. Bien qu'il est pour lui malaisé de définir un sens à son incarcération, il constate un changement de comportement parvenant à identifier un avant et un après prison.

« C'est facile maintenant de dire que ce n'était pas dur... Si quand même il y a des soirs où je déprimais un peu. Mais en même temps je pense que j'ai mûri un peu là-bas, je pense. Le CER non mais la prison oui, oui. Avant je n'aurais jamais fait... vous voyez bien la dernière fois comment j'avais fait mon CER et puis il y a plein de choses, je ne me serais pas occupé de... je n'aurais pas été aussi sérieux dans les démarches, je n'aurais jamais été comme ça. Là je suis plus posé, avant c'était un peu le bordel, je sortais tout le temps, je n'avais jamais d'horaire, là j'ai un emploi du temps, je sais ce que je fais tel jour, je suis au courant des prochains rendez-vous, je suis au courant des démarches qui sont faites et qui restent à faire, tout est planifié, organisé avant je n'étais pas comme ça. Je me dis que ça m'a servi, oui, oui beaucoup, beaucoup. Beaucoup. Enfin non je ne sais pas si c'est la prison qui m'a servi mais en tout cas on voit le avant et le après, on voit un beau changement ».

Nous pouvons en effet relever que sa vie quotidienne s'avère assez distincte de celle précédant son incarcération. D'abord il fréquente moins son cercle d'amis, il sort moins.

« Je n'ai plus revu mes potes, je ne sais pas je n'ai pas rappelé, je n'ai pas cherché à aller dans ma ville, je n'ai pas envie, j'ai d'autres priorités, je n'ai pas le temps, j'ai plein de choses... ».

Son emploi du temps s'est modifié dans la mesure où ses journées ne sont plus remplies par la commission d'actes illégaux : il affirme ne pas avoir effectué de délits depuis sa sortie de prison malgré certaines sollicitations. Cependant, sa ligne transgressive semble être plus vraisemblablement en suspens que rompue définitivement. La détermination de Jérôme à ne plus commettre de délit s'avère fragile lorsque nous évoquons son besoin incessant d'argent qui semble plus que jamais d'actualité.

« Non je n'ai vraiment rien fait pour l'instant, vraiment rien, rien du tout... mais je m'inquiète un peu pour après parce que je me dis que là j'ai encore de l'argent, j'ai encore un peu d'argent que ma mère m'avait caché. Je me rends compte que j'ai gardé les habitudes d'avant, claquer, claquer, claquer beaucoup d'argent et là ce week-end j'ai encore beaucoup claqué, je ne me rends pas compte des sommes que je dépense, j'ai l'impression que je vis comme avant ».

Une part des voies légales pour se procurer de l'argent est dénigrée par Jérôme qui a décliné une offre pour effectuer des travaux manuels pendant l'été. Il souhaite explorer des pistes plus incertaines mais qui lui permettraient selon lui de gagner des sommes bien plus importantes dans de plus courts délais avec des contraintes moindres. C'est pourquoi il s'est renseigné pour faire du mannequinat.

« Il me faut beaucoup d'argent, ben oui, oui c'est clair et j'ai peur qu'à cause de ça je refasse des délits. On m'a proposé mais je leur ai dit non. Mon pote il m'a proposé mais j'ai refusé, pour le moment je ne sais pas, je vais voir comment cela va se dérouler, je vais essayer de gagner de l'argent légalement, je vais essayer. Mais en même temps moi j'ai de grosses demandes parce que ce que je veux c'est que là par exemple je veux avoir une voiture avant janvier, il faut que j'aie une voiture parce que je m'étais mis ça en tête. Je suis toujours un aussi gros consommateur et même peut-être plus gros qu'avant parce que j'ai grandi, parce qu'à mon âge il ne suffit plus d'être bien habillé, il faut partir en vacances souvent, il faut avoir une belle voiture, c'est comme ça ».

Le risque d'accomplissement de nouveaux délits est d'autant plus grand que les projets de Jérôme restent incertains, sa situation est très précaire. Expliquant qu'il ne s'est pas rendu dans la structure prévue du fait de son éloignement géographique, Jérôme développe son plan pour la rentrée prochaine. Comme lors des entretiens intra-muros, il propose des projets très construits qui font souvent fi de la réalité, ce qui les rend peu crédibles...

« J'ai déjà trouvé une autre association, c'est là où j'étais avant d'aller en prison et eux ils sont prêts à me reprendre, avec plaisir, bien sûr. Ils voient que je me bouge, pratiquement tous les jours je les appelle aussi, ils se rendent compte que ce n'est pas des paroles en l'air. (...) Après elle m'a conseillé de faire une lettre à la juge et je lui ai écrit et puis après j'ai appelé la greffière tous les jours pour avoir des nouvelles et elle ne me rappelle pas. Et le gros problème c'est que je suis obligé de passer par un éducateur et que je n'en ai plus parce que mon éducateur il est parti du CAE et la directrice elle dit que comme je n'ai pas voulu aller dans le truc qu'il avait trouvé, elle ne veut pas m'aider "Ah ben non, non je vous ai déjà dit que tu vas à ce qu'on t'a trouvé, tu expliques à la juge si tu veux mais nous on ne refait pas les démarches" donc c'est ce que j'ai fait et j'attends des nouvelles de la juge parce que c'est elle qui doit notifier mon inscription au foyer ».

Les seuls freins à son projet sont administratifs selon lui, sa situation étant bloquée sur le plan scolaire pour ces mêmes motifs.

« Eux dans l'association ils me prennent les bras ouverts, ils ont vu toutes les démarches que j'avais faites et ils n'ont pas l'habitude de voir des gens comme ça. Là c'est la juge qui a les cartes en main. Même si elle m'appelle tout de suite, elle me dit que j'ai une audience dans 3 semaines, moi pour le lycée et tout je fais comment ? ».

Ainsi, ce qui traverse l'intégralité de l'entretien est l'instabilité de la situation, sa trajectoire reste à dessiner.

« Mais du coup je n'en sais rien, je ne peux pas me projeter du tout, dans une semaine je ne sais pas où je vais habiter encore, dans 4 jours, je ne sais pas où je vais habiter, là cela ne dépend plus de moi, j'ai fait tout ce que j'ai pu. Mais ce qui déblocuera tout c'est si on m'accepte parce que l'association où il y a le foyer en semi-autonomie ils m'ont dit que si j'étais accepté chez eux si la juge fait l'ordonnance et ben eux ils me trouveront une école. Là c'est dur, mais je n'arrive pas trop à me projeter encore, il n'y a rien pour l'instant encore, il n'y a rien du tout, pour le moment je ne sais pas, on verra bien, je vis un peu au jour le jour, j'attends l'appel de la juge et c'est ça qui va déblocuer tout, la réponse de la juge ».

Ainsi, malgré une volonté de rupture affichée entre un avant et un après prison, Jérôme n'exclut pas de reprendre ses activités délinquantes, si les projets construits par ce dernier seront mis en péril et que son besoin d'argent se fera trop pressant. À cet égard, bien qu'endossant un statut de « déviant », Jérôme partage avec les « normaux » les mêmes désirs de bien-être et de confort matériel. Rentrer dans le droit chemin correspondrait, compte tenu des opportunités sociales qui lui sont ouvertes, à une chute de son niveau de vie. Le refus de cette chute, et son dégoût des métiers ingrats, ou qu'il juge ingrat, constituent un moteur de sa ligne transgressive. Jérôme vient en quelque sorte illustrer l'interprétation mertonienne selon laquelle les « déviants » partagent les mêmes buts que les normaux, mais procèdent à des moyens illégitimes pour les atteindre.

RÉCIT N° 12 : RICARDO, 17 ANS

« La prison cela ne sert pas à faire arrêter les choses.

Maintenant je sais que si je vais planter quelqu'un dans la rue je vais aller en prison, avant je ne le savais pas, mais je vais quand même planter ».

Ricardo, 17 ans, incarcéré pour la première fois, est un « déraciné » pour lequel l'incarcération ne fait, pour lui, aucun sens. Il vit en France depuis 4 ans, après avoir passé son enfance en Colombie dans des conditions de grande pauvreté et de violence quotidienne. Suite à l'assassinat de son père, sous les yeux de Ricardo, sa mère décide de partir en France. Or, l'arrivée en France suscite une profonde désillusion pour Ricardo, contraint de vivre de nouveau dans des conditions précaires et difficiles, et ce d'autant plus qu'il ne maîtrise pas la langue française. En outre, alors que Ricardo se présente comme un bon élève en Colombie, il est contraint de recommencer une scolarité en France à un niveau plus faible, ce qui le démotivera fortement. Ayant un parcours atypique, il parvient difficilement à avoir des amis, tant dans son quartier qu'à l'école ou en prison. En effet, il exprime le décalage entre ces jeunes et sa propre histoire, n'ayant aucun référent commun sur lequel construire une relation. Ayant grandi dans un environnement très violent où la justice n'intervenait guère, Ricardo ne parvient pas à saisir que son acte (une agression au couteau sur plusieurs personnes) puisse susciter une telle réponse carcérale, ou même judiciaire. Cependant, cette incarcération rend plus amère encore sa vie en France, et Ricardo souhaite rentrer en Colombie dès que possible : il affirme y avoir ses racines et ses amis. Cette amertume est particulièrement présente dans l'entretien réalisé à la sortie de prison, affirmant être plus agressif et plus sur la défensive qu'auparavant, rappelant là un trait maintenant identifié de l'effet de la prison

par les sociologues¹⁰⁸. Ricardo a réintégré la seconde même s'il est bien peu motivé. Par ailleurs, il décrit des journées vides et ennuyeuses qu'il ne sait comment remplir. Il éprouve une forte culpabilité à l'égard de sa mère, estimant qu'elle a fait des sacrifices qu'il n'a pas su et ne sait pas honorer. Il confirme son souhait de rentrer en Colombie, seul avenir qu'il envisage.

I - PARCOURS PRÉ-CARCÉRAL : VIOLENCE, PAUVRETÉ, DÉRACINEMENT

Ricardo est né en Colombie en 1989 et il y a vécu jusqu'à ses 13 ans. Il y décrit sa vie avec nostalgie bien qu'il vivait dans une grande pauvreté au cœur d'un bidonville :

« La maison en Colombie il n'y avait même pas de table, on mangeait par terre. C'étaient des grosses pièces par contre mais c'étaient des pièces vides. On mangeait pas bien, c'est pour ça que je suis maigre. Les petits déjeuners, il n'y avait pas de petits déjeuners, si on avait de la chance, c'étaient les restes du dîner. Le déjeuner on le prenait à l'école mais ce n'était pas la cantine, on était obligé d'acheter chaque jour. Moi je n'avais jamais d'argent alors je ne mangeais pas le déjeuner, des fois, des fois je mangeais vite fait mais je mangeais des fois ».

Le second élément très présent dans le discours de Ricardo est la violence. Elle lui paraît familière et ordinaire. Ce rapport à la violence est essentiel pour comprendre la manière dont il appréhende le geste l'ayant conduit en détention. La violence est omniprésente dans le quartier (celui qui le dirige est celui qui est parvenu à tuer l'ancien chef du quartier) :

« Ben c'était une vie normale, normale, quand je dis normale, il y avait des violences, beaucoup de violences, des trucs qui pourraient choquer les gens ici. Jamais je n'ai entendu une bagarre, à chaque fois ils se tuent. Quand j'étais là-bas il n'y avait pas de police. Il y avait juste les nettoyeurs, le couvre-feu c'était l'État qui le mettait, l'État il envoyait des camionnettes genre à 10 h 00, elles passaient dans le quartier et elles tuaient les gens qui traînaient ».

La brutalité des rapports sociaux touche également sa famille : plusieurs de ses oncles ont tué ou se sont fait tirer dessus. Ricardo a été le témoin du décès de son père fusillé devant lui. Suite à ce drame, la mère de Ricardo décide de quitter la Colombie. Elle part d'abord seule afin de travailler et d'économiser de quoi financer le départ de ses fils confiés à leur grand-mère. Ils rejoignent leur mère l'année suivante alors âgés de 13 et

¹⁰⁸ CHAUVENET, ROSTAING, ORLIC, 2008.

11 ans. L'arrivée en France est une désillusion très éprouvante pour Ricardo qui avait largement rêvé à leur nouvelle vie.

« Quand on est arrivé, moi je m'attendais à retrouver un grand truc, je me suis dit « ma mère elle est en France, elle a de l'argent et tout, elle est riche maintenant » et je rentre et déjà il fallait passer par les poubelles et je me disais « on rentre par les poubelles, c'est quoi ça » parce que je voyais l'entrée de l'immeuble qui était bien classe et je regarde les escaliers, de grands escaliers et je me dis que c'est un truc de fou et là on esquive les escaliers et on va dans les poubelles alors je me suis dit « non ». Après je vais, je monte et tout et je regarde la pièce où il y avait plein de monde, il n'y avait même plus de place pour que je m'assoies ».

Son ignorance du français renforce la difficulté des premiers mois. Plus largement, Ricardo se présente comme un déraciné contraint à une acculturation. Ricardo, son frère et sa mère vivent dans une grande précarité financière. Ils déménageront à quatre reprises. De décembre 2001 à décembre 2002, ils habitent dans une petite chambre d'environ 15 m² qu'il partage avec une autre famille de 4 personnes. Au cours de cette période saumâtre, son frère fait une dépression où il tente de mettre fin à ses jours. De décembre 2002 à 2004, ils résident dans une chambre pas plus grande mais qu'ils ne partagent pas. Puis, ils vivent un an dans un petit pavillon de deux pièces en banlieue que Ricardo n'a pas apprécié car ils étaient excentrés de la ville. Enfin, depuis 2006, ils logent dans un appartement acheté par le père d'un très bon ami de son frère qui leur fait bénéficier d'un loyer préférentiel. Depuis son arrivée en France sa mère travaille : elle fait des ménages et garde des enfants. Ricardo est très proche de sa mère qui était très jeune lorsqu'il est né. Leur relation peut paraître ambiguë : au parloir sa mère s'assoit sur ses genoux et il refuse qu'elle entretienne des relations avec les hommes.

Ricardo déplore à plusieurs reprises que son départ de Colombie l'ait retardé dans sa scolarité (il recule nous dit-il de deux ans). Arrivé en France à l'âge de 13 ans, sa scolarité est dans un premier temps rendue difficile par l'absence de maîtrise de la langue française.

« Je voyais les profs et je ne comprenais pas, les enfants ils venaient me parler, je ne comprenais pas, c'était très difficile, très difficile, je ne comprenais rien en cours. En espagnol les gens ils se vouvoient, moi je vouvoie ma mère et j'avais toujours la mentalité je vouvoie tout le monde donc il y avait des petits de mon âge et je disais "vous faites quoi ?", ils me regardaient en me demandant pourquoi je les vouvoiais et je ne comprenais pas et ils parlaient ».

Huit mois s'écoulaient où il erre. L'année suivante (2002-2003) il intègre une 5^e en classe non francophone. Il suit les cours assidûment. Il effectue ensuite sa 4^e et sa 3^e dans un autre collège où il est régulièrement absent. Puis, il intègre une seconde technologique

en septembre 2005 mais son absentéisme est très fréquent et son comportement perturbateur.

« Après ah là, là... il y a la seconde qui arrive. Ah ! la seconde catastrophe, c'était... Oh là, là, c'était n'importe quoi, j'y allais une fois ou deux, trois fois par semaine ou deux ou trois heures. Je m'embrouillais beaucoup avec les gens, j'étais le genre de petit gars qui tape les autres, qui fait le caïd, je tapais sur les gens, je prenais les portables des gens, quand j'y allais cela se passait vraiment mal. J'étais insolent, très insolent, ça énervait beaucoup les profs ».

Le proviseur refuse que Ricardo redouble au sein de cet établissement. En septembre 2006, il intègre un nouveau lycée : sa scolarisation se déroule sans incident mais elle est interrompue par son incarcération. L'établissement accepte de ne pas l'exclure, s'il est libéré à la fin des vacances de Noël. Le juge entendra cette condition et prononcera sa libération début janvier le jour de la reprise des cours, la ligne scolaire interférant avec la ligne socio-pénale.

Comme les autres lignes biographiques de Ricardo, sa ligne de sociabilité secondaire a été rompue lors de son départ de Colombie. Arrivé en France, c'est tout un réseau de sociabilité qu'il doit reconstruire. Or les déménagements de la famille rendent difficile son inscription dans un réseau relationnel stable. En outre, les distinctions entre les histoires de vie des jeunes et son histoire personnelle empêchent des amitiés de se construire.

« Non, les copains je m'en fous, je m'en fous. Mes potes ils ne sont pas ici, ils sont en Colombie, moi je vais rentrer en Colombie parce qu'ici ce n'est pas chez moi, je ne me sens pas chez moi ».

Ricardo est isolé et son mode de vie se distingue nettement de celui des autres jeunes incarcérés : il ne sort jamais le soir et passe beaucoup de temps avec son amie. Son indifférence face aux habits de marques et à l'argent le distingue encore des autres mineurs.

« Quand je ne vais pas chercher ma copine je rentre à 17 h 45 je rentre à la maison, je me fais à manger et j'allume la console. Je fais le ménage... après je prépare un truc vite fait pour ma mère. Je ne suis pas un gars qui sort le soir, je m'en fous, même pas les vendredi, samedi ».

Par ailleurs, il commet peu de délits. À l'exception de quelques vols en magasin et de bagarres, il effectuera des vols au cours d'une période de deux mois lors de sa première seconde où il se sépare de son amie. Ils volent à l'école divers biens : argent, portable, carte bleue, lecteur numérique... Irritable et instable, il « plante » trois personnes.

« Là dans la seconde c'est parti en couilles, n'importe quoi, en deux mois j'ai fait beaucoup de bêtises, en deux mois. Des vols, beaucoup de vols, planter des gens dans les transports en commun, des trucs comme ça... des gens comme ça, gratuitement pour un regard ».

Ricardo n'est jamais accompagné lorsqu'il commet ses délits : ses actes ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une pratique collective contrairement à d'autres mineurs incarcérés. L'aspect immoral de ces actes est neutralisé par un discours qui les rationalise¹⁰⁹ :

« Non je n'ai pas regretté parce qu'il n'y a rien qui me poussait à regretter. Je ne connaissais pas le gars, si cela se trouve c'était un fou pire que moi et ce jour-là il n'avait pas de couteau, voilà si cela se trouve il aurait fait la même chose. Pourquoi je regrette, non, c'était personne pour moi. Encore s'il avait été avec des enfants, là jamais je n'aurais fait ça. Quand il y a des enfants je reste tranquille et je pars. Je ne suis pas un psychopathe. Et puis à chaque fois je faisais attention où je les plantais, je les plantais dans la cuisse, sauf une fois... Toujours je cherche à ne pas tuer, je ne suis pas un tueur. Je ne suis pas un délinquant madame... ».

Mise à part une admonestation suite à des tags, l'incarcération est la première mesure judiciaire prononcée à son encontre. Il n'a alors jamais été suivi par un éducateur.

II - L'ENFERMEMENT

Les conditions d'incarcération sont présentées par Ricardo comme très satisfaisantes : il n'a pas toujours bénéficié de ce « confort ». Elles sont également d'autant plus « agréables » que sa représentation de la prison était forgée sur le modèle des prisons colombiennes.

« Les conditions ici dans la cellule elles sont très bien, une cellule c'est très bien. Si je suis SDF je me ferai mettre en prison et puis voilà, on mange bien, si j'étais SDF je ferai ça, je tue quelqu'un et je vais en prison pour 10 ans... C'est beaucoup moins dur que je ne pensais, beaucoup moins dur, c'est chaleureux. La prison cela me faisait peur que ce soit comme je connais parce que moi je vois la prison en Colombie et ce n'est pas du tout comme ici ».

Les relations qu'il entretient avec le personnel sont très bonnes, même s'il souhaite conserver une distance, les relations pouvant être qualifiées de normées¹¹⁰ :

« En plus les surveillants ils sont bien, les surveillants ils ne sont pas comme ils les décrivent dans les films, dans les musiques. Mais bon, ce n'est pas mes potes « surveillant, ça va surveillant, on a quoi ? promenade » cela se passe bien, je ne leur parle pas mal, ils ne me parlent pas mal, des fois on parle vite fait, même pas, ce n'est pas mes potes ».

Ricardo accepte toutes les activités qui lui permettent de sortir de sa cellule. À l'intérieur de celle-ci, ses principales distractions sont la télévision, les sudoku et les pompes. Son temps est également consacré à l'apprentissage des techniques d'adaptations

¹⁰⁹ BECKER, 1985 (1963).

¹¹⁰ ROSTAING, 1977.

secondaires¹¹¹ : fabriquer un yoyo, faire une chauffe... Il s'intègre lentement au sein de son groupe. Il explique ce comportement par le sentiment d'absence de référent commun avec les autres mineurs du fait de son passé spécifique¹¹².

« Je ne suis pas très bavard. Moi je ne suis pas... parce que eux ce sont tous des gars des cités, moi je suis un Colombien, un gars de bidonville, ce n'est pas la même chose, eux ils ont leur histoire et moi j'ai mes histoires à moi et ce n'est pas les mêmes, ce n'est pas le même rapport, vous voyez alors moi je ne raconte pas trop ma vie ».

Bien que son incarcération se déroule sans difficulté, il refuse de s'installer ou de s'y adapter¹¹³.

« Lui (un autre mineur) vous avez vu, il est comme à la maison, sa cellule elle est très décorée, c'est très bête de sa part parce que cela s'appelle la prison, il se sent bien, il se sent comme chez lui, il met des posters aux murs, il fait comme si c'était chez lui et moi je ne le ferai jamais ».

Ricardo bénéficie de rares contacts avec l'extérieur à l'exception des liens fréquents avec sa mère. Lors des parloirs, il veut faire « bonne figure »¹¹⁴, cachant le désarroi parfois ressenti.

Ces entretiens révèlent que l'incarcération ne fait pas sens. D'abord, il ne comprend pas qu'un tel acte suscite une réponse judiciaire. Il lui est difficile de qualifier son acte d'infraction et moins encore de tentative d'homicide volontaire, celui-ci lui paraît dénué de violence au regard du contexte dans lequel il a grandi.

« Ben vous voyez, pourquoi je suis là ici, en Colombie, jamais je n'aurais été en prison. Même ici quand je l'ai fait je me suis dit que je n'allais pas aller en prison. Je n'ai même pas pensé à la police, alors qu'ici la police elle te tombe dessus direct. C'est bizarre, cela m'a fait très bizarre, moi je ne m'y attendais pas. En Colombie, je ne serais pas parti en prison, au pire ils m'auraient tué, les mecs ils seraient venus et ils m'auraient mis une balle dans la tête ».

Ensuite, son incarcération ne fait pas sens car elle est arbitraire selon lui suivant l'idée que l'humeur du juge participe largement à ses prises de décision. De plus, ce sentiment d'arbitraire est renforcé par l'incertitude de sa date de sortie. Enfin, son rapport à la justice est empreint d'ambivalence dans la mesure où, bien qu'il ignore en grande

¹¹¹ GOFFMAN, 1968 (1961).

¹¹² Son attitude renvoie alors à la figure de l'étranger telle qu'elle est présentée par Simmel : « Dans une relation, la distance signifie que le proche est lointain, tandis que l'étrangeté signifie que le lointain est proche », in SIMMEL, 1999, 663.

¹¹³ GOFFMAN, 1968 (1961).

¹¹⁴ GOFFMAN, 1973 (1959).

partie les rouages de la justice, il se présente comme un acteur qui en maîtrise certains codes. Nous apprenons à Ricardo qu'une convocation chez le juge n'est pas synonyme de jugement. De même, on repère la méconnaissance du fonctionnement judiciaire dans l'extrait suivant :

« J'espère, qu'ils vont me juger avant que j'ai 18 ans pour ne pas avoir une peine de majeur ».

Néanmoins, il a intégré le « sens du jeu »¹¹⁵ : il a appréhendé les rôles et leurs exigences.

« Je vais lui (au juge) dire que je regrette beaucoup ce que j'ai fait, je vais faire un gros développement juste pour dire que je regrette. Si, si, je regrette, je regrette mais je ne regrette pas à mort, je ne suis pas là "oh putain je les ai plantés, j'aurais pu les tuer", vous voyez ce que je veux dire. Mais je ne vais pas faire trop non plus parce que sinon c'est cramé que l'on en fait trop et qu'on s'en fout un peu. Ce qu'elle veut entendre la juge, ben c'est écrit sur le papier, elle veut entendre que j'ai pris conscience de mes actes et que je regrette, c'est écrit "attendu que l'accusé n'a pas pris conscience de la gravité de ses actes on l'envoie en prison", donc moi je vais dire que j'ai pris conscience de mes actes... Mais je sais que je vais les revoir les gens dehors et je vais leur rentrer dedans, je vais leur rentrer dedans. Là au jugement je vais dire devant le juge "ouais je suis désolé", je vais sortir tout le beau discours histoire de sortir mais si je revois les victimes, soi-disant les victimes... puff... je vais leur rentrer dedans ».

Bien que la prison lui ait permis de mesurer la différence de violence tolérée en France et en Colombie...

« Ben par rapport à ce que j'ai fait, en Colombie ce n'est pas grave mais par contre ce que j'ai fait je l'ai fait en France c'est beaucoup plus, c'est ça que j'ai réfléchi. C'est ça que j'ai compris ici, qu'en France on ne fait pas la même chose ».

(...) il estime que cette incarcération ne l'empêchera pas de reproduire le même acte. Plus largement, la prison ne constitue en rien un frein aux carrières déviantes selon lui.

« De toute façon la prison ça ne sert à rien... non ? Ça sert à rien... vous trouvez que ça sert la prison ? Moi je trouve que cela ne sert à rien. Cela rend les gens plus mauvais en fait. Pas moi, je ne pense pas en tout cas, j'espère. Je pourrai refaire ces mêmes choses, si j'ai un couteau dans la poche ouais. Obligé, à la base si j'ai un couteau dans la poche c'est que je vais planter quelqu'un. Ça peut recommencer, ouais je pense. C'est comme les trafiquants, les trafiquants de drogues quand ils sortent d'ici, ils ne vont pas arrêter de trafiquer de la drogue... Il y en a 5 des mineurs qui sont comme moi (primaire), le reste ce sont des récidivistes. Vous voyez, ça prouve bien que la prison cela ne sert pas à faire arrêter les choses ».

Enfin, selon Ricardo la prison accentuerait les risques d'accomplissement d'actes de violence car elle engendre une évolution des manières de se définir et de percevoir autrui.

« Ça me rend dépressif et si on est dépressif on est très dangereux. Moi je vais sortir d'ici et je vais être normal, comme avant, mais ça change quand même, ça change les regards par rapport aux gens. Je vois les gens différemment. Peut-être avant quand je restais calme, je ne vais pas rester calme, vous voyez quand je vais

¹¹⁵ « Ce sens du jeu est le produit de l'incorporation progressive des lois immanentes du jeu », in BOURDIEU, 1984, 59.

voir des embrouilles dans la rue je restais calme maintenant peut-être que je vais y aller directement, vous voyez».

Partant de ces considérations sur la prison, Ricardo appréhende sa sortie. Alors que ses projets à court terme sont très précis, (après un passage chez le coiffeur, il ira manger un grec...) ces perspectives sur plus long terme restent très incertaines. Il pense reprendre sa scolarité sans parvenir à définir un projet professionnel. Se sentant toujours déraciné, il envisage de retourner en Colombie même s'il sait qu'une vie d'errance l'y attendra. En outre, son incarcération, loin d'être une fierté, constitue une source de stigmatisation¹¹⁶. C'est pourquoi, il envisage de la dissimuler en prétextant des « vacances prolongées ».

« Je ne vais pas dire c'est la prison, je suis à l'école, vous voyez, ce n'est pas une bonne image ».

Son incarcération est lue également par Ricardo comme le signe d'une relation de don sans contre-don¹¹⁷ qui provoque culpabilité et honte. En effet, son incarcération relève selon lui qu'il n'a pas su recevoir et encore moins rendre ce que sa mère lui a donné :

« Honte envers ma famille c'est tout, envers ma mère, c'est tout. Ma mère elle m'a amené ici pour aller à l'école, pour travailler et elle me sort de là-bas, de Colombie pour me ramener dans un pays bien, dans de bonnes conditions et je vais en prison, c'est pas normal ».

III - DEUX MOIS APRÈS LA SORTIE DE PRISON...

Ricardo a été incarcéré 2 mois, il a été libéré début janvier 2007. Ricardo se montre très disponible, lorsque nous le revoions après sa sortie de prison. Il adopte un ton nostalgique à l'évocation de sa fin de peine :

« J'étais en train de m'y faire mais après les deux mois c'était normal, c'était tous les gens que je connaissais, c'était bien, ouais, c'était bien, bien, bien, ça parlait bien, ça rigolait bien. Au début quand je suis arrivé en prison, je ne parlais pas, je restais dans mon coin et vers la fin je parlais, je rigolais avec les gens ; on rigolait bien, on jouait au foot, c'était bien, c'était bien ».

¹¹⁶ GOFFMAN, 1975 (1963).

¹¹⁷ MAUSS, 1966.

Cependant, sa détention est vécue comme une expérience stigmatisante. Ainsi, il refuse d'utiliser le mot prison comme si le fait de ne pas énoncer ce terme permettait d'éviter la souillure¹¹⁸ : ne pas dire c'est ne pas avoir fait¹¹⁹.

« Vous voyez moi je ne vais même pas dire que j'ai été en prison, cela sonne mauvais, je n'aime pas comme ça sonne. Quand ma mère elle me fait : "ouais quand tu étais en prison" et je lui dis : "quand j'étais à N.", je n'aime pas prison, je n'aime pas ça, vous voyez ce que je veux dire, cela sonne mal, cela n'a pas bon son dans l'oreille, vous voyez ce que je veux dire... cela fait criminel, cela fait prison, comment ça prison, cela ne fait pas bien ».

Ricardo nie avoir été en prison auprès des jeunes de son lycée. Son incarcération est aussi une information personnelle¹²⁰ à ne pas divulguer dans sa famille :

« Imaginez, je vais en Colombie et je dis « ouais j'ai été en prison ». Moi je suis venu en France pour étudier, pour aller à l'école pas pour aller en prison ».

La stigmatisation provient aussi d'un excès de considération qu'il rejette car elle le blesse¹²¹ : « Quand la compassion prend la forme de la pitié, elle peut abaisser celui qui la reçoit »¹²².

« Le proviseur était gentil avec moi, il était même trop gentil avec moi, je ne sais pas pourquoi, peut-être je lui ai fait pitié ou un truc comme ça, ça m'énerve... il est gentil avec moi parce que j'ai été là-bas, il n'est pas gentil avec moi parce qu'il me connaît ou parce qu'il est comme ça mais parce que j'étais là-bas. C'est de la pitié, je n'aime pas ça. Des gens qui m'appelaient jamais, qui ne me calculaient jamais et ils m'appellent pour me faire : "ouais tu étais en prison, hé si tu as un problème dis moi je ne te laisse pas tout seul". Cela m'énerve, c'est de l'hypocrisie madame, parce que j'étais en prison, vous voyez... ».

Depuis sa libération, Ricardo éprouve une certaine morosité quotidienne et une forte incertitude face à son avenir. Il vit toujours chez sa mère avec son frère. Il a pu réintégrer son lycée même s'il semble peu motivé par l'école, son absentéisme est alors fréquent.

« Je vais en cours, je n'y vais pas tous les jours, j'y vais de temps en temps... enfin je n'y vais pas de temps en temps, j'y vais le plus souvent mais il y a des fois cela me prend la tête, j'ai envie de dormir des trucs comme ça, du coup je n'y vais pas. Il y a des gens qui aiment travailler, il faut faire aussi ce que les gens ils aiment, moi je n'aime rien, j'aime jouer, j'aime rien donc je ne vois pas ce que je peux faire si je n'aime rien, je ne peux rien faire ».

¹¹⁸ DOUGLAS, 1981.

¹¹⁹ Nous jouons ici avec le titre de l'ouvrage de AUSTIN (1980).

¹²⁰ GOFFMAN, 1975 (1963).

¹²¹ La référence au titre de chapitre, « Quand la compassion blesse », semble ici pertinente. SENNETT, 2003.

¹²² *Ibid.*

Le sentiment que sa mère a fait des sacrifices pour lui l'empêche d'interrompre l'école.

Ricardo a été libéré sous contrôle judiciaire avec plusieurs obligations : obligation de suivi d'une scolarité ou d'une formation ; interdiction de sortir de chez lui sauf pour se rendre à son école ; suivi par un éducateur l'obligeant à répondre à toutes ses convocations (jusqu'à présent, Ricardo n'a pas été contacté par son éducateur) ; obligation de signer au commissariat une fois par semaine ce qui lui donne une occasion de sortir nous précise-t-il. Autrement, Ricardo sort très peu, son réseau de sociabilité reste restreint. À son domicile, il effectue toujours le ménage et fait à manger. Il passe du temps avec son amie et a très peu d'activités. Il s'ennuie, le quotidien carcéral lui paraissant moins vide que ses journées actuelles.

« Je crois le temps il passe plus vite là-bas. Ouais je ne sais pas... parce qu'ici moi je fais quoi ici, si je regarde la télé, je joue aux jeux vidéo, je fais rien, je fais rien c'est comme si j'étais en prison mais chez moi et que j'ai une console ».

Ainsi, la vie de Ricardo est très proche de son quotidien pré-carcéral. De même, il exprime toujours la volonté de rentrer en Colombie où il paraît plus simple de gagner sa vie...

« Je n'aime pas travailler, je n'aime pas travailler. En fait c'est ça la mentalité des dealers, des voleurs et tout ça... Je ne sais pas, tu vois ce que je veux dire ? En Colombie, c'est plus facile de trouver de l'argent là-bas, même en tuant des gens on peut se faire payer, on n'a pas besoin de dealer ou de voler pour avoir de l'argent, c'est plus simple... ».

Cet entretien confirme que la prison n'a pas fait sens pour Ricardo. D'abord, il maintient que son acte ne justifiait pas son incarcération ce qui est confirmé selon lui par le fait qu'il ait été libéré au bout de deux mois alors que son mandat de dépôt était d'un an renouvelable. Lorsqu'il évoque son jugement, il n'établit pas de corrélation entre son acte et la peine qui sera prononcée, celle-ci résultant pour Ricardo de la combinaison de l'humeur du juge avec de petits « riens », le prononcé de la peine pouvait basculer sur un mot...

« Il y encore le jugement, ce n'est pas parce que je suis sous contrôle judiciaire que c'est bon, je suis libre. Imaginez au jugement la juge elle est de mauvaise humeur, elle m'envoie en prison ou alors je dis un truc de travers, un mot cela peut tout changer. Je vois quelqu'un et je lui dis : "nique ta mère" et ben cela peut m'envoyer en prison, vous voyez ce que je veux dire, juste un mot cela peut changer. Je ne méritais pas d'aller en prison tout court, je ne méritais pas d'aller en prison, je n'ai tué personne, tant que l'on ne tue pas les gens... ».

Ensuite, la prison est perçue comme inutile par Ricardo car il affirme qu'il pourra recommencer les mêmes faits. Cependant, il a dorénavant conscience de ce qu'il encourt, espérant alors ne plus être retrouvé à la suite de ces actes.

« La prison elle ne m'a pas changé, non, elle n'a pas du tout changé, pas du tout. Je suis plus conscient des choses, c'est tout, je suis plus conscient mais pas pour autant méfiant. Je suis plus conscient, maintenant je sais que si je vais planter quelqu'un dans la rue je vais aller en prison, avant je ne le savais pas mais je vais quand même planter. Je suis plus conscient mais pas du tout méfiant... je ne serais pas étonné quand la police elle viendra me chercher. Ben j'espère que si je me ressers de mon couteau on ne va pas me balancer à la police, on ne va pas me retrouver tout court. Parce que réfléchissez bien, demain je plante quelqu'un dans la rue, il va à la police, "un gars m'a planté" "quel gars ?", s'il n'a pas un portable à moi, s'il n'a pas une adresse à moi, s'il n'a pas une photo de moi, ils ne peuvent pas me retrouver ».

Non seulement la prison n'a pas eu un effet de dissuasion pour Ricardo mais il affirme de surcroît, que l'accomplissement de la mission de dissuasion imputée à la prison constituerait une mise en danger de soi...

« Et il ne faut pas avoir peur des choses, c'est si vous vivez avec la peur que c'est la merde. Moi je vais vivre avec la peur de retourner en prison, un gars il va me rentrer dedans demain et je ne vais pas me défendre parce que je vais avoir peur de retourner en prison, je vais me faire détruire, c'est mieux, non c'est pas mieux. Moi je n'ai pas peur de retourner en prison ».

Enfin, tout sens de l'incarcération se perd dans les effets négatifs qu'elle engendre, Ricardo soulignant ses effets criminogènes qui semblent avant tout avoir accru son agressivité.

« Il n'y a rien qui a changé avec la prison, je suis toujours le même. J'habite toujours chez ma mère, je suis toujours avec ma copine, je vois mes potes. Il n'y a rien qui a changé. Ah dans ma tête si... dans ma tête, dans ma tête... je crois que je cherche plus la merde qu'avant, plus qu'avant... Je ne sais pas, mais je fais plus attention au regard, vous voyez ce que je veux dire. Voilà, plus nerveux, plus nerveux. Ouais... encore je suis resté que deux mois, mais je n'arrête pas de me dire que si j'étais resté plus longtemps... Ça m'a rendu plus nerveux, ben c'est parce que j'étais avec les gens, vous voyez ce que je veux dire, je ne sais pas si cela explique mais j'étais avec les gens, ils gens ils étaient comme ça, ils me disaient comment ils étaient et vous voyez moi après j'ai dû m'habituer à eux, j'ai dû apprendre à être comme eux parce que quand je suis arrivé en prison j'étais trop calme, j'étais trop calme donc après j'ai dû un peu apprendre à être comme eux, à m'énerver pour un rien, à m'énerver pour un rien ».

En sortant de prison, Ricardo confirme le sentiment d'inutilité de la prison qui ne permet pas de mettre un terme à la délinquance selon lui. À l'inverse elle l'a rendu plus agressif, augmentant l'amertume de sa vie en France, lui faisant regretter toujours plus sa vie en Colombie.

RÉCIT N° 13 :

ANTOINE, 17 ANS

« Je ne veux pas décevoir les gens, ne pas tout casser ce que les gens ils font pour toi... Comme on dit, tout va bien, pourquoi voler ? Ma mère, mes oncles, les éducateurs, tout ça, je n'ai pas envie de décevoir les gens, l'éducateur, plein de gens comme ça et voilà, je reste sur ma ligne ».

Antoine, 17 ans, a grandi avec sa mère et ses frères et sœurs, entretenant peu de liens avec son père. Il n'a jamais été placé si ce n'est chez son oncle où il séjourne régulièrement. Lorsque nous le rencontrons, il a effectué 2 mois de prison. Il est incarcéré pour la première fois. En effet, il commet depuis quelques années de nombreux vols avec sa bande d'amis qu'il ne quitte que rarement. Ses délits s'accroissent considérablement à partir de sa déscolarisation (il est exclu en fin de 3^e et ne parvient pas à trouver un nouvel établissement pour s'inscrire). À partir de là, son quotidien se partage entre des délits (vol, recel, escroquerie...), des achats d'habits de marques, des restaurants et des parties de jeu vidéo ou de cartes. Son incarcération vient mettre un terme à ce mode de vie qu'il rejette dorénavant. Il souhaite en effet à sa sortie avoir une vie très différente : il veut intégrer une formation et affirme qu'il ne commettra plus de délit. Cette détention est vécue difficilement, il déplore les nombreuses privations, source de souffrance. Il l'interprète également comme un signe du destin qui doit lui permettre de changer, elle est alors perçue comme positive.

Quelques semaines après sa sortie de détention, le contraste entre son quotidien avant et après la prison s'impose. Il vit dans un foyer pour jeunes majeurs où il garde ses distances avec les autres jeunes, autant qu'avec sa bande d'amis. Il est inscrit dans une formation qui lui plaît beaucoup accomplissant un stage qui présente une perspective d'embauche intéressante. Afin d'éviter l'errance qui caractérisait sa vie pré-carcérale, à la sortie de sa formation, il voit sa famille ou se rend au sport, ayant modifié radicalement

son hygiène de vie. Il est fier de répéter pendant l'entretien que depuis son incarcération, il a perdu plus de 10 kilos alors que son poids représentait un véritable complexe (il avait pris 18 kilos l'année passée lorsqu'il était déscolarisé). Il affiche par ailleurs toujours la volonté de ne pas commettre de nouveau délit et est déterminé à poursuivre ce changement de vie. À plusieurs reprises dans l'entretien, il affirme que la prison a mis un coup d'arrêt à sa délinquance et qu'elle lui a été très bénéfique.

I - UN PARCOURS DÉVIANT AU SEIN D'UN RÉSEAU DENSE DE SOCIABILITÉ

Antoine est né au Kinshasa, pays d'origine de ses parents. Il arrive en France à l'âge de 5 ans. Il vit toute son enfance entre le domicile de sa mère et de son oncle qui possède l'autorité parentale. La mère d'Antoine vit dans un appartement de 34 m² avec ses quatre enfants. Antoine a 2 sœurs de 9 ans et 2 mois et un frère de 3 ans. L'origine des revenus de sa mère est assez vague : elle vit des allocations familiales, des gardes d'enfants, de l'aide de son frère et d'une solidarité entre personnes provenant du même pays et résidant dans la même cité. Antoine affirme n'avoir jamais souffert de manque.

Malgré de nombreuses disputes, Antoine se dit très proche de sa mère. À l'inverse, il n'a jamais eu de relations avec son père. Au delà de ces considérations financières, Antoine n'a pas joui de marques d'attention de son père. Ainsi, le lien de filiation est définitivement altéré pour Antoine. Il apparaît vidé de sa dimension affinitaire¹²³, affective.

« Il ne m'appelle pas pour mon anniversaire, c'est bon... je l'ai vu quelques fois mais je ne lui parle même pas, moi je le vois et je continue ma route. Maintenant, je n'ai plus besoin de lui, toute ma vie il n'est pas là, les jours de mon anniversaire, à Noël, etc., et pourquoi maintenant j'irai le voir, c'est fini maintenant, j'ai grandi ».

Le père d'Antoine a envoyé un courrier à son fils au cours de son incarcération lui proposant son aide qu'Antoine a refusée ne souhaitant pas se sentir redevable à son égard.

« Il m'a fait un peu du chantage, je viens chez lui, il va s'occuper de moi c'est-à-dire que je ne vais pas chez lui, il ne va pas s'occuper de moi mais c'est bon je n'ai pas 4 ou 5 ans. Il m'a demandé si je voulais qu'il vienne et j'ai fait non. Non. Il m'a dit : "demande-moi ce que tu veux" mais je ne veux rien du tout, même si j'ai 0 euro, même si je suis dans la merde totale je ne vais rien lui demander, rien. Il a raté les anniversaires, les noëls, il n'a jamais écrit, il n'a jamais rien donné, ce n'est pas parce que je suis en prison que... ».

¹²³ DECHAUX, 2003, 53-63.

Bien qu'il n'ait jamais redoublé, Antoine adopte dès le primaire un comportement problématique et se fait rare en cours où il « s'arrangeait pour se faire virer ». Antoine change souvent d'école selon qu'il réside chez sa mère ou son oncle. À la fin de sa 4^e, il est exclu de son collège suite à une bagarre. Il réintègre un autre établissement avant de ne plus retrouver d'école en fin de 3^e. À son arrivée en détention, il était déscolarisé depuis plus d'un an et l'arrêt de sa scolarité a accru de manière exponentielle sa ligne transgressive.

La vie d'Antoine est marquée par la fréquentation de très nombreux copains. Au cours de l'année où Antoine a été déscolarisé, il nous fait le récit suivant de ses journées :

« Je restais dehors, je jouais à la console, on allait parier, on aimait bien parier sur les matchs de foot par exemple... on vivait largement bien pour des jeunes de notre âge, on n'avait pas de galère d'argent. Il y avait des journées où on n'avait rien à faire mais voilà on vivait bien, on pariait, on rigolait, on dormait chez les copains. Moi j'étais matinal, à 11 h 00, je sortais de chez moi, ma mère elle ne voulait pas me laisser sortir et donc j'attendais qu'elle fasse un truc et je sortais, elle va dans la chambre et là je partais. Après j'allais chercher des copains et on se baladait, on avait de l'argent, on allait s'acheter des affaires. Pour manger on mangeait ce que l'on voulait. On faisait des jours spécial aujourd'hui c'est pizza, demain c'est grec... On était 4 souvent ensemble et de temps en temps il y en avait d'autres. Jamais on se baladait tout seul ».

C'est avec ses amis qu'il effectue la plupart de ces délits :

« Personne n'ose faire des délits tout seul... la plupart du temps vous n'êtes pas tout seul dans les bêtises, c'est rare ».

L'intégration dans un groupe de pairs est un facteur essentiel d'inscription dans une carrière déviante¹²⁴ : c'est dans le cadre de celui-ci qu'Antoine est encouragé à accomplir des délits dont la réalisation prend un aspect ludique. La commission de délits relève de défis qui permettent de tester la personne et la parole donnée. La délinquance fait partie intégrante des règles et des codes de la vie du groupe de pairs qu'il faut savoir honorer.

« On faisait des gages mais des trucs de rien du tout, par exemple à un moment on a fait "tu dois arracher un portable", des petits gages, il faut les faire si tu es un bon joueur. Plein de gages. Tu rentres tu arraches ça, tu sors ça dans un magasin, des trucs comme ça ».

Ses actes sont normalisés, la délinquance est spécifique d'une classe d'âge.

« Avant 15 ans, j'ai fait plein de petites bêtises comme ça mais pas des trucs de justice encore, des trucs normal comme tout le monde, comme tous les garçons maintenant ils font ».

La ligne transgressive d'Antoine est très dense puisqu'ils estiment avoir commis « 70, 80, 90, 150... » infractions. Elle a débuté par des « riens », nous dit-il, vers 10-11 ans : des graffitis, des dégradations dans les transports en commun, des outrages, des délits de

¹²⁴ BECKER, 1985 (1963).

fuite, des bagarres, quelques vols à l'étalage... Puis vers l'âge de 15 ans, ses délits se diversifient : il commet de nombreux vols en réunion autant que des escroqueries. À partir de 16 ans, alors qu'il est déscolarisé, la commission de délits devant journalière.

« Ben si je n'avais pas arrêté l'école je n'aurais pas fait ça, c'est logique. Parce que quand j'avais l'école je ne faisais rien de tout ça, c'est quand j'ai arrêté l'école. Ben si j'avais été à l'école je n'aurais rien fait. Vol en réunion avec violence... Mais ça c'était quand j'ai arrêté l'école, vol à l'arraché et vols en réunion, c'est quand j'ai arrêté l'école. Avant je ne faisais rien, je faisais du recel. J'achetais et je revendais plus cher mais je ne faisais rien ».

La ligne transgressive d'Antoine se comprend également au regard de la suprématie de l'argent : il affirme nécessiter de 3 000 euros par mois. Son identité, son image sociale passent par la possession d'habits de marques et de nombreux appareils technologiques. En outre, le succès de ses premiers vols, l'incite à renouveler l'expérience¹²⁵ :

« Tant que l'on ne t'arrête pas, tu fais des conneries. Tout le monde te voit et je ne me fais pas arrêter alors tu te dis que tu peux tout te permettre ».

Antoine affirme d'ailleurs avoir freiné sa ligne transgressive quelques mois avant son incarcération du fait de l'accroissement des risques encourus et de la prise de conscience du « risque prison ». Notons qu'il utilise « on » et non « je », la pratique est collective :

« Les risques ils étaient devenus énormes, tout les gens commençaient à dire lui il est béton, il est allé en prison, lui il est allé en prison... donc nous on s'est calmé ».

Antoine établit enfin une corrélation entre sa ligne transgressive et sa ligne socio-pénale : l'importance de la délinquance d'Antoine s'expliquerait selon lui, par la faiblesse des mesures éducatives et judiciaires dont il a bénéficié.

« J'ai juste vu le juge deux fois. C'est ça qui me dégoûte, il y a des jeunes qui l'ont vu plein de fois et qui ne sont pas allés en prison et moi je l'ai vu juste 2 fois et je suis en prison. J'aurais voulu comme tout le monde avoir une petite chance. Il y a des gens qui l'ont vu 10 fois, 15 fois ils ont été en foyer, ils ont eu plein de trucs et moi ils ne m'ont pas laissé de chance ».

Antoine a effectué 6 gardes à vue et il est allé deux fois au dépôt. Le premier dépôt, en juillet 2006, fait suite à son arrestation pour son implication dans une affaire de recel : il est placé sous contrôle judiciaire avec une interdiction de retourner dans la ville où réside sa mère (interdiction qu'il ne respectera pas) et l'obligation d'être suivi par un éducateur. Or, Antoine ne sera jamais convoqué par ce dernier. L'absence de suivi par un

¹²⁵ « Une fois la démarche accomplie avec succès, l'individu peut en effet, en s'appuyant sur son expérience, réviser son évaluation du danger encouru », in BECKER, 1985 (1963), 89.

éducateur est responsable, selon lui, de sa déscolarisation qui elle-même explique sa délinquance.

« Si j'avais eu une école, cela ne se serait pas passé comme ça, j'allais partout mais je n'ai jamais vu d'éducateur, jamais il a fait les démarches, même ici, il ne fait rien, cela me dégoûte ça. Je ne l'ai jamais vu, c'est à cause de lui, moi je dis. Il n'a jamais essayé d'appeler la juge... ».

Il est placé une seconde fois au dépôt pour une affaire dont il dit ne pas être l'auteur. Cette accusation à tort selon lui, explique son regard sur la justice dont la partialité est indiscutable.

En outre, des éléments affectifs interfèrent selon lui dans les décisions de justice. La cause de l'incarcération n'est plus le délit mais relève du domaine des affects¹²⁶.

« La juge elle me déteste, elle est toujours énervée, y'a toujours un truc, elle me déteste ».

II - L'ENFERMEMENT : LE POIDS DU QUOTIDIEN SOURCE DE RÉFLEXION

Antoine respecte les règles de vie du quartier mineur et il participe à toutes les activités susceptibles de le faire sortir de cellule. Il a de bons rapports avec l'ensemble du personnel du quartier :

« Ouais, moi je m'entends bien avec (les surveillants), il n'y a pas de problème. Pour le comportement, mon dossier je l'ai vu et il est excellent, je n'insulte personne. (...) Le chef par exemple il est super sympa après sinon ils sont tous normals. Il y en a qui sont stricts, ils prennent leur travail à 100 %, c'est leur métier, je ne vais pas les emmerder alors qu'ils font leur métier ».

Alors qu'Antoine s'entend très bien avec les mineurs de son groupe de vie avec lequel il prend plaisir à parler le soir aux fenêtres, il a des relations très tendues avec certains mineurs des autres groupes, subissant des insultes racistes. Il reste distant face à ces provocations, Antoine a la volonté de toujours « bien se tenir » notamment par respect pour sa mère.

« Je n'ai pas envie de me bagarrer ici. Si je me bagarre c'est plein de problèmes, l'isolement et tout, blablabla... plus de télé... Je n'ai pas envie que l'on appelle ma mère en disant que son fils est au mitard parce que là déjà je sais que ma mère elle est triste donc voilà quoi j'ai pas envie que ce soit encore plus difficile, qu'elle soit encore plus triste ».

Antoine entretient de nombreux liens avec l'extérieur : il a reçu une vingtaine de lettres et en envoie souvent pour quémander de l'argent (alors qu'il a un pécule déjà

¹²⁶ L. Le Caisne a relevé que des motivations à caractère relationnel contribuaient à la prise de décisions des juges des enfants (LE CAISNE, 2005, 25).

conséquent). Il n'a pas de parler et il s'oppose à ce que sa mère lui rende visite afin de lui éviter la lourdeur des déplacements et la pesanteur du fonctionnement des parloirs.

Bien qu'Antoine adopte un comportement que l'on pourrait qualifier de loyauté¹²⁷ en se conformant aux règles en vigueur, ce dernier refuse une attitude d'installation ou d'adaptation¹²⁸. Il ne souhaite en aucun cas aménager sa cellule, ni la personnaliser.

« Jamais je ne décorerai ma cellule, jamais ne ferai ça, jamais je ne ferai ça. Ça pour moi c'est comme si tu voulais rester ici. Je n'ai pas envie de faire comme si c'était ma chambre ou un truc comme ça. Mettre des posters... c'est une cellule, ce n'est pas une chambre ».

Ajoutons, qu'Antoine déplore que les juges ne prennent pas en considération le comportement des mineurs en détention lors de leurs décisions où l'affect reste présent selon lui. Il lie maintien de l'incarcération et projet de sortie, lien de causalité qui se substitue à la corrélation délit/incarcération.

« Si l'éducateur ne trouve pas de formation dès janvier, j'ai beaucoup plus de chances de rester ici, s'il ne trouve pas c'est la merde, tu ne sors pas sauf si la juge elle est de bonne humeur, tu arrives et c'est ton jour de chance, elle te met libérable même si tu n'as rien. Par contre, que tu fasses des conneries ou que tu ne fasses pas de conneries, cela ne change rien. Chez les majeurs tu peux sortir avec bonne conduite mais chez les mineurs cela n'existe pas. Chez les mineurs, tu ne peux pas sortir si tu n'as pas de projet dehors et même bonne conduite cela ne change rien à leur idée. La juge, la demande de liberté, elle a dit d'accord mais avec un projet ».

Par ailleurs, Antoine est surpris de la difficulté de la vie en détention qui contraste avec l'imaginaire construit autour de cette institution largement banalisée dans son quartier.

« La prison cela m'aura appris des choses, cela m'aura appris des choses. Je pensais que c'était moins dur parce que quand les jeunes ils sortent dehors ils disent « c'est rien la prison, t'inquiète pas, c'est rien, c'est rien, c'est tranquille » mais en fait cela n'a rien à voir, ce n'est pas rien du tout. Je pensais déjà qu'on se baladait dans les couloirs, je pensais qu'on passait plus de temps dehors. Moi je croyais qu'il y avait beaucoup plus d'activités ».

D'abord, Antoine souffre du manque de liberté, entrave qui sublime la vie extérieurement.

« Ce qui me manque c'est de voir des gens normaux, voir des filles, voir des gens normaux, voir des gens de l'extérieur, marcher. C'est la vie, c'est la liberté qui me manque, aller dehors, prendre le bus, marcher, descendre, sortir quand vous voulez, prendre l'air quand vous voulez, voilà, vivre. À force de rester ici, vous prenez l'habitude, plus tu restes ici, plus tu oublies dehors. On dirait que ton cerveau il stoppe, il oublie l'extérieur, mais c'est mieux d'oublier l'extérieur parce que tu penses moins et quand tu penses moins, t'es beaucoup mieux ».

¹²⁷ BAJOTT, 1988, 325-345.

¹²⁸ GOFFMAN, 1968 (1961).

Le « temps vide »¹²⁹ de la vie carcérale, la monotonie des journées qui s'écoulent au rythme des programmes de télévision, constitue la seconde source de souffrance.

« C'est la merde ici parce qu'il y en a qui sortent et qui disent que la prison c'est bien mais c'est archi dur la prison, t'es mal, tu ne sors pas, tu es toujours devant ta télé, ça prend la tête à force, c'est répétitif, tu sais déjà ce qui se passe pour chaque heure. À partir de 16 h 20 qu'il y a des trucs bien à la télé qui font passer le temps deux fois plus vite, des trucs qu'on suit les frères scoot, après tu vas sur la 6 il y aura Charme, après il y a Nicky Larson et dès que Nicky Larson c'est fini il est déjà 20 h 35, 20 h 40 et il y a un match de foot ou un bon film et à 22 h 00, je dors c'est fini. Sinon, vous avez quoi, 45 minutes de baby, 45 minutes de promenade mais il n'y a rien dans la promenade, il n'y a pas grand-chose pour faire passer le temps ».

Le peu d'activités et l'étendue des horaires où ils sont seuls en cellule, souvent devant la télévision, vide la vie carcérale de tout contenu correctionnaliste. Les cours obligatoires, supports essentiels de la logique éducative, sont décriés par Antoine.

« L'école en prison c'est n'importe quoi, 5 h 00 de cours par semaine... ce n'est pas assez, 5 h 00 par jour au moins mais non c'est 5 h 00 par semaine, c'est important l'école, il en faut pour oublier des trucs. Ce qu'on fait en plus ici c'est ce que l'on a fait il y a deux ans et je m'en rappelle encore ».

Pour tenir et donner un sens à son incarcération, il s'appuie sur sa religion¹³⁰.

« Il faut se remettre à Dieu. Je me dis que Dieu il avait raison de me mettre ici. J'ai appris beaucoup de trucs. Si je n'avais pas de religion ce serait la catastrophe. Je prie tous les soirs ».

C'est au regard de ces difficultés éprouvées à vivre la détention au quotidien qu'il évalue les effets de la prison qui paraissent très ambivalents : alors qu'il estime que les peines de prison ne sont pas adaptées pour les mineurs, il affirme que la prison a été bénéfique le concernant. La prison encouragerait l'inscription dans la délinquance des mineurs alors qu'il démontre à l'inverse que sa peine l'a conforté dans sa volonté de mettre un terme à son parcours déviant. Enfin, Antoine explicite que la prison tend à redorer son identité, les mineurs se sentant valorisés par cette expérience alors qu'il précise que la banalisation de cette institution dans son réseau de sociabilité neutralisera cet effet.

« La prison de toute façon à force ça rend les gens plus durs, ben ouais la prison, un mineur quand il a fait de la prison il sort dehors, voilà c'est il a fait de la prison il a tout fait. Quand tu sors de prison, la police déjà, tu n'auras plus peur de la police de la même manière. Soit tu te calmes, soit tu deviens encore pire ».

¹²⁹ CHANTRAINE, 2004a, 165.

¹³⁰ Ce recours à la religion est fréquent dans la population carcérale : « La prison accuse l'incertitude existentielle sur plusieurs plans, phénomène qui se traduit sur le plan affectif par un besoin urgent d'être rassuré, de trouver un point d'ancrage ou un sens qui aide à résister aux aléas grandissants de la vie », in KHOSROKHAVAR, 2004, 32.

Je sais qu'il y en a qui re-sortent et qui sont encore pire. Moi si je sors je vais me calmer parce que je ne faisais déjà plus rien. Donc déjà avant j'étais devenu calme et quand je vais sortir je vais rester calme. Quand tu sors soit tu n'as pas compris soit tu as compris et moi c'est bon, j'ai compris, depuis longtemps j'ai compris. Je ne vais pas me vanter d'être allé en prison. Ce n'est plus un honneur d'aller en prison, il y a toujours des petits cons qui disent : "ouais il est allé en prison, ouah". Pour les mecs comme moi, ils en ont rien à foutre, cela ne change rien, ils vont nous voir de la même manière. Ah si, largement, j'ai changé, j'ai changé tout. Avant j'étais un délinquant ».

La souffrance éprouvée par Antoine lors de cette incarcération a fait naître une volonté de changement, insistant notamment sur son évolution physique : il a acquis en prison une hygiène de vie qu'il avait négligé l'année précédent son incarcération, où il avait grossi de près de 20 kilos, ce qui le faisait beaucoup complexer. La prison a constitué un temps de réflexion pour Antoine qui l'envisage comme un « événement »¹³¹ dans sa trajectoire de vie, une rupture dans son parcours délinquant :

« Quand tu as fait de la prison tu n'as plus la même mentalité. J'ai changé grave. Tu te rends compte que c'est grave. Tant que tu ne vas pas en prison tu ne vois pas... tu n'as plus de liberté, tu ne vois plus les personnes de l'extérieur et là tu vas commencer à réfléchir. Ça m'a changé grave... Dans ma manière de réfléchir, à ma manière de vivre. Si je n'étais pas venu en prison, j'aurais continué à manger comme je mangeais dehors... Plein de trucs... et même pour reprendre les études, tu vois je voulais reprendre les études dehors et même avec la prison, cela m'a encore plus motivé. Ça a un mauvais côté parce que tu n'es pas libre mais sinon comme on dit c'est pour te corriger, pour te remettre bien et sur moi ça a marché, ça a marché sur moi. Les gens qui reviennent ici, moi ça me choque. Moi je suis sûr de ne plus revenir, sûr, même s'il faut que je devienne éboueur pour gagner ma vie et ben je deviendrai éboueur. (...) Je me disais qu'il y avait que la prison qui pouvait me faire arrêter et là pour de vrai cela m'a vraiment arrêté la prison. Si je n'allais jamais en prison, je n'allais jamais changer et là maintenant c'est fini ».

Antoine suggère un troisième effet de la prison : l'exemplarité de sa peine¹³².

« Les gens s'ils se disent que moi je suis allé en prison, parce que j'étais doué dans l'art, j'étais assez fort et ça veut dire que moi si j'y suis allé les copains ils vont se dire : "laisse tomber" ».

Cependant, Antoine énonce un effet négatif de la peine : il craint que cette première peine, loin d'être l'aboutissement d'une prise en charge judiciaire, soit un facteur de

¹³¹ Au sens où « l'action inattendue, par sa violence même, fait de l'événement le point de bascule à partir duquel le monde et le temps semblent subitement devoir s'ordonner autrement », in FASSIN, BENSA, 2002, 11.

¹³² On retrouve alors la fonction de dissuasion qui est attribuée à la peine par Bentham : « Comme l'objectif principal est la dissuasion des criminels potentiels, la valeur principale d'une peine est la valeur apparente », in GUILLARME, 2003, 26.

renforcement du contrôle social à son encontre, qu'elle ne soit qu'une première mesure d'une longue série de décisions judiciaires.

« Quand on vous met en prison c'est foutu après parce que après dès que tu fais quelque chose tu vas retourner en prison, c'est bien ça le chantage, dès que tu vas refaire une connerie, tu retournes en prison. Je pourrai revenir pour rien, pour rien... ».

Le projet de sortie envisagé confirme sa volonté de rompre sa ligne transgressive. Il souhaite intégrer un foyer éloigné de ses quartiers afin de se distancier de ses réseaux de sociabilité et il désire intégrer à une formation pour éviter l'errance propice à la délinquance :

« Je sortirai mais pour sortir, il faut une formation, je serai au foyer et comme ça je ne serai pas dehors toute la journée parce qu'il y a des heures à respecter, si je fais une formation cela veut dire que je ne vais pas traîner dehors tout le temps ».

III - UNE VIE APRÈS LA PRISON EN RUPTURE AVEC CELLE PRÉCÉDEMMENT MENÉE

Antoine est sorti de prison depuis près de 3 mois et il est majeur depuis une dizaine de jours. À la suite de son incarcération, Antoine est placé sous contrôle judiciaire, il a intégré un foyer et une formation en vente avec des perspectives d'embauche. Au cours de cet entretien, Antoine présente son incarcération comme étant inéluctable :

« Je savais que j'allais aller en prison, je disais à mes potes à chaque fois que je ne savais pas si cette année je la finirais dehors. J'étais sûr d'aller en prison ».

L'expérience de l'incarcération est présentée comme douloureuse mais lui a permis de rompre avec sa trajectoire délinquante en modifiant son parcours et son quotidien de vie. Malgré quelques bons souvenirs...

« Maintenant ce sont de bons souvenirs. Maintenant ce sont de bons souvenirs. C'est casse-tête quand tu es dedans mais quand tu sors, comme on dit tout devient de bons souvenirs. Les délires le soir à la fenêtre, la gamelle tout ça, maintenant quand je pense à ça je rigole ».

(...) il relate la détresse liée au manque de liberté et la pesanteur destructrice des journées monotones où la télévision est omniprésente :

« C'est le mental la prison, c'est le mental, c'est psychologique, c'est ça qui tue. C'est psychologique, cela rend fou, la liberté, tu ne sais pas ce qu'il se passe dehors. Je ne pensais pas que c'était si dur. Non, non parce que dehors les jeunes ils disent : "non, c'est rien, c'est rien, c'est rien" mais ce sont des menteurs franchement. Tu vas en prison, tu deviens fou, fou, pratiquement fou. La prison c'est dur et ceux qui vous disent que c'est facile c'est des mythos, ce n'est pas vrai. Mentalement cela ne va pas. Vous pouvez vous dire : "là je ne peux pas savoir ce que je vais faire dans 2 semaines", ben en prison, tu sais ce que tu vas faire dans 4 semaines, tu sais ce qui va se passer, douche promenade, il y aura ça à la télé, tu deviens fou ».

Antoine replace son incarcération dans une trajectoire qui serait prédéfinie. Invoquant sa destinée, il parvient à rationaliser son incarcération et à lui octroyer un sens :

« Ben ouais, c'était tracé dans ma vie. Imagine je ne serais pas allé là en prison, j'y serais peut-être allé pour des trucs beaucoup plus graves, j'étais toujours dans des embrouilles du quartier donc on pouvait me planter ou j'aurais pu moi faire des trucs beaucoup plus graves. C'est le destin, c'était tracé dans ma vie que je devais aller en prison pour arrêter ».

L'incarcération, comme lors des entretiens précédents, est un événement dans sa trajectoire de vie. D'abord, il souligne l'effet visible de la prison sur son corps. Ensuite son incarcération a consolidé son ambition de reprendre une formation et sa scolarité.

« L'école en prison cela m'a sauvé, non ce n'est pas que cela m'a sauvé mais je savais que je n'étais pas bête, parce que moi je comprends vite mais voilà, cela m'a aidé. Je me suis dit que je pouvais aller encore à l'école ».

Enfin, il affirme que la prison a constitué un coup d'arrêt dans sa carrière délinquante.

« Cela m'a beaucoup aidé la prison, avant j'étais un taré, j'étais un fou avant, je n'avais peur de rien, je faisais plein de conneries, j'étais toujours dehors, c'était la folie mais la prison cela m'a aidé et je le dirai à la juge, je ne vous dis pas ça pour vous faire plaisir mais c'est vrai que la prison ça m'a beaucoup aidé. La preuve, là je suis calme, si je n'étais pas allé en prison, là je ferais... des braquages peut-être, je ferais de grosses conneries. Tant que l'on ne t'arrête pas... tu fais des conneries. 5 mois, non c'était la peine que je devais faire moi. Il fallait au moins que je sorte en 2007 pour me calmer. Ça a vraiment été bénéfique ».

Antoine dispose de remparts à l'aide desquels il parvient à se maintenir dans la légalité malgré des tentations toujours présentes. D'abord il évoque à de nombreuses reprises sa famille qui répond à tous ses besoins financiers.

« J'ai été tenté mais je manque de rien. Je me dis ça tout le temps, j'ai des habits, j'ai tout ce que les autres ils ont, pourquoi je vais voler, si je veux ça je l'aurai, si je veux ça aussi ».

Sa famille joue également un rôle de rempart car elle l'inscrit dans une relation de confiance qu'il ne souhaite pas trahir. L'arrêt de la trajectoire déviante symbolise le contre-don¹³³ proposé en échange du soutien dont il bénéficie.

« Je ne veux pas décevoir les gens, ne pas tout casser ce que les gens ils font pour toi... Comme on dit, tout va bien, pourquoi voler ? Ma mère, mes oncles, les éducateurs, tout ça, je n'ai pas envie de décevoir les gens, l'éducateur, plein de gens comme ça et voilà, je reste sur ma ligne ».

Antoine contre également la tentation de la délinquance par un emploi du temps très dense qui contraste avec le récit de ses journées avant l'incarcération. Enfin, un

¹³³ MAUSS, 1966a.

éloignement par rapport aux quartiers où il a résidé et de fait, une distanciation avec ses réseaux de sociabilité sont pour Antoine un garant de son maintien hors de la délinquance.

« Je ne peux pas aller chez ma mère car je suis interdit de mon département. Ça ne me gêne pas, je me construis et après je vais retourner là-bas plus posé ».

Antoine envisage maintenant de poursuivre son travail de « reconstruction » en souhaitant poursuivre sa formation et rester au foyer avant de pouvoir intégrer un appartement en semi-autonomie. La prison, très difficilement vécue, car source de grandes souffrances, l'a conduit à changer de vie, elle l'a aidé si on reprend ses propres termes. La réalisation de sa volonté de changement se réalise parce qu'il bénéficie d'une prise en charge solide et d'appuis familiaux auxquels il est très attaché.

RÉCIT N° 14 : DAVID, 17 ANS

« Mon petit frère, le tout petit dernier, il a deux mois. Quand ils sont venus me chercher... y'avait mon petit frère qui était là. J'avais les boules... »

J'suis le seul tox ici. Quand je suis arrivé ici, je me suis fait traiter de partout... "toxico, toxico, toxico..." ».

Je rencontre David quatre jours après sa mise sous écrou. Consommateur d'héroïne, il commence tout juste à sortir de la phase la plus douloureuse du manque physique. Réaliser un entretien si vite après son incarcération permet d'identifier, à chaud, certains aspects typiques de cette période particulière : l'arrivée en détention. Je réaliserai un second entretien avec lui un peu plus d'un mois plus tard, quelques jours avant son transfert dans une autre prison. Conjointement, ces deux entretiens illustrent un rapport à la prison typique : le temps de la détention constitue une pause régulatrice des pratiques toxicomaniaques, un « break » qui peut apparaître salvateur lorsqu'une consommation de drogue s'est trop amplifiée, et que les stigmates sociaux liés à cette consommation se font ressentir avec trop de force. Les deux entretiens réalisés sont très différents. Lors de la première rencontre, David est désespéré : l'entretien est lourd, David pleure souvent, les silences sont pesants. Lors du second entretien, à l'inverse, David est ragaillardé : il retrouve progressivement la forme, et prend de bonnes résolutions : ne plus toucher à l'héroïne, trouver une copine et une formation. Le récit de son quotidien en détention est double : d'un côté, il est heureux de retrouver la forme, et qu'on lui renvoie une image de quelqu'un qui « va mieux », qui « a grossi ». De l'autre, la pauvreté des activités qui lui sont offertes marquent le temps carcéral du sceau de l'ennui.

Son histoire est plutôt banale : un jeune adolescent issu d'une famille nombreuse (9 frères et sœurs), qui se cherche et trouve l'héroïne sur son chemin. Le récit tourne du banal au sordide : puis, le sevrage, lorsqu'il est épaulé par une solidarité familiale qui

soutient et engage, semble ouvrir ensuite sur d'autres perspectives. Mais l'espoir retrouvé lors du second entretien laissera très largement place à la colère. Deux mois après sa sortie de prison, je rencontre en effet David en CPI. Alors qu'il a trouvé une formation et s'apprêtait à « faire sa vie », un juge décide de l'envoyer en CER pendant six mois. David découvre avec amertume qu'il n'a pas fini de payer, que la prison n'est pas le terme de la répression, mais une étape, un aiguilleur. Alors qu'il vient d'apprendre la décision du juge, David, sous le choc, refusera d'avoir un entretien avec moi, m'assimilant, de fait, au système judiciaire. Je discuterai quand même un peu avec lui des raisons de sa colère, et réaliserai un entretien avec l'éducatrice en charge de son dossier au CPI, qui m'en dira plus sur le désappointement de David.

I - TOMBER DANS LA CAME, TOMBER EN PRISON

Le récit de David est celui d'une chute. La chute d'un jeune qui découvre l'héroïne, ne dispose pas de ressources légales pour assurer sa consommation, revend un peu de drogue pour payer la sienne, et dont la santé se dégrade. Trajectoire particulière (faut-il rappeler que les trajectoires toxicomaniaques sont extrêmement diversifiées ?), elle n'en est pas moins typique. David résume le passage de la phase d'initiation à celle de dépendance.

« J'ai commencé bah... j'ai vu quelqu'un faire ça... hop... le lendemain je me suis dit... toute la nuit j'y ai pensé... "Je vais essayer, je vais chercher un truc". J'ai été chercher un 10 euros. J'ai commencé à taper... et au début j'ai vomi, na na ni... (fragment incompréhensible) et puis après ben c'est comme ça petit à petit, dès que j'avais un petit peu d'argent, j'allais... j'allais acheter. Après je suis tombé accro... Faut pas longtemps pour tomber accro hein... Si tout au début c'est les... comme euh... tu vas progressivement, tu vas taper dessus pendant 6 mois... faut au moins 6 mois pour être vraiment accro ».

Ses parents sont divorcés. Bien que son père habite près de chez lui, il ne le voit que rarement, ne passe pas de temps avec lui. Sa mère, elle, constate qu'il est « malade », mais croit que David ne consomme que du cannabis, et pas de l'héroïne. L'un de ses frères consomme également de l'héroïne (« il s'est fait avec 3 ou 4 grammes d'héroïne dans le train »). À l'initiation et l'ancrage toxicomaniaque répondent l'initiation et l'ancrage délinquant, passant des petits vols aux petits deals.

« Avant je volais dans les magasins. Je me débrouillais, je volais... je volais même mes parents. (silence) C'est ça la came... ça nique tout... On s'en rend pas compte au début... on dit : "ouais là... qu'est-ce que tu me parles, c'est pas comme ça, c'est pas comme ça... c'est toi, c'est toi qui psychotes". Nan, en fait c'est réel... c'est la vérité. (...) J'avais déjà un dossier pour vol. Je volais pour payer ma consommation.

Je me suis pris du sursis... j'ai été mis sous garde surveillée... j'ai eu une semaine, un mois d'emprisonnement dont trois semaines de sursis... ça fait j'avais une semaine à faire déjà. (...) Je suis tombé pour stupéfiants. Trafic d'héroïne, réseau... Je suis en mandat de dépôt pendant 4 mois. C'est la peine euh... correctionnelle que je peux avoir. Ça dépendra de ce que... parce qu'il va y avoir des confrontations tout ça... avec les autres, vu qu'on était un réseau. Enfin un réseau... Moi je prenais des petits trucs hein, des tout petits trucs hein, 5 grammes ou quoi, je les vendais. J'étais un petit vendeur... pour consommer. Je faisais pas d'argent. Je vendais 2 grammes et demi et je tapais 2 grammes et demi. C'est juste pour ma consommation. Voilà. Pour pas payer quoi. Parce que je pouvais pas payer de toutes façons ».

Sa toxicomanie est décrite comme la source de son décrochage scolaire, et la source d'un suivi éducatif intensif. L'héroïne devient le pivot d'un récit de l'échec.

« J'ai fait jusqu'à la 4^e c'est tout.

Pourquoi t'as arrêté ?

L'héroïne... C'est un regret d'avoir... touché à ça voilà c'est... c'est sale... Toute ta vie tu le gardes dans ta tête hein... toute ta vie, tu t'en voudras toute ta vie... parce que t'auras tout perdu quoi... ».

Les suivis éducatifs se succèdent, qui ciblent David (cadre strictement éducatif ou cadre socio-pénal) ou sa famille :

« J'ai trois éducateurs. J'ai eu une mise en liberté surveillée ça fait c'est pénal ça. Après j'ai un éducateur de la DAE, la DAE, ça veut dire, la DAE c'est la famille. J'ai un éducateur pour mes petits frères, ma mère, voir comment ça se passe à la maison quoi.

Ok... Et ? un troisième ?

Y'en a pas de troisième... j'sais plus euh... parce que en fait des fois ils changent c'est pas tout le temps les mêmes euh... éducateurs quoi... Pendant deux mois ça va être lui, pendant deux mois, ça va être un autre... ».

En d'autres termes, la carrière toxicomaniaque de David vient parasiter ses autres activités sociales. La toxicomanie devient, pour reprendre les termes d'A. Ogien, une ligne biographique dominante :

*« tu fumais 2 grammes par jour... ?
2 grammes par jour ouais. Ça fait... 10 aluminiums... »*

Ok... le premier à quelle heure ?

Le matin, quand je me lève.

Et le dernier avant de te coucher ?

Avant de me coucher. Toute la journée c'est comme ça. Je sortais plus, je faisais plus rien ».

La « peur du manque » dissuade David de tenter d'arrêter de se droguer. Le passage en prison apparaît alors quasiment comme le fruit d'un choix.

*« J'ai jamais vraiment eu les couilles d'essayer d'arrêter avec un médecin ou quoi. J'avais trop peur du manque... **C'est pour ça que je me suis dit, faut la prison**, parce que là j'ai... c'est obligé quoi, c'est une obligation. T'as pas le choix. C'est pour ça j'étais malade quand j'étais en garde à vue... Mais dans un sens, dans un sens j'étais content... ».*

Entendons-nous sur ce « choix » : quand toutes les autres options semblent envisageables, mieux vaut choisir l'inéluctable. Il s'agit donc d'un choix dans un système de contraintes et d'impossibilités qui ne semblent laisser « que ce choix-là ». L'extrait suivant permet de saisir le désespoir de David lorsqu'il arrive. Seule la prison peut mettre un terme à sa toxicomanie, explique-t-il ; mais en même temps David sait pertinemment que la rechute est possible : ses compagnons de défonce n'ont pas, eux, arrêté avec la prison.

« tu savais que ça allait te tomber dessus ?

*Ouais je savais. De toutes façons j'ai toujours dit, il me faudra la prison pour arrêter ça. Pour arrêter de consommer, de trafiquer... il me faudra la prison. Je l'ai tout le temps dit... c'est pour ça là je suis arrivé à mon but, je suis en prison. Dans un sens je suis content, dans un sens je suis dégoûté. Ça a permis de me sevrer... tout ça quoi. Tu vois ce que je veux dire ? J'étais accro accro. J'étais sali, j'étais sali par la came. J'ai encore des plaques... j'étais tout mou, j'ai maigri... je mangeais plus rien. Ceux là qui disent ouais euh... on peut s'arrêter tout seul, c'est impossible, c'est pas vrai. Moi honnêtement... **je connais... deux cents toxicos... depuis le temps où ils ont essayé d'arrêter, jamais ils ont réussi. Jamais... Ils sont tout le temps retombés dedans. Ils ont fait de la prison, ils sont ressortis, ils ont revendu, ils ont retapé... Tout ça... tout le temps**».*

L'ambivalence narrative est forte : la prison est la seule option possible pour s'en sortir, mais les exemples disponibles montrent que cette option-là se solde aussi par un échec. L'ambivalence est redoublée par le fait que, porteuse d'espoir, la prison n'en porte pas moins les mêmes stigmates que dans d'autres types de récits. La « honte » s'installe, la tristesse de plonger sa famille dans le désarroi, la peur que le stigmate carcéral déborde sa propre personne, enfin la détresse de la rupture des liens corrélatifs à l'enfermement :

« Le pire c'est pour ma mère quoi... pour ma famille... Ils sont venus, ils m'ont... je venais juste de me lever, il était 9 heures du matin, Alors ils sont venus... il m'ont pris, mon sac et puis hop... ils m'ont même pas dit habille-toi. Ils m'ont même pas dit habille-toi, ils m'ont habillé. J'étais en caleçon ils m'ont habillé avec les menottes, ça fait... hop... après ils m'ont mis mon pantalon, hop... ils pouvaient pas mettre mon tee-shirt, parce que j'avais les menottes, ça fait ils sont montés mon bras comme ça... M'ont habillé comme ça... Donc ma mère elle a dit : "laissez-le, il veut pas se sauver". Et puis elle s'est mise à pleurer. Après je suis descendu et puis j'ai dit à mon petit frère "à ce soir" (pleurs) ».

Le compte rendu d'intervention du recueil de renseignements socio-éducatifs, rédigé par son éducatrice confirme ce désarroi. On y lit : « Lorsque je l'informe qu'il risque d'être incarcéré, il s'effondre à nouveau ». Le compte rendu se poursuit ainsi : « Mais à l'évocation d'une possible alternative en foyer, le jeune réagit de façon agressive : "je n'irai pas en foyer, je préfère me tuer" ». (...) En fin d'entretien, David semble appréhender un peu plus la réalité et me dit accepter le placement en foyer ». Dans ce compte rendu, la « réalité », pour l'éducatrice, c'est que le foyer est préférable à la prison. Comme on l'a vu dans d'autres entretiens, les

jeunes eux savent que ce n'est pas forcément le cas, et, déployant des « tactiques du faible », ils peuvent tenter d'intégrer ou de rester en prison plutôt que d'intégrer un foyer ou une autre structure (CER, CEF). Notons-le au passage, ces savoirs indisciplinés, expérientiels, ne viennent pas tant interroger « l'efficacité » de la prison que l'état des foyers, décrits comme très insécurisés et criminogènes. Par ailleurs, ce refus initial d'aller en foyer, relaté par le compte rendu, doit être saisi au croisement de deux éléments : d'un côté, on l'a dit, le rejet du foyer en tant que tel ; de l'autre, le sentiment, que David décrit longuement en entretien, que seule la prison constitue un cadre de sevrage efficace. On peut y voir là un processus double : la criminalisation de la consommation de drogue finit par discréditer, au yeux de l'utilisateur lui-même, les lieux de soins, et, dans un second temps, la prison est reconstruite comme lieu de soin, ou, du moins comme lieu de sevrage.

II - LA DÉTENTION : « GROSSIR » ET S'ENNUYER

Comme pour d'autres, le parcours policier et judiciaire qui précède l'incarcération est épuisant, processus renforcé par le manque physique d'héroïne.

« J'ai fait que 24 heures de garde à vue. Mais j'étais trop mal. La juge elle voulait me voir absolument le matin quoi. Donc ils ont pas fait les chiens, ça a pu être écourté. 24 heures. Moi après quand ils ont dit qu'j'allais en prison, j'étais pressé de venir ici. Parce que j'étais comme ça au tribunal, j'attendais et j'étais comme ça, pas bien... Quand t'arrives, c'est presque un soulagement. J'étais content que je suis arrivé dans ma cellule... Au moins t'es dans un lit... tu peux... tu regardes la télé, tu peux essayer de t'occuper... ».

David l'avait déjà suggéré en évoquant les « tox » qu'il connaît et qui ont déjà fait de la prison : il entretient une grande proximité avec l'univers carcéral. Ainsi, avant même d'être incarcéré, David est « briefé » : les discussions sur le quotidien carcéral permettent d'atténuer le choc de l'arrivée.

*« Et ça se passe comment alors la... la découverte de la prison ?
Ouais ça va ça va... On m'a déjà expliqué... c'était quoi la prison ».*

Rappelons-le, le premier entretien est réalisé alors que David vient d'arriver. Le « choc de l'arrivée » se saisit au croisement de deux facteurs : le manque physique d'héroïne et l'incertitude pénale :

« Pour dormir c'est... la journée ça se passe tranquille. C'est le soir... j'arrive pas à dormir... À cause du manque, bah ouais. C'est le manque, le stress euh... tu penses, tu... c'est tout ça. Tu te demandes la peine que tu vas faire... combien de temps tu vas rester ici... qu'est-ce qui va se passer... tous les jours, t'y penses. J'ai peur qu'ils vont m'allumer... parce que je commence à être majeur... ils vont m'allumer... Moi

je dis dans ma tête qu'ils m'ont dit trois ans... Pour moi je reste là pour trois ans... Tu vois ce que je veux dire ? Le juge, quand j'ai été mis en examen, le juge il m'a dit, tu risques jusqu'à 10 ans. J'étais bloqué... quand il m'a dit ça... c'est pour me faire flipper... Ils ont le code pénal tout ça... ils disent tu risques ça ça ça... mais en vrai tu fais pas ça... ».

La détention de David est marquée par l'inactivité et l'ennui. Promenade et télévision constituent les seules activités régulières.

« T'es en régime orange ?

Orange ouais... Là je peux pas faire d'activités, je peux rien faire... J'ai que la télé, je peux regarder que la télé. Et la promenade. Deux fois une heure de promenade...

Tu vas à l'école ?

Je viens juste de faire les tests là... C'est tout. C'est clair, on se fait chier hein... sauf des fois, on ouvre la fenêtre et puis on parle quoi. On peut parler jusqu'à 2 heures du matin... ça passe le temps hein.

Et avec les autres qui sont incarcérés là, ça se passe bien...

Ouais, c'est tranquille...

Tu les vois que en promenade en fait ?

Et je leur parle à la fenêtre.

Vous parlez de quoi ?

On parle... « toi t'as fait quoi ? Lui il a fait quoi ? », on parle comment ça se passe voilà ».

Les surveillants, durant le premier entretien, sont décrits comme cherchant à rendre service, notamment parce qu'ils tentent de pallier le choix de l'arrivée, qui constitue potentiellement une période de désordre et de « pétage de plomb ».

« Nickel tranquille, les surveillants. Bien. Tu vas leur demander un truc, ils vont faire tout le possible pour l'avoir. Comme hier, ils avaient oublié de... ils avaient oublié mes médicaments, ça fait normalement ils me les donnent le matin, ça fait au soir vers 6 heures, j'étais pas bien, j'ai dit : "bah j'ai pas pris mes médicaments". "Comment ça t'as pas eu tes médicaments ?". "Bah ouais, la pharmacienne elle est partie". "La pharmacienne elle est partie ?". "Ouais, comment je vais faire ?". Il me dit : "t'inquiète pas je vais faire tout mon possible pour essayer de la joindre". Et il a quand même réussi à la joindre, mais pas avant le lendemain matin. Mais je veux dire, il avait quand même essayé... ».

L'incarcération apparaît comme un moyen, brutal certes mais efficace – au moins le temps de la détention –, de marquer une pause régulatrice des pratiques toxicomaniaques. Dans ce cadre, le rapport au corps est essentiel, comme le confirme le récit de David lors du second entretien.

« Tu as meilleure mine que la dernière fois !

Ouais ouais tout le monde me le dit, même les surveillants ! J'ai repris... du visage tout ça. Les 15 premiers jours, t'as tout le temps des petits symptômes, tu vois ? Mais le pire, c'est les trois premiers jours... t'es vraiment, tu peux plus bouger quoi. T'es plié en quatre quoi. Tu dors pas. Ça fait mal aux jambes, vous avez des courbatures, des coliques, tout ça hein ! C'est c'est vraiment... sale.

Tu as l'air content, là, et d'aller mieux...

Ouais je suis content hein ! Ça fait plaisir quand on me dit ça ! On me dit : "t'as pris du visage, tout ça !" ça me fait plaisir ! Avant, je me dégradais... tout le monde me disait : "ouais tu maigris comment ça se fait ?". Et là on me dit : "tu grossis !" (rires partagés) ».

Ici, ses descriptions permettent également de saisir un aspect particulier de l'organisation du quartier mineur. Si les promenades constituent les seules activités régulières, et que les détenus de l'aile gauche et de l'aile droite du quartier sortent en promenade de manière décalée, les jeunes de chacune des ailes n'ont que peu de chance de se côtoyer. Sans avoir mené une observation systématique de cette modalité de gestion de la détention que le partage des détenus n'est pas le fruit du hasard : d'un côté, les détenus les mieux intégrés à la prison (récidivistes), de l'autre, les parcours plus atypiques, les détenus isolés, les « victimes », etc. David, qui a dû endosser le statut de « tox » en détention, passera d'une aile à l'autre, pour ne pas devenir une « victime » :

« Quand je suis arrivé j'étais dans la cellule de ce côté-là en fait... Et là avant-hier j'ai changé de cellule je suis revenu de ce côté-là ! Ça fait que nous on se voit pas souvent des deux côtés en fait... Mais là quand je suis revenu de l'autre côté, ils m'ont dit, tout le monde me disait, comment t'as grossi tout ça ! (...) Ouais, je suis venu de ce côté-là, parce que j'avais eu des histoires avec... avec les autres tout ça... C'est pour ça que je suis venu de ce côté-là, c'est moi qui ai demandé. J'ai demandé à changer de côté. Ils avaient vraiment pas de conversation, c'était plutôt pour tailler les gens tout ça. De ce côté-là, ils m'ont jamais parlé de ça ou quoi... tu te fais moins emmerder de ce côté-là... De l'autre côté, ils me faisaient chier... ouais surtout en promenade ils me faisaient chier... promenade et... Direct, il y en a un, il est arrivé : "ouais t'es une victime" ou... que des trucs comme ça. Ça fait péter un plomb ! Ouais pourquoi je suis une victime ou quoi, tu vois ? Que des petits trucs comme ça. C'est pas bien ».

Le peu d'opportunité en activités et la prédominance de la télé dans la vie quotidienne sont une constante entre les deux entretiens, elles n'étaient donc pas spécialement liées à son statut d'arrivant. Il va néanmoins à l'école, mais... une heure par semaine.

« La vie de tous les jours, ça se passe bien ici ?

Mouais, nickel, tranquille ! Tranquille ! Bon, là ça fait deux jours que j'ai pas la télé là ! C'est tout le monde, y'a pas la télé... c'est la... c'est parce que c'est branché à un ordinateur ils m'ont dit... et l'ordinateur il déconne... c'est pour ça qu'il y a plus de télé... C'est chiant... Y'en a ils ont réussi à avoir une chaîne... moi j'ai pas du tout la télé depuis hier... j'ai changé de cellule hier... et depuis le temps que je suis arrivé dans la cellule j'ai pas de télé.

Alors tu fais quoi ?

Bah... on parle à la fenêtre... Rien à faire... on parle à la fenêtre... tu manges tu dors, tu te laves... (sourire). On s'ennuie c'est clair, on se fait chier... mais bon. (...) À chaque fois qu'on me propose d'aller à l'école, j'y vais ! Justement, ils peuvent me proposer d'aller à l'école tous les jours, je vais y aller ! Mais une fois par semaine ils me proposent d'aller à l'école... Une heure... Pourtant je sais pas dans sa classe il peut mettre plus que trois personnes ! Au lieu de prendre trois personnes il a qu'à prendre 5-6 personnes je sais pas moi... On devrait avoir une fois une heure tous les deux-trois jours. Parce que là c'est

chaud... tu fais une heure de maths le le... toutes les semaines il fait une heure de maths et tous le... l'autre semaine tu fais une heure de... de français ».

Son rapport avec les surveillants, lui, évolue. S'il souligne qu'untel ou untel cherche à lui faciliter la vie (par exemple, un surveillant décidera, de lui laisser sa télé la journée alors qu'il est passé en régime rouge), David fait néanmoins l'expérience de l'hyper-punitivité du lieu :

« T'es en régime euh... quoi là ?

En régime rouge. J'étais en orange ! Mais j'ai fumé une cigarette, ils m'ont... ils m'ont pris en train de fumer une cigarette en promenade. Bon, t'es fumeur, t'arrête de fumer en plus t'es... t'arrête déjà la drogue... comme ça d'un coup faut arrêter de fumer en plus... voilà c'est chaud quoi. Je passe euh... au prétoire pour la cigarette. Mouais grave ! Du coup, ils m'enlèvent la télé pendant toute la journée, quand ils vont me donner la gamelle. Le matin 7 heures et demi, ils viendront rechercher la télé. Vers 6 heures du matin... vers 6 heures au soir ils te la redonnent et vers 7 heures, 7 heures et demi du matin, ils viennent la chercher. Mais de toutes façons la télé, au soir, tu l'as que jusqu'à 11 heures... Sauf si t'as le petit code (rire). Mais ouais, t'es dégoûté quand t'as pas la télé !!! ».

Malgré tout cela, David est, lors du second entretien, profondément enthousiaste. D'abord, et ce malgré l'absence de parloirs (« *ma mère elle a pas eu de nouvelles, elle a encore téléphoné à mon éducateur tout à l'heure pour avoir des nouvelles du parloir tout ça, parce que ça fait vraiment un mois plein qu'ils m'ont pas vu* »), il renoue des liens avec sa famille, via le courrier et les mandats. Pour la première fois depuis longtemps, son père lui donne 50 euros, expliquant dans sa lettre qu'il sait, « cette fois-ci, que l'argent ne partira pas dans la drogue ». Ensuite, et ce à la différence du premier entretien, David est maintenant convaincu qu'il ne retouchera pas à la drogue. Aux « 200 tox » qu'il connaît et qui ont rechuté, évoqués dans le premier entretien, répondent aujourd'hui les « cons » qui ne saisiraient pas la détention comme une chance pour arrêter :

« T'as une chance de t'en sortir, ce serait vraiment bête de retomber là-dedans quoi... Faut vraiment être con quoi... Faut vraiment... être pas bien dans sa tête, faut vraiment qu'y ait personne autour de toi, faut... faut vraiment voilà, tu te sens plus... plus utile à rien. Faut être vraiment dégoûté de la vie quoi ».

David conclut :

« Ouais ça m'était utile, moi je le dis, carrément, ça m'a été carrément utile la prison. Je sais qu'j'aurais pas pu m'en sortir en étant dehors. Je sais qu'j'aurais pas pu. J'aurais pas pu me dire de moi-même : ouais je vais aller faire me soigner en cure ou un truc comme ça... J'aurais pas pu de moi-même décider ça quoi. Peur du manque. Tellement ça fait mal. Je sais que la prison pour moi ça a été une chance. Parce que là... au jour d'aujourd'hui si ça tombe je serais peut-être plus là. Je serais peut-être mort. Qui sait ? Maintenant j'aurais envie de plus y retoucher. Je suis en prison, j'en profite pour me refaire une santé. Me remettre bien. (...) J'ai envie de passer du temps avec ma famille, de sortir, de trouver une copine, trouver du travail. Déjà quand je vais sortir, moi je serai majeur, moi c'est sûr je vais pas faire que trois, trois-quatre mois ici... Je suis là quand même pour stupéfiants, et... j'vais sortir, mon frère il me fait rentrer à son boulot ».

Quelques jours après l'entretien, David, épaulé par son éducateur en charge de son dossier en prison, fait une demande de transfert pour assurer les liens familiaux, pas de moyen de locomotion pour la famille ».

*« Monsieur le juge,
Je sollicite de votre part la possibilité d'être transféré à la maison d'arrêt de L. pour permettre à mes parents de venir plus facilement car ils n'ont pas de moyens de transport. Cela me permettrait aussi de voir plus facilement mon éducatrice pour préparer une éventuelle sortie. Et cela me rassurerait d'être plus proche d'eux ».*

La demande de transfert sera acceptée, assortie d'une interdiction de communiquer avec deux jeunes « impliqués dans la même affaire » que David, incarcérés dans la prison où il a effectué sa demande.

III - DE LA SORTIE DE PRISON ET CONTRÔLE

Deux mois après sa sortie (il sera resté quatre mois en tout), David, en liberté provisoire, est dans un CPI. Je conviens avec les éducateurs du centre d'une date pour venir voir David, en faisant l'erreur de ne pas lui parler directement au téléphone. Les éducateurs me disent qu'il n'y aura pas de problème, qu'ils préviendront David, qu'il sera « OK ». Lorsque j'arrive, David fait la moue, il parvient mal à contenir sa colère. Notre relation a basculé, je n'ai plus le rôle de confident, mais suis assimilé au système judiciaire. « Non, je m'en fous, je ne veux pas lui parler » dit-il à son éducatrice sans même me regarder. Je tente de détendre l'atmosphère en rappelant que l'enquête repose sur le volontariat, qu'il n'y a pas de problème s'il ne veut plus participer. Mais je ne peux m'empêcher de lui rappeler que nos discussions étaient de qualité en détention, et qu'il s'était engagé à me revoir. Son éducatrice finit par le convaincre de « rester 5 minutes » avec moi, afin que je lui réexplique les enjeux de l'enquête. Durant cette brève entrevue, mon effort consistera à me dissocier de ses déboires socio-judiciaires : je ne suis ni juge ni éducateur, j'ai un point de vue extérieur sur la situation, et s'il est mécontent des contraintes qu'on lui impose, j'aimerais précisément qu'il m'explique ces déboires, parce qu'elle sont au cœur de ma recherche. Mais, j'insiste à nouveau, s'il désire ne pas poursuivre la discussion, c'est son droit le plus strict. David tranche la question, se lève,

s'apprête à partir. Je le raccompagne auprès de son éducatrice, lui dit au revoir, et convainc l'éducatrice de réaliser un entretien avec moi. Celle-ci explique :

« En fait, il y a eu un changement de juge d'instruction, qui a repris l'affaire de David la semaine dernière. Ce qui était positif, c'est que David était placé ici, il a trouvé sa voie dans la boucherie, donc il voulait reprendre un contrat d'apprentissage en boucherie. Ici, il a fait quelques stages en boucherie qui se sont très bien passés, et son beau-frère lui a trouvé un stage près de chez lui, où il réside. Donc avec l'accord du juge d'avant, David avait l'autorisation de rentrer chez lui à la semaine, ce qui lui permettait de faire son stage. Le problème, c'est que là, la nouvelle juge qui est arrivée refuse que David continue dans cette voie-là, qui était une bonne voie pour lui parce qu'elle aurait pu déboucher sur un contrat d'apprentissage. Et elle a voulu qu'il réintègre la structure. Donc en lui supprimant également ses permissions de week-end.

Parce que là, il était la semaine chez ses parents ?

*Chez sa mère. En fait, l'éducatrice du milieu ouvert qui s'occupait de David rendait visite pour savoir si tout se passait bien. En cas de problème, elle nous contactait pour qu'on aille le récupérer, mais il n'y avait jamais eu aucun souci. Donc là, il a un peu mal vécu la chose, il vit ça comme une sanction alors que depuis qu'il est arrivé ici, on lui a imposé un cadre qu'il a respecté. Il ne comprend pas trop ce qu'il se passe. Donc là, le projet qui apparemment se mettrait en place pour David, ce serait la fin de son placement ici peut-être cette semaine pour intégrer un centre éducatif renforcé dès la semaine prochaine jusqu'à sa majorité quasiment. Il intégrerait ça jusqu'au mois de décembre, et en janvier, ce serait son anniversaire, je pense, ou février, et donc voilà. Donc c'est un peu quelque chose qu'il a du mal à comprendre. C'est la première chose qu'il m'a dit ce matin. Qu'il ne comprend pas pourquoi la juge, elle le sanctionne aussi sévèrement alors que... Enfin **elle, elle se couvre aussi, elle connaît pas le dossier**, il est quand même connu dans le secteur où il réside pour des faits, donc... Donc il est un peu frustré, je crois, à cause de ça. Il le vit plus comme, je vais pas dire comme un échec, mais il se demande un peu ce qu'il lui arrive alors qu'on lui a bien dit dès le début que c'est... Il a déjà eu énormément de chances d'avoir eu l'accord du juge, du premier juge, parce qu'elle n'était pas obligée de lui accorder. Donc ça lui a quand même permis d'être quinze jours pas loin de la maison, ce qu'il n'aurait... Bon, il n'est pas placé chez nous non plus depuis très longtemps, il a ses preuves à faire aussi, je comprends que... On a des jeunes qui sont ici six mois et qui ne sortent pas beaucoup».*

Le changement de juge d'instruction serait donc à l'origine de cette rallonge pénale. L'éducatrice tient alors une position ambivalente. D'un côté, elle affirme que David avait « trouvé sa voie », et semble regretter cette décision. De l'autre (et je perçois de la méfiance dans son propos vis-à-vis de moi), elle rappelle que jamais elle « n'ira à l'encontre de l'avis du juge d'instruction », sans que l'on comprenne bien en quoi consisterait cette opposition. Toute décision pénale ou socio-pénale est alors renvoyée aux « actes » qu'a commis David :

*« Voilà. Donc il est un peu en période test, il a tout à prouver, et même si ça aurait pu déboucher pour... Il a ses preuves à faire avant. Et ses preuves, c'est ici qu'il faut que ça se passe, ou au CER, s'il intègre un CER. Bon, nous ici, au niveau respect, règles, adultes, on n'a pas à se plaindre de David. Mais ça a été très court, donc **il faut que ce soit sur une longue période**. Il avait trouvé sa voie. Maintenant, si ça aurait pu déboucher pour lui, c'était très bien, maintenant **c'est sûr qu'il faut assumer ses actes, et les assumer, c'est aussi payer sa dette**, entre guillemets. Et payer sa dette, c'est ici. Moi, comme je lui ai dit : "Les bêtises, tu les as faites. Et la sanction, tu étais placé ici pour six mois, t'as eu la possibilité d'intégrer quinze jours en boucherie, avec des gens qui sont contents de toi, pas très loin de chez toi. Rien ne t'empêchera par la suite de reprendre contact avec ces gens-là et de pouvoir reprendre". Quand on veut quelque chose, on y arrive. Donc maintenant, c'est une question de bonne volonté. **C'est pas de notre faute** ».*

L'organisation de la vie quotidienne en CPI, quand David est en stage où quand il n'a plus rien à faire, est troublante en ce sens que dans la première option, la vie est ouverte sur l'extérieur et organisée sur un projet concret d'insertion, alors que dans la seconde, la description d'une journée-type fait indubitablement penser à l'organisation d'une journée en prison, le ménage et la cigarette en plus :

« La journée type. Ben quand il va en stage, c'est lever sept heures. Il allait en boucherie, donc avant d'intégrer une boucherie près de chez lui, il y avait une boucherie ici. Donc il faisait neuf heures – midi, seize heures – dix-neuf heures, donc on l'amenait à neuf heures, on le récupérait à midi. Repas, détente, playstation. Seize heures, il retournait au travail jusque dix-neuf heures, et repas du soir. Bon après, les jeunes étaient tous rentrés le soir, donc... Sinon, le début d'après-midi, comme ils sont beaucoup à l'école, il était un peu seul ici. De quatorze heures à seize heures. Les autres revenaient plutôt vers dix-sept heures. Mais... »

Et une journée-type d'un jeune quand il n'a pas de stage ?

Ben une journée-type, c'est il se lève à huit heures, grand maximum. Et il déjeune, donc là, ce matin, David aide à l'entretien des locaux. Donc bon, là, il y avait de la peinture et il y avait un nettoyage de sol là-bas puisqu'ils avaient mis en peinture. Il s'est chargé de ça pendant toute la matinée. Donc cet après-midi, il a eu la playstation en début d'après-midi, mais en décalé par rapport aux horaires de permission puisqu'on a mangé sur l'extérieur, donc ça a été un peu décalé. Et puis voilà, là, ils vont attendre, ils vont nous redemander la Playstation à normalement 12 h 45-13 h 30, mais comme on est revenu du repas à 13 h 30, qu'il n'a pas pu l'avoir, on lui a accordé plus en début d'après-midi. Donc on lui a récupérée à deux heures et demie, trois heures, et on lui redonnera qu'à 17 heures jusqu'à 19 heures. Voilà.

Et il y a une heure de coucher ?

22 h 30. Dernière cigarette pour ceux qui fument. Après, c'est coucher. 22 h 30 dans les chambres, 23 heures, extinction des feux.

Et les chambres sont fermées ?

Oui. Ben déjà, elles sont fermées à clé la journée pour pas qu'ils se volent entre eux, et puis... Eux, ils s'enferment, et celui qui fait des rondes rouvre les portes ».

Le récit de David, au delà de la problématique de la criminalisation de l'usage de drogue des options que cette criminalisation finit par ouvrir, interroge, également la nature subjective des peines : une peine à temps restreint et défini en prison peut être perçue comme moins dure qu'une peine à rallonge, où le jeune passe d'institution en institution. « Il faut que ça soit sur une longue période » dira l'éducatrice. C'est dans ce cadre qu'il faut penser le rapport à la prison des mineurs incarcérés.

RÉCIT N° 15 :

NORDINE, 16,5 ANS

« Moi la prison, c'est pas un truc... Ça fait mal d'être ici, mais c'est ma mère, mon petit frère, et ma copine, c'est tout. Sinon, moi ici, j'aurais pas ma mère, mon petit frère, ma copine, ici, je m'en fous moi, je reste 5 ans ici, je m'en fous. »

« Si tu fais pas de conneries, si tu fais pas des trucs, jamais tu vas devenir un homme. Là, au moins, je sais c'est quoi la prison. Vaut mieux que je vienne maintenant que quand je serai grand. Au moins, je sais c'est quoi la prison. »

Nordine a 16,5 ans. Je réaliserai d'abord deux entretiens avec lui au sein du quartier mineur de la maison d'arrêt, qui me permettront d'éclairer quelques-unes des ambivalences qui forgent son expérience carcérale. Lors du premier entretien, la prison apparaît comme l'issue logique d'un parcours chaotique et stigmatisé. Originaire du Maroc, cela fait 7 ans (depuis 2000) que sa famille s'est installée en France, à la suite du remariage de sa mère. Il a quitté son père et son pays d'origine pour s'installer chez sa mère avec sa fratrie. Évoquant le manque d'argent et d'affection, ce sont les problèmes scolaires, et surtout la stigmatisation liée à son illettrisme qui sont narrés comme la source première de sa carrière déviante. La prise en charge socio-pénale semble alors n'avoir aucune prise sur lui : Nordine a des ennuis avec la justice depuis l'âge de 13 ans, et ses relations avec différents éducateurs sont des échecs (ne serait-ce que parce qu'il ne se rend pas aux convocations dont il est l'objet). Lors du second entretien, à l'inverse, les stigmates sont retournés, réappropriés : le passage en prison est nécessaire si l'on veut devenir « un homme ». L'expérience de la détention proprement dite est alors elle aussi profondément équivoque. D'un côté, Nordine tient à affirmer qu'il tient le choc, conformément à l'attitude que doit adopter un « homme » en formation. D'un autre côté, l'ennui carcéral – Nordine apprend néanmoins progressivement à lire et à écrire, ce qui constitue une fierté – et la séparation avec sa famille constituent une source de souffrance

qu'il détaillera régulièrement au cours des discussions. Alors que j'espérais réaliser un entretien extra-muros, c'est en EPM que je retrouverai Nordine, et réaliserai un troisième entretien. Cette ultime rencontre permettra à Nordine, via la comparaison des deux structures (quartier mineur versus EPM) d'intensifier la description de la complexité de son expérience.

I - STIGMATES, RELÉGATION SCOLAIRE, DÉLINQUANCE

« Ça fait 7 ans que je suis en France. Moi en fait, je suis né au Maroc. Ma mère, elle est venue ici en France, elle s'est mariée avec mon beau-père. Mon beau-père, des fois, je m'embrouille avec lui, des fois ça, ça... Après, j'ai connu des copains, après, il y a eu des histoires, après, quand j'avais pas d'argent, personne me donnait d'argent, ma mère, elle travaille pas, elle me donnait pas d'argent, personne me donnait d'argent. Personne ne m'achetait d'habits. Mes copains, ils venaient chez moi, ils me disaient... "viens, on va te filer de l'argent", j'en avais pas, alors je suis parti chercher de l'argent avec eux, voler, faire des conneries, et voilà, c'est pour ça que je suis là en fait. Après, il y a eu plein de problèmes, les gens, là je suis ici, quand je vais sortir, je vais plus traîner avec les mêmes personnes. Parce que c'est des copains... Mais personne n'écrit, demande "ça va ?". Personne ne vient te donner un peu d'argent... Parce que quand t'es dehors, tout le monde dit : "bien ? bien". mais quand t'es ici, personne. Ta mère, tes petits frères, et ta copine : il y a qu'eux qui pensent à toi, mais sinon les autres, personne. C'est pour ça que quand je vais sortir, je vais revoir personne, personne. Je vais aller chez moi mais eux viendront plus ».

Nordine pose les jalons de son récit, avant de les déployer un par un. Les « embrouilles » avec le beau-père, d'abord, qui seront signalées au parquet en 2003 par l'établissement scolaire de Nordine. L'éducatrice alors en charge de Nordine décrit « un climat familial conflictuel et d'épisodes de violences de Monsieur ». Les « problèmes » ensuite, et, notamment, la relégation scolaire, l'ennui à la maison, la recherche d'argent :

« Moi, je ne sais pas lire ni écrire en fait. Quand je suis venu ici, ils m'ont mis dans une école et ils ont fait comme si, à la place de me mettre dans une école spéciale pour apprendre le français, ils m'ont mis en CM2, un truc comme ça. J'ai pas appris bien en fait. Moi maintenant, on me donne un livre, il y a des mots, je vais savoir les lire, il y a des mots, je vais pas savoir. Si tu me dis : "écris une voiture", il y a des mots, je vais pas savoir les écrire... C'est pour ça, en plus, l'école, moi j'aime bien aller à l'école, écrire, apprendre des trucs et tout, mais je ne peux pas y aller, quand je vais à l'école, les gens même dans une école normale, les gens savent lire et savent écrire, les profs, je dis ça : "je sais pas lire", les gens, ils rigolent, c'est pour ça que j'aime pas aller à l'école. Ils rigolent de toi, ils se moquent. C'est pour ça, j'aime pas aller à l'école. Les autres rigolaient de moi à l'école, donc je partais pas à l'école, je restais chez moi, je m'ennuie chez moi, je sors, je connais d'autres, on commence à se connaître, lui il commence à me dire on va chercher de l'argent, moi j'ai pas d'argent alors je vais ».

Viennent rapidement (vers l'âge de 13 ans) les premiers ennuis judiciaires, les assistantes sociales, le placement sous AEMO, consécutif au signalement évoqué plus haut, et un nouvel échec scolaire :

« Il y a eu des histoires. Des vols, des trucs comme ça... Vols de voiture, vols de vélo, bagarres, des trucs comme ça.

Donc, t'as eu des condamnations...

Des TIG, des trucs comme ça en fait. Plein de trucs. Après il y a eu des assistantes sociales, des trucs comme ça, des éducatrices, après j'étais au foyer, je suis resté un an et 1/2 je crois, après je suis retourné chez moi, à cause des histoires de vol et tout. Après je suis retourné chez moi et je suis allé dans une école en Belgique (mécanique automobile). Ça fait, dans l'école, je parlais... Au début, mon beau-père au début il m'amenait en voiture, parce que c'est loin, moi j'habite à R., l'école est en Belgique, ça fait que mon beau-père au début il m'a emmené, mais il est vieux, il a mal à un pied, il peut plus marcher, parce qu'il a fait la guerre, il a des trucs à son pied, il peut pas marcher, donc il pouvait plus rouler en voiture, peut plus m'accompagner. Et moi je ne savais pas lire, je ne savais pas écrire, pour prendre le bus, ou descendre, où aller, pour lire un plan pour aller à l'école. Je ne savais pas. Je suis resté dehors, chez moi, je dormais, je sortais, je roulais avec ma moto, après, je faisais quoi ? Je traînais dehors, après, j'avais pas d'argent, je suis chez moi, les copains, ils klaxonnent, je suis chez moi, je descends, "viens, on va toucher de l'argent", j'en avais pas, personne ne donne, ma mère, elle n'en avait pas, elle pouvait pas me donner, même elle, elle n'a pas. Ça fait que je parlais, je volais des trucs, après... Je suis arrivé ici en fait ».

De l'école à la maison, de la maison à la rue, la ligne transgressive de Nordine s'intensifie, sans que les éducateurs ne parviennent à le canaliser :

« J'avais un éducateur, et en fait, il me suivait, mais après, il me suivait plus. Quand j'avais des rendez-vous, moi je ne savais pas c'était quand la date. Au fait, moi, dans ma tête, je sais pas quel jour on est. Si vous me dites : "quel jour on est ?", je vais dire : "jeudi, parce qu'on a fait du foot". Trois, quatre jours après, je vais pas savoir, les jours, je les retiens pas dans ma tête. Ils disent que je veux pas venir, mais en fait, j'oublie mon rendez-vous. Je les oublie, des fois je suis dehors à traîner avec mes copains, j'oublie. Et quand j'arrive chez moi, on me dit : "t'as oublié le rendez-vous", je vais faire quoi ? Je peux pas revenir en arrière, j'oublie, après ils disent que je veux pas travailler avec lui. Moi j'oublie, comment veux-tu que je garde un rendez-vous dans ma tête ? ».

La première étape du récit de Nordine, par ailleurs très loquace, s'achève sur le récit de l'affaire pour laquelle il est incarcéré : vol avec violence en réunion et conduite sans permis

« Il y avait vol de voiture, on était à xxx., j'étais avec un copain. Il y avait une voiture démarrée, on l'a prise. On s'amusait. Après j'étais chez moi un matin, j'étais chez moi, il était 7 h 30, y a un copain à moi qui est venu, il a klaxonné, il faisait le bordel devant chez moi, pour que je sorte. Moi je dormais, je l'avais pas entendu klaxonner. Ma mère, elle s'est réveillée à 7 h 30, elle m'appelle, elle vient me réveiller et me dire : "dis à ton copain qu'il dégage". Ça fait que moi, je descends et tout, ma copine, elle était là, elle dormait chez moi, je m'habille, je descends, je lui dis : "arrête de klaxonner et barre-toi", il me dit : "vient, on va toucher de l'argent". Je lui dis : "c'est quoi ?", il me dit : "t'inquiète, j'ai un bon plan". Ça fait, je vais avec lui, et il y avait quoi, il y avait une arme et un sac, il y avait deux cagoules, après il dit : "vient", on tourne, il tourne, il tourne, il fait des tours comme ça dans le quartier, il tourne, il tourne, il tourne, après il voit quoi ? Comment ça s'appelle ? Une boulangerie, parce que tout était fermé. Il voit la boulangerie, il me dit : "tu restes devant la porte, tu surveilles, moi je prends l'argent, on partage l'argent, après je te pose chez toi". Je fais : "vas-y". Après moi j'étais devant pour surveiller, après il a pris l'argent, après on est parti, il m'a déposé chez moi, on a partagé l'argent, après il est parti chez lui. Après je l'ai vu le soir, dans mon quartier, dans le parc, j'étais avec lui, on a fait une soirée, après le lendemain matin, il est venu me chercher, il me dit viens on va toucher de l'argent. Ça fait que on va dans une casse. On était en marche arrière, moi je descends, il me dit : "tu prends la caisse", lui il braque, moi je vais, la caisse, il me dit : "elle est là-bas". Moi je vois des billets comme ça, posés, je les ai pris, je les ai mis dans le sac. Je suis sorti, je suis monté dans la voiture, on est parti, on a partagé l'argent, je suis rentré chez moi, il m'a déposé, je suis rentré, il est parti. Je sais pas où il a posé la voiture... la police l'a craté, je sais pas. Moi je sais pas, il m'a posé chez moi. Moi, j'ai rien fait de mal moi en fait, je me suis réveillé, il me dit que je suis complice. Moi j'ai pas d'argent, pour ça, il me donne de l'argent. Je suis complice ? J'ai fait quoi ? J'ai braqué personne moi. Après, peut-être, je l'avoue ça, la voiture on l'a volée. Après, il y a des trucs que j'ai pas fait. Ils me disent : "ouais, j'ai pris une

voiture, j'ai fait une poursuite, j'ai tapé une voiture de police, je l'ai laissée". Mais c'est lui ça, ils croient que c'est moi, mais c'est pas moi, ce jour-là, moi j'étais dans une maison abandonnée ».

II - LA DÉTENTION : APPRIVOISER L'ÉCRIT, REGARDER LA TÉLÉ

Concernant la détention, nos discussions s'organisent autour de deux thèmes principaux : d'un côté les relations qu'entretient Nordine avec l'extérieur, via le courrier notamment, et les parloirs ; de l'autre, la vie quotidienne en détention, remplie essentiellement par les émissions télévisées, et quelques activités (avec parcimonie : atelier informatique assuré par un bénévole, école, sport). Ces deux thèmes vont progressivement s'entrelacer : les relations avec l'extérieur organisent une partie de la vie quotidienne, et la vie en détention est plus insupportable lorsque celles-ci sont mises à mal. Détaillons.

Vis-à-vis de l'extérieur, Nordine est d'abord aigri par l'absence de soutien de ses amis (« *Les gens au moins, ils écrivent une lettre... "Ça va ?", ça fait plaisir au moins, et ben non, rien ! Quand je vais sortir, je ne vais appeler personne, je dirai même pas bonjour* »). Ensuite, l'incapacité à remplir son rôle familial est une source d'angoisse tenace, qui constitue pour Nordine le cœur de la peine sociale associée à la privation de liberté. La peur qu'un événement survienne sans que l'on puisse l'infléchir d'une quelconque manière, telle est, pour Nordine, et ce bien avant les conditions matérielles de détention et l'organisation de la vie quotidienne, la source principale de désarroi en prison.

« Moi la prison, c'est pas un truc... Ça fait mal d'être ici, mais c'est ma mère, mon petit frère, et ma copine, c'est tout. Sinon, moi ici, j'aurais pas ma mère, mon petit frère, ma copine, ici, je m'en fous moi, je reste 5 ans ici, je m'en fous. S'il y a un malheur, si mon petit frère a un accident ou quoi, ma copine elle fait ça ou ça, tu te rends malade. Mettons mon petit frère là il sort pour jouer et quelqu'un l'écrase. Moi je suis ici. Ma mère elle me dit ça demain, je deviens fou. C'est pour ça que je me rends malade tous les jours qui passent. Tu peux faire quoi ? Tu ne vas pas t'envoler d'ici hein. T'es obligé de rester.

Ça te pèse ?

Voilà, c'est ça, sinon le reste je m'en fous ».

« *Si la copine elle fait ça* »... L'angoisse de la tromperie, typique en détention¹³⁴ est redoublée par les conceptions machistes et sexistes de Nordine, qui fait une claire distinction entre les « filles bien » et les « putes ». La seconde catégorie permet de contrôler la première. Ainsi, son absence, et l'incapacité à gérer autoritairement la

¹³⁴ Cf. CHANTRAINE, 2004a.

sociabilité de sa copine, lui font craindre le pire : qu'elle traîne avec les « putes », source potentielle d'« ennuis » pour elle, et de tromperie pour lui. Les nouvelles du parloir ne sont pas bonnes, et Nordine décide, par courrier, de mettre un terme à la relation (ils se rabibocheront ensuite) :

« Ma copine, quand j'étais avec elle, dehors, je voulais pas qu'elle traîne avec des meufs, je les connaissais les meufs, parce que quand j'habite dans mon quartier, je connais tout le monde. Je connais les meufs, avec qui ils vont, avec qui ils traînent, je les connais bien, c'est des putes, comment dire... c'est des putes. Je sais, après, quand j'étais dehors, elle traînait au début avec une. Je lui ai dit : "tu ne traînes pas avec elle", elle m'a écouté, après elle traînait avec l'autre. Je lui dit : "traîne avec personne", après elle m'écoute pas, après je l'ai laissée, après elle est venue, elle est partie pleurer chez ma mère, je lui ai dit : "mais tu m'écoutes pas", après je lui ai laissé une chance, après je suis venu ici, après mon frère, il m'a dit qu'elle traînait avec elle, après je l'ai quittée, après... Elle est partie pleurer chez moi, sa mère, elle m'a écrit une lettre, ma mère m'a dit : "tata, tata", après je me suis remis avec elle, je lui dit : "je te laisse une dernière chance", après mon frère ou quelqu'un me dit que t'as fait quelque chose, "oublie-moi", et ma mère, elle m'a dit : "elle était avec elle", je sais pas, elle a fini un stage de coiffure, ça fait, je sais pas, elle s'est dit : "elle est belle", elle a une grande gueule, puisqu'elle fait ça, elle se fout de ma gueule, moi je m'en fous, "fais ce que tu veux", j'ai dit : "traîne pas avec elle, c'est pour toi". Moi je m'en fous, un jour ou l'autre, je vais sortir, il n'y a pas qu'elle. Moi je m'en fous, je dis ça pour elle, c'est pas pour moi. Moi je dis : "pourquoi tu traînes avec elle ?", "faut pas traîner avec elle, pourquoi ?", parce que ceux qui traînent avec elle, il y en a à qui il est arrivé des trucs, l'autre, elle se fait violer, l'autre, elle va à xx., ils la laissent là-bas, toute seule, je sais pas comment elle fait pour revenir. Je sais très bien, je les connais bien, je les connais très bien. C'est pour ça, je lui ai dit : "fais pas ça", mais elle m'a pas entendu, je lui ai dit : "tu vas voir", j'ai dit à ma mère : "tu lui dis, elle m'écrit plus, je ne la connais plus", c'est bon ».

Pour passer le temps en cellule, Nordine regarde massivement la télé. Comme d'autres, il devient un expert des programmes, qu'il connaît par cœur. Comme d'autres également, il dispose du « code » qui lui permet de regarder la télé après 23 h 00 :

« En cellule, tu fais quoi ?

Je regarde la télé, j'écoute de la musique et je fais des dessins, il y a que ça à faire. C'est des films que je suis, comme, je suis la roue de la fortune, des trucs comme ça... Tu as tellement l'habitude que tu sais à quelle heure ils commencent, à quelle heure ils finissent. Je regarde aussi sur la 6, le truc sur la danse là, une école, après je regarde la roue de la fortune, après je regarde "Plus belle la vie", parce qu'il y a plus rien après, après je regarde un film, sur la 1, la 6 ou la 4. Le midi, je vais regarder les informations. Après je regarde la 6, comment ça s'appelle... Malcom. Je regarde un petit peu Malcom et je mets la 4, Djamel Debouze, sur la 4, dans un hôpital. Après je dors un petit peu, je regarde un film sur la 6, il y a toujours des films sur la 6. Je regarde, après je dors jusqu'à la promenade. Ça fait passer le temps. Le film est fini, j'éteins le volume, parce que ma fenêtre, elle est ouverte, et je dis tu peux me passer le code ? Une demi-heure pour faire le code et je l'ai eu, j'ai regardé la 1, comme ça, jusqu'à 1 h 00, après j'ai éteint, j'ai mis un peu de musique et je me suis endormi ».

L'illettrisme en détention constitue un lourd handicap, car le courrier est le support principal de maintien des liens familiaux. S'il ne permet pas de trouver la chaleur du face à face direct au parloir, il est néanmoins moins soumis aux aléas (« Comme là j'ai pas eu de parloir, je pète un câble »). L'apprentissage progressif de la lecture, et la nécessité de

comprendre les lettres qu'on lui envoie, deviennent ainsi un support de sociabilité en détention : Nordine a besoin d'aide :

« L'école, je vais quand on m'appelle en fait, parce que des fois, il y a de la place, des fois, il n'y a pas de place, mais le vendredi je vais là-bas, on fait un jeu, là, le "mille mots". Au début, on m'a aidé, après, j'ai compris, il fallait que je trouve des mots, maintenant, c'est bon. "En plus il y a des mots, je savais même pas ce qu'ils voulaient dire, on m'a appris". (...) Ma mère, ma copine, elles m'écrivent des lettres. Alors je prends des mots, et j'essaie de faire des phrases, parce que je ne sais pas écrire. Je lis tout doucement, et j'arrive à lire des fois, je prends des phrases, je prends des mots. Quand il y a du courrier que j'arrive pas à lire, je demande aux éducateurs, comment il s'appelle, le surveillant, ou le copain à côté de ma cellule. Sinon quand j'écris une lettre que j'arrive pas à écrire, je donne des feuilles à côté de ma cellule, je dis quoi écrire et il écrit en fait ».

Les relations avec les surveillants, elles, sont décrites comme fluctuantes : tel surveillant est « bien, » tel autre est un « bâtard » ; tel surveillant peut accorder telle faveur, et la refuser le lendemain. Les services accordés ou refusés ne semblent jamais cadrés ou stabilisés ; ils sont plutôt décrits comme le fruit d'un arbitraire qui transforme toute demande en négociation.

« Ça va, tu demandes un service, ils te le rendent, tu demandes pour aller comme ça, la play, dans la salle, t'y vas. Après tu demandes un truc, des fois, quand tu demandes du sel, il y en a qui disent : "non, j'en ai marre de faire passer", il y a en a qui disent : "ouais, ils passent" ; ça dépend ».

Si l'apprentissage de la lecture est décrite par Nordine comme un élément positif de sa détention, ses descriptions sont néanmoins explicites : les activités servent à tuer le temps, ne parviennent pas à tromper l'ennui, ni l'angoisse qui empêche d'avoir un sommeil de qualité.

« Des fois, je n'arrive pas à dormir le soir, je fais des dessins, des dessins, des dessins, tellement je suis pas fatigué, quand il n'y a pas de film. Quand un film commence, je pose tout sur la table, je m'allonge, je regarde le film. Quand il finit, faut que je me lève, ça fait... je suis bien moi quand je regarde le film, mais quand le film finit, faut que je me relève, ça dépend, quand le dessin est bientôt fini, je le finis, sinon je range tout et après je dois préparer mes affaires pour le lendemain matin. Après je prends une douche, chaude, je dors direct, tellement je suis fatigué, j'ai bougé, je fais tout ça, après je suis mort, surtout le jeudi, après le sport, je cours partout, ça fait un peu de sport, après, je ne prends pas ma douche, je vais dans ma cellule, je fais des pompes, après j'attends la promenade, je vais là-bas, je prends l'air, après je vais dans la salle de sport, je fais un peu de sport encore, après je prends ma douche, après je reste dans mon truc, j'attends la gamelle, je regarde la télé, quand la gamelle, faut que je vois la 6 parce que le film commence. Je mets la 6 direct, je regarde le film, je sais pas, après, quand c'est la pub, je fais des dessins, des fois je nettoie le vite fait. Ça dépend, des fois, je demande... des fois ils me réveillent pour aller à l'école et moi je voulais me lever pour nettoyer, mais ils me disent d'aller à l'école, mais c'est le matin, des fois l'après-midi, je demande pour nettoyer ma cellule, ça dépend. (...) Je m'ennuie, je vois qu'il fait bon dehors, et j'ai pas envie de rester ici. Attends, tu fais le même truc, je sais pas ce que tu manges... Tu pêtes un câble, sur Skyrock, il y a toujours la même musique, tu pêtes un câble ».

III - L'EPM : ENTRE HYPER-ACTIVITÉ ET SUR-DISCIPLINARISATION

Lorsque je parviens à obtenir une autorisation pour m'entretenir avec Nordine au sein de l'EPM où il a été transféré, il est en détention depuis presque neuf mois. Nordine semble content de me voir, il se souvient bien de moi malgré le temps qui sépare notre rencontre de la précédente ; la perspective de réaliser un entretien brise la monotonie d'un quotidien minutieusement réglé. Du faible volume d'activités au quartier mineur, l'EPM est caractérisé par une hyper-activité permanente qui change partiellement la donne.

*« Tu te réveilles le matin à huit heures. Sept heures, au début, ils te réveillent à sept heures et demie. Après, ils viennent te chercher à huit heures. C'est casse-tête. Tout le temps, tous les jours, t'es fatigué. Voilà, après quand y'a... Le week-end, y'a des activités. Tellement y'a des activités, t'as pas envie d'y aller le week-end, t'as envie de te reposer, tellement t'es fatigué. (...) Ça arrête pas. **Quand tu vas au mitard, c'est là que ça arrête** (rires). **C'est ici que tu te reposes, c'est vrai, hein !** En cellule, t'arrives, tu prends une douche, t'es tout fatigué, t'as envie de dormir. Tu parles un peu avec eux, après, tu... Tu regardes même pas la télé tellement... (rires) t'es fatigué ».*

Il est difficile, lorsque Nordine entreprend de comparer les deux lieux de détention, de discerner, derrière les apparentes contradictions de son discours, ce qui relève de l'ambivalence réelle (vaut-il mieux « être tranquille » ou « faire tout le temps plein de choses » ?) de ce qui relève de la prudence envers moi : mieux vaut peut-être ne pas avouer que l'on préférerait l'ancien lieu de détention, à moins d'avouer que l'on accorde peu de crédit aux efforts correctionnalistes de l'institution. On touche peut-être là une limite de la relation de confiance que j'ai tenté d'instaurer avec Nordine.

« En fait, quand je suis resté à C. , du jour au lendemain, ils sont venus au moment du transfert, ça fait, ils m'ont amené ici. Même si au début, ça va, je faisais le bordel, parce que... C'est mieux, C. , c'était bien, tu vois. En fait, je faisais, en fait, on va dire, comme tu voulais. Tu dormais, tu parlais à l'école. Là, ici, t'es... 24 heures sur 24, tu dois faire un truc. L'école, aller au sport, faire ça, faire ça. Mais c'est bien, ici, les semaines, tu les vois pas passer. Ici, c'est mieux. Pour moi, moi, je dis c'est mieux. Pour les gens que, t'as vu, c'est la première fois qu'ils viennent en prison, c'est mieux pour eux, ici. C.. Mais C., c'est bien, pourquoi ? Parce qu'ils cassaient pas la tête comme ici. Ils te cassent pas la tête, mais c'est bien ici, t'as vu, c'est bien. Tu vas à l'école, tu vois, tu fais du sport, tu fais des trucs. Au moins, t'es pas dans ta cellule. Et voilà, t'apprends des trucs. C'est bien. Des fois, tu vas en cycles, tu ré pares des vélos, une fois en cuisine, tu fais de la cuisine, tu manges en cuisine, des fois tu vas en musique, des trucs de musique, tu fais de la batterie, de la guitare, djembé, des trucs comme ça. Ou sinon tu vas à l'école. À C., c'est plus mieux. Tout le temps casse-tête. Mais c'est bien. C'est mieux qu'ici. Moi, pour moi, hein, c'est mieux ici que C. , mais C. , on était bien quand même. On était mieux. Mais moi je dis, ici, c'est bien. C'est bien, t'apprends plus de trucs, tu travailles, t'as vu ? ».

Par contre, un aspect plus clairement positif de la vie à l'EPM est l'organisation des groupes de vie qui permet de manger ensemble et de retrouver une sociabilité plus ordinaire. Nordine reprends alors à son compte le discours des éducateurs (avec qui je

discuterai informellement après l'entretien) selon lequel l'EPM vise à « redonner de bonnes habitudes » aux jeunes.

« C'est pas comme si ta cellule, t'étais tout seul, tu te fais à manger toi-même, tu manges, quand tu veux. Là, c'est bien. Tu manges le matin, petit-déjeuner, l'après-midi, vers midi et le soir. T'as l'heure. En fait, c'est bien pour nous, en fait. C'est comme si, quand je vais sortir dehors, je vais pas manger à... Si je déjeune, je vais pas déjeuner à onze heures. Si je mange le midi, je vais pas manger à midi, je vais manger à trois heures. Au moins, c'est bien pour nous, au moins, on sait... Ça rentre dans le rythme, en fait. T'as l'habitude de manger le matin, le midi et le soir, vers sept heures, 19 heures. Au moins... C'est bien pour nous. C'est pas comme C. , tu manges à quelle heure tu veux et tu... Tu vois, le matin, promenade, midi. Matin, et l'après-midi, c'est tout. Tu fais rien du tout. Ici, c'est bien ici, t'es jamais dans ta cellule, t'es quoi, de une heure à deux heures. Quand on a mangé, pour faire une petite sieste ou quoi, c'est tout. Mais sinon, le soir, vers cinq heures, de cinq heures à six heures. C'est tout. C'est bien ».

Parallèlement, Nordine poursuit son apprentissage de la lecture et de l'écriture, tant bien que mal.

« Ben là, j'apprends petit à petit à lire. Ben ouais, là, j'ai appris. Ouais, je lis, là, ça va, j'arrive à lire et tout. Ouais, laisse tomber, je sais lire. Des fois je lis des bouquins normalement. Mais tu me dis : "Écris un truc", c'est là que je galère. Tu me dis, tu me dis : "Écris un truc, un mot", je vais pas arriver à l'écrire. Si j'arrive, je vais l'écrire mal. Mais pour lire, je sais lire, maintenant, bien. Écrire, ça va aussi ».

Une part significative de la discussion concerne la régulation par les surveillants des rapports sociaux entre détenus. Un sentiment général se dégage, bien qu'évidemment, seule une étude systématique menée en EPM pourra infirmer et valider l'interprétation donnée ici.

D'une part, l'EPM semble caractérisé par une plus grande surveillance, à l'inverse des quartiers mineurs qui restent dominés par un régime « portes fermées », qui, précisément, permet de ne plus surveiller. Cette plus grande surveillance trouve son expression la plus concrète en promenade :

« Ici, les jeunes qui se faisaient frapper à C. et tout, ils viennent ici, ils font les malins. Ils font les malins. Ils savent très bien, t'as vu, c'est pas comme là-bas. Là-bas, ils te mettent en promenade, t'es tout seul, tu te démerdes. Tu... Tu fais ce que tu veux. Ils sont pas là. C'est pas comme ici, là. Là, où que tu vas, y'a un surveillant avec toi. Ça fait ils savent très bien. Ça fait ils font les malins, ça fait traîtres, ils essayent de te chauffer. T'as vu, moi... Je les calcule pas ».

Ensuite, l'EPM en question semble caractérisé par une activité disciplinaire intense. Cette activité disciplinaire, telle que Nordine la décrit, peut se saisir sous trois traits principaux. D'abord un fonctionnement punitif assez traditionnel : l'EPM ne constitue pas une révolution pénitentiaire en matière de régulation des comportements en détention. Ensuite, un arbitraire discrétionnaire, qui conduit à en punir certains plus que d'autres. Enfin, l'intense activité qui régit la vie quotidienne multiplierait également les

potentialités des conflits : l'activité disciplinaire serait alors un aspect parmi d'autres de l'activité tout court.

« Y'en a un, il s'est fait attraper quatre fois avec du tabac, il a rien eu. Il se fait attraper avec une boule de teush comme ça, ils l'ont mis sept jours de confinement. Sans télé, en fait. Il peut ouvrir sa fenêtre, nous parler, on lui donne des cantines, il écoute le MP3... C'est rien, ça. Et moi, ils m'ont mis trois fois au mitard ! La première fois, ils m'ont mis une fille au badminton. Elle joue au badminton, elle tire en bas, elle sait pas jouer. Moi je rigole. Elle me traite de tous les noms, moi, je la retraite. Elle me met un rapport, la surveillante, elle me met un rapport. Je passe devant le truc. Je dis : "Quoi, madame ? Moi je l'ai traitée. Pourquoi je l'ai traitée ? Parce qu'elle m'a traité". Et elle m'a dit : "Ouais, tu l'as traitée, faut pas traiter". Ben là je dis : "Elle me traite, je la traite, moi, madame". Après, j'ai été au mitard trois jours pour ça. Parce qu'elle, elle me traite, je la retraite, juste pour ça. Deuxième truc, parce que j'avais mis une tête à quelqu'un. Il m'a traité, j'ai été le voir, je lui dis : "Répète qu'est-ce que tu as dit", il a répété, je lui mets une tête. Avec les nerfs. Pour ça, j'ai été quoi ? Trois jours. Trois ou deux jours. Troisième fois, je vais voir les surveillants, je prends un sac, pour le donner au surveillant du parloir. Je prends le sac, il vient, il me tire le sac. Moi je vais pour récupérer mon sac, il me claque, il m'attrape comme ça. Moi, il m'attrape, je lui enlève sa main. Tu vois quoi ? Le surveillant, il me saute dessus, il me met les menottes, il me ramène, il me met cinq jours au mitard. Tu veux pas poser ton sac, tu vas au mitard. Tu te fais attraper avec du teush, tu vas pas au mitard. Ben mieux que je fais entrer du teush, je fume, je fais rentrer de l'alcool, je sais que j'aurais rien. Parce que l'autre, il se fait attraper, il a rien. Il se fait attraper quatre fois, pour des paquets de cigarettes. Il a rien, hein. Il se fait attraper avec une boule comme ça de teush, il a rien. Et moi, parce que je veux pas poser un sac en plastique, je vais au mitard. Cinq jours ».

Nordine insistera régulièrement sur le fait que le volume de rapports disciplinaires est élevé, et ne concerne pas lui uniquement. Il faudra creuser cette question dans le cadre d'une analyse systématique, qui associe l'analyse subjective des situations qui donnent lieu à des rapports (point de vue des jeunes et des surveillants), à une analyse de contenu des rapports et à une analyse quantitative de leur volume et leur nature. Quoi qu'il en soit, cause ou effet de l'activité disciplinaire et de l'envoi régulier au mitard dont Nordine est l'objet, ses relations avec les surveillants sont difficiles. Ses relations avec les éducateurs seront peu abordées en entretien : *« Y'en a, c'est des bons. Y'en a deux, trois, c'est... Des bâtards »*, je n'en serai pas beaucoup plus. Enfin, Nordine évoque à deux trois reprises le directeur, source d'apaisement des tensions : *« Le directeur, il est bien ici, c'est un bon directeur »*.

Au terme de cet entretien, le rapport de Nordine à la détention apparaît complexe et ambivalent. D'un côté, le temps passé en prison est celui d'une attente pénale : au bout de 9 mois de détention, Nordine est dans l'incertitude la plus complète, redoublée par le fait qu'il est rattrapé par d'autres affaires de vols avec violence.

« J'ai pas un avocat, j'ai un avocat commis d'office. Depuis C. , il parle pas. Elle écrit pas, elle m'envoie rien du tout. Je sais pas quand ils me feront juger, rien. Je sais rien ».

D'un autre côté, il rappelle que la prison est un passage obligé pour celui qui veut devenir un « homme ». Et, pénalement parlant comme d'un point de vue biographique,

mieux vaut y passer vite que tard. Nordine explique aussi que celui qui n'a pas fait de conneries ne sait pas qu'il faut les arrêter... Ce raisonnement pourrait prêter à sourire s'il n'était pas significatif du monde social dans lequel évolue Nordine, où la délinquance et les « conneries » font partie de l'ordre des choses, du cours normal de l'existence.

« Si j'aurais pas fait ces conneries, jamais je serais... Jamais je dirais : "Ouais, faut arrêter, un jour ou l'autre, tu vas arrêter tes conneries ?". C'est voilà, si tu fais pas de conneries, jamais tu vas... C'est mieux que je les fais quand je suis petit que quand je serai grand. Peut-être je serais grand, j'aurais fait pire. Là, au moins, j'ai pas fait un truc grave. Ça fait, moi, je sais, je sais faut pas aller... Prends pas... Faut pas aller prendre cette route-là, en fait. Faut prendre une autre route. Parce que je sais si je prends cette... Déjà, là, je suis mineur. Toutes les conneries que j'ai faites, je peux prendre une grosse peine, et quand je serai majeur, si je fais genre, même la moitié que j'ai fait, je vais prendre le triple, même. Faut que j'arrête. Si je continue comme ça, ça fait je reste toute ma vie en prison. Jamais je vais travailler, faire un truc, une maison, acheter une maison... Eh ouais. Rester avec une femme, faire des enfants, jamais si je continue comme ça. Ça fait vaut mieux s'arrêter maintenant que... ».

On le perçoit, avoir fait les « conneries » jeune, plutôt que vieux, permet paradoxalement d'envisager de tourner la page. L'éducateur en charge du dossier de Nordine au sein de l'EPM aurait trouvé une place à Nordine en EPM, ce qui, pense-t-il, constituerait une voie possible pour trouver une formation.

« Là, avec mon éducateur, on a trouvé un CER. Et le CER, ils ont accepté, là, j'attends la juge pour que la juge... Normalement, ça doit aller. Un CER. C'est mieux que rester ici, hein. Même je sais que c'est plus dur là-bas, plus dur qu'ici. Moi, je vais monter à la juge que voilà, je veux m'en sortir. Je vais pas rester ici. Même si c'est plus dur. Au moins, j'y vais, normal. Ben, moi je voulais faire de la mécanique. Mais là, c'est maçon. Ça fait c'est plus galère. C'est... Voilà, faut faire avec. Travailler avec le maçon, faire de la peinture, monter des murs, des trucs comme ça. Et après, c'est des activités sportives. Ça fait je vais rester quoi, trois mois, un truc comme ça, après, je retourne chez moi.

Et t'aimerais bien trouver un travail après ?

Ouais, une formation en mécanique. Déjà, je veux commencer une formation. Pour voir si j'aime bien et tout. Vraiment bien. En mécanique. Sinon, je ferai des stages, au début. Après, si je vois que j'aime bien bien, je fais une formation. Voilà, je continue ».

Mais cette option est elle-même très incertaine car Nordine risque de se faire expulser de France, risque dont je connais l'existence depuis nos premières discussions en maison d'arrêt, mais que Nordine n'abordera que lors du troisième entretien. Cette expulsion viendrait isoler Nordine du reste de sa famille, perspective qu'il n'envisage pas.

« Ça ça peut poser problème, mais je sais pas encore. Normalement non, parce que ça fait sept ans, ça fait bientôt huit ans que je suis en France. Normalement, cinq ans, tant que t'es là cinq ans, c'est bon normalement. Mais parce que c'est ma mère, elle a pas fait ses papiers français. Déjà, s'ils m'envoient au Maroc, moi, je vais revenir, hein, c'est sûr. Même je pars même pas, moi, d'ici. Je leur fais un... Je ferais le bordel, moi. Je pars pas. Ma mère, elle est là, mes frères sont là, je vais faire quoi là-bas tout seul ? Toute ma famille, elle est là. Qu'est-ce que j'irais faire tout seul là-bas ? Tu m'aurais dit ma mère, mes frères tout ça seraient là-bas, là, tu m'envoies, je pars avec le sourire. Mais là, si... Si ma mère, elle est là, ma famille, elle est là, qu'est-ce que je vais faire là-bas tout seul ? ».

Enfin, la durée de la détention (9 mois au moment de l'entretien) vient exacerber les maux et les manques traditionnels de l'enfermement. Soulignons au passage que l'on touche sans doute là une limite du dispositif méthodologique mis en œuvre. En effet, la réalité sociologique des « longues peines » de prison pour les mineurs n'a pas pu être analysée. Si Nordine a finalement fait partie de l'échantillon final, d'autres jeunes ont du être écartés car nous savions qu'ils allaient rester plus longtemps en détention que la durée de l'enquête. L'étude de la réalité des longues peines chez les mineurs reste donc entièrement vierge, et il y a là un chantier à ouvrir.

« Quand je vais sortir, ça va me faire bizarre, moi, de sortir. Même là, je pense que quand je vais sortir, voir une voiture, entendre un bruit d'une moto... (rires). Quand ils m'ont transféré pour venir ici, j'ai vu un arbre. Un arbre ! J'ai vu un arbre, j'ai débloqué. C'est comme si ça fait jamais de ma vie j'ai vu un arbre. Je regarde l'arbre, je débloque sur la route.

Qu'est-ce qui te manque le plus ?

Le plus ? Je sais pas, moi... Faire un petit tour, c'est tout. Ouais, faire un petit tour. Ma mère, mes frères. Surtout mes petits frères, faire un petit tour ».

Enfin, devant une telle incertitude pénale et existentielle, la seule réalité de « l'effet » de la détention que l'on puisse objectiver à l'aide de la méthodologie mise en œuvre est précisément cette incertitude : la prison produit de l'incertitude biographique, venant prolonger ou redoubler des existences déjà précaires.

RÉCIT N° 16 : JONATHAN, 17 ANS

« Mes oncles, c'est surtout l'alcool qui les rendait violents. Et c'était vraiment à un point... Comme si vous, vous tapiez sur quelqu'un, sur un petit. Vous vous battiez avec lui. Ils ne se souciaient pas de mon âge ni de ma taille quoi. Ils ne retenaient pas leur force... Il retenaient pas leurs coups.

Si je refais un mois, après on me verra plus, le cerveau, il va plus aller, je vais faire n'importe quoi.

J'ai plus envie d'y retourner en prison. Je peux pas ! Après il y en a ils continuent bein ! Il y en a, au contraire, ils ont été une fois, ils savent qu'ils peuvent y survivre, qu'ils peuvent faire leur trou. Mais moi je peux pas, c'est pas possible. Je claquerai ma tête dans le mur là-bas ».

Je rencontre Jonathan alors qu'il vient d'être incarcéré. Notre discussion prend immédiatement une tournure dramatique : Jonathan est complètement déprimé par l'enfermement ; il suffoque. Rapidement, le dispositif original qui cadre la relation d'entretien (volontariat, anonymat, « neutralité » pénale) sera transformé par Jonathan. Pour la première fois, dit-il, il est capable d'expliciter les nœuds problématiques de sa situation, chose qu'il serait incapable de faire face aux éducateurs, et encore moins devant la juge en charge de ses affaires. Il lui vient alors une idée, et formule sa requête : faire écouter l'enregistrement à ceux qui décident de, et régulent son sort : éducateur en prison, éducateur « fil rouge », juge. Dans son esprit, cette écoute permettrait peut-être trois choses. D'abord, faire comprendre l'impasse dans laquelle il s'est trouvé jusqu'à présent, qui le conduisait à refuser systématiquement les foyers qu'on lui proposait, malgré un climat familial délétère, caractérisé notamment par l'oppression physique que ses deux oncles exerçaient sur lui. Ensuite, faire comprendre à la juge qu'« enfin » il a « compris le message » : si il a trahi plusieurs fois sa confiance, cette fois-ci il saisira toute opportunité qui lui serait proposée, quitte à partir en foyer. À la conjonction de cette situation familiale

et de la volonté nouvelle de se soumettre aux décisions du juge, un troisième et principal objectif se dessine : sortir le plus vite possible de prison ; écarter l'option tangible d'une prolongation de la détention.

Jonathan, sous le choc, en pleurs, abruti par le *Valium*, décrira alors longuement sa phobie de l'enfermement, et son incapacité à survivre à une détention qui durerait au delà d'un mois. Avec son accord, je ferai donc écouter l'entretien à Michel, éducateur en détention, en expliquant à Jonathan qu'il serait du ressort de l'éducateur de prendre ou pas une initiative avec la juge. Lorsque je rencontrerai Jonathan en foyer, plus tard, mon aide aura scellé notre confiance, et c'est dans un climat de confiance amicale que le second entretien sera réalisé.

I - IMPASSE BIOGRAPHIQUE : OPPRESSION FAMILIALE ET REJET DU FOYER

« Mon père, à l'âge de mes 3 ans, il est parti avec la meilleure amie à ma mère, quoi. Ça fait que ma mère elle s'est retrouvée toute seule, elle m'a élevé un peu, après elle a commencé à boire. Après elle est partie chez ma grand-mère, puis moi ça fait un milieu... Ça fait mon tonton Michael, mon tonton Gérard, ma grand-mère, ma mère et moi en fait... Et ça faisait que s'insulter... Ils faisaient que ça de boire quoi. Pour l'éducatrice, pour la juge, j'étais pas apte à vivre dans ce milieu-là quoi... Comme certains milieux dangereux ou je sais pas comment ils disent ça quoi. Mais comme j'ai grandi là, chez ma grand-mère, ce milieu-là, c'était comme si... C'était normal quoi, pour moi ».

Jonathan décroche rapidement à l'école : c'était le « carnage » :

« L'école, j'aime pas. J'ai assez souffert en étant petit quand même. J'allais pas me coucher de bonne heure, je faisais rien... je rentrais chez moi, ma mère elle avait bu, je mettais mon livre sur la table, ma mère elle était toute déconnectée, elle voulait que je fasse quoi, j'y comprenais rien. Je fermais le truc, je le remettais dans le sac. Le lendemain j'allais à l'école sans faire mes devoirs. Punitions sur punitions... c'était carnage vous voyez le truc ! (il rit). Je puais la clope... plein de trucs comme ça quoi ».

Le récit de Jonathan est celui d'une double impasse conjointe. Impasse familiale : Jonathan, qui vit avec sa grand-mère et ses deux oncles, est l'objet d'une oppression physique violente, mais ne parvient pas à s'en extirper. Impasse éducative : Jonathan ne supporte pas l'idée d'aller en foyer, dans lequel il serait « enfermé », préférant prendre le risque de ne pas saisir les « chances » que lui donne régulièrement le juge.

*« Je devais aller dans des foyers et à chaque fois j'y allais pas. J'esquivais les foyers, je disais que je voulais pas y aller. Une fois devant la juge, je disais, oui je vais y aller, et puis dehors, une fois arrivé dehors, je partais en fait. Jusqu'à un moment, on me donne une solution, on me dit, soit le foyer, ta dernière chance ou là, après, ce sera la prison quoi. Parce que moi dans un foyer, je me sentais enfermé en fait... Et... J'ai pris ma dernière chance mais j'ai pas encore été dans le foyer. Ça fait que j'ai été condamné, j'ai eu un mandat d'arrêt, j'avais... ma mère elle est venue me chercher, et je me suis retrouvé ici à C. quoi. Pour un mois ferme. Et après je suis mis en examen à xxx. le 16 juin. (...) **La vie de famille c'est... je me suis***

fais rendurcir du début jusqu'ici quoi. *Imaginez-vous qu'à 8 ans j'étais dans la rue, et... ma famille ne se souciait pas de moi quoi, j'étais avec les jeunes, les jeunes c'était ma famille quoi, c'était eux qui... J'étais toute la nuit avec eux quoi. Ma mère ne se souciait pas de moi... Je ne rentrais pas pendant deux jours, elle ne signalait rien à la gendarmerie ou quoi, je... Vous voyez ce que je veux dire. C'était pas une mère exemplaire, quoi. Après ça, la juge elle a pris un exemple, un exemple, un exemple, mais maintenant, j'en suis où ? J'en suis en prison quoi, pourquoi ? Pour des conneries, pour des violences ?... Vols de mobylette, mais bon, vol de mobylette... abus de confiance, des trucs comme ça. Je dis, d'accord, je les ai faits, mais bon, après, faut se dire aussi, je les ai faits pourquoi ? Déjà, pour avoir de l'argent, je vais pas mentir, pour de l'argent, pour me débrouiller quoi, parce que je vais vous dire, les affaires que j'ai là, c'est... C'est à mon meilleur copain quoi, c'est pas ma grand-mère qui va m'acheter mes affaires, je rentrais chez ma grand-mère je me faisais à manger tout seul, je lavais mon linge tout seul, j'étais indépendant, 100 % tout seul quoi, et ça, depuis étant tout petit quoi. Depuis l'âge de... 10 ans, je me débrouillais tout le temps tout seul, quoi et je lui ai dis, depuis 8-10 ans, elle a dit, mais à ton âge, tu fais à manger, tu fais ça, tu fais ça, tu fais ça... Tu t'es éduqué en plus... Vous voyez ce que je veux dire. Vous imaginez comment on s'en sortirait ? **Pour moi, je m'en suis bien sorti en fait. Pour moi... Mais vis-à-vis de la juge, c'est pas bien s'en sortir comme ça.***

Alors que son dossier socio-éducatif met largement l'accent sur la violence de Jonathan envers sa grand-mère (il serait « tyrannique » et « violent » avec elle), lui met en avant l'alcoolisme et la violence de ses oncles.

« Vous vous imaginez pas tout ce que j'ai vu boire, les boire, les boire... et moi je me suis dit, imagine-toi à force de boire, boire, boire, à force je les voyais boire, je me suis dit : "le foie il est de quelle couleur ?". Franchement ils buvaient trop ! Mais tonton surtout... Des hauts le cœur, tellement ils buvaient, des hauts de cœur. Ils étaient là... je fais : "eh, sale porc, alcoolique !". Ah ouais, j'ai horreur de ça. Ouais, c'est le truc de ouf !

Et ils buvaient quoi, bière, vin ?

Mousseux mousseux ! (il rit). Qui pète la tête ! Vous savez la bouteille elle coûte 2 euros ou 1,5 euro, demi-sec ou sec ils s'en battent les couilles. Eux... pff... attention ! Ils encaissent bein. Moi j'ai déjà essayé d'en boire du mousseux, j'ai bu une bouteille j'étais arraché ! Je vomissais et tout bein ! Le lendemain je pouvais plus je veux dire. Que eux, ils boivent 6-12 bouteilles à deux, ils s'en fichent ! Ils boivent 6 bouteilles chacun, je vous jure c'est vrai, c'est hallucinant ! Des comas éthyliques et tout ils faisaient... ah ouais. Ils recommençaient le lendemain. Ils sortaient, ils recommençaient.

Ils travaillent eux ?

Ouais. Non ils travaillent pas, ben non (petit rire).

Ils peuvent pas ?

Ils savent pas travailler ouais. À part mon tonton Michael. Mais bon, lui il boit bien mais le lendemain, même si il est à 3 grammes, le lendemain, il sera là à l'heure. Mais Gérard c'est une paillasse c'est... ».

Dans ce contexte, Jonathan est régulièrement frappé, parfois très violemment (« ils ne retenaient pas leurs coups »), sans jamais qu'il ne parvienne à sortir de ce guêpier. Jonathan décrit alors la situation familiale pathogène dans laquelle il est pris au piège : lorsqu'il tente

de se défendre, les oncles portent systématiquement plainte. C'est selon ce mécanisme, raconte-t-il, qu'il se retrouve en prison.

« Et eux, ils ont des ennuis avec la justice pour ça ?

*Bien non... Parce que moi en fait... Je devais aller dans un foyer, comme je vous dis. Et même ça, j'aurais bien voulu le dire à la juge quoi, parce que je devais aller dans un foyer, mais... Comme je devais aller dans un foyer, et qu'eux... Ils me frappaient quoi, je ne pouvais pas aller à la gendarmerie, parce que j'étais recherché par la gendarmerie. Je ne pouvais pas porter plainte du coup... En fait, **si j'allais à la gendarmerie, pour porter plainte, pour dire que là, il fait violence contre moi, déjà ils me mettaient dans un foyer, chose que je voulais pas. Ça fait que je me serais jeté dans la gueule du loup en gros.** Ça fait que c'est tout le temps moi qui me suis fait avoir quoi, en gros. (...) Comme là, mon tonton il m'a couru après... Pour me taper quoi. Ça fait que... J'ai couru derrière une voiture et tout, puis j'ai essayé de l'arrêter et il a pas voulu, ça fait que j'ai ramassé un parpaing, et je lui ai balancé. Ça fait qu'il l'a reçu en pleine face, quoi. Il est tombé comme un piquet. Après il avait des convulsions par terre, il bougeait comme ça. Je regarde par terre, sa bouche elle se remplissait de sang. Mais avant que je regarde par là, je l'ai vu tomber, je fais : "ab sale enculé bien fait pour ta gueule" et tout tu vois. Ben là je vais le voir, sa bouche elle se remplit de sang, il est en train de faire ça par terre, je fais : "oub là ! J'ai fait quoi ? J'ai fait quoi" imaginez vous ! Je fais : "il est mort ou... il a quoi là, je vais faire comment ?". Je vais à côté de lui, sa bouche remplie de sang, je le mets sur le côté comme ça et il y a au moins trois dents elles tombent avec tout son sang... je fais : "Abh !". Du coup je cours en bas, tout en bas de ma rue, et puis arrivé en bas de ma rue, je téléphone à la... aux ambulances. Aux pompiers, ils sont venus le chercher et puis il est arrivé là-bas, ils l'ont soigné tout ça, et puis il a porté plainte. Et là ici, il était tout ouvert de là là à là, et puis là il était ouvert en deux. Cinq dents en moins, mâchoire déplacée... ils l'ont réveillé à l'hôpital, carrément le truc de ouf quoi. Et voilà, c'est pour ça aussi que je vais faire un mois, moi. Un mois ferme, c'est pour ça aussi que je le fais à mon avis. Ils m'ont fait passer... en bureau... Bureau du... Bureau du procureur. Après midi, une heure, on me dit "coupable"... Pour avoir fait ça, ça... J'ai dit : "oui, coupable, pour la pierre". Mais, en expliquant comment ça se fait que j'ai jeté une pierre. Mais pour eux, c'est menace... Usage, menace d'une arme et de mort quoi, en gros. Mais c'était pour me défendre contre lui... ! Je sais pas, en gros, on m'a pas compris quoi. C'était pour me défendre, et c'est moi qui me fait encore avoir... C'est moi que je prends la peine en fait. (...) Depuis le temps que je suis petit, je m'en suis pris mais, bien, bien dans ma gueule quoi. Qu'est-ce qu'il faut que je fasse, quoi ? Je pouvais pas aller à la gendarmerie parce que je devais aller dans un foyer, mais le foyer, je ne voulais pas y aller parce que... Je me sentais enfermé... Ça fait que si j'allais à la gendarmerie leur dire voilà, je porte plainte contre mon tonton pour coups et blessures, ils vont me dire, oui, oui, d'accord, on prend ta plainte, maintenant tu vas en foyer, on t'embarque, au foyer. Vous voyez ce que je veux dire ? En gros, je me serais jeté dans la gueule du loup. Ça fait que je ne pouvais jamais rien faire, quoi. Et puis, bien, à chaque fois, ils me niquaient comme ça quoi. Ils appelaient la gendarmerie, lui, il fait le bordel... Il casse les carreaux, il casse la porte, mais pourquoi je cassais les carreaux, pourquoi je cassais la porte ? Parce que j'avais pas le droit de rentrer, j'avais pas le droit de rentrer chez ma grand-mère alors que ma grand-mère elle disait, tu peux rentrer, qu'ils me tapaient dessus, que (un ou deux mots incompréhensibles) mais lui, il mettait tout de son côté, et sur moi, c'est mal passé quoi, à 100 %. Et la gendarmerie, elle faisait quoi ? Elle prenait tout, lui, en compte, et elle mettait tout sur mon dos quoi ».*

Jonathan est donc incarcéré. Sous le choc, une peur l'obsède : que la durée de détention soit rallongée. Jonathan se distingue des autres détenus : ici, ce n'est pas sa « maison » :

« Et j'avais un mois de sursis, à mon avis ils vont m'en remettre. Mais un mois de sursis, peut-être pas sûr, mais peut-être sûr aussi quoi. J'espère qu'elle me met un mois pour me faire comprendre ce que c'est que d'être enfermé. Et après, me mettre en foyer pour voir, que je fasse mes preuves quoi, ce que je ferai, parce que j'ai plus envie de revenir ici, et une fois en foyer, je serai en contrat d'apprentissage pour pas repartir, quoi. Parce que... Ici, c'est pas un endroit pour moi. Je me suis vraiment... Là j'ai des cachets et tout, mais je veux dire... Je serais prêt à faire n'importe quoi (pleurs). Ici, il y en a qui ont pris 4 mois, l'autre il

prend 6 ans... C'est comme si c'était leur maison ici. Mais moi, je me prends un mois et on me dit, mais c'est rien un mois, tu prends un mois, c'est rien (pleurs). Je fais, pour toi c'est rien, mais pour moi c'est beaucoup, tu vois. Parce que moi, j'ai horreur d'être enfermé en fait. C'est... C'est plus fort que moi quoi. Avant, je voulais pas aller en foyer parce que je voulais pas être enfermé. Mais comme j'ai vu comment c'était ici quoi la détention, je préfère quand même être dans un foyer, c'est pas enfermé quoi. Maintenant, pour moi, c'est pas enfermé le foyer».

Cette distinction, qui sépare le « eux », délinquants multirécidivistes habitués des prisons, et un « moi », victime d'une situation familiale pathogène, lui sera renvoyée en pleine face en prison : les autres non plus ne le considèrent pas comme l'un des leurs. Son statut de « victime », Jonathan l'emporte avec lui en détention.

II - LA DÉTENTION, ENTRE DÉSESPOIR ET VICTIMATION

Le quotidien en détention, on l'a évoqué plus haut, est surplombé par l'insupportabilité radicale de l'enfermement. Jonathan saisit alors l'occasion de l'entretien pour tenter de faire passer, entre les lignes à cette étape-ci de l'entretien, un message à la juge : s'il reste plus longtemps, il se suicide.

« Moi, pour moi, la juge elle me remet un mois après là, je ferai un truc de fou, quoi. Suicide ou quelque chose comme ça, quoi. Mais pas les suicides comme avaler des comestibles comme y en a qui font. Ils arrêtent les comestibles, ça fait des lavages d'estomac ou quoi. Moi je ne ferai pas une connerie comme ça. Moi si je fais une connerie, si je me dis dans ma tête que je vais faire quelque chose quoi, comme me suicider, je ne vais pas me rater quoi. Parce qu'être enfermé, c'est pas une vie pour moi, je n'y arriverai pas. Même, que ce soit que deux mois, quoi. Parce que ça fait beaucoup deux mois pour moi.

Qu'est-ce qu'il y a de dur alors ici ?

D'être enfermé. Pas fumer surtout. Surtout pas fumer, c'est le choc quoi. Parce qu'être enfermé et fumer, ce serait déjà un bon truc quoi, je veux dire... Pour contracter tout ça quoi. Mais d'être enfermé... C'est surtout d'être enfermé quoi. J'arrive pas à accepter d'être enfermé».

Au SMPR, des patchs pour adoucir le manque de tabac et du *Valium* lui sont prescrits : il en prend quatre par jour (un le matin, un le midi, deux le soir). Je suis surpris de sa vivacité d'esprit malgré cette posologie impressionnante.

« Tu leur as dit quoi au SMPR ?

Que c'était invivable ici quoi, que j'arriverais pas... Que je pétais les plombs, d'une, de deux... Quand j'étais dehors, je fumais du cannabis... Et des cigarettes, un paquet par jour, facile, ça fait qu'ici, on n'a pas le droit à la cigarette, c'est... Pas du tout quoi, ça fait qu'imaginez vous... C'est comme si... Je sais pas moi... C'est comme si vous fumiez, vous fumiez bien, bien... Et le lendemain, je vous prends, je vous assis là sur une chaise, je vous dis, vous ne fumerez plus quoi. Vous vous dites dans votre tête, un jour ça va, deux jours ça va, après la nicotine n'est plus, c'est... (le jeune souffle, soupire). Puis, là même, là j'y pense, j'ai les boules, j'ai envie de pleurer, mais je me retiens (le jeune semble être très ému). Parce qu'avec les cachets déjà, ça me fait bien, ça me fait... Ça me soulage quoi, ça me... Ça me stone. Sinon, je péterais les plombs. Le Valium, pour moi c'est indispensable, pour eux, s'ils m'arrêtaient ça, je péterais les plombs quoi. Quitte à claquer... Je

serais capable de courir... Dans la porte, claquer cinq fois ma tête dedans, mais je veux dire, des bons coups de tête quoi, mais sur le coup, je le sentirais pas, ça serait après... J'aurais la tête comme ça ou bien... je m'évanouirais... vous voyiez ce que je veux dire ? Là, je courrais dans la porte... Je mettrais une patate, mais des bonnes patates quoi et, sans le sentir quoi, tellement je serais énervé, et après, ça ferait une marque comme ça quoi, là, je le sentirais, je me dirais, putain, et je serais encore plus énervé, quoi, et ça, ça me mettrait encore plus la rage, et ça fait que... Je ferais quelque chose de pas bien quoi ».

Comme d'autres détenus, sa participation aux activités collectives de la détention est paradoxale : il est en régime vert, mais ne profite pas des activités qui lui sont rendues possibles par ce régime, du fait de son statut de « victime ».

« Le chef a vu que je me tenais à carreau, mais, vraiment là, droit, j'ai attendu une à deux semaines et... Hop, ils m'ont passé au vert. Parce que je me suis tenu... Mais vraiment droit quoi. Donc, du coup, ça te permet quand même de sortir un petit peu plus de cellule... Parce que déjà, question promenade et foot quoi tout ça, j'y vais plus. J'ai eu une altercation avec... certains détenus quoi. (...) Il me fait, vas-y barre-toi sinon... Non, non... Et au début je bougeais pas en fait, j'étais dans mon coin, j'allais pas bouger, il va pas me donner un ordre, je suis pas son petit chien moi, sinon ça fait que je deviens la victime quoi. Et puis ça fait que lui il est venu, il a fait ça... Il s'est... Il est plus grand que moi, il est... Comme vous quoi... Il s'est mis au-dessus, voilà, fais ça... Puis, j'ai préféré reculer quoi, je fais, qu'est-ce que tu fais toi, je suis en promenade et je te dis rien, je te fais rien, et toi ce que tu cherches, c'est à te battre quoi. Je fais, je suis plus intelligent que toi, je vais aller à la grille. Non, non, ne va pas à la grille il dit, il croit. Là du coup, je l'ai poussé quoi, je lui ai fait voir que moi aussi je pouvais me défendre. Et j'ai été à la grille. Et puis à la grille, il y avait un éducateur et il me dit qu'est-ce qu'il y a Kevin ? Je fais, non, non, rien et il me dit si, si, il y a quelque chose. Et je dis, non, non, il n'y a rien. Et mes larmes ont commencé à tomber quoi. Et j'ai rien dit quoi, et... Je veux dire, j'ai pas, ouais, c'est lui qui m'a fait ça. J'ai pas fait ma balance quoi. Je l'ai gardé pour moi. C'est juste que je me suis mis à la grille, et il me surveillait et dès qu'il arrivait quelque chose... Voilà, je me suis protégé en gros. (...) Le chef, lui, ce qu'il m'a dit, il m'a dit... : "Pour eux, tu vas devenir la victime. C'est que lui il va prendre ça, tu ne vas rien dire, il va prendre ça, tu ne vas rien dire, ça fait qu'il va tout le temps aller plus loin". D'ailleurs... Je lui ai dit : "vous avez strictement raison". Pour l'instant, je suis pas le gars à balancer, quoi, et je veux éviter les altercations quoi. Mais je veux dire, après, si je vois vraiment que... Il y a quelque chose qui va se passer ou que je vais péter les plombs sur sa tête ou quelque chose comme ça... Là je ferai à mon chef... Je dirai écoutez, là je vais me lâcher quoi, quitte à aller au mitard et prendre des jours, ou même à prendre une volée parce qu'il est plus grand que moi quoi, mais je vais lui prouver que... Je n'ai pas peur de lui. C'est pas parce qu'il fait un mètre de plus que moi... je vais pas me laisser faire quoi. Je sais que mes tontons, ils ont 26 ans, l'autre il en a 36, et bien je répondais, je leur mettais des patates, coups de pieds tout ça. Ça fait que, c'est pas un bonhomme qui... Même s'il est plus fort que moi, je sais très bien que tout au moins, un minimum, je le toucherai quoi. Moi si je le touche, ça fera mal un bon coup. Je ne vais pas le rater ».

Dans ce contexte, Jonathan ne peut sortir de cellule que s'il est isolé : promenade à part, salle d'activités à part. Il participe à une activité organisée par une étudiante du Génépi avec deux autres détenus (qui eux aussi suivent des traitements médicamenteux lourds) :

« J'ai demandé à un éducateur si le lendemain je pouvais aller à la salle d'activités pour le sac de frappe et tout... Normalement il m'a dit oui. Là ils sont partis en promenade et moi j'étais en cellule, je fais, moi je vais pas au foot, je veux aller en salle d'activités. Il m'a fait, oui, on va voir après. Donc si j'y allais, je me retrouverais tout seul quoi. Ça fait que je serais tranquille. Là, j'ai fait une sortie, j'ai demandé à être dans l'autre cour, passer après les jeunes majeurs... Je suis sorti quand les jeunes majeurs sont rentrés. Mais pas dans cette cour-là, moi j'adore l'autre cour quoi, au moins je suis tout seul, je tape des sprints, parce qu'être dans une cellule toute la journée à regarder la télé, mais... 24 h/24... C'est, genre, tu cours

3 mètres, tu sens tes jambes... On dirait que ton dos va claquer quoi. Alors voilà quoi, je cours, je cours, je cours. Je me défoule pendant une bonne heure. Au moins, quand je rentre en cellule, quitte à rester quatre jours encore comme ça devant la télé, je peux dire, au moins, je me suis défoulé quand même quoi. La bibliothèque, c'est pas la bibliothèque en fait, c'est une femme du Génépi, elle vient volontairement... Pour nous faire faire des jeux, des scrabbles et tout. Elle est très sympa, puis il y a moi, et un autre, Kevin, et un autre, il a les yeux bleus, on dirait un Gitan... À trois et c'est impeccable quoi, on se parle bien, on s'amuse bien. C'est pas que je m'entends bien, c'est que... M'entendre avec ces deux-là... Je leur parle et tout quoi, je leur parle normalement comme je parle à vous, mais je veux dire... ».

La cellule devient donc le principal refuge. Prendre ses cachets et dormir le plus possible, lutter contre l'angoisse et les tentations suicidaires, tenter de négocier une sortie rapide, telle est la configuration qui surdétermine le quotidien :

« Moi je suis dans mon lit, je regarde la télé. Des fois, j'entends : "Jonathan, bâtard... Sors en promenade, on va te niquer et tout..." Je laisse dire. Je réponds pas, je me prends pas la tête. Faut dire que je préfère dormir, me lever à midi, bon voilà, la matinée elle est passée quoi. Parce qu'il y a une promenade aussi le matin. Et une dans l'après-midi, et les deux j'y vais pas quoi. Ça fait que je me lève, il est midi. J'ai mangé, je me suis recouché et là, je sais pas quelle heure il doit être ».

À ce stade de la discussion, Jonathan explicite plus franchement la conception de l'entretien : à travers moi, et par le biais de l'enregistrement, c'est à la juge qu'il s'adresse. L'incapacité à s'exprimer correctement en situation de jugement a toujours constitué, selon Jonathan, un frein à la recherche d'une solution acceptable. À un autre niveau, on retrouve le même type d'impasse qui empêchait Jonathan d'aller dénoncer la violence que ses oncles exerçaient sur lui. La neutralité de principe de notre entretien lui a selon lui permis de s'exprimer correctement : sa parole, cette fois-ci, est authentique, et la réinjection de cette parole dans le processus pénal ne pourrait lui être que profitable :

« Je veux absolument m'en sortir quoi... Mais maintenant, après, faut voir si elle va me laisser la chance là quoi, parce qu'après, elle va se dire peut-être, voilà, je lui ai laissé telle et telle chance, il s'est foutu de moi, moi je vais me foutre un peu de lui, je vais lui remettre un mois, parce qu'il n'a pas assez compris encore. C'est pour ça, j'espère qu'elle ne me remettra pas un mois quoi. Parce que je ferai quelque chose de pas bien, quoi. J'ai la haine, j'ai les boules, j'ai tout quoi. Et en plus, je suis enfermé, je ne sors pas, tout gardé à l'intérieur quoi. Et là, je vais sortir le 7 juin, je vais aller au tribunal, ma mère va être là, je vais m'écrouler en larmes quoi, c'est vraiment, un truc de fou, quoi. Et si elle me dit, je te mets un mois, je ne sais pas ce que je fais quoi, franchement je ferai quelque chose de pas bien. (...) Je vois que, vraiment, la juge, elle avait raison quoi... C'est un milieu pas apte pour moi et... Puis voilà quoi. Mais maintenant, je me disais qu'enfermé dans un foyer, et je vois bien que maintenant, en prison, oh la la, oh la la (le ton du jeune s'emballe) je suis enfermé quoi... Ça fait que j'espère maintenant qu'elle me laissera ma chance quoi... Pour repartir dans un foyer, puis apprendre des nouvelles bases quoi. Je pourrai trouver un contrat en apprentissage, j'aurais des droits de sortie, des heures de rentrées... Je veux dire, j'aurai des règles, pour bien repartir droit quoi. Donc... Voilà quoi. (...) Maintenant qui dit qu'elle va me croire ??? Je lui ai expliqué deux, trois trucs mais je veux dire, je n'arrive pas à tout sortir. Parce qu'en fait, je n'arrive pas, en fait, à m'exprimer avec tout le monde en fait. Je veux dire, je m'exprime bien avec vous, avec Michel (éducateur) je m'exprime mais... Pas dans le même... dans les mêmes circonstances et vous voyez, j'ai du mal... Je sais pas en fait. Après avec la psychologue, c'est la même, je me lâche... Sans me lâcher, après... Ça dépend des personnes. Vous, je vous ai bien expliqué... Vous pourriez faire écouter la cassette à la juge ? ».

III - EN FOYER : RETOUR SUR LA PRISON, DISTINCTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Finalement, Jonathan sera quand même resté trois mois en prison... Lorsque je le rencontre en foyer, trois mois après l'obtention de sa mise en liberté provisoire (donc 6 mois après la réalisation du premier entretien), il est beaucoup plus souriant. Si je l'avais trouvé dynamique malgré sa dépression en prison, je me rends maintenant compte de l'effet que le *Valium* exerçaient sur son débit de parole. Jonathan parle beaucoup plus vite, les expressions de son visage indiquent une gaieté retrouvée, du moins en comparaison de sa période de détention.

Jonathan revient sur son statut de victime en prison. Pour la première fois, et c'est un discours que j'aurais relativement peu entendu lors de mes périodes d'observation, Jonathan lie ce statut dégradé à une ethnicisation des rapports sociaux en détention. Jonathan revient également sur le désespoir consubstantiel à l'enfermement, et sur le suicide qu'il commençait à préparer en stockant du *Valium* :

« J'étais le seul blanc ! (il rit). J'étais un seul blanc, il y avait que des Arabes. Et puis les Arabes, si il y a un seul blanc, ils... c'est c'est... ça aurait été des plus vieux, peut-être là dedans, vous voyez ? Peut-être dans le cerveau ou quoi, ils se seraient dit : soit c'est un blanc, c'est un blanc. Que là c'est des jeunes en fait, ils ont quoi ? 17, 15-16-17 ? Vous voyez, c'est plutôt le mental, ils ont pas encore euh... ça y est il y a un blanc, nous on est tous Arabes, il faut que on se fasse respecter quoi. C'est ça pour eux quoi. (...) J'étais gazé la dernière fois. Gazé avec les cachets... Je pouvais pas quoi. Je pleurais, je pleurais, je pleurais, je pétai des plombs. C'était hallucinant quoi, même moi je me demandais comment ça se faisait que je pétai des plombs comme ça quoi, je sais pas. J'étais agressif euh... Enfermé non je peux pas. Quand je suis arrivé en prison, vous voyez le Valium que je prenais ? Ben je prenais pas par tout. Vous vous imaginez ? J'en avais au moins 20-30 sur le côté. À un moment donné, je me dis allez je vais tout prendre. Je voulais tout prendre pour dire bang ! dormir longtemps... là au moins j'aurais été tranquille quoi ».

Comme en prison, Jonathan tient à se distinguer de ses compagnons d'institution. La dimension territoriale (« *c'est pas comme dans ma ville* ») devient, plus classiquement, l'opérateur central de la distinction. Un autre élément intéressant est la présence massive de la prison dans les discussions entre jeunes. Comme en prison, il s'agit alors de se distinguer de ceux qui peuvent évoluer (ou prétendent pouvoir évoluer) en détention comme un poisson dans l'eau. Il prévient alors ses camarades « blancs » : fanfaronner sur son intégration carcérale n'immunise pas contre le statut de victime :

« Ici le mental c'est pas comme moi en fait dans ma ville. Ici je sais pas ils ont tout le temps envie de se battre, ils parlent comme des... euh "wesh, zarma..." vous voyez ce que je veux dire ? Alors que moi je parle normalement, ça fait chelou (louche) en fait. C'est à cause d'eux si des fois je dis des trucs comme ça c'est à cause d'eux quoi. Tellement j'entends ça, hop je dis : "zarma...". Et puis d'habitude je le dirais pas quoi. Eux c'est plutôt... plutôt style je me la vante un peu en fait surtout. C'est : "moi j'irais là-bas je ferais

*ceci cela... moi j'irais là-bas ça marcherait comme ci comme ça... j'aurais du shit comme ci comme ça". Je dis : "ouais ouais c'est bien de parler". "Moi j'irai là-bas, je me disais : putain je vais avoir du shit, je vais faire ça, je vais faire ça, je vais faire ça". Je lui ai dit : "tu as vu comment tu es ? **Tu es blanc, tu es le même que moi. Tu vas là-bas, il y a pas un blanc". Je lui ai dit comme ça tu vois. Je lui ai dit : "va dans la cour et tu vas voir. Tu vas te faire traumatiser"** et... c'est le truc de ouf. "Oh ouais, mais non toi c'est parce que...". Je dis : "ben moi c'est parce que... vas-y, vas en prison et tu verras. Vas-y juste un mois et tu verras". Faut pas se la vanter, faut pas avoir la fierté d'avoir été en prison surtout. C'est pas bien... (il rit) ».*

Il s'agit donc maintenant de se désintoxiquer du *Valium*. Au plan élaboré par son médecin, Jonathan préfère suivre les conseils de ses pairs : arrêter d'un coup plutôt que progressivement, et fumer du cannabis pour atténuer les effets néfastes de ce sevrage brutal :

« J'ai été chez le médecin, le médecin il m'a fait : "arrête ça tout de suite, c'est encore plus pire qu'une drogue. Tu continues pendant un an, à tes 18 ans tu es un toxicomane, tu es comme ça !" (rire). Il m'a dit ça comme ça, j'ai halluciné, j'ai fait oula ! Il m'a dit ça c'est une drogue encore plus fort que le Sub' (Subutex) et tout à ce qu'il paraît. Le médecin m'a dit va falloir ralentir progressivement ou tu arriveras pas à ralentir. Je lui ai dit que ouais, il m'a fait tout ça. J'ai été chez mon copain, mon copain m'a fait : "vas-y faut que tu arrêtes ça", il m'a dit tu arrêtes ça, "ce soir tu prends la moitié d'un sac", je devais prendre beaucoup plus ! J'ai pris la moitié d'un sac, je me suis couché et le lendemain, il voulait me le rendre et tout, impérativement et tout, j'ai dit : "non j'en prends plus". Je bégaie avec ça, je peux rien faire, "je préfère fumer trois joints" je lui ai dit ! Et puis bien être tranquille et puis posé... pour dire que ma conscience elle soit pff ! Tranquille mais ça c'est pas possible quoi. Donc je suis rentré ici, le lendemain j'ai arrêté. J'arrivais pas à dormir... pendant que le veilleur il venait à cinq heures du matin, j'avais les yeux ouverts comme ça, comme si j'avais pris une pillule hein ! (rire). Pendant au moins 4-5 jours hein... c'est le truc de ouf ».

Jonathan développe ensuite un discours typique du sortant de prison : la prison l'aurait « calmé », jamais il n'y reviendra. Par ailleurs, en cas de rechute délictuelle, sa haine de la prison le pousserait à échapper à la justice par tous les moyens possibles. Jonathan a en effet une peine de 1 an et trois mois de prison avec sursis sur la tête, et il est convaincu qu'au moindre écart, la juge le ferait retourner en détention.

« Moi ce que ça me change directement c'est que ça m'a calmé cash ! Ça m'a fait comprendre en fait. Il aurait fallu que j'y aille avant en fait. J'aurais été avant, j'aurais arrêté mes conneries avant en fait. C'est ça en fait pour moi. Parce que je suis tout le temps passé entre les mailles du filet quoi. Franchement j'ai eu de la chance... Trois mois, j'ai dit oula ! Je fais ah non, je peux pas, je peux pas. Je peux plus, faut que j'arrête mes conneries, c'est fini, je peux pas revenir là. C'est cash ! Là on parle prison, dans ma tête je me dis c'est pas possible... là on me dit je vais prendre un an et trois mois ouf... j'espère que la police ils seront partout partout, à chaque coin de rue... je m'en vais trop loin ! (rire) c'est cash ! Même si j'ai pas un centime dans mes poches, je vais au plus loin possible mais trop trop trop loin. En Algérie, je sais pas où... ! Et je vais loin ! Je vous jure que c'est vrai. Là je risque un an et trois mois quoi, si je vous dis je vais me faire prendre avec un dix euros de shit ou... Un truc que je vole, un petit truc ou... genre un magasin je vole un livre ou quoi, je prends un an et trois mois. J'ai plus le droit à l'erreur quoi. Déjà vous vous imaginez trois mois là-bas comment j'étais ? Alors là il y a un an en plus à faire quoi. C'est pas possible. Je peux pas rester là-bas ».

Pour la première fois, Jonathan semble avoir pris le dessus sur son oncle. Désormais à l'aube de sa majorité, et capable de se défendre : rappelons que le parpain envoyé à la tête de son oncle a assez gravement blessé ce dernier. Cet événement fait rupture dans sa ligne familiale, il y a désormais un avant et un après. Avant, le piège violence/incapacité à porter plainte ; après : il me regarde pas/je lui parle plus.

*« Je suis sorti avec mon éducatrice. Je suis arrivé là-bas... il a voulu me regarder en fait, je l'ai bloqué comme ça j'ai fait ça en fait, j'étais là j'ai vu qu'il me regardait, j'ai fait ça en fait, comme ça tac ! **Il a baissé les yeux carrément en fait. Il me parle plus, il me voit, il baisse les yeux.** Il me parle pas. Quand je suis là il parle pas. Pourtant c'est le truc de ouf, il a quand même 21-22 ans... même 23 je crois. Il me regarde pas, il me parle pas. C'est ça. On dirait... je sais pas, on dirait comme si qu'il était pas là ! (rire). Il se fait pas voir en fait. (...) Moi je lui parle plus, c'est mort ! J'ai trop galéré de sa faute. En plus j'ai fait de la prison c'était pour de sa faute. Il me battait tout le temps, et puis moi je pouvais rien faire, comme j'étais tout le temps en fugue, je pouvais pas appeler la gendarmerie, comme j'étais en fugue. Si je suis en fugue et j'appelle la gendarmerie il va m'arriver quoi ? Je vais en garde à vue. Tant que je suis en garde à vue je peux pas porter plainte. Et tralala et tralala... et puis quand j'arrive là-bas je peux pas porter plainte. Alors ça fait quoi ? Chaque fois je l'avais dans le cul en fait. J'esquivais, il me jartait... et puis lui il appelait la gendarmerie il disait que c'était moi qui fout le brun. A chaque fois, il était sur mon dos, sur mon dos, sur mon dos... ».*

En attendant de trouver un stage, la vie de foyer est caractérisée par l'oisiveté et l'ennui :

« Je m'habille, je vais faire un petit tour là-dedans, dans le patelin. Je me perds vite moi à xxx. Puis c'est con c'est que par exemple comme là l'étage il est fermé. On fait quoi en bas ? Rien. On s'emmerde on va faire quoi ? C'est ça ! Ça j'aime pas par contre, je sais pas ça c'est... le peu que c'est ça, ça me prend tout là. Parce que je suis deg', je suis zaraf', au lieu que je sois dans ma chambre posé tout ça, on veut me faire aller en bas pour rien ! Pour faire ça... ça sert à rien ! Pour ça là j'ai un travail, au moins je vais faire quelque chose. Ça me saoule d'être là à rien faire. Des activités on n'en a pas beaucoup quoi, à part piscine. Là aujourd'hui, on va faire une activité parce qu'on est mercredi je crois. Sinon la semaine, comme tout le monde il est à l'école, nous on peut pas aller en activité. Ça fait qu'on est en bas. On fait quoi ? On n'a pas le droit de regarder la télé, on n'a pas le droit d'aller dans nos chambres, on fait quoi ? Rien on galère. Voilà... ! ».

Le stage en boucherie, qui commencera quelques jours après notre seconde rencontre, ouvre toutes les perspectives : remplir son CV, travailler, avoir une « bonne conduite », et même, plus tard, se retrouver en situation sociale d'avoir une passion extra-professionnelle.

« Là j'ai trouvé un... comment ça s'appelle, un stage. Pour déjà avoir quelque chose sur mon CV. En boucherie à Match, 3 semaines. Et puis ben après je vais avoir un contrat d'apprentissage quoi. (...) Sur le moment ils vont faire un petit peu gaffé, ce que je fais pour la caisse et tout ça, mais moi je sais que voilà, je galère à avoir un boulot, je sais ce que c'est la prison, je sais qu'est-ce que je galère ici... je préfère travailler. Ça fera déjà un truc sur mon CV. Et oui ben voilà c'est ce dans quoi je veux travailler alors... faut bien que je prenne un moment. J'ai un ami, mon meilleur copain, il travaille en boucherie en fait. Ça fait que j'ai déjà vu faire plein de trucs quoi. Je sais comment tu fais les saucisses tout ça. Les saucisses merguez... Plein de trucs comme ça quoi ! Je commence lundi d'après. C'est pour que ce soit écrit sur mon CV. Après, peut-être si il veut me donner quelque chose mais ça m'étonnerait quoi. Comme c'est dans une grande surface. Mais après si je travaille chez un particulier ou quoi, peut-être il va me donner quelque chose quoi. C'est si ils veulent en fait. Il me faut 2-3-4 trucs sur mon CV moi je dis en fait. Le temps d'apprendre tout ça, parce

*que je galère un peu à écrire à lire. Non à lire ça va... mais écrire je fais 2-3 fautes. Puis les calculs tout ça. Mais pour être boucherie, les doses et tout, ça va tout seul quoi. On m'a déjà expliqué combien il faut mettre tout ça. Certains trucs quoi. Après ils verront bien que sur mon CV ce sera écrit "bonne conduite", tout ça, tout ça. Je vais arriver pour mon contrat d'apprentissage je vais dire... quand je vais arriver il va dire : ouais et vous avez quoi sur votre CV ? Bon je vais te faire voir, ben voilà j'ai travaillé chez untel, chez untel, chez untel... en stage, en stage, et puis là je veux faire un contrat d'apprentissage. Ça fait mieux que d'arriver sans rien quoi surtout. Même si je fais que des contrats d'apprentissage, pour l'instant, je pourrais gagner un peu d'argent quoi. Parce que je veux faire de la moto surtout ! (il rit). **Je vais avoir une passion, c'est de faire de la moto-cross quoi**».*

À ce moment de sa trajectoire sociale, Jonathan est donc plein d'espoir, et le chercheur ne peut que partager sa gaité après avoir été témoin de tant de souffrances. Mais, là encore, le dispositif méthodologique, qui consiste à réaliser des entretiens en détention puis à l'extérieur, contient la faiblesse de ses forces : des processus sont mis au jour (rupture des lignes familiales, volonté de s'insérer, mise en conformité avec la volonté de la juge), mais il reste éminemment impossible de dresser un pronostic sur le futur biographique de Jonathan. Un dispositif longitudinal à plus long terme, qui consisterait à retrouver à nouveau Jonathan, plus tard, pourrait pallier partiellement cette lacune. Il s'agirait alors d'appréhender le rapport à la prison non pas juste après la détention, mais, à plus long terme, lorsque Jonathan se sera éventuellement émancipé des institutions qui jusqu'ici régulent sa vie, ou qu'au contraire, la menace pénale qui pèse sur lui et ses handicaps sociaux auront repris toute leur vigueur...

RÉCIT N° 17 :

JEAN, 17 ANS

« Il faudrait quoi pour que t'arrêtes ?

Déjà qu'ils arrêtent de construire des prisons. Qu'ils nous donnent plus de trucs à nous, les jeunes de quartiers. Dans mon quartier, il y a une MJC, dans la MJC, il y a pas de chaise, il y a pas de table, il y a pas de fauteuil. Tu rentres dans la MJC, tu restes debout. Truc de fou ! Ils construisent encore deux prisons, une à S. et une à V. Construire des prisons et rien donner aux gens... Les gens ils auront toujours faim d'argent.

La prison, ça sert à rien. En prison tu connais des gens, ils t'apprennent des autres trucs, tu deviens pire. La personne, si elle a envie de s'en sortir, c'est pas la prison qui va la faire s'en sortir.

J'ai envie de faire de l'argent, mais pour ma mère, ça fait pas le bonheur. J'arrête le bordel ».

Lorsque je rencontre Jean pour la première fois, il est en détention dans le cadre d'un mandat de dépôt d'une durée de 4 mois renouvelables 2 fois. Il a arrêté l'école à 12 ans, lorsqu'il a été placé pour un temps en foyer (contre son gré), avec l'un de ses frères, au titre de l'enfance en danger. Ses parents sont séparés et il vivait, avant son incarcération, avec sa mère. Impliqué dans un trafic de speed et d'ecstasy (au total 180 personnes ont été interpellées et 12 ont été incarcérées ; il est le seul mineur incarcéré dans cette affaire), Jean a déjà eu affaire à la justice pour vol sans toutefois avoir été condamné à une peine de prison ferme. L'appât du gain et « l'argent facile » constitueront, du moins tels qu'il les narre au moment du premier entretien, le moteur de sa ligne transgressive. Jean « assume » son placement en détention et revendique de ce fait un « mental fort », se distinguant ainsi des « victimes » et des « boucs émissaires ». Au moment de l'entretien, il est en régime rouge, à cause d'une altercation avec un autre détenu. Il n'a donc pas accès à la télévision avant la « gamelle » du soir et n'a pas le droit de faire de sport. Il doit donc occuper ses journées en écrivant (il reçoit beaucoup de

courrier de sa famille avec laquelle il garde de bons contacts, sans pourtant avoir accès au parloir du fait de l'instruction en cours), en dessinant et en « parlant à la fenêtre ».

Lors d'une réunion interdisciplinaire, le cas de Jean sera évoqué par les éducateurs. J'y apprendrai que la prison, pour Jean, est avant tout une histoire de famille : son petit frère le suit de près. Cette réalité me donne un aperçu de ce que je découvrirai plus tard, lors de notre dernière rencontre : son père et son grand-père ont eux aussi fait beaucoup de prison. Il y a là toute une problématique que je ne ferai qu'évoquer, et qui nécessiterait un dispositif d'enquête spécifique : si la prison fait partie du monde social de nombreux jeunes incarcérés, et ce bien avant la mise sous écrou, ce monde social n'est pas seulement celui des « copains de quartier », mais également celui de familles et de fratries entières.

Lors de cette réunion, une discussion entre deux éducateurs retiendra mon attention. Tout d'abord, l'un d'eux soulève que la dimension « internationale » du trafic de stupéfiants a été retenue dans le juge d'instruction. On rit : « *enfin, Jean est reconnu à sa juste valeur* ». On continue ensuite à rire : « *Jean il est bon en mathématiques, il est intelligent : 10 kilos de shit divisés par 50 parts, ça fait...* », etc. Le décor est planté : pour les éducateurs, Jean est un délinquant professionnel. L'un d'eux affirme que si Jean continue à voir régulièrement les éducateurs, c'est pour s'en servir comme « couverture » pour pouvoir continuer, en discrétion, ses trafics. La « couverture » renforce donc l'idée d'une professionnalisation délinquante. Pourtant, un autre éducateur réagit vivement à cette interprétation : « *non s'il fait son business et continue à voir les éducateurs, c'est pour se donner la possibilité de bifurquer à un moment ou à un autre ; il faut donc saisir la perche au bon moment* ». Au cœur de ces deux interprétations très divergentes, réside peut-être l'ambivalence biographique et existentielle de Jean. Son récit oscillera en effet toujours entre deux perspectives : soit mieux choisir ses délits, pour gagner plus, moins souvent et de façon discrète, soit raccrocher, et construire un vie dans la légalité.

I - « L'ARGENT FACILE »

*« J'ai arrêté l'école à 12 ans, parce qu'on m'a mis dans un foyer quand j'étais petit, et **je voulais pas aller au foyer**. C'est à partir de là que j'ai commencé à faire des conneries et tout... Soit disant le juge a dit que moi et mon frère, parce que j'ai un grand frère, soit disant on était en danger, parce que mon père il buvait tout ça, mais nous ce qu'on a pas compris, c'est qu'ils ont laissé mon petit frère et deux de mes grandes sœurs chez moi. Nous, on a pas compris, ça fait... Nous on ne voulait pas y aller. Après on est parti en couille tous les deux, mon grand frère là, il est en maison d'arrêt, on est partis en couille tout les deux. (...) et quand mes parents se sont séparés, je suis allé avec ma mère. J'avais de la liberté. Ma mère à ce*

moment là elle travaillait encore, ça fait elle était pas chez moi la journée, je sortais, je faisais des conneries. Il n'y avait plus personne pour me serrer. J'ai eu l'argent facile, après, j'ai pas su m'en passer, ça m'a ramené en prison. J'ai pas eu tout le temps ce que je voulais et quand j'ai commencé à avoir de l'argent j'ai pas pu m'en passer.

Tu as déjà eu des condamnations avant donc ?

Des vols avec violence. En tout, j'ai eu des... 13 mois de sursis, des admonestations, des TIG... Il me reste, je crois 380 heures, un truc comme ça. Leurs trucs de réparation, jamais fait ça... Je devais les faire, je les ai jamais fait. Les rendez vous à 9 h 00 du matin, moi, je dors à 9 h 00 du matin. C'est tout le temps, les convocations à 8-9 h 00, j'y vais jamais moi. Même les jugements, 8h du matin, 9 h 00, je peux pas moi. Parce que dehors, je vis la nuit moi dehors. Dehors je rentre à 6-7 h 00 du matin, je me réveille à 6 h 00 du soir ».

Le récit de Jean est typique d'un processus décrit comme une *professionnalisation* délinquante : d'une délinquance générée par le manque et la misère, le jeune se réapproprie sa vie, découvre les joies de l'argent rapide et de la dépense festive¹³⁵. Une ligne transgressive devient progressivement ligne biographique dominante, et son réseau de sociabilité s'organise en fonction de ses activités illicites.

« Tu connais beaucoup de gens qui ont déjà été en prison ?

Ouais, beaucoup de personnes. Une vingtaine, trentaine. Moi, j'étais dans un groupe... Délinquance et rien d'autre. L'argent, l'argent, l'argent, tu penses à rien d'autre.

C'est tes amis en fait ?

Non, c'est des connaissances, c'est pas pareil. Un ami, j'en ai un qui m'écrit, je garde contact avec lui mais tous les autres, ils écrivent pas. Il est en maison d'arrêt. Il m'écrit, on s'écrit ».

Chaque récit peut être, au delà de ses aspects singuliers, un récit collectif typique d'une groupalité délinquante (ou, comme on l'a souligné en introduction, un récit conforme aux biographies telles qu'elles sont élaborées par les éducateurs). Celui de Jean est illustratif de cette réalité : son récit colle de très près ceux que j'ai pu étudier dans une enquête précédente, consacrée aux rapports à la prison de détenus incarcérés en maison d'arrêt : la délinquance est érigée en mode de vie et en travail. Trois exemples illustrent cette typicité. D'abord, le rapport à la vie nocturne. Certes, le fait de vivre la nuit est directement lié aux activités délinquantes ; mais il l'est également à un mode de vie festif, rendu possible par l'activité délinquante ; l'argent vite gagné se dépense rapidement, selon

¹³⁵ CHANTRAINE, 2004a.

un vieil adage couramment réactivé en détention. La « générosité » permet alors de gagner le respect dans son quartier, et de courir les filles.

« Je vivais bien. On pouvait même aller dépenser des 800 euros par week-end, en boîte de nuit.

C'est beaucoup. C'est presque la moitié de mon salaire.
Ouais, ça je me doute (rires).

Comment on fait pour dépenser 800 euros en boîte de nuit ?

Ben, des bouteilles, des... Moi je suis généreux. Je prenais avec moi des gens de moi, des gens de mon quartier, qui ont pas d'argent, je les prenais en boîte de nuit, ils payaient rien du tout. Plein de trucs comme ça. Des entrées, il faut les payer. Les bouquets de roses dans les boîtes de nuit... Je regrette pas tout ça ».

Second exemple : l'adoption de « règles » et de « principe » qu'il ne faut pas enfreindre, sous peine de se multiplier les chances d'avoir des ennuis judiciaires. Ainsi, Jean, qui deale en masse, se distingue du toxicomane qui revend de la drogue pour assurer sa propre consommation.

*« Le cannabis, c'est pas le même délire. Le cannabis, je fumais pour oublier. Pour oublier un petit peu tout ce qui se passe, mon frère en prison, ma mère malade, tout ça. Mais ecstasy, cocaïne, speed, tout ça, j'aime pas moi, ces drogues-là. **Je me suis mis un principe : jamais consommer** ».*

Troisième et dernier exemple : la délinquance professionnalisée peut être conçue comme un rempart à la délinquance d'autres membres de sa famille. Le délinquant professionnel est celui qui a réussi à sortir de la misère par la délinquance, et qui tente, simultanément, de soutenir sa famille et de tenir les plus jeunes dans le droit chemin.

*« Mon frère il a 18 ans, il va avoir 19 ans le 25. Il est tombé 6 fois, mineur. Mon frère c'est pas pareil que moi. Lui, c'est les vols et les bagarres, c'est plus dans la violence, lui. (...) Mon petit frère, on essaie de l'écarter de ça. Parce que j'ai encore un petit frère, on l'écarte de ça. Il fait pas de conneries, parce **mon petit frère à chaque fois qu'il voulait un truc on lui achetait. Ça sert à rien d'aller voler pour rien... Pour... Voler, vaut mieux acheter...** ».*

Jean finit donc par tomber, ainsi que 12 autres membres du « réseau » dans lequel il était impliqué. La lourdeur de l'affaire va constituer un élément essentiel de son rapport à la prison, ne serait-ce que parce qu'il détermine la durée de la détention préventive dont il va être l'objet.

« Dans l'appartement où ils m'ont attrapé, il y avait beaucoup. Genre 50 000 bulles d'extasy et puis 2-3 kilos de speed. Mais... Chez moi, ils ont pas de preuve. Ils m'ont mis ici, parce qu'il y a des gens qui ont parlé sur moi. Les gens ils disent que c'est moi, et moi je nie tout. Parce que c'est un réseau complet, qui... C'est un réseau complet... On est 12 incarcérés... 12 incarcérés... Et en tout ils ont interpellé 180 personnes. Ouais, ils ont interpellé du consommateur au plus gros ».

II - ASSUMER, FAIRE SON TEMPS

Le rapport à la détention de Jean est ainsi configuré par le processus judiciaire lui-même : les confrontations rythment la détention. Contrairement à la plupart des autres détenus, Jean maîtrise le langage judiciaire, et maîtrise ses subtilités.

« La juge, je la vois presque toutes les semaines. J'ai des confrontations, tout ça. Parce que dans notre histoire, ils remettent tout sur moi et un gars qui a rappelé (?). Ils remettent tout sur nous et nous, en confrontation, on nie tout. Et le juge lui-même, il m'a dit on sait que c'est toi et ton collègue mais on n'a pas de preuve pour le prouver. Il m'a dit comme t'es mineur, tu vas rien prendre si t'es mineur. Donc c'est le collègue qui risque de tout prendre. Genre de 7 à 15 ans. Moi j'encours de 3 à 7 ans. Les majeurs ils encourent de 7 à 15 ans ».

Parallèlement au déroulement de l'affaire proprement dite, quatre éléments principaux se dégagent du récit de Jean : l'organisation de la vie du quartier autour des régimes de sécurité, le statut des « victimes » (ceux qui ne parviennent pas « à se faire respecter ») dont il s'agit de se distinguer, les liens qu'il a avec sa famille à l'extérieur, enfin un rapport ambivalent à la délinquance.

Jean, tout d'abord, est en régime rouge.

« Je suis en rouge. Du vert, je suis passé au rouge, mais... C'est parce que quand il y a des gens qui veulent te marcher dessus, faut pas se laisser faire. Altercation pour rien du tout avec N., pour une sauce tomate (rire). La veille, je lui avais demandé une sauce tomate, il m'avait dit : "j'en ai pas", et du lendemain à Kevin, il lui dit : "merci pour la sauce hier". Je lui ai dit : "c'est pas bien, tu m'as pas donné de sauce tomate". Il a commencé à m'insulter, on s'est insulté et après c'est parti en couille. (...) En cellule, j'écris, je dessine, je parle à la fenêtre. J'ai des bandes dessinées, je fais des dessins de bandes dessinées. Sinon, je me lève vers 10 h 30-11 h 00. Je me lève, je me lave. Après, la gamelle elle vient. Ça dépend, sinon je mange, je regarde la télé, l'après-midi promenade, l'école, le soir je reste jusqu'à 1-2 h 00 à la fenêtre, parler, après je vais dormir. Il n'y a rien à faire de toute façon. Les activités, ils nous parlent d'activités, putain... On voit rien du tout comme activités, le sport c'est tout ce qu'on voit et l'école. Et la télé, je la récupère le soir, la télé, je la récupère à la gamelle ».

Plus intéressante est la narration de l'arbitraire qui semble organiser ces différents régimes : ils sont le fruit d'une négociation constante et non d'un cadre légal :

« En vert là en ce moment, je crois qu'il y a qu'une personne en vert. C'est parce que les gens qui sont en orange c'est des cons. Moi, le chef, je le harcèle tous les 3 jours pour qu'il me met en vert, le brigadier, je le harcèle tous les 3 jours pour qu'il me met en vert. Et ceux en orange, ils parlent pas, ils demandent rien. Le brigadier, lui, il en a rien à foutre que t'es en vert, en rouge ou en orange. (...) Les surveillants, ça dépend lesquels, ça dépend les jours. Si je me lève plein de nerfs ou si j'en ai pris plein la tête... Ça dépend aussi d'eux des fois ils sont bien, des fois ils font des trucs de fou, des fois ils te disent ouais, des fois ils te disent non, tu débloques, un jour ils sont bien, un jour... Tu sais qu'il y a l'activité, ils te disent non pas d'activité, ils t'enferment dans ta cellule, c'est des trucs de malade. Genre Génépi, ouais des trucs comme ça. Ils te disent : "non pas d'activités". Je vois Lise du Génépi, elle me dit : "après viens avec moi en activité", je dis : "ouais", je reviens pourquoi, il me dit : "non il y a pas de Génépi, rentres en cellule". Truc de fou ça. Comme ça il se prend pas la tête, il nous laisse en cellule, il s'assoit dans le bureau, il prend son café, ça y est ».

Contrairement à d'autres jeunes, Jean est capable d'adopter un point de vue critique par rapport à ces régimes de sécurité. De la même manière qu'il rompt avec le récit de l'inéluctabilité en faisant le récit de son parcours délinquant, l'organisation de la vie quotidienne en détention n'est pas un « ordre des choses » qui reste non questionné : il est sujet à critiques : critique de la contre-productivité du dispositif, critique de la malléabilité des régimes d'une prison à l'autre :

*« C'est n'importe quoi ce système. **Priver d'activité un mineur ça sert à quoi ? Ça sert à le faire péter un câble, à foutre plus le bordel.** Moi je pète pas de câble, mais il y en a plein qui pètent des câbles. Il pète un câble, le surveillant il ouvre la porte, il lui en met une, c'est tout. Mais ça sert à quoi leurs trucs orange, vert, rouge, pourquoi priver un mineur d'activité ? Sur quoi le détenu il harcèle avec lui, il va en Play Station, l'autre il va dans sa cellule, il y a pas de télé. Truc de malade, ça sert à rien. C'est comme les gens de Paris et de Valenciennes et tout, on m'en a parlé, ça a rien à voir avec ici ».*

Second élément : la volonté de Jean de se distinguer des « victimes » en détention. Son récit illustre la tranquillité relative de celui qui échappe au statut de victime en détention, et ce sans toutefois se prêter au jeu de leur oppression :

*« Non, il va à la fenêtre, s'il se fait traiter, il rentre, on appelle ça des victimes ici. Moi j'aime pas les trucs-là, les... Les gens à qui on met des baffes, moi j'aime pas ces trucs-là, je m'en mêle pas, quand l'autre il met des baffes je m'en mêle pas parce que c'est pas mes histoires, c'est pas mon délire. Par exemple, Ted, quand il se fait insulter le soir à la fenêtre, le lendemain il sort pas, on le voit pas, 2 jours, 3 jours. Il se fait insulter de tout. Comme les gens ils savent que son père il est décédé, ils insultent son père. Ils le rendent fou, ouais, c'est des trucs de malade, c'est des insultes qui rendent fous les gens. Je serais Ted, je prendrais celui qui me traite et je lui claquerais la tête dans le mur. Il est pas... Pas dans ce délire-là, **Ted, lui il est calme, il s'en fout. C'est pas qu'il s'en fout, c'est que, en vrai, il a peur, il ose pas... Il y arrive pas à se faire respecter.** Moi je sais, un jour il va péter un plomb vraiment, il va en attraper un et le tuer, parce qu'il faut se méfier de l'eau qui dort, on me l'a toujours dit. **Moi j'aime pas, ça me dégoûte ces trucs-là.** Il y en a, par cellule, ils parlent à personne, ils sont démoralisés. **En prison, comme dans les foyers, il y a toujours obligé d'avoir une victime,** c'est le punching-ball on va dire. Mais j'aime pas ces trucs-là moi. Moi je m'en fous, je mange des baffes, ça va pas changer ma vie. Mais des fois je me mets dans sa tête, il se mange des baffes tous les jours, il se fait insulter, il parle pas puisqu'il a peur, il doit être mal dans sa tête. Moi, me prendre des baffes, ça va pas changer ma vie ».*

Nous passons en revue les jeunes de la détention : Jean me détaille alors qui est une « victime » et qui ne l'est pas. Il nuance alors son propos précédent en avouant avoir « rendu fou » l'une d'entre elles, mais en insistant sur deux choses : d'abord il n'a pas réagi gratuitement mais en réaction à une nuisance quotidienne, ensuite, selon lui, le jeune en question n'a pas sa place en détention :

*« Au début où il était en détention, Kevin c'était la victime de tout le quartier mineur. Kevin, lui ça y est, il connaît la prison, ça fait 8 fois, je sais pas combien de fois il tombe à 16 ans. Il est habitué à la prison... Il y en a un, c'est vrai, c'est Gregory, je l'ai rendu fou, ouais lui, je l'ai rendu fou. Ouais **parce qu'il me rendait fou, je l'ai rendu fou.** 8 h 00 du matin à la fenêtre à chanter des chansons, "Je t'aimmmme", ça me rendait fou. Il criait à 8 h 00 du matin, il criait quand on regardait la télé, il venait à la fenêtre, il insulte tout le monde. Et manque de chance pour lui, on a su qu'il avait fait caca dans son pantalon en activité Génèpi. Ça l'a rendu fou, il a tout cassé dans sa cellule, il est devenu malade. Hôpital*

psychiatrique, direct... Moi, je sais pas, je retarderais un petit peu le jugement, je le mettrais pas en prison. Il est petit... On dirait un bébé. 14 ans, 15 ans, je fais ma peine, je calcule pas les gens, t'es là pour meurtre, pour viol, pour vol de voiture, j'en ai rien à foutre, tu parles bien avec moi, je parle bien avec toi, tu parles pas bien avec moi, je m'en fous. Ça sert à rien de s'embrouiller pour rien ».

Troisième élément structurant du récit, ses relations avec sa famille avec l'extérieur. Conformément à d'autres récits réalisés dans le cadre d'une enquête précédente¹³⁶, l'optimum relationnel avec l'extérieur est délicat à trouver. D'un côté, recevoir du courrier est bon pour le moral, de l'autre, le parler peut être dénigré, pour éviter que la famille ne soit directement contaminée par le stigmate carcéral. D'un côté, il est bon d'avoir des nouvelles de ses proches, de l'autre, une mauvaise nouvelle viendrait miner le moral, et rappeler l'incapacité à remplir ses rôles sociaux derrière les barreaux.

« Tous les deux jours je reçois une lettre, ma copine m'explique sa journée, ça fait plaisir... D'avoir du courrier, ça fait plaisir... J'ai une grande famille. J'ai 5 sœurs et 3 frères. J'ai mes tantes, mes cousins, mes cousines, plein de gens qui m'écrivent. Mais mes tantes et tout, je m'en fous. Mes tantes, mes cousins, mes cousines, mes oncles, j'en ai rien à foutre. Je leur réponds parce que ils m'écrivent. Mais je vais pas... Ils vont pas écrire, je vais pas écrire. Moi c'est mon père, ma mère, mes frères, mes sœurs, ma copine, c'est tout. Et puis, avant de venir en prison, j'avais laissé de l'argent chez ma sœur, ma sœur elle m'envoie des mandats. (...) Dans ma tête, je préfère pas voir ma famille au parloir, en prison. Ça sert à rien, je préfère les voir dehors. Ma mère, elle a du diabète, elle a un problème de cœur. La semaine dernière, elle est allée à l'hôpital... Pour faire un pontage ou je sais pas trop qui. Je m'inquiète pas, ça sert à rien de m'inquiéter, je vais démoraliser dans ma cellule ».

Enfin, dernier élément de ce premier entretien : le rapport que Jean entretient à la délinquance et à l'appareil pénal. Tout d'abord, de la même manière que Jean se distingue des « victimes », il se distingue également de ceux qui viennent en détention « pour rien », autrement dit pour des petits délits qui ne rapportent pas grand-chose...

« Ça sert à quoi d'aller voler une voiture et s'amuser avec, ça sert à rien du tout, tu vas voler pour de l'argent, tu vas pas voler pour rien. Dans ma tête, c'est comme ça. Tu vas en prison pour rien du tout. Tu vas en prison pour ¼ d'heure de délire. Non, moi c'est pas mon délire. Les jeunes ils viennent pour vol de voiture, ils volent une voiture, ils roulent ¼ d'heure avec, ils se font attraper, ils viennent en prison 6 mois. Ça sert à rien du tout ».

Logiquement, deux options par défaut s'ouvrent alors pour Jean : soit continuer à chercher « l'argent facile », soit rentrer dans le droit chemin. L'une et l'autre de ces deux options contiennent leurs lourds inconvénients : la prison dans la première option, qui

¹³⁶ CHANTRAINE, 2004a.

sépare des proches ; le labeur d'un travail mal payé de l'autre, qui ne permet pas de « vivre » de l'autre :

*« Mon état d'esprit, c'est, en sortant d'ici, changer, travailler, me mettre dans le droit chemin, parce que les conneries ça dure qu'un temps, ça me prend la tête, ça fait du mal à ma famille et ça j'en suis conscient. Parce que la prison, c'est ennuyant. Quand les juges ils pensent que la prison c'est dur, c'est pas si dur, le plus dur c'est de pas avoir de liberté, pas voir la famille et pas sortir quand on veut. (...) Me passer de l'argent facile, onais... Je me dis qu'ici je suis en prison, j'ai fait 50 euros de cantine par semaine, j'ai besoin de quoi d'autre, je mange, je bois, j'ai rien besoin d'autre en vrai... Sortir, faire de la formation. Mais je sais que ça va être dur tout ça. Dans mon quartier, ça va être dur... Ça va être dur de pas retomber dedans, je sais très bien tout ça. **Je sais qu'avec 1 000 euros, le SMIC, on vit pas. On vit pas, on survit. Avec 1 000 euros, t'as payé l'eau, l'électricité, le loyer, il te reste 300 euros pour manger et tout.***

Et donc si tu trouves un boulot payé à 1 000 euros, qu'est-ce que tu vas faire ?

Peut-être... Peut-être, je vais m'en contenter, peut-être faire un peu de business, je sais pas, ça dépendra de la mentalité où je suis, de l'état mental où je serai ».

Jean s'apprête d'ores et déjà à devenir majeur en détention. De la même manière qu'il avait une connaissance pré-carcérale de l'organisation du quartier mineur, il connaît l'organisation de prisons majeures, du moins assez pour savoir où il aimerait bien être transféré.

« Chez les majeurs c'est pas pareil du tout. Plein de jeunes m'ont expliqué, mon frère il m'explique et tout, c'est pas pareil du tout. Les différences déjà, il y a moins de trucs, les surveillants, ils sont moins cool qu'ici. Parce qu'ici ils sont cool. Là-bas, ils ouvrent ta porte, ils ferment ta porte c'est tout. Après, il y a plein de trucs, déjà là-bas, les bagarres, ça n'a rien à voir avec ici. Là-bas tu vas en promenade, tu fais attention à toi. Ici, tu vas en promenade, tu rigoles. Tout change de ce bâtiment-là au bâtiment d'en face, tout y change. Nous les surveillants, ils viennent dans la promenade, ils s'assoient, ils parlent. C'est pas pareil là-bas. (...) Ici, chez les majeurs, c'est disciplinaire. Si je suis encore là majeur, majeur à D., j'irai à D., direct, ici, pas la peine, je vais devenir fou si je suis majeur ici, il y a rien à faire. Si par exemple je vais ici, chez les majeurs, je ferais une demande de transfert directement à D. Je suis là, en arrivant, le lendemain je fais une demande de transfert à D., c'est moins strict ».

III - DU QUARTIER MINEUR À L'EPM PUIS AU QUARTIER MAJEUR

Lorsque je rencontre à nouveau Jean, devenu majeur, il est incarcéré dans une maison d'arrêt. Mais son parcours aura été plus complexe qu'il ne le pronostiquait. Après une ordonnance de mise en liberté, il s'échappera d'un foyer pour passer du temps avec sa famille et partir en vacances. Sous mandat d'arrêt, puis rattrapé par la police, son contrôle judiciaire sera révoqué. Il est réincarcéré, cette fois-ci en EPM ; puis, à 18 ans, il sera transféré en maison d'arrêt. Lorsqu'il était en fuite, son père, qui « a fait 16 ans de prison », lui conseillait de se rendre, puisqu'il devrait de toute façon faire son temps un jour ou l'autre.

« Je suis sorti, ils m'ont mis dans un foyer, je suis pas resté au foyer, ils ont mis un mandat d'arrêt ils m'ont repris, je suis parti à C. en mineur, ils m'ont ensuite amené à D. (EPM), et après j'étais majeur, ils

*m'ont mis ici. Ils m'ont mis dans un foyer, j'étais à quatre rues de chez moi, ça fait... C'était trop près de chez moi. Je leur ai expliqué, mais ils ont pas voulu comprendre, ça fait... J'ai pas réussi à rester. Au début ça allait, mais près je leur ai dit : "c'est trop près... c'est trop près...", ils m'ont dit : "non...". Moi, je savais. Je suis resté un mois. J'étais trop près de ma famille, ma mère, mes sœurs. Je suis parti en vacances, je suis revenu, je suis parti chez ma copine. J'ai fait un peu d'argent, dehors, quand je suis ressorti. Pendant deux semaines à peu près. Pour pouvoir partir en vacances bien, passer des bonnes vacances. C'est un peu à cause de ma copine, que je suis parti du foyer. Elle me disait tout le temps : "on va en vacances, on va en vacances"... **De toute façon, il valait mieux tomber maintenant, sinon, ils m'auraient fait retomber au jugement. Je préfère tomber maintenant, je fais tout maintenant, après c'est bon.** Je suis resté trois mois sous mandat d'arrêt. Sur la fin, ils passaient chez moi tous les matins. Tous les jours j'allais chez moi... Ils savaient, mais je sais pas... Ils ont fait durer le plaisir. Parce que je les rendais un peu fous, quand même, je me suis amusé avec eux. Ils me voyaient, j'étais à moto, je m'amusais avec eux, je faisais des petits délits de fuite avec eux... Quand ils m'ont attrapé, ils m'ont pas fait de cadeau. Ils m'ont tabassé. J'étais avec ma copine et mon beau-frère. Quand je suis arrivé au coin de chez moi, ils m'ont sauté à trois dessus. Au début, ils m'ont plaqué par terre. Moi, je me suis relevé, je savais pas que c'était la police, ça fait j'allais le frapper. Il me dit : "police", je me suis calmé, mais c'est parti en couilles. Ils m'ont frappé. J'ai pas parlé. De toute façon, tu déposes plainte, ils vont avoir raison, ça sert à rien. Je suis resté deux heures au commissariat, après je suis allé au tribunal. J'avais des traces, mais la juge elle m'a dit : "tu t'es opposé à l'arrestation..." j'ai pas cherché à aller plus loin ».*

Jean découvre donc la vie en EPM. Il décrit à la fois un « bordel » digne d'un « foyer », et, simultanément, une suractivité disciplinaire.

« L'EPM, c'est pas une prison, c'est un foyer. Tu te lèves le matin, t'es pas en cellule avant 9 heures le soir. Le soir, t'es cassé. À C., je me levais à midi, à D., à 7 h 30. C'était l'école le lundi, mardi, jeudi, vendredi. Toute la journée. Le mercredi après-midi, je prenais sport et djembé, truc musical, et samedi après-midi, sport et rap. À C., c'était le bordel à l'école. Musique à fond. À D., c'est des vrais profs de dehors. Mais l'école, c'est aussi des trucs bidon. Il y a des évaluations. Moi, j'étais dans le groupe 2. Le groupe 1, c'est des têtes, et le groupe 2, c'est juste après. Je sais lire, je sais écrire. Mathématiques, ça va. (...) Les profs, ils devenaient fous. Ils essayaient de faire leur travail, mais ils devenaient fous. Les mineurs, c'est le bordel. Pas le droit de fumer. Il y en a, ils faisaient semblant de se bagarrer, le prof il venait pour séparer, l'autre il prend son paquet de cigarettes. Ils devenaient fous les profs. C'était vraiment le bordel. Heureusement que j'y suis pas resté. Parce que tu peux y rester après ta majorité, moi, j'ai pas voulu rester. C'est trop le bordel. C'est le bordel sale l'EPM. C'est le bordel. Il y en a un il va au mitard, il sort, l'autre il va au mitard. C'est le bordel. Il y avait beaucoup de rapports, que des rapports. Tu te souviens de M. ? (j'acquiesce). Il est resté un mois et demi, je sais pas ils lui ont mis 12 rapports. Les surveillants, ils jouent les grands, ils te provoquent. Je les comprends quand même les surveillants. La nuit, ils passaient, ils se faisaient insulter et tout, ça fait après, ils pètent un plomb. Mais ils se prenaient jamais aux bonnes personnes. À chaque fois, ils venaient voir moi, Mohamed ou Nordine. Que soit disant, c'était nous, on faisait le bordel dans l'EPM. Mais nous, le soir, on regarde là télé. Mais moi, les surveillants, ils me parlent mal, je suis obligé de lui répondre ».

L'évocation de l'activité rap, à l'EPM, est l'occasion pour Jean d'enraciner sa vision critique de la société. Loin d'être anecdotique, la dimension critique de son récit est centrale : elle vient donner sens à la prison (par sa contre-productivité, ou plutôt son utilité négative), vient forger une sous-culture rebelle, et une explication (de type économique) à la délinquance et sa reproduction.

« Moi, j'étais à fond dans l'activité rap. On pouvait faire des CD. Moi, je faisais ça à fond. Ça te permet de faire ressortir ce que tu as en toi. Avec Nordine, on avait fait à peu près 40 chansons. Ils ont fait

un CD de 10 chansons. Les autres chansons, ils ont pas voulu les mettre dans le CD. Ils sont devenus fous. C'est hardcore.

C'était anti-prison ?

*C'était anti-prison. Anti-État aussi un peu. On disait comme l'État ils nous rejettent nous les jeunes de quartier. Mais avec beaucoup d'insultes, c'est ça qui... On insultait l'État, le France. Moi, je suis Français, je suis fier de mon pays. Mais sale État quand même. Sale gouvernement. Quand tu vois tout ce qui se passe, tu comprends un peu... **Le truc que je comprends pas, c'est qu'ils donnent plus d'argent aux riches que aux pauvres.** Je comprends pas ».*

En maison d'arrêt depuis 3 mois, Jean découvre le gouffre relatif qui sépare la détention des majeurs et des mineurs. Ici réapparaît l'inscription territoriale de la prison comme variable essentielle pour comprendre l'intégration carcérale. Contrairement à ce qu'il pensait, Jean n'est pas incarcéré dans une prison proche de chez lui, mais à 60 kilomètres de là : il n'est « pas chez lui » :

*« Ça fait 10 mois. J'ai fait 10 mois pleins (en comptabilisant le temps au quartier mineur, à l'EPM et à la maison d'arrêt). Ça change hein majeur ! Ici, c'est la merde. Et puis **je suis pas chez moi ici**... Je préférerais être à C. ou à E. **Ici, je suis avec des gens de la campagne.** Si je serais à E., je serais avec mon grand frère en cellule. Normalement, il sort au mois d'août. Et puis il y a des gens que je connais à fond là-bas. Quand je suis parti à l'EPM, je suis passé majeur, je devais aller à C., mais il y a un de mes complices qui y est, donc ils m'ont mis ici ».*

Par rapport à l'activité intensive qui caractérise l'EPM, la maison d'arrêt est elle caractérisée par l'oisiveté : « Tu te lèves le matin. Promenade. Sport. J'ai fait une demande pour le travail, ça fait deux mois que je suis encore sur liste d'attente ». Si Jean avait décrit le quartier mineur comme « disciplinaire », ses descriptions du régime disciplinaire sont encore durcies. Jean décrit simultanément un laisser-faire insécurisant (drogue, violence...), et une négociation difficile avec les surveillants (la barrière est plus forte entre détenus et surveillants, et la sécurité « active » semble réduite à sa portion la plus congrue). Parallèlement, en contraste avec les prisons traversées précédemment par Jean, la saleté des lieux semblent omniprésente (la maison d'arrêt a plus d'un siècle). En deux mots, que ce soit en cellule, dans les coursives, en promenade ou au mitard : « *c'est Alcatraz !* ».

*« Là, je suis en cellule avec un type bien, un type de xxx. Lui, il a pris 20 ans. Ils vient d'être jugé, il va être transféré en centrale. Je sais pas si t'avais entendu, l'agence immobilière qui avait brûlé, il y avait eu 4 morts. Ben c'est lui. En promenade, ici, on est à deux-trois, les autres, ils sont tous ensemble. Déjà ça... Même les surveillants, je sais pas. **C'est Alcatraz ici.** Ils te voient un peu balader, ils pètent un plomb, ils mettent des rapports, c'est grave. Quand on revient de promenade, on discute avant de rentrer en cellule, il y en a, ils pètent les plombs. Rapport et tout pour ça. Il y en a c'est des bons, ils te laissent boire un café avec un autre et tout, mais... il y en a des sales. J'ai été au mitard, il y a deux semaines. J'ai fait 16 jours. Le mitard, ici, il est impressionnant. Il fait peur. Il est terrible. Encore, à C., il est en haut le mitard. Ici, il est en bas. Tu es obligé de mettre une bouteille dans le trou des toilettes puisqu'il y a des rats, et tout, c'est grave. Tu lis, tu fais des pompes, il y a que ça à faire. Les livres, tu les lis, et tu les relis encore. Tu les lis, tu les relis tous. Parce que si tu parles avec l'autre à côté, le surveillant, il vient il pète un plomb. Si tu t'embrouille avec*

lui au mitard, c'est pas bon. Il te remet des jours. **Quand tu sors du mitard, tu rentres dans ta cellule, on dirait que t'es libérable !** À C., c'était propre au moins. Ici, ils te donnent pas de parloirs, quand t'es au mitard. Ça aussi c'est dur. À C., même au mitard, j'avais parler, mais derrière la vitre, hygiaphone. Ça fait plaisir de voir de la famille. Mais ici, ils te donnent pas. C'est leur règlement... **Ils sont à l'ancienne ici.** Tu demandes le balai, ils te le ramènent pas. Tu peux te tuer, rien. (...) **Les surveillants, ça picole sale ici.** Ils sont défoncés des fois. Il ouvre les portes à 8 heures du matin, il est défoncé, c'est hallucinant. Mais c'est pas comme chez les mineurs, moi je calcule pas les surveillants ici. Chez les mineurs les surveillants, ils rigolent avec toi, et tout. C'est pas pareil ici chez les majeurs. C'est mieux quand le surveillant, il vient, il discute, il rigole. Comme celui qui était à mon étage ce matin, ça va, c'est un bon, il rigole avec nous... De temps en temps, il vient, il boit un café... **Et puis, ça trafique sale.** Subutex et tout. Moi, je sais que je fume mes joints, tranquille. Mais bon, j'ai vu plus de shit en mineur à C. qu'ici. **Ici, en promenade, tu fumes ton joint.** La promenade, c'est pas comme chez les mineurs. En promenade, il y a un surveillant au mirador, rien que quand il y a des bagarres, tu vois que c'est pas surveillé comme à C. À C., dès qu'il y avait une bagarre, les surveillants, ils arrivaient tout de suite. **Ici, ils arrivent quand tout est fini. Tout le monde est en sang, l'autre, il est par terre. Ils calculent pas ici. Ils te voient fumer, ils s'en foutent** ».

Dans ce contexte, le fait de n'être pas une « victime » en détention n'est plus une évidence : Jean doit gagner son respect, ne pas se faire marcher sur les pieds.

« Au début, c'est le jeu des regards. Après, quand ils voient que tu te laisses par faire, c'est bon. Jeu des regards, après, il y en a un, il est venu, je me suis battu vite fait avec lui, et après ça va. Les gens, ils parlent bien. Parce que il y en a ils sont ici, c'est vrai, c'est leur territoire. Donc ils veulent faire la loi un peu. J'ai dit : "tu me calcules pas, je te calcule pas". C'est chez eux ici, c'est les gens d'ici, c'est chez eux. Ils sont en nombre. C'est comme à C., si quelqu'un d'ici, il vient, il va pas faire le... **Ici, si t'es une victime, c'est pas comme mineur. C'est traumatisme.** Ils lui foutent des 100 euros de cantine par semaine. Des trucs de fous. "T'appelles ta femme, tu lui dis...", des trucs de fou. Ça peut être terrible. Il y en a ils se prennent des baffes en promenade. Ça se plante... J'ai vu ça deux fois. Une fourchette, et un couteau fabriqué avec une brosse à dent et une lame de rasoir. Moi quand c'est comme ça, je m'en mêle pas... Bon, c'est les deux seules fois où j'ai vu que ça se battait, sinon, c'est calme ici. La promenade, ici, ça fume à fond. Il y a des promenades où ils sont défoncés ».

Au terme de cette seconde rencontre, Jean, qui s'apprête à passer plus d'une année encore en détention, est traversé par une profonde ambivalence. D'un côté, l'insertion professionnelle de ses proches, qui lui ouvre des perspectives, et la volonté de soutenir sa mère, lui font vouloir se ranger :

« Avocat, commis d'office, ça sert à rien. J'ai une vraie avocate. Ça va, elle est pas trop chère. Pour toute l'affaire, elle prend à peu près 5 000 euros. C'est pas excessif. J'ai reçu mon réquisitoire, donc je passe avant 60 jours. Normalement, ça va aller mieux. Je suis jugé bientôt normalement. Ça va aller vite, un an et demi, deux ans maximum. J'étais mineur. Je m'attends plus à deux ans... Mon avocate elle m'a dit : "maximum 27 ou 28 mois"... C'est pas excessif. Quand tu vois là, il y en a, pour des petits trafics, ils prennent des 5 ans... Des majeurs. (...) En sortant, j'ai une promesse d'embauche. Et puis, j'ai encore de l'argent dehors. Je vais travailler, parce que mon cousin, il a une entreprise de maçon, je peux aller travailler avec lui. **J'ai envie de faire de l'argent, mais... Déjà ma mère, elle est malade sale.** En 6 mois, on dirait qu'elle a pris 10 ans. Ma mère elle est malade, elle a du diabète, et elle s'est fait opérer, il y a pas longtemps, un double pontage au cœur, à cœur ouvert et tout. Même ça, ça fait travailler dans la tête... Ma mère, elle le sent que ça va plus mal. C'est un peu de notre faute à moi et mon frère, parce que quand on est dehors, on fait rien pour que ça va. On croit que l'argent ça fait le bonheur, mais ça fait pas le bonheur. Ça améliore le bonheur, mais ça fait pas le bonheur. Là, je suis en détention, je me dit que je préférerais être dehors sans argent que... ici avec de l'argent ».

De l'autre, la prison constitue un haut lieu d'échanges de techniques délinquantes ; elle constitue également un théâtre où s'élaborent les fantasmes d'une délinquance de haut vol, où les gains ne seraient pas contrebalancés par les pertes :

« Ici, on parle des affaires. En majeur, tu fais beaucoup plus de connexion. Tu rencontres des gens. Ils ont fait ça, ça ça, ils t'expliquent ça, ça, ça. Tu fais des nouvelles relations, tu notes son numéro, son adresse. Moi, je suis déterminé en sortant. À faire de l'argent. Ça y est. Pas faire comme je faisais. Faire un truc bien qui rapporte bien. Une fois deux fois par an. Un truc bien intelligent. Parce que la drogue, ça sert à rien. Et puis, tu vends de la mort aux gens. Tu réfléchis à beaucoup de trucs en détention. Je me dis : "faut plus que je le fasse". Je regrette pas, parce que moi, ce que j'ai fait, j'arrive pas à regretter. J'ai tué personne, j'ai violé personne. Mais faire un bon, truc, braquer un grossiste, ou je sais pas. Un truc bien réfléchi. Il y en a un, il a 18 ans, il a déjà brassé deux fois le million. Il a deux millions dehors, deux millions d'euros. Je le crois parce que déjà, là, je vois comment il vit en détention. Nous on foule des roulées, lui, il fume que des blondes. La manière de s'habiller...

Mais en même temps, il te raconte ça, mais il est en prison...

Ouais, il a pris une sale peine, 5 ans. Mais ça, c'est parce que les gens, ils sont gourmands, ils sont trop gourmands. Les plus malins c'est ceux qui sont dehors, je l'ai toujours dit moi. Celui qui est dehors.

Il y en a qui se font jamais attraper tu crois ?

Il y en a plein. Des gens qu'on croirait pas... ».

RÉCIT N° 18 : JORDAN, 16 ANS

« La prison, comment dire ? Ça fait pas peur. Y'a pas la peur. Je suis là, je fais ma peine, je sors. Mais à un moment, il faut en avoir marre aussi, de la prison. Sept fois en prison, à seize ans, c'est beaucoup.

C'est moi qui ai été le plus de fois aux mineurs en prison, depuis tout le temps.

J'étais tout petit, je voulais tout faire le bordel, je voulais tout niquer, la France, enfin la France, je suis Français, hein. Je voulais niquer tout : la loi, tout... J'étais hyperactif. Hyperactif : c'est ma mère, elle m'a toujours dit ça. Quand j'étais petit, je pouvais bouger des jours, faire du foot ou du basket, du sport. Maintenant, je suis moins hyperactif. Je peux rester sur une chaise comme ça pendant trois heures, quatre heures, cinq heures ».

« Jordan, c'est un bon cas pour toi », m'annonce, comme parfois, un éducateur. « C'est la sixième ou septième fois qu'il vient » ; difficile de faire le compte : Jordan ne cesse d'aller et venir. Premier contact : j'accompagne l'éducateur lors d'un entretien individuel. Jordan est en pleurs, il ne supporte pas qu'on lui ait supprimé sa télévision en cellule, ce qui réduit ses activités quasiment à néant : « *je pète un plomb. Je veux mourir, je veux être dans le coma* ». L'éducateur essaie de lui remonter le moral, tout le renvoyant à sa responsabilité individuelle. Je réaliserai un premier entretien avec Jordan dans les jours qui suivent. Fils unique jusqu'à l'âge de 13 ans, Jordan a maintenant un petit frère de deux ans et demi et une petite sœur de 6 mois, dont il parlera régulièrement avec tendresse. Son père est couvreur, sa mère est mère au foyer.

Vif, intelligent et charmeur, Jordan s'exprime de manière chaotique, passant constamment du coq à l'âne, rendant difficile l'effort de reconstitution chronologique de son parcours biographique. Son récit met en lumière le processus, connu en sociologie de la prison, « d'institutionnalisation » à l'institution totale : au fil des incarcérations, la prison

devient l'univers de vie dans lequel Jordan a le plus de repères. Sa « trop bonne intégration » et sa « trop bonne connaissance de la détention » seront régulièrement l'objet de discussions entre professionnels, notamment lors des réunions hebdomadaires et mensuelles. Dans ce cadre, outre son incapacité à « ne pas faire de conneries » à l'extérieur, il insistera sur ses difficultés à respecter les règles des CER et CEF. Il insistera également sur sa haine des foyers : il « préfère encore la prison ». En prison, à l'inverse, non seulement il connaît les règles, mais il connaît également l'ensemble des combines et des types de négociation qu'il peut mettre en œuvre pour améliorer son quotidien. Il traversera des épisodes violents (qui se traduiront notamment par des passages au SMPR), mais Jordan, praticien hors pair des « tactiques du faible », garde toujours une maîtrise relative de ces événements. La prison, en d'autres termes, devient le support institutionnel qu'il maîtrise le mieux.

Son parcours se situe en quelque sorte à l'opposé strict d'un parcours d'insertion : c'est bien d'une insertion et d'une intégration carcérale qu'il s'agit. Pourtant, Jordan annonce rapidement ses bonnes résolutions : « arrêter les conneries », « trouver un stage »... mais ajoute en riant que c'est aussi ce qu'il dit à chaque fois qu'on lui suggère d'arrêter de commettre des délits. Cette conscience réflexive met au jour la volatilité des récits biographiques en prison : s'inventer un parcours d'insertion, se convaincre que « cette fois-ci, c'est la dernière fois », apparaissent davantage comme des protections contre la violence même de la détention que des *turning point* ; ces rêves doivent d'abord être saisis comme des produits d'institution. Je rencontrerai une seconde fois Jordan dans un CER. Notre rencontre sera l'occasion pour Jordan d'approfondir l'explicitation de ses désirs d'en finir avec la prison. Son grand frère, ancien détenu qui s'est tourné vers la religion, sert d'exemple.

I - DÉLINQUANCE ET INCARCÉRATIONS PRÉCOCES

« L'école, j'ai été jusqu'en cinquième. J'ai arrêté. J'avais treize ans. Ça me plaisait pas. Pour moi, je sais lire, je sais écrire, je sais compter, c'est le principal. Je sais compter, lire, écrire. C'est ce qu'il y a de plus important, hein ? C'est les trois choses les plus importantes. Toujours l'école, revenir à l'école, revenir... Ça saoule, hein ».

Ancrage, diversification et rechutes délinquantes malgré différents efforts d'insertion forment le cœur du récit pré-carcéral de Jordan.

« Avec l'argent volé, même je gagnais de l'argent, parce que... L'argent volé ou pas honnête parce que de l'argent en vendant de la came, c'est pas de l'argent honnête. C'est de l'argent où on empoisonne des gens. C'est vrai. Mais après, les gens, s'ils sont d'accord, voilà. Tu prends risques et périls, c'est toi qui prends. Parce que moi, je le dis franchement, moi je vendais de la came. De l'héroïne. Mais jamais j'ai touché, hein (rires). Jamais je toucherai à ça. Parce que moi j'allais voir un collègue à moi, "Tiens, je t'achètes cent grammes, deux cents grammes", c'est pas... "Ouais, je regarde, je sens si c'est de la bonne ou de la mauvaise". Moi c'est de la bonne ou de la mauvaise, allez, j'achète. Moi je m'en fous, moi, je vends. L'argent, il est venu comme ça. En claquant des doigts. Ah, l'argent, ça rapporte beaucoup, hein, ça rapporte parfois des 6 000 euros.

Quand tu tombes, pourquoi tu tombes ?

Pour des vols, pour des bagarres, je suis déjà tombé pour des trafics de stupéfiants. Et ça, ils avaient pas de preuves alors je suis ressorti. Des bagarres, une séquestration. Quelqu'un il m'avait balancé des trucs que j'avais pas commis. J'ai été en garde à vue, et tout. Après, un autre jour, je l'ai revu, il m'a balancé un truc que j'ai fait et je suis venu ici. Et ça, c'était vrai. Je suis sorti, j'ai pris une casserole, une poêle. Je l'ai séquestré chez lui. Pendant 48 heures. Pendant deux jours. Jour et nuit. Il dormait pas. Il dormait, un coup de casserole sur lui, c'est ça. Et... Bon, je regrette quand même, parce que... Mais pourtant, la prison, je la connaissais. (...) J'ai brûlé, j'ai cassé des... Des stations de métro. xxx, vous connaissez ? On a tout détruit la station, nous. En 2002. Après, y'a beaucoup d'affaires que je dois passer pour les émeutes. Parce que boulevard de xxx., vous connaissez ? Là-bas, y'a eu plein d'émeutes pendant 2001 et tout ça. Et nous, on y était, moi, j'y étais là-bas. On blessait des policiers... ».

Cette diversité d'activités délinquantes présente deux avantages principaux : d'un côté, « s'éclater » (là, le récit est classique : l'argent permet l'amusement), de l'autre, économiser de l'argent, investir dans des biens semi-durables.

« C'est de l'argent de côté, on met de côté, ou j'ai encore de l'argent de côté. Je me rhabillais, je partais en vacances. Des bons plaisirs. J'ai acheté une voiture. Ils me l'ont saisie pour un défaut de permis. Mais c'est au nom de mon grand frère, il va la récupérer. C'est une 406. Mais on est à deux dessus, aussi. Je l'ai achetée avec mon grand frère. On a mis 6 000 euros chacun. 12 000 euros. Mon frère il va la récupérer, on va l'offrir à mon daron, à mon père. (...) Je partais une semaine : pendant une semaine je faisais la fête. J'allais en boîte, des trucs de fous. Eh ouais. Je me suis éclaté. Ah ouais, j'ai foutu un bordel pendant que j'étais mineur. Mais là, la majorité, ça approche, il faut se calmer. Ça y est. Maintenant, il faut se poser avec sa copine. Malgré la prison, je me suis éclaté. J'ai profité de ma jeunesse, comment dire. J'ai profité de ma jeunesse ».

Rapidement (à partir de 12 ans), Jordan est condamné à des TIG et des peines de prison avec sursis. Il va en foyer, en CER, en CEF. Jordan détaille les échecs successifs des différentes mesures dont il est l'objet, comme, plus largement, l'échec de ses quelques efforts pour rentrer « dans le droit chemin ». Retenons ici deux exemples : le CER (qui pourtant proposait un voyage qui faisait rêver Jordan), et le stage professionnel, trouvé grâce à son père. Le CER d'abord :

« J'ai fait plusieurs foyers : CPI de xxx., CPI des yyy., j'ai aussi fait un autre CPI, le CPI de zzz. Un CER à Bordeaux. J'ai été de retour un moment avec mes éducateurs à Lille. (...) En CER, une fois, je devais aller en Laponie. J'étais partant ! Et malheureusement, je me suis cassé ma jambe. Ah, j'étais dégoûté,

hein. La veille que je parte, j'étais sur un toit en train de récupérer du cuivre, et il y a des gitans, ils sont venus, ils m'ont cherché l'embrouille, ils sont venus à trois couteaux. Moi j'ai pris un marteau, j'en ai tapé un. Et... Qu'est-ce que je peux faire au lieu de prendre trois couteaux ? J'étais sur un toit, deuxième étage, j'ai sauté. Mais ma jambe elle était pas encore cassée, moi, je marchais dessus, j'avais presque rien, j'avais un peu de douleur. C'est arrivé dans le Jura, ils m'ont fait des examens, et tout, ils ont regardé et ils ont vu qu'elle était cassée. Ça fait que je pouvais pas partir. Pour faire du ski et tout. Ah, j'étais dégoûté, hein. La Laponie, ça aurait été un beau voyage. Si ça se représentait, une occasion comme ça... ».

Le stage en couverture ensuite :

« J'ai fait un stage avec mon père. Dans son entreprise à son patron, en couverture. Parce que mon père, il est employé dans un... Dans une entreprise où il y a un patron, et le patron, il m'a pris un mois. Et je suis resté là-bas pendant un mois, jusqu'à temps qu'on m'accuse d'un vol. Que c'était pas moi qui avait commis, et voilà, j'ai préféré tout arrêter et je suis reparti dans les conneries ».

La première incarcération, lorsque Jordan a 14 ans, est narrée comme un événement qui allait nécessairement finir par advenir.

« Mon juge, c'est un bon juge, il m'a évité plein de fois la prison. Pendant deux, trois ans, il me disait : "Ouais, tu vas aller en prison", jamais il me mettait en prison. Mais un jour, il a été obligé. Et voilà ».

Depuis, les allers-retours entre la prison et d'autres lieux, institutionnels ou non, se multiplient ; Jordan fait le compte : depuis deux ans, et malgré la relative brièveté des détentions, il a passé plus de temps derrière les barreaux qu'à l'extérieur :

« Une seule fois j'ai été placé en foyer, c'était un CEF. Sinon toujours je suis retourné chez moi. Le CEF, en fait, j'ai pas été directement. J'ai été, je suis sorti, je me suis sauvé. Je voulais passer Noël avec ma famille. Et après, au bout d'une semaine, je suis retombé ici, et je suis ressorti, et là je suis retombé. Ouais, parce que j'ai pris des petites peines aussi. Beaucoup de petites peines. Deux semaines, deux fois deux semaines. Et une fois douze jours. Sinon, après, le reste, c'est tout des trois mois, des quatre mois. Et un de neuf mois, c'est tout. Et un de six mois. Mais j'ai fait toujours, maximum, j'ai toujours fait trois ou quatre mois. Pendant deux ans, je suis resté à peine deux mois dehors. Deux, trois mois dehors, pas plus. En comptant tout, hein ».

II - LA DÉTENTION

Concernant la détention, l'entretien se focalise essentiellement sur les problèmes présents de Jordan. Nous revenons d'emblée sur l'état déplorable dans lequel je l'avais rencontré la première fois, lors de l'entretien individuel avec son éducateur.

« Je me souviens, quand on s'est vu, tu avais les boules... »

Ouais. Ben j'étais comme ça, dans une cellule. La même taille qu'ici (bureau éducateur en détention, où nous réalisons l'entretien). Parce qu'une cellule, c'est de la même taille que ça. À part qu'il y a la douche là, et il y a le lit. Et j'avais pas de télé, j'avais rien du tout. Pas de poste, rien. Bon, ça faisait déjà trois semaines aussi. J'avais pas la télé. Ni la nuit ni le jour. Parce qu'elle avait cassé. Et quand je me suis levé, je me suis cogné. J'ai mis le feu à ma cellule, en fait. J'ai pris deux fois des jours de mitard pour la même affaire. Ils ont fait cinq pour ma télé, cinq pour le feu.

Pourquoi t'avais mis le feu à ta cellule ?

*En vérité, je vais vous dire. Franchement, c'était pour qu'ils me mettent avec quelqu'un, en cellule. Pour que j'aie la télé. Non, je le dis avec vous, je le dis pas... Voilà, je le dis avec vous. C'était pour qu'ils me mettent avec quelqu'un en cellule, ou une télé ou quelque chose. C'est pour ça j'ai fait semblant que c'était pour m'intoxiquer. Toujours je leur demandais, ils me disaient : "Non". **Ils jouaient comme ça** ».*

Jordan « joue » lui aussi, et déploie des « tactiques du faible » : dans une structure de domination donnée, il utilise les marges de manœuvre qui sont les siennes (quitte à se mettre en danger) pour obtenir quelques avantages. Le plus frappant, pour l'observateur extérieur, c'est de constater que jamais un professionnel n'interroge la structure qui produit et donne sens à ce genre de comportement : Jordan est considéré comme un manipulateur : s'il s'automutile, c'est pour obtenir telle ou telle chose, et non par désespoir, fin du débat.

Après être passé en commission de discipline, Jordan est envoyé au quartier disciplinaire. Il sortira néanmoins rapidement, le médecin jugeant son état incompatible avec le quartier disciplinaire. Après un passage au SMPR, Jordan réintègre la détention, mais il doit être doublé en cellule par souci de prévention du suicide¹³⁷... ce qui lui permet de récupérer l'usage de la télé, puisque son co-détenu n'en est pas privé.

« Je suis sorti du QD, on me dit : "Ouais, comme quoi, vous devez aller au SMPR de Loos". J'y vais, ça se passe bien. Ils m'ont donné un traitement. La moitié d'un cachet, on me donne. Et ça me met mieux, en fait. Ça m'empêche de passer à des idées noires. À des choses. Mais c'est un peu des fous, alors moi, je devais rester un mois là-bas, j'ai été voir la psychologue, je lui ai dit qu'elle me fait ramener ici, parce que moi je suis pas fou (rires). Ils étaient un peu... Il manquait une case. Bon, chacun leurs problèmes.

Donc là, t'es doublé en cellule ?

Ouais. C'est mieux pour la télé où c'est mieux aussi parce que... Pour la télé. Le co-détenu, il dort tout le temps. Il reste caché, en fait. Il prend un gros traitement parce que dehors il a consommé du cannabis, des produits... Héroïne, cocaïne... ».

Pour le personnel pénitentiaire, cet événement est un échec : Jordan a eu ce qu'il voulait. Durant les réunions hebdomadaires, le personnel pénitentiaire déclare ainsi que Jordan « est trop bien adapté à la détention, il roule tout le monde dans la farine ». La directrice de l'établissement envisage de transférer Jordan dans une autre prison : « ce ne sera pas un cadeau pour ceux qui vont le récupérer, mais au moins, il devra trouver d'autres habitudes ». Les éducateurs, eux, sont sceptiques. L'un d'eux fait remarquer que le transfert serait plus confortable pour le personnel pénitentiaire, mais aggraverait les

¹³⁷ À cet égard, cf. CLIQUENNOIS, CHANTRAINE, 2009.

difficultés de Jordan. Elles retarderaient, notamment, la mise en place des parloirs familiaux, qui ont déjà pris du retard (la mère de Jordan a égaré son livret de famille).

Depuis qu'il est revenu du SMPR, il a, à l'initiative d'un surveillant, affiché dans sa cellule, une lettre dans laquelle il a listé toutes les règles qu'il s'engageait désormais à respecter, et notamment, : « je ne mettrai plus le feu à sa cellule », etc. C'est maintenant du passé pour Jordan, qui semble avoir retrouvé (grâce à la télé notamment) un relatif équilibre en détention. Ce relatif équilibre perdurera jusqu'à sa libération.

Les éducateurs tentent d'obtenir un aménagement de peine pour Jordan, en CER. Jordan défend alors une position typique : mieux vaut rester plus longtemps en prison, et « être tranquille » que de mettre en place un dispositif qui présenterait le double désavantage de rallonger l'emprise judiciaire sur Jordan, et ne le prémunirait pas contre le risque d'un retour en prison.

« Je préfère finir ma peine qu'aller en foyer ou en CER. Je préfère rester terminer ma peine ici qu'aller dans un foyer, c'est mieux. Je préfère terminer ma peine ici, faire jusqu'au mois de juin, sûr, et je sais que je suis tranquille après et je vais chez moi. Qu'ils me mettent dans un CER, par exemple demain ou quoi, ils me mettent dans un CER, pendant six mois ou quoi. Je préférerais largement terminer ma peine. Si on fait la connerie... Là-bas, la première chose qu'on fait, c'est qu'on revient en prison. Alors autant... Moi, je sais que je tiendrais pas. Comme ça, ici, dans un foyer, je tiendrais pas, alors vaut mieux que je termine ma peine. Je préfère finir ma peine qu'aller en foyer. Et puis des fois, c'est chiant, c'est trop stress, il y a des lois. Moi j'aime pas qu'on me mette des lois sur moi.

Mais ici aussi il y a des lois.
Mais ici c'est pas pareil, c'est la prison.

Tu préfères la prison au foyer ?
Y'a trop de règles. On peut pas sortir comme on veut ».

Dans une réflexion très ambiguë, Jordan revient sur l'utilité de la prison : elle constitue un instrument de neutralisation pour la société, et permet de ne pas faire de « conneries ». Cette absence (relative) de conneries à l'intérieur est à la fois le signe d'une réussite de la prison au regard de ces objectifs les plus triviaux (la neutralisation) et le signe d'un support sans lequel Jordan semble incapable de se tenir calme : il est institutionnalisé.

*« Ce qui est compliqué, c'est quand on est enfermé. Debors, on a la liberté, on a tout ce qu'il faut. Ici, on est... tous enfermés. Et on se sent mal. Mais tant pis, on fait notre peine. On a fait des bêtises on paie. j'a des côtés, ça nous isole normal. Ça permet de dire stop avec nos conneries. Je faisais des vols, je commettais des délits, je vendais des produits stupéfiants, des bagarres, ça allait pas du tout. J'aurais préféré être debors comme tout le monde. Mais je veux dire... Comment dire ? **Quand on est ici, on fait pas de conneries. On n'est pas dehors, c'est pas la même chose. D'un côté, pour les gens, c'est mieux. Pour pas qu'on fait des conneries. Mais c'est pas pour ça qu'on est fier d'être ici** ».*

À l'évocation de la sortie de prison, Jordan prend les bonnes résolutions : tourner la page. La délinquance est renvoyée à une « jeunesse » durant laquelle il se sera bien « éclaté », mais à laquelle il convient désormais de mettre un terme.

« C'est pour m'amuser, hein, que je fais des conneries. Pour m'éclater. Pour avoir beaucoup d'argent. Je partais une semaine : pendant une semaine je faisais la fête. J'allais en boîte, des trucs de fous. Eh ouais. Je me suis éclaté. Ah ouais, j'ai foutu un bordel pendant que j'étais mineur. Mais là, la majorité, ça approche, il faut se calmer. Ça y est. Maintenant, il faut se poser avec sa copine. Malgré la prison, je me suis éclaté. J'ai profité de ma jeunesse, comment dire. J'ai profité de ma jeunesse. Et maintenant, ça y est, moi si je veux arrêter mes conneries, je les arrête du jour au lendemain. Et voilà, maintenant... Comme je dis à tout le monde : "Voilà, il y a un moment où il faut dire stop". Comme là maintenant. Il faut dire stop. Mais les autres incarcérations, j'ai toujours dû ça (rires). Mais là, j'ai vraiment envie d'y mettre du mien. Là, je parle pas beaucoup et je vais me calmer, je vais... Là, je vais le prouver. Maintenant, il faut le prouver. Trop parlé ».

III - CER ET PERSPECTIVES DE SORTIE DE TRAJECTOIRE PÉNALE

Je retrouve Jordan trois mois après sa sortie de prison. Sa détention aura duré en tout 10 mois, d'autres affaires étant « tombées » durant sa détention, la prolongeant inhabituellement. C'est l'occasion pour Jordan de revenir sur son parcours carcéral : les conflits du début, la détention qui se prolonge plus que prévu, le CER, et les perspectives. Le schéma défendu par Jordan (faire sa peine et être tranquille ; refuser l'aménagement de peine) s'est redessiné au fil de la prolongation de la détention : cette fois-ci, mieux valait sortir...

« Au début, c'était les mitards, des choses de fou, un peu... Ouais, des conneries, des bêtises, tout ça. Voilà, des petites bagarres. Ou... Je sais pas si vous connaissez R., le surveillant (j'acquiesce) ? Ben, j'ai fait quinze jours de mitard pour lui, parce qu'en fait, je me suis fâché avec un autre jeune, et puis lui il est venu, il m'a fait une clé-de-bras, et moi, ça, je l'ai mal pris, ça fait que j'ai voulu lui mettre un coup de tête. Et... Enfin je lui ai mis un coup de tête. Ce qui fait que j'étais au mitard. Quinze jours. Mais après, ça s'est calmé. Je me suis dit que ça me servait à rien, tout ça. Donc je me suis calmé. Je suis passé au régime vert. Et puis après... Pour essayer d'avoir une liberté à mes peines. Sortir plus vite. (...) Je suis resté dix mois en prison, il y a d'autres affaires qui sont tombées. Ben en fait, j'ai continué comme ça a continué en détention. Et puis après, on m'a proposé un CER, ça fait que j'ai dit oui. Et là, je suis en liberté conditionnelle, en aménagement de peine exactement. Ça fait que je continue ma peine, mais ici. Là, j'ai toujours écroué. Et je dois aller à Sequedin le 21 décembre pour resigner les papiers comme quoi je ne suis plus à Sequedin.

Qu'est-ce qui t'as poussé à accepter l'aménagement ?

Ben c'est pour... Sortir un peu... Dix mois de prison, on en a marre.

C'est la première fois que tu viens dans un CER ?

Non, mais c'est le premier que je respecte. Que je suis pas parti. Avant, je partais du premier jour ou du deuxième. Direct (rires).

Qu'est-ce que tu faisais quand tu fuguais ?

Oh, des bêtises, des vols, des fois je vendais de la came. Pleins de choses de fou. Et là, ça va. Là, il me reste trois semaines ici. Après, je rentre chez moi tranquille. Je vais trouver une formation, et tout ça. Faire un peu de sport. Et surtout arrêter les conneries ».

J'évoque avec Jordan ce qui pourrait être amélioré au quartier mineur. Ses réponses recourent largement celles que j'aurais récoltées au fil des entretiens : plus de « liberté » (ce qui signifie ici davantage de temps hors cellule), plus de promenade et/ou d'activités qui permettent de se dépenser physiquement, des parloirs plus longs, et, peut-être en premier lieu, la fin de l'interdiction de fumer.

Jordan détaille l'organisation de la vie quotidienne en CER. Son explication met au jour un schisme entre l'organisation de la prison, temporellement déstructurée, et la vie en CER. Ce schisme nécessite une adaptation progressive qui ne s'effectue pas sans difficultés.

« Le matin, on est au chantier. Le chantier le matin, l'après-midi, ça dépend en fait. Parce qu'en fait, deux jours par semaine, on a deux demi-journées école, soutien scolaire, on fait une heure de français, une heure de maths. On a deux... Deux... Deux soirées aussi en boxe, de une heure de chaque aussi, une heure et demie, une heure de boxe. Après, on a... Le week-end, on est chez nous. Et après, il y a des petites activités : Internet, des petites choses comme ça. Ping-pong... Mais il y a du chantier. Débroussaillage, un peu de bûcheron. C'est des choses comme ça. Dans des chantiers pour la mairie... Et là, normalement, à partir de mardi je commence un stage dans une entreprise pour la couverture. Qui dure quinze jours. (...) Les deux éducateurs qui travaillent là aujourd'hui, en plus, c'est mes préférés. C'est ceux-là que je m'entends le mieux avec eux. C'est les deux seuls que je m'entends... Bon ben, je m'entends avec tout le monde, mais je veux dire, c'est les deux que je préfère. Par rapport aux autres éducateurs, ils sont toujours là à dire : "S'il y a quelque chose qui va pas, tu viens". Ils voient quand il y a quelque chose qui va pas. Ou le soir, parfois, j'arrive pas à dormir, ils viennent discuter avec moi. Ils font plein de choses. Ils discutent. Ils prennent leur temps, en fait, avec moi. Mais les autres éducateurs, onais "Allez, bonne nuit, à demain". Et ils partent. Parce qu'en fait, moi, je ne suis pas habitué. À C., pendant dix mois, je me levais à l'heure que je veux, je mangeais comme je veux, j'étais à l'aise. Et ici, parfois, il faut se lever. Bon, au début c'était dur. Après, maintenant... Mais parfois ils demandent que t'avales, que tu manges. Je vais à mon rythme ».

Jordan peut rentrer chez lui le week-end, voir sa famille. Il évoque alors ses relations de quartier, la solidarité entre jeunes, les contrôles policiers omniprésents dans le cadre de relations personnalisées. Le « respect » constitue une dimension centrale de cette sociabilité de quartier¹³⁸.

« Je suis respecté dans mon quartier. Bien sûr. Vous savez, dans mon quartier, on est tous des jeunes, mais on est tous solidaires, en fait. Les parents, ils nous connaissent tous. Ils se font pas... Bon, ils sont dégoûtés pour nous, qu'on est en prison, tout ça, mais... plus dans le respect. Les gens, ils sont dans le respect. Dans mon quartier, c'est des jeunes qui sont la loi, c'est pas... C'est pas... les gens. Mais il n'y a pas de critiques, on est tous solidaires. On est tous respectés, les jeunes. Enfin, il y a des jeunes qui ne sont pas respectés parce qu'ils font pas partie du quartier. Mais sinon dans mon quartier, les gens, ils se serrent la main, "Ça va ?", tout ça, toujours le bonjour. Toujours le respect ».

¹³⁸ Cf. BOURGOIS Ph, 2001.

L'entretien est l'occasion pour Jordan d'envisager une sortie de trajectoire pénale et transgressive.

« Y'a deux semaines, je suis rentré chez moi, et mes parents, ils m'ont demandé si je voulais prendre mon indépendance. Et moi j'ai pas dit non. J'ai dit oui. Ça fait qu'ils m'ont dit : "Ben on va essayer de s'arranger pour trouver un petit appartement". Parce que mineurs, on peut, mais faut une autorisation des parents. Faut qu'ils soient garants, quelque chose comme ça, je sais plus exactement. Ça fait qu'on va essayer de voir pour un petit appartement, un petit studio, quelque chose. En plus, j'ai ma copine. Ça fait dix-neuf mois que je suis avec. Elle a du courage. Elle m'a attendu au CER, elle m'a attendu pendant dix mois en prison. Et j'avais déjà été en prison avant, elle m'avait attendu, elle m'a ré-attendu pendant six mois. (...) Mes petits frères, et tout, ils savent pas que j'ai fait de la prison. Les vacances, tout ça, je suis à l'école. Les amis aussi. Pas tous, mais... Ils savent, ceux qui étaient en prison avec moi, mais... La plupart. Les gens me posent des questions, comme là, mes stages, je peux travailler... Jamais je dirai que j'étais en prison. Déjà mes petits frères, ils le sauront jamais. On va tout leur cacher ».

La fatigue, la nécessité d'arrêter de faire souffrir la famille constituent les ressorts narratifs d'un mouvement plus général : la trajectoire carcérale de Jordan était liée à un type particulier de jeunesse (celle des quartiers pauvres). Une alternative se dessine : soit l'approche de la majorité sonne donc le glas, et il s'agit maintenant de trouver une autre « voie » ; soit Jordan prend la route déjà tracée par d'autres membres de sa famille : passer de longues années supplémentaires en prison. La trajectoire du mineur détenu se prolongerait par celle du majeur détenu, entrouvrant la possibilité des longues peines.

*« Ouais, j'en ai marre, parce qu'en fait, je fais souffrir ma famille. Parce que moi, mon père, il a fait quinze ans de prison. En fait, il a fait des quatre ans, des cinq ans. Pour braquage, stupéfiants aussi. Et ma mère, elle est chez moi toute seule avec ma mère. Et derrière le parloir, ça fait... J'ai grandi dans les parloirs. Mon père, tout ça. Et ça... On a fait souffrir ma mère. En puis après, c'est moi qui y va, plus **mon grand frère, il est en prison. Il a pris neuf ans. Que des braquages. Trente braquages. Trente-deux braquages. C'est mon demi-frère du côté de mon père, en Algérie. J'ai aussi des oncles en prison. Y'a mon oncle qui est avec mon frère en cellule, là-bas, en plus. Il a pris sept ans, lui. Mon père lui, ça fait trois, quatre ans qu'il s'est calmé. Ça va. Il travaille en couverture aussi. Il est embauché. Ça fait un mois qu'il travaille dans une nouvelle entreprise, ils l'ont déjà embauché, tout ça. Parce qu'il s'y met à fond. Il m'explique : "Fais pas pareil que moi", tout ça, en fait. Il m'explique que c'est pas bon. Lui, il regrette tout. Moi j'ai déjà perdu deux ans de ma vie en prison. Mon père il a perdu quinze ans, il est pas... il a pas envie que je suive le même chemin. Il veut que je grandis dans ma tête ».***

Les affaires en cours marquent cette alternative du sceau de l'incertitude.

« Deux affaires. Mon affaire de stupe. Mais j'ai pas de preuve sur moi. Quand je vendais de la came, j'y allais en scooter et cagoule. Mais une fois, j'étais pressé, j'ai pas mis une cagoule, et ils m'ont pris en photo. Mais je leur ai passé un journal, et j'avais tout mis dans un journal. Ça fait qu'ils savent pas ce que je leur donne. Ça fait que je leur donne un petit peu de journal. Et moi, je leur ai dit à la police : "Ouais c'est du teush, j'avais un dix euros de teush, il en avait besoin, moi je fumais pas, je l'avais... Je l'ai vendu pour le dépanner". Ils ont aucune preuve contre moi. C'est pour ça. J'ai fait 96 heures de garde à vue, ils m'ont relâché direct. Après, j'étais en prison pendant quinze jours, après, j'ai été libéré parce que... »

Ah, t'as quand même fait quinze jours de préventive pour ça ?

Ouais, j'ai été relaxé, mais bon, y'a quand même le jugement. Et une autre affaire, parce qu'en fait, j'étais à Roubaix. Au Géant, vous connaissez ? Et en fait, moi, je devais acheter une laisse pour mon pote, parce que lui, il a un chien. Une laisse en chaîne. Et moi je l'avais oubliée, je dis à ma mère : "Attends-moi

*devant". Et puis je suis parti... Et puis en revenant, j'ai vu que quelqu'un essayait de tirer le sac à ma mère. Ça fait que je lui ai couru après, je l'ai tabassé à mort avec... Enfin à mort. À sang. Dans le coma... Ah ouais. Quelqu'un qui touche à ma mère, c'est comme ça. Bon, je risque pas grand-chose. Je crois pas. J'ai vu le procureur, il m'a dit que si ça se passait bien au CER, tout ça, je recommencerais plus les conneries, ça pourrait partir en sursis... **Maintenant, c'est à moi de prendre le droit chemin, comme on dit. Il y a un bon chemin, y'a un mauvais chemin. Faut prendre le bon. Y'en a, ils prennent le mauvais, ils finissent mal. Moi j'ai pris une période la mauvaise, maintenant, je change de chemin. Je vais couper la voie. Le bon chemin** ».*

Malgré cette épée de Damoclès, Jordan veut voir au delà de la prison : la routine délinquante et répressive est désormais derrière lui, il veut y croire. Le « grand-frère » (en fait son demi-frère) sert ainsi d'exemple : la religion, par la discipline quotidienne qu'elle implique, lui a permis de « trouver le bon chemin ».

*« Les flics, ils m'appellent par mon prénom : Jordan. "Tu connais la suite, hein ?" , il me dit. "Tu connais le départ ? Allez hop". Menottes, machine à taper, prénom, naissance, 24 heures, 48 heures de garde à vue, ensuite, prison. Eh ouais. Mais bon maintenant, c'est du passé, tout ça. Faut passer à autre chose. (...) **Mon frère, il s'est arrêté. Parce qu'en fait, moi, je suis métis, mon père, il est Algérien. Et là, il s'est consacré à la religion, il fait la prière, il va à la mosquée, tout ça... Je crois que je vais faire pareil. Ouais. Ben lui il en est sorti, je vais essayer de faire comme lui, oui... Prendre le droit chemin.** Moi j'ai pris une période la mauvaise, maintenant, je change de chemin. Je vais couper la voie. Le bon chemin. (...) J'ai beaucoup réfléchi, ça m'a fait beaucoup réfléchir. Et voilà. Il faut s'arrêter là, en fait. Au début, on fait deux mois, trois mois, on s'en fout, on rentre, et puis on ressort, on rentre, on ressort. Mais après quand ça tombe dix-huit mois cash... On les sent sentir. Les jours, les mois, les heures, on les sent sentir. Après on m'a dit à l'EPM, il y a plus d'activités, tout ça. Ça fait... on est le soir là-bas que dans notre cellule. On m'a dit les repas, c'est tous ensemble, tout ça, ça fait... Je sais pas. J'ai pas envie d'y habiter là-bas, alors... C'est fini. J'y retournerai pas, c'est sûr et certain. **Je sais qu'il ne faut jamais dire jamais, mais là, je dis plus jamais** ».*

*

Trois mois plus tard, je croise une éducatrice PJJ, qui était stagiaire au quartier mineur lorsque j'y effectuai des entretiens. Elle m'apprend qu'elle a revu Jordan. À l'EPM.

RÉCIT N° 19 : JOSSELIN, 16 ANS

« Faut que je fais ma formation, Si j'ai pas ma formation, je reste ici, je parle plus, c'est tout... Faut plus me dire foyer, ceci-cela... Je ferais mes 1 an de mandat de dépôt et après on verra. Si elle refuse je serai à la moitié de mon mandat de dépôt... et il me restera plus que 6 mois à faire... Si je fais pas ma formation, je suis foutu ».

Je rencontre Josselin, incarcéré depuis 4 mois, sous mandat de dépôt pour vol de voiture avec arme, en assistant à l'entretien individuel avec son éducateur. Cet entretien se passe mal. Josselin refuse d'entendre le projet de l'éducateur, qui consisterait à organiser un aménagement de peine sur la base d'un départ en foyer. Josselin refuse de discuter l'idée avec l'éducateur. Il est agressif, et fait clairement comprendre à l'éducateur que, de son point de vue, il ne le l'aide en rien. Plus tard, l'éducateur me dira qu'« avec Josselin, on n'arrive pas à avancer, il ne veut rien entendre, c'est comme si il était bien en prison ». En fait, cette situation est assez typique : le foyer incarne à la fois un univers indésirable et un risque de prolonger l'emprise pénale et socio-éducative pour le jeune. Pour l'éducateur, à l'inverse, la sortie de prison via un aménagement de peine est préférable à un maintien en détention, quand bien même le contenu de l'aménagement en question ne serait pas pleinement approprié au jeune.

Le récit de Josselin se distingue assez largement de l'expérience de la plupart des autres mineurs incarcérés, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, le soutien de sa famille est omniprésent dans son récit (via le courrier, les mandats, le financement d'un avocat, la recherche d'une formation et de la meilleure façon possible d'obtenir une mise en liberté provisoire), en détention comme lors de la sortie de prison. Ensuite, Josselin n'avait, avant sa mise en détention provisoire, jamais eu d'ennui au pénal ; s'il avait arrêté l'école, il était néanmoins sur le point d'entamer une formation, ligne de mire qu'il ne quittera pas des

yeux. Josselin est clair : il veut, espère et désespère de faire cette formation pour devenir électricien.

Vouloir une vie normale, c'est-à-dire de ne pas toucher le RMI, avec lequel « on ne peut pas vivre », sous-tend la narration. Éviter le déclassement social nécessite de maintenir la détention à un statut de *parenthèse biographique*, qu'il conviendra de cacher auprès de ses formateurs, comme au sein même de sa famille (fratrie). Parenthèse, le temps carcéral constitue alors un temps vide, qu'il convient de tuer dans les moins mauvaises conditions possibles. J'ai réalisé avec lui deux entretiens en détention, puis un troisième, chez lui, après que Josselin ait bénéficié d'une mise en liberté provisoire.

I - UNE INCARCÉRATION « SURPRISE »

Le récit de l'affaire qui conduit Josselin en détention est assez représentative de son récit plus général. Josselin narre un « événement », au sens où celui-ci fait rupture avec le passé : il n'avait jamais eu d'affaire au pénal, et se retrouve directement en prison.

« Je suis arrivé... j'ai volé une voiture... La voiture elle s'est éteinte... Nouveau système. Ouais, on a roulé on a roulé, elle s'est éteint. Elle sonne elle sonne, elle s'éteint. On sort, l'autre il nous casse la tête avec notre fusil, on sort, je le jette dans le champ. L'autre il se met au rond-point. On attend, on attend, on attend... on aurait, on aurait pas attendu pour le fusil je serais chez moi là, on n'aurait jamais su que c'était nous hein... On a attendu au moins 15 minutes pour son fusil là Le boxer, il arrive, je fais comme ça, j'avance, il me calcule pas... je rentre dans le champ... y'avait la bac après derrière, on les avait pas vus... Ils sont allés direct, on a même pas eu le temps de discuter... Menottes, avant de parler, les menottes, pour pas qu'on courre. Et après ils ont commencé à parler. Trop tard, on pouvait plus courir. L'autre il voulait pas laisser son fusil dans le champ, il nous a cassé la tête. Direct : garde à vue, tribunal et ici.

Ok. T'avais déjà des... des antécédents judiciaires ?

Nan. J'avais... un vol d'essence... mais jamais j'étais passé au tribunal pour ça... euh... pour du pénal. Là, je suis passé au tribunal et je suis arrivé ici. C'est vol avec arme, la voiture on l'a volée avec une arme. J'ai pas réfléchi... ».

Le statut d'événement du vol de voiture est également perceptible dans ses rapports avec les policiers qui viendront l'arrêter : ceux-ci lui permettent de voir sa mère en garde à vue, prennent soin du lieu qui perquisitionnent, et, d'une manière générale, n'identifient pas Josselin (ou sa famille) comme un jeune « à problème » :

« Ils nous ont arrêté, et ils nous ont mis en garde à vue... Garde à vue... après avocat... ils ont laissé venir ma mère, normalement c'est interdit... Parce qu'ils savaient que j'allais venir en prison... Elle a pleuré c'est tout... En fait on pouvait pas trop échanger parce que... parce qu'il y avait l'inspecteur qui est resté avec nous. Parce que normalement c'est interdit... et puis après prolongation... parce qu'après 24 heures il faut aller voir le procureur pour une prolongation de 24 heures encore... Donc on a vu le procureur. Et après... le lendemain... on est repartis devant la juge d'instruction... donc euh... le majeur il est passé en premier... elle l'a mis en pénal... le deuxième, mineur,

*elle l'a mis à xxx... moi elle l'a mis ici. Et le 4^e elle l'a mis dehors en contrôle judiciaire. (...) Les inspecteurs de xxx. ils sont bien. Quand ils sont venus en perquisition hein... parce que normalement en perquisition ils cassent tout... Ils cassent tout, ils démolissent tout... Ils craquent les matelas, les fauteuils... Et eux ils ont pas fait ça. Ah moi je connais des gens euh... leur maison c'est... Ils peuvent plus rien faire... ils craquent les plafonds... les plafonds ils craquent... (...) Je deale pas, je fais rien du tout... c'est pour ça les inspecteurs euh... chez moi déjà ils ont pas tout cassé, ils ont ramené ma mère... ils savent comment on est, ils nous connaissent bien. Par quartier... y'a... des patronilles qui connaissent. Ils sont là la journée... En été, y'a rien à faire, nous on est là... soit on va à la piscine, soit on va au cinéma... mais souvent on est à côté de chez nous. Et ils passent, là en voiture, ils s'arrêtent, ils discutent et tout... **En plus y'a un policier dans cette affaire-là, c'était mon voisin il habite en face... ils savent comment on est, ils savent ce qu'on fait et tout. De toutes façons, un policier il sait tout sur les gens. Ils savent si lui il vend de la drogue, si lui il fait des cambriolage, il fait ça...** ».*

Au fil de la discussion, Josselin évoquera des soucis avec ses parents, qui ont conduit ceux-ci à le placer en foyer pour quelque temps, expérience qui marquera son rapport à la prison, comme on le verra plus loin.

« Je sais pas, je fuguais, je partais, je rentrais tard... Je m'embrouillais avec mes parents c'est ça, c'était que des disputes... C'est tout, c'était ça... Pas de trucs pénal. J'ai été en foyer. Et depuis que je suis rentré chez moi, l'année dernière, ça va mieux. Sur 4 mois de foyer ou 6 mois, moi j'ai dormi trois fois là-bas...

Ok... et personne te disait rien ?

Nan, nan... Foyer, ça sert à rien ! C'était comme ici, je pouvais pas sortir... et j'étais tout seul, en train de regarder la télé... Pas d'activité prévue, rien...

... et les éducateurs ?

Bidon ».

L'évocation de ce passage en foyer permet de contextualiser un peu plus le moment où Josselin est incarcéré. Il semble sortir d'une période délicate, durant laquelle il n'était plus scolarisé, et se disputait régulièrement avec sa famille. S'il insiste sur le fait de n'avoir jamais eu aucun problème « côté pénal », il laisse néanmoins suggérer qu'il faisait parfois des « conneries », aux frontières de la légalité. L'incarcération intervient donc à un moment où Josselin semblait rentrer dans le rang : accalmie familiale, et projet de rescolarisation.

*« C'est à partir du collège que ça a changé. 4^e, j'étais en 4^e ici en France. La moitié je suis parti en Belgique, j'ai fini en 4^e générale là-bas... je suis passé en 3^e... j'ai fait d'abord, je sais plus... deux mois de coiffure je crois, après je suis parti en menuiserie... C'est professionnel là-bas. En menuiserie... après je me suis fait renvoyer. Donc euh... je me suis fait renvoyer en mars je crois... Je sais plus depuis le début de l'année jusque juin... et puis après normalement septembre je dois reprendre l'école... j'ai pas repris l'école, j'ai refait un an comme ça... bah cette année-là en fait... et là je devais prendre des cours de... plomberie. Donc l'année d'avant de venir ici j'étais pas à l'école. **Quand je suis venu ici, le lendemain je devais aller à l'école !** Avant, j'ai fait plein de trucs... j'ai fait général, je suis parti en menuiserie... et là je devais partir en plomberie cette année. Mais de toutes façons, moi je voulais soit la plomberie, soit l'électricité... et là... fin mars... j'ai une formation à faire en électricité ».*

Ces différents éléments vont structurer fortement le rapport de Josselin à la prison : rejet du « foyer », qu'il connaît et qu'il rejette, désir de sortir rapidement de prison pour que son projet de formation ne tombe pas définitivement à l'eau.

II - UNE DÉTENTION LONGUE QUI MET EN DANGER LA FORMATION

Les deux entretiens réalisés en détention ont permis d'aborder une pluralité de thèmes essentiels pour comprendre le rapport à la détention de Josselin. D'abord, sa stratégie pénale. Celle-ci est d'abord surplombée par une incertitude et une crainte : celle de rester longtemps en prison. Inquiets de la nature criminelle de la procédure dont il est l'objet, ses parents engagent un avocat (qui sera déterminant pour la sortie de prison, j'y reviendrai) :

« C'est pas un commis d'office, hein ! Mes parents, ils ont pas vraiment l'argent, mais bon, il faut ce qu'il faut... ils sont paniqués quand même hein ! Parce que c'est une affaire criminelle avec mandat de dépôt... c'est lourd hein pour un mineur un mandat de dépôt renouvelable une fois... ça va jusqu'à deux ans ! Parce qu'y avait une arme. Fusil de chasse c'est une arme... Pour eux c'est grave... pour tout le monde c'est grave ! En plus c'est à un avocat qu'on a volé la voiture ! Et il a demandé 10 ans... 10 ans de prison ! C'est un avocat belge... et mes parents ils ont pris le journal en Belgique et il avait fait un article et il veut 10 ans en prison. Et lui il a des relations donc euh... ça peut aller quand même à une peine élevée... Sérieux, je lui ai volé sa voiture, je lui ai pas pris son gosse ! Les gens qui tuent, ils prennent 15 ans ! J'ai volé sa voiture, je vais prendre 10 ans ?! C'est un peu fou !

Tu n'auras pas 10 ans...

Bah... mais j'aurais peut-être une grosse peine quand même... il a des relations... Je serais juge déjà, j'éconterais pas l'avocat là qu'on a attaqué hein ! Normalement c'est pas les victimes qui décident de la peine ! Et il a rien à dire sur les années que je vais passer en prison... ou sur les mois, les jours... ».

Le récit de Josselin met au jour un différent entre la stratégie de l'avocat et celle de l'éducateur. Pour l'avocat, il faut obtenir une liberté provisoire avec retour au foyer familial. Pour l'éducateur, la demande de remise en liberté a d'autant plus de chances d'aboutir si elle s'accompagne d'une demande de placement en foyer. Perspective que Josselin refuse en bloc, du moins avant d'avoir tenté l'autre option. Il s'agit alors pour Josselin d'invalider les arguments qui consisteraient à motiver le foyer par la nécessité d'éviter les contacts entre les différents inculpés dans cette affaire, quitte à « jouer contre son camp » (du moins du point de vue de l'éducateur) et à motiver un maintien en détention :

« Je me souviens, la discussion avec Michel (éducateur), y'avait une prise de tête autour de l'idée du foyer...

***Le foyer, pour l'instant, j'ai pas envie.** Pas le foyer. Dans un foyer... ils me mettent au foyer à xxx. J'habite à xxx... je prends le métro, j'ai combien de temps... 20 minutes... Si je veux voir*

celui qui était avec moi dans l'affaire, je vais le voir. **Moi je dis, y'a que la prison qui va m'empêcher de sortir.** Par exemple, si tu dois rentrer à 7 heures, et tu veux pas faire de concertation frauduleuse ou de représailles, mais si j'ai pas envie de rentrer à 7 heures... Si j'ai envie de rentrer le lendemain, je rentre le lendemain, c'est n'importe quoi ce qu'elle raconte. Si je veux l'appeler, je l'appelle, si je veux le voir, je le vois... **Donc si y'a une concertation frauduleuse à faire... elle va se faire.** Si je suis en foyer ou chez moi, ça va se faire... si ça doit se faire. C'est n'importe quoi ce qu'ils racontent... Ils flippent que je vais faire une version ensemble. **Moi je dis j'ai qu'une chose à dire à la justice, elle m'appelle, elle nous convoque : confrontation, on dit ce qu'on a à dire et après voilà c'est tout.** Ma libération, c'est le 7 mars, donc j'ai fait une demande de remise en liberté le 22 février pour rentrer chez moi, avec contrôle judiciaire. Parce si t'es dehors tu signes tous les samedis je crois. Même si je signe tous les jours bein. Je peux signer tous les jours, j'ai le temps. Mais enfin bon, sous contrôle judiciaire, et je suis chez moi. **Et après, si ils refusent, je sais pas ce que je vais faire, je sais pas si je vais rester ici ou si je vais demander pour le foyer. Dans un premier temps, c'est chez moi pour l'instant** ».

Détaillons un peu plus cet aspect, qui nous semble essentiel. Le rejet du foyer, par Josselin, est structuré par deux dimensions : rejet de la vie en foyer en tant que telle, rejet de la menace pénale que ce placement contient :

« T'y as déjà été au foyer ?

Ouais. Je suis resté cinq nuits, quoi, peut-être 10 jours, j'sais même pas pour combien de temps je suis resté... Déjà j'ai ramené des nouveaux habits, des jeans, tu sais, posés, quand je suis revenu, ils étaient plus là. Ici (en prison), je les pose y'a personne qui les prend.

Tu trouves que la vie en foyer est plus dure que la vie en prison.

Oh ouais. Y'a que la liberté qui change en fait. Moi je sais pas, là, pff. Moi si je sors, j'ai envie de rentrer chez moi, j'ai pas envie d'aller en foyer. Le foyer c'est... c'est pas une vie quoi. Y'a pas la famille, y'a pas... Rien que ça... c'est dur quand y'a pas la famille. Mais je saurais pas comment l'expliquer. Le foyer... **le foyer qu'ils veulent nous mettre c'est... si c'est le CPI, le CPI t'a pas le droit de sortir la journée... t'as pas le droit de sortir donc "laisse-moi ici !".** Par exemple, quand t'es en foyer... t'as des... Ils te disent de rentrer à 5 heures après les cours. C'est quoi ça 5 heures ? c'est pas possible, attends, j'ai envie de rentrer chez moi, de voir ma famille, mes amis... Donc après tous les cours... **qu'ils le veulent ou pas je passe au foyer... je vais leur dire, je passe chez moi et je reviens après. Après ils vont dire quoi ? "Fugue", envoyer la police pour qu'elle nous cherche. Et la juge elle va voir quoi dans le dossier ? Fugue. Ça y est elle va me remettre ici moi... Et j'ai pas envie de revenir ici... ça sert à rien...** ».

Le différent entre l'éducateur d'un côté (et peut-être le juge), et, de l'autre, Josselin, sa famille et son avocat, est maintenant explicite, et permet de saisir l'agressivité de Josselin envers l'éducateur, lorsque j'assistai à son entretien individuel.

« Lui il veut aller chez lui, l'éducateur veut le mettre en foyer... Elle va se fier à moi ou à l'éducateur ? L'éducateur ! Ça casse tout ! **C'est pour ça, moi je vais peut-être demander à changer d'éducateur... on a pas le même projet à monter... on va pas monter notre projet... Lui il veut monter le projet foyer, moi je veux monter le projet chez moi... Ça me sert à rien... franchement, il me sert à rien si c'est comme ça... donc pourquoi je... moi je vais le monter tout seul... Moi je vais le monter tout seul avec ma famille et mon avocat... La formation c'est mes parents qui l'ont trouvée... c'est eux qui ont fait les démarches. Lui la première chose qu'il fait c'est démarches foyer... Moi mes parents ils sont partis à la Mission Locale, ils sont partis voir quelqu'un, ils ont dit, voilà mon fils il est en prison, ta ta ta... et elle a dit ben voilà, j'ai trouvé quelque chose pour lui... donc elle m'a trouvé ça, et elle va venir me voir la femme !** ».

Outre sa nature spécifique, ce conflit est essentiel car il permet de mesurer l'écart qui sépare certains détenus, dénués de tout support défensif et de toute capacité de négociation durant le processus pénal, de Josselin, qui est solidement entouré par sa famille et son avocat.

En détention, Josselin va rapidement bénéficier d'un régime vert. Il fera partie de ceux qui ont le plus d'activités en prison, et qui bénéficient de protection contre les privations matérielles de la détention (un poste de radio cantiné ne peut pas être retiré en cas de sanction, contrairement à la télé) :

*« Je suis venu orange. Après je suis passé en rouge... Je me suis battu en sport ; je me rappelle plus combien de temps... je suis passé en rouge pendant... 3 semaines... Juste avant que je passe en rouge, je devais passer vert... En rouge, tu sors tes deux heures par jour... sauf quand tu vas à l'école... admettons qu'ils sortent le matin, en promenade... et l'après-midi, ça fait 2 heures... ça passe mais c'est lourd hein ! Y'en a ils ont fait des tentatives de suicide à cause de ça... Confinement, rouge euh... et après j'ai attendu, je sais pas, 1 mois, un mois et demi, pour passer en vert... **Ça fait une énorme différence hein ! Le rouge y'a pas de télé la journée... Pas de télé la journée... y'a que ça qui change avec le orange, pas de télé la journée, pas de sport...** En cellule, de toute façon, y'a rien à faire... Je lis pas moi... je tourne en rond... je pense même pas à ça... mais je fais rien du tout... Je suis sur ma chaise... et j'attend, la fin... encore moi j'ai le poste en cellule, ils peuvent pas me le tirer le poste. **Déjà si je passe en rouge, j'ai le poste radio CD, c'est déjà ça... Parce que c'est moi, je l'ai cantiné, ils peuvent pas me priver de mon poste...** Le sport c'est beaucoup quand même hein ! Courir en foot, c'est quand même... y'a pas de télé, y'a pas de sport, y'a pas d'activité, play station, fléchettes, ping pong... C'est énorme. C'est tranquille les fléchettes ! Mais ça c'est... encore c'est quand il peuvent... ça dépend du nombre des surveillants... comme là ils sont combien aujourd'hui ? Comme le week-end, y'a rien, y'a pas d'activité le week-end. Y'en a, ça dépend des jours... ça dépend de leur humeur... Mais c'est vrai que nous aussi on n'est pas toujours sympas, c'est... Y'a des moments on pète des câbles mais... (...) Je vais en cours de bio chez les majeurs ; ça sert à rien, c'est des choses que je connais déjà en fait... Franchement je sais pas... ça doit être 5^e ou 4^e... La cigarette, le corps humain, la digestion... Je sais même pas si c'est fait en 6^e ça... peut-être en 6^e ou en CM2 la digestion... Bon, il est sympa le prof. Tranquille c'est pas un cours qui prend la tête... en plus on est avec les majeurs... bien ! Avec Paul (instituteur au quartier mineur), moi je vais jamais en cours avec Paul parce que moi je suis en cours chez les majeurs. De toutes façons, ils peuvent rien faire, ça prépare à quoi ? **ça prépare euh... il fait quoi, français, maths... Ça prépare à rien... hein ! Moi j'ai été à l'école, je sais écrire, j'ai des notions...** ».*

Comme d'autres, Josselin est ambivalent sur la spécificité des conditions de détention des mineurs par rapport aux majeurs. D'un côté, il affirme que « de l'autre côté, ils cognent direct » en cas de problème (des récits, mi-fantasmés peut-être, circulent), alors qu'au quartier mineur, les surveillants sont « corrects » (« Déjà ils sont pas habillés comme les autres, ils sont pas en rangers, ils sont en survêt... C'est comme les éducateurs en fait... C'est pas des surveillants comme les autres, ceux que j'ai vus »). De l'autre, au contraire, Josselin juge qu'il y a plus de liberté chez les majeurs.

« C'est mieux les majeurs. Ils ont une plus grosse peine, mais c'est mieux ! Ils ont tout, ils ont la console, ils vont en musculation, ils font plus de trucs que nous... J'ai un ami à mon oncle qui est là... il était à l'école avec mon oncle, il connaît toute ma famille. Je vais à l'école avec lui, cet après-midi, je vais aller à l'école avec lui... et il a tout hein ! Plus de liberté... plus de

sport déjà ! eux ils ont la course à pied, ils ont du foot et la musculation... ils ont le droit à la console en cellule... c'est déjà beaucoup hein ? Ils peuvent travailler déjà. Ça occupe ça aussi. Travail dans la prison... ça occupe bien ça... ».

Le fait d'aller à l'école chez les majeurs (voir citation précédente) nourrit la *distinction* de Josselin par rapport à ses codétenus. Josselin se considère différent des autres détenus, et plus encore des multirécidivistes. Cette réalité est essentielle pour comprendre son rapport à la détention.

*« En 5 mois ici, Olivier, je l'ai vu rentrer 3 fois... J'ai vu rentrer 3 fois... c'est énorme !!! Il sortait, je lui disais : « à la semaine prochaine ! » et la semaine d'après il était là ! La semaine d'après il était là. Il restait 5 jours dehors quoi... Il restait une semaine, deux semaines, trois semaines... mais pas plus hein... comme Mehdi [hein ! Il est venu ici, il était là avant moi déjà quand je suis arrivé... Il est sorti il est resté combien de temps dehors ? Il est resté 20 jours... et il a repris 9-10 mois... 10 mois il a repris. **Ils sont fous...** ».*

Les parents de Josselin viennent le voir tous les samedis au parloir, lui envoient du courrier et des mandats :

« Mon oncle et ma tante, ma grand-mère ils viennent tout le temps, tous les mardis. Mardi, tous les mardis. Ma mère elle venait le mercredi matin et le vendredi matin. Et mon beau-père, il a repris son travail le vendredi matin, donc ça fait, il vient le samedi matin. Et comme ils ont eu un accident de voiture, il reste plus qu'une voiture, elle vient plus le mercredi matin. Elle vient que le samedi. Mon frère et ma sœur, je préfère pas qu'ils viennent, ils sont trop petits ».

Lorsque j'aborde frontalement la question du sens de la détention, Josselin est explicite : la détention, c'est d'abord du temps perdu, et, qui plus est, constitue un risque majeur pour sa vie future. Une alternative s'ébauche alors : s'il réussit à prendre le train de sa formation, le temps passé en prison ne sera plus qu'une parenthèse sans effet sur sa trajectoire. Par contre, si la détention l'empêche de suivre sa formation, Josselin envisage d'intensifier sa ligne transgressive, pour éviter le déclassement social :

*« **Il me sert à rien du tout ce temps-là. La prison ça rend encore plus fou ! Si demain j'ai envie de revoler une voiture je la revole !** Je sais pas euh... pff... enfermé... ça change rien en fait... parce que quand j'ai volé une voiture c'était "pourquoi je vais pas prendre une arme" j'ai fait... pour une voiture tu prends quoi ? 4 mois, c'est énorme mais bon... **Si j'ai pas cette convention en électricité, tout est mort, ça y est c'est fini !** Normalement j'aurais dû commencer là en septembre, que ce soit électricité ou en plomberie. Donc déjà je vais aller en mars et déjà ils ont des notions largement plus que moi... Ils savent déjà... repérer les outils et tout comme il faut... Donc moi déjà je vais faire de mars à août déjà... pendant les vacances... j'y pense déjà... moi le matin je vais aller travailler, les autres ils vont être dehors... mais bon ça c'est pas grave... (...) Si je suis correct, si je travaille bien et tout, j'ai une promesse d'embauche... **mais si je fais pas cette formation... après moi j'ai rien du tout moi... ça y est c'est fini ! J'aurais pas de métier, j'aurais rien...** Si je l'ai pas, je sais pas je vais faire quoi... Je crois que je vais continuer hein... À faire des conneries ? Parce que je ferais rien... je vais pas m'embêter, je vais faire quoi ? Je vais toucher quoi, le RMI ? Je vais vivre chez mes parents toute ma vie ? Nan ! **avec 400 euros de RMI, comment tu veux te loger, te nourrir et t'habiller... ?** Tu peux pas... si, j'en connais mais c'est très difficile hein... C'est la*

misère... le prix des appartements et tout, il a augmenté... pour louer c'est cher, ça devient combien ? 350 euros pour louer maintenant ? Ah je préfère ça, aller en prison et tout... Mais c'est pas obligé la prison aussi après... faut pas se faire attraper...

Tu ferais quoi alors toi ?
Je sais pas moi... je ferais une poste...

Une poste ? Une poste avec un fusil, c'est 8 ans ça hein !

(rires) Et ben cette fois-ci, je vais le faire au pistolet à billes ! (rire). Comme ça ils vont pas me dire... Je connais quelqu'un, il a fait des détournements de fonds avec son ordinateur, ouais c'est un modèle ! Il vit bien en tous cas ! Il est intelligent, il a tout blanchi et tout. C'est pas grave par ordinateur... je pourrais le faire, je le ferais ! Ça fait pas de victime. Si je prends la banque de France, ça fait pas de victime, mais c'est la banque de France qui va payer, c'est l'État... Et là, tu vois quoi, ça me dérangerait pas ! ».

La nécessité de sortir de prison va finalement conduire Josselin à changer de stratégie. Un mois s'est écoulé depuis le premier entretien (cela fait donc 5 mois que Josselin est en prison), et il s'agit désormais d'accepter un compromis entre le foyer et le retour eu foyer familial. Un projet de placement en FAE prend jour, projet qui motive Josselin.

*« Je privilégie ma formation. Parce que moi si je fais pas ma formation de mars à août... bah déjà faut que je sorte pour faire les tests. Si je fais les tests, si je l'ai et tout, je peux faire ma formation. Et si je fais pas de mars à août... bah en septembre j'ai toujours rien... je peux rien faire... La juge elle demande un hébergement... et fatalement un truc pour la journée pour m'occuper... et le centre de jour y'a tout, y'a menuiserie et tout... c'est... pour m'encadrer un peu la journée. Y'a la juge qui me dit ça pour que comme ça je suis dehors, je peux faire mes tests... **Parce que si je mets pas le centre de jour, elle va pas me laisser sortir pour faire les tests.** Donc comme ça je lui dit le centre de jour, donc je vais au centre de jour... et le jour y'a les tests, je vais faire les tests... et si je suis pris, je vais à ma formation. Et si je suis pas pris, bah je continue le centre de jour quoi... ça a l'air d'être bien parce qu'ils sont venus me rencontrer... On m'a dit y'a du sport et tout, y'a des ateliers cuisine... Le type du FAE, il est venu me voir, il m'a dit : "si t'as besoin d'aide nous on est là pour t'aider, on va t'aider jusqu'au bout... mais faut pas déconner". Il m'a dit : "ouais c'est propre..." et tout. Il m'a expliqué un peu comment c'était. Les activités, l'après-midi, c'est chercher du travail et tout... Et il m'a dit le soir y'a du sport, y'a du badminton, y'a tout... Je pourrai aller voir ma famille aussi normalement, mais ça c'est pas lui qui décide, c'est la juge. Donc elle peut m'autoriser à rentrer chez moi le week-end, elle peut ne pas m'autoriser... c'est elle. **FAE, c'est un foyer de jeunes, alors que le CPI, y'a des petits, enfin des petits 13 ans 12 ans... Moi j'aurais 17 ans... FAE, c'est des jeunes entre 15 et 18 ans...** Mais moi, à part trouver une formation, je peux rien faire de plus pour que... elle me libère... J'ai l'assurance, là elle va venir me voir et y'a plus qu'à... je sais pas... signer les papiers... acheter des affaires d'école et y aller. Après derrière moi je fais un contrat d'apprentissage et ils me donnent un diplôme et ils me... ils l'embauchent... C'est clair qu'il y a une promesse d'embauche... donc c'est énorme hein !! Bon après ça dépend de moi aussi ! ».*

Josselin s'inquiète : sa détention se prolonge et le juge ne lui donne pas de nouvelles, ce qui attise son incertitude.

*« Là ça fait 5 mois au moins... en mars ça fera 6 mois et demi... mars euh... mi-mars ça fera 6 mois et demi... ça devient lourd... **Je sais pas la juge elle fait quoi... je comprends pas... ça devient de l'incompétence hein !** Je sais pas, l'enquête elle est finie, on est tous en prison. Y'en a pas un dans la nature, y'a rien hein ! Je sais pas elle fait quoi. Depuis 5 mois, j'ai pas vu de juges ni rien... Je lui ai écrit une fois, mais y'a pas de réponse, rien... **Ils disent les juges des enfants sont un peu laxistes, ouais d'accord... mais les juges d'instruction pour les mineurs, ils sont pas***

*laxistes... Direct, tu passes devant le juge d'instruction c'est... tu vas en prison hein, directement... enfin si tu as de la chance tu y vas pas. Un an de mandat de dépôt pour ça... c'est de l'incompétence, elle juge des grosses affaires, elle a jamais rien jugé du tout... C'est de l'incompétence... C'est, c'est la vérité... Elle était pas apte à juger pour moi... **Je me rends compte de ce que j'ai fait, je sais ce que je mérite... bon après, 1 an, ça fait beaucoup... un an en mandat de dépôt... sans nouvelle, sans rien... Là je crois qu'elle m'a oublié... je crois, je sais même pas si elle a mon dossier... je sais même pas si elle sait comment je m'appelle ! Elle m'a jamais vu... ».***

III - CONTRÔLE JUDICIAIRE ET FORMATION EN ÉLECTRICITÉ

Je retrouve Josselin à l'extérieur de la prison, après qu'il ait bénéficié d'une ordonnance de mise en liberté provisoire. Contre toute attente (du moins, la décision aura surpris autant Josselin que son éducateur), la juge lui a permis de retourner chez lui. C'est donc là que nous réaliserons le dernier entretien. Il sera resté en tout 6 mois en détention. Josselin revient tout d'abord sur sa sortie de prison, qui reste relativement obscure, mais caractérisée par un point qui fait sens pour Josselin : ce n'est pas l'éducateur, mais l'avocat, qui aura obtenu cette sortie.

« Mon avocat, il l'a dit à personne. Il a dit, « je vais faire quelque chose, si ça marche, ça marche, si ça marche pas, ça marche pas »... enfin, je crois, il avait trouvé un vice de procédure ou quoi... Et il a fait ça, il a demandé la mise en liberté... ».

Il a commencé sa formation en électricité (ce qui lui procure aussi de l'argent de poche : 130 euros par mois) après avoir réussi, plutôt haut la main, différents tests d'admissibilité.

« Ça fait trois semaines que je suis à l'école ! Je suis sous contrôle judiciaire. Je dois être là et aller à l'école. Ouais j'ai passé des tests, et donc normalement j'ai été positionné pour septembre, mais ils m'ont quand même pris. Si j'avais pas le niveau, je devais faire une remise à niveau jusqu'à septembre, là comme j'ai le niveau, ils m'ont pris là, je fais ma formation de 9 mois et j'ai mon diplôme... Je l'ai là, à partir de maintenant... février, j'ai fini... 1^{er} février je suis en vacances ! Je dois attendre juin au moins pour chercher du travail dans une entreprise d'électricité... J'aurais 18 ans... ».

Cette sortie de détention intervient à un moment clé : elle permet d'empêcher un décrochage qui aurait été, du moins dans l'esprit de Josselin, définitif.

*« Et encore si j'étais pas sorti là, ça aurait été pire... mais pfff. Par rapport à la formation... **Si elle m'aurait pas laissé sortir, après j'aurais fait quoi ? J'aurais cherché plus rien.** On est tous dehors en fait... Tous ceux... qui étaient avec moi... Moi je suis sorti, l'autre mineur il est sorti... et le majeur aussi il est sorti... Là, mon avocat il m'a dit que je vais pas y retourner... Si je fais rien et... je continue à aller à l'école et tout... ».*

Cet entretien *extra-muros* permet de mesurer le statut de *parenthèse biographique* de la détention pour Josselin. Certes, ils concède qu'en « ayant vu comment c'était »,

l'incarcération l'a « calmé » : Josselin suggère que la détention a mis un terme à certaines « conneries » qui, si elles n'ont jamais entraîné, jusqu'au vol de voiture, d'ennuis pénaux, auraient pu finir par mal tourner.

La parenthèse s'actualise à travers la volonté de cacher la détention à ses formateurs, et au tabou. Avec ses parents, d'abord, « il n'y a rien à discuter » :

« Je sais pas... c'est fait, et c'est pas à refaire... De toutes façons, je vais leur dire quoi, ils vont me dire quoi ? Ils savent tout hein... y'a plus rien à dire... »

C'est tabou ?

Nan, c'est pas tabou, enfin... c'est... j'ai pas le temps. Je pars de chez moi à 6 h 30 du matin, je rentre il est 6 h 30... je vais... je vais voir ma grand-mère, je vais faire un tour... à 8 h 30 je rentre, je mange et je vais dormir... Y'a que le week-end, je suis là, et en plus on fait pas les mêmes horaires... On n'en parle pas ».

Avec ses petits frères et sœurs, ensuite, il s'agit de cacher la détention : Josselin serait parti « en vacances » :

« Ouais, mais il lui ont dit que j'étais parti faire des études, parce que moi j'ai déjà été en internat... que j'étais parti... je sais pas où ».

Enfin, avec ses profs, là encore, il s'agit d'éviter d'en parler.

« Les profs, ils sont au courant de tes galères ?

Y'en a quelques-uns ils doivent savoir mais bon... j'en parle pas. Parce que moi, c'est la dame de la mission locale qui m'a trouvé ça... Et... son interlocuteur, je crois il sait... elle lui a dit, parce que pour me faire passer les tests en prison et tout, il pouvait pas... Donc euh, lui il le sait... Et peut-être il a fait passer le message hein... Je sais pas... J'en parle pas ».

Ces tabous éclairent le cœur significatif de l'entretien. La détention est apparue comme un *turning point* : soit Josselin réussissait à la contenir au statut de parenthèse, soit elle aurait enclenché une dynamique délinquante. Inutile de chercher à décrypter, derrière cette narration, si celle-ci constituait avant tout une stratégie pour accélérer la mise en liberté, ou si le pronostic d'une vie délinquante se serait révélé réel si Josselin n'était pas parvenu à intégrer sa formation. L'important est de saisir ce qui, dans le récit de Josselin, résonne et dissonne avec les autres récits. Similarités : la détention est productrice d'incertitude ; elle est aussi le lieu où se cultivent les fantasmes d'une délinquance réussie, celle de celui qui ne se fait jamais prendre tout en pratiquant une activité délinquante prestigieuse ; elle constitue, au mieux, un temps vide. Différences : les supports sociaux de Josselin (soutien familial sans faille, projet de formation) lui permettent de contenir les

stigmates liés à l'incarcération, et d'envisager un avenir sans éducateur et loin de toute emprise pénale.

RÉCIT N° 20 : MEHDI, 17 ANS

« Tu restes dans ta cellule toute la journée, tu ne fais rien du tout, promenade, c'est tout. Ils croient que tu vas te calmer avec ça, mais tu ne te calmes pas du tout, au contraire. Pour moi la prison c'est un temps de repos. Toute l'année tu fais des conneries, après tu vas en prison, tu fais rien, tu squattes, tu prends ta douche quand tu veux, tu fais ce que tu veux ; c'est une remise en forme. Tu sors de la prison, t'es en pleine forme, t'es en bonne santé, tu peux continuer tes conneries. Tu sors, t'es en pleine forme pour tout niquer ».

« Si tu veux rencontrer quelqu'un qui est vraiment bien dans la délinquance, il faut que tu rencontres Medhi ; je le connais bien, j'ai suivi plusieurs de ses mesures en milieu ouvert » m'annonce un éducateur. Medhi, qui se décrit comme « multirécidiviste », est en prison depuis un peu plus de 2 mois lorsque je le rencontre. Il s'est fait arrêter et condamner à 3 mois de prison ferme pour une agression avec arme à feu dans le métro. C'est sa première incarcération. En tout, il aurait été condamné 31 fois, essentiellement pour des agressions avec violence et des infractions à la législation sur les stupéfiants (cocaïne et héroïne). Son père, comme d'autres membres de sa famille, a été expulsé au Mali après avoir été condamné à une peine de prison pour trafics de stupéfiants – cet élément, que je n'aurais pas véritablement l'occasion de creuser, souligne la nécessité de développer des recherches sur les *histoires familiales de détenus* et non pas simplement sur les expériences individuelles des rapports à l'enfermement. Sa mère, elle, ne travaille pas. Il a 4 petits frères et 2 petites sœurs. Il a arrêté l'école avant 10 ans suite à une exclusion pour avoir agressé sa directrice ; il y est retourné ensuite sporadiquement, avant d'être totalement déscolarisé.

Les deux entretiens réalisés, d'abord en détention puis en centre d'éducation fermé, sont l'occasion pour Medhi d'osciller entre trois perspectives :

1. La prison ne changerait rien. Elle permet surtout de « reprendre des forces » avant de recommencer les « conneries » ; Medhi explique qu'il vit très bien sa détention,

notamment en comparaison de ceux qui « pètent les plombs » : une peine courte, le soutien par courrier de ses amis, les connaissances en prison, antérieures à l'incarcération, permettent d'assurer une continuité biographique avant un retour à une délinquance de rue. Pour Medhi, son passage en prison ne va « rien changer » par rapport aux jeunes de son quartier, qui y sont passés aussi.

2. La prison permettrait l'apprentissage des techniques délinquantes et facilite la transition vers une délinquance plus rentable : « l'escroquerie », le « saucissonnage »... Medhi l'annonce rapidement : il n'hésiterait pas à revenir en prison si cela en « valait la peine ». La prison permet de s'endurcir : il affirme par exemple qu'il supportera beaucoup mieux les garde à vue maintenant qu'il est passé par la prison. Cette seconde perspective introduit une nuance par rapport à la première : elle est une étape nécessaire à une professionnalisation délinquante.

3. La prison permettrait au contraire de mettre un terme aux « bêtises », de « réfléchir », puis de rechercher une formation. C'est plus précisément le CEF qui remplirait cette fonction, la prison n'ayant permis au mieux que l'ébauche d'une « réflexion ». Il s'agirait alors de trouver un contrat d'apprentissage ou une formation, de trouver un appartement, support de son autonomie qui doit être accélérée par sa majorité approchante. Cette perspective (un discours convenu lorsque l'on est en CEF ?) est largement mise à mal par l'ampleur du contentieux pénal dont Medhi est l'objet.

I - UNE LIGNE TRANSGRESSIVE INTENSIVE

D'emblée, Medhi évoque sa ligne scolaire et sa ligne familiale. Sa ligne scolaire est caractérisée par une déscolarisation précoce et un rejet de l'institution scolaire.

« L'école, j'ai arrêté vers 9 ans et demi ; j'ai été viré. Parce que j'ai tapé la directrice. Et après j'y allais plus. J'y ai été la moitié d'une période en 6^e. Et après j'ai arrêté, j'ai fait un semestre, où je sais pas quoi, et après j'ai arrêté, après j'ai été une journée en 4^e.

Et maintenant ça te tente plus de faire une formation ou quelque chose ?

Non, nique sa mère, ça va rien m'apprendre ».

L'évocation de sa situation familiale permet à Medhi de situer sa délinquance. Celle-ci (et notamment le trafic de stupéfiants) apparaît d'abord comme une histoire familiale. Ensuite, ses petits frères font eux aussi des « conneries », mais sans avoir eu d'ennui au pénal. Si la question de l'expulsion est sans objet pour Medhi (il est Français), il se situe

néanmoins dans une position intermédiaire entre ces deux types d'acteurs évoqués (père et oncles d'un côté, petits frères de l'autre) : lui a déjà eu des ennuis au pénal, mais pas en tant que « majeur », et sans avoir connu de « longues peines ».

« Je vis pas avec mon père. Ma mère elle fait femme de ménage. Mon père, il a été expulsé. Il est Algérien, il a pas la nationalité française. Il a été expulsé pour trafic de stupéfiants en réseau. Il y a longtemps. J'étais petit. Il a été pas mal en prison. J'ai même des oncles qui ont été expulsés suite à cette affaire et qui sont en France aujourd'hui. »

Et t'as des frères et sœurs ?
Ouais des petits frères et des petites sœurs.

Ils font des conneries aussi ?
Ouais mais c'est des conneries de petits ».

Ses frères font donc des conneries de « petits » (vandalisme, bagarres). À l'inverse, Medhi diversifie ses activités. Il revient sur l'agression qui l'a conduit en prison :

*« Moi, je suis là pour une agression. J'avais bu de l'alcool, j'emmerdais les gens, j'avais un pistolet sur moi. J'avais bu de l'alcool et je faisais n'importe quoi. Je suis arrivé il y a bientôt deux mois. J'ai pris 3 mois et je dois sortir le 4 normalement, en passant dans un centre éducateur fermé ; mon éducateur d'ici et mon éducateur PJJ ont vu ça ensemble. Ça va, ça se passe tranquille. **C'est pas la fin du monde. Je m'attendais à pire, donc voilà. Il y a quoi, il manque les cigarettes ici, si tu me donnes du tabac, 3 ans je les fais normal.** »*

Tu pourrais revenir ?
Pour un bon truc. Pour une grosse somme d'argent, normal. Je préfère revenir pour des trucs pires ».

On reviendra plus loin sur l'éventualité d'un retour en prison « qui en vaudrait la peine ». Attardons-nous d'abord sur l'élément précédent : « Ce n'est pas la fin du monde », « je m'attendais à pire »... Derrière ces deux assertions percent un rapport à la prison spécifique. C'est d'abord un rapport *anticipé* : Medhi connaît de nombreux jeunes de son quartier qui ont connu la prison, s'est fait une idée. C'est ensuite un rapport *collectif* : « je m'attendais à pire » résonne sans doute moins avec la réalité du régime de l'enfermement qu'avec la volonté de Medhi de se positionner comme quelqu'un de « fort », capable de gérer et de supporter la détention, discours convenu dont il convient de s'auto-convaincre, à la fois pour se défendre de la violence de l'enfermement, et pour ne pas apparaître comme « faible » vis-à-vis de ses compagnons de quartier.

Pour saisir ce rapport à l'incarcération, il faut resituer le caractère intense de la ligne transgressive de Medhi.

« Je suis multirécidiviste, j'ai d'autres affaires. Je crois j'ai 31 condamnations. Quand ça va pas dans ma tête, j'agresse les gens. Surtout quand je bois de l'alcool. Plein de trucs comme ça, plein de différents. Un

type, une fois, il jouait le grand. Il s'est dit : "je suis plus grand que lui, je viens du boulevard de xxx". Je lui ai dit viens, tu vas voir ce que je te fais. Comme par hasard, je l'ai croisé, il s'y attendait pas, je l'ai gonflé. Je lui ai mis une patate. J'étais avec des meufs. Je lui ai mis une patate, il a regardé tout le monde, il a dit pourquoi vous séparez pas, je lui ai remis une deuxième patate, il est parti en courant, il a porté plainte.

Et... tu me disais tout à l'heure que tu « faisais travailler des meufs »... ?
C'était proxénétisme.

Des filles que tu connaissais ?
Ouais. On squattait avec elles à xxx. Elles allaient travailler, nous on squattait un peu plus loin.

Et quand t'agresses des gens, tu penses jamais au mal que tu leur fais.
Non, je m'en tape. Si il sait pas se défendre, c'est sa faute à lui ».

Les différentes mesures dont Medhi est l'objet semblent n'avoir aucune prise sur lui, hormis la neutralisation temporaire. Une fois libre, le « chat » retrouve sa « balle » :

« Des CER, j'en ai fait. Quand t'es là, ça se calme, mais après, quand tu reviens dans ton quartier, c'est re-belotte. C'est comme un chat, tu le privas de sa balle, il va plus s'amuser avec sa balle, quand tu lui rends il sera obligé de rejouer avec. C'est pareil, on te fout en centre éducatif fermé, il n'y a plus ton environnement, ça fait que tu fais plus les mêmes conneries. On te remet dans ton environnement, t'es obligé de refaire des conneries ».

Au terme d'une série de mesures et de sanctions éducatives, l'incarcération, suite à une agression violente, semble inéluctable. Pour Medhi, sa mère n'a aucune prise sur ces événements.

« Elle dit quoi ta mère ?
Tu veux qu'elle dise quoi ? Elle va me gueuler dessus, je vais recommencer. Elle est mal. Elle a pleuré quand je suis tombé, elle a pleuré. Des fois aussi, quand elle vient me voir au parloir elle pleure. Tu peux rien y faire ».

Ce « tu peux rien y faire » doit s'interpréter comme une double impossibilité : impossibilité de la mère d'agir sur la trajectoire de son fils, impossibilité pour le fils de remonter le moral de sa mère ; derrière cette deuxième impossibilité, la délinquance fait parcourir le cours normal des choses.

II - LA DÉTENTION : DORMIR POUR « GAGNER DU TEMPS »

Concernant la détention, l'entretien se structurera selon deux thèmes privilégiés. D'abord, le déroulement habituel d'une journée, ensuite les perspectives qu'ouvrent (ou ferment) cette incarcération. « Ne pas penser » et « dormir » devient des *leitmotiv* : ils sont les clés d'une détention vite passée et rendue supportable. Il ne s'agit pas, comme on

pourrait l'imaginer, de tromper l'enfermement en tentant d'organiser la détention autour d'éléments de vie « normaux » (profiter du soleil par exemple), mais au contraire d'organiser son univers autour du noyau strict de l'enfermement, de clore le monde aux portes de la cellule, puis de dormir au maximum.

« Ici alors tu fais quoi de tes journées ?

Je dors, je regarde la télé, je dors. En promenade j'y vais plus.

T'as des embrouilles ?

Non, non, j'ai pas d'embrouilles de ce côté. C'est tranquille, c'est nique sa mère j'ai pas envie de sortir, parce que plus tu sors, plus ça fait penser à dehors, et plus ça te met le moral à zéro. Moins tu penses à dehors et mieux t'es. Si tu penses pas à dehors t'es bien. T'es en promenade, tu penses aux autres, t'es en train de péter un plomb. Ça sert à quoi que t'es là si c'est pour péter les plombs ? Moi je sors pas c'est pas parce que j'ai peur de me faire agresser, c'est parce que je vais sortir, je vais squatter, je vais voir le soleil qu'il fait dehors et tout. Je vais péter un plomb. Je vais m'imaginer des scènes. Je serais dehors, là, à cette heure-ci, j'aurais ma bouteille de vodka, un joint, je serais posé tranquillement. Tandis que là, je suis dans ma cellule, nique sa mère. Faut pas penser, nique sa mère, tu squattes la télé, tu dors au film de l'après-midi, le soir tu te réveilles, tu te fais un café. En fait la prison c'est bidon, ça se passe bien. Juste t'as pas de tabac et t'as pas le droit d'avoir une PlayStation c'est ça le pire.

En prison, Medhi retrouve quelques connaissances. Le sommeil, on l'a dit, devient une modalité essentielle de la gestion du temps carcéral.

« Donc toi en fait tu dors surtout la journée et tu te réveilles le soir c'est ça ?

Ouais voilà. La plupart du temps, il y a John, le gars de mon quartier, sa cellule elle est à deux trucs de la mienne, je parle avec lui toute la nuit.

Et vous discutez de quoi alors toute la nuit ?

*Les conneries qu'on a fait à deux quand on était dehors, on parle de dehors, qu'est-ce qu'on ferait si on serait dehors à cette heure-ci, des fois il est 6 h 00 du matin, il me dit à cette heure ci, on serait en train de rentrer chez nous pour aller dormir. Parce que quand je traînais avec lui, on vivait la nuit et on dormait la journée. Ça aussi tu peux le faire, vivre la nuit et dormir la journée, ça passe encore plus vite le temps. Avant-hier, j'ai pas dormi de la nuit, hier j'ai dormi toute la journée. J'ai pris quoi, j'ai le chocolat, ils m'ont donné du chocolat et le beurre, j'ai pris ça et je me suis rentré dans ma cellule, je me suis fait un café, j'ai regardé la télé, je me suis rendormi, j'ai dormi toute la nuit et là j'ai encore dormi toute la journée. **J'ai pas dormi une nuit et là j'ai rattrapé, j'ai dormi une journée entière, une nuit entière et la moitié d'une journée, je gagne du temps.** (...) La psychologue, elle m'a dit : "tu supportes bien l'incarcération tout ça ?". Je lui ai dit : "non je dors mal". Depuis qu'elle me donne des médicaments, je dors, toute la journée. Je les prends le matin, le midi et soir».*

Medhi va très peu à l'école, et n'est pas demandeur de la bibliothèque. Être demandeur d'activités serait synonyme de soumission.

*« L'école quand ils m'appellent j'y vais. La bibliothèque c'est rare qu'elle vienne. J'y ai déjà été mais c'est rare qu'elle vienne. Si elle vient, qu'elle m'appelle, j'y vais. L'après-midi quand je suis dans ma cellule, si elle m'appelle pour y aller je vais y aller. **Tant qu'on m'appelle pas, c'est pas moi qui vais sonner pour leur demander**».*

Quand Medhi parle des surveillants, il souligne leur spécificité : les surveillants qui travaillent au quartier mineur sont différents des autres, plus « sympas », moins « stricts »,

que les surveillants qui travaillent avec les majeurs. Derrière cette comparaison, perceptible dans d'autres récits, se dessine une connaissance par anticipation du quartier majeur, significative là encore du rapport de Medhi à la prison.

« Avec les surveillants ça se passe comment ?

*Ces surveillants-là, ils sont sympas. Ceux des grands, majeurs là-bas, c'est pas les mêmes surveillants ; ils sont plus stricts. Je pense c'est une des prisons la plus stricte de France, ici, non ? Mais **l'ambiance elle est pas pareille, elle est mieux chez les majeurs.** La musique, t'as leur chaîne hi-fi, on l'entend de là-bas jusqu'ici, nous on a droit à quoi, un petit poste. Je préfère prendre une peine de 4 ans et être au CD que être 2 ans ici. Au CD, je vous parle. La journée t'as le droit de te balader dans les couloirs, tu vas dans une autre cellule si tu veux, t'as la clef de ta cellule. T'as un appel (téléphonique) par semaine, ça a rien à voir avec ici. Ici, t'es tout le temps enfermé ».*

La majorité de Medhi approche, il envisage donc de revenir en prison, « chez les majeurs ». La perspective de « prendre une grosse peine » lui paraît une perspective envisageable. Medhi décrit alors sa vision du temps qui passe, en prison comme ailleurs :

« Plus tard, ça sera peut-être tout ce qui est trafic de stup' en gros, des trucs comme ça.

Quand tu vas passer majeur les peines elles vont être plus lourdes ?

Ouais mais voilà, il y a des avantages en passant majeur. T'as la PlayStation dans ta cellule, t'as le droit de fumer. Tandis que là c'est pas pareil, t'as pas le droit de fumer...

Prendre 5 ans, 6 ans, ça te dérange pas ça ?

*Ben non, du moment que quand je sors après j'ai de l'argent qui m'attend. **Vous vous en rappelez le jour où c'est passé à l'euro ? C'est passé vite, vous vous en rappelez, ce jour-là, même ce que vous faisiez. La coupe du monde, en 1998, vous vous en rappelez ce que vous faisiez ? Pensez de là à maintenant, c'est passé vite.** Donc ça passera vite. Moi je me rappelle le jour de l'an 2000, du nouveau millénaire, j'étais à Paris, je me rappelle encore de l'image, on était devant la Tour Eiffel quand ça s'est allumé, je m'en rappelle encore, c'est comme si c'était hier, **7 ans c'est passé vite** ».*

Lorsque nous abordons ses perspectives de sortie de prison, Medhi se positionne comme face à une alternative. Soit il trouve rapidement une formation, soit il change de type de délinquance : des « conneries de gamins », il s'agira désormais de faire des « conneries pour gagner quelque chose » :

*« **Admettons je sors si j'ai quelque chose, je trouve une formation. Si je suis pressé de m'insérer, je vais m'insérer. Mais si je sors que je trouve rien d'entrée, on me remet en liberté sans avoir rien trouvé et là je vais recommencer mes conneries, c'est obligé. Ça sera plus des petites conneries.** Comme là je vais partir en centre éducatif fermé le 4. C'est bien pour moi si j'arrive à m'en sortir, je vais avoir 18 ans dans pas longtemps. Je me dis la prochaine fois... là c'est la première fois que je tombe... là c'est comme une analyse. **Je vois comment ça se passe en prison. Maintenant, quand je vais sortir je vais arrêter mes conneries de gamin, mes conneries dans les rues. Je vais plus faire des conneries pour rien gagner, je vais faire des conneries pour gagner quelque chose.** Braquages, cambriolages, séquestrations, tout ce qui marche bien. Ici, t'apprends beaucoup de trucs. Le saucissonnage par exemple. Tu les attrapes chez eux dans leur domicile, tu les séquestres... Tu leur coupes un doigt ou quoi, normal. Il va te payer de l'argent, t'inquiètes.*

Et toi, ça te dérange pas de faire ça ?

Non, ça me dérange pas. On est en 2007. C'est plus comme avant. Avant c'était facile de gagner de l'argent. Avant, je faisais des agressions, je gagnais 1 000 euros par tête, par portefeuille. Tandis que là tu gagnes rien il faut passer à autre chose de plus gros.

Essayer de gagner ta vie honnêtement, t'y as déjà pensé ?

Non, c'est galère».

Quatre jours après la réalisation de l'entretien, Medhi, bénéficiant de ses remises de peine, est envoyé en CEF.

III - LE CEF : RÉCIT D'INSERTION ET DE RÉCIDIVE

Je retrouve Medhi un mois après sa sortie de prison, en CEF. L'entretien se déroule dans de bonnes conditions, Medhi est affable. Notre discussion permettra de mesurer l'écart organisationnel qui sépare la prison et le CEF : si la prison était marquée par la volonté *d'endormir la peine carcérale*, le CEF est l'occasion pour Medhi d'enclencher un projet d'insertion. Son récit met en lumière la volatilité des récits produits en prison. Pour lui, les récits de récidive sont le produit d'une institution « qui met les nerfs ». Le croisement d'une dynamique institutionnelle et d'une dynamique biographique joueraient en faveur de l'arrêt de la délinquance : d'un côté, le CEF permettrait, on l'a dit, d'envisager concrètement l'insertion, par la multiplication des démarches qu'il entreprend avec les éducateurs ; d'un autre côté, ce passage en CEF intervient à un moment où Medhi aurait mûri, et se serait assagi. La participation à l'entretien serait en tant que tel un symptôme de cette évolution.

« Lors de notre première rencontre, tu disais que tu ne comptais pas arrêter les conneries, t'étais plutôt motivé pour changer de... de... »

De tactique. Ouais. Mais c'est parce que t'es en prison, t'as les nerfs, c'est normal ; ça dépend, il y a des gens qui sortent, ils sont encore plus fous, et ça des gens, ils s'assagissent, ils se calment, ça dépend des personnes. Moi je ne peux pas dire : "je suis tout à fait calme", je ne suis pas tout à fait calme, mais, comparé à deux, trois ans en arrière, vous seriez venu me voir pour un entretien, je vous aurez traité, j'aurais dit : "ouais, qu'est-ce que tu me veux avec ton entretien nin-nin-nin..., dégage psychologue de merde ou quoi" tandis que là, je viens...

Je ne suis pas psychologue.

Ouais mais c'est pareil. Mais maintenant que je suis ici, je vais peut-être trouver un contrat d'apprentissage et si je trouve un contrat d'apprentissage et un appartement, je vais arrêter mes conneries, mais si je trouve rien, je vais pas commencer à chercher toute ma vie du travail, nique sa mère, je vais continuer mes conneries. J'ai été me renseigner, donner mes CV, lettres de motivation et tout, j'ai fait un stage là, dès que je suis sorti, mais un stage d'une semaine de peintre en bâtiment. (...) Je me suis calmé, je sens que je me suis calmé. Il y a un an ou quoi, un foyer comme ça, je me serais déjà barré tu vois. J'aurais fugué, j'aurais volé une voiture, je serais chez moi directement. Alors que là t'as vu, je réfléchis encore un petit peu à mes actes.

Ça dépend, des fois, je m'embrouille quand même avec des éducateurs, je fais encore des petites conneries, mais c'est moins grave qu'avant. C'est parce que je vais avoir la majorité, je vais être majeur et il faut que je trouve un truc, je vais pas rester sans rien faire. J'ai envie d'être majeur, j'ai envie d'avoir un appartement, passer mon permis et tout ça, j'ai pas envie de rester à rien faire. (...) Ici je fais beaucoup de démarches que je faisais pas à l'extérieur, quand j'étais dehors je le faisais pas, j'avais pas le temps de le faire, m'inscrire à l'ANPE, m'inscrire aux ASSEDIC, tous les trucs comme ça, je les fais ».

Medhi met en avant l'encadrement éducatif intensif du CEF. Ses descriptions minutées d'une journée-type tranchent radicalement avec sa gestion du temps en prison, dans laquelle il s'agissait, par exemple, de faire des nuits blanches pour ensuite dormir 24 h 00, afin de « gagner du temps ». Là, l'organisation du CEF est basée (à l'instar des EPM) sur une discipline journalière très stricte :

« Ici, c'est pas comme dans une cellule où on reste enfermé tout le temps quoi. T'apprends des choses, déjà t'apprends... t'apprends des choses, disons que c'est mieux qu'en prison, parce qu'en prison, tu ne fais rien du tout. On dit : "ouais la prison, ça te calme, ça te calme", ça te change rien du tout, tu restes, au contraire, tu squattes la télé, tu dors toute la journée, ça te change rien du tout. Tandis qu'ici, il y a des éducateurs pour te rappeler qu'il y a un règlement et que, c'est pas pareil qu'en prison. Tu te lèves à 7 h 00 du matin, enfin pas là parce que c'est les vacances, on se lève un petit peu plus tard, tu te lèves vers 7 h 30, tu te laves, à 8 h 00 tu dois être prêt, à 9 h 00 t'as la cigarette du matin, tu vas en activité, soit cuisine, soit école ou soit sport ou quoi, après tu fumes ta, à 10 h 00, il y a une pause, tu fumes ta cigarette... tu repars en activité, tu finis ton activité du matin, à 12 h 00 tu manges, tu fumes ta cigarette du midi, de midi à 14 h 00, tu peux rester ta chambre, tu peux prendre ta douche ou faire ce que tu veux dans ta chambre, après l'après-midi, tu fais des activités jusqu'à 16 h 00, à 16 h 00 il y a le goûter, après le goûter, il y a la cigarette du goûter, après il y a encore activité, tu peux aller en informatique, tu vas sur Internet tout ça... après tu fumes, hein, à 19 h 00 tu manges, tu fumes ta cigarette du repas. Et après la cigarette du repas il y a des activités jusque 10 h 00 moins 20, moins 10 quoi, histoire de dire qu'à 22 h 00 t'es dans ta chambre. Tu fumes ta cigarette un petit peu avant 22 h 00, à 22 h 00 t'es dans ta chambre, t'as plus le droit de sortir, tu fais ce que tu veux dans ta chambre ».

Parallèlement aux différentes démarches qu'il entreprend (quelques jours avant l'entretien, Medhi a déposé, avec l'aide de son éducateur, des lettres de motivation dans trois boulangeries, et attend un appel), la trajectoire proprement pénale de Medhi suit son cours : il est repassé en jugement, de nouveau pour des faits de violence ; sa présence en CEF lui évite cependant d'être réincarcéré ; son suivi éducatif sera prolongé jusqu'à l'âge de ses 21 ans (suivi « jeune majeur »). Par ailleurs, il doit encore faire 4 mois de détention pour d'autres affaires et devrait faire l'objet d'un SME pour une durée de 11 mois. Il espère faire aménager cette peine (bracelet électronique ou TIG), déjà vieille de deux ans. Il craint également que d'autres affaires ne reviennent à la surface, qu'on le « balance ».

« Il te reste d'autres affaires encore ?

Normalement, non. Mais on ne sait jamais, un jour ils peuvent venir dire « ouais, on a retrouvé une trace, une empreinte à toi qui date de je ne sais pas combien de temps, ils peuvent te retrouver un jour ou l'autre hein, tu ne peux pas savoir. Je m'attends toujours à des trucs comme ça, je me suis déjà fait attrapé un an après une affaire... un gars, il a été en prison, il a été en

mandat de dépôt, un an après l'affaire. Y en a qui balancent tu vois, tu vois peux pas savoir. Mais comme c'est du vieux, je ne crois pas, admettons, une affaire de un an ou quoi, s'ils me disent : "ouais, on a retrouvé ton empreinte sur une voiture volée", je ne crois pas qu'ils me mettent du fer pour ça. Ils vont voir que je me suis calmé un petit peu, ils vont laisser passer quoi, ils vont mettre du sursis, un truc comme ça. Mais je ne crois pas, parce que j'en ai encore beaucoup là. J'ai encore 4 mois de prison ferme à faire, et j'ai 11 mois de sursis. Mais pour le ferme, c'est possible d'avoir un aménagement de peine, un permis électronique ou je ferai des TIG à la place. J'attends qu'on me contacte. Parce que c'est une peine qui date de deux ans. J'ai été condamné il y a deux ans pour cette affaire, j'ai été jugé par défaut, le juge m'a dit on verra.

Tu préférerais quoi ?

Le bracelet. Je vais m'acheter, je prends une play station, je reste chez moi, je fais ce que je veux quoi. Je trouve un travail, je vais à mon travail, j'ai mon bracelet, je m'en bas les couilles. Tandis que les TIG, je vais y aller, je vais travailler pour rien du tout, c'est pète couilles, autant avoir le bracelet ».

Lorsque j'aborde frontalement la question de l'effet de la détention sur sa trajectoire :

« Personnellement, moi j'ai fait une petite peine hein, j'ai pas fait une grosse peine. Il y en a qui font des 6 ans, il y en a qui font des 7 ans, des 8 ans. Franchement, moi la peine que j'ai fait, je m'en bas les couilles hein, c'était du bidon, j'allais tranquillement dans ma cellule, tranquille, le temps a passé vite, je vais pas dire est passé vite, mais ça va encore... Je l'ai pas bien vécu, mais comparé à d'autres, ça va. Il y en a, ils le vivent mal, il y en a qui se coupent les veines, il y en a qui pètent les plombs, moi ça va. C'est passé encore. Tout mon quartier m'écrivait, j'avais des mandats, j'avais ce qu'il fallait tu vois. Il y en a qui n'ont rien du tout, ils n'ont pas de mandat du tout, ils n'ont pas de famille, ils n'ont rien, ils sont en chien quoi. Moi on m'écrivait des lettres, tous les gars de mon quartier, parce qu'il y en a un qui m'a écrit, qui a fait trois ans en majeur et tout, **il y en a plein qui m'ont écrit : "prends la prison comme une remise en forme, garde la pêche, fais du sport", voilà, ils m'écrivaient des trucs comme ça, pour moi, nique sa mère, quand t'es dehors... t'as pas le temps, tu rentres à n'importe quelle heure, tu ne manges pas bien... tandis qu'en prison, t'as le temps, tu manges, tu grossis, tu prends du poids, voilà, t'as le temps, tu dors toute la journée, tu fais rien, tu squattes la télé...** (...) À partir du moment où t'es dans un endroit et t'es bien encadré, là tu peux t'en sortir, tandis que quand t'es dans un endroit où t'es pas encadré, tu restes tout seul comme ça, à ne rien faire, tu vas pas t'en sortir. **C'est en prison qu'il faudrait améliorer. Ils devraient mettre plus d'éducateurs, au lieu des matons, mettre des éducateurs.** Ici (en CEF), tu vois même pas que t'es enfermé. Mais il y a beaucoup d'activités, c'est pour ça en fait. Tu vas sur Internet, tu tchatas... t'écoutes de la musique, tu fais ce que tu veux quoi, t'es tranquille. Quand t'arrives ici tu sens qu'il y a un changement quoi. T'es bien encadré, t'es bien encadré, après les éducateurs ils te rappellent qu'il y a un règlement à suivre... tu vois, tu reprends les habitudes de te lever de bonne heure, de te préparer, d'être prêt, de te laver tout ça à telle heure, d'être là pour le déjeuner, le déjeuner est fini, tu dois ranger et tout ça... tandis qu'en prison, tu te lèves à l'heure que tu veux, si tu veux dormir jusqu'au lendemain, si tu veux dormir toute la journée, tu dors toute la journée. Il n'y a pas de... ça ne sert pas à grand-chose quoi. Non, franchement, ici c'est tranquille ».

Au final, Medhi critique l'usage de l'enfermement, dénoncé soit comme inadapté (aux malades) soit comme contre-productif (accélérateur de délinquance).

« Il y a toujours des violeurs, des tueurs, tout ça... si tu violes quelqu'un, c'est que t'es fou dans ta tête, c'est pas en prison que tu dois aller, c'est en hôpital psychiatrique déjà. Et... voilà, ouais, pour des vols de voiture, des agressions et tout, c'est pas en prison qu'il faut les mettre, pourquoi ? Parce que la prison, ça ne va pas t'apprendre à arrêter de faire tes agressions, ça ne va pas t'apprendre à arrêter de faire tes conneries. Ça va t'apprendre à quoi ? À rencontrer des gens qui ont fait des trucs plus hauts que toi, et t'apprendre des techniques pour mieux voler sans te faire attraper, tu vois ? Pour moi, ça ne change... on dit que ça t'endurcit la prison, tu vois.

Toi, tu t'es senti endurci par la prison ?

Quand même, bah ouais. Tu vois, avant, je faisais une garde-à-vue de 48 h 00, 96 h 00, je pétais les plombs. Tandis que là, je vais faire 96 h 00, je vais les faire sur une jambe hein, donc je me suis quand même endurci. (...) Et puis avec les jeunes majeurs (à l'étage au dessus du quartier mineur), on parlait toute la nuit. Je parlais toute la nuit avec les jeunes majeurs. De ce qu'il vaut mieux faire. L'escroquerie par exemple. T'escroques les gens, tu leur prends de l'argent. Ou le saucissonnage, tu rentres chez les gens, tu les attaches, tu prends tout ce qu'il y a chez eux, ça rapporte aussi tu vois ».

L'entretien se conclut sur une ambivalence forte : s'insérer, ou intensifier les conneries. En partant, je ne peux m'empêcher de penser que, à la fois parce que Medhi a d'autres affaires qui traînent, et qu'il prévient que « s'ils ne trouve pas rapidement, son passage en CEF est selon toute vraisemblance, une étape d'un processus pénal et non un point d'orgue. Deux mois après l'entretien, j'apprends par un éducateur que Medhi est « à fond dans le trafic », et qu'il retourne tous les jours dans son quartier. L'éducateur me pronostique une ré-incarcération rapide.

CONCLUSION : DES TRAJECTOIRES D'ENFERMEMENT

« Le déroulement d'une vie – le produit d'une série d'épreuves à issue contingente – n'est jamais arbitraire, puisque leur nature et le différentiel des capacités et des moyens dont disposent les acteurs pour s'en acquitter ne sont nullement distribués au hasard, sans que, cependant, cet ordre général de probabilités n'enlève toute charge existentielle au combat singulier que chacun est contraint de livrer. Les épreuves restituent la diachronie de la vie d'aujourd'hui, scandée par une série de « tests » routiniers, à issue ouverte. Rien d'étonnant alors à ce que les études sur les trajectoires de vie et sur les transitions prennent de plus en plus d'importance dans le dessin de politiques publiques faisant apparaître une autre géographie des inégalités »¹³⁹.

Comment le *rapport à l'enfermement* évolue-t-il au fil du temps, pendant et après la détention ? Telle est la question qui a sous-tendue la présentation des 20 récits biographiques qui précèdent cette conclusion. Mue par cette interrogation, la collecte des données a permis de déplacer le regard, depuis une interrogation criminologique sur le « passage à l'acte » et une interrogation pénologique sur le « sens de la peine » vers l'analyse des rapports biographiques à la prison. Loin de tout réductionnisme criminologique ou pénologique, il s'agissait de saisir que les contraintes et les marges de manœuvre des acteurs, de part et d'autre des murs de la prison, sont à la fois *déconnectées* et *connectées* entre elles. Déconnectées, parce que l'enfermement carcéral est une épreuve spécifique dont l'impact social et psychique reste irrémédiablement ouvert. Connectées, parce que les formes d'adaptation à la prison dépendent aussi des capacités d'action, des supports sociaux, des lignes scolaires et familiales, des inscriptions territoriales et de rapports à la délinquance antérieurs à la détention.

Nous avons voulu restituer dans leur singularité et leur foisonnement propres, sans multiplier, au stade de leur présentation, les efforts d'objectivation et d'interprétation. Il est nécessaire maintenant de poursuivre l'analyse en proposant une vue synthétique des

¹³⁹ MARTUCCELLI, 2008, 44.

20 récits produits, afin de dégager, dans un second temps, une interprétation globale des rapports biographiques à l'incarcération, qui respecte à la fois leur diversité, leur hétérogénéité, et ce qu'ils ont en commun ; ce qui, en d'autres termes, constituent ces récits à la fois en histoires individuelles et en fragments d'histoire sociale. À ce stade, il s'agit de construire progressivement un dispositif analytique plus restreint qui permette de décrire l'ensemble des *situations* d'incarcération, et de saisir la perception et l'évaluation des contraintes relatives à ces situations. Commençons par présenter la synthèse des récits :

I - ENFERMEMENT, TRAJECTOIRES, RÉCITS : TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ENTRETIENS

Récit	Situation pré-carcérale	Rapport biographique à l'enfermement (1)	Statut et durée de la détention Adaptation carcérale	Occupations principales en prison	Situation post-carcérale	Rapport biographique à l'enfermement (2) Rêves, perspectives et/ou impasses biographiques
N° 1 Thierry 17 ans	Déscolarisation Placements Délinquance routinière Condammations multiples Incarcération (2) <i>Vol (récidive)</i>	« Inéductabilité »	<i>Condamné</i> 2 mois « Victime » auprès des jeunes Relations mitigées avec les surveillants	Néant (« je compte les mouches »)	Retour foyer familial Dépression Stigmate (quartier) Suivi éducatif	Impasse, stigmate carcéral <i>(« je m'en sortirai pas dans ma vie, je le sais, ça fait deux fois que je tombe en prison, ça y est »)</i> Incertitude ligne transgressive École de la seconde chance Vente articles de pêche Tentations suicidaires
N° 2 Alain 17 ans	(CAE espaces verts) Chômage Casier vierge Quartier stigmatisé <i>Homicide involontaire</i>	Rupture biographique Deuil impossible (« j'ai pas pu faire le deuil de mon cousin ») Impuissance	<i>Prévenu</i> 5 mois Repli sur soi Relations correctes et minimales avec les surveillants	Télé (« si il y a pas la télé, je pète un câble ») Atelier guitare, école (parcimonie)	Contrôle judiciaire Formation AFPA Insécurité (« cité merdique ») Stigmate (famille)	Stigmate carcéral (famille) Attente pénale, incertitude Incertitude Immobilité (quartier) et rêves de déménagement
N° 3 Abdel 14 ans et demi	Seconde générale Casier vierge <i>Dégradation volontaire par incendie en bande organisée</i>	Rupture biographique <i>(« jamais mes parents se seraient dit que j'allais faire ça »)</i>	<i>Prévenu</i> 4 mois et demi Participation (bonne entente surveillants, détenus, éducateurs)	Cours (avec les majeurs) Sport Télé Promenade	F AE Contrôle Judiciaire Seconde générale	Parentèse biographique <i>(« Rattraper le temps perdu »)</i> Attente pénale, incertitude Première STG

Récit	Situation pré-carcérale <i>Contentieux pénal principal lié à l'incarcération</i>	Rapport biographique à l'enfermement (1)	Statut et durée de la détention Adaptation carcérale	Occupations principales en prison	Situation post-carcérale	Rapport biographique à l'enfermement (2) Rêves, perspectives et/ou impasses biographiques
N° 4 Lise 17 ans	Placements nombreux (ASE), familles d'accueil, CER Traumatismes familiaux (« je pourrais pas pardonner à ma mère ») Condamnations <i>Violence avec usage ou menace d'une arme</i>	« Inéluctabilité » (« je me suis dit maintenant c'est la bonne »)	<i>Condamnée 3 mois</i> Participation restreinte (mineure chez les majeures) Conflit Isolement Angoisse, détresse	Cours Promenade (seule) Mitard (10 jours)	Stage (vente) Famille d'accueil Vie sentimentale Traumatisme carcéral (« j'y pense encore. Les sales moments ») Avoir changé « être mieux »	Tourner la page Attente pénale, incertitude Prolonger l'hébergement en famille d'accueil Ne pas revenir en prison Travail Accident - coma
N° 5 Alessandro 17 ans	Abandon mère, Conflits familiaux Déscolarisation Déménagement Condamnations, CER Incarcération (1) <i>Vols</i>	Un coup d'arrêt qui « fait réfléchir » (« ça stoppe net ! Tu te remets en question. Tu te remets en cause »)	<i>Condamné 3 mois</i> Bonne relation avec les surveillants Souffrance/ Club Med Sociabilité familiale (« j'étais avec mon cousin »)	Cours	Travail au noir Conflits familiaux Ne pas revoir les « mauvaises fréquentations »	Un break « stressant » mais « nécessaire » Changer de vie, être « déterminé », désir de normalité. Peur de revenir en prison Incertitude ligne transgressive
N° 6 Adrien 16 ans	Ruptures familiales Déscolarisation Pauvreté Délinquance routinière Professionnalisation délinquante Condamnations multiples Vols ?	« Inéluctabilité » (destin de quartier, destin familial)	<i>Condamné 3 mois</i> Bonne relation avec les surveillants Sociabilité de quartier Ennui / Vide	Télé Sommeil Cours et sport (pour RPS) Sommeil	Vente de shit « À la frontière de la légalité » Violence exercée, violence subie	Continuité biographique Délinquance Retour à « l'ordre des choses », effet de destin.
N° 7 Hafiz 17 ans	Déracinement douloureux (Maroc) Déscolarisation Pauvreté Professionnalisation délinquante Condamnations Incarcérations (3) <i>Vols</i>	« Inéluctabilité »	<i>Condamné ? 5 mois</i> Sentiment d'injustice Dépression Tactiques Bonne relations avec les surveillants après une période conflictuelle	Discussions codétenus	Sortie, puis réincarcération Rupture familiale Rébellion (justice, éducateurs) Pauvreté	Impasse Récidive inéluctable

Récit	Situation pré-carcérale <i>Contentieux pénal principal lié à l'incarcération</i>	Rapport biographique à l'enfermement (1)	Statut et durée de la détention Adaptation carcérale	Occupations principales en prison	Situation post-carcérale	Rapport biographique à l'enfermement (2) Rêves, perspectives et/ou impasses biographiques
N° 8 Mourad 16 ans	BEP Condamnations mineures (complicité vol) <i>Viol en réunion</i>	Rupture et anticipation biographique (« innocence », mais sociabilité délinquante) Sentiment d'injustice La prison inutile, perte de temps (innocence revendiquée)	<i>Prévenu 5 mois</i> Bonne relation avec les surveillants Sociabilité de quartier/banaliser l'expérience « Ne pas penser à la sortie » pour tuer le temps	Discussions codétenus Baby-foot cours	Liberté provisoire, contrôle judiciaire Interdiction de territoire BEP Sociabilité délinquante	Parenthèse et continuité biographique (« la prison, je trouve que ça ne sert à rien ») la prison banalisée « pour moi là-bas, c'était un centre » incertitude pénale
N° 9 Guillaume 17 ans	Ruptures et violences familiales Placements famille d'accueil Déscolarisation (ne sait ni lire ni écrire) CER Condamnations nombreuses (« mode de vie ») <i>Vols</i>	« Inéluctabilité » « trop plein » de récidive Connaissance pré-carcérale de la prison (<i>briefing</i>)	<i>Condamné ? 6 mois</i> Difficultés d'intégration auprès des autres jeunes Bonnes relations avec surveillants et autres personnels « ne pas penser » à la sortie Rupture familiale Tactiques	Activités (baby foot, cours) Exercice de lecture Dessins	Sortie, « contraint à la délinquance », puis réincarcération Honte « respect » carcéral	Professionnalisation / continuité biographique (« la prison elle ne m'a servi à rien, rien du tout parce que je me retrouve là [en prison] ») gagner le respect auprès des « grands » de la cité. Incertitude, rêves multiples Arrêter les « conneries »
N° 10 Ted 16 ans	Déscolarisation Suicide mère, ambiance familiale lourde « conneries de jeunesse » Mesures éducatives	« Inéluctabilité » (« mes potes, c'est obligé, ils vont venir »)	<i>Condamné 1 mois</i> Participation restreinte (régime orange) Bonne entente avec les surveillants Soutien familial	Genepi (Trivial Poursuite) promenade	CEF Activités diverses Regagner la confiance des professionnels Futur contrat d'apprentissage	Une punition qui « calme » Ne plus retourner en prison, soutien familial solide Trouver un contrat d'apprentissage, puis un travail

Récit	Situation pré-carcérale <i>Contentieux pénal principal lié à l'incarcération</i>	Rapport biographique à l'enfermement (1)	Statut et durée de la détention Adaptation carcérale	Occupations principales en prison	Situation post-carcérale	Rapport biographique à l'enfermement (2) Rêves, perspectives et/ou impasses biographiques
N° 11 Jérôme 17 ans	Scolarité mouvementée, mais inscrit en seconde générale Professionnalisation délinquante (« grâce » à l'incarcération précédente). Contrôle judiciaire Incarcération (1), CER <i>Vols (étalage, arraché)</i>	« Inélectabilité/engrenage »	<i>Prévenu 4 mois et demi</i> Participation Bonne intégration avec les autres jeunes Tactiques	Parloirs Activités proposées en détention Inscrit au cned (sans les travailler) Élaborer des plans de sortie « Compter les jours »	Hébergé chez son oncle Contrôle judiciaire Rupture éducative (placement appartement en semi-autonomie).	Turning point ou professionalisation S'inscrire en première Trouver beaucoup d'argent, si possible légalement. Sinon... Incertitude pénale
N° 12 Ricardo 17 ans	Déracinement douloureux (Colombie) Pauvreté Violence Retard scolarité, seconde Casier vierge <i>Coups et blessures volontaires ?</i>	« Non-sens »	<i>Prévenu 2 mois</i> Participation distanciée <i>(« Les surveillants ils sont biens »)</i> Bonne intégration avec les jeunes Tactiques pénales	Télévision Cours Baby foot Sport en cellule Honte (famille) Être plus agressif	Contrôle judiciaire Seconde, absentéisme Être plus agressif Tabou carcéral (éviter le stigmaté) Morosité	La prison « inutile », « non-sens » Ne pas avoir peur de retourner en prison Stigmaté Incertitude pénale Non-sens judiciaire À l'avenir, être plus méfiant, plus conscient, plus agressif. Ne pas se faire prendre Retourner en Colombie
N°13 Antoine 17 ans	Déscolarisation Intensification ligne transgressive Contrôle judiciaire avec interdiction de territoire <i>Vols, avec et sans violence, recel</i>	Un coup d'arrêt qui « fait réfléchir » <i>(« les gens qui reviennent ici, ça me choque »)</i>	<i>Prévenu 5 mois</i> Participation distanciée Ne pas aménager sa cellule <i>(« j'ai pas envie de faire comme si c'était ma chambre »)</i> Prise de poids Soutien extérieur (courrier)	Télé Promenade Baby-foot Cours prières	Foyer jeune-majeur (18 ans) Rupture avec sa sociabilité délinquante Perte de poids superflu Soutien familial	Un coup d'arrêt inélectable qui « fait réfléchir » <i>(double point de vue : « maintenant, ce sont des bons souvenirs » / souffrance de la prévisibilité et du vide du temps carcéral)</i> Ne pas décevoir les gens (famille, éducateur) : s'en sortir. Intégrer une formation, scolarité Crainte pénale <i>(« Quand on vous met en prison, c'est foutu (...) je pourrai revenir pour rien »)</i>

Récit	Situation pré-carcérale <i>Contentieux pénal principal lié à l'incarcération</i>	Rapport biographique à l'enfermement (1)	Statut et durée de la détention Adaptation carcérale	Occupations principales en prison	Situation post-carcérale	Rapport biographique à l'enfermement (2) Rêves, perspectives et/ou impasses biographiques
N° 14 David 17 ans	Déscolarisation Initiation et ancrage toxico-maniaque Ligne transgressive (vols) dynamisée par une toxicomanie problématique <i>ILS</i>	« Inéluctabilité » « Break salvateur » <i>(« c'est pour ça, je me suis dit : faut la prison » ; « ça m'a été utile la prison »)</i> Connaissance pré-carcérale de la prison (groupes de pairs)	<i>Prévenu 4 mois</i> Grossir en détention, se refaire une santé (le foyer plutôt que la prison) Risque de devenir une « victime » Bonne relation avec les surveillants	Télé « Parler à la fenêtre » Ennui, inactivité <i>« c'est clair, on se fait chier ! »)</i>	Liberté provisoire CPI Projet de contrat d'apprentissage qui tombe à l'eau. Colère	<i>Emprise socio-pénale</i> Incertitude pénale refus d'entretien Entretien éducatrice CPI : projet de départ en CER, prolonger le suivi socio-judiciaire : <i>« il faut que ça soit une longue période »</i>
N° 15 Nordine 16 ans et demi	Déracinement (Maroc), entraînant des problèmes de scolarité (illettrisme) Pauvreté Déscolarisation Placement AEMO Ligne transgressive intensive <i>Vol avec violence, conduite sans permis (et autres affaires)</i>	Un « rite de passage » Devenir un homme	<i>Prévenu 8 Mois +...</i> Souffrance de ne pas voir sa famille Relations fluctuantes avec les surveillants / négociation	Télé Écouter de la musique en cellule, dessiner Dormir Apprentissage de la lecture Ennui, tuer le temps	EPM (Sur)activité : école, vélo, activité rap, sport, cuisine, etc. Bonnes relations avec les éducateurs Conflits avec les surveillants. Mitar <i>(« quand tu vas au mitard, il y a que là que ça s'arrête. C'est ici que tu te reposes »)</i>	Un rite de passage, turning point Conneries de mineur, prison de mineur. Éviter la prison majeure ; pour « ne pas rester toute sa vie en prison » Arrêter les conneries, prendre une autre route CER, formation Travail, maison, femme Incertitude pénale, risque d'expulsion de France
N° 16 Jonathan 17 ans	Oppression familiale (violence physique de ses oncles alcooliques). Impasse familiale Déscolarisation Rejet du foyer Impasse éducative <i>Violence sur ascendant légitime</i>	Terreur <i>(« Ici, c'est pas un endroit pour moi »).</i> Vouloir partir en foyer, ne pas rester en prison	<i>Prévenu 3 mois</i> Désespoir « Victime » Ne pas supporter l'enfermement Consommation Valium	Télé Promenade et acticités (<i>Trivial Pursuit</i> , Genepi) seul, ou entre « victimes » Dormir	FAE Liberté provisoire Ne pas être comme les autres jeunes Se désintoxiquer des Valium Oisiveté, ennui	Terreur Une punition très dure qui « calme » Trouver un stage Incertitude pénale Faire de la moto cross

Récit	Situation pré-carcérale <i>Contentieux pénal principal lié à l'incarcération</i>	Rapport biographique à l'enfermement (1)	Statut et durée de la détention Adaptation carcérale	Occupations principales en prison	Situation post-carcérale	Rapport biographique à l'enfermement (2) Rêves, perspectives et/ou impasses biographiques
N° 17 Jean 17 ans	Déscolarisation Foyer Condamnations « l'argent facile » Professionnalisation délinquante Condamnations <i>ILS</i>	« Inéluclabilité » « Professionnalisation » « Faire son temps » Connaissance pré-carcérale de la prison (groupes de pairs)	<i>Prévenu</i> (10 mois, somme des deux périodes) Ne pas être une victime, apprendre à se faire respecter	Promenade Télé Sport, école (parcimonie) Parler à la fenêtre Dessiner	Foyer, fugue, mandat d'arrêt incarceration Maison d'arrêt (majeur) Politisation de la délinquance, rébellion Ne pas être « <i>chez soi</i> » (maison d'arrêt loin de chez lui) Apprendre des techniques délinquantes, « faire des connexions »	Un turning point : se ranger ou « faire de l'argent » Faire « 27 ou 28 mois maximum » (moins le temps déjà passé) Se ranger, travailler (mais... « <i>je sais qu'avec le SMIC, on vit pas</i> ») Avoir envie de faire de l'argent, faire une délinquance « mieux réfléchi »
N° 18 Jordan 16 ans	Déscolarisation Condamnations Foyers, CER, CEF Incarcérations (6) <i>Vols</i>	« Inéluclabilité » Grande connaissance de la prison (≠ rejet foyer)	<i>Condamné / prévenu</i> <i>10 mois</i> Institutionnalisation Tactiques combinées, conflits (mitard) Souffrance, tentations suicidaires	Télé <i>Trivial Pursuit</i> (Génépi) École (parcimonie)	CER Chantier, sport, école Se ré-adapter progressivement A un univers non-carcéral	Un turning point : se ranger, ou revenir Incertitude pénale Devenir un majeur détenu (ex. grand frère) Changer de chemin. La religion (ex. demi-frère) Incarcération EPM (post-entretien)
N° 19 Jordan 16 ans	Un temps en foyer Casier vierge Projet formation plomberie (annulé par l'incarcération) <i>Vol de voiture avec arme</i>	Rupture biographique / Un temps vide Rester en prison plutôt que d'aller en foyer Stratégie pénale avocat, soutien familial	<i>Prévenu</i> 6 mois Participation Soutien familial Distinction (« <i>ils sont fous</i> », ceux qui reviennent en prison)	Promenade Sport Fléchettes, <i>PlayStation</i> École (avec les majeurs)	Liberté provisoire Contrôle judiciaire Retour foyer familial Tabou carcéral (« <i>y'a plus rien à dire</i> »)	Coup d'arrêt Parenthèse biographique Éviter le déclassement social, ne pas vivre avec le RMI

Récit	Situation pré-carcérale <i>Contentieux pénal principal lié à l'incarcération</i>	Rapport biographique à l'enfermement (1)	Statut et durée de la détention Adaptation carcérale	Occupations principales en prison	Situation post-carcérale	Rapport biographique à l'enfermement (2) Rêves, perspectives et/ou impasses biographiques
N° 20 Medhi 17 ans	Déscolarisation Condamnations multiples (31) <i>Vol avec violence</i>	Une pause « professionnalisante » Envisage de revenir « pour un bon truc. Pour une grosse somme d'argent. Je préfère revenir pour des trucs pires » Connaissance pré-carcérale de la prison (groupes de pairs)	<i>Condamné</i> Institutionnalisation Ne pas penser (« si tu penses pas à dehors t'es bien »)	Télé Sommeil (pour gagner du temps)	CEF Démarches d'insertion Cuisine, école, informatique activités diverses	Turning point : s'insérer ou s'endurcir » La prison endure le délinquant (mieux supporter les gardes-à-vues) Trouver une formation Incertitude pénale (affaires en cours) : bracelet ? TIG ? prison ? Envisager de revenir en prison, en tant que majeur Situation post-entretien : Trafic de stupéfiants

Ce tableau permet de comparer chaque récit. Poursuivons maintenant l'élaboration de notre typologie. Nous classerons ici les récits selon deux ensembles : la « rupture biographique » et l'« inéluctabilité ». Ces deux ensembles se différencient selon des configurations biographiques et narratives spécifiques, et permettent d'appréhender à la fois la diversité des rapports à l'enfermement, et ce qu'ils ont en commun. Nous présenterons d'abord les différentes situations observées, avant de les ramasser sous la forme d'un tableau simplifié.

II - RAPPORTS BIOGRAPHIQUES À L'ENFERMEMENT

1°) Rupture(s)

Les « ruptures biographiques » sont des récits minoritaires, relatifs aux jeunes qui se retrouvent en détention sans avoir, avant les faits qui leur sont reprochés (tels un vol de voiture à main armée ou un incendie d'autobus), de dossier pénal, ni même de relations particulières avec la police. L'incarcération constitue avant tout une **surprise familiale** durant laquelle des parents socialement insérés découvrent la délinquance de leur enfant. Dans ce cadre, la « rupture biographique » concerne avant tout l'*identité sociale* du jeune : elle rompt l'image sociale du jeune auprès de son entourage.

Du point de vue de son *identité personnelle*, celle que le jeune entretient pour lui-même, quatre typiques se dégagent :

1. Première situation, la rupture sociale est également une rupture de l'identité personnelle (l'identité personnelle et sociale se confondent). C'est l'exemple paradigmatique du jeune non impliqué dans des activités délinquantes, incarcéré à la suite d'un accident de voiture (exemple : récit 2). Il s'agit ici d'un **accident biographique**. Cet accident biographique peut cependant ne pas être pur, comme l'illustre le récit 2 : certes, il s'agit d'un accident, certes Alain n'avait aucun ennui pénal. Mais son lieu de vie était néanmoins détérioré et stigmatisé, objet d'un contrôle policier saillant. Par ailleurs, sa trajectoire socio-éducative n'était pas vierge, et le suivi psychologique en détention vient prolonger et rappeler une série de suivis antérieurs.

2. Le jeune était impliqué dans des actes de délinquance, et savait qu'il encourait un risque pénal ; souvent, néanmoins, le jeune était à mille lieux de s'imaginer venir en prison, et peut avoir le sentiment qu'on ne lui a pas laissé sa chance (récit 3, récit 19). En d'autres termes, **le risque pénal était perçu, mais sous-évalué**.

3. Situation plus rare (récit 12, atypique), le jeune était impliqué dans des actes de délinquance (violences par exemple), mais semble complètement ignorant des risques qu'il encourt. Le jeune était **ignorant du risque pénal**.

4. Le jeune clame son **innocence**. Il refuse donc les faits qu'on lui reproche, et lutte contre la dégradation symbolique et les stigmates liés à sa mise en cause pénale, et à son incarcération (récit 8). La détention ne fait pas sens pour l'acteur.

L'incarcération constitue ici un **choc social**, choc qui peut être néanmoins amoindri par la capacité du jeune à développer de bonnes relations avec les surveillants, et, en conséquence, à avoir accès aux privilèges de la détention, qui se traduisent par l'accès à des activités diverses qui réduisent le temps passé seul en cellule. Mais globalement, les récits de la rupture biographique ne présagent pas d'une adaptation spécifique au monde carcéral. Certains sont isolés, et risquent à tout moment de devenir des « victimes » en détention, autrement dit d'être l'objet d'une oppression de la part de détenus mus par exemple par une affiliation territoriale commune. D'autres au contraire apprennent rapidement à déjouer certains pièges de la vie en prison, et peuvent participer sans crainte significative aux différentes activités proposées en détention.

Le soutien de la famille et sa mobilisation (parloir, avocat, mandat) peuvent permettre de garder un sentiment précieux de prise, au moins partielle, sur le processus pénal. La sortie de détention, souvent sous la forme d'une liberté provisoire, est l'occasion pour le jeune et la famille de redoubler d'efforts éducatifs qui pèseront sur le jugement futur. Ici, il s'agit de donner à l'enfermement le statut d'une *parenthèse biographique*, autrement dit de limiter les stigmates liés à l'enfermement (par exemple, en cachant l'incarcération à ses petits frères, à son entourage), et de reprendre, autant que faire se peut, en liberté provisoire, une activité normale (par exemple une formation). L'implication financière des parents, consistant à payer un avocat pour préparer la défense du jeune incriminé, cherche à réduire *l'incertitude pénale* qui pèse sur le jeune.

2°) *Inéluctabilité(s)*

Le rapport général à l'enfermement qui recouvre le plus grand nombre d'expériences, est marqué du sceau de *l'inéluctabilité*. Par cette notion, nous voulons signifier d'abord une dynamique particulière du récit. La prison est narrée comme un épisode inévitable, ou normal, d'une trajectoire de vie. La narration met alors en valeur un « effet de destin ». Cet effet de destin peut prendre une forme personnelle, collective, et/ou familiale. Détaillons.

A) Destin personnel

Le jeune met en valeur ses multiples handicaps : pauvreté, déscolarisation, déracinement, multiplications des condamnations liées à une délinquance de misère, à la nécessité de survivre. Au cœur de ce type de récit, la délinquance et ses plaisirs spécifiques (adrénaline, argent, fête) peuvent être narrés comme des « choix », mais ce récit du « choix » n'est pas mis au regard d'une alternative. Il s'agit donc d'un choix contraint. Parfois, une alternative émerge néanmoins : celle de la vie honnête, mais misérable. Le rejet du déclassement et de la misère, de la survie grâce au RMI, vient alors dynamiser un peu plus le récit de l'inéluctabilité (récit 17) : si on veut éviter la misère, il n'y a pas d'autre « choix » que de « choisir » l'option délinquante.

Dans ce cadre, le récit de l'inéluctabilité est perceptible de deux manières. Soit il est *explicite* : le jeune énonce clairement qu'il savait qu'il allait venir en prison, qu'il n'y avait pas d'échappatoire ; soit il est *implicite*, ce qui renforce peut-être encore sa signification sociologique. Là, l'inéluctabilité n'est pas narrée comme telle, mais elle est, de fait, intégrée à un « cours normal des choses ». Les tactiques, stratégies et résistances des acteurs, ainsi que leurs « choix » viennent s'insérer dans un récit plus global qui les nie. L'analogie avec l'étude des sous-prolétaires algériens menée par Bourdieu est ici pertinente : comme eux, les mineurs détenus sont « *comme une épluchure sur l'eau* »¹⁴⁰, les jouets de contraintes extérieures. Exemple : une première détention intervient par exemple après de multiples condamnations, éventuellement des passages en foyer et en institutions contraignantes type CER (centre d'éducation renforcé) ou CEF (centre d'éducation fermé), et vient s'intégrer *naturellement* au récit ; le plus frappant est de constater la haine des premiers foyers traversés par les jeunes, qui sont à chaque fois décrits comme insécurisants et criminogènes. Autre exemple, celui du toxicomane qui ne pouvait envisager d'autre solution que la prison pour mettre un terme à sa toxicomanie (récit 14)... L'incarcération prend ici la forme narrative d'un *break inévitable et nécessaire*. Dernier exemple, l'incarcération est perçue comme inévitable (elle est par exemple la conséquence d'une dérive délictueuse), et/mais elle permet de mettre *un coup d'arrêt* à la délinquance, qui, éventuellement, fait envisager au jeune de bifurquer de trajectoire – mais nous reviendrons plus loin sur l'ambivalence sociale de ce processus.

Face à l'inéluctabilité de leur parcours, les critiques des acteurs s'inscrivent dans deux configurations, non nécessairement étanches entre elles. Dans la première configuration, le « système » apparaît ainsi comme un dispositif intangible, avec lequel on entretient une proximité sociale et biographique depuis longtemps, et il s'agit de « dealer » avec, rusant de « tactiques du faible » ici ou là (tenter de se pas de faire attraper, tenir tel ou tel discours devant le juge, se débrouiller en détention pour obtenir du tabac...) ; en deux mots, *l'encadrement socio-judiciaire et le système pénal font partie du monde social des intéressés, sans qu'un autre monde soit envisagé* ; on peut donc observer des résistances tactiques et des critiques périphériques (telle ou telle décision du juge est décrite comme absurde, tel ou tel arbitraire en détention est dénoncé, telle ou telle condamnation est jugée excessive, ou

¹⁴⁰ BOURDIEU, 1997.

à côté de la plaque), mais celui-ci fait rarement l'objet d'une remise en question plus globale. Dans la seconde configuration, au contraire, on observe une politisation progressive de l'analyse des parcours délinquants. D'autres « actants » apparaissent alors : « l'État », « la France », qu'il s'agit de « niquer ». Certaines politiques répressives peuvent être sévèrement critiquées, de même que l'absence de perspectives qui s'ouvrent aux « jeunes des cités ». Le degré de conceptualisation de cette critique politique reste cependant moindre de celui que nous avons observé dans les quartiers majeurs des maisons d'arrêt¹⁴¹, et l'on peut faire l'hypothèse que la prolongation éventuelle de la trajectoire carcérale en tant que majeur intensifiera, par la suite, la vision politique critique des jeunes sur la gestion des illégalismes et de la délinquance.

B) *Destin collectif*

Cette éventuelle politisation est également symptomatique d'un processus plus global : l'expérience personnelle est également une expérience collective, et ce dans tous les sens du terme. Là, l'étude de la sociabilité carcérale en quartier mineur menée par L. Le Caisne¹⁴², vise juste. L'ethnologue a en effet bien décrit comment les jeunes resituent leur parcours individuel, judiciaire et carcéral dans le cadre d'une expérience collective. Le caractère collectif de la prison peut se manifester par l'importance des « retrouvailles » qu'ils font lors de leur arrivée en prison et tout au long de leur séjour. Attribuer une dimension collective à ce qu'ils vivent, permet aux mineurs d'atténuer la gravité de l'expérience carcérale : « *ils s'attachent à dédramatiser leur présence en prison et à désingulariser leur expérience et leur parcours individuel, et à les intégrer dans une culture et un mode de vie typique d'une certaine jeunesse* »¹⁴³ (...) « *Les garçons construisent des communautés d'appréciation symboliques qui leur permettent d'expliquer leurs conduites sans avoir à s'interroger sur eux-mêmes. Ainsi, les délits ne sont pas associés à la moralité de l'individu, mais à celle de son groupe, de son quartier et de sa culture* »¹⁴⁴. On rejoint là également l'analyse de Hachem Samii : « *Leurs discours étaient toujours désabusés et révoltés à la fois, vivant leur situation comme la conclusion logique de leur histoire et*

¹⁴¹ CHANTRAINE, 2004.

¹⁴² LE CAISNE, 2008.

¹⁴³ LE CAISNE, 2005, 53.

¹⁴⁴ *Ibid.*, 88.

comme une injustice supplémentaire. Devenus des "délinquants", ils reprennent leur histoire telle qu'écrite par les intervenants du système protectionnel, à savoir comme une longue suite d'événements conduisant à l'infraction. Pourquoi dès lors accepter un discours culpabilisant ou une sanction si de toute façon la trajectoire est inéluctable ? »¹⁴⁵.

Le Caisne montre, dans la continuité, qu'en raison de la force des liens qui unissent les détenus, la culture extérieure qu'ils importent en détention sera peu perturbée et de ce fait les effets de l'institution sur ces jeunes resteront limités. En effet, les jeunes détenus s'affilient aux mineurs provenant de la même origine territoriale, du même département ou du même quartier et « *ces liens de l'extérieur, réels ou inventés, protègent contre l'intrusion du personnel et de l'institution* »¹⁴⁶. L. Le Caisne ajoute : « *la communauté des jeunes de cité investirait le lieu en masse, étouffant de la sorte l'institution et son personnel, et contrecarrant ses effets* »¹⁴⁷. Les retrouvailles permettent de constituer un groupe d'appartenance donnant prestige et force sociale au sein de la prison, tout en établissant un pont entre dedans et dehors. Ainsi, les liens entre détenus constituent une protection contre le caractère totalisant de la prison puisqu'ils atténuent les effets dépersonnalisants et stigmatisants qu'elle peut provoquer.

Nos données confirment assez largement ces résultats, et montrent également comment la collectivisation de l'expérience constitue également un moyen de se protéger des violences des autres détenus. Un groupe ainsi constitué peut également devenir « oppresseur » des « victimes » en détention. Cette oppression doit sans doute être ramenée aux valeurs propres du groupe en question, mais elle est également un produit de la structure même de l'institution. Soit parce que les dispositifs de lutte contre cette oppression ne sont pas efficaces, soit parce que cette oppression permet aussi d'améliorer ses conditions de vie matérielles et de s'approprier l'espace, dans une économie de pénurie et un espace éminemment contraint.

La collectivisation de l'expérience permet également d'anticiper les incarcérations suivantes. À cet égard, nous avons été surpris de constater que les jeunes pouvaient dresser des comparaisons assez précises des modes d'organisation entre le quartier mineurs et les ailes majeurs de la détention, que ce soit au niveau des relations entre les détenus et les surveillants, à celui des activités proposées, des droits... La collectivisation

¹⁴⁵ HACHEM SAMII, 2005, 167.

¹⁴⁶ LE CAISNE, 2005, 72.

¹⁴⁷ *Ibid.*, 71.

de l'expérience permet une connaissance par anticipation de la détention réservée aux majeurs ! La connaissance du monde carcéral des majeurs peut croiser un autre processus, lui aussi lié à la collectivisation de l'expérience : celui de la ***professionnalisation délinquante***.

La collectivisation de l'expérience permet en effet d'accompagner un processus de distinction au cours duquel seront distingués « ceux qui viennent en prison pour rien » de ceux qui viennent pour « beaucoup d'argent ». Il s'agit, en d'autres termes, de quitter une délinquance de misère et de retrouver l'initiative de sa propre trajectoire en réorientant sa ligne transgressive vers des activités plus rentables, plus sûres. Des trajectoires carcérales typiques sont identifiées par les acteurs, et il convient de s'inscrire soi-même dans un type de trajectoire moins dommageable qu'un autre. Ce destin collectif trouve une expression paradigmatique lorsque certains expriment l'idée que la prison est nécessaire « pour devenir un homme » (récit 15). La prison constitue alors un véritable ***rite de passage***, nécessaire pour construire et prouver sa virilité. Le récit 15 va plus loin encore : aller en prison alors que l'on est encore mineur permettra sans doute de ne pas y revenir en qualité de majeur : « *les conneries, il vaut mieux les faire maintenant* » : autrement dit, une vie sans prison n'est tout simplement pas envisagée, il s'agit surtout d'organiser sa trajectoire au mieux, et, en l'occurrence, en la calquant sur l'idée que l'on se fait d'une trajectoire carcérale typique, propre à une classe d'âge.

C) Destin familial

Bien que nous n'ayons pas pu étudier de manière plus approfondie cette dimension, plusieurs récits ont mis au jour un rapport familial à la prison (récits 1, 17 et 18). Des « actants » apparaissent au fil du récit : un oncle, un frère, un père qui a fait de la prison, parfois plusieurs fois, parfois très longtemps. Cette dimension familiale vient alors redoubler la dimension collective de l'effet de destin. En retour, elle vient également forger chez le jeune l'idée que probablement, un jour, il cessera de revenir en prison. Cette perspective, lointaine, d'une sortie de trajectoire carcérale, vient paradoxalement renforcer le caractère normal de la trajectoire, et l'idée que l'on ne peut pas agir dessus : la trajectoire doit suivre le cours qu'elle suit, et trouvera son terme quand elle trouvera son terme. Le destin familial fait apparaître d'autres trajectoires carcérales typiques auxquelles on peut se

référer. Parfois, cependant, le frère « qui s'en est sorti » vient nourrir des rêves de sorties de trajectoires, nous y reviendrons plus loin.

Mineurs incarcérés : rapports biographiques à la prison

<i>Rapports à l'enfermement</i>	<i>Situations typiques</i>
Rupture biographique <i>(rupture de l'identité sociale et/ou personnelle)</i>	Accident biographique
	Risque pénal perçu mais sous-évalué
	Ignorant du risque pénal
	Innocent
Inéluçabilité <i>(destin personnel, et/ou collectif, et/ou familial)</i>	L'ordre des choses
	Rite de passage
	Break inévitable et/ou nécessaire
	Coup d'arrêt
	Professionnalisation délinquante

III - TRAJECTOIRES D'ENFERMEMENT ET PRODUCTION D'INCERTITUDE BIOGRAPHIQUE : L'EFFET DE LA DÉTENTION

Les épreuves carcérales comportent, comme toutes les épreuves sociales, leur part de contingence. Pour quelques détenus, l'épreuve carcérale va leur permettre de quitter une situation d'impasse biographique. Le récit de Ted (récit 10) est à cet égard paradigmatique. Régulièrement violenté chez lui, il refuse néanmoins en bloc le foyer. Seule l'incarcération va permettre d'envisager d'autres perspectives : faire un trait sur sa famille, et accepter de transiter par un foyer (quitte à s'y ennuyer) pour ouvrir progressivement d'autres possibles. Mais il faut insister ici sur l'exceptionnalité de ce type de situation.

Rappelons tout d'abord les différentes situations dans lesquelles se trouvaient les jeunes lors de la seconde série d'entretiens. Le jeune peut tout d'abord avoir été réincarcéré (récits 7, 9 et 17), avoir vu sa détention se prolonger (récit 15), être enfermé en

CER ou en CEF (récits 10, 18 et 20). Dans ces différentes situations, l'enfermement en tant que tel n'a pas encore pris fin ; des différences significatives entre ces différentes institutions sont néanmoins pointées (soulignons qu'à ces différentes situations, il faudrait ajouter certains récits, qui laissent penser qu'une nouvelle incarcération arrivera rapidement). Il peut également être placé en foyer (récits 3, 13, 14 et 16), ou en famille d'accueil (récit 4). Enfin, même si le jeune a pu retourner chez lui ou chez un membre de sa famille (récits 1, 2, 5, 6, 8, 9, 11, 12 et 19), il est quasiment toujours en situation d'**incertitude pénale** : attente de jugement, et/ou crainte que d'autres affaires ne tombent.

En d'autres termes, qu'elle soit narrée comme un passage inéluctable ou une rupture biographique, elle ne vient jamais clore en tant que telle une trajectoire socio-judiciaire. Elle est une étape d'un processus qui souvent intensifie la proximité du jeune avec le processus pénal. La période de détention n'est pas le moyen de solder ses comptes avec la justice, mais le lieu à partir duquel se réorganise la trajectoire socio-pénale du jeune. Là, l'effet de la détention prend la forme d'un démultiplicateur d'incertitude pénale. Démultiplicateur parce que si l'incertitude pénale pré-existe à l'incarcération (elle constitue une donnée inhérente au fonctionnement du système), elle est néanmoins renforcée sous le poids de la menace carcérale : le jeune sait qu'il risque de retomber en prison, soit pour la même affaire, soit pour une autre, mais il ne sait ni quand, ni pour combien de temps.

Elle est également productrice **d'impasse biographique et existentielle**. En effet, nous l'avons vu, nombreux sont les récits qui mettent en avant la « volonté de s'insérer », le désir de ne pas revenir en prison, etc. Ce sont les situations que nous avons identifiées, dans notre tableau récapitulatif, sous les catégories du « coup d'arrêt » qui fait réfléchir. Mais ces discours qui apparaissent sont soit convenus (c'est le récit qu'il « faut » tenir), soit déconnectés des capacités réelles d'initiative des acteurs. C'est ce différentiel entre les rêves et les espérances d'un côté, et les conditions objectives d'existence de l'autre, qui explique que souvent les récits sont structurés par une ambivalence radicale : désir de s'insérer d'un côté, peur de revenir en prison et sentiment que ce retour est possible, voire probable, de l'autre. À l'aune de ces incertitudes et de ces impasses, la prison peut-être perçue comme **inutile** (la prison ne change rien aux conditions qui ont conduit le jeune en prison), comme productrice d'**impasse** (la récidive est jugée inévitable), comme

criminogène (elle permet la professionnalisation délinquante ; elle endurecit), et comme **stigmatisante** (et donc fragilisatrice).

Ainsi, par-delà la poussière des faits concrets, la profusion biographique des récits fait émerger un constat général : pour nombre de détenus, le passage par la prison ne prend sens qu'au sein d'une *trajectoire d'enfermement*. Par trajectoire d'enfermement, nous voulons signifier non pas seulement la trajectoire du détenu en détention (choc de l'arrivée, adaptation, préparation à la sortie, etc.), ni seulement les enfermements institutionnels (CER, CEF) qui, éventuellement, précèdent ou succèdent à la détention. Nous voulons plus largement et plus fondamentalement insister sur la manière dont ces trajectoires sont narrées par les principaux intéressés comme des *destins* auxquels il était impossible d'échapper. Enfermement territorial, enfermement biographique (pauvreté, déscolarisation), les récits se structurent autour de l'incapacité à changer de vie. Souvent, seule la « professionnalisation délinquante », soit le passage d'une délinquance de rue à une délinquance plus rentable et mieux organisée, prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence. La prison, par la souffrance qu'elle induit, fait rêver d'une autre vie, mais ne vient pas (ou extrêmement rarement) renforcer les capacités d'initiative des acteurs qui permettraient ce changement de vie.

Là gît sans doute une source de réflexion pénologique. Et s'il fallait enfin quitter le terrain correctionnaliste de la « réforme du délinquant » pour s'intéresser à l'*empowerment* des jeunes ? S'il fallait quitter le terrain criminologique traditionnel pour s'interroger sur la capacité (ou l'impossibilité) des institutions de gestion des illégalismes juvéniles à produire des capacités d'initiative ? Ouvrir le champ des possibles, telle pourrait être pensée et repensée la pénalité contemporaine, et s'interroger sur la comptabilité de cette exigence avec l'enfermement carcéral. Pour saisir la mesure de ce déplacement, il nous semble absolument nécessaire de relier les débats pénologiques aux transformations de l'individualité contemporaine. À cet égard, Danilo Martuccelli, dans un article ambitieux, a posé les jalons du *singularisme*, concept qui vient éclairer le futur de l'individualisme contemporain :

« *Le singularisme peut finir par questionner la centralité de l'égalité, désormais mesurée à l'échelle individuelle : l'important n'est plus seulement ce qui me sépare de l'autre, mais ce qui m'empêche de me réaliser en tant qu'individu. La transition est subtile et pourtant décisive. La conception antérieure s'embourbe dans des débats interminables sur la légitimité des inégalités des positions acquises ou sur l'égalité des chances ; elle ne comprend la justice qu'à partir de la figure de la course, à savoir, à chacun selon sa vitesse, pourvu que tous soit alignés sur la même ligne de départ, même si, à l'intérieur de cet espace, les*

positions se différencient nettement selon la préoccupation que l'on accorde ou non aux perdants. Le singularisme exacerbe cette tendance à la justice-course. Mais il introduit un autre paramètre de jugement. À entendre bien des individus, c'est le temps qui devrait être au cœur de nouvelles politiques publiques : ce qui est vraiment inadmissible à leurs yeux, c'est l'irréversible. Les acteurs toléreront alors les inégalités (y compris par fatalisme), mais les toléreront d'autant mieux qu'ils seront persuadés que leur horizon personnel reste ouvert. (...) On demandera de moins en moins une égalité de fait, de même qu'une égalité initiale de chances, mais l'on voudra maintenir ouvert partout et toujours, l'espace de la vie individuelle. Ce n'est plus de son statut social dont on parlera avant tout, mais de l'actualisation – ou non – du soi dans la vie sociale. (...) Les exigences de la justice seront plus concrètes : il faudra qu'à l'horizon, comme utopie pratique permanente, la vie puisse se jouer et se rejouer mille et une fois. (...) Les inégalités les plus insupportables – on reparlera alors d'injustices – seront celles qui, du travail à l'école, de la ville à la famille, ne pourront plus être remises en question, celles, qui définitivement cristallisées, ne seront plus susceptibles d'être rejouées. (...) Aux yeux du singularisme, l'intolérable, c'est l'irréversible »¹⁴⁸.

Il semble que les transformations contemporaines de la justice des mineurs ne prennent actuellement, cette direction. Dans un article récemment publié dans la revue *Champ pénal*, le criminologue Bastien Quirion a proposé, à partir de l'exemple canadien, d'identifier trois ensembles distincts pour caractériser ce qu'il appelle le dispositif thérapeutique en milieu pénitentiaire : **1.** les savoirs thérapeutiques, **2.** les techniques thérapeutiques proprement dites, et **3.** le contexte sociopolitique dans lequel ces savoirs et ces techniques prennent forme. Son analyse conclut à la surdétermination du contexte sociopolitique sur les savoirs et les techniques pour comprendre les innovations ou les inerties du dispositif thérapeutique d'ensemble¹⁴⁹. Or, il semble aujourd'hui que du côté des savoirs et des techniques, un ensemble de théories émergentes tend à rompre avec l'idée que la protection du mineur doit s'opposer à la sanction pénale, en d'autres termes que l'un des objectifs de la prise en charge est précisément d'éviter la sanction pénale, perçue comme nécessairement stigmatisante. Ces théories émergentes avancent au contraire l'idée que la *responsabilisation pénale* et l'accès à la sanction pénale constituent une étape essentielle du traitement thérapeutique lui-même. Pour ces théories émergentes, l'usage de la prison n'est donc pas le signe d'un basculement de la protection intégrative vers la répression pure et simple, mais une reconfiguration des techniques intégratives elles-mêmes, via l'individualisation et la responsabilisation pénale.

Or, d'un point de vue proprement politique, la volonté de réprimer plus durement la délinquance juvénile, inspirée par la théorie traditionnelle de la dissuasion pénale, peut facilement incorporer et instrumentaliser l'idée que la sanction est nécessaire au

¹⁴⁸ MARTUCCELLI, 2008.

¹⁴⁹ QUIRION, 2007.

traitement, et poursuivre ses propres objectifs (répressifs). Cette dissuasion pénale sera pourtant, hier comme aujourd'hui, largement déconnectée des logiques complexes des existences des jeunes délinquants. La logique de la responsabilisation est sournoise car elle fait porter le poids de la responsabilité individuelle de l'individu quant au déroulement de sa trajectoire, mais chercher à modifier la distribution des capacités d'initiative individuelle, si ce n'est en réduisant ces capacités d'initiative à un enracinement plus accru encore dans la délinquance.

La prison peut-elle modifier autrement la distribution des capacités d'initiative des jeunes ? Une première piste de réflexion réside sans doute dans la capacité (éventuelle) de l'institution à sécuriser l'existence des jeunes. Il y a là un triple enjeu d'actualité. La loi pénitentiaire, qui sera examinée à l'automne 2008, constituera-t-elle une révolution pénitentiaire du point de vue des droits des détenus ? Comment va s'appliquer concrètement le nouveau droit disciplinaire des mineurs détenus ? Les EPM tourneront-ils le dos au correctionnalisme pénal, feront-ils preuve d'invention et d'innovation pénales ? Une enquête menée en EPM, soucieuse d'objectiver le système des sanctions disciplinaires en EPM, d'analyser l'articulation problématique de l'activité des surveillants et des éducateurs, de restituer le point de vue propre des jeunes qui y sont incarcérés, devrait permettre de poursuivre la réflexion.

Gilles CHANTRAINE

*Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP)
Immeuble Edison, 43 boulevard Vauban
78280 Guyancourt, France
Courriel : chantraine@cesdip.com*

BIBLIOGRAPHIE

- AUSTIN J.L., 1980, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil.
- BAILLEAU F., 2002, La justice des mineurs en France ou l'émergence d'un nouveau modèle de gestion des illégalismes, *Déviance et Société*, 26, 3, 411-418.
- BAJOIT G., 1988, « Exit, Voice, Loyalty... and Apathy ». Les réactions individuelles au mécontentement, *Revue Française de Sociologie*, 29, 325-345.
- BECKER H., 1985 (1963), « *The Outsiders* ». *Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- BERTAUX D., 1997, *Les récits de vie*, Paris, Nathan, 128.
- BOURDIEU P., 1984, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU P., 1986, L'illusion biographique, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 62-63, 69-72.
- BOURDIEU P., 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- BOURGOIS Ph., 2001, *En quête de respect : le crack à New York*, Paris, Seuil, Collection « Liber ».
- CASSAGNABERE B., 1996, Le mineur et la prison : le Service Éducatif auprès du Tribunal en première ligne, *Revue Pénitentiaire et de Droit Pénal*, 2 (dossier complet).
- CHANTRAINE G., 2004a, *Par-delà les murs*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Partage du Savoir ».
- CHANTRAINE G., 2004b, Prison et regard sociologique : pour un décentrage de l'analyse critique, *Champ Pénal/ Penal Field*, 1 (article téléchargeable sur le site Internet : <http://champpenal.revues.org/document39.html>).
- CHANTRAINE G., VACHERET M., 2005, Expertise psychologique, gestion des risques et rapport de pouvoir dans les pénitenciers canadiens, *Questions Pénales*, XVIII, 4, 1-4.
- CAUCHIE J.F., CHANTRAINE G., 2005, De l'usage du risque dans le gouvernement du crime. Nouveau prudentialisme et nouvelle pénologie, *Champ Pénal/ Penal Field*, 2 (article téléchargeable sur le site Internet : <http://champpenal.revues.org/document78.html>).
- CHAUMONT J.M., 2000, Du culte des héros à la concurrence des victimes, *Criminologie*, 33, 1, 167-183.
- CHAUVENET A., ROSTAING C., ORLIC F., 2008, *La violence carcérale en questions*, Paris, Presses Universitaires de France.

- CLIQUENNOIS G., CHANTRAINE G., 2009, Empêcher la mort en prison, *Sociétés Contemporaines* (à paraître).
- COLLECTIF, 2005, L'impossible prison éducative, *Revue d'Histoire de l'Enfance Inadaptée*, 7 (dossier complet) (dossier téléchargeable sur le site Internet : <http://rbei.revues.org/sommaire491.html>).
- COMMISSION DE SUIVI DE LA DÉTENTION PROVISOIRE, 2004, *Rapport au garde des Sceaux sur la détention provisoire, édition 2003-2004*, Paris, ministère de la Justice.
- CUNHA M.I.P. da, 1997, Le temps suspendu : rythmes et durées dans une prison de femmes au Portugal, *Terrain*, 29, 59-68 (article téléchargeable sur le site Internet : <http://hdl.handle.net/1822/5235>).
- DE FRAENE D., BROLET C., 2005, Institutions et pratiques d'enfermement des mineurs en Belgique, in CHRISTIAENS J., DE FRAENE D., DELENS-RAVIER I., (dir.), *Protection de la jeunesse. Formes et réformes. Jeugdbescherming. Vormen en hervormingen*, École des Sciences Criminologiques Léon Cornil, Bruxelles, Bruylant, 29-77.
- DECHAUX J.H., 2003, La parenté dans les sociétés occidentales modernes : un éclairage structural, *Recherches et Prévisions*, 72, 53-63.
- DOUGLAS M., 1981, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, Maspero.
- DREYFUS H., RABINOW P., 1982, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris, Gallimard.
- FASSIN E., BENSA A., 2002, Qu'est-ce qu'un événement ?, *Terrain*, 38 (dossier complet) (dossier téléchargeable sur le site Internet : <http://terrain.revues.org/sommaire3902.html>).
- GARAPON A., SALAS D., 1995, *La justice des mineurs. Évolution d'un modèle*, Paris, LGDJ.
- GOFFMAN E., 1968 (1961), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN E., 1973 (1959), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN E., 1975 (1963), *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit.
- GRILLE N., 2005, La perspective des établissements spécialisés pour mineurs, le pari d'une prison éducative, *AJ Pénal*, 2, 62-66.
- GUILLARME B., 2003, *Penser la peine*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Questions d'Éthique ».
- HACHEM SAMI Y., 2005, Les jeunes et les I.P.P.J. : « Jusqu'ici tout va bien ? », in CHRISTIAENS J., DE FRAENE D., DELENS-RAVIER I., (dir.), *Protection de la jeunesse. Formes et réformes. Jeugdbescherming. Vormen en hervormingen*, École des Sciences Criminologiques Léon Cornil, Bruxelles, Bruylant, 161-170.
- HIRSCHI T., 2001, *Causes of Delinquency*, New-Brunswick, Transaction Publishers.
- KHOSROKHAVAR F., 2004, *L'islam dans les prisons*, Paris, Balland, Collection « Voix et Regards ».
- LE CAISNE L., 2000, *Prison, une ethnologie en centrale*, Paris, Odile Jacob.
- LE CAISNE L., 2005, *Jeunes en prison. Ethnographie d'un « quartier mineurs »*, Paris, GIP.

- LE CAISNE L., 2008, *Avoir 16 ans en prison*, Paris, Seuil.
- MARCHETTI A.M., 2001, *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*, Paris, Plon, Collection « Terres Humaines ».
- MARTUCCELLI D., 2008, L'égalité à l'épreuve du singularisme, *Vacarme*, 43, 41-49.
- MAUSS M., 1966a, Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, in MAUSS M., *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 145-279.
- MAUSS M., 1966b, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- MERTON R.K., 1965, Structure sociale, anomie et déviance, in MERTON R.K., *Éléments de théorie et méthode sociologiques*, Paris, Plon, 163-187.
- MUCCHIELLI L., 2003, Enquête dans les quartiers pour mineurs dans les prisons françaises, *Claris* (article téléchargeable sur le site Internet : http://www.ac-versailles.fr/pedagogi/ses/ecjs/sequences/terminale/claris3_f.htm).
- OGIEN A., 1995, *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin.
- OIP, 2002, Mineurs : désignés coupables, *Dedans/Dehors*, 32 (dossier complet).
- PALACIO M., 2005, Vingt ans de vrais et faux débats autour de l'enfermement des mineurs, *RAJS, Enfermement des mineurs*, 38-42.
- PASSERON J.C., 1989, Biographies, flux, itinéraires, trajectoires, *Revue Française de Sociologie*, 31, 3-32.
- PIRES A., 1997, De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales, in POUPART J., GROULX L.H., DESLAURIERS J.P., LAPERRIÈRE A., MAYER R., PIRES A.P., (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin, 3-54 (article téléchargeable sur le site Internet : http://classiques.uqac.ca/contemporains/pires_alvaro/quelques_enjeux_epistem_sc_soc/enjeux_episte_sc_soc.doc).
- QUIRION B., 2007, Les transformations de l'intervention thérapeutique en milieu correctionnel : pérennité de la logique dominante ou innovations pénales ?, *Champ Pénal / Penal Field*, séminaire « Innovations pénales » (article téléchargeable sur le site Internet : <http://champpenal.revues.org/document1471.html>).
- RONGÉ J.L., 2005, Le choix de la prison comme réponse pénale, *Revue d'Action Juridique et Sociale, Enfermement des mineurs*, 250, 26-37.
- ROSTAING C., 1977, *La relation carcérale. Identité et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Le lien Social ».
- SENNETT R., 2003, *Respect. De la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, Paris, Albin Michel.
- SIMMEL G., 1999, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, Presses Universitaires de France.
- STRAUSS A.L., 1992, *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Métailié.
- SUTHERLAND E., 1963, *Le voleur professionnel d'après le récit d'un voleur de profession*, Paris, Spes.

- SYKES G., MATZA D., 1957, Techniques of Neutralization. A Theory of Delinquency, *American Sociological Review*, 22, 6, 664-670.
- VAN DE KERCHOVE M., 2005, Les fonctions de la sanction pénale. Entre droit et philosophie, *Informations Sociales*, 127, 22-31.
- YVOREL É., 2005, *Les prisons en France : bilan historiographique* (document non publié).